LES LETTRES DE NICOLAS PASQUIER, FILS D'ESTIENNE.

AU LECTEUR.

DEsireux de suivre mon pere à la trace, je n'ay mis ny mon esprit ny ma plume en espargne, pour escrire des Lettres sur le modele des siennes. Forme d'escrire si aisée, qu'il ne s'en peut rencontrer de meilleure, ny plus seure pour mettre nos conceptions en œuvre. Je n'adresse point ce Livre à un Grand, sur une vaine opinion que j'aurois de le garantir ou de l'envie, ou de le faire vivre contre les rudes assauts du temps, d'autant que sa principale recommandation doit deriver de son propre fonds, & non de l'appuy de celuy à qui je le dedierois : car rien ne l'auctoriseia, s'il n'est remply de belles conceptions, & tissu d'un langage bref, nerveux & escrit d'une plume franche, resolue & hardie. La rondeur d'escrire plaist : ces choses sont pour donner prix & pointe à nos escrits, & dépiter le temps & la mort. Je prie Dieu que ces Lettres ressemblent à la beauté d'un jardin, duquel l'un cueille une belle rose, l'autre une violette ou une giroflée : ainsi souhaitay-je qu'en ceste diversité de sujects, dont elles sont pleines, chacun tire dequoy resveiller, resjouyr & contenter son esprit. Si j'apprends que ce labeur te soit agreable, ce me sera un aiguillon pour tracer un Ouvrage de plus haute haleine. A Dieu.

LES

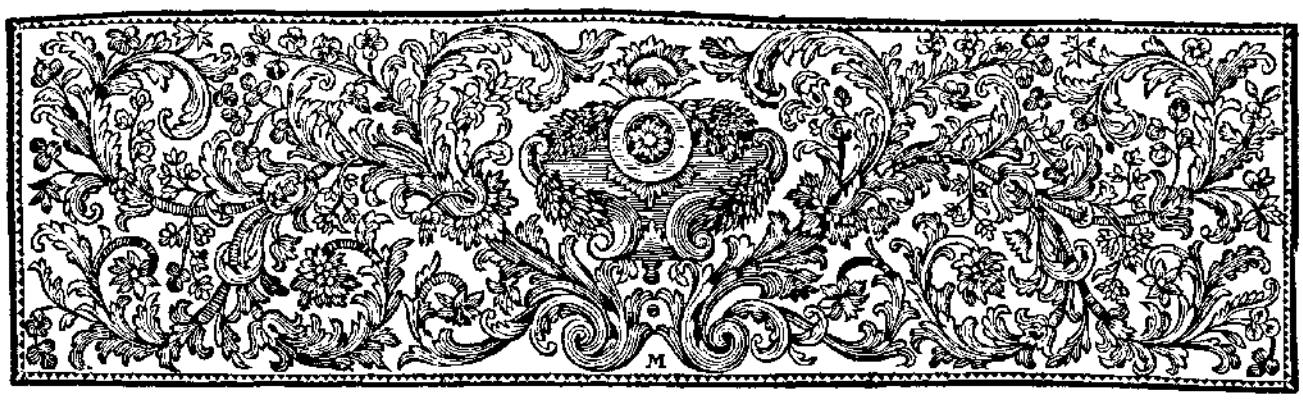

LES LETTRES DE NICOLAS PASQUIER, FILS D'ESTIENNE:

Contenant divers Discours des affaires arrivées en France, sous les Regnes de Henry le Grand, & Loüys XIII.

LIVRE PREMIER.

LETTRE I.

A Monsieur d'Ambleville, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, Capitaine de cinquante hommes d'armes, & Lieutenant General pour le Roy és pays d'Angoulmois, Saintonge, Aunis, ville & gouvernement de la Rochelle.

Mort du grand Henry, avec plusieurs prognostications qui la devancerent.

UN homme, ou plustost un monstre revestu de l'habit d'un homme forcené, nourry & confit en la scelerateſſe, abandonné à tous vices execrables, abominable devant Dieu, aprés luy avoir faict de tout poinct banqueroute, s'est de telle façon laissé emporter au plaisir de sa desordonnée volonté, que par une damnée intention il a, le quatorziesme de ce mois de May, environ les trois à quatre heures du soir, assassiné nostre Roy de deux coups de couteau, comme il alloit dans son carrosse, du Louvre à l'Arsenac, & de là au logis d'Escure: encores le Diable avoit si renforcé le cœur de cest Hydre detestable, de cest avorton d'enfer, que sans le Duc de Montbazon, qui luy saisit la main, il redoubloit allouvirment les coups. La rage de toutes les bestes exerce sa fureur jusques à la satieté du ventre, & la faim apparsée, incontinent se desiste & s'arreste: mais la rage insatiable de ceste sauvage & hideuse beste estoit sans bornes, tant estoit-il obstinément ententif & acharné à perpetrer ce cruel & malheureux parricide. Les deux coups portoient dans le costé gauche, l'un entre l'aisselle & la mammelle, & entre la seconde & troisiéme coste, large d'un travers de doigt & long de quatre, soubs le muscle pectoral, tout contre la mammelle, n'entrant point au dedans du corps: l'autre estoit plus bas, entre la cinquiesme & sixiesme coste, environ le milieu du costé, de la grandeur de deux travers de doigt, entrant A tout jusques au dedans du corps, en perçant le penultiesme lobe du poulmon tout outre, jusques à l'artere veneuse, en laquelle il avoit faict une ouverture à passer le petit doigt, un peu au-dessus de l'oreille gauche du cœur, d'où il se fit une grande eruption de sang dans les deux poulmons, lequel passant de là par la trachée artere sortoit par la bouche, & les poulmons abbreuvez de sang se trouverent tous livides comme d'une contusion ou meurtrisseure & pour la mesme cause, se trouva aussi force sang figé & caillé dans le vuide du coffre, & fort peu dans les ventricules du cœur, lequel, ensemble les grands vaisseaux qui prennent leur source de luy, estoient tous flestris & abbatus, à cause que tout le sang en estoit sorty. C'est pourquoy tous les Medecins jugerent que ce dernier coup estoit la seule cause de sa mort. Tout ainsi que nous ne voyons jamais de feu sans fumée, ny de corps sans ombre, ainsi de mort de grand Prince, qu'elle ne nous soit predicte un long-temps avant qu'elle arrive: ou par la voix du peuple, ou par inspirations divines, que Dieu descouvre à quelques siens serviteurs, ou par les Astrologues. Il y a un an que j'estois à Fontainebleau pour l'exercice de ma charge de Maistre des Requestes, où nous fusmes en un instant saisis d'une peur B soudaine, disant sourdement en nos communs devis (contre le desir que nous en avions) que de bref la France couroit fortune d'estre privée de son Roy si utile & necessaire à sa conservation, & que le Ciel le repeteroit comme à luy deu par proprieté naturelle. Chascun disoit, il ne se garde point, le malheur portera qu'il sera tué.

Nous

Nous tremblotions tous de crainte, & estions de telle façon saisis par l'apprehension du mal que nous imaginions, que nous nous regardions les uns les autres sans pouvoir proferer aucune parole, prevoyants & pensants aux grandes, douloureuses & calamiteuses miseres qui nous tallonnoient à la suite d'un si enorme & horrible forfaict. En ce mesme temps vint en Cour un Capitaine de Gascongne, qui avoit suivy le Roy pendant tous les derniers troubles, lequel rapporta qu'un jour estant sur la lecture de la Bible, il vit à l'improviste entrer en sa chambre (ayant precedé un bruict à l'ouverture de la porte) deux hommes de grande stature, l'un à luy incogneu, & l'autre qu'il recognoissoit que l'incogneu luy dit, qu'il fust sans crainte, & que de mal il n'en pouvoit encourir, pource qu'il estoit venu là seulement pour luy dire qu'il allast annoncer au Roy qu'il eust à conserver sa vie, autrement, qu'il ne pouvoit empescher un malheur qui luy estoit preparé & qu'aussi-tost ces deux phantômes disparurent, dont il fut sur l'heure saisi d'effroy que toutesfois revenu à luy, & ayant pensé & repensé à ceste vision, il en parla à quelques Theologiens, qui luy remonstrerent que ce pouvoit estre quelque illusion diabolique, & ainsi le renvoyerent en opinion de ne faire le voyage: cependant, que deux jours aprés ces mesmes phantômes se representerent à luy dans son jardin avec rudes & rigoureuses menaces de celuy qui l'avoit abouché, pour n'avoir obey au premier commandement, & luy enjoignit tout destroussement, sur peine de mort, de partir dés le lendemain porter cet advis à sa Majesté: & afin qu'il eust plus de creance en ce qu'il luy diroit, qu'il l'asseurast que celuy qui l'envoyoit, estoit le mesme qu'il avoit veu estant à la chasse. Le Roy, quoyqu'en luy-mesme il en creust quelque chose, si s'en mocqua-t'il, & renvoya ainsi ce Gentil-homme. Le Capitaine Milhade de Moncrabeau en Albret, le jour du Vendredy Sainct 1607. vint à Fontainebleau trouver le Roy, auquel il fit entendre qu'il avoit eu quelques revelations qui regardoient l'honneur & la gloire de Dieu, & encores la personne du Roy & son Estat, partie desquels il luy expliqua. Toutesfois le Roy pour en avoir plus ample intelligence, commanda au Pere Coton Jesuite de l'ouyr afin de luy en faire son rapport, lequel l'ayant ouy, destourna le Roy de plus parler à luy, ny rien croire de ce qu'il disoit. Milhade recognoissant que quelque diligence & devotion qu'il apportast, il ne pouvoit avoir aucune audience du Roy, luy escrivit, que Dieu l'avoit tiré sain & sauve d'innombrables combats, rencontres & batailles, destourné toutes les machinations & entreprises faictes & dressées contre sa personne, & preservé des cheutes, blessures & maladies qu'il avoit eu, pour luy mettre inesperément & miraculeusement la Couronne sur la teste, & qu'à present il l'appelloit à la reformation de son Eglise, & à bien policer & regler son Royaume: ce qu'il devoit faire, d'autant que ce mesme Dieu avoit tousjours favorisé les bons Roys, & ruyné les meschants: qu'à l'heure qu'il parloit, c'estoit à luy de s'esveiller de son sommeil pour penser en quoy il pouvoit recompenser tant de bien-faicts. C'est à vous (disoit-il) à qui je parle, à qui l'affaire touche, songez-y, & ne dictes & faictes comme ce Roy Sedechias, qui mit sa fiance au bras de la chair & aux richesses de ce monde, sans vouloir obeir au Seigneur. remuez en vostre esprit, ce qui luy arriva. Et adjoustoit ces paroles, qui sont d'une merveilleuse efficace ô Roy, j'ay meilleure esperance de vous, pensez toutesfois que c'est le mesme Dieu. Aprés cela, Milhade se retira en Gascongne, où pressé de ses revelations escrivit derechef au Roy en l'an 1609. que s'il vouloit fuir l'ire de Dieu, il se devoit de tout poinct reconcilier avec luy, & conformer sa volonté à la sienne en suivant le beau chemin qu'il luy monstroit pour executer ses commandemens que c'estoit à luy d'y meurement penser, pource que Dieu avoit entendu la voix, clameur & oppression de son peuple mangé comme pain, & luy disoit ouvertement, que le temps estoit venu qu'il devoit penser à Dieu, qui donnoit & ostoit les Couronnes aux Roys, alongeoit & abregeoit leur vie à discretion. faictes paix avec Dieu (disoit-il) puis qu'il vous y semond tant doucement ouvrez les yeux de vostre cœur & de vostre ame pour comprendre sa saincte volonté. Et tout d'une main escrivit au Pere Coton, qu'il ne devoit point faire accroire au Roy que tout ce qu'il luy avoit dict de bouche ou par escrit, fussent vaines imaginations & pures folies que toutesfois laissant cela a part, il le conjuroit de persuader le Roy de se gouverner, conduire, & marcher soubs les loix & ordonnances de Dieu, à cause que l'Ange du Seigneur avoit desgainé son espée pour frapper ceux qui suivoient le train vicieux maudit par les Prophetes & Apostres l'exhortoit au nom de Dieu de crier à plein gosier, tancer, arguer & menacer en temps & hors temps, & commencer au Roy, en se souvenant de ce qu'il luy avoit dict & escrit, sans attendre longuement, d'autant que le temps se hastoit, & que le jour de l'ire du Seigneur estoit prochain & aux portes l'asseurant qu'il n'y avoit homme, pour si resolu qu'il fust, qui ayant eu la cognoissance de l'advenir, & des choses qu'il avoit veues & ouyes par la vertu du S Esprit, lesquelles il ne cachoit point, ne tremblast devant la Majesté de ce grand Dieu vivant, jusques en la presence duquel estoit montée la puanteur de nos pechez, laquelle si l'on n'estouffoit, & que l'on ne vinst à une vraye & sincere repentance & amendement de mal en bien, on ne pouvoit esperer ou attendre qu'un juste jugement de Dieu, prest à tomber, lequel le Roy seul pouvoit arrester & appaiser. Là-dessus, il priroit le Pere Coton, au nom de Dieu, de n'empescher point que le Roy n'obeist à la volonté de Dieu, qui y estoit si doucement convié, lequel il devoit supplier de se representer la fin des Roys ses predecesseurs pour luy servir d'un beau miroir & exemple de bien faire & à la fin de sa lettre, il protestoit contre le Pere Coton, que s'il arrivoit du mal au Roy, on ne pourroit ignorer qu'il n'en eust esté advertly. Je vous dray que Milhade m'a dict, qu'il n'avoit osé à cœur ouvert declarer au Roy sa mort prochaine, comme il luy estoit dicté & predict par ses revelations, craignant de tomber en quelque desastrée fortune. C'est une chose chastouilleuse & perilleuse que de parler de la vie ou de la mort d'un Prince. Le Roy creut cet homme cy insensé. En l'an 1608. la Font, Prevost de Bayonne, vint trouver le Roy, auquel il dit sans rien flatter, qu'il ne fust si prodigue de sa vie, autrement qu'il seroit tué, ainsi que son esprit luy avoit declaré. Et deux ou trois jours avant qu'il fust occis, il donna advis au Chancelier que son esprit l'avoit asseuré, que celuy qui vouloit tuer le Roy, estoit dans Paris, qu'il l'en advertist pour s'en donner de garde. Je sçay que ces histoires sont veritables, parce que l'un des premiers Officiers de la France, qui en sçait toutes nouvelles, me les a asseurées telles: mais il me dict qu'il croyoit que c'estoient personnes esgarées & desvoyées de leur cerveau: ce que je ne puis imaginer, puisque nous jugeons des choses par leur succez. Quand on dit non seulement ce qui adviendra, mais aussi comment & quand, cela n'est point une conjecture de ce qui à l'advanturе sera, ains une presignification & declaration de ce qui resoluement sera. Le bruict fut grand de la vision que le Roy avoit eue à la chasse: & de là nous commençasmes à prognostiquer un grand mal futur. Il est aussi vray, que quelques mois avant la mort du Roy, on trouva soubs la nappe de l'Autel de la grande Eglise de Montargis, aprés la Messe dicte, une lettre qui portoit en substance, qu'il y avoit une entreprise sur sa vie par un de la ville d'Angoulesme. Ceste lettre fut envoyée par les Officiers au Chancelier, qui luy ayant communiquée, il n'en fit que rire. Je ne veux oublier que Liberati ayant esté condamné à la mort par la Ligue, le President de Neuilly en se mocquant luy demanda, s'il n'avoit point preveu qu'il seroit pendu? Il luy respondit qu'il n'avoit jamais sceu l'heure de sa naissance pour dresser son horoscope. Il s'enquit encores de luy, quel jugement il faisoit de la fortune du Bearnois? entendant parler du Roy. Il l'asseura qu'il regneroit quelques années

paisiblement

paisiblement dans Paris, & qu'à la fin il seroit tué. Ferrier Medecin de Thoulouse luy predit estant Roy de Navarre, qu'il seroit Roy de France, mais qu'il estoit en danger aprés de mourir d'une mort violente. Quelque temps auparavant son trespas, il luy escrivit qu'il pensast à sa conservation, d'autant que les Astres conspiroient en sa personne. Douze ou quinze jours avant la mort du Roy, j'estois allé voir un Gentil-homme mien amy, avec lequel discourant du grand dessein que le Roy avoit en Allemagne pour le secours du Marquis de Brandebourg & du Prince d'Eynalde pour le faict de Juliers, je luy dis que toute ma crainte estoit, qu'en ce grand flux de prosperité, qui en apparence accompagnoit le Roy en ce voyage, il ne se trouvast quelque desesperé qui le tuast, luy me dit, que si l'on adjoustoit foy aux cinq vers que Helvæus Rosselin Medecin en Alsatie fit incontinent aprés qu'il fut venu à l'Estat, il ne pouvoit plus guieres vivre, lesquels sont tels :

Lucia cui lucis contulit auspicia,
Et solium sceptri vincla dedére Petri,
Quattuor haud ultra regnabit in ordine lustra:
Cùm raptus fuerit, Pusio magnus erit.
Hæredis nomen sciet Deus unus. Amen.

Vers qui sont confirmez par la curiosité de la feue Royne Mere, laquelle desireuse de sçavoir si tous ses enfans monteroient à l'Estat, un Magicien dans le Chasteau de Chaulmont, qui est assis sur le bord de la riviere de Loire entre Blois & Amboise, luy monstra dans une sale, autour d'un cercle qu'il avoit dressé, tous les Roys de France qui avoient esté & qui seroient, lesquels firent autant de tours autour du cercle, qu'ils avoient regné & devoient regner d'années : & comme Henry troisiesme eut fait quinze tours, voilà le feu Roy qui entre sur la carriere gaillard & dispost, qui fit vingt tours entiers, & voulant achever le vingt & uniesme, il disparut. A la suite vint un petit Prince de l'aage de huict à neuf ans, qui fit trente-sept ou trente-huict tours : & aprés cela toutes choses se rendirent invisibles, pource que la feue Royne Mere n'en voulut voir davantage. Je vous diray que six mois avant sa mort, il me tomba entre les mains un Almanach, qui marquoit au quatorziesme de ce mois de May ces mots. *Dies illa, dies iræ, calamitatis & miseriæ:* dont je me prins à rire. Et ce mesme Almanach nous promettoit qu'un jeune Prince viendroit, qui restabliroit l'Estat, & le mettroit en un doux repos. dont je m'esbahy sur l'heure, voyant nostre Roy sain & vigoureux, qui ne ressentoit rien approchant de la mort. Ce qui avoit esté predit cent ans auparavant d'un homme d'Eglise de la ville de Therouenne, de chascune des années depuis 1590. jusques à l'année 1613. La verité est qu'il ne cotta pas precisément l'an de la mort de nostre Roy; mais parlant de son couronnement & sacre, en l'an 1596. il dit que la paix devoit estre par luy establie, & que toutes les Provinces chanteroient les louanges de ce bon Prince : que ceste paix dureroit jusques en l'an 1613. & qu'alors nous estions menacez de voir une grande mutation, & changer le mal en pis, avec ces mots en vers du temps :

L'Aigle son vol abaissera.
L'Isle de l'auge haussera.
Le coq mangera ses poussins.
L'Austruche perdra ses desseins.
Mais un fleuron de lis viendra
De corps & d'entendement sain,
Qui la Republique rendra
Reposante sur son coussin.

Je rapporte ce changement au dedans de ces années à la mort du Roy, au temps du decez duquel, la France generalement se plaignoit de tant d'inventions & d'Edicts pour tirer deniers du peuple, que ses Ministres de jour à autre enfantoient. L'Angleterre se seroit esleuée en plus grand lustre qu'elle n'avoit esté il y a long-temps. l'Empire fort abaissé : & tous les grands desseins de l'Espagnol esvanouis. Le fleuron de lis qui devoit venir, monstre la succession de nostre Roy en l'Estat, à son pere, & par la, sa mort. Le mesme Almanach en teste du mois de May met ces trois Vers :

Icy Saturne en eau estant conjoint,
Avecques Sol, un Roy fort & puissant,
A Reims & Aix sera receu & oingt

Lesquels Vers j'avois leus dans la quatriesme Centurie de Nostradamus, Prophetie 86. les Vers commencent, *l'an que Saturne en eau sera joinct*, & finissent comme ils sont escrits cy-dessus. Le couronnement de nostre Roy presageoit la mort de son pere : Dieu veuille qu'il rapporte l'Empire pour le joindre, unir & coler à la Monarchie Françoise. Un autre Almanach disoit dans le mesme mois de May, *Astra sunt omninò contraria laboribus & voluptatibus tuis.* Et plus bas, *In tua constanter funera cecidit tuis.* Vous avez encores ces quadrains qui couroient six mois avant la mort du Roy. Je le sçay parce qu'ils me tomberent entre les mains.

Lors qu'on verra de la rive de Seine
Le sein bordé d'une Samaritaine,
Lors un grand Roy parmy ses grands projets
Sera tué par l'un de ses subjets.

Et puis ceux-cy :

Cinq decades & sept n'auront borné la course
D'un grand Lion Celtiq', qu'un jeune Lionceau
Avecques sa Lionne auront recours à l'Ourse,
Et fuitif d'un rival tranchera le fuseau.

Janet natif de Besançon en Bourgongne, & Farcar Escossois, Mathematiciens, passerent en 1608. en la ville de Ruffec en Angoulmois, où ils sejournerent quelques mois, & dirent, que par la revolution & figure de la nativité du Roy, qu'ils avoient dressée, il devoit estre tué dans deux ans, & un Grand qui tient l'un des premiers rangs dans la France, depossedé de ses charges, & estre aussi miserable qu'il estoit heureux. L'horoscope que Joannes Rodolphus Camerarius Alleman avoit fait du feu Roy en l'an 1600. me tomba entre les mains, où il luy donnoit advis qu'en l'aage de cinquante-neuf ans il estoit menacé d'un accident violent, à cause de la Lune qui estoit en la septiesme maison de la figure laquelle occasionne ordinairement mort violente. Il s'est trompé au jugement qu'il fait du temps de cet accident qu'il met pouvoir advenir en l'an cinquante-neufviesme de son aage, pour n'avoir remarqué & observé & fait la direction de l'une des estoiles fixes de violente nature, laquelle est celle qui menaçoit de ce malheur au temps qu'il est advenu. Et de faict, Coeffier Conseiller au Presidial de Moulins, à qui j'ay ouy dire beaucoup de choses, qui sont succedées comme il les avoit dictes avant qu'elles arrivassent, m'a dit qu'il avoit asseuré le Roy, qu'entre le Solstice d'hyver & celuy d'esté de la presente année, il estoit menacé d'une grande maladie, qui le pourroit emporter. Il n'osa franchement dire ce qui estoit de sa science, comme il avoit faict au Duc de Guise quand il fut tué, au Duc du Maine, de la naissance, progrez & issue entiere de ses affaires : à la Duchesse de Beaufort, qu'elle seroit sur le poinct d'estre Royne sans le pouvoir estre : de mesme à la Marquise de Verneuil : de la prinse de Calais, & de la guerre de Savoye lors que l'on tenoit la paix toute asseurée. Il luy avoit esté predict (comme l'on a appris de luy-mesme) qu'il seroit tué dans son carrosse. En l'an 1597. s'en allant en carrosse à Mouy en Picardie, les chevaux traisnerent le carrosse en un precipice, qui fut de tout poinct brisé. en l'an 1606. luy & la Royne verserent avec le carrosse au port de Neuilly, où ils faillirent de se noyer. & à la troisiesme fois il y fut tué. Encores luy avoit-on dit davantage, qu'il se gardast d'un gaucher,

gaucher. Ceste prediction a eu son effect : car entrant dans le carrosse il print la gauche, & donna la droicte au Duc d'Espernon il receut les coups dans le costé gauche. le carrossier print la gauche, & donna la droicte aux deux chairetes qui arresterent le carrosse du Roy : & fut tué par Ravaillac qui estoit ambidextre. Et pour moy, je juge qu'il donna les coups de la main gauche, eu esgard où estoit le carrosse. car si c'eust esté de la droicte, il falloit donner de revers. Et long-temps auparavant tout cela, ceste mort avoit esté predicte en ces Vers par Nostradamus en sa cinquiesme Centurie, Prophetie premiere.

Avant venue de ruine Celtique,
Dedans le Temple deux parlementeront,
Poignard cœur, d'un monté au coursier & pique,
Sans faire bruict, le grand enterreront.

Par là il presagist le pour-parler que fit Ravaillac dans l'Eglise de S. Louys avec le pere d'Aubigny Jesuite, lors qu'il luy revela en confession, qu'il avoit un grand coup à faire avec le cousteau qu'il luy monstra, sur lequel estoit gravé un cœur, duquel, sans estre veu & sans bruict, estant monté sur la roue du carrosse & attaché au coursier, il piqua & tua nostre grand Henry, nom duquel j'espere que la posterité le baptisera pour ses hautes, chevaleureuses & incomprehensibles prouesses. Les advis du Ciel venoient de toutes parts à ce Prince de sa mort prochaine, sans qu'il les voulust croire. tant a de pouvoir sur nous l'opinion contraire de ce que nous ne desirons point qu'il nous arrive. La Royne Mere 2. ou 3. mois auparavant sa mort, estant couchée avec luy, la force imaginative opera tellement en elle, qu'elle vit en songe ce parricide abominable qui tuoit le Roy de deux coups de cousteau. C'estoit un avertissement de l'advenir. Elle se resveilla en sursault, criant & pleurant. Le Roy luy demanda que c'estoit. Elle fut quelque espace sans le pouvoir dire. Enfin pressée, luy dit ce qu'elle avoit veu : lequel ne dit autre chose, sinon qu'il ne falloit croire aux songes, qui n'ont en soy aucune verité, ains une pure vanité. Toutesfois quelques jours avant sa mort ayant avec luy quelques Seigneurs de sa Cour, qui l'entretenoient de ses grandeurs & bien-heuretez, & comme il alloit infailliblement à la Monarchie du monde, sans qu'aucun y peust porter d'obstacle : il est vray (dit-il) que cela seroit, si je pouvois eviter un malheur qui ne me peut fuir : aussi que la Brosse Astrologue judiciaire luy avoit dit, qu'il seroit empesché de faire son voyage d'Allemagne. & disoit en ses devis communs, qu'il n'avoit point de peur qu'un homme sage entreprinst contre sa vie, ouy bien un fol melancholique. Le Mercredy avant sa mort se promenant aux Tuilleries, il dit à Montigny & à Cigogne, qu'il voudroit estre mort, & comme ils luy dirent qu'il n'avoit aucune occasion de desirer sa mort, il respondit : vous estes plus heureux que moy. Il eut tant de predictions qui devancerent son malheur, qu'il ne pouvoit qu'en estre troublé au dedans de soy, ne sçachant pas d'où le coup luy pouvoit venir. Quinze jours avant ce piteux spectacle, un Marchand de Douay escrivit à un sien amy de Rouen, & le pria de luy mander, s'il estoit vray, que le Roy eust esté tué. La lettre a esté representée au procez. En ceste mesme saison, courut un semblable bruict à l'Isle en Flandres, ainsi que j'ay appris d'un Marchand du mesme lieu. Un autre Marchand d'Anvers escrivit à un certain Marchand Flaman mien amy demeurant à Paris, qui m'a aidé de l'extraict de la lettre, que je vous represente. Voicy les mots : "C'est grand cas qu'il a » esté parlé icy de la mort du Roy douze jours auparavant » qu'elle fust survenue. Il n'en estoit pour l'heure rien, » mais enfin elle s'est trouvée veritable. Nous sommes » tous estonnez que telle nouvelle ait couru en ce lieu. Il » semble que quelques-uns ayent sçeu que telle chose de- » voit estre». Un des principaux de la ville de Cambray dit, huict ou dix jours auparavant ce funeste accident, parlant du Roy : ce vieillard a de grands desseins, mais il n'ira gueres loing. Boissise Conseiller d'Estat, & lors Ambassadeur prés le Marquis de Brandebourg & le Duc de Nieubourg, m'a dit que le bruict courut à Anvers, Boisleduc & Mastric, que le Roy avoit esté tué, dix jours avant qu'il le fust : & qu'à Coulongne au mesme temps furent leues lettres en pleine place, qui venoient d'Anvers, par lesquelles l'on mandoit la mort du Roy, quoyqu'elle ne fust. Gallandius, Principal du College de Boncourt, à son retour d'Arras, m'a dit que l'on tenoit la mort du Roy en la ville d'Arras huict jours premier qu'elle advint. Il advient souvent que la nouvelle devance l'accident. L'on predit au Roy qu'il seroit enterré huict jours aprés que le Roy Henry III. le seroit. & de fait son enterrement se fit le 23. de Juin, & celuy du Roy le 31. du mesme mois. Une femme d'Italie, qui avoit predict à la Royne, qu'elle seroit Royne long-temps avant que d'estre appellée à ceste grande dignité, la vint trouver il y a quelque trois ans, qui l'asseura que le Roy ne pouvoit plus vivre que pareil temps. Il courut un Almanach en Espagne, qui prognostiquoit la mort du Roy au mois de May, lequel l'Ambassadeur envoya au Roy; & l'ayant leu, il commanda d'en composer un autre portant que le Roy d'Espagne mourroit au mois d'Avril. Quatre jours devant la mort du Roy, naquirent en la ville de Poictiers deux petits gemeaux conceus de trois à quatre mois auparavant & par superfetation, chose du tout prodigieuse, ils sont liez par des embrassemens amoureux, l'un porte un heaume en teste, & l'autre un atour, moule ou perruque sur le front, de mesme que portent les Dames d'aujourd'huy. Vous diriez que l'un est Mars, & l'autre Venus; mais ce Mars est Hermaphrodite, & ceste Venus masle. Je laisse le déchiffrement d'un tel prodige à ceux qui nous survivront. Vous vous pouvez souvenir qu'en l'an 1608. (au mesme temps que cet assassin print resolution de tuer le Roy) il se vit en nostre pais d'Angoulmois une espouventable & prodigieuse vision de spectres & phantômes qui parut en plein jour vers le ciel. C'estoit une quantité de petits nuaux qui descendirent en terre, desquels se formerent environ douze cens hommes grands & beaux, armez d'armes bleues, d'enseignes partie bleues & partie rouges, à demy desployées ; les tambours avoient leurs caisses comme prests à battre, le chef estoit de belle stature, marchant à la teste dix pas devant, avec un bel ordre pour gaigner une forest, où le tout disparut. Encores ne vous veux-je oublier une chose esmerveillable : c'est que le jour du sacre de la Royne, Damoiselle Jeanne Arnaud estant allée à S. Denys voir ceste ceremonie avec les Damoiselles Perrot & l'Hoste, ses sœurs, elle demanda où estoit le Roy? & comme ses sœurs luy monstrassent, elle leur dit que ce ne l'estoit point, ains un corps mort. Ses sœurs luy repliquant que le Roy estoit gaillard, qui se plaisoit à contempler la Royne bien parée & Monsieur le Dauphin. comment (ce dit-elle) gaillard? Voilà un homme mort, qui ressemble aux autres Roys qui sont à S. Denys, lequel a mis Monsieur le Dauphin en sa place. Il n'y eut moyen de luy oster ceste opinion de la fantaisie, qui la rendoit tellement effrayée, que tout ce jour-là & la nuict elle fondit en larmes sans avoir voulu boire ny manger, & dit à ses sœurs par plusieurs fois, qu'indubitablement il arriveroit quelque sinistre malheur au Roy. Ce qui luy fut confirmé par le malheureux accident qui survint le lendemain. Voilà tout ce que je puis vous rapporter en gros de ce qui a precedé le jour de la mort de nostre Roy : maintenant je vous veux détailler par le menu les choses qui se rencontrerent le jour qu'il fut tué. Le matin, comme il fut levé & habillé, il se jette à genoux par trois fois en la ruelle de son lict pour prier Dieu. Le Duc de Vendosme y arrive, qui luy apporta nouvelles que la Brosse l'avoit prié de luy dire, qu'il ne sortist point ce jour-là, parce qu'ayant bien espluché les revolutions du Ciel & les aspects des Astres avec leurs influences, il avoit appris par la concurrence de certains Astres malins, qu'il estoit menacé ce jour, s'il sortoit, d'un guet-à-pens & mort violente, & qu'autrement il ne pouvoit vaincre la malignité

malignité & conjuration du Ciel. Le Roy luy dit, vous estes un jeune fol, & la Brosse un vieux fol, qui veut avoir de moy quelque piece d'argent. Le Duc de Vendosme le veut aller dire à la Royne le Roy luy deffend, s'il ne veut encourir sa disgrace. Ceste mesme matinée plusieurs billets furent jettez dans sa chambre, portans qu'il y avoit entreprise contre sa personne, & que s'il sortoit ce jour-là, il couroit fortune d'estre tué. Un mien amy m'a dit, qu'il en vit un qui fut porté au Roy, dont il ne fit pas grand estat. Escure arrive ce matin tout goutteux au Louvre, où il se fit apporter pour parler au Roy qui l'avoit r'appellé de l'armée, afin de luy ouvrir les moyens de son passage par le pays de Luxembourg. Sur les deux ou trois heures, il commande que son carrosse fust prest, & sortant de sa chambre il demanda, le quantiesme du mois nous tenions; quelqu'un respondit, que c'estoit le quinziesme j'ay passé (dit-il) le 14. qui me promettoit du mal, & entra en celle de la Royne, laquelle il entretint quelque temps, & puis luy dit, qu'il avoit je ne sçay quoy, qui luy tourmentoit l'esprit. Elle le voulut retenir. Ses prieres ne peurent empescher son voyage, ou bien parce qu'il avoit asseuré à ces Messieurs qu'il menoit avec luy à l'Arsenac & de là chez Escure, qu'ils recevroient du contentement & plaisir en la disposition de son voyage d'Allemagne, qu'ils apprendroient par la carte qu'Escure en avoit dressée, ou plustost par une necessité des influences celestes, contre lesquelles il est impossible, ou pour le moins bien difficile à quelconque que ce soit, de pouvoir resister. Pendant tous ces discours, cet assassin estoit assis sur la pierre de la porte du Louvre. Il voit venir le Roy pour entrer dans son carrosse avec les Duc d'Espernon & de Montbason, le Mareschal de Lavardin, de Roquelaure, de la Force, le Marquis de Mirebeau, & Liancourt son premier Escuyer. Entrant dans son carrosse, il fit le signe de la Croix, prend la gauche & donne la droicte au Duc d'Espernon, avec lequel il commença à parler des mescontentements du Comte de Soissons, qui s'estoit retiré de la Cour en sa maison, lequel luy avoit envoyé un memoire de sa demande, qu'il donna au Duc d'Espernon pour voir à son loisir, ne l'ayant peu lire faute de lunettes. Il prend le chemin de la Croix du Tiroir, pour aller droict à l'Arsenac. Ceste furie d'Enfer le suivit à dix pas derriere, attendant l'occasion. A la Croix du Tiroir, le Roy commanda à Vitry d'aller au Palais pour faire tenir toutes choses prestes. Pendant ce temps, ce desloyal eut envie de s'approcher pour faire son coup, & si lors il l'eust mis en œuvre, il tuoit le Duc d'Espernon, parce qu'il croyoit que le Roy tinst la main droicte. Comme le Roy entre dans la rue de la Ferronnerie (rue de malencontre, & qui en son nom portoit le furieux & cruel meurtre de nostre Roy) il parla tant au Duc d'Espernon qu'au Mareschal de Lavardin, de son passage par le pays de Luxembourg, & de ses preparatifs pour passer, en cas que l'on luy desniast le passage. Cependant tous ses Valets de pied (horsmis un) prennent leur chemin par le Cemetiere de sainct Innocent pour aller à pied sec. Le carrosse est arresté bien avant dans la rue par deux charrettes chargées, qui se trouverent à l'opposite. Le carrosse tire sur la gauche, & les charrettes sur la droicte. Les roues du costé du Duc d'Espernon baisserent fort, parce qu'elles estoient dans le ruisseau, & celles du costé du Roy se hausserent, qui donna un grand advantage à ce traistre desloyal pour executer le parricide. Le Roy sort la teste à la fenestre du carrosse pour commander ce qu'il falloit faire, & puis estant rentré dedans, continua son discours. Ce maudit & execrable l'apperçeut, & en ce moment se presente à luy une vision diabolique, laquelle luy saisit le front & les yeux, qui luy dit Va & frappe hardiment, tu les trouveras tous aveuglés. Sur cela il se resolut, & chemine à grands pas vers le carrosse, & comme si le diable l'eust porté, monte sur la roue esleuée, où il donna le premier coup, qui ne fit qu'effleurer; auquel le Roy dit ces paroles, je suis blessé. Et redoubla le second si promptement, que nul de la compagnie ne vit donner les deux coups. Toutes les autres fois que l'envie luy estoit venue de le tuer, une sueur ruisseloit de son corps, les cheveux luy dressoient & herissoient en la teste de frayeur & horreur, son cœur sans aucune autre cesse battoit d'un poux redoublé, de teste en pied il frissonnoit, & sentoit au dedans de soy tout d'un coup naistre un cruel combat, qui faisoit en cest instant que sa desnaturée volonté surmontoit sa fremissante peur, & son effroyable peur gagnoit le dessus de ceste maudite volonté; enfin il estoit tellement hors de soy, qu'il n'estoit plus soy-mesme: mais à l'heure du coup, il devint tout autre, & y alla avec autant de hardiesse, que les autres fois la crainte l'avoit retenu de commettre cet assassinat. Au troisiesme coup qu'il voulut donner, le Duc de Montbason luy prend la main, & lors commença à hurler, croyant (comme je pense) que le Diable le deust emporter ou rendre invisible. Sainct Michel tire l'espée pour le tuer. Le Duc d'Espernon (se souvenant du Moine qui tua Henry troisiesme, lequel fut occis sur le champ) crie, Ne le tuez pas, il y va de vostre teste Il rengaine. Voyant que le Roy jettoit une grande abondance de sang par la bouche, il luy jetta son manteau sur la face, & fit rebrousser le carrosse droict au Louvre. & ceste furie infernale est menée au logis du Duc de Rets, où il est ouy par le President Janin. On ne tire de luy autre chose, sinon, que ce qu'il en avoit fait, estoit pour le bien & repos de la France, & que s'il estoit à le faire, rien ne l'en démouveroit. Il est mené à la Conciergerie du Palais, où son procez luy est faict & parfaict, & interrogé des subjects d'une si damnable entreprise, il respond, que deux ans auparavant il se jetta à genoux devant le Roy en la mesme rue & au mesme lieu, le suppliant à diverses fois de luy vouloir donner audience ce qu'il refusa: & dés là il resolut par un soudain despit de le tuer. estant outre cela porté par l'entretien des deux Religions qu'il maintenoit par la France.

Si ne veux-je pas oublier, que du Laurens Archevesque d'Ambrun, l'aprés-disnée de ce jour noir, & à l'heure que le Roy fut tué, discourant avec plusieurs Prelats des miseres du temps, & qu'il estoit impossible, qu'en l'estat où estoient les affaires, il ne prist mal au Roy, mesmes à l'heure que nous parlons (dit-il) il luy peut survenir quelque desastre.

Pendant l'instruction du procez, du Bois né & natif de la ville de Limoges, qui a esté autrefois à mon service, deposa que depuis un an, ou un an & demy, Ravaillac estant venu d'Angoulmois en ceste ville, descendit en son logis (sciz pour lors en la rue de la Harpe) & que l'hostesse les fit loger en mesme chambre & divers licts, & qu'environ la minuict il ouyt Ravaillac qui invoquoit les esprits malins, auquel il dit, qu'il ne craignoit point les morts, ains les vivants, parce (m'a dit du Bois) qu'il avoit cent ou deux cens escus, qu'il pensoit que Ravaillac luy voulust escroquer, & qu'aprés ceste parole chascun s'endormit, & que le lendemain environ la mesme heure, il ouyt encores Ravaillac, qui faisoit les mesmes invocations, & qu'à l'instant ayant ouvert le rideau de son lict, il apperçeut en la moitié de la chambre une grande obscurité, & en l'autre moitié une lampe allumée, & un gros Dogue, qui avoit la queue retroussée jusques sur la teste, qui venoit droict vers son lict ce qui luy donna une telle frayeur, qu'il fut long-temps sans pouvoir dire mot, & aprés avoir en luy-mesme prié Dieu, & repris la force de parler, il dit à Ravaillac qu'il avoit grand tort. Quoy, dit Ravaillac, avez vous veu quelque chose? pour moy je n'ay rien veu. Si j'ay veu? dit du Bois. Ouy, j'ay veu, & vous le sçavez. Dés l'heure, du Bois appelle l'hoste & l'hostesse, & se leve, sans vouloir plus demeurer ny en ceste maison, ny avec Ravaillac Et le lendemain, il alla aux Cordeliers, où il fut confessé & communié.

Du Bois est confronté à Ravaillac, qui le recogneut homme de bien, sans luy donner aucuns reproches, & aprés avoir ouy sa deposition, il ne la denia pas pleinement, mais il dit qu'il n'avoit rien veu, & que ce que du Bois estoit allé aux Cordeliers, avoit esté par son advis.

Ce qui fut dénié par du Bois, qui persista en ce qu'il avoit depose. Je vous allegue cecy pour vous dire que Ravaillac estoit & Magicien & Sorcier, qui communiquoit avec le Diable. Enfin il est pour le commencement condamné d'avoir la question ordinaire & extraordinaire pour sçavoir ses complices, laquelle il endura sans dire autre chose que ce qu'il avoit dit par ses confessions. Au sortir de là, il a esté diligemment pansé & medeciné, afin que ses membres fussent renouvellez pour endurer nouveaux tourments, & que le sang fust reparé pour soustenir nouvelles peines : & pour vous dire en un mot, on a cessé de le tourmenter, afin qu'il peust estre plus souvent tourmenté. Le lendemain il est declaré deuement atteint & convaincu du crime de leze Majesté divine & humaine au premier chef, pour reparation duquel il est condamné à faire amende honorable, d'estre tenaillé aux mamelles, bras, cuisses, & gras des jambes, la main dextre, tenant le couteau duquel il a commis le parricide, arse & bruslée de feu de soulfre ; & sur les endroicts où il sera tenaillé, jetté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix resine bruslante, de la cire & du soulfre fondus ensemble, & ce faict, son corps tiré & desmembré à quatre chevaux, ses membres & son corps consommez au feu, reduicts en cendres & jettez au vent, ses biens confisquez, & ordonné que la maison où il est né, sera démolie, sans que sur le fonds puisse à l'advenir y estre fait autre bastiment & que le pere & la mere vuideront le Royaume quinze jours aprés la publication de l'arrest à son de trompe, avec defenses d'y revenir jamais, à peine d'estre pendus & estrangiez sans autre forme ny figure de procez : est faict defenses à ses freres, oncles, & autres, de porter le nom de Ravaillac, sur les mesmes peines, & est ordonné qu'avant l'execution, ce meschant parricide sera derechef appliqué à la question pour la revelation de ses complices. Il n'a non plus confessé à la seconde qu'à la premiere question. Sur les trois heures, on le tire de la Conciergerie. Il fault que je vous dire, que l'on ne vit jamais une telle clameur de peuple redoublée à tant de fois, qu'il estoit damné là un luy donnoit un coup de poing, l'autre luy tiroit la barbe, l'autre luy jettoit des pierres sans les Archers & Huissiers, il eust esté assommé dez là. car celuy qui ne faisoit rien contre sa personne, se tenoit pour avoir fait une grande faute. Jusques là il n'avoit eu aucun repentir de son forfaict ; mais comme il recogneust que le peuple detestoit cet acte maudit, il entra en repentance de son enorme & horrible peché. Pendant deux heures & demie, ou plus, il est demeuré dans les tourmens, où l'on luy donnoit du relasche pour se sentir mourir. Il a esté tenu longuement en ceste peine, afin qu'il ne perdist tout incontinent le sentiment du supplice. Il n'a rendu l'ame tout d'un coup, on l'a laissé fondre sur les supplices & tourmens, sentir travailler ses membres l'un aprés l'autre, & perdre la vie peu à peu, & par maniere de dire, distiller son ame goutte à goutte. Un des chevaux aprés avoir faict tous ses efforts, commença à faire le restif. Un cavalier bien monté fend la presse, descend de son cheval, & luy donne le harnois de celuy qui restivoit, puis luy monte dessus, & luy mesme le fait tirer en biaisant, où il fit rompre la cuisse à ce miserable excrement de nature. Il faut que je vous dire une asseurance remarquable de cette vipere, qu'aprés avoir veu bruser sa main, avoir esté tenaillé, senty ses playes arrousées de plomb, huile, soulfre & poix resine, les chevaux l'ayans tiré un long traict de temps, demeuré deux heures & demie dans les tourments, & y estant encores, prest à rendre l'ame, demande à parler à son Confesseur. Les chevaux cessent leur office. Le Curé y accourt, croyant qu'il voulust reveler ses complices. Il requiert pour tout, un *Salve Regina*. Le Curé le dit hautement au peuple qui crie qu'il ne luy en faloit poinct, parce qu'il estoit damné. Aussi-tost les chevaux commencent à retirer, & luy à rendre l'ame. Il est démembré pour estre bruslé, & les cendres jettées au vent. Les enfans y accoururent en foule. qui prend la teste, qui un quartier, qui les autres, lesquels ils traisnerent par toute la ville jusques au lendemain matin environ les dix à unze heures, que les uns se rendirent sur le lieu où le Roy avoit esté tué, & les autres en autres places, où ils les bruslerent, & pulveriserent ses os en cendres, qu'ils jetterent au vent ; & auparavant cela, une femme mangea de sa chair, & d'autres la perillerent aux pieds. Voilà comment s'est passée cette histoire funeste, estrange à voir, & horrible à penser. Je ne veux oublier à vous escrire, qu'à la mesme heure que le Roy fut tué, le Prevost de Pluviers jouant à la courte-boule avec d'autres Bourgeois de la mesme ville, dict, que le Roy venoit d'estre tué. Ce qu'il ne pouvoit sçavoir (estant esloigné de vingt-huict lieues de là) ou que par une inspiration divine, ou que par la voye du diable. Je croy pour moy, qu'il l'apprit par ce dernier moyen. Car si la chose fust venue de Dieu, il ne se fust pendu avec le cordon de ses calessons estant prisonnier au Fort-l'Evesque, ains eust dict franchement comme il le sçavoit. De dire aussi que Ravaillac luy eust communiqué ce dessein, & dict à point nommé le jour & l'heure qu'il tueroit le Roy, il n'y a nulle apparence, parce que Ravaillac ne le pouvoit sçavoir luy-mesme. Pour executer ce coup, il falloit qu'il fust certain que ce jour-là le Roy sortiroit du Louvre pour aller à l'Arsenac, qu'il passeroit par la rue de la ferronnerie, que ses valets de pied l'abandonneroient, que son carosse seroit arresté par deux charrettes, & que le Roy mettroit la teste à la fenestre. Si Ravaillac eust sçeu toutes ces circonstances, je croirois qu'il en eust dit quelque chose à ce Prevost mais à cela tout sens commun y repugne. Il y eut une Religieuse du Couvent de Beauvais qui à l'instant de la mort du Roy, en eut revelation. Une chose est grandement remarquable ; c'est qu'au sixiesme mois de l'aage de nostre Roy, Henry second fit une Ordonnance le quatorziesme de May 1554 par laquelle il ordonna, que les boutiques, logis & eschapes construictes le long de ceste rue de la ferronnerie seroient abbatues & démolies. L'execution de ceste ordonnance, comme de plusieurs autres, fut negligée, dont s'en est ensuivie la mort de nostre Roy. L'arrest donné contre Ravaillac, & son execution vous apprennent de quelle sorte il a esté manié, & ses pere, mere, parents traictez. Pour moy, si je me fusse rencontré au jugement, j'eusse passé plus outre, & pris un autre chemin que le commun. les pere, mere, frere & sœurs fussent tous morts avec luy. C'est un cas dont l'excez surpasse toutes les punitions establies par les loix. Et puis que les tourments de deux ou trois heures, quelque violents & sensibles qu'ils soient, ne peuvent destourner ces meschants & malheureux esprits d'attenter à la personne d'un Roy, par aventure que le ressentiment que le pere aura de la mort de sa femme, enfans, & filles, & l'enfant de celle de ses pere, mere, freres & sœurs, qu'il sera asseuré devoir estre cruellement bourrelez, les retiendra d'executer, mesme de penser à de si hardies, temeraires & perilleuses entreprises, l'amour paternelle ou filiale donnera plus de gehenne que toute la rigueur des tortures de justices, qui ne peuvent estre trop espouventables à des hommes qui ne font point estat de leurs corps. Cecy n'est point sans exemple. Aprés que ce grand Alexandre eut fait mettre à mort Philotas qui avoit conspiré contre luy, il envoya tuer Parmenion son pere. Et comme Hermolaus & quelques autres eussent conjuré contre luy-même, il assembla tout le Conseil, auquel se trouverent mesme les peres & proches parents des conspirateurs, qui n'estoient pas trop asseurez de leurs vies, d'autant que par la loy des Macedoniens, ceux qui leur attouchoient de consanguinité, estoient assubjettis à la mesme mort. Ce qu'à Rome, du temps des Empereurs, a esté gardé és enfans des condamnez à mort, encores qu'ils fussent innocens : ainsi qu'il fut practiqué és enfans de Sejanus, lesquels par Arrest du Senat furent condamnez à mourir avec leur pere. Clotaire premier, fils de ce grand Clovis, poursuivit jusques en Bretagne Chranne son fils bastard qui avoit levé les armes encontre luy, lequel il fit bruser avec ses enfans innocens, afin que d'un revolté il n'en demeurast rien que la seule memoire.

re. Icy il n'est point question de la mort d'un Roy, ains d'une simple revolte qui est punie, non en l'autheur seulement, mais aussi en la personne de ses enfans. Gondran, aprés la mort de Chilperic son frere, jura & protesta qu'il feroit mourir jusques à la neuf ou dixiesme generation de celuy qui avoit tué le Roy. Galeace Duc de Milan aux festes de Noel 1476. fut meurtry sur le champ, dans la grande Eglise, de trois ou quatre coups de couteau qu'il receut dans le petit ventre par un Gentil-homme du pays, qui feignit de vouloir parler à luy, assisté d'un autre qui avoit la mesme volonté. L'un & l'autre furent aussi-tost assommez que le coup fut perpetré. Cettuy-là tua le Duc, parce que ses parents & amis avoient mis & employé tout leur vaillant à payer le vacant d'une Abbaye pour un autre des leurs, auquel le Duc l'avoit ostée pour en gratifier un sien favory, sans avoir voulu souffrir qu'il en jouist, quelque priere que luy en eust faicte ce Gentil-homme. Cettuy-cy estoit resolu au meurtre du Duc, parce qu'il detenoit sa femme contre son gré & volonté. Par la sentence des Nobles du pays, des Juges & autres notables personnes, fut dit que les hommes, femmes & enfans du costé de l'un & de l'autre seroient tuez & meurtris, & leurs maisons & seigneuries démolies & jettées par terre & rasées, mesmement les arbres portants fruicts desracinez, & mise la racine dessus ce qui fut fait. Jugement qui a esté aussi pratiqué en la Republique de Venise contre Pietro Candiano, lequel convaincu de vouloir usurper la tyrannie, fut mis à mort, puis sa femme, puis ses enfans, & ensuitte tous les autres parens qui l'attouchoient en quelque degré de consanguinité. Tout cela s'est ainsi ordonné, afin qu'un tel forfaict ne se perpetuast par une certaine propagation dans ces races. On dit ordinairement que les gens de courage engendrent des enfans pareils à eux, dans lesquels ils laissent les marques de leurs vertus portraictes & tirées au vif aussi font les meschants, des meschants. Il ne nous faut point chercher d'exemple ailleurs qu'en l'histoire que je vous raconte. Car Poltrot qui tua le Duc de Guyse devant Orleans, estoit proche parent du pere de Ravaillac. Un Poltrot tris-ayeul ou quart-ayeul de ces deux monstres, eut trois filles dont l'une fut mariée avec un honorable Citoyen de la ville d'Angoulesme (le nom duquel j'obmets à garde faicte) qui eut une fille, qu'il maria avec Ravaillac ayeul de ce Ravaillac qui a tué nostre Roy. Je le sçay parce que deux de leurs proches parens me l'ont ainsi raconté, qui l'avoient ouy dire à leur mere, qui a vescu quatre-vingts ans. Lisez toutes les histoires, vous ne trouverez point que deux d'une mesme race ayent tué deux grands Princes, encores à quarante-huict ans l'un de l'autre: le Duc de Guyse, preux & vaillant Prince entre tous les nostres, lequel n'avoit jamais imprimé sur son front aucune crainte, ains estoit venu à chef de toutes ses entreprises pour le service du Roy & de son Royaume. nostre Roy, grand par-dessus tous ses predecesseurs, & honoré de ce surnom par un commun vœu de ses subjets, comme celui qui s'estoit mis la couronne sur le chef, & restably son Estat à luy & aux siens contre les partialitez & divorcés & des grands & du peuple de son Royaume. bref, qui par sa magnanimité donnoit la loy absolue à la guerre & à la paix non seulement en son Estat, mais generalement en Italie, Allemagne, & par tout ailleurs & pour ne demeurer encores court en ce beau chemin, nous le pouvons dignement comparer à ce grand Empereur & guerrier Jules Cesar, qui du commencement de sa fortune subjugua d'un heur merveilleux nostre belliqueuse Gaule, en l'espace de sept ou huict ans, tout ainsi que nostre Roy avoit aussi fait le semblable en pareil temps, & deliberoit de bien passer outre de là en avant, comme nous avons descouvert, s'il n'eust esté prevenu par la prodigieuse trahison de Ravaillac. Qui pourra estre celuy maintenant, lequel ne tombera en mon opinion? Les trois derniers exemples sortent de Chrestiens: & quand ceste matiere s'approfondiroit plus avant, l'on verra qu'en toutes les autres Republiques bien policées cette mesme regle y a esté gardée. Dieu ne visite-t'il pas l'iniquité des peres sur les enfans jusques à la troisiesme & quatriesme generation? d'autant que l'on voit escouler des peres aux enfans non seulement les marques du corps, mais encores une ressemblance d'humeurs, de complexions & inclinations de l'ame. & sur ce fondement s'establist la justice divine punissant aux enfans la faute des peres, parce que la contagion des vices paternels est aucunement empreinte en l'ame des enfans, & que le desreglement de leur volonté les touche: il y a encores une autre raison, c'est que les enfans estans comptez au nombre des biens du pere, Dieu qui peut punir le pecheur en ses biens, peut consequemment chastier avec justice le pere en iceux. Dieu vueille par sa sainctè grace, (& je l'en prie d'un cœur fervent) que jamais nous ne puissons venir à ces extremitez, & que les exemples de deux Henrys puissent estre les derniers. Je crains que ceste lettre passe la mesure, & que sa longueur vous soit ennuyeuse. Si est-ce que je vous veux prier de me permettre, premier que j'y donne une fin, de souffrir que je fasse la comparaison de la mort des deux plus grands Capitaines que jamais la terre ait enfanté, lesquels tout ainsi qu'ils ont eu en leurs vies plusieurs rencontres toutes semblables, soit en la diligence, execution, vigilance, vaillance & bon-heur; aussi ont-ils eu en leurs morts plusieurs conformitez toutes pareilles. Quelques ans auparavant que Jules Cesar fut tué, comme l'on abbatoit à Capoue un vieux sepulchre, il fut trouvé dans le tombeau de Capys un tableau de cuivre gravé en lettres Grecques, que lorsque les os de Capys viendroient à estre descouverts, il devoit advenir qu'un certain issu de la race de Julus mourroit de la main de ses plus proches parents. Neuf ou dix mois auparavant la mort du Roy, il fut trouvé une lettre sur l'autel de la grande Eglise de Montargis, qui donnoit advis qu'il y avoit entreprise sur la vie du Roy. Le devin Spurina advertit Cesar, qu'il se donnast garde de l'inconvenient qui luy devoit survenir dans les Ides de Mars. Le Mathematicien la Brosse fait donner advis au Roy par le Duc de Vendosme, qu'il se donnast garde du quatorziesme du present mois de May. L'Emperiere Calpurnia songea que le toict de sa maison tomboit en ruine, & qu'on massacroit Cesar son mary: la Royne Regente, qu'on tuoit le Roy de deux coups de couteau. On donna à Cesar, le jour qu'il fut tué, un memoire où estoit escrite tout de son long la trahison qui se machinoit contre luy. au Roy, le billet qui portoit l'entreprise contre sa personne. Cesar avoit mandé le Senat: il fut en doute s'il devoit sortir ou non, & remettre à un autre jour ce qu'il avoit à luy proposer du voyage qu'il deliberoit faire contre les Parthes: le Roy avoit appellé sept des plus grands de son Royaume pour aller à l'Arsenac, & illec leur proposer de son voyage d'Allemagne, & fut en balance s'il iroit ou non. L'Emperiere voulut empescher Cesar d'aller au Senat: la Royne Regente, le Roy d'aller à l'Arsenac. Cesar se mocquant de Spurina, luy dit que ses predictions estoient fausses, parce que les Ides de Mars estoient ja venues, mais non pas encores passées. Le Roy le matin se mocque du Duc de Vendosme & de la Brosse, & sortant l'aprés-disnée de sa chambre, pour de là aller à l'Arsenac, il demanda, quel jour est-il? Quelqu'un luy dit, c'est le quinziesme du mois. Le quatorziesme est passé (dit-il) qui me menaçoit de mal. Quelqu'autre repartit, que c'estoit le quatorziesme. Non, dit le Roy, c'est le quinziesme. Cesar avoit congedié sa garde ordinaire d'Espagnols, qui auparavant souloit tousjours estre à son costé tous armez pour la conservation de sa personne: & le Roy ce jour-là congedia la garde de son corps, qu'il ne voulut mener avec luy. Brutus tua Cesar estant tout nud & sans gardes. & Ravaillac, le Roy tout nud & sans gardes. Cesar mourut du second coup qui luy fut donné: le Roy, du second qu'il receut. Cesar ne se plaignit jamais qu'une seule fois, & ne profera que ces trois paroles, *& toy, fils*: le Roy ne dit jamais que ces trois mots, *je suis blessé*, & n'entendit-on depuis de luy un seul mot. Cesar enveloppa sa teste avec sa robbe: &

le manteau du Roy fut jetté sur la sienne. Cesar mourut en l'aage de cinquante & six ans : & le Roy en pareil aage, & quelques mois de plus. Cesar se faisoit porter dans une litiere : & le Roy mener dans un carrosse. Le corps de Cesar fut ramené dans une litiere en son Palais & celuy du Roy dans son carrosse au Louvre. Le peuple de Rome de luy-mesme s'émeut à compassion quand il vit porter le corps de Cesar à travers la place; davantage, voyant sa robbe toute pleine de sang, percée & détaillée de coups de poignards, il devint presque furieux de courroux. Le peuple de Paris, comme il sceut la mort du Roy que l'on passa par la rue Saint Honoré, tomba en cris & pleurs renouvellez, & comme il vit le sang decoulant de tous costez, il sortit presque hors de soy. Brutus fut meu à mettre la main sur Cesar, pour avoir seulement estimé l'acte en soy loüable & vertueux: & Ravaillac à mettre la sienne sur le Roy, parce qu'il pensoit faire un grand sacrifice, & chose agreable au peuple. Tous conspirerent contre Cesar sans avoir juré ensemble, sans avoir donné, ny pris asseurance, ny s'estre obligez les uns aux autres par aucun religieux serment, tous tindrent la chose si secrette en eux-mesmes, tous la sceurent si bien celer, & si couvertement manier & mener entre-eux, que combien que les Dieux la descouvrissent par predictions de devins, par signes & prodiges celestes, & par presages des sacrifices, elle ne fut neantmoins creue. Ravaillac conspira la mort du Roy, sans jamais se descouvrir à personne du monde : & combien que de tous costez le Roy receust advis, soit des personnes inspirées, ou en quelque façon que ce fust, si ne se peut-il jamais persuader. Tous ceux qui tuerent Cesar, moururent de mort violente : celuy qui tua le Roy, rendit l'ame dans les tourments. Cesar disoit que son salut & sa vie touchoient plus le profit de la Republique, que le sien propre, & que pour son particulier il s'estoit assez acquis de puissance & de gloire, mais quant à la Republique, elle ne pourroit se maintenir en paix, ains iroit de mal en pis & rouleroit au penchant des guerres civiles, si quelque inconvenient luy survenoit. Nostre Roy au contraire, disoit qu'il avoit de telle façon estably les affaires de son Royaume, que quand il viendroit à faillir, l'Estat n'en recevroit aucun trouble, d'autant que la renommée de ses vertus estoit si grande, que le Roy son fils seroit maintenu en sa grandeur pour estre sorty d'un tel pere, lequel durant sa vie n'avoit pas seulement vaincu l'envie des Roys & Princes ses voisins, mais avoit estendu sa vertu si au large, que mort il les feroit trembler de son ombre, enfin la gloire de Cesar soustint & remit sus ses amis, encores qu'il fust mort, & son nom eut tant d'efficace, que d'un jeune enfant, qui n'avoit aucun moyen ny aucun pouvoir de soy, il en fit incontinent le premier homme des Romains, qui en usa comme d'un remede ou d'un contrepoison contre la haine, malveillance & puissance d'Antoine. La bonne conduicte du Roy, & son grand sens en la disposition des affaires de la France, aura tant de force, qu'aprés son decez, contre l'esperance de tout le monde, toutes choses se trouveront quoyes & paisibles en la personne d'un enfant, qui dissipera tous les feux & remuemens que les Princes & grands Seigneurs pourroient exciter contre l'Estat. En ce sinistre malheur, quel profit tirerons-nous de cette triste, lamentable & sanglante histoire? Que si la trop grande confiance que le Roy avoit de soy, n'eust point donné d'occasion de luy mal faire, il seroit encores plein de vie. Ce qui doit estre à jamais un exemple gravé dans la memoire des Roys, pour les retenir dedans le soing naturel de la conservation de leurs vies. Qu'il faut estre credule, quand on se doute de la vie du Roy, & ne mespriser pas les rapports qu'on fait, voire quand ils seroient vains. Qu'en matiere de la vie d'un Roy, il vaut mieux estre soupçonneux & pourvoir à sa seureté avec le soupçon, que s'il estoit advenu quelque malheur, par lequel on fust enfin contraint de dire, qu'on ne l'eust jamais pensé. Que les Princes doivent donner une benigne & favorable audience au moindre de leurs sujects, de quelque estat & condition qu'ils soient, quand ils en sont suppliez, de crainte qu'ils n'entrent en quelque mescontentement. car l'on peut dire que despuis que le desdain ou le despit une fois se loge dans la teste d'un homme, il ne s'appaise jamais, ains s'enflamme selon que plus ou moins il souffre au cœur, qui luy donne (comme la plus forte tentation de toutes les autres) la force d'attenter à l'Estat. Que la conjuration d'un seul contre le Prince, est merveilleusement dangereuse, parce que les ressorts & mouvements des plus secrettes pieces d'une telle menée, ne se descouvrent jusques à ce qu'il soit assassiné. en quoy je trouve la condition d'un Souverain malheureuse. car depuis que le desir de se sauver ne retient un homme, & qu'il est resolu de ne se soucier de vivre, pourveu qu'il vienne à chef de son attente, en ce mespris de sa vie il est maistre & arbitre de celle du Prince. & combien qu'il n'y ait rien si contraire à la vie, que la mort, toutesfois qui mesprise sa vie, mesprise aussi sa mort. Et de l'histoire de Galeas nous tirons, que Dieu ne se haste pas à la punition des Princes, ains qu'il tient en souffrance, par sa naive bonté & douceur, l'execution de son jugement pour les fleschir à penitence, & aprés qu'il a longuement patienté en attendant l'amendement de leurs pechez, les voyant endurcis & du tout obstinez, en prend souvent trés-dure vengeance par une rude punition, lors que par son jugement incomprehensible, il cognoist estre propre & opportun : & d'autant que plus tard, d'autant plus griefvement leur rend-il le loyer de leurs offenses. Il recompense le delay par la gravité du supplice.

Et de ce mesme exemple de Galeas, nous tirons, que la toute-puissante main de Dieu se sert des choses les plus foibles & plus petites à la confusion des plus hautaines, quand il tourne & dresse la perversité de l'homme où bon luy semble, afin d'executer ses œuvres bonnes & justes, par mauvaise main. C'est tout ce que j'ay sceu qui a devancé & suivy la mort du Roy, jusques à l'execution de ce miserable. Maintenant, nous verrons sur ce grand theatre de la France quel personnage chacun tiendra. Pour moy, j'estime qu'on jouera au boute-hors, & que nous verrons dans peu de jours un changement au maniement de l'Estat. Car celuy qui gouvernoit du temps du feu Roy, ne peut longuement durer, parce qu'il n'est agreable à ceux qui tiennent aujourd'huy le gouvernail de ce Royaume l'on ne luy donnera congé tout d'un primsault, mais à la premiere peccadille ou sujet de mescontentement, on luy mandera qu'il se retire en sa maison. Je n'en attends autre chose, quelque bonne mine qu'il fasse.

Selon l'acheminement que prendront les affaires, je ne faudray de le vous escrire. Aymez-moy tousjours cependant, je vous en prie. Vous sçavez la souveraine puissance que vous tenez sur moy. A Dieu.

LETTRE II.

Advis trés-humble à la Royne Mere du Roy, Regente en France.

Il propose à la Royne Mere divers moyens pour le gouvernement de l'Estat.

MADAME,

Il y a deux mois que je suis spectateur des actions publiques, pour apprendre où elles tourneront. J'ay veu des Deputez aller vers le Prince de Condé; luy aussi-tost passer en Champagne sans les attendre, là faire une assemblée

semblée de ceux qui se sont retirez de la Cour, une lettre par luy escrite, où il dépeint aprés le naturel les desordres de la France; la response que vous luy avez faite; les Conseils qui se sont tenus, si la guerre se devoit commencer, les Commissions délivrées pour lever gens de guerre, la creue du Regiment des Gardes; la Gendarmerie mandée, l'argent tiré de la Bastille, autres Deputez envoyez vers le Prince; canons esquipez & prests à sortir de l'Arsenac; & quelques discours de ceux qui ont donné air à leur plume sur ces rencontres: j'ay creu que la mienne ne devoit demeurer en friche maintenant que nous en avons plus de besoin que jamais, & qu'elle pourroit rapporter quelque fruict pour maintenir cet Estat en union.

Je vous supplie, Madame, de souffrir en ce discours ma franchise de parler, & ne trouvez chose estrange & nouvelle, si librement je vous dis & sans crainte la pure verité des affaires. Les Roys & Princes ne voyent & n'oyent que par les yeux & les oreilles de leurs subjects.

Et encores ne sont-ce pas ceux qui les abordent tous les jours, lesquels ne leur disent que choses plaisantes. Malheur le plus signalé qui puisse arriver à un Prince.

Tout ainsi que le Medecin, premier que de traicter un malade, considere si la maladie est curable, ou passe les bornes de son art, s'il la trouve guerissable, il applique ses cinq sens pour sauver la vie du patient mais s'il voit que le mal ait gaigné le dessus, il n'attente rien contre une maladie desespérée: ainsi ayant pesé les plaintes du Prince, qui ne sont pas siennes, ains de tout un peuple, je voy que le mal n'est si deploré, qu'il ne soit de facile guerison, en desracinant promptement du cœur des subjects du Roy les mescontentemens qui s'y sont plantez, & lesquels, à la longue, prendroient tel pied, que l'on ne les pourroit arracher, sans offenser à bon escient le corps de l'arbre, je veux dire de la France.

Je vous feray un discours racourcy des plaintes que j'ay recueillies de sa lettre, & puis vous donneray les remedes pour les guerir. Il dit que peu de gens se sont emparez du gouvernement de l'Estat, qui n'ont rendu les Princes & autres Officiers de la Couronne, que par maniere d'acquit, participans des affaires, qu'autant qu'il leur sembloit necessaire pour authoriser leurs deliberations: que tous les Offices de Judicature & des Finances sont montez à prix excessif: que l'Ecclesiastic n'est employé, ny aux Ambassades, ny tient son rang au Conseil. que la Noblesse est ruinée par tailles & impositions de sel, & autres charges que l'on luy donne: que le peuple lamente les charges redoublées par une quantité de Commissions depuis la mort du feu Roy. Pour abolir tous ces desordres, & establir un bon ordre, il demande l'assemblée des Estats, & jusques à ce que les mariages du Roy & de Madame soient sursis, & vous supplie que toutes choses demeurent pacifiques.

Je voudrois, & pleust à Dieu, que ces plaintes publiques eussent esté debattues & resolues dedans vostre cabinet, sans venir à la face de tout un peuple, où chacun en pense & prend ce qu'il veut. Il eust esté meilleur pour le bien de cet Estat, d'en accorder lors moins, que plus maintenant: parce que l'on estimera que c'est un jeu forcé, & que sans ceste levée de bouclier, vous n'eussiez jamais regardé à l'offense generale du peuple. Si tout le monde estoit de mon humeur, il se contenteroit des choses presentes, & penseroit qu'il n'y a rien d'intolerable, mais le mal est que l'on se laisse emporter si doucement aux nouveautez, & mesmement quand l'on estalle sur ce grand theatre de la France ce mot de Bien public, où la pente est si doux-coulante, que chacun s'y laisse aller.

Pour remedier à tous ces maux, vous accordez la convocation des trois Estats, croyant que ce soit le vray remede pour restablir ceste Monarchie, & la remettre en sa premiere dignité. Je le croirois, si l'intention de ceux qui y sont appellez, confluoit en un mesme vœu de reformation. Mais si par les exemples passez, nous pouvons juger de l'advenir, vous cognoistrez au doigt & à l'œil que de l'assemblée des Estats n'est sorty qu'un bien en papier, & plusieurs maux en effect. Que produirent les Estats d'Orleans en l'an 1561? La guerre qui commença incontinent aprés. Ceux de Blois en l'an 1576? Une ligue jurée, & depuis signée. En 1588? Une guerre intestine, qui faillit de faire tresbucher du haut en bas ce Royaume, sans se penser jamais relever. D'où venoit tout cela? Des factions & partialitez qui estoient lors par la France. Mais qu'ont apporté generalement ces Estats, & tous les autres qui ont precedé & suivy? Nouveaux imposts, nouvelles daces, truanderies & maletotes. Qu'enfanta l'assemblée de Rouen? La Pancarte qui pensa causer une revolte generale par la France? Et toutesfois pour couvrir ces deffauts, l'on paye le peuple en belles Ordonnances, qu'il achete à haut prix, la pluspart desquelles demeurent encores infructueuses & sans execution. C'est à mal exploicter, bien escrire. Je vous prie de considerer comme est la France aujourd'huy disposée. N'y voyons-nous pas deux factions formées? Chacune desquelles fera deputer (s'il faut que je le die ainsi, à mon grand regret) ses creatures, qui ne parleront que par la bouche de leur chef, ne desireront que les choses qui regardent l'avancement de sa grandeur, & ne se mouveront que par son ressort, en se laissant manier ainsi que faict le baston par le vieillard. Enfin qu'estimez-vous qu'il se mesnage en ceste assemblée? Nouvelles practiques, nouvelles alliances entre les Grands: chacun d'eux caressera les Deputez, pour gaigner leurs bonnes graces, qui par argent, qui par belles paroles, qui par courtoisies & autres tels moyens, afin, quand ils seront retournez en leurs Provinces, qu'ils servent de trompettes pour disposer les humeurs des peuples à executer les desreglées passions de ceux qui voudront remuer l'Estat Cela n'arrivera paradventure pas: mais ce sont hommes, qui en ceste qualité sont capables d'embrasser le bien & le mal. Faictes-vous sage par ce que vous avez veu. Bien-heureux celuy, qui par l'exemple d'autruy se met à couvert du danger. C'est un secret que vous devez apprendre, de ne faire jamais ouvrir les Estats, mesmement en la minorité d'un Roy, quand il y a un Prince, qui pour avoir le vent en pouppe au milieu d'un peuple, se peut rendre chef de part. Laissant là les Estats, je croy qu'il y a moyen de satisfaire aux plaintes du Prince, & que nulle chose n'est sans remede, comme je vous monstreray en espluchant chaque plainte de degré en degré & pied à pied.

Y a-t'il rien qui offense tant une personne de cœur, que de se voir mesprisé? Que ne tentera-t'il pour venir au-dessus de celuy qui le contemne? Je recognois que l'esloignement du Prince & des autres, de la Cour, ne procede que de ce qu'ils ont esté esloignez des plus secrets conseils, eux qui ont creu par leur qualité y devoir participer. D'un autre costé, est-ce pas une chose inouye, de voir que l'advis d'une seule personne prevale à celuy des Princes, Officiers de la Couronne, & Conseilleis d'Estat? Puis que la seule opinion est comptée, l'offense n'en est-elle pas entiere au Conseil? J'estime celuy-là plus superbe que sage, qui fait tout à sa teste, & ne suit que son advis, preoccupé d'une affection naturelle qu'il porte à sa flatteuse opinion. N'est-il pas plus raisonnable qu'il suive le conseil de plusieurs, qu'eux tous le sien? Car vous devez estimer qu'il ne faut pas mesprisser le conseil d'un grand nombre; parce que necessairement ce qui se passe par l'alambic de tant de cerveaux, est mieux veu que par celuy d'un seul: & ne faut jamais estre si presomptueux, que de penser donner de bons conseils: il les faut donner avec bonne conscience, & par une humble meffiance de nous-mesmes embrasser plustost celuy de plusieurs, que le nostre. Qu'arrive-t'il en ce mespris des Grands? Une haine. De ceste haine? Une inimitié. De ceste inimitié? Des complots. De ces complots? Des partis. De ces partis? Une revolte. De ceste revolte? La perte des bons & des meschans, & par mesme moyen, de l'Estat. Du temps du Roy Henry troisiesme, combien vismes-nous de malheurs pour avoir esloigné les

Grands

Grands & de son Conseil & de son Cabinet? Il en nasquit une guerre, où toutes choses furent bouleversées. Que peut-il survenir en ceste occasion, que la mesme chose? La paix n'est point attachée à cloux de diamant: elle ne tient qu'à un filet. Vous avez assez de malcontents par la France, quand les armes seront soulevées, pour fortifier le plus foible party, & de ceux qui vous servent, plusieurs se jetteront dedans. Je ne vous dy rien que nous n'ayons veu en semblables occurrences. Pour éviter tant de maux, faictes qu'en lieu public à certains jours le Conseil soit estably, où toutes les affaires se deliberent & resolvent par l'advis des Princes, Officiers de la Couronne, & ceux qui ont esté nourris de longue-main dans les affaires de cet Estat. Quand vous vous y trouverez, faictes que les voix soient comptées & non pesées. Et d'autant qu'aux affaires d'Estat, il y en a telles dont la cognoissance ne doit venir à tous, c'est lors de vostre sage prudence de les communiquer à ceux à qui plus elles touchent, comme au Prince. Qui a plus d'interest, aprés le Roy & Monsieur, en la conservation de ce Royaume, que luy?

Voicy une plainte qui touche le general de la France, la venalité & le prix excessif des offices de Judicature & des Finances.

Je ne pense point qu'il y ait chose qui rende la Justice plus corruptible, que la venalité des Offices, parce que chacun s'estudie de parvenir à ce par quoy on est esleve aux dignitez; & ainsi montant aux honneurs par argent, la vertu vient à perdre son credit & à se refroidir. Les Offices anciennement estoient les loyers de la vertu, & pouvoit lors un chacun qui s'asseuroit en sa preud'hommie & suffisance, les demander. Ce nous est un grand malheur qu'il n'y ait que la France en toute la Chrestienté, où la Justice se rencontre venale, de laquelle se faict traffic publique, & à l'enquant, au plus offrant & dernier encherisseur. Cela est notoire, que l'entiere destruction & ruine de toutes les Republiques & Monarchies n'a pris son commencement d'ailleurs, que de ceste marchandise d'Estats, d'autant que ceste corruption estant une fois entrée en la provision des Offices, est de telle nature, que soudainement elle passe de main en main jusques aux Arrests & Sentences des Juges, & vient enfin à penetrer si avant, qu'elle gaste & souille toutes choses nettes.

Je vous supplie de considerer les succez des affaires de la France, depuis que la porte a esté ouverte à ceste grande venalité d'Offices, & combien de desastres malheureux nous avons veu passer devant nos yeux, que j'ayme mieux penser qu'exprimer. Enfin toutes choses sont allées de mal en pis, & iront, tant que nos Roys ne nous rendront la Justice gratuitement, ains nous la vendront à haut prix. Et ne croy pas que la France puisse jamais prosperer, tant que la Justice y sera ainsi prostituée. La prosperité ou ruine d'un Estat public, despend d'une bonne ou mauvaise eslection & provision aux Magistratures, de personnes idoines & capables. Car de donner la conduite d'un Navire à une personne qui n'entende rien en ce mestier, c'est mettre en danger & luy & tous ceux qui sont dedans. de mesme, establir en un Royaume sans consideration du bien public, & sans respect de la vertu & suffisances des personnes incapables, qui au prix de l'or achetent les charges, c'est le faire perillier. Que pouvons-nous dire doresnavant, sinon que les Parlements & autres Justices ordinaires sont les sieges des richesses, & non des hommes?

Mais d'où vient ceste grande cherté d'Offices? De ceste ennemie de l'Estat, Paulete-Palote, qui à la façon du chancre, mine & mange insensiblement toutes les familles de ce Royaume, lesquelles ruinées, faut necessairement que le general, qui en est composé, soit perdu.

Pesez par le menu ce que produit ceste excessive cherté: il n'y a Gentilhomme, homme de robbe longue, ny Marchand (je mets hors de pair les Financiers) qui puisse appeller aux charges publiques trois ou quatre enfans, comme anciennement ils faisoient. & s'ils en font pourvoir un seul, il faut si grande quantité d'argent, qu'ils sont contraincts de l'emprunter à haut interest. Entrer en un Office par emprunt, est un prognostic infaillible, que celuy-là sera corrompu. car quel moyen a-t'il de payer ou le principal ou les interests, veu que ses gages, & le profit legitime, qu'il tire de son Estat, n'est suffisant pour acquitter non pas ce qu'il doibt, mais la dixiesme partie de l'interest seulement?

Pour remettre tous les Estats à leur vray prix, vous n'avez point de plus prompt & seur remede, que de revoquer ceste Paulette-Palote nouvellement remise entre les mains du Thresorier des parties casuelles pour en lever le droict annuel, & comme par lettres il a esté estably, aussi par lettres le pouvez-vous revoquer.

On dira que c'est offenser generalement toutes les compagnies de la France, & qu'en ceste revocation gist leur perte totale. A cela je respondray, qu'il faut faire estat, comme si ce droict n'avoit jamais esté estably, & elles se trouveront aussi riches, comme quand il fut introduict. Tout le mal aboutit à ce poinct, qu'elles auront failly à gaigner: je n'ose dire quelque chose de pis.

Tout ainsi que l'on juge une manie incurable, quand le malade se tourmente plus que devant, voyant le Medecin, ou l'oyant parler: ainsi je penseray ces compagnies sans remede en ceste grande & excessive folie, si en traictant de la revocation de ce droict annuel, je les voy remuer. Mais je ne pense pas qu'elles viennent jamais aux plaintes, parce que je les croy si bien reglées, que balançant justement le mal qui est sorty du payement de ce droict annuel par le haut & incroyable prix des Offices, elles prefereront tousjours le bien public au particulier: maxime que tous les gens de bien ont eue dés leur naissance, gravée au profond de leur cœur, comme celle qui fait fleurir & prosperer les Royaumes, & laquelle au contraire practiquée, produict leur ruine.

Je ne vous diray plus sur ce subject, que ce qu'un grand personnage de nostre temps dit du regne de Henry troisiesme, que les Musiciens nous enseignent, que quand nous sommes arrivez aux extremitez de la game, il faut venir aux muances. aussi que les Estats parvenus à leur dernier essay, cela le faisoit deffier de l'advenir. S'il eust escrit maintenant, que n'eust-il dit? Car c'est un vray monstre en l'Estat, que de voir ceste grande superfluité aux Offices non ouye, ny jamais pensée, & que la posterité ne pourra croire. Incontinent aprés ce grand desbord, nous eusmes une guerre sanglante. Que pouvons-nous esperer de celuy-cy, qui outrepasse de cinq ou six fois la cherté de ce temps-là? Je vous exhorterois bien à oster ceste venalité d'Offices, mais je ne voy point que la saison y soit encores propre. Dieu fera la grace à nostre Roy, que venu en aage de pouvoir luy-mesme gouverner son Royaume, il commencera par là, afin de rendre son regne d'une perpetuelle durée.

Pour ce qui touche les trois Ordres de ceste Couronne, il n'y a rien plus juste, que de les contenter. Ce qui vous sera aisé de faire, conservant l'Ecclesiastic au rang qu'il doibt tenir prés du Roy, & l'employant aux charges propres à sa dignité; puis honorant la Noblesse, laquelle vous devez appeller aux gouvernements des Provinces, & autres charges de ce Royaume, sans souffrir qu'elle soit recherchée de tant de Commissions de sel, d'hommages, pascages, & autres choses chargeantes. C'est elle que vous devez gratifier de tout poinct, pour estre le principal appuy de l'Estat, & qui porte librement sa vie & ses biens pour la conservation de son Roy & de son Royaume.

Quant au peuple, vous le devez soulager de toutes ces nouvelles Commissions, qui courent journellement les Provinces, à sa ruine & desolation entiere, desquelles quelques particuliers s'enrichissent, sans qu'il en entre rien dans les coffres du Roy. Il se voit aujourd'huy un party d'Aluns, demain un de Taverniers, un autre des Confirmations; un autre des Francs-fiefs & nouveaux acquests. & puis ce damnable party, qui a fait renaistre tant d'Offices, qu'un long-temps avoit estouffez. Enfin, que ne cherche-on poinct? C'est une mer sans bornes & sans

sans limites. A ceste façon de vivre, l'on diroit que le Roy n'a à posseder son Royaume que deux ou trois ans, pendant lesquels chacun veut faire sa derniere main. La verité est que plusieurs de ces Commissions avoient esté revoquées, comme des manges-peuple toutesfois l'on les a fait revivre, & fait naistre d'autres, aprés deux ou trois ans de paix, à la poursuite de quelques miserables Partisans, vrayes sangsues du peuple. Si vous voulez que Dieu benisse vos actions, & que le peuple parle de vous en bonne bouche, revoquez toutes ces mangeries, & ne souffrez point que pendant vostre Regence autres nouvelles impositions ayent cours fermez les oreilles à ces harpies, autrement la haine & malediction du peuple s'attachera à vous, qui sont autant de malediction envers Dieu.

Il y a les mariages du Roy & de Madame avec le Prince & l'Infante d'Espagne, desquels chacun parle diversement. Les uns croyent que c'est un soustenement & estaye de vostre Regence les autres estendent leur veue plus loin, estimans que c'est une table d'attente au cas que nos affaires tournassent tout autrement que les bons François ne desirent. Je laisseray faire des Commentaires à chacun sur ce subject, & diray seulement, que Dieu est par dessus tous vos conseils & que si ce mariage ne se faict à sa gloire, & pour l'honneur, le bien & utilité du Roy & son Estat, il les dissipera en un clin d'œil.

Et aprés tout cecy, je ne sçaurois ne louer assez le Prince, quand vers la fin de sa lettre il vous exhorte de tenir toutes choses tranquilles. Il recognoist, & sagement, que c'est le bien de l'Estat. Et pour moy je croy (parce que je le desire) que ses effects ne desmentiront point ses escrits car ce faisant il donneroit subject en cette occasion de luy faire perdre toute creance parmy les subjects du Roy, qui jugeroient que ses intentions ne tendroient aucunement à la reformation, ains à la difformation de ce Royaume.

Et à vray dire, c'est tout ce que vous devez souhaitter pour le repos du Roy & de ceste Monarchie, que la paix demeure ferme & arrestée en cet Estat, quoy qu'aucunement malade. Car la plus meschante paix est plus advantageuse pour son bien, que la plus juste guerre que l'on sçauroit exploicter. De faire la guerre, ce seroit, de la fumée se mettre dedans le feu, & d'un desordre sauter en un autre plus grand. Tout ainsi que si nous avons en nos corps quelque partie mal disposée, elle ne ressent tant de mal, le reste du corps estant sain, comme quand par quelque accident il se faict une emotion generale en toutes les autres parties · ainsi ces maux que nous sentons dans la paix au corps de l'Estat, ne se ressentent pas comme si les armes se soulevoient generalement par toute la France. Ne cherchez dans un douteux evenement l'asseurance de cette couronne. Jamais il ne faut lever les armes, si ce n'est pour en tirer un plus grand profit, afin que ce petit gain qu'on y peut faire, par le remarquable dommage que l'on en reçoit, ne soit semblable à ceux qui peschent avec un hameçon d'or, la perte duquel ne se peut recompenser par aucun profit. Ce n'est pas tout. Car si vous commencez la guerre, il vous en prendra tout de mesme qu'à ceux qui mettent le feu dans un grand buscher, lequel ils ne peuvent esteindre quand ils veulent. Aussi ayant mis les armes dans les mains des Subjects du Roy, vous ne leur ferez pas mettre bas quand vous voudrez. Il n'est rien plus aisé que d'entreprendre une guerre, ny rien plus difficile que de l'achever. le commencement & la fin ne sont pas en la puissance d'une mesme personne. En quel labyrinthe vous mettez-vous levant les armes? Il les vous faut confier à quelque Grand, lequel se voyant absolu en une armée, il n'est pas dit qu'il ne puisse nourrir quelque mescontentement au dedans de soy, qui le poussera à entreprendre contre l'Estat: ou bien voyant toutes choses luy rire, qu'il ne tourne ces mesmes armes contre le Roy, afin de s'emparer de la Couronne, singulierement pendant la minorité d'un Roy & partialitez de Religions. Evitez ces extremitez. Il n'y a personne qui ne ferme les yeux à toute sorte de consideration, quand il est question de se rendre absolu. Pour regner, l'on passe par dessus toutes choses justes. Enfin, que ne fera-t'il point pour devenir Maistre d'un Estat? Contemplez ces choses, & pesez une chacune par soy, & separément, premier que de venir aux mains. Hastez-vous lentement. Il n'y a rien si malseant à un Grand, que la temerité. Toutes choses se font assez soudainement, qui se font à propos. La trop grande soudaineté aux affaires de poids, est fort dommageable, on s'en repent incontinent & à loisir, mais trop tard, parce qu'un conseil precipité ne se peut r'appeller. Quand vous aurez tenté avec une longueur de temps ces moyens pour appoiser ces plaintes, & que toutes choses seront desesperées, il vous sera lors plus seur de suivre les plus determinées resolutions.

Prenez, Madame, tout ce discours en bonne part, comme sortant de l'un des plus fideles subjects du Roy, qui ne respire que son service & le vostre pour y vivre & mourir.

LETTRE III.

A Monseigneur d'Espernon Duc & Pair, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cent hommes d'armes, Colonel de l'Infanterie Françoise, Gouverneur pour le Roy és pays d'Angoulmois, Saintonge, Aunis, ville & Gouvernement de la Rochelle, &c.

Il discourt quelle sera l'issue de l'assemblée de Saumur

APrés avoir receu vos Commandemens à Ruffec, je me vins aliter où je demeuray douze jours affligé d'une fievre qui m'a laissé, Dieu mercy. Aussi-tost que j'ay esté debout, j'ay mis la main à la plume pour vous dire ce que je pense de l'assemblée qui se tient à Saumur, de ceux de la Religion pretendue reformée. Je croy quant à moy que le meilleur & plus seur pour l'Estat, estoit que la Royne Mere ne permist aucune assemblée des subjects pendant le bas aage du Roy, ains qu'elle fist droict en detail sur les plaintes ou demandes, qu'eussent fait uns & autres.

Je ne veux en ceste rencontre juger de la mauvaise, ouy bien de la bonne volonté qu'apporteront les Deputez en ceste convocation: mais bien diray-je que là se peuvent traffiquer plusieurs Conseils au grand desadvantage de ceste Couronne, comme de prendre le mot pour se saisir à certain jour de la personne du Roy, afin que quelques remueurs d'Estat puissent former & executer leurs pernicieux desseins soubs ombre d'une volonté imaginaire du Roy de soulever à point nommé les armes en tous les quartiers de ce Royaume: de s'emparer des deniers, villes & places fortes, contracter plusieurs confederations avec les Estrangers, les appeller & conduire par la main au milieu de nous, & autres telles conjurations, qui peuvent tomber en l'esprit de ceux qui ne demandent qu'un remuement pour donner air à leur grandeur. Le peuple est, comme la mer, subject à tous vents. Quand tous seroient d'une pure & sincere opinion pour le bien & repos de la chose publique, ainsi que je le veux croire, parce que je le desire, si est-ce qu'en ceste compagnie il s'en peut rencontrer un, qui voyant quelque bonne occasion, ne faudra, s'il peut, à la prendre pour s'en prevaloir aux despens du bien public. Adjoustez que d'assembler un corps composé dans un Estat, comme

comme est cettuy-cy, il est merveilleusement dangereux, & plus à craindre & estimer avec peu d'hommes, que ne sont dix qui en auroient douze fois autant, tous alliez & confederez ensemble. d'autant que celuy-là se meut par un seul ressort, ce que la teste veut, les membres le desirent, & ce que les membres affectent, la teste s'y accorde & ceux-cy ont tant de choses à démesler entr'eux, que la moitié du temps se perd avant qu'il y ait rien de conclu ny arresté. Ce sont les raisons qui devoient démouvoir la Royne mere, d'accorder ceste assemblée.

Mais puis qu'elle l'a permis, c'est à nous à discourir quelle en peut estre l'issue (combien qu'il fust plus à propos d'en attendre l'evenement, par lequel les choses se jugent la pluspart du temps). Je vous diray que tout ainsi que le Medecin par la seule couleur du visage de l'homme, juge de son naturel : ainsi pouvons-nous par les Deputez qui sont nommez, dire quels effets produira ceste assemblée. Ce sont personnes d'aage, de marque, & de merite, qui ont tous gousté & savouré depuis treize ans en ça les delices de leurs maisons, lesquels n'en desirent qu'une paisible jouissance le reste de leur vie. Et tout ainsi que la parole est le fidele tesmoin de ce que l'homme a de bon ou de mauvais dans l'estomach, aussi les demandes que ces Deputez font pour le general de leur corps, nous descouvrent leurs intentions. Ils demandent l'entretien de l'Edict de pacification de quatre-vingts dix-huict en tous ses points ils entremeslent quelques articles, qu'il leur soit permis de se faire inhumer dans les sepultures anciennes de leurs devanciers, que les arrerages des six mois retranchez par chacun an de la solde des soldats, Capitaines & Gouverneurs, leur soyent assentez, qu'à l'avenir ils ne soyent contraints de nommer que deux Agents pour estre prés de la personne du Roy, lesquels sa Majesté sera obligée de recevoir. Il a esté resolu de demander ces nouveaux articles & quelques autres qui ne sont pas de grands poids, mais non pas d'insister opiniastrement à les avoir. Depuis mon retour en ce pays, j'ay haleiné uns & autres de la Religion pretendue reformée qui habitent la campagne, & plusieurs de ceux des villes, mais nul d'eux ne demande la guerre. La douceur qu'ils ont senty en la paix, les fait autant éloigner de desirer la guerre, comme ils sont tousjours prests de vivement entretenir ceste concorde dans laquelle repose tout leur bien & contentement. La demande de ce peuple, leur resolution en leurs nouveaux articles, la volonté de la Noblesse, & celle des citoyens des villes, me font conclure certainement qu'il ne peut rien sortir de mauvais de leurs conseils. Et ce qui me le fait croire plus resoluement, c'est que je voy une correspondance du chef avec les parties, & des parties avec le chef, la Royne mere qui ne veut que la paix, & ceux de la Religion pretendue reformée, qui ne respirent autre chose, moyennant qu'elle soit ferme & asseurée en la continuation de l'observation de l'Edict qui a esté creé pour leur maintien. & me promets davantage, que tout ainsi que depuis treize ou quatorze mois nous avons veu arriver des coups extraordinaires & qui ne peuvent tomber soubs le sens humain, aussi Dieu voudra nous faire voire clairement en la foiblesse d'un enfant nostre souverain Seigneur, que pour gouverner un Royaume il ne faut s'appuyer sur la prudence humaine, ains referer le tout à sa grande & incomparable puissance. Voilà ce que je puis en effect imaginer de la fin de cette assemblée, priant Dieu que le tout tourne à sa gloire, celle du Roy & de son Estat. Ainsi que j'achevois ma lettre, j'ay receu advis d'un mien amy qui est à Saumur, que l'assemblée establissoit un nouvel Estat dans nostre Estat : car en chaque Province de ce Royaume, lequel elle a divisé en seize, elle y establit un Conseil composé de deux Gentilshommes, deux Ministres & deux du peuple, qui ont puissance d'assembler telles fois quatre ou cinq Provinces les plus prochaines, telle fois toutes les Provinces, selon la difficulté de l'affaire qui se presente à decider, & un jour de l'année tous ces Conseils sont obligez d'envoyer un de leur compagnie au lieu assigné, pour là rapporter tout ce qui se passe par les Provinces, & resoudre ce qui se doit faire. Si vous me permettez de juger de cet Estat nouveau, je vous diray que je ne croy pas que nostre Roy, venu en aage de monter à cheval, le souffre. Et pense pour moy que ce que ceste assemblée estime estre à l'advenir, son maintien, sera indubitablement sa ruine. Du vivant de nostre grand Henry, ceux de la religion pretendue reformée proposerent de donner lieu à ces Conseils, mais il ne les voulut jamais souffrir, sçachant veritablement où alloit telle affaire. Le temps & l'evenement les en rendra sages. Adieu.

LETTRE IV.

A Dessé & Gimens ses enfans, estans en garnison dans la Citadelle de Mets.

Preceptes de bien vivre qu'il donne à ses enfans.

LA premiere & derniere chose que je vous commande, c'est qu'en toutes vos actions vous ayez tousjours recours à Dieu, sans lequel vous ne pouvez rien faire de bien. Aymez-le & le craignez de tout vostre cœur, entendement & pensée ; bref, de tout l'homme. Car si vous l'oubliez, il vous oubliera, & vous oubliant, il vous heurtera si rudement, qu'il vous mettra à fonds. mais se souvenant de vous, c'est pour aller tousjours en plein vent. Et pour parvenir seulement à ce point, apprenez à vous cognoistre vous mesmes : car qui se cognoist, cognoistra Dieu, & qui le cognoist, ne fait rien indigne de soy, & aussi celuy lequel comme il ne pense que les choses de ce Souverain, aussi ne dit que ce qu'il pense, comme il fait ce qu'il dict.

Vous sçavez le temps que j'ay employé moy-mesme à vous faire apprendre les lettres en nostre vulgaire. Si vous voulez estre un jour quelque chose plus que vos compagnons, vous les continuerez de vous mesmes car je vous diray que les lettres sont trés-propres pour affiner & parfaictement disposer un courage né aux armes. C'est pourquoy les anciens voulurent que Pallas armée dénotast l'accouplement des lettres & des armes. Et combien que nature vous ait rendus hardis, il est certain que si vous vous trouvez du tout privez des bonnes lettres, vous serez de nature douteuse, incertaine & irresolue, parties nullement requises à la guerre. Et comme j'espere que Dieu vous poussera (si vous le meritez) à avoir quelque charge, je vous diray que l'estude des bonnes lettres peut beaucoup ayder à vous former une sagesse & discretion, & vous dirue & ruser au mestier de la guerre. Pour vous faire attendre la perfection requise en ce sujet, sur tout ayez l'histoire en main, laquelle par la verité des exemples de la bonne & de la mauvaise fortune, rend l'homme plus accort, sage, resolu & advisé en toutes sortes d'occurrences, & plus considéré aux deliberations. Comme aussi si vous continuez les Mathematiques, desquels vous aviez un bon commencement, elles vous donneront la cognoissance & le jugement tant des machines militaires, des fortifications, que de tout ce qui sert à l'usage de la guerre. Et en cecy imitez les mouches à miel, qui volent sur toutes fleurs, & en prennent de chacune ce qui leur est propre : ainsi si vous desirez sçavoir, il ne vous faut rien laisser sans recueillir profit de tout ; mesmes des choses les plus ameres en tirer la liqueur la plus douce. La faction que vous faictes, si vous avez le vouloir, n'empesche point que vous ne dérobiez quelques

ques heures pour employer à l'estude, je veux dire à repeter ce que je vous ay donné, à la lecture des vies de Plutarque, des Commentaires de Monluc, Cesar & d'autres bons livres, au sortir desquels vous serez plus sages & plus sçavants.

Je vous ay envoyé, au partir du sein domestic, à l'escole de l'un des plus prudens & meilleurs Capitaines de nostre temps. Employez vos oreilles pour ouir, vostre cœur & vostre memoire pour apprendre & retenir sa science & discipline militaire, afin d'en pouvoir un jour dignement discourir & la mettre en œuvre aux occasions pour le service de Dieu, du Roy, & de son Estat. Tout ainsi que ceux qui de nature sont sourds, ne sçavent & ne peuvent rien dire, d'autant qu'ils n'ont jamais rien entendu, & que le parler vient de l'ouye. ainsi est-il impossible que vous parliez à propos de la guerre, sans avoir premierement bien escouté, ny de la pouvoir conduire à une bonne & heureuse fin, sans l'avoir meurement comprise en vostre entendement. La verité est qu'elle ne s'apprend pas du premier coup il y faut une longue pratique accompagnée d'un laborieux travail, & puis continuer cest exercice. Car tout ainsi que les voix & les instruments d'un art, qui ne sont exercez, se diminuent & deviennent enrouez & discordants, & au contraire, l'usage les adoucit & accorde aussi un brave courage qui aura parfaictement appris la guerre, à faute d'exercice deviendra mol & effeminé, lequel conservé dans les exercices de la guerre, est fait plus adroit & courageux.

Pour bien apprendre & les lettres & la discipline militaire, ne prenez plaisir à vous flater vous-mesmes, & vous trompant croire plus en vous qu'il n'y a : ostez la presomption, laquelle ne procede que d'un amour de soy-mesme, qui fait que chacun pense avoir ce qu'il desire, encores qu'il n'en soit rien, d'où naissent toutes sortes de fautes : car vous aymants vous-mesmes, vous estes de vous-mesmes aveuglez, qui fait qu'avec vostre œil malsain vous donnez jugement sur les choses bonnes & honnestes, presumants que les vostres meritent d'estre preferées à toutes autres : & peut-on dire que ce presomptueux cuider est l'un des plus grands vices qui puisse entrer en la teste d'un jeune Gentil-homme. Car dés l'heure qu'il prend à desdain un chacun, croyant n'avoir besoin de personne, ou valoir beaucoup plus que ses compagnons, dez-là peut-on dire qu'il est perdu : car Dieu delaisse ces enflez de gloire, & aprés les avoir abandonnez, il leur fait souffrir en la ruyne d'eux-mesmes, la peine de leur outrecuidée presomption. Chastiez-vous de ce vice, si vous en estes entachez, par l'exemple de ceux qui ne vous sont rien faites vostre profit de leur peine : tel chastiment est pour vostre utilité & croyez que la plus belle & plaisante couverture de visage & de corps que puissiez avoir, est une attrempée modestie en toutes vos actions. Si en vostre tout reluist une posée contenance, c'est indice que l'entendement est de mesme.

Ayant banny cette vaine gloire, souvenez-vous que je vous nourris non dans le gyron des molles delices, qui charment & abastardissent les plus nobles esprits, ains dans les exercices dignes d'un Gentil-homme. Gardez de servir & fleschir aux mœurs corrompues : car si par elles vous vous laissez abattre & surmonter, ou bien que vous ayez les delices pour armes, vostre courage masle deviendra effeminé : & puis Dieu qui regarde & sonde vostre cœur jusques au vif, & les plus profondes pensées de vostre esprit, vous chastiera. Heureux celuy qui doit contre les chastouillements des vices, & veille à ne faire rien indigne de sa qualité, ains reluist és choses qui rendent l'homme plus admirable aux hommes mesmes. Pour ne vous souiller point dans la fange des voluptez, ny abbaisser & endormir aux delices, il est expedient que vous fuyez la compagnie des meschants. car necessairement il faut que conversant avec les vicieux, ou vous enduriez ou appreniez quelque mal : mais vivant avec les bons, vous imitez les choses bonnes, & fuyez les vicieuses.

Et parce que le blasphème par une mauvaise accoustumance s'insinue aisément parmy les gens de guerre, qui croyent que depuis qu'il y est une fois planté, il est de la bien-seance de jurer, je vous diray que c'est la plus grande faute, ou, pour mieux dire, le crime le plus detestable qu'ils puissent commettre, non subject à aucun pardon car il est si damnable, que Dieu donne la malediction à celuy qui prendra son nom en vain. Dieu n'en est seulement offencé, ains les oreilles de celuy qui escoute à blessées. Ceux qui pechent ordinairement, y sont allechez ou par le profit, ou par le plaisir : icy nulle rencontre ny de l'un ny de l'autre. Il faut donc que cela procede de ceste vicieuse coustume, ou d'une malicieuse nature. Si vostre naturel vous poussoit à ce vice, corrigez-le de bonne heure. Pour la coustume, cela dépend de vous, de la prendre ou de la laisser. En ceste balance, suivez la bonne voye, si vous ne voulez encourir l'indignation de Dieu, & vous souvenez, qu'il n'y a rien plus aisé, ny plus difficile que de s'abstenir de jurer, à celuy qui a formé chez soy une habitude du bien ou du mal.

Je sçay que parmy ceux qui font vostre mestier, il n'y a rien si facile que de prendre une querelle : mais gardez-vous, & l'un & l'autre, d'acquerir le renom de querelleux. Tous apprehendent d'entrer en la compagnie d'un haigneux : car ne pouvants supporter son insolence, il en faudroit venir aux mains ce qu'il faut qu'un sage Gentil-homme évite sur tout. Ce n'est pas que si la querelle est entreprise, il ne la faille mener jusques au bout, & plustost perdre la vie que d'y laisser rien du sien. Il vous sera aisé de fuir les occasions de querelles, quand vostre bouche n'ira trop viste en besogne, c'est-à-dire, que vous ne picquerez & offenserez aucun de paroles, & que vous ne veillerez sur les vices d'autruy, que pour vous rendre plus sages, en fuyant doucement ce pourquoy ils sont en horreur & desdain aux gens de bien.

Aprés les blasphemes & querelles, il y a le jeu, qui apporte à qui que ce soit, un grief & nuisible dommage. Si vous vous abstenez de jouer, ce sera une marque de grande sagesse car l'on peut dire du jeu, comme du mal, qu'il n'est autre chose qu'un defaut de bien, ainsi que j'en feray presentement l'anatomie. Jouez, la perte quoyque petite, vous incommode plus, que ne vous profite un grand gain. Si vous perdez, il faut retrancher équipage & despense. Si vous gaignez, vous l'augmentez, & en cet accroissement vous faictes des despenses inutiles qui consument vostre gain à mesure qu'il vient : & à la fin, vous vous retrouvez aussi riches qu'au commencement & si d'avanture vous estes en perte, le jeu vous esblouit tellement, que vous ne doutez à yeux bandez d'hazarder le reste de vostre bien avec celuy de vos amys pour regagner, si vous pouvez, ce qui n'est plus à vous. Qu'arrive-t'il, si vous perdez au loin ? Ou vous vous rendez miserables n'ayans moyen d'emprunter, ou vous affligez vos amys en leur empruntant, eux, dis-je, qui n'en avoient que pour leur fourniture. Outre la perte, quels malheurs sortent du jeu ? Peu de personnes, ou point du tout, se rencontrent si sages en leur perte, qu'ils n'eschappent à eux-mesmes, & sortent hors des gonds de la raison, en blasphemant le nom de Dieu, trompant & pipant, d'où sortent les paroles offensives, puis les querelles, & quelquesfois les meurtres. & qui est encores le pis, c'est que le joueur qui veut faire fortune prés d'un Roy, d'un Prince ou grand Seigneur, il consume au jeu le temps qu'il devroit employer à faire sa Cour : & s'il a pris quelque pied auprés de son maistre, un autre le debute, qui fait le cul de plomb. Adjoustez à tout cecy, que depuis que vous y estes affriandez, vous y passez les nuicts entieres sans dormir. veilles qui engendrent catharres, rheumes, fievres, maladies, gouttes, & puis la mort. Par tout ce discours, il faut conclure, que qui ayme le jeu, ne fera jamais grande fortune, ouy bien qu'il se verra avec le temps reduict à une miserable pauvreté, ayant plus vescu qu'il ne pensoit. Le joueur ressemble au prodigue, il ne peut dire qu'il ait rien de propre, ains, que sur l'opinion qu'il a d'estre heritier de soy-mesme, il consume & joue tout son bien.

Aprés avoir chassé de vous tous ces vices, embrassez estroitement les bons preceptes que je vous donne, & que toutes vos pensées prennent leur addresse à la vertu, si vous desirez vous hausser en honneur, lequel il ne vous est possible d'avoir sans la vertu. pour laquelle cause les Romains avoient fait deux temples du tout conjoincts ensemble, l'un dedié à la Vertu, & l'autre à l'Honneur, mais on ne pouvoit entrer en celuy d'Honneur, qu'on ne passast premierement par celuy de Vertu. Et tenez pour maxime, quoy que fassiez & disiez, que si vous n'edifiez sur la vertu & l'honneur, vous ne pouvez paroistre ou reluire, ains demeurerez estouffez parmy le commun populaire sans credit ny estime: mais ayant basty peu à peu & avec travail sur ces deux fondemens, ils vous donneront une bonne renommée, laquelle de peu de choses vous acquerra grande louange. La reputation donne les moyens, & les moyens ne donnent pas la reputation.

Je ne vous parle point en ce lieu en quoy consiste l'estat de soldat, parce que je vous en ay fait un ample discours dans *l'Institution du Gentil-homme*, que vous retiendrez & practiquerez. A Dieu.

LETTRE V.

A Monsieur de Bonouvrier, Gouverneur pour le Roy à Mets, & Capitaine d'une Compagnie de gens de pied au Regiment des gardes.

L'Ordre que vous avez estably pour la conservation de la santé de vos soldats, est beau & louable. & ne pense point qu'il y ait chose qui les excite tant à l'amour de leur Capitaine, que quand ils recognoissent le soin qu'il a qu'aucun des siens n'ait faute des choses qui sont necessaires pour la vie, & qu'au fort d'une maladie ou blessure il les fait secourir de Medecins, Chirurgiens & Apothicaires: actions qui font que le Capitaine les a tousjours plus obeissants. Car pour vous dire, le soldat qui voit son compagnon malade ou feru, sans ayde ny secours, se rend plus tiede aux coups, par l'apprehension qu'il a d'estre miserablement abandonné estant blessé: & au contraire, celuy qui voit qu'on a soin de son salut, a aussi soin de la gloire & service de son Capitaine. Ayant advisé à ce qui est de la santé, si souhaiteray-je que vous trouvassiez les moyens d'entretenir dans vostre garnison un Mathematicien, un tireur d'armes, un violon, un voltigeur, & un Escuyer, qui fussent entierement à vous, afin que là fust un seminaire où s'apprist non seulement la discipline militaire, mais pareillement les exercices dignes d'un Gentil-homme. Vous obligeriez trois personnes tout d'un coup, le Prince, les parens, & puis ceux qui apprennent. Quand vous auriez mis ceste escole sur pieds, vous rendriez une pepiniere de Gentils-hommes capables de servir un jour le Roy & son Estat. Il n'y a personnes qui meritent tant en un Royaume, comme font ceux qui sont curieux d'élever la jeunesse en toute vertu: ils n'en sçauroient estre assez recompensez, pour le profit qui en vient au public. Et de fait, l'Empereur Alexandre Severe disoit que le Prince estoit grandement redevable à ceux qui faisoient bien leur devoir d'instruire les jeunes enfans, n'estimant point juste ny équitable que ceux qui avoient fait un si souverain bien pour la chose publique, estans retournez en l'estat privé, deussent manquer de chose du monde. Pleust à Dieu que nostre Roy fust un jour conseillé, d'ordonner en quatre ou cinq lieux des plus propres de la France, des Academies pour eslever sa Noblesse, afin qu'elle ne fust plus contrainct d'aller mendier la science chez les estrangers: cela estant, la despense qu'il faut que les peres & meres fassent pour envoyer leurs enfans aux pays estrangers, ne seroit si grande: les villes destinées à ces exercices s'en rendroient plus riches, l'argent ne se transporteroit hors de France, & puis cette jeunesse ne humeroit une humeur estrangere (contraire à nostre gaillardise) qui pourchasse quelquesfois de grands malheurs à un Estat, vingt mil escus suffiroient pour payer tous les maistres. Il y a bien de plus inutiles despenses, qui se font en ce Royaume, lesquelles ne paroissent comme feroit celle-cy, & seroit un moyen, quand les Maistres auroient atteint non la superficie ou premiere escorce & apparence, ains la perfection de chaque art, d'appeller à nous les Estrangers, qui nous rendroient ce que nous leur avons baillé. Anciennement les Romains, quelque braves & vaillants qu'ils fussent, pour apprendre à leur jeunesse les sciences & la civilité, les despayssoient & les envoyoient à Marseille. Si dés ce temps-là ils avoient cette practique, pourquoy ne voudriez-vous pas que l'Italien, l'Alleman & l'Anglois, curieux d'apprendre nostre bien-seeance & nostre langue plus appurée que jamais, & les exercices, ne se vinssent ranger dans nos escoles? Si ces Accademies estoient dressées, il n'y a pere, qui ne saignast sa bourse pour faire apprendre ces exercices à ses enfans; la grande despense les retient. A Dieu.

LETTRE VI.

A Mr de Masuyer, Conseiller du Roy & Maistre des Requestes ordinaires de son Hostel.

Il discourt des moyens qu'il faut tenir pour accourcir les procez.

VOulez-vous sçavoir d'où naissent tant de procez en France? Je vous diray. De la multitude des loix & coustumes, & du grand nombre d'hommes qui se meslent de la practique, lesquels mettent tout au sac & à sac, tirant en plusieurs sens l'interpretation des loix, au lieu de chercher leur pureté selon la vraye pensée de ceux qui les ont créées mesme que le profit particulier a tellement prevalu en leur endroict, qu'ils l'ont offusquée de mille & mille volumes revestus de sophistiqueries, chicaneries, cavillations & tromperies, & reduict & mené par leurs subtiles inventions le juste à telle extremité, qu'ils l'ont rendu maniable comme cire.

La maladie d'une cité ne se peut mieux cognoistre que par le grand nombre des Medecins & Officiers qu'on y voit. les uns y nourrissent les maladies du corps, les autres, celles de l'esprit: les uns abregent le fil de la vie des hommes par les medecines, les autres, le fil des biens par les procez. En ces afflictions que peut-il arriver de bien à un Estat? Tout ainsi que quand les Elemens ne s'accordent & unissent avec le corps, & que l'un ou tous se separent les uns des autres, il faut que ce corps se dissolve: de mesme quand les concitoyens d'un pays ne s'accordent en une esgale union, ains que les uns veulent avoir le bien des autres par procez, il arrive que les moindres maisons succombent, & les plus grandes sont affligées par les plus puissantes: de la ruyne de toutes lesquelles se bastit & compose celle du general comme il se vit presque arriver du temps du Roy François premier, au procez du Connestable de Bourbon, lequel voyant son bien sequestré, fut reduit à tel desespoir, qu'il se jetta entre les mains

mains de Charles-Quint Empereur, & donna depuis ceste funeste bataille de Pavie, où le Roy fut pris prisonnier, prison qui cousta si cher à la France, que les plus beaux membres en furent retranchez, sans compter l'excessive rançon qui fut payée pour le mettre en liberté. Et long-tems auparavant cela, le grand procez qui fut entre Robert d'Artois & sa tante pour le faict du Comté d'Artois, fut un acheminement des malheurs qui heurterent si miserablement la France. Car Philippes de Valois ayant adjugé le Comté à la tante, Robert eut recours à l'Anglois, qu'il amena par la main en ce Royaume, d'où sortirent aprés tant de miseres. Enfin l'on peut dire que de l'oppression du pauvre, naist le mescontentement, du mescontentement la haine contre le Prince, de la haine la revolte generale des subjects. Le Roy Ferdinand envoyant des peuplades aux Indes, ne voulut qu'on y menast aucun Jurisconsulte, de crainte que les procez ne s'y glissassent, & puis provignassent en ce nouveau monde, qui eussent à chef de piece produit mille contrastes & debats, prognostics certains de la future ruine d'un Estat.

Pour arracher & mettre à sec ceste venimeuse racine de procés, de laquelle on fait foire & marchandise en ce Royaume, il n'y a point de plus seur remede que d'abolir par Edict du Roy toutes les loix qui se sont naturalisées chez nous, & esteindre les coustumes diverses du Royaume, de toutes lesquelles il en bastisse une commune à tout son peuple, pure, nette, claire & lucide, non subjecte à l'interpretation de ceste espaisse multitude d'Escrivains, ausquels il defendra de plus gloser la loy, & bannira tous ces anciens & nouveaux livres du commerce de ses subjects. Lors cet effrené nombre de personnes, qui se nourrit dans la poussiere des Escoles, pour vivre un jour de la folie & frenaisie de ses compatriotes, s'addonnera ou à la marchandise, ou accoustumera son courage aux armes, pour faire foisonner ce Royaume en richesses, & florir en grandeur, & par le temps ensevelir dans le cercueil d'oubliance ce nombre innombrable d'Officiers & procez.

Plusieurs me diront, que c'est chose qui ne se peut faire, sans alterer les esprits de ceux ausquels les coustumes donnent des advantages, & que de leur mescontentement pourroit sortir quelque sedition intestine. Je vous diray que Philippes le Long, & depuis luy Louys XI. voulurent introduire par toutes les terres de leur obeyssance, un poids & une mesure, & encores Louys une seule coustume pour reprimer les Ronges-peuple des Practiciens, & les tromperies des Marchands: mais la mort les devança auparavant qu'ils y peussent atteindre.

Quand Solon fut estably en Athenes reformateur general des Loix & de tout l'Estat de la chose publique, avec auctorité & pouvoir de determiner les facultez que chacun devroit avoir, en retenant, confirmant ou cassant ce que bon luy sembleroit des Loix anciennes & ja receues en usages, il en revoqua & annulla plusieurs, voulant entre autres que toutes debtes passées fussent abolies à l'advenir. Chose qui fut de prime-face de dure digestion à ceux qui avoient liberalement presté leur argent: toutesfois il en fallut passer par là, d'autant que le plus grand nombre scelloit & confirmoit la Loy par sa volonté. Ainsi en peut user un Roy absolu en son Royaume, qui ne doit accommoder sa Loy au gré & volonté de quelques particuliers, ains la remuer en l'Estat qu'il est plus expedient. car il a assez de puissance pour r'asseoir & r'establir son Royaume en la forme qui est la meilleure. Mesurant donc le dommage que souffre le particulier en la reformation, avec l'utilité qu'en reçoit le general, il se trouvera qu'il n'y a nulle proportion de ce petit nombre au grand, & qu'en ceste balance il est plus à propos de preferer plusieurs à peu, mesme en une chose de soy juste & équitable, & qui ne regarde que le bien & repos d'une Monarchie

Que vostre patience permette que je fasse icy un souhait digne vrayement d'un bon François. Pleust à Dieu que nous quittassions toute ceste chicane, pour songer seulement à ressusciter cette ancienne vertu de nos vieux Gaulois, qui estoient reputez plus qu'hommes, & nais de tout poinct à la guerre: lesquels premiers depuis nostre Hercule Gaulois franchirent les Alpes avec trois cens mille ames, où en la Gaule Cisalpine, qu'ils baptiserent de leur nom, ils bastirent Milan, Come, Bresce Veronne, Bergame, Trente, Vincence, & jusques à dix-sept belles villes, & encores Venise & de-là l'Appennin, la gentille ville de Siennes, prindrent à plusieurs & diverses fois cette grande & triomphante ville de Rome, brusterent le Capitole, contraignirent ce peuple de payer une grande somme d'or pour racheter sa vie, & le tailleren en pieces à la journée d'Allia, si qu'ils nous craignoient avec tel effroy, que les Prestres perdoient le droict de leur exemption pour aller à la guerre quand elle estoit Gauloise, & le thresor que l'on gardoit exprés pour ceste seule guerre, ouvert, car nos peres estonnoient autant comme ils faisoient trembler tout le reste du monde. Une partie de ces braves guerriers demeura en Italie, & l'autre passa & habita la Pannonie, une bande se jetta en la Macedoine, une autre en la Grece, d'où ils prindrent le nom de Gallo-Grecs, passerent en Dardanie, s'impatroniserent de la Thrace, gaignerent Bysance, se rendirent l'Asie tributaire, & le Roy de Syrie: & tout ce qui estoit decà le mont de Taurus, prés ou loing, obeyssant. En Espagne donnerent leur nom au Royaume de Galice, Arrangon appellé Cel-Tybere & Portugal, comme qui diroit le Port des Gaulois. La terre Gauloise s'estendoit depuis la mer extreme, qui est à Gades quant à l'Europe, selon le Septentrion, jusques en Orient au Palud Meotis, & de-là jusques à la mer Pontique. Ce flus de prosperité dura deux cens soixante ans, qu'ils regnerent en Orient en si grande foy, qu'ils estoient la force des guerres voisines. Car nuls des Roys de ceste Region-là, n'entreprenoit la guerre sans leur appuy, tellement estoit creue la peur & la terreur de leur nom ou tellement estoient heureuses leurs entreprises aux armes, qu'ils pensoient estre du tout impossible de pouvoir ou deffendre, ou recouvrer leur dignité sans leur force & se fiayans ainsi le chemin avec les armes, leur nom donna une telle fiayeur, qu'il n'y avoit Roy qui n'achetast la paix à purs deniers comptans, mesme que le Roy de Bithynie partagea son Royaume avec eux. Et ces mesmes Gaulois, se confians & aydans de la seule vertu militaire, gaignerent & tindrent par plus de cinq cens ans la plus-part de l'Europe, avant que les Romains s'y peussent ancrer ny estendre: mesme que ce grand Cesar ne vint jamais à chef d'eux que par eux-mesmes. Tout cela produit à nos vieux peres une louange d'une interminable durée, que nous puisons non dans nos Archives, ains dans celles des peuples contre qui ils exercerent & leur force, & leur vertu, lesquels en canonisant leurs faits, exprimerent au vray leur naturel ardant, vehement & impetueux à la guerre, & toutesfois doux & benings envers ceux contre qui ils combattoient. J'adjouste que Pepin & Charlemagne se ressentans encores de ceste vieille vertu Gauloise, deffirent en Italie & l'impieté Arienne & la tyrannie Lombarde, laquelle ils remirent en sa pleine liberté. Je ne veux oublier les voyages d'Outre-mer de nos Princes Chrestiens, qui se croiserent tant de fois pour recouvrer le premier lieu & fondement de nostre Religion, où nostre Seigneur JESUS-CHRIST vint en proprieté. Nostre France est aujourd'huy capable de fournir une fourmiliere d'hommes, & plus qu'en ces vieux temps qu'elle estoit à demy deserte: car tirant de chaque ville ou bourg selon leur portée cinq ou six hommes, cela feroit trois cens mille soldats sans qu'il y parust. Quand ces anciens Gaulois estoient une fois forpayez, ils vivoient aux despens & de leurs ennemis & des terres qu'ils se rendoient en propre par le droict des armes. Je voudrois que l'envie prinst à quelques-uns de nos Princes (soubs le bon plaisir du Roy) de vouloir revendiquer ce que nous avons possedé si longuement, & perdu pour avoir abandonné l'ordre & la raison. Adieu.

LETTRE VII.

A Monseigneur d'Espernon, Duc & Pair, Chevalier de l'Ordre du Roy, &c.

Il presente le Gentilhomme.

J'Eusse pensé manquer au service que je vous dois, si estant sorty quelque fruict de mon esprit, je ne vous en eusse aussi-tost fait part, pour souffrir vostre équitable censure. Le subject que j'ay pris est riche, & faut que je confesse qu'il surpasse ma portée : c'est pourquoy vous ne le trouverez accomply de toutes ces graces ny de ceste naifveté requise en chose de tel merite; ains un ample dessein (arrhes & marques d'une bonne volonté) de servir ma Patrie, & la noblesse pour la façonner & composer à la maniere de vivre de ses ancestres, afin que ceux qui s'attribuent une gloire de la vertu de leurs ayeuls, l'imitent & augmentent plustost que l'abastardir & mespriser. Je vous supplie de practiquer en mon livre, ce que fait le Soleil, qui darde ses rayons autant sur les petites plantes que sur les grandes aussi que vous daigniez jetter les yeux dessus. Quand vous y prendrez quelque espece de contentement, je seray infiniment satisfait, & demeureray à couvert d'un tas de censeurs qui ne sçavent rien que reprendre : & puis cela m'enflera le courage d'entreprendre encore quelque autre ouvrage, duquel le public pourra profiter. Adieu.

LETTRE VIII.

A Monsieur du Harlay, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & premier President au Parlement de Paris.

Suite.

VOstre absence de Stinx où je fus, & le retour en ma maison, sont cause que je n'ay esté le porteur de ces premiers fruicts de mon esprit, pour les vous presenter. Je crains que vous ne les trouviez rudes, pour avoir esté cultivez d'une main grossiere mais afin de reparer ce defaut, je practiqueray ce que mettoit ce grand Apelles au dessoubs de ses Tableaux, quand il avoit employé le meilleur de son art à les rendre parfaicts. *Apelles faisoit ceste image:* voulant faire entendre qu'il n'avoit finy ses peinctures, jusques à ce qu'il les eust faict approcher au plus prés de la derniere ligne de perfection. aussi je mettray au pied de cet ouvrage, *Pasquier travailloit sur le subject du Gentilhomme*; c'est-à-dire, que je le remueray & elaboureray jusques à ce qu'il ait eu toutes ses façons, & lors j'espere qu'il vous sera agreable. En attendant, vous en userez comme des fruicts nouvaux, desquels la seule nouveauté plaist, suppliant vostre honneste courtoisie de les vouloir recevoir d'un favorable & gracieux accueil (quoyque de petite estime.) C'est un essay & espreuve de ma bonne affection à vostre service, laquelle vous devez seulement considerer, & non la valeur. Adieu.

LETTRE IX.

A Madame la Comtesse de Hurtal.

Suite.

SAns que vous me hastes de promesse lors que vous entendistes la lecture de quelques-uns de ces miens discours, je me fusse bien donné de garde d'estre si temeraire n'y outrecuidé, que de les vous presenter. Le goust de vostre esprit est si delicat, qu'il ne luy faut que viandes delicieuses pour luy donner du contentement. Ces discours ne sont de ceste trempe : c'est pourquoy je souhaitte qu'en leur lecture, il vous en arrive de mesme que quand vous vous mirez. Vous regardant dans le miroir, vous vous ressouvenez de vostre naif; & le miroir osté, vous en perdez la memoire : ainsi ayant leu ce livre, mon desir est que vous entriez en une profonde lethargie, qui vous en fasse tout-à-fait perdre le ressouvenir. Au moins s'ils ne vous plaisent, prenez-vous-en à vous-mesme qui l'avez ainsi voulu : le blasme en est tout vostre. Adieu.

LETTRE X.

La Dame Comtesse de Hurtal, au sieur Pasquier.

Remerciement.

CE sont des feuilles de loüange, des fleurs de gloire, & des fruicts d'honneur dans toute l'estendue de la France, par le riche present que vostre bel esprit a jetté dans le public. Il n'y a goust si delicat, qui trouvast à redire; ains au contraire, des regles & maximes pour bien vivre & mourir en Chrestien servant Dieu, son Roy, & son Estat. Je loue autant le tout, que j'estime les faits de vos promesses, de m'avoir envoyé l'un de vos livres, que j'ay receu par les mains de Rignolle, comme je m'en allois à Mathas. A mon retour, ma plume vous rendra des tesmoignages combien je m'honore de telles faveurs. D'en façonner un remerciement par la presente, ce sont de trop foibles recognoissances pour de si liberales obligations. Adieu.

LETTRE XI.

A Monsieur de Montagne, Seigneur de S. Genest, Conseiller du Roy & son Lieutenant general au Siege Presidial de Xaintes.

Il l'exhorte de monstrer son courage en son affliction.

JE plains vostre desconvenue, & encores plus de ce que vous avez à faire à des personnes, qui penseroient leur contentement assouvy, moyennant que soubs la lame de leur ruyne, la vostre y fust ensevelie; enfin, que ce fust une victoire Cadméenne. Ne doutez point qu'ils ne se monstrent ingenieux à rechercher toutes sortes d'artifices pour mener vostre procez en une longueur sans bout. Premier que vous soyez reglez de Juges, ils vous tiendront sur ce poinct un an & demy, & plus, s'ils peuvent. Quand vous seriez renvoyez en une Cour souveraine, ne pensez pas qu'ils viennent au joindre, que le plus tard qu'ils pourront, & pour faire apporter le procez, qu'ils n'obtiennent tant de delais qu'il leur sera possible pour faire approcher les tesmoins aux fins d'estre confrontez, qu'ils ne rapportent exoines des Medecins, Apoticaires & Chirurgiens. & quand ce leur sera jeu forcé, qu'ils ne les fassent venir un à un & puis s'ils sentent le vent du bureau mauvais pour eux (comme il ne peut autrement) leurs recours sera à la fontaine de Justice, ou soubs un faux donné à entendre bien paillié, defenses seront faites à la Cour de passer outre : ce qui vous remettra à vostre Croix-de-par-Dieu. Quand je dis que je plains vostre desconvenue, je veux dire que j'ay un signalé desplaisir de vous voir le seul aujourd'huy de tous les Officiers sur ce grand Theatre de la France, la bute de mesdisance, vous qui avez vescu en preud'homme, & de qui la conscience (laquelle est un ronge-vers à ceux lesquels d'elle ont fait une forest de larcins, concussions & voleries) est nette & espurée des crimes faux que l'on vous a imposez. Je le sçay pource que je vous cognois dedans & dehors & que j'ay leu vostre procez de bout en bout. Vous sans coulpe, ce vous est une gracieuse consolation, qui adoucit grandement vostre douleur. Il faut que je confesse que jusques icy vous aviez esté favorisé du vent de prosperité en la conduite de vostre vie, qui n'estoit qu'un augure & presage certain d'un grand desastre suivant. Aprés le doux, force est de gouster l'amer. Les grands calmes & les grandes prosperitez font planche à une future & dangereuse tourmente. Le mal suit tousjours le bien, comme toute generation est suivie de corruption. Mais tout ainsi que vous ne vous estes laissé transporter à une trop haute prosperité, aussi ne vous devez-vous laisser emporter à une trop lasche adversité. Lors que vous ruminerez qu'il n'y a rien de durable ny permanent en ce monde, vous ne sortirez jamais hors de vous pour mesaise qui vous arrive. Ne desesperez qu'au bout d'un grand nombre de traverses & entorses qu'aurez essayé, le bon-heur ne vous monte aussi haut qu'estes abbaissé, qu'il ne convertisse ceste grande destresse en plus de prosperité que vostre desplaisir n'a esté extreme. Tout ainsi que les arbres, aprés qu'ils ont esté resepez, rajeunissent & rejettent nouveaux drageons, qui produisent de plus beau : ainsi celuy qui est confiné dans les estours de fortune, est pour mieux s'advancer. L'issue des choses aspres & rudes fait cognoistre leur douceur. On espere aprés la nuict le jour, aussi vient-il : aprés un temps chargé de vents, nuées & pluyes, la clarté du Soleil, aussi paroist-elle apres pleurs, tristesses & tourments, on se promet ris, liesses & resjouyssements, qui communément suivent. Ainsi aprés que vous aurez esté accueilly de diverses disgraces, attendez une heureuse vie, qui ne vous peut eschapper : car il n'est chance qui ne tourne, ny temps qui ne mue. Si vous ne voyez si tost ce Soleil luisant, si est-ce que ce brouillard estant dissipé, & ceste nuée d'afflictions estant escartée, vous vous retrouverez dans le cours de vostre premier heur. Cependant la louange sera toute vostre, quand accablé de miseres vous vous maintiendrez avez une asseurée contenance, & quand vous vous resoudrez qu'il n'y a si cruelle peine, si longue, ny si dure, de laquelle vous ne puissiez porter la charge, parce que vous trouverez dequoy vous consoler ou en l'exemple des autres, ou en l'esperance que Dieu vous secourra. Et partant, ne vous laissez gourmander & fouler aux adversitez, ains monstrez en tout temps un mesme visage, pour estre un exemple aux autres d'un miroir de patience. Si dans l'adverse fortune vous rencontriez constant, nul ne vous pourra surmonter ny confondre. Le sage qui se sçait accommoder aux malheurs & aux afflictions, les rend plus douces & plus supportables qu'autrement elles ne seroient pas. Une affliction portée constamment & avec le contrepoids de la raison, nous entretient droicts & fermes. Pour le pouvoir bien faire, armez-vous de patience : elle est un pavois à l'espreuve de tous les coups que fortune vous pourroit tirer, les surcharges de laquelle ne peuvent briser ses barrieres. Qu'elle soit le bouclier de vostre innocence, le loyer de vostre attente, & le vray restaurant pour secourir & aider tous vos maux & malheurs. Pour relever de maladie un malade, il faut qu'il souffre patiemment son mal : de mesme, pour secourir toutes sortes de maux, la vraye medecine c'est la patience, mere de nos bonnes fortunes. Faites comme le cerf rusé, qui escoute les abbois des chiens; & ne se soucie d'eux comme le bon joueur, lequel à son profit se sert du mauvais poinct : & le bon nautonnier, qui aux plus grandes tempestes sçait conduire son navire à bon port. Qu'en quelque part que les combats vous transportent, la palme soit avec vous. Formez & façonnez entierement vostre ame au moule de ceste vertu car qui patiemment endure, n'a point de peur, & qui a peur du mal, ne peut endurer patiemment. Elle vous fera gaigner ce que vous vous estes promis, & triompher d'eux, moyennant que vous perseveriez en une ferme demeure de ce dessein. Adieu.

LETTRE XII.

A Monsieur Pasquier mon pere, Conseiller & Advocat general pour le Roy en la Chambre des Comptes.

Il se resjouit d'une affaire qui luy a reussy à son contentement.

J'Ay pris un contentement extreme dans celuy que vous avez receu par l'honneur que vous rendirent Messieurs de la Direction. Je vous diray qu'ils devoient cela à vos longs labeurs, à vos merites, & à vostre grand aage. Je m'estois tousjours asseuré que du regne de celuy qui maniroit le timon des affaires du vivant du feu Roy, vous ne viendriez jamais à chef de vostre entreprise; mais que la chance venant à tourner, elle vous seroit (la chose estant juste de soy) d'aussi facile, qu'elle vous avoit esté de difficile execution. Il est vray qu'outre ceste facilité

je

je voy une faveur plus qu'extraordinaire, quand ils ont changé vostre assignation sur l'Espargne. ce qui est deu à vostre reputation, laquelle donne tousjours les moyens, & non eux elle. Ce qui me semble de plus beau & naif en ceste action, c'est la conclusion non pourpensée que vous pristes en ce moment, sur le favorable accueil duquel ces Messieurs vous traicterent, qui leur tesmoigna la vivacité & verdeur de vostre esprit nullement flestrie. Et pour vous dire, ceste seule rencontre meritoit encores mieux que vous n'avez eu, bien qu'ils vous ayent donné plus que vous ne vous estiez jamais promis. Par l'eschantillon de cet acte, vous recognoissez une bonne & presente volonté que le public porte à vostre vie passée, qui vous doibt faire vivre heureux & content en vostre saine & gaillarde vieillesse, puis que vous jouyssez ainsi de ses fruicts. J'ay esté voir le Duc d'Espernon à Xaintes à son retour de Gascongne, qui a fait prendre possession au Comte de Candale son fils, de ses gouvernements d'Angoulmois, Saintonge, & Limousin que le Roy luy a accordez à survivance. L'on luy a rendu toutes sortes d'honneurs, qui doivent produire dans l'ame du pere & du fils, de merveilleux plaisirs. Je les conduis jusques à Angoulesme, où je gouvernay le Duc d'Espernon sur les affaires passées & presentes de cest Estat, & aprés plusieurs discours, il me dit que sa resolution estoit de s'en aller en Cour, pour trois ou quatre mois, & puis se confiner en sa maison pour prier Dieu le reste de ses jours. toutesfois qu'il n'y avoit qu'un seul subject qui le peust faire sortir de ceste vie privée. S'il survenoit des remuements en ce Royaume, que lors il y apporteroit & sa personne & son bien pour sa conservation. Je luy dis que ceste closture de vie bornée à une honneste & vertueuse moderation luy seroit commune avec un Timoleon, un Diocletian, & Maximian, & de nostre temps un Empereur Charles cinquiesme, qui se retira dans un Monastere en Espagne, & auparavant luy, Amé, Duc de Savoye, qui laissa le monde & l'Estat Ducal pour se retirer à Ripaille, lieu plaisant & delicieux assis sur le Lac de Lozane, afin de mener une vie Eremitique. Je trouve que si volontairement il peut quitter ceste grandeur de charges, pour embrasser la tranquillité d'une vie solitaire, auparavant qu'il ressente les aguets & assauts de fortune, c'est le plus beau placart, & s'il faut que je le die, la plus belle & heureuse closture de vie de Seigneur, qui ait jamais esté veue ny leue. Adieu.

LETTRE XIII.

A Monsieur de la Croix Maron, Capitaine d'une compagnie de gens de pied.

Le jugement qu'il fait de son fils avec les preceptes qu'il luy a donnez.

J'Ay veu mon fillol, qui m'a rendu vos lettres. Je l'ay halené deux fois depuis son arrivée. Je le trouve gentil personnage, & qui promet toutes choses bonnes de soy. Et ce qui m'en fait encore mieux esperer, c'est la bonne volonté de laquelle il fait fonds pour s'avancer. Je ne vy jamais homme qui ait eu la volonté, la patience & la perseverance, que le temps ne l'ait produict tel qu'il a souhaité. Celuy qui a la volonté de parvenir, est desja au milieu de la carriere. La seule volonté donne ouvertures à toutes nos belles, vertueuses & genereuses actions, de laquelle comme d'une fontaine derivent toutes nos œuvres. La patience gist en une volontaire & continuelle souffrance, & la perseverance en une perpetuelle constance & demeure ferme des desseins & resolutions par nous prinses avec bonne & meure consideration : ce sont les deux aisles qui portent & enlevent nostre entendement à ce que nostre volonté a projecté. Voilà ce qui est de luy. Ce sera maintenant à vous à jouer vostre roole, & vous monstrer celuy que vous avez tousjours fait pour sa nourriture & avancement. Vous estes si bon pere, que je suis asseuré que vous contribuerez selon vos moyens à ce qui est de vos deux contentemens, pour luy frayer le chemin aux charges. J'ay recommandé à mon fillol, qu'il se rendist agreable à tous, le mieux qu'il pourra: qu'il se monstre doux, modeste, respectueux & attrempé en toutes ses façons de faire : que son parler soit sage & discret, qui sorte de sa bouche avec telle adresse & dexterité, que l'on cognoisse que le taire soit autant sien que le parler. Je me promets qu'ayant esté nourry en si bonne escole, il gardera ces preceptes de point en point. J'eusse pensé manquer à ce que je luy dois, si commençant à entrer dans le commerce du monde, je ne luy eusse dit ce que je croy luy estre utile & profitable pour s'y maintenir. Je vous donne parole, que j'auray mesme soin de luy, que de l'un de mes enfans. J'y suis obligé. Adieu.

LETTRE XIV

Du Sieur de la Croix Maron, au Sieur Pasquier.

Reponse à la precedente.

J'Ay receu vostre Gentil-homme avec les deux mains, caressé de toute mon affection, & veu avidement ce que je verray avec attention pour en recevoir les agreables fruicts que l'accord de sa belle rencontre nous permet d'un gentil Cavallier. Sa naissance & son entregent ne démentiront point le merite de son pere : & servant de Phare à la jeunesse, luy fera éviter les abysmes du vice pour choisir les sentiers de la vertu, digne object de nostre vraye Noblesse. Et pource qu'il vous a pleu m'escrire de vostre fillol, luy & moy sommes estroictement obligez à vostre courtoisie, l'un, par la continuation de vostre bien-veillance, l'autre, par l'estime que faites de ses actions, & tous deux ensemble serons fidelement liez à l'honneur de vostre service : m'asseurant que s'il est tel que vous le figurez, son autorité sera si bien assise, qu'une mescognoissance ne le pourra saisir pour donner à l'oubly, ce qu'il doit à vostre merite, & que participant de vos sages conseils, il recevra de la gloire, & ses amis de la joye. Je suis naturellement assez porté au bien de son advancement, ayant la qualité de pere. mais la semonce de vostre honnesteté me fera courre encores plus franchement en ceste lice, afin que prestant des aisles à sa volonté, il vole où les courages nobles aspirent. Je ne suis pas si attaché aux moyens, que je n'ayme mieux mespriser la terre pour le voir perché où mon desir tend, & où le movement de son inclination le semble élever: ainsi je seray aussi bon pere en son endroict, comme vous le dépeignez remply de discretion envers les vertueux: & pour vous, vous usez du mesme pouvoir sur moy, que vostre vertu s'est acquise de tout temps. Adieu.

LETTRE XV.

A Monsieur de Bonnouvrier, Gouverneur pour le Roy à Mets.

Il loüe la façon de laquelle il se gouverne dans Mets.

JE vous ay de l'obligation infinie, pour la peine que vous avez prise de remonstrer à Gimeux mon fils, son devoir. Dieu veuille que vos remonstrances luy soient autant d'enseignemens pour quitter sa desbauche, & se rendre meilleur mesnager qu'il n'a esté. Quant à la loy que vous vous estes donnée au maniement de vostre gouvernement, je la trouve trés-belle. Vivez comme vous avez commencé, sans vous forvoyer ny déraiquer de ceste resolution. Je m'asseure que l'issue n'en sçauroit estre que trés-bonne: elle est propre pour faire perdre pied à tous vos envieux. Qui veut bien mourir, il doit bien vivre, & continuer. Aussi qui veut tousjours tenir un peuple en son devoir, & l'avoir obeissant, il faut bien commander & perseverer. La longue experience que vous avez des affaires, vous a appris que plusieurs Gouverneurs, (mesme de ceux qui vous ont devancé en vostre charge) ont mal finy, pour avoir abusé de leur pouvoir au dommage des subjects du Roy. Car il est bien difficile que quelqu'un ayant puissance de mal faire, vive justement, s'il n'est doué d'une grande prud'hommie & longue addresse au mesnagement du courage des hommes. Quand vous penserez tousjours (ainsi que l'avez trés-bien practiqué jusques-icy) que tout Estat, grand ou petit, se maintient & conserve par amour, & au contraire se perd & dissipe par la violence d'un Gouverneur contre les subjects, & mal-veillance des subjects contre le Gouverneur, je tiens pour ferme & asseuré, que vostre fin sera semblable à vostre commencement, & vostre commencement à vostre fin. Si je ne faisois fonds de vostre amitié, je ne vous escrirois si librement. A Dieu.

LETTRE XVI.

A J. F. escolier, estudiant à Poictiers.

Il le prie de n'estre point mesdisant.

JE me suis esclaircy au vray, si le Pasquil estoit sorty de vostre trés-fonds: j'ay trouvé que cela n'estoit point: dont j'ay receu un aise indicible, pour le mescontentement que j'eusse pris de vous, s'il se fust trouvé vostre. Je vous prie (& tenez cela de moy) que vous ne ressembliez à ceux qui pour ne perdre une saillie gaillarde & piquante d'esprit, ou un mot denté & plein d'aiguillons, sans mettre aucun frein ny arrest à leur langue ou plume, ne doutent de le faire esclater contre le meilleur de leurs amis, au peril de le perdre. Ce sera une sagesse de ne vous desgorger en mesdisance contre aucun, afin que par la volubilité d'une parole, ou legereté d'une plume bien affilée, vous ne tombiez en quelque malheur. Car sçachez que tous les traicts d'une mauvaise langue, ou d'une plume deschirante, ne peuvent en effect produire aucun bon fruict. Et tout ainsi que l'on voit une maison brusler d'une estincelle de feu, ainsi arrive-t'il d'une parole mordante un grand mal. Et quand l'envie vous en viendroit, entrez chez vous pour recognoistre, & examiner si vous estes pur & net des coups de bec, ou de plume, desquels vous voudriez choquer un autre, lors vous prendrez le sujet de vous taire, & d'entrer en correction de vous-mesme: & le bien que recueillerez outre cela de ceste consideration, vous poussera à couvrir d'une excuse les fautes d'autruy. Desiober l'honneur de quelqu'un par le mesdire, enseigne que celuy qui mesdit, n'a jamais appris à bien dire. Pendant que vous estes à Poictiers pour estudier, acquerez ce que personne ne vous peut donner que vous-mesme, le sçavoir & la vertu: les biens estrangers dépendent de la liberalité d'une main estrangere, ceux-cy ne se puisent qu'en nostre fonds. Et faites que vos estudes ne ressemblent poinct aux cantharides, desquelles le propre est de succer le vermeil de la rose, & le convertir en venin: aussi que les bonnes lettres, que vous aurez humées, ne se convertissent en poison, je veux dire en mesdisance. A Dieu.

LETTRE XVII.

A Monsieur de Roissy, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Maistre des Requestes ordinaire de son Hostel.

Il le prie pour son frere de Bussy.

L'Amitié que vous m'avez tousjours particulierement portée, & de laquelle j'ay ressenty les effects aux occasions, m'a donné subject d'en faire fonds comme d'un riche thresor. Les fruicts de la terre se recueillent tous les ans, & ceux de l'amitié tous les jours. C'est pourquoy je vous fais maintenant une affectionnée priere pour mon frere de Bussy, que je tiens comme un autre moy-mesme, qui desire parvenir l'année prochaine à l'Eschevinage: ce qu'il ne veut entreprendre sans estre estayé de l'appuy & faveur du Lieutenant Civil vostre fils, lequel peut tout, ou beaucoup en ceste poursuite. Je vous reclame donc, & vous prie d'estre son Advocat & intercesseur envers luy. Quand mon frere aura vostre parole, il a tout, & franchement fondera le gay, qu'il s'asseure de passer sans danger, lequel il ne pourroit autrement gayer, qu'au hazard d'un perilleux naufrage. Si j'obtiens cela de vous (comme je me le promets) je ne sçay le moyen de recognoistre ceste veritable preuve de vostre bien-veuillance, ny quelle recompense satisfera à la faveur que j'auray receu de vous, sinon que pour un qui vous estoit estroictement lié, vous en aurez deux, qui de pareille affection & volonté aux occurrences vous tesmoigneront un humble service. A Dieu.

LETTRE XVIII.

A Monsieur de Sailly, Gentilhomme.

Il luy donne conseil sur le mariage.

VOus m'escrivez que je vous mande ce qu'il me semble du mariage de vous & de celle que vous poursuivez. Je diray que je trouve une grande tare en vostre aage au respect de la sienne. Lors qu'il y a moins de difference en l'aage, les affections se mortifient quasi en un mesme temps, & sont les vouloirs & intentions plus semblables, que s'il y a si grande inégalité : & quand ceste amitié par la conformité des aages est bien liée, il n'y a faix si pesant, que l'amour de deux personnes bien unies ne puisse doucement supporter. Prenez-la donc pareille à vous, je veux dire d'aage, sans vous marier au gré de vos yeux; & considerez meurement si elle est conditionnée, de sorte que vous puissiez vivre avec elle. Une A mutuelle & conjugale amitié apporte un heureux contentement, noue les cœurs d'un lien inseparable, & les cole & incorpore ensemble, ne plus ne moins que sont les greffes quand ils sont entez dans les arbres. Ce n'est pas qu'outre tout cela je ne desire en mariage les choses necessaires sans lesquelles il est impossible de vivre & bien vivre. Car comme és arts determinez, il est necessaire y avoir instrumens propres pour faire leur œuvre; ainsi arrive-t'il en l'œconomie du mariage, où il y doit avoir dequoy, pour estre & bien estre. Si tout ce que je vous escris n'y est gardé, c'est un difficile mets à cuire & digerer, & qui ressemble le lierre, qui atterre & ruine ce qui le soustient & nourrit. A Dieu.

LETTRE XIX.

A Monsieur Pasquier mon pere, Conseiller & Advocat general du Roy en sa Chambre des Comptes à Paris.

Il discourt de la fortune & de la vieillesse de son pere.

J'Ay receu vostre lettre, par laquelle vous me depeignez au naif, comme sur un tableau, le fil de vostre vie. La verité est que chacun est le forgeron de son bien ou de son mal, & comme disoit quelqu'un, *Mores cuique sui fingunt fortunam.* Vous par la facilité & fertilité de vostre entendement, douce vehemence, netteté & pureté de langage, avez basty la fortune en laquelle vous estes esleve, qu'avez mesnagée doucement, vivant pour vous & demeurant avec vous, sans faire de grandes & hautes entreprises. Un petit esquif évite les flots d'un orage trop impetueux.

L'Estat moyen est l'estat plus durable.
On voit des eaux le plat pays noyé,
Et les hauts monts ont le chef foudroyé.
Un petit terre est seur & agreable.

Tout ainsi que cinglant en pleine mer, le danger est plus grand d'y faire naufrage, que voguant terre à terre: aussi tombant d'une haute fortune en une mediocre, la cheute en est plus lourde, que quand vous venez à cheoir d'une mediocre en une plus basse. & en ce fracas, certuy-cy peut asseurément dire comme faisoit le marinier ancien à Neptune en une forte tempeste. ô Dieu, tu me sauveras si tu veux, tu me perdras si tu veux; mais si tiendray-je tousjours droit mon timon. Et ce que je trouve de plus beau en vostre vie, c'est la continuë en laquelle vous avez perseveré sans danger. Et tout ainsi que la racine transplantée seche le plus de fois: ainsi celuy qui change de diverse forme de vie, vient souvent à rien. Dieu, aprés cela, vous a donné des enfans, tous lesquels vous avez eslevez diversement suivant leurs naturels. L'aisné (aprés une longue demeure au Barreau, où il avoit acquis quelque nom) vous le rendistes Advocat general en la Chambre des Comptes par vostre démission : moy, Maistre des Requestes de l'Hostel du Roy: Feu la Ferlandiere, Capitaine d'une Compagnie de gens de pied au Regiment de Champagne : Bussy, Auditeur en la Chambre des Comptes, aprés avoir longuement porté les armes pour le service de son Roy en d'honorables charges & feu la Mirauderie mourut à la bresche de Meun, combattant vaillamment & pour sa Foy & pour son Roy. Depuis, vos enfans ont poursuivy leurs fortunes, selon qu'il a pleu à Dieu les mettre à leur aise. Et B faut que je vous confesse, que tout ainsi que sa divine bonté vous a conduict heureusement en ce calme de vie, aussi a-t'il voulu que vous en jouissiez glorieusement jusques à une extrême vieillesse. Et combien que nous soyons plus fragiles que verre, & que la vieillesse en vivant nous apporte une nouvelle mort, qu'elle soit un esgout de tous les maux precedents, que l'on y soit payé des excez de la jeunesse en tremblemens, gouttes, paralysies, gravelle, pierre, défaut de veuë, diminution d'ouïe, & de tous les sens l'un aprés l'autre, excepté du sentiment de la douleur, mesme qu'il n'y ait partie chez nous, que la mort ne prenne en gage, pour s'asseurer de nous, comme d'une mauvaise paye, qui craint infiniment le terme; si est-ce toutesfois que Dieu vous a doué d'une si vigoureuse & droite vieillesse, que vous n'avez la teste croulée ny esbranlée : vos yeux sont vigoureux, desquels vous usez sans lunettes : l'ouye prompte, la voix forte, la main bonne & asseurée, le pied ferme, le corps solide & plein de suc ce grand aage n'a rebouché la subtilité de l'esprit. Vous n'avez point de tranchées & aiguillons d'estomach qui aigrissent les viandes, point de douleurs de gouttes, point de ressentiment de calcul: la mort n'est point avancée en vos membres : vous ne sçavez que c'est de l'or- C dure & déchet d'une vieillesse caduque, rance, & desbrisée. elle ne se dément de son ancienne excellence: de maniere que personne ne s'esmerveille de vostre ancien aage, ains plustost de la substance de vostre sens, qui est rajeunie en bonté; & de ceste belle & venerable vieillesse chenue d'experience, soubs l'escorce de laquelle on retrouve la sève d'une jeune plante. J'ay parlé de vostre veue, qui est si aigue & si subtile, que vous lisez aujourd'huy toutes sortes de lettres, grosses & petites, avec autant de facilité que vous faisiez en l'aage de vingt & cinq ans : chose contraire aux vieilles gens, qui voulans bien regarder une chose, l'esloignent de l'œil, parce qu'ils ont la veue trouble, grosse, & courte, c'est pourquoy elle a besoin d'estre aiguisée, & faut qu'entre leur œil & la chose qu'ils veulent regarder, il y ait quelque clarté pour ayder leur veue, qui fait qu'ils esloignent d'eux, ce qu'ils veulent voir. Quant à vostre memoire, je m'en estonne, parce que toutes choses nouvelles vous sont aussi presentes que les vieilles : qui est au rebours des autres vieillards, lesquels vieillissants, se souviennent mieux de ce qu'ils ont fait en leur jeunesse, que de ce D qu'ils ont n'aguieres veu & manié, d'autant qu'ayant en leur jeunesse les sens parfaits & vigoureux, & la memoi-

re

re forte, ils y ont engravé plus fermement les images des objects. mais en ce long aage les sens estans debilitez, la memoire aussi affoiblie ne retient pas si bien ce qu'on y loge. Enfin je puis dire que vous n'avez rien de vieux que l'aage. Car qui vit jamais vieillard, qui ne louast le temps passé, & ne blasmast le present, chargeant le monde & les mœurs des hommes, de sa misere & de son chagrin? Vous seul, vous souvenez d'avoir esté jeune, en mesurant les fautes d'autruy avec les vostres, & les vostres avec celles d'autruy, qui fait que les fautes des jeunes gens ne sont trouvées si grandes que l'on les faict. Et comme on loue un jeune homme ayant en soy quelques traicts d'un aage meur & sage aussi estes-vous prisé retenant encores quelques traicts gaillards de jeunesse, & loué de dire librement vostre aage, sans ressembler à ces bons vieillards, qui se resjouissent fort, quand ils se baillent, ou qu'on leur donne moins d'aage que ce qu'ils ont, pource que n'estant pas la vie de l'homme égale, ils s'imaginent que celuy qui semble le moins vieux, soit aussi plus esloigné de la mort. Une autre chose vous fait encores admirer c'est que vous ne laissez par paresse & negligence fenir & secher en vostre aage la gloire de vos faits, ains en produisant tousjours quelque nouvel œuvre, vous resveillez par vostre plume la grace des precedents, & la rendez de tant plus grande & asseurée.

Sophocle composa la fameuse Tragedie d'Oedipe en l'aage de quatre-vingts & quinze ans Chrysippe à six vingts ans fit de trés-belles Comedies: & Isocrate à quatre-vingts seize ans escrivit son discours Panegyric. Gregoire de Nazianze à quatre-vingts dix ans, aprés avoir resigné son Evesché, s'adonna à chanter en vers la gloire de Dieu & vous à quatre-vingts six ans, travaillez sans respit à ces belles Recherches de la France, à faire vers Latins & François, selon les occurrences, & en de beaux & rares discours en Theologie. Ce qui fait que la renommée & la gloire de vostre esprit vous promet un aage plus long, lequel ne s'envieillira jamais, ains se conservera tousjours jeune, d'autant que ce dur & long sommeil, qui avec le temps assomme tous les humains, n'aura aucun pouvoir sur vostre honorable renom, encores qu'il ait clos vostre corps en un petit tombeau: car toutes ces belles œuvres que vous avez données au public, ont assez de force pour le garentir & affranchir de la mort, & se promettre de le faire vivre, sans que les orages ny tempestes, ny qu'une longue vieillesse les puisse abolir. C'est un beau gage que vous laissez à la posterité, lequel autant de temps que l'on honorera les lettres, autant de temps vous fera vivre en la compagnie des hommes les plus estimez, & survivre à vous-mesme, en naissant de vous aprés vostre mort. Car à la façon du Phœnix, vous trouvez vostre vie en vostre mort, & ruinant vostre estre, posez les fondements d'un estre nouveau, & jectez vous-mesme la semence dont vous devez sortir. Et ce qui rend plus admirable vostre vieillesse, c'est qu'en vieillissant, vous ne donnez aucun repos ou rafraischissement à vostre entendement, ains apprenez tous les jours quelque chose, & que vous ne vous plaignez de longuement vivre, pource que n'avez aucune occasion de vous plaindre de vieillesse, puisque n'avez ny en vostre corps ny en vostre esprit, dequoy vous puissiez l'accuser, que l'importunité des ans & des rides.

Et en ce point, ce vous est une chose plaisante, d'estre long-temps avec vous, puisque vous vous estes rendu digne de vostre compagnie comme une grande honte à celuy qui a beaucoup d'années, de n'avoir autre marque ny tesmoins de son aage, qu'une vieillesse obscure & sans reputation, le bruict & la renommée duquel s'est ensevelie en mesme tombeau que son corps. Aprés tout cela, rien ne vous peut estre plus delectable, que la conscience de vostre vie honnestement passée: rien ne pouvez-vous avoir plus agreable, que la memoire de vos vertueux faits, & d'avoir justement vescu. Cela vous contente en vous-mesme, & vous honore par dehors, & laisse une bonne renommée à vos enfans, & à ceux qui descendent d'eux; & sur tout, une noble succession, riche de la gloire de vostre vertu. Pourquoy n'useray-je maintenant en vostre endroict des mesmes caresses, que fit un Lacedemonien vers le bon vieillard Diagoras? Lequel avoit emporté d'autresfois le prix des jeux Olympiques, & si avoit veu couronner comme victorieux en ces mesmes jeux ses enfans, & les enfans de ses enfans, auquel il dit: meurs, toy maintenant, Diagoras, car ja ne monteras-tu pas au ciel? Et vous, n'avez-vous pas combattu avec vostre faconde sur ce grand theatre de la France, où vous avez remporté la victoire tant & tant de fois? N'avez-vous pas esté suivy au mesme combat par vostre fils aisné, & depuis par vostre petit fils? N'avez-vous pas sceu comme vos enfans & vos petits enfans ont combattu en champ de bataille, & donné courageusement aux assaults? Que vous reste-t'il donc, quand il plaira à Dieu vous appeller, que le ciel, aprés avoir laissé un si bon nom? Maintenant, je viendray au principal subject de vostre lettre, & vous diray, que ce que j'ay esté long à vous rendre response, ç'a esté afin de pouvoir gaigner sur moy des raisons, qui me contentassent & payassent du consentement que je pourrois apporter au mariage dont vous m'escrivez. Mais tant plus je les balance, tant plus je les trouve de foible alloy, pour me faire perdre ma premiere opinion. Je suis fort content de la personne du Gentil-homme, qui est brave & galant, pour avoir faict une belle fortune, & posseder d'honnorables charges: mais il ne faut tant regarder les choses presentes, que nous ne pensions aux futures. Toutes ces charges dépendent, comme je disois par mes dernieres, d'un vent de Cour, d'un changement de visage aux affaires, & de la misericorde d'une mort, qui embleroit sans ressource quatre mille livres de rente.

Il nous faut dresser & bastir nos affaires comme si nous devions tousjours vivre, & ainsi nous ne serons jamais surpris en la conduicte de nostre vie & des nostres. Il y a plus: donnant un honneste mariage & comptant à ma fille, il faut que le party soit avantageux pour elle en l'esloignant de moy, puis que pour la mettre à son ayse, je trouve à la marier prés de moy aussi, ou plus advantageusement. Adjoustez que doresnavant mes enfants se marieront en ce pays, lesquels liez d'une mutuelle amitié fraternelle, se maintiendront les uns les autres; ce qu'ils ne pourroient faire esloignez. Voilà ma resolution, laquelle pesée vous contentera. Une fille ne perd rien pour attendre, vivant avec un chaste honneur entre-meslé d'une sage, posée & attrempée modestie. Celle qui s'est bornée à ceste forme de vie, a rencontré une bonne issue au decours de sa vie. Je m'asseure que ma fille (avec le patron de ma sœur, qui luy est un beau miroir) vivant en ceste sorte, tost ou tard fera une bonne fin. A Dieu.

LÉTTRE XX.

A Monsieur d'Ambleville, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, &c.

Qu'il faut pardonner à ses ennemis.

CEux qui vous ont rapporté que je favorisois les affaires de vos ennemis, ne sont aucunement mes amis, & ceste seule consideration les empesche de pouvoir bien juger de mes actions, & encores moins de mon intention. Quand il est question de faire un rapport, il faut que la preuve en soit claire comme le Soleil, ou au moins avoir des presomptions si concluantes, & qui de telle façon pressent, qu'on ne puisse aller au contraire. Je me promets

promets tant de ma conscience, que l'un & l'autre leur défaut. Quelque chose qu'ils ayent dict, je croy que vous n'avez pensé autre chose de moy, que ce que vous en avez tousjours veu. Il y a trop long-temps que vous me faites ce bien de m'aimer, pour embrasser aucune affaire contre vous. Je sçay aller & parler, Dieu mercy, il m'a donné du sens & de la discretion, pour en telle occasion que celle qui se presente, suivre ce qui est vrayement, & non par apparence, juste. Je n'ay point accoustumé de prendre l'ombre pour le corps. Croyez, & prenez ma parole pour marque perpetuelle & fidelle tesmoin de mon intention, que j'ay tousjours eu le courage pur, net & candide en tous objects, & singulierement envers vous, que j'honore & respecte sans exception, ny reserve. Je vous conjure par l'amitié que m'avez tousjours portée, de prendre plaisir que je parle nettement & franchement de ceste affaire. car je croirois, en ne le faisant point, que vous ne me tiendriez pas pour ce que je suis. L'offense qui vous a esté faite, est très-grande, laquelle rien ne peut esgaler aprés la mort d'un pere, d'un enfant, ou d'un frere. le ressouvenir en demeure longuement gravé en toutes les parties de vous-mesme. Mais je diray que c'est le propre d'un brave courage, comme le vostre, d'estre si à soy, qu'il soit tousjours en une mesme posture, pour guider de telle sorte ses affections, qu'il les ait tousjours en sa main, afin de pouvoir mespriser les injures. Car celuy est esloigné du vulgaire & esleve plus haut, lequel contemne ceux qui luy font outrage. C'est ainsi que les Lions regardent les chiens abbayer contre eux sans se venger: c'est ainsi que les flots battent en vain un grand rocher. Jules Cesar se souvenoit de tout, fors des injures particulieres qui luy estoient faictes: & Valerian Empereur estoit si magnanime, qu'il n'oublioit jamais les services qu'on luy rendoit, & ne se souvenoit des injures qu'on luy faisoit. Ce grand Duc de Guise qui mourut à Blois, quelque offense qu'il eut receue, recourant à luy il la passoit par oubliance, & puis les courtoisies & les caresses qu'il monstroit à celuy qui l'avoit offensé, estoient tesmoins veritables & asseurez qu'il avoit despouillé toute aigreur & desir de ressentiment. Ce n'estoit pas un petit secret aux uns & aux autres pour acquerir & gaigner l'amitié des sages & des fols. Certainement c'est une grande vertu au Prince ou grand Seigneur, qui oublie les torts qu'il reçoit des petits, & souffre modestement les offenses que luy font ceux desquels il se pourroit bien venger. Il obtient sur soy une signalée victoire, quand se sentant injurié d'autruy, il reprime de telle façon la fureur de son courage, qu'il passe ceste injure par un profond oubly. Il n'y a oubliance plus genereuse, que celle des injures, comme le propre remede pour les guerir. Mais le malheur est tel, que la plusspart du temps un grand cœur ne peut souffrir ny endurer chose dont son honneur soit tant soit peu abastardy, s'il ne l'a liberalement amendée, ou demandé ou pris une droicte vengeance, sans peser que c'est une vertu heroique de resister à ceste passion colerique, & une grande lascheté & pusillanimité que de se laisser vaincre à elle, & d'aller sans bride & sans frein parmy les vengeances. Quel acte plus seant & plein d'humanité à un Seigneur de marque & de merite, que de mespriser de se venger de ses ennemis qui luy sont inferieurs? ou bien quelle plus genereuse & plus Chrestienne benignité, que d'avoir compassion de leur adversité? Ce sont traicts qui ont beaucoup de puissance pour luy donner creance & confiance (quoyqu'il en ait beaucoup) en tous demesleemens d'affaires. Adrian dit à Favorin Philosophe, qui le tenoit pour ennemy avant son Empire: te voilà eschapé, c'estoit fait de toy si nous avions maille à departir & que nous feussions esgaux: à present que j'ay de l'advantage, je ne veux pas de querelle, ny faire paroir ce que j'ay de puissance, sinon à te faire bien. Et quand la teste de Pompée fut presentée à Cesar, il dit en se complaignant, que la victoire luy plaisoit, mais non pas la vengeance. Et comme Louys douziesme fut poussé à se venger de Louys de la Trimouille, qui l'avoit desfaict & pris en la journée de Saint Aubin. un Roy de France, (dit-il) n'espouse point la querelle d'un Duc d'Orleans. Maintenant que vous estes appellé à ceste grande charge de Lieutenance generale d'Angoulmois, Saintonge, Aunis, ville & gouvernement de la Rochelle, c'est à vous de passer par une amnistie l'injure qui vous a esté faicte pendant que vous n'estiez que Seigneur d'Ambleville. Vous ne pouvez obtenir plus honorable gloire, que d'avoir esté offensé sans revange. Quel merite pensez-vous que ce vous sera en ceste grande puissance, pardonnant à vos ennemis, vous pouvant venger d'eux? Celuy qui se venge quand il luy plaist, s'il ensevelit tout desir de vengeance sous le tombeau d'un eternel oubly, est loué de sa douceur: & c'est le vray moyen d'avoir raison de ses ennemis, que de leur rendre le bien pour le mal, & les attirer par tel moyen à la cognoissance de leur faute. Representez-vous qu'autres sont les extremitez de la puissance, autres celles de l'honnesteté. Il ne faut pas regarder ce que vous pouvez, mais ce qui est bien-seant: & si vous vouliez autant que vous pouvez, il seroit meilleur que vous ne peussiez rien du tout. C'est un beau & grand pouvoir, à celuy qui a une pleniere puissance, de ne vouloir ou pouvoir faire du mal. Et si tout cela ne vous destourne de la vengeance, sçachez qu'il n'y a punition plus aigre contre vos ennemis, que de les laisser pour estre chastiez par leur triste repentir: ou que la plus injurieuse vengeance que vous puissiez prendre d'eux, est que vous pouvant venger, vous monstriez qu'ils ne sont dignes de vostre colere car les faisant mourir, on diroit que vous vous fieriez en ceste peine de mort, comme à un pleige. Usez de pardon envers eux. ils sont contraincts par une violente necessité vous supplier d'avoir mercy d'eux, & les traitter par recompense non meritée, ains selon le besoin qu'ils en ont, pour leur donner la force de vous obeyr & servir. Croyez-moy en ceste action: si vous leur pardonnez, vous ferez cognoistre à un chacun, que d'autant que leur peché est grief, vostre bonté est extreme, qui vous tournera à grande louange, & par cet acte plein d'une douce & courtoise humanité ils demeureront à jamais eux & les leurs plus tenus à vous servir, que nuls autres, d'autant que vous leur aurez plus donné & remis. Ariston oyant quelqu'un qui en devisant louoit une sentence que souloit dire le Roy Cleomenes, quand on luy demandoit quel estoit l'office d'un bon Roy: Faire du bien à ses amis, disoit-il, & du mal à ses ennemis: & de combien seroit-il meilleur, respondit-il, de faire du bien à ses amis, & de ses ennemis en faire de bons amis? Sentence qui estoit sortie de la bouche de ce grand homme de bien Socrates. Aprés toutes ces raisons, ce qui vous doit plus esmouvoir au pardon, c'est la reputation qu'avez acquise d'estre l'un des plus courtois Gentils-hommes de France. Voudriez-vous perdre ceste qualité, qui vous est si advenante, pour eux qui se sont mescogneus en vostre endroict? S'ils vous avoient obligé par quelque signalé service, en leur rendant la pareille, ne Dieu, ne le monde ne vous en sçauroient gré. d'autant que vous ne rendriez que la chose que le droict & la raison vous enseignent. Mais les deliviants de la peine dans laquelle ils sont plongez, chacun dira que c'est vostre seule douce courtoisie qui vous a obligé de le faire, laquelle la force de quelque offense que ce soit n'a peu faire deschoir de son honneur. Encores veux-je devenir Theologien pour vous exciter à ce gracieux pardon, duquel ils sont dignes puis qu'ils confessent leur peché. Quand un pecheur cognoist sa faute, & la confesse comme il doit, Dieu luy pardonne, quoyqu'il l'ait griefvement offensé. Quel loyer merite celuy qui imite Dieu, & pardonne à un autre, comme Dieu pardonne au pecheur? Quiconque ne pardonne à autruy, follement & en vain demande pardon à Dieu. & puis il dit, si tu oys les prieres de celuy qui te supplie, j'escouteray les tiennes, si tu as eu misericorde & compassion de ceux qui sont en peine & travail, j'auray pitié de toy, mais si tu les regardes sans leur donner secours, je porteray mon cœur contre toy & te

jugeray

jugeray par tes loix. A cela j'adjouste que nostre Seigneur pendant en la Croix dit : Pardonne-leur, car ils ne sçavent ce qu'ils font. Et si tout cela ne vous suffit, oyez la mesme voix : Je dy que vous devez aymer vos ennemis, & faire bien à ceux qui vous ont hay. Et ailleurs Laissez-moy la vengeance, & je la rendray à temps. Davantage, que veulent dire ces paroles. Faictes bien à ceux qui vous haissent, priez pour ceux qui vous persecutent, dictes bien de ceux qui detractent de vous, afin que vous soyez enfants de vostre pere qui est au Ciel? Plus belle est la chose, d'oublier une injure, que de se venger. Le plaisir de la vengeance est de peu de durée, au respect de la longueur de celuy du pardon : & de deux plaisirs celuy est à preferer, qui dure le plus.

Et quand tout ce que je vous ay deduict, n'auroit assez de force pour vous persuader de prendre par un doux parler, recompense de vos ennemis, & vous comporter humainement en leur grace & faveur, sans estre violent & roide à executer une seule vengeance, croyez que je sçay ce que vaut l'aulne de la Justice : elle se porte pour le pauvre & le petit rudement, & severement contre le riche & le grand Seigneur. Les Juges par une certaine foiblesse d'esprit croyent que la violence leur soit naturelle pour affliger, & ne se peuvent persuader qu'il entre en l'opinion d'un pauvre, ou de celuy qui est d'une foiblette condition, de les vouloir attaquer. Je sçay que vous ne serez jamais mis au rang de ceux qui veulent troubler le repos de vos inferieurs, ayant & vostre honneur & vostre conscience en trop grande recommandation. Toutesfois il est impossible de leur faire perdre ceste vaine, commune & erronée opinion, qui sera un obstacle qui empeschera de tirer la satisfaction que vous vous promettez. Pour ne tomber en ce desarroy, pardonnez, & ce pardon tenez-le à gain & honneur, & la vengeance que prendriez, à charge, faictes seulement que leur repentir soit le vray executeur de vostre vengeance, lors ils tiendront la vie, leur bien & leur honneur à hommage de vous. Gardez sur tout d'en passer par la rigueur d'un arrest. vous aurez plus de contentement en pardonnant, que vostre desplaisir ne seroit grand n'obtenant l'Arrest qu'attendez. Oubliez toutes les injures passées, comme vous voulez que Dieu oublie vostre ingratitude à ne l'aimer ainsi que vous devez. Adieu.

LETTRE XXI.

A Monsieur de Fiebrun, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Seneschal en la Seneschaussée de Civray.

Il discourt sur la lettre qu'escrivit le Prince de Condé à la Royne Mere du Roy.

Jay leu & releu la lettre du Prince de Condé, pleine de zele au bien public. Je ne doute point que Dieu ne favorise ses intentions, s'il les conforme à ce qu'il escrit. Mais si elles sont seulement enduites du bien public, je m'asseure que le mesme Dieu, abysmera toutes ses esperances. Et à vray dire, je souhaitterois qu'il eust par une humble supplication remonstré à la Royne Mere en particulier les plaintes qu'il luy estalle par sa lettre, laquelle paradventure y eust pourveu sur le champ avec luy, les autres Princes & Officiers de la Couronne. Chacun a eu crainte qu'à la suite de sa lettre les armes se soulevassent, ainsi que firent les Princes du temps du Roy Louys XI. sous le nom du Bien-public : & de celuy de François II. soubs le voile de Religion pretextes qui servirent d'advancement à nos longues & douloureuses miseres. Je me promets tant de sa debonnaureté & bien-veuillance au bien de ceste Couronne, qu'il mettra en œuvre tous autres remedes pour reformer l'Estat, plustost que d'esmouvoir la guerre : car ce seroit d'une simple fievre tomber en une maladie chaude, & tesmoigner qu'il seroit alteré du sang civil. Mais si d'adventure nous sommes portez aux armes, qu'il considere la suite. Gens de guerre autant d'un costé que d'autre seront espandus au milieu & aux quatre coins de la France, qui mettront à feu & à sang tout ce qui se rencontrera devant eux. Il est mal-aisé, voire impossible, de garder une bonne regle de vie parmy le desbordement, le desordre, & la dissolution des armes, où le droict & la raison n'ont point de lieu. Nous verrons aussi-tost le laboureur laisser sa terre en friche, le Marchand abandonner son trafic, l'homme de robe longue devenir caymand, le Gentil-homme s'appauvrir de tout poinct : enfin ce sera un chaos & pesle-mesle de confusion, à la ruine & desolation de ce pauvre Royaume. Contre qui s'addresseront les imprecations execrables des vefves, orphelins, & autres pauvres miserables de tout sexe & aage, ruynez entierement? Contre qui demanderont ils à Dieu une rude vengeance de tant de sang innocent repandu, que contre luy qui aura escrit & publié la lettre, de laquelle, comme d'une vive source seront sorties toutes especes de maux? Qu'il se contente de ce que la Royne Mere accordera sur ses justes plaintes, sans rechercher l'assemblée des Estats que je compare aux peintures qui sont belles de loing & laides de prés? aussi les Estats en leur commencement nous promettent plusieurs belles & bonnes choses, mais à la queue gist le venin : car d'eux ne proceda jamais que peu de bien, & beaucoup de mal. Aprés que toutes choses auront passé par la douceur (ainsi que je me promets) qu'il revienne en Cour : d'autant que les cœurs des uns & des autres s'esloignent de luy en s'esloignant d'eux. & puis plusieurs profitent de son absence, qui empietent l'authorité & le credit en faisant des amis & serviteurs à foison, desquels aux occasions ils sçavent tres-bien se prevaloir. Outre plus, qu'il se souvienne en quel desarroy ont laissé leurs affaires ses ayeul & pere, aprés s'estre volontairement retiré de la Cour. Ce sont exemples domestics, qui le doivent rendre sage. Qu'il retourne donc prés du Roy, s'il desire faire pour luy, les siens, & generalement pour tout le peuple. Le Roy est une fontaine, d'où derivent sans cesse biens & honneurs, qu'il distribue à ses subjects, ainsi que fait le foye le sang aux autres parties du corps. Adieu.

FIN DU PREMIER LIVRE.

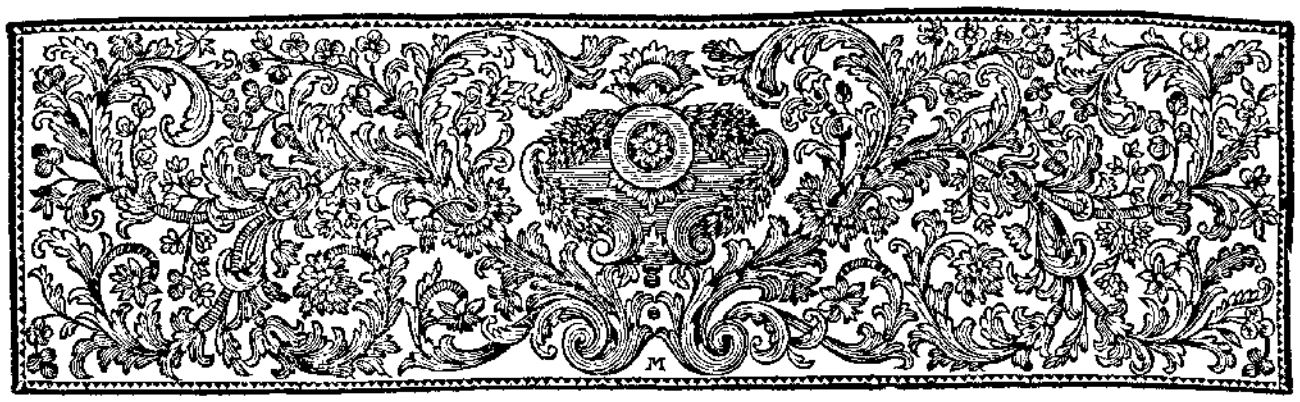

LES LETTRES DE NICOLAS PASQUIER, FILS D'ESTIENNE.

LIVRE SECOND.

AU LECTEUR.

TU trouveras de prime-face estrange que j'aye entrelassé parmy mes Lettres, celles de l'Abbesse de Fontevrault, du grand Prieur Copin, & des Religieuses de Tusson avec leur procez verbal, & l'Arrest du grand Conseil. Je te diray que prevoyant que l'on designoit la desunion des meilleurs membres de ce grand corps de Fontevrault pour en faire un Ordre Recolé; je conseillay aux Religieuses de Tusson que l'on attaquoit les premieres, comme les plus fortes (lesquelles domptées, frayoient & applanissoient le chemin aux entrepreneurs, pour faire des autres Couvents à discretion) de se roidir fortement contre la volonté absolue & irreguliere de leur Abbesse. De ce conseil j'en fus le moteur & directeur, que je conduis jusques à l'Arrest du grand Conseil, qui intervint sur l'appel comme d'abus, formé par les Religieuses de Tusson, des procedures des Peres Copin & Charpentier. J'en ay icy estallé toutes les pieces, afin qu'à l'advenir cest Arrest soit un retenail pour arrester tous les Superieurs, ou leurs Agens, qui se donnent loy entiere d'entreprendre toute superiorité, quelque juste ou injuste qu'elle soit, contre leurs inferieurs. Adieu.

LETTRE I.

L'Abbesse de Fontevrault, à Cheres filles & bien-aymées Religieuses, la Prieure & Couvent de vostre Prieuré de Tusson.

Elle leur commande de ne proceder à l'eslection de Prieure

CHeres filles & bien-aymées Religieuses. Ayant veu icy Monsieur Desieaux, je luy ay fait entendre ce qui est de nostre volonté touchant sa fille. c'est pourquoy je ne veux nullement que la receviez. Vous estes pour ceste heure assez grand nombre de Religieuses sans l'augmenter davantage, taschez d'accroistre le nombre des vertus, & non des personnes, lesquelles ne la A voyant practiquer si bien que la perfection de l'estat oblige, ne les peut exciter qu'à faire le mesme: ce qui vous condamneroit un jour devant Dieu. Je crois qu'avez esté adverties par cy-devant de nostre part, que je n'entends que passiez aux eslections de Prieure, que ne voyez quelqu'un de par nous qui vous informe de ce qui est de nostre volonté. Je m'asseure tant de vos obeyssances, que vous vous y conformerez, puis que pouvez croire qu'elles ne tendent toutes qu'à la plus grande gloire de Dieu, & au bien & advancement spirituel de vos ames, qui me sont toutes

toutes aussi cheres que la mienne propre, puis que j'en dois rendre compte à celui qui me les a donné en charge, comme estant, Cheres filles & bien aymées Religieuses, A Vostre bonne mere Abbesse, Louyse de Bourbon. A Fontevrault, ce sixiesme Decembre mil six cens douze.

LETTRE II.

L'Abbesse de Fontevrault aux Religieuses de Tusson.

Suite. CHeres filles & bien-aymées Religieuses, suivant la promesse que je vous ay faicte arrestant vostre eslection, de vous en envoyer quelqu'un de nostre part j'ay creu n'en pouvoir choisir un plus capable de vous faire entendre nos volontez, que mon Pere Confesseur nostre Prieur, lequel s'en va vous trouver pour cest effect, encore que son absence nous soit à beaucoup d'incommodité, comme aussi ce voyage faict en si fascheuse saison ne manquera pas de luy en rapporter: mais le desir neantmoins qu'avons de vostre bien, nous faict mettre bas ces considerations, lesquelles vous doivent rendre attentives à ne rendre ses peines infructueuses. Resolvez-vous doncques à faire ce qu'il vous dira, si desirez me contenter. Car autrement si y apportiez de la resistance, je n'aurois subject de l'estre de vous toutes, lesquelles n'ignorent pas sa suffisance, prudence & experience en la direction de telles affaires. aurez moins de difficulté à vous soubsmettre à ce qu'il ordonnera de nostre part, joinct que luy avons donné plein pouvoir de disposer de tout selon qu'il jugera le mieux, pour le bon restablissement de la regularité & entretien de la paix & union de vos ames, que devez desirer sur toutes choses. L'esperance que j'ay de vos soubmissions, suivant les asseurances que par cy-devant m'en avez données, fera que je ne vous en diray davantage, sinon que seray toute ma vie, Cheres filles & bien-aymées Religieuses, Vostre bonne Mere Abbesse, Louyse de Bourbon. A Fontevrault, ce 7. Janvier 1613.

LETTRE III.

Les Religieuses de Tusson, à Madame de Lavedan, Abbesse de Fontevrault.

Elles prient l'Abbesse de leur laisser leur eslection libre. NOus sommes nées pour vous rendre une obeyssance pure & franche, en laquelle nous avons esté nourries & esleveés dés le bers, & esperons tant en la grace de Dieu, que nous vivrons & mourrons en ce poinct. Ce n'est point une obeyssance contrainte, ou forcée, ains une franchise de cœur & liberale volonté. Car ce qui se faict par amour, est plus ferme que ce qui se faict par violence. Nous nous la sommes proposée comme la guide & regle de toutes nos actions. C'est pourquoy nous vous supplions à jointes mains, les larmes coulantes aux yeux, & les genoux en terre, de vouloir ouir nos dolentes plaintes & humbles remonstrances, lesquelles si vous trouvez justes, comme nous croyons qu'elles sont, vostre bonté maternelle nous conservera en nos droits anciens. Vous souhaitez & voulez que Sœur Barbe le Beau Religieuse de l'Enclostre, que vous avez nommée, soit Prieure de vostre Maison de Tusson. Nous confessons toutes, que vous estes nostre loy, nostre regle, voire l'autrice & l'ame d'icelle, la loy vive & animée: mais c'est une belle chose, qu'encores que vous soyez par-dessus de vous due obeissante à ceste loy, vos devancieres nous ont laissé l'eslection libre de Prieure de trois en trois ans, & depuis nous avons de temps en temps sans aucune contrainte procedé à l'eslection d'une des Religieuses de ce Couvent, qui a esté trouvée plus propre en vie, mœurs, sagesse & doctrine, laquelle ayant accepté la charge, a tousjours esté par elles confirmée. Vous avez juré ceste loy: c'est pourquoy nous vous en demandons la confirmation.

La verité est que nostre regle permet, qu'au cas qu'il n'y ait aucune Religieuse capable pour exercer l'office, en ceste rencontre nous puissions eslire une Religieuse d'un autre Couvent. Mais nous vous asseurons que de toutes vos filles, qui sont en ceste maison il y en a plusieurs capables de l'exercice de ceste charge, & de jeunes qui promettent beaucoup. Voila nostre Statut, dans lequel celles qui ont passé devant nous depuis cinq cens ans en ça, & nous aussi avons vescu comme filles de bien & d'honneur, simples, chastes, & reformées. Vous ne voudriez souffrir que ceste tache demeurast imprimée en nous, que de vostre temps nostre eslection eust esté perdue marque qui demeureroit comme une note d'infamie attachée à nous, & se perpetueroit en celles qui nous succederoient. C'est pourquoy nous vous supplions de nous vouloir maintenir en nostre eslection, conformément à nostre regle, & nous prierons Dieu pour vostre prosperité & grandeur en tout accroissement. Adieu.

LETTRE IV.

L'Abbesse de Fontevrault, à la Prieure & Couvent du Prieuré de Tusson.

Suite. CHeres filles & bien-aymées Religieuses, Mr. de Minxe porteur de la presente n'a rien obmis conformément à vostre lettre, de nous representer tout ce qu'il a creu estre de vostre interest; la croyance que j'ay que vous obeyrez promptement à l'ouverture qu'il vous representera, me fait surseoir de me plaindre de vous en ce qu'il semble par la vostre, que vous m'estimez moins portée que vous-mesmes à la conservation de vostre honneur, repos & toute sorte de bon-heur, temporel & spirituel. La responce que j'attends de vous, conforme à ce qu'il vous dira de nostre part, me fera differer jusques alors, de vous asseurer par paroles & effects, avec quelle singuliere affection & charité maternelle je cheris vostre bien, & vous preserveray beaucoup mieux que vous-mesmes de tout le mal que vous apprehendez deposez donc ces ombrages, je vous prie, obeissez & vous confiez à vostre bonne Mere Que si vous ne le faites, ceste mesme affection en l'object de vostre mesme bien me portera à ne rien espargner pour vous remettre en vostre devoir, & vous faire cognoistre combien le droict est de nostre costé.

Et

& combien Dieu nous a donné d'amis pour le sçavoir defendre. J'estime que vous ne me croyez pas moy ny nostre Prieur, si peu versez en la droicte intelligence de la regle & coustume de l'Ordre, que voulussions rien commencer sans estre bien certains d'en pouvoir sortir, sans m'estendre plus amplement sur ce sujet. Je croy qu'en bref louerez Dieu, & recueilleronsfruicts abondans, moy, de vostre humble obeissance, & vous de ma cordiale bienveillance, vous priant derechef croire que je n'ay pas choisi personne pour vous envoyer que je ne l'aye cogneue digne, que pour icelle vous me remissiez quand vous l'aurez cogneue. Arrestez-vous donc plustost à ce que je vous en dis, qu'aux faux rapports que vous en font concevoir mille vaines apprehensions. Ce faisant, je vous feray paroistre en effect ce que je suis: Cheres filles & bien aymées Religieuses, Vostre bonne Mere Abbesse trés-affectionnée Louyse de Bourbon, à Fontevrault, ce septiesme Fevrier 1613. Le sommaire de ma volonté est qu'auparavant vous permettre proceder à l'eslection, j'entends que ayez à m'envoyer la volonté de toutes, ou de la plus grande partie, comme vous serez resolues d'eslire celle que je vous ay fait nommer par nostre Prieur, qui est Sœur Barbe le Beau. Et alors je vous concederay de proceder par voye d'eslection, ostant le nom de Commission.

Depuis ma lettre faite, je trouve bon & suis d'advis que mettiez toutes vos signatures entre les mains de Minxe, je m'en tiendray contente, & vous permets aprés proceder à l'eslection.

LETTRE V.

Le Pere Copin, grand Prieur de Fontevrault, au Pere Charpentier, Pere Spirituel des Religieuses de Tusson.

Il luy escrit sur l'eslection des Religieuses de Tusson

PEre & amy, vous sçaurez, par M. de Minxe, la resolution de Madame, touchant une Prieure. Madame luy a fait entendre que resolument elle envoyera la bonne mere sœur Barbe le Beau pour Prieure, Monsieur de Minxe s'asseure que plusieurs des Religieuses suivront son advis, & les resoudra pour se rendre à la volonté de Madame. Si ainsi il advient & que ces Dames se soubsmettent au desir de nostre souveraine, & que vous voyez ce consentement & soubmission bien asseurée pour l'eslection de la mere le Beau, vous pourrez assister & faire eslection, mais asseurez-vous de tout devant que vous y procediez: & s'il advenoit que vous vissiez qu'en cest acte les premieres eslisantes donnassent leur voix à autre qu'à la mere le Beau, protestez de nullité, & sortés promptement sans avoir autre discours avec les Dames. Et quand vous n'en verriez que deux des premieres qui ne suivissent pour la promesse qu'elles auroient faite de donner leur voix à ladite le Beau, ne passez pas outre & dites que tel progrez contraire à l'asseurance donnée pour la nomination de la susdite le Beau, est indigne d'estre admis, & que Madame y donnera ordre par son authorité. Quoy que ce soit, tenez-vous ferme & ne variez en ce fait, je m'asseure de vostre obeissance & que vous observerez le tout, ainsi que Madame vous commande, Monsieur de Minxe vous fera sçavoir ce qu'il a promis à Madame. C'est qu'enfin il fera condescendre les repugnantes, que s'il ne peut, il ne faut point parler d'eslection. Et nous a asseuré qu'il ne voudroit en rien contrevenir aux discours qu'il a tenus à Madame & à moy. c'est un homme d'honneur, de suffisance & de grand merite. Je suis, Monsieur, vostre amy vrayment, F. C. Copin. Ce 8. Fevrier.

LETTRE VI.

La Dame Abbesse de Fontevrault, à Frere Pierre Charpentier, Confesseur du Prieuré de Tusson.

De mesme.

CHer & bien aymé Religieux, ayant veu de Minxe de la part de nos Religieuses de Tusson, affectionné qu'il est à leur bien & advantage, m'a promis faire tant qu'il les disposera à s'unir de volonté à faire selon la proposition de la mienne d'eslire Sœur Barbe le Beau: c'est pourquoy aussi-tost qu'elles lui auront baillé leurs signatures, comme je leur mande, je leur promets faire eslection de la susdite à laquelle vous assisterez. Et en cas que dans ladite eslection vous vissiez qu'elles changeassent de volonté, vous romprez les suffrages sans passer outre, protestant ne vouloir outrepasser mon commandement, qui est que ne permettiez parachever ladite eslection si vous voyez que toutes ne s'unissent à nostre intention, qui suis, Cher & bien-aymé Religieux, Vostre bonne mere Abbesse LOUYSE DE BOURBON à Fontevrault, ce huictiesme Fevrier 1613.

LETTRE VII.

Procez verbal des Religieuses de Tusson.

NOus les Religieuses, Prieure & Couvent de Tusson, capitulairement assemblées en nostre Chapitre. Ce jourd'huy dixiesme de Decembre 1612. ayant receu lettres de Trés-reverende & trés-honorée Dame Madame de Fontevrault nostre Abbesse, escrite & dattée du sixiesme de ce mois, serions entrées en Chapitre pour en prendre communication, & par icelle aurions trouvé qu'elle nous fait defence de ne proceder à nostre eslection de Prieure, que premier elle n'ait envoyé quelqu'un de sa part pour nous faire entendre sa volonté sur ce subject: à quoy obeissant aurions arresté qu'il ne seroit procedé à l'eslection que n'eussions entendu son intention. Et avenant le seiziesme de Janvier 1613. seroit arrivé en ceste maison de la part de nostre Abbesse Monsieur nostre Reverend Pere le grand Prieur de Fontevrault, qui nous auroit donné lettre de sa part escrite du septiesme de ce mois, par laquelle il nous mande & exhorte de faire ce qui nous sera dit par nostre Reverend Pere Prieur, lequel estant entré en nostre Monastere le Dimanche vingtiesme de ce mesme mois de Janvier, pour proceder à nostre effection, nous auroit remonstré que l'intention & la volonté de Madame estoit que nous nommassions pour nostre Prieure

re la Mere sœur Barbe le Beau, demeurante à l'Enclois- A
tre à quoy pour plus facilement parvenir, auroit premier que d'entrer en Chapitre, voulu persuader par vives raisons les unes & les autres de nommer sœur Barbe le Beau, usant encores de menaces & propos rigoureux pour intimider celles qui y contrarioient. De sorte que luy estant entré en Chapitre pour procéder à l'eslection, nous toutes y estant capitulairement assemblées, il luy auroit esté remonstré par la plus grande & saine partie, que nous ne pouvions condescendre à telle nomination, d'autant qu'elle estoit directement contre la regle, & qu'en ce faisant ce seroit nous faire perdre le droict & privilege de nostre eslection mais que s'il luy plaisoit recueillir les voix selon les ceremonies en tel cas requises, nous nommerions celle qu'il plairoit à Dieu, par la voye de son Saint Esprit, nous suggerer. A quoy nostre Reverend Pere Prieur insistant au contraire, nous dit tout destroussément qu'il ne seroit procedé à aucune eslection, sinon en tant & par tant que la compagnie voulust nommer & accepter pour Prieure nostre Mere sœur Barbe le Beau. que mesme il nous enjoignoit & commandoit sur peine d'inobedience d'en faire la nomination, ce que nous n'aurions voulu faire demeurans & persistans en nos B
remonstrances premieres, & dit que cest acte seroit non une eslection, ains une force & violence directement faite contre nostre regle, ayant un notable interest en la conservation de nostre eslection, qui doit estre solemnelle & canonique, & faite suivant la forme prescripte & ordonnée par les Statuts de la regle, y ayant, par la grace de Dieu, plusieurs Religieuses de la Compagnie, capables & suffisantes en esprit, vie, mœurs, pieté & devotion pour estre Prieure. De façon que les unes, jusques au nombre de dix seulement, par une conscience timorée, les autres par une simplicité, autres pour obeyr simplement au commandement de Madame, plustost que d'avoir voulu entrer en cognoissance du prejudice dommageable que tel procedé faisoit à la maison, auroient donné leurs seings en faveur de Madame, à nostre pere le grand Prieur, & la majeure partie de toute la Compagnie jusques au nombre de quatorze, auroient refusé de donner leurs seings & de consentir à telle nomination. Sur quoy, nostre Reverend Pere Prieur s'arresta sans vouloir passer outre, bien qu'il fust prié, requis & sommé à plusieurs & diverses fois de proceder à l'eslection, & nous y faire observer les formalitez accoustumées, ce qu'il refusa, & se separant de la compagnie, commit en qualité de Prieure commise pour exercer l'office de Prieure, nostre Mere, sœur Martin, qui au precedent avoit la charge, jusques à ce que par nostre Reverende Dame Abbesse en fust autrement ordonné. Et apres appella à luy celles qu'il avoit disposées à la volonté de Madame, lesquelles il fit signer dans une feuille de papier, sans que le reste de la compagnie voulust bailler ses seings disans que ceste forme estoit contre la coustume, contre la regle & pleine d'abus: ce qu'ayant esté recogneu depuis par la plus-part de celles qui signerent, aurions toutes ensemblement envoyé lettres à Madame, par lesquelles luy faisons très-humbles remonstrances afin que ceste compagnie demeurast libre en son eslection de laquelle nous aurions receu la responce par lettre du dix-huit du present mois de Fevrier, où elle nous mande, comme autrefois, qu'elle veut que nous nommions pour Prieure nostre Mere sœur Barbe le Beau, ce que la compagnie auroit esté refusante de consentir & accorder. Au moyen de quoy, ce jourd'huy quatorziesme du mois de Fevrier 1613. aurions mandé en nostre parloir nostre Pere Confesseur frere Pierre Charpentier Religieux de Fontevrault, pour luy dire & declarer que voulions & entendions proceder à l'eslection d'une Prieure par la voix du Saint Esprit, selon la forme desirée & portée par nostre regle, lequel nous avons prié, requis & sommé de se disposer pour entrer en Chapitre, d'autant que toute la compagnie s'estoit preparée ce matin envers Dieu pour cest effect. Lequel nous auroit dit & declaré avoir receu lettres de Madame & de Monsieur nostre Reverend Pere Prieur, escrites du huictiesme de ce mois, que le sieur de Minxe luy a rendues, par lesquelles luy est inhibé & defendu de l'authorité de Madame & du Reverend Pere Prieur de ne proceder à aucune eslection, sinon en cas que nous voulussions toutes nommer & recevoir pour Prieure, Mere, sœur Barbe le Beau, & que de ce nous en donnassions nos seings entre les mains du sieur de Minxe, ainsi qu'il est porté par la teneur de ses lettres. Auquel ayant derechef remonstré nos raisons premieres pour l'interest & le prejudice que nous recevrions en ceste nomination, aurions iceluy repriéen tant qu'il estoit Religieux profés de l'Ordre, & par consequent obligé à la regle, d'entrer en Chapitre, pour nous voir nommer celle qu'il plairoit à Dieu & au Saint Esprit nous inspirer. Ce qu'ayant esté refusant de faire, l'aurions sommé par trois diverses fois, en presence de deux Notaires de la Cour de ce lieu, d'entrer en Chapitre pour l'effect que dessus, lequel absoluement en auroit fait refus, sinon aux conditions par luy alleguées, duquel refus & de tout ce que dessus nous aurions demandé acte aux Notaires qui nous auroit esté octroyé, & de ce que nous nous portions appellantes comme d'abus, de toutes les procedures faites par nostre Reverend Pere Prieur & nostre Pere Confesseur, en execution des ordonnances & commandemens de Madame, protestant de nous pourvoir en la Cour de Parlement, aux fins d'estre maintenues & conservées aux privileges portez par nostre regle, ainsi que nous adviserions estre à faire par raison. Fait les jours & autres que dessus. Signé Martin Prieure, commise d'Arsac, Lucas, Couronneau, Corvion, Martin Massacré, Jay, Desreaux, Desgerrons, Desmier, Pepin, Denouveau, Frottier, Dufossé, & de S. Laurent.

LETTRE VIII.

A Madame de Lavedan, Abbesse de Fontevrault.

Il l'exhorte à n'intenter point de procez contre ses Religieuses de Tusson

AYant assemblé vos Religieuses de Tusson en leur parloir, je leur rapportay fidelement tout ce que je vous remonstray pour le bien de leur droict, & ce que vous me dites pour l'effacer, avec vostre resolution. Le P. Charpentier estoit present, qui vous rendra tesmoignage de ce que je dis & fis. Je les trouvay toutes resolues à suivre plustost ce qui estoit de l'observance de leur regle, que de vostre volonté. Je m'obligeay à vous, ou de les laisser en l'opinion qu'elles estoient, d'en D
faire dire par Arrest pour la conservation de leurs droicts, ou de leur faire nommer pour Prieure (si je pouvois) celle que vous desiriez. Je n'ay peu venir à chef de ce dernier point. elles se sont arrestées de pied ferme dans le premier.

C'est à mon grand regret que je voy meshuy la naissance d'un procez entre vous & elles, qui traisnera quant & soy une suite de longue estendue, laquelle fera un chemin battu à plusieurs autres de vostre Ordre, qui suivront la trace de celles-cy. Le jugement d'un procez est si douteux, ainsi que l'évenement nous apprend, qu'il est à fuir comme un escueil: & l'entreprenant, il faut balancer le profit & le dommage d'un poids égal, & se rencontrant la perte outrepasser d'un long entreject le profit, c'est de nostre sagesse de nous retirer promptement de ce mauvais pas. Gaignant en ce procez, vous ne gaignez rien, & perdant vous perdez grandement: & elles perdant ne perdent rien, mais gaignant gaignent beaucoup. Il est quelquesfois plus seur en nos actions de faillir

lui en ne faisant point une chose, que de faillir en la faisant. C'est un malheur, que les Grands & Souverains en croyant un raval de leur authorité, donnent le plus de temps la cause à leur mal, quand ils veulent par une volonté absolue, que tout ce qu'ils disent ou commandent soit executé, puis qu'ils l'ont dit ou commandé, sans considerer que la fin qu'ils s'estoient promise, prend le plus souvent toute une autre face. De nos resolutions il en faut prendre, quitter & laisser, comme nous jugeons l'apparence de bien ou de mal qui en peut naistre, sans attendre une tardive repentance. Il faut penser & considerer long-temps ce que vous avez à faire une seule fois, & aller pesamment & avec jugement en toutes les choses esquelles, aprés le fait, le repentir ne sert de rien. En somme, qui se dispose de faire une chose d'importance, n'a aucun conseil de plus grand poids que le tarder & loisir, & estre difficile à se resoudre en toutes ses affaires. Souvenez-vous que Nature a merveilleusement mal pourveu à nostre entendement, en ce que ordinairement nous pensons plus aux choses aprés qu'elles sont faites, que non pas devant que de les faire. Je vous prie de croire que mieux vaut le mal cogneu, que le bien à cognoistre. Je veux dire, qu'il est plus seur pour vostre authorité de demeurer dans ce mal (que vous baptizez de ce nom) où sont plongées vos Religieuses, que de rechercher un bien, qui indubitablement sera vostre mal. Passez, si vous m'en croyez, vos jours sans rien innover, de crainte que remuant un mal bien gisant, vous ne l'empiriez. Prenez plaisir pour un dernier motet que je vous serve icy d'une fable d'Esope, non moins plaisante que sententieuse. Le petit poisson pris à l'hameçon pria le pescheur de le laisser aller, d'autant, disoit-il, que n'agueres il estoit sorty du ventre de sa mere, & aussi qu'il estoit si menu, qu'il ne pourroit de beaucoup servir à sa table, luy promettant que devenu grand, il se rendroit à l'hameçon de son plein gré. le pescheur dict, qu'il ne vouloit point laisser sa proye certaine, tant fust-elle petite. Je sçay bien ce que j'ay, dit-il, mais je ne sçay ce que je dois avoir je n'achete point l'espoir à prix d'argent. C'est pour vous dire que le certain vaut mieux que l'incertain, le present que l'advenir, combien qu'un petit profit perdu en ait amené plusieurs fois un grand. Vous estes absolue en vostre Ordre: conservez-vous y: car il est à craindre, qu'un arrest ne vous arreste dans les bornes de vostre regle: celuy est tenu pour sage qui change à propos & retourne à soy, la faute estant encores en son commencement.

A quoy tout cecy? Pour vous dire, qu'il n'y a que de laisser le monstier où il est, c'est à dire, les affaires au train qu'elles se rencontrent. Car je vous diray que la reformation est entiere en vostre maison de Tusson. Il y a dix ou douze ans que par un reste de guerre les entrées y estoient libres la crainte qu'elles eurent que vous y envoyassiez des Religieuses pour y apporter la reformation, fit qu'elles rompirent le pas aux entrées, commencerent à dire leur service aux heures canoniales, & depuis ont continué. Ainsi la peur qu'elles ont eu d'avoir une Prieure d'une main absolue (ce que vous ne pouvez toutesfois faire) a fait que d'elles-mesmes elles ont rapporté la reformation en ce qui restoit à reformer. Et tout ainsi qu'en plusieurs malades l'apprehension d'une medecine fait les mesmes operations, qu'en ceux qui en effect la prennent, ou que quelques remedes salutaires sans les goustez & sans les toucher profitent de la seule odeur: ainsi la crainte d'avoir une Prieure estrangere a remis toutes choses dans l'ancienneté de la regle: & ce qui par non usage s'estoit comme perdu, a esté remis en œuvre. Prenez tout ce discours comme de celuy qui ayme le repos & la paix en tout l'estat Ecclesiastic, & qui ne souhaite que d'y voir un bel ordre, comme je le voy aujourd'huy estably en ce lieu. Mes paroles en cet endroict, & ma bonne volonté seront tesmoins du desir que j'avois de vous contenter en l'object qui se presente, & ne rien faire qui peust porter dommage à vos Religieuses. Adieu.

LETTRE IX.

A Monsieur Copin, Grand Prieur de l'Ordre de Fontevrault.

Il luy monstre que les Religieuses de Tusson sont bien fondées en leur appel comme d'abus.

JE pensoiois faire faillite à l'amitié qui est entre vous & moy, si tenant le rang que vous faites, je ne vous disois avec une franchise honneste, ce qui me semble du procez que je voy prendre racine entre vostre Abbesse, pour ne vouloir estre dédicte en sa puissance absolue, & ses Religieuses de Tusson pour conserver l'eslection d'une Prieure, qui leur est donnée par leur regle. Si j'ay quelque sentiment aux affaires du monde, je vous diray que je crains qu'il ne se trouve extrémement douteux pour vostre Abbesse, & qu'elle n'en sorte pas quand ny comme elle voudra. Je le vous veux faire voir, afin que vous en donniez vostre bon & sain jugement. Le Statut porte que les Prieures des Monasteres de l'Ordre de Fontevrault seront esleues de trois en trois ans par les Religieuses de chaque Couvent, & puis presentées à l'Abbesse pour estre confirmées. Vostre Abbesse voyant que le triennal de celle qui estoit en charge de Prieure de Tusson, s'en alloit expiré, defendit à ses Religieuses de toucher à l'eslection, qu'elles n'eussent entendu plus particulierement sa volonté.

Ses filles la different, pour tesmoignage d'une grande obeïssance. Suivant ce dessein, elle vous depute vers ses Religieuses, avec une lettre de creance, asseurée que pour son contentement elles feront ce que vous (qui estes son Pere Confesseur) leur dirés. Vostre creance ouïe en plein Chapitre, qui estoit qu'elles nommassent Prieure sœur Barbe le Beau, douze des Religieuses furent d'advis de la mettre Prieure, desquelles vous trastes les seings, & quatorze toutes d'une voix vous requirent une libre eslection. Je m'asseure que vous pensiez bien faire, leur remonstrant la desobeïssance qu'elles rendoient à leur Abbesse à faute de nommer celle qu'elle vouloit, y entremeslant aussi les censures Ecclesiastiques, & quand vous rompistes l'assemblée ne pouvant venir à chef de ce que vous aviez entreprins. Aussi-tost que vous fustes party, huict de ces douze revenues à elles, recognurent n'avoir pesé combien ceste procedure touchoit leur honneur. & de fait, elles, & les autres quatorze, firent très-humbles remonstrances & prieres à leur Abbesse, qu'il luy pleust leur laisser la liberté de leurs voix en l'eslection de la Prieure, & ne les contraindre à violer le Statut, ou bien feindre une eslection, en laquelle il n'y auroit aucune liberté ny volonté, & qu'elle pouvoit estre certaine que dans le Monastere il y en avoit de très-capables pour les gouverner. Elle leur commande de se disposer à faire sa volonté, autrement qu'elle n'espargneroit rien pour les reduire à ce qui estoit de son intention, & leur faire recognoistre combien Dieu luy avoit donné d'amis. Et au bas de sa lettre sont ces mots. le sommaire de ce que je veux, est, qu'auparavant de vous permettre de proceder à l'eslection, que vous ayez à m'envoyer les voix de toutes, ou la plus grande partie, comme vous serez resolues d'eslire celle que je vous ay faict nommer, qui est Sœur Barbe le Beau, & alors je vous concederay de proceder à l'eslection, ostant le nom de commission. Derechef sont escrits ces mots plus bas depuis ma lettre faicte, je trouve bon & suis d'advis, que vous mettiez toutes vos signatures entre les mains de Monsieur de Minxe; je me tiendray contente & vous permettray aprés de proceder à l'élection.

Cette

Cette lettre veue & leue, elles prierent le Pere Charpentier d'entrer en Chapitre pour faire leur élection · ce qu'il refuse, jusques à ce qu'elles eussent mis leurs seings entre mes mains. Je ne veux pas oublier ce poinct, que par les lettres de vostre Abbesse & les vostres, il est expressément commandé au Pere Charpentier, qu'ayant donné leurs seings, s'il voit qu'elles éleussent une autre que Sœur Barbe le Beau, dés là il rompe le Chapitre & proteste de nullité.

Voilà le fait representé au naif. Je le veux maintenant remuer de tous costez, afin que puis aprés vous y interposiez vostre jugement. Toutes confessent d'avoir fait vœu d'obeïssance · toutes disent aussi qu'une partie du vœu gist en la conservation de leur regle, qui est une loy à laquelle l'Abbesse & ses Religieuses sont par serment solemnel obligées d'obeïr · toutes defendent leur regle, & en aprés leur honneur · defenses justes & naturelles : car les privant de l'élection, c'est leur oster & l'un & l'autre, qui sont si estroittement liez, qu'on ne sçauroit si peu faire bresche à l'un, que la tache n'en demeure à l'autre, qui seroit un tesmoignage infaillible, qu'elles auroient generalement failly en leur honneur. Enfin, toutes se promettent tant de la bonté de leur Superieure, que r'entrée dans soy-mesme elle les aimera pour n'avoir voulu par une humble force permettre contre leur regle, vœu & serment, de donner suffrages à aucunes que par la voix du Saint Esprit.

Je vous veux maintenant monstrer qu'elles sont bien fondées en leur appel. Car qu'est-ce qu'élection, que la resolution libre que nous prenons en nous-mesmes de faire ou de ne faire pas une chose, aprés avoir examiné pour nostre devoir, l'honneur, l'utilité ou le dommage qui en peut sourdre? La liberté peut-elle estre, où il y a commandement? Si l'Abbesse de Fonteviault oblige ses Religieuses d'appeller à la charge de Prieure Sœur Barbe le Beau, est-ce élection? Non, c'est obligation. Si elle croit qu'elle puisse pourvoir de Prieure celle que bon luy semble, qu'est-il besoin d'assembler les Religieuses pour bailler leurs suffrages? Il faut qu'elle seule y nomme. car c'est se mocquer de la loy, quand on dit, Assemblez-vous en Chapitre, & élisez une telle. Pour demeurer en leur droict d'élection, elle n'a que de leur laisser une volonté libre pour choisir en leurs consciences celle qu'elles cognoissent de bonne vie, mœurs, & utile tant pour l'exemple que pour le mesnagement & œconomie de la maison.

Je vous prie d'examiner par le menu soubs quel si, elle permet l'élection, en consignant, premier que d'entrer en Chapitre, leurs seings de nommer Sœur Barbe le Beau, & puis suivant ceste promesse la nommer · & outre il est par exprés enjoinct au P. Charpentier de rompre l'assemblée, si on en eslit une autre.

Il me semble que les choses passant de la façon, c'est violemment traicter avec des pauvres & simples Religieuses, qui n'ont que leur regle pour parer à tous ces coups. Car au Chapitre de l'office de Prieure, il est dit, qu'elles éliront une Prieure de trois en trois ans. Et plus bas. quand l'office de Prieure vacquera, par élection de vostre congregation soit ordonnée celle que toute vostre Compagnie ordonnera, voire la plus grande partie croira estre plus propre. Ce Statut vous monstre-t'il pas, qu'il faut que ceste élection se fasse avec une liberté de suffrages, & qu'elles choisissent une Religieuse de leur Corps? Ce qui est entierement conforme aux saincts Decrets & à l'Ordonnance d'Orleans.

Y eut-il jamais un plus grand abus que celuy-cy, contraire à toutes les Constitutions Canoniques, par lesquelles nul ne doibt promettre de donner son suffrage, premier que d'entrer en Chapitre pour élire? Car les élisants se doivent purger par serment, qu'ils n'ont esté ny briguez, ny ne se sont obligez à élire aucun par priere ny par argent. Cela estant, comment peuvent les Religieuses élire soubs les conditions que l'on leur propose? Comment se peut soustenir ce qu'on desire d'elles? L'Abbesse de Fonteviault faict contre elle-mesme, quand elle enfreint la loy. C'est pourquoy ses filles ont un notable interest de ne luy rendre l'obeïssance en une desobeïssance qu'elle rend la premiere à la regle · & aussi qu'au Chapitre de la puissance de l'Abbesse, il est par exprés porté, que si l'Abbesse veut de ses Religieuses choses contraires au Statut, en ce cas il les affranchit de l'obeïssance. Direz-vous aprés tout cecy, qu'elles soient mal fondées en leur appel comme d'abus, veu tant d'abus? Elles ne veulent point d'autre juge que vous, asseurées de vostre preud'hommie.

Aprés avoir ainsi deduit le fait, je vous diray ce que je pense le meilleur pour estourdir ceste affaire. Je sçay que les Religieuses font une grande entreprise & de longue halene, heurtant en procez leur Abbesse riche d'amis & de biens, & que tout ainsi qu'une petite lumiere approchée d'une plus grande & vive clarté perd sa splendeur, ainsi leur bassesse presentée à la grandeur de leur Abbesse, pourra estre obscurcie. Toutesfois elles se reposent sur le tesmoignage de leur droicte conscience, & croyent que la necessité, mere d'invention, leur fournira assez de moyens pour debattre une si bonne & juste cause. Il est vray, premier que d'en venir à ceste extremité, qu'elles demandent la paix à leur Abbesse, & la supplient de mettre la main sur sa conscience, pour juger si leur demande est équitable ou non. Faictes qu'elles n'en soient esconduites. Qu'y a-t'il plus doux, amiable & agreable que la paix, comme un air serein & tranquille au commencement d'une saison printaniere, où toutes choses rient & flattent? Si elle ne leur donne ceste tranquillité, il sera dit par tout qu'elle esmeut la tempeste sur la mer qu'elle navigue, & qu'elle trouble la bonace en son Ordre, qui n'est qu'une mesme mer, le mesme chemin & le mesme vaisseau dans lequel elle & ses Religieuses sont portées. C'est à elle maintenant à regarder de ne rompre point la corde pour l'avoir trop tendue, & qu'aux grandes affaires il en faut quitter & laisser, & quelquesfois flechir, imitant le Soleil, qui ne tient pas tousjours sa route droicte, mais avec sa ligne oblique conserve toutes choses en une belle & douce temperature. Le temps present quasi d'une voix nous admoneste qu'il faut obvier en toute diligence aux perils éminents. Car je voy sans doute, que les unes & les autres vont entrer dans un chemin espineux à merveille, & que si Dieu n'y met la main & vous aussi, vostre Abbesse n'en sortira jamais bonne marchande. Elle est la fontaine commune d'où toutes les Religieuses puisent ce qui leur est necessaire. elle est la medecine publique de leur repos. Si elle qui est pour la tenir nette, jette du poison dedans, je veux dire, la discorde, d'où pourront ses filles à l'advenir attendre aucun salut? Si elle les troubles en leur repos, de quel costé le pourront-elles esperer? Faictes, je vous supplie, qu'elle ne se laisse point surprendre à des trompeuses esperances, & que pendant que ses Religieuses luy demandent la paix, elle ne les reduise au desespoir. car il est vray que je ne vy jamais filles plus resolues (si elles n'ont la paix, qu'elles recherchent à cor & à cry) de defendre à bon escient ceste honneste liberté que la regle leur accorde. Car aprés avoir essayé les moyens plus doux, on peut legitimement repousser une violence injuste par une defense necessaire. Prenez en cet endroit le conseil d'Auguste pour luy donner. Comme quelques Courtisans flateurs blasmassent en sa presence Caton de s'estre tué, voyant Jules Cesar Maistre de l'Empire, il leur dit, *Stemus in hoc Catone*, voulant dire qu'il ne faut jamais souhaitter le changement d'un Estat parce qu'il n'y a rien de meilleur, que de demeurer ferme dans les choses anciennes sans les alterer. Aussi disoient les Anciens, *Nihil antiquius*, pour dire, *Nihil melius*. Ainsi, qu'elle permette que ses Religieuses vivent dans leur vieille regle, en laquelle elles ont esté nourries, élevées & fait leur vœu de profession. Si elle ne le faict, & qu'elle veuille poursuivre sa premiere pointe sans en rien relascher, je prevoy qu'elle s'en va jetter dans un gouffre de procez, duquel elle ne rapportera le fruict qu'elle espere. C'est mon advis, lequel, je croy, sera fortifié du vostre. Adieu.

LETTRE X.

Les Religieuses de Tusson, à Madame de Lavedan, Abbesse de Fontevrault.

Elles se plaignẽt de leur Advocat.

SI nous n'eussions creu en nos consciences que nommant Sœur Barbe le Beau pour Prieure, nous contrevenions de droict fil à l'election que nostre Sainct Pere nous a de tout temps accordée, & en laquelle celles qui vous ont precedée en vostre charge nous ont conservées, & que nostre honneur y estoit grandement blessé, nous n'eussions jamais eu la hardiesse d'entreprendre ce procez. C'a esté à nostre trés-grand regret, & en nostre corps defendant. car nous vous avons envoyé personnages de marque à diverses fois pour vous faire entendre nos trés-justes & trés-humbles remonstrances, & supplier vostre grandeur de nous laisser libres en nostre eslection. Ce qu'il nous a esté impossible de gaigner de vous. Maintenant nous ne sçaurions que pleurantes nous ne nous plaignions à vous, comme à nostre ancre du dernier respit, du sanglant plaidoyer que vostre Advocat a fait à vostre desceu en plein Conseil, contre toute ceste Compagnie, que dans ce Couvent tout estoit plein de desordre, de confusion & d'abus, la regle point observée, la closture point gardée, l'entrée indifferemment permise à hommes & femmes & à toutes heures, & plusieurs injures vilaines, qui offensent si avant nostre honneur, que si elles estoient veritables, il eust esté meilleur de les taire, que de les dire, pour empescher une diffamation generale de ceste maison. Ce que nous supportons tant plus impatiemment, que moins nous nous en sentons coulpables. Et toutesfois en ces tristes larmes nous nous éjouyssons, qu'un Commissaire ait esté deputé du grand Conseil, pour informer sur les lieux de ces faicts. En cette action (quoyque d'ailleurs pecheresses devant Dieu) nous marchons seurement, nous sentant exemptes de coulpe.

Celles qui se sentent coulpables, balancent tousjours en crainte. Comme la mauvaistié nous feroit timides & pusillanimes, ainsi nostre innocence nous rend sans peur, laquelle combien qu'elle ait esté obscurcie pour un temps par la mesdisance de tant de faux rapports, qui vous ont esté faicts, aussi esperons-nous que Dieu ne la laissera longuement oppressée de tant de calomnies, ains que pour le tort qu'on a faict à nostre renommée, il l'esclaircira par l'enqueste qu'en fera le Commissaire. & aprés, nous nous asseurons tant de vostre bonté maternelle, que vous ne souffrirez qu'en nostre innocence nous portions la peine du mauvais dessein de ceux qui ont protesté de ruyner ceste maison de fonds en comble, de bien, d'honneur & de reputation, & faire en sorte par leurs soudes & industrieuses menées, qu'il n'y aura Prieure éleue de ceste maison. D'une chose nous vous prions à joinctes mains, que si par l'enqueste, qui sera faite, vous apprenez la fausseté de tous ces faits & l'observation de la regle, vous estouffiez ce procez sans le laisser croistre davantage, & nous laissiez nostre élection libre. En ceste dispute d'honneur & de l'entretien de nostre regle, nous nous promettons tant de vostre debonnaireté, que revenue à vostre meilleur penser, vous jugerez que forcées la raison nous à jettées dans ce procez, & que nous laissant libres en nostre élection, comme nous vous en supplions en toute humilité, vous nous rendrez aussi & les corps & les esprits sains & tranquilles, qui pendant ces mouvements ne peuvent jouyr du repos desiré en nos charges: nous vous dirons en ce lieu que ne soyez plus toute puissante, si vous ne voulez quant & quant estre toute debonnaire, ny nostre Superieure, si vous ne voulez estre toute pitoyable. Pourquoy nous avez-vous nommées vos filles, si vous ne voulez nous traicter comme mere? Ayez pitié de nous, & puisque vostre misericorde est si grande, faite qu'elle retienne le bras de vostre vengeance, & que vostre ire finisse & meure avec nos pretendus pechez. cela nous croistra tant plus l'affection que nous avons de vouloir estre à jamais tenues vos obeyssantes filles & Religieuses. Amen.

LETTRE XI.

Les Religieuses de Tusson, à Madame de Lavedan, Abbesse de Fontevrault.

Elles la supplient d'estre leur Juge.

NOus confessons que l'action qu'avons esmeue, & qui depuis a esté poursuivie par vostre grandeur, n'estoit que pour arrester le cours impetueux de tant de maux & miseres desquelles nous estions menacées de tous costez, & conserver nostre droict d'élection, lequel perdant, nous avons tousjours creu, comme nous croyons encores, que chacun penseroit qu'eussions forfaict en nostre honneur. Vostre Advocat plaidant la cause, nous a deschirées & deschiffrées sans honte, sans honneur, sans pieté & sans religion: enfin, qu'a-t'il dit? Nous ne voulons plus survivre à telles calomnies, en cas qu'elles vous laissassent quelque doubte & soupçon en l'ame; Dieu nous envoye la mort en mesme temps, nous l'en prions toutes de bon cœur. En nostre malheur si nous sommes-nous esjouyes de ce qu'avez envoyé les Peres Visiteur & Boursin. Nous pouvions esloigner ceste affaire par les recusations qu'eussions peu proposer contr'eux, & nous porter pour appellantes de ce qu'avons esté traictées comme les plus criminelles du monde. Toutesfois appuyées & fortifiées de nostre innocence, nous avons passé par dessus tout, pour vous tesmoigner que nous desirons & voulons que nostre vie soit esclaircie par ceux mesmes desquels nous ne pouvions de prime face prendre grande asseurance. La preud'hommie du Commissaire est si cogneue, qu'esperons qu'il vous fera voir clair en ceste affaire, si par les procedures qu'il a faites, vous apprenez que soyons innocentes, comme nous croyons que vous ferez. Nous vous supplions avec prieres trés-humbles de peser d'un poids esgal nos justes doleances, & rendre vous mesme la Justice que vous nous devez. Nous sommes vos pauvres filles deshonorées par tant d'imputations fausses. Redonnez-nous, s'il vous plaist, ce que vostre Advocat nous a voulu injustement oster. Vous avez interest d'avoir des filles d'honneur, & nous une bonne mere, qui nous garde d'oppression. Vostre accoustumée bonté est si grande, que vous ne souffrirez que nostre honneur demeure un seul brin engagé en ceste action: ce qui arrivera en nous laissant libres en nostre élection. Et combien que nous eussions failly en maintenant nostre honneur, si ne le devez-vous trouver mauvais, puisque nous n'avons autre chose à conserver plus cherement que ce poinct-là. lequel perdu, faut dire que nous soyons toutes perdues. Nous vous conjurons donc de vouloir entrer en vous, & considerer que nous sommes de pauvres Religieuses, & vous une haute & puissante Dame, & qu'en ceste grandeur, la gloire vous sera plus grande

grande en nous pardonnant, qu'en exerçant contre nous toutes sortes de rigueurs. C'est un grand merite à qui pardonne quand il se peut venger. Ne donnez point tant à une pretendue Justice, que vous ne laissiez quelque chose à vostre douce misericorde, vertu que vous avez espandue & exploitée sur tant d'autres de nos semblables, & de laquelle aussi nous attendons la meilleure partie de nostre justification. Toutes les plus belles actions qu'avez jamais faites, ne vous apporteront tant de gloire que fera celle-cy: car un grand Visiteur, un grand Prieur, plusieurs Prieures & Religieuses y pretendent part: mais la louange de la misericorde que ceste Compagnie attend maintenant de vous, sera toute à vous. Par ceste douceur, vous estoufferez l'estonnement qui a saisi & conduit nostre esprit presque jusques à un desespoir. Le Pere Visiteur vous en dira davantage, comme tesmoin oculaire des pleurs que nous avons respandus; lequel vous ouvrira, ainsi qu'il nous a promis, le moyen de rentrer en vos graces & nous permettre la liberté de nostre élection. Quoy faisant, ce sera augmenter le desir de vous rendre le trés-humble service que nous vous devons, & de prier Dieu pour vostre bien avec un zele fervent. A Dieu.

LETTRE XII.

Le sieur Pasquier, aux Dames Religieuses & Prieure de Tusson.

Il leur escrit ce qu'elles doivent faire sur l'execution de l'Arrest du grand Conseil.

DIeu vous a tesmoigné en l'action presente, qu'il exauce les prieres de toutes sortes de personnes, qui en adversité ont recours à luy. Encores que par sa saincte grace vous ayez obtenu telle victoire que vous pouviez esperer & pour le maintien de vostre eslection, & pour la conservation de vostre honneur, si ne devez-vous pas pour cela vous laisser emporter hors des limites de raison, ains demeurer dans vous-mesmes, & estre plus humbles que jamais. Car tout ainsi qu'un arbre tant plus il est chargé de fruicts, & tant plus tourne-t'il la face en bas, ainsi tant plus serez-vous chargées des fruicts d'une allegresse pour le bien qui vous est venu, & tant plus vous devez-vous abbaisser & humilier. Quand vous conduirez de la façon le cours de vostre vie, vous prospererez sans que Dieu vous abandonne. C'est pourquoy mon advis est, que envoyez à vostre Abbesse l'Arrest avec une belle lettre, que luy escrivez, pleine de submissions. Je m'asseure que procedant ainsi avec elle, vous en receviez tel contentement que pouvez desirer. C'est tousjours vostre Superieure avec qui vous avez à vivre le reste de vos jours, laquelle revenant à elle, sera tres-aise d'avoir perdu son procez, & voudra mal à ceux qui l'ont portée à telle extremité de plaider; puis recognoistra que le conseil que je luy donnai, estoit salutaire & profitable, prevoyant de loin ce que j'ay veu maintenant arriver. Priez du Fossé, qui sçait aller & parler, de faire le voyage, & s'il cognoist qu'aprés vos submissions on veuille faire breche & à vostre regle & à vostre Arrest, qu'il le fasse signifier à vostre Abbesse par un sergent, & puis procedez aussi-tost à vostre eslection. La lettre que luy escrivez, ne vous peut nuire car vous estes des Religieuses qui par toutes inventions voulez entrer en grace avec elle. Si d'un plein fault vous procediez à vostre eslection, sans luy donner advis de ce qui s'est passé, on trouveroit ce proceder plein de superbe & aussi que la signification est necessaire, au cas qu'elle voulust donner quelque empeschement à l'execution de vostre Arrest. Voilà ce qu'il faut faire pour la conduite du dehors de vostre maison. Maintenant je vous parleray du dedans. C'est à vous à lire & relire vos regles, pour les observer à plomb & le plus estroittement que pourrez, afin que personne ne puisse avoir à l'advenir prise sur vous. Vous avez veu en ce miserable procez, que jusques aux moindres petites actions, qui ne ressentoient de soy aucun mal, on a tasché à les faire passer pour pechez mortels. Pensez que si doresnavant vous faictes chose qui ne se doive (ce que je sçay bien que ne ferez, pour estre trop vertueuses) l'on vous relevera rudement de vostre cheute. Voulez-vous bien faire & chrestiennement? Reunissez à vous celles qui s'estoient separées de vostre troupeau. Je m'asseure qu'elles sont assez punies de voir que sans raison elles se sont bandées & contre leur regle & contre leur maison elles portent la peine de leur faute quant & elles. Ce n'est pas assez d'avoir vescu jusques icy unies, il faut continuer. car perseverant, rien ne vous peut nuire: mais desunies, il ne sera rien impossible à ceux qui voudront entreprendre contre vostre maison. Je vous diray pour la closture de ceste lettre, que la Justice en vostre procez a eu le dessus de la faveur, & que vous devez bien prier Dieu pour tous vos Juges, mesmement pour du Tuyromé vostre Rapporteur, qui est un aussi homme de bien, que la terre en porte. Je ne veux estre oublié en vos prieres, ausquelles je me recommande. A Dieu.

LETTRE XIII.

A Monsieur Copin, Grand Prieur de l'Ordre de Fontevrault.

Il leur donne advis de ce qui est à faire sur l'execution de l'Arrest.

VOus cognoissez par effect, que le voyage que je fis vers vostre Abbesse pour empescher le procez que je voyois naistre entre elle & ses Religieuses de Tusson, ne tendoit qu'au bien & repos de l'Ordre. Et pleust à Dieu que j'eusse eu autant d'authorité sur ses opinions, comme avoient les persuasions de ceux qui pour l'heure estoient prés d'elle, je m'asseure que la chose fust morte en sa naissance. Depuis je luy donnay par mes lettres un salutaire conseil, lequel n'eut non plus de poids envers elle que le premier. Quand quelque malheur est à arriver, Dieu nous bande de telle façon les yeux de l'entendement, que quoyque nous voyons nostre profit en un bon conseil, si le fuyons-nous. C'est une belle chose de ne se laisser jamais preocuper en ses affaires particulieres & publiques. Estant arrivé à Paris, je tentay tous moyens pour estouffer ce procez: mais je ne peu rien gaigner de Gaultier. Et depuis par mon entremise, le procez estant prest à juger, d'Aligre Intendant de la maison de la Comtesse de Soissons, proposa une forme d'accord, que les Religieuses accepterent, quoyque desadvantageuse, laquelle Gaultier refusa. Je ne vy jamais refuser d'accord, que tost ou tard celuy à qui il a esté presenté ne s'en soit repenti, & quelquesfois plustost qu'il n'a voulu. Pour moy, j'ay tousjours estimé qu'en toutes nos actions il falloit plustost suivre ce qui est de la douceur, que de la rigueur: car la violence est ennemie de la droicte conduite des choses, les moyens doux & gratieux sont tousjours les plus desirables, & souvent plus convenables, d'autant que par la douceur vous faictes & avec les bonnes graces de tous, ce que difficilement vous feriez par la rigueur.

Toutes les affaires generalement de ce monde ne se conduisent pas tousjours de tel biais que nous voulons. car quelquefois nous ne considerons que le commencement, sans peser quelle en sera la fin, d'où les choses prennent toute une autre issue que nous ne nous estions promis. C'est le fait d'une sage personne de considerer la chose premier que de la dire, & plus diligemment encores la fin devant la chose.

A quel propos tout cecy? Pour vous faire voir clairement, que ceux qui se sont meslez des affaires de l'Abbesse de Fontevrault au present subject (car pour elle je la mets hors de pair) ont voulu, sans penser au succez, bon ou mauvais, faire le procez à l'honneur & à l'innocence de ses filles, pour leur oster l'eslection de Prieure, qui estoit, à bien dire, les priver d'une honneste liberté que leur regle leur accorde. La mere & les filles sont esgalement obligées à l'obeissance de ce Statut, chacune s'est vouée sous ces conditions à Dieu. Il est donc maintenant question de rabiller leurs defauts. Le remede sera tel. Ses filles luy escriront une lettre pleine de soubmissions, ainsi que je me promets, & luy envoyeront l'Arrest, premier que de l'executer, asseurées qu'elle en voudra l'execution, puis qu'il est donné pour conserver leur regle. La chose ainsi conduicte, c'est à elle de son costé à passer par oubliance tout ce qui s'est faict, & blasmer à bon escient les autheurs de ceste poursuite, lesquels, comme le Soleil de Mars, peuvent esmouvoir les humeurs d'une affaire sans les pouvoir resoudre. Quand vous luy donnerez ce sage conseil, je me promets que ce grand Ordre de Fontevrault durera autant & plus qu'il n'a duré mais si dedans cet Ordre l'on veut planter des nouveautez au desadvantage de la saincte ancienneté, & saper les fondements de la regle en luy monstrant par voyes obliques la racine en haut, vous en verrez bien-tost le bouleversement. La force que l'on donne à la loy fondamentale d'un Estat, est sa perte, comme le maintien est sa conservation. Une chose sans plus diray-je, que ceux qui font contenance de vouloir agrandir l'authorité de l'Abbesse de Fontevrault par volontez absolues sur ses inferieures, la ruinent sans ressource, en luy faisant croire que tout ce qu'elle veut ou peut, luy est licite, & que sa puissance n'est entiere, si elle ne peut tout sur toutes les Religieuses. Ce sera comme le lierre, lequel on pense ramper ou se coller contre la paroy pour la soustenir, & toutesfois au long aller il la ruine. ou bien comme un qui mal entendu prend la charge de gouverner un navire, & puis survenant une tormente, il n'en eschape sain & sauf, pource qu'il n'a pas l'art à l'ayde duquel il se puisse sauver. J'ay tousjours parlé de ceste affaire nettement, & preveu (ainsi que vous sçavez) à quoy elle aboutiroit. C'est maintenant à vous à jouer vostre roole, & vous y porter fortement, en disant librement (vostre aage vous le permet) ce que vous en pensez. Si vous ne le faites, vous gastez tout. Paravanture que quelqu'un me dira, De quoy je me mesle? Et je luy respondray, que faisant part & portion de l'Eglise, j'ay interest de voir que toutes choses y soient paisibles & unies. C'est comme au feu: chacun y doit courir pour estoufer ce pesle-mesle & desordre naissant, duquel le commencement est aysé à esteindre, mais estant bien espris, il est difficile de l'amortir. A Dieu.

LETTRE XIV.

Les Religieuses de Tusson, à Madame de Lavedan, Abbesse de Fontevrault.

Elles luy remonstrent leurs soubmissions & la supplient de permettre l'execution de l'Arrest.

Dieu nous est à tesmoin, si en ceste fascheuse procedure nous avons eu autre pensée, que la conservation de nostre eslection pour conserver nostre honneur, lesquels nous croyons si joincts & unis, que la perte de l'un attireroit quant & quant la perte de l'autre, & nous banniroit tout d'une suitte de la face de vostre grandeur. L'evenement de ceste affaire est la preuve & vraye image de nostre intention & innocence. Vous sçavez par ceux que nous vous deputasmes qui porterent quatre de nos lettres, que nous n'avons jamais respiré que l'obeissance qui vous est deue (comme le comble de la perfection religieuse) & demandé une libre eslection, acquise par nostre regle. Despuis, nous priasmes le sieur de Minxe s'en allant à Paris, de moyenner que ceste affaire se pacifiast par la douceur. Et de fait, il s'aboucha avec Gaultier, auquel il fit toutes sortes d'ouvertures pour en sortir mais n'ayant peu rien obtenir de luy, il eut recours à d'Aligre Intendant de la maison de la Comtesse de Soissons (le procez estant sur le bureau & prest à juger) qu'il pria & repria de terminer ceste action doucement, lequel proposa un accord, que nous acceptasmes, bien que desadvantageux, afin de vous faire voir l'envie que nous avions de sortir, avec vostre contentement, de ce procez toutesfois Gaultier rompit tout pour avoir le present arrest, duquel nous avons surcis l'execution, jusques à ce que nous vous eussions donné l'advis, nous promettant tant de vostre bien-vueillance, que n'aurez desagreable qu'il soit executé, puis qu'il est conforme à nostre regle, que vous & nous avons jurée & vouée, & aussi que tous nos déportemens vous sont fideles tesmoins que n'avons jamais eu autre but que d'accorder sans arrest, lequel a esté donné à l'instante poursuite de ceux qui se disoient avoir charge de vostre grandeur. En l'object qui se presente, nostre plus grand ennuy n'est autre, que quelques soubsmissions que nous vous ayons rendues, il ne nous ait esté possible de gaigner vos bonnes graces, ny obtenir de vous nostre eslection libre, qui nous estoit si legitimement deue par les loix divines & humaines. Ce qui n'a procedé que de ceux qui ont voulu triompher de nostre honneur & innocence, lesquels vous donnoient à entendre choses qui n'estoient & ne furent oncques, & qui pour l'eau y apportoient le feu, pour la douceur la rigueur, voulant preferer une rude justice à la benigne misericorde qui vous est naturelle. Mais maintenant qu'estes esclaircie de tout, nous avons telle asseurance en vostre debonnaireté, que vous nous recevrez d'un favorable accueil, & oublierez tout le maltalent que pourriez avoir conceu contre nous en soustenant nostre bon droict, contre ces faux donné à entendre. Ce dont nous vous supplions en toute humilité, nous soubsmettant entierement à vostre obeissance, comme à celle que Dieu a esleue pour nostre Superieure, ne voulant rien que par vostre vouloir, asseurées qu'en nostre amour filiale nous ne recevrons que tout traictement digne d'une bonne & douce mere. A Dieu.

LETTRE XV.

Extraict des Registres du grand Conseil du Roy.

Arrest du grand Conseil.

ENtre les Religieuses, Prieure & Couvent de Tusson membre dependant de l'Abbaye de Fontevrault, appellantes comme d'abus du refus & dény à elles fait par Frere Claude Copin Religieux dudit Fontevrault & grand Prieur, & Pierre Charpentier aussi Religieux dudit Ordre & leur Confesseur audit Tusson, d'assister en leur Chapitre & proceder à l'eslection d'une Prieure audit Couvent, & de ce qui s'en est ensuivy, & appellantes de la procedure faite au Couvent de Haultebruyere par le Commissaire deputé par le Conseil, d'une part, & Dame Louyse de Bourbon Abbesse & chef de tout l'Ordre dudit Fontevrault, intimée ausdites appellations, d'autre. Veu par le Conseil les escritures desdites parties, procez verbal & requisition faite par lesdites Religieuses audit Charpentier du quatorziesme Fevrier 1612. aux fins de proceder à l'eslection d'une nouvelle Prieure, contenant le refus dudit Charpentier si elles ne veulent eslire & nommer Sœur Barbe le Beau, Religieuse demeurante à l'Encloistre pour Prieure suivant les lettres & commandement qu'il dit avoir de ladite Dame de Bourbon & dudit Copin, & dont lesdites Religieuses ont appellé comme d'abus, Lettre missive de ladite Abbesse & dudit Copin audit Charpentier du huictiesme Fevrier audit an. Autre procez verbal desdites Religieuses du dixiesme Decembre 1612. de la procedure & refus dudit Copin, sinon qu'en cas que lesdites Religieuses voulussent eslire pour Prieure ladite le Beau. Billet du vingtiesme Janvier 1613. des noms desdites Religieuses que l'on pretend avoir donné leurs voix à ladite le Beau pour estre Prieure. Lettres missives de ladite de Bourbon ausdites Religieuses du sixiesme Decembre 1612. septiesme Janvier 1613. Autres lettres missives à ladite Dame de Fontevrault des 12. & 22. Janvier, & audit Copin du troisiesme, mesme année. Autres procez verbaux du deuxiesme Mars 1613. & du refus fait par lesdites Religieuses d'ouvrir la porte dudit Couvent à Frere Bernard Boursin Religieux profés dudit Ordre, & à Nicolas Menard Secretaire dudit Fontevrault. Requeste de ladite de Bourbon tendant à fin qu'il luy soit permis faire visiter ledit Couvent & transferer d'iceluy en tel autre tel nombre de Religieuses qu'elle verra bon estre à faire, du vingt-neufviesme Mars 1613 Arrest dudit Conseil du quatorziesme May 1613 par lequel auparavant faire droict sur ledit appel comme d'abus, & faisant droict sur la Requeste de ladite de Bourbon, ayant esgard aux conclusions du Procureur general du Roy, est ordonné que par le Commissaire deputé par ledit Conseil, dont les parties conviendront, & en presence de deux Peres de l'Ordre, le Prieuré de Tusson sera visité, & par ledit Commissaire informé des faits de rebellion & contravention à la regle par les Religieuses dudit Prieuré, lesquels faits ladite de Bourbon mettra cachetez & seellez pardevant ledit Commissaire, pour ce fait, rapporté & communiqué au Procureur general du Roy, estre ordonné ce que de raison, & cependant, que la Prieure, qui y estoit administrera comme elle faisoit auparavant. procez verbal du Commissaire deputé par ledit Conseil, qui a procedé à l'execution dudit Arrest, du 27. Juin, jour & mois ensuivant 1613. Information par luy faite du 12. Juillet & autres jours audit an. lesdits faits mis pardevers luy par ladite de Bourbon. Procez verbal du Commissaire qui a procedé à l'information, fait au Couvent de Haultebruyere du 23. Novembre audit an ladite information desdits mois & an, dont est appel reproches baillées par lesdites Religieuses à l'encontre d'aucuns tesmoins ouys esdites informations. Obediance donnée à Sœur Jeanne d'Arsac par l'Abbesse de Fontevrault du dernier Mars 1605. contenant permission de se transporter dudit Tusson au Prieuré de Gaine pour six mois Arrest dudit Conseil prononcé en l'audience d'iceluy le 18. Mars an 1520. Autre Arrest dudit Conseil du 7. 1521. Autres Arrests des 18. Novembre 1613. deuxiesme Janvier & vingt-septiesme Fevrier 1614 Contredits desdites parties · Forclusions d'escrire & produire par ladite de Bourbon sur ledit appel des procedures dudit Commissaire audit Couvent de Haultebruyere Contredits desdites parties: Conclusions du Procureur general du Roy; & tout ce que par lesdites a esté mis & produit devers ledit Conseil · DICT A ESTÉ que le procez se peut juger sans enquerir de la verité desdits faits & reproches. Et faisant droict sur lesdites appellations, le Conseil a declaré & declare que mal & abusivement a esté procedé par lesdits Copin & Charpentier, a ordonné & ordonne qu'en la presence du Pere Confesseur dudit Couvent sera procedé par lesdites Religieuses dudit Tusson à l'eslection d'une Religieuse pour estre Prieure en iceluy, en la forme & maniere accoustumée, pour le procez verbal de ladite eslection porté à ladite Abbesse de Fontevrault, estre par elle procedé à la confirmation de ladite Prieure, suivant & conformément à la regle & statut dudit Ordre & sur l'appel des procedures dudit Commissaire, le Conseil a mis & met les parties hors de Cour & de procez sans dépens. Le present Arrest a esté mis au Greffe dudit Conseil, monstré au Procureur general du Roy, & prononcé aux Procureurs desdites parties, le cinquiesme jour de Mars. 1614. *Signé*, THIELEMENT.

LETTRE XVI.

A Monsieur Granger, Conseiller du Roy & Maistre des Requestes ordinaire de l'Hostel.

Il le prie de favoriser son frere.

MOn Frere de Bussi, qui a esté nourry au College avec vous soubs la conduite de feu de Vege, poursuit l'Eschevinage en la presente année. Il a quelques competiteurs. En telles affaires chacun a recours à ses amis. Sur l'asseurance qu'il a, que vous me faites ce bien de m'aymer, & aussi que je vous ay tousjours honoré pour je ne sçay quoy de rencontre que j'ay trouvé symboliser entre vostre humeur & la mienne, il m'a prié de vous escrire, afin de l'assister en ceste occasion de vostre faveur. Vous cognoissez nostre famille, & paradventure avez vous sceu qu'il a tousjours esté fidele serviteur du Roy pour avoir porté les armes pour son service pendant tous les derniers troubles en qualité de Capitaine en chef, & depuis bon citoyen (cela soit dit sans vanité) qui seroient considerations lesquelles vous devroient émouvoir à faire ce qu'il demande, parce qu'en ce temps trouble & douteux vous avez besoin de telles gens en vostre ville, & qui ne ressentent point ce vieil levain duquel sont sortis tant de maux. Je vous dirray qu'il n'est point icy question de justice si cela marchoit, je ne vous en escrirois point, sçachant que vous penchez tousjours du bon costé. Il n'est question que de vostre voix, laquelle

je

je vous prie de donner à mon frere, & comme escrivoit Agesilaus à Idrieus pour un sien amy. si Nicias n'a point failly, delivre-le s'il a failly, delivre-le pour l'amour de moy mais comment que ce soit, delivre-le. Aussi si vous estes des Mandez, nommez mon frere, comme affectionné au bien public & service du Roy au moins nommez-le pour l'amour de moy · mais en quelque façon qu'il en aille, nommez-le. Pour tout cela, si ne vous en escrivois-je avec la franchise que je fais, s'il n'estoit accompagné des parties que je vous l'ay portraict Ce sera une obligation, que je vous auray, qui ne sera pas petite, de laquelle je me revencheray aux occurrences. A Dieu.

LETTRE XVII.

*A Madamoiselle de ****

Il l'exhorte à bien vivre & fuir tant de superfluitez.

LA longue & ancienne amitié, de laquelle nous sommes liez, m'oblige de vous dire avec la libre franchise que nous avons vescu, qu'à ces jours de devotions il vous faut changer de tout point vostre forme de vie, & laisser ces deffauts, ausquels vous vous estes laissée surprendre car si vous ne le faites; il est impossible que fassiez jamais de bien. Comment croyez-vous bien faire en cet esgarement & aveuglement de vos amoureuses passions, où vous ne pensez que de complaire à ce terrestre & miserable corps, que vous parez avec autant de soin, que s'il avoit à tousjours estre? Vos accoustremens rendent tesmoignage de l'incontinence de vostre ame. Ces tortillons de cheveux frisotez, ceste chaussure gentille, tous ces affiquets mignards diversement espars, ceste monstre de deux tetins rebondis & polis doivent vouloir qu'on cognoisse vos desirs secrets en secret. Allant ainsi vestue, c'est mettre vostre pudicité à l'enquant. Ressouvenez-vous que vostre corps est caduc & corruptible, ce n'est qu'une masse & pourriture, une viande à vers, qui est venue de terre, qui chemine sur terre, & qui enfin se resoudra en terre. Toutesfois & quantes qu'il vous passera par l'esprit, qu'il n'y a santé si pleine & entiere, qu'une petite maladie ne mette à bas. de mesme pourriez-vous dire, qu'il n'y a beauté, qui ne coule & passe, comme fait l'ombre, ou l'eau d'un torrent, ou une fleur printaniere, qui est incontinent flestrie, & que tout ce qui est compris soubs la courtine & concavité des Cieux, n'est aucunement beauté, ains une pure vanité & corruption. C'est à vous à oster toutes ces superfluitez, & vous parer d'une bonne renommée. Quand vous serez chaste en vostre ame, pudique en vostre corps, sobre en parler & en vostre vivre, habillée simplement & modestement, que vous n'irez en aucun lieu suspect, que vous ne vous accompagnerez d'aucune personne diffamée, lors vostre honneur vous sera gardé en sa pureté, & serez aymée indifferemment de tous. Je ne vous dis rien, que l'executer ne soit aussi facile que le dire. Quand vous establirez encontre-vous une forte & dure loy pour toute vostre vie, qui bannisse de chez-vous ceste dissolution d'habits & ornemens exterieurs, la justice que vous ferez de vous-mesme, sera la medecine & guerison de vostre vanité. Ne cherissez donc plus tant ce corps trop l'aymer, vous fait oublier Dieu. Pourquoy l'aymez-vous tant, puis que quand la trompette donnera pour desloger de ce monde, vous n'emporterez que le bien & le mal que vous aurez fait, avec un pauvre drap qui vous servira de couverture? Je me promets tant de vostre bon naturel, qu'en ce temps de devotion, la saincte parole de Dieu vous touchera & esclairera des douces inspirations de son esprit, pour despouiller cette vieille, salle & orde vie, & en prendre & vestir une belle, saincte & innocente. Ce qui vous sera aisé en embelissant vostre ame par bonnes & excellentes œuvres, comme par charité, humilité & pudicité, qui vous feront nommer la vraye escole de toute honnesteté, simplicité & saincteté. Et si tout cela ne vous touche au cœur, je vous dis que la vie de ce monde n'est une vie, ains une tourmente agitée de plusieurs vents d'affliction & de misere, qui nous assaillent d'heure en heure & de moment en moment, & où Dieu, quand nous ne revenons à un amendement, décoche sur nous, par son juste courroux, le trait de sa divine justice. Pour fin, je vous exhorte que pour bien & heureusement vivre, vous ayez tousjours devant les yeux la memoire de la mort, qui est la vraye horloge du Chrestien, & ainsi mourant, le jour de vostre mort vous sera la naissance d'un autre éternel & glorieux. A Dieu.

LETTRE XVIII.

A Monsieur Pasquier mon pere, Conseiller & Advocat general pour le Roy en sa Chambre des Comptes.

Il luy envoye les remonstrances qu'il a faites au Roy.

NE pensez pas qu'en ceste vie champestre, mon esprit soit en friche ou sejourne. Je le laboure & engresse sans cesse, afin qu'il porte quelque fruict utile & profitable à ma patrie. Maintenant que l'on est sur la tenue des Estats, j'ay à la haste maniasé grossierement ce crayon de la Reformation de l'Estat, que je vous envoye, sur lequel je vous prie de jetter l'œil, pour considerer s'il merite de voir le jour: car selon le jugement que vous en donnerez, ou il prendra son vol droit vers le public, ou se resoudra de ne passer plus outre. Ne m'estimez-pas de si peu d'esprit, que pour tous ces discours je pense que l'on apporte quelque bon réglement aux desordres qui courent par la France · le mal est esthiomene & en gangrene · au moins, ce m'est un contentement, que ceux qui tiennent le timon du gouvernement des affaires publiques, & ceux qui viendront aprés nous, croyent qu'il y a eu des gens de bien en ce temps, qui ont cogneu la maladie du Royaume, laquelle ils n'ont voulu laisser sans remede. Et quand tout cela ne seroit point, je me contente autant donnant air à ma plume. Ce sont fruicts de vostre esprit, que je tiens hereditairement de vous, lesquels je prie à Dieu foisonner, s'ils se trouvent savoureux & delectables. La façon qu'ils attendent de vous, leur promet un grand avancement en leur maturité. A Dieu.

LETTRE XIX.

Remonstrance trés-humble au Roy.

SIRE,

Il represente les desordres de l'Estat & les remedes.

En la perte de nostre grand Henry vostre pere (que Dieu absolve) nous pensions estre tous perdus, & encores le croyions-nous mieux tombans soubs la minorité d'un Roy, laquelle cause ordinairement des alterations merveilleuses en un Estat. Car toutesfois & quantes que Dieu veut punir un peuple, il luy envoye un enfant, lequel n'ayant l'usage de la raison, ne peut avec une prudente discretion conduire son Royaume. Et pour dire le vray, c'est la plus sanglante & violente playe, que Dieu puisse donner en un pays, qu'un jeune Prince non nourry dans les affaires car d'elle derivent tous autres maux, comme injustice, divisions, partialitez, guerres intestines pour le gouvernement, & plusieurs autres qu'elle est coustumiere d'affiler.

De cela il ne nous faut point chercher d'exemples estrangers, nous en avons de domestiques. Car Charles neufviesme monté en la Royauté en l'aage de douze ans, son Estat ressentit au dedans de soy toutes sortes de malheurs, soit de guerre, soit de peste, soit de famine qui furent en ce regne les plus communs fleaux de l'ire de Dieu.

Mais nous devons grandement louer, de ce qu'en vostre minorité nous avons veu advenir le contraire de ce qui est tousjours advenu en semblable occasion, cet Estat s'estant maintenu en une paix tranquille au milieu des orages, que nous avons veu s'eslever de tous costez, lesquels se sont appaisez par la providence divine, executée par la sage prudence de la Royne vostre mere, qui a obey au temps, & calé doucement la voile à la tempeste. Et tout ainsi que le corps humain est subject à maladies, les unes curables par bons medicaments, les autres incurables sans le hazard de la vie du malade, & pource l'expert Medecin luy conseille les endurer plustost que de se soubsmettre au danger de sa vie. aussi en ceste Monarchie y a eu des maladies, lesquelles par la sagesse de la Royne ont esté gueries, les autres ne se pouvant guerir qu'en hazardant le public. Quand elles sont survenues, elle a creu estre plus salutaire de maintenir l'Estat comme il estoit, que par un remuement violent le lancer au peril d'estre subverty. En quoy nous ne sçaurions trop la louer pour de tant & de si grands bienfaits que la France a receus pendant sa Regence. Elle a tesmoigné par sa bonne & heureuse conduite, que ce n'est pas moindre gloire, honneur & renommée de bien entretenir le gouvernement politic d'un Royaume, par sages & prudents conseils que par armes belliqueuses. L'amour de l'Estat a esté la guide de ses actions c'est pourquoy Dieu a beny ses labeurs. L'aage present luy en a une obligation merveilleuse, qui laissera une trés-douce memoire à la posterité, de ce que par son ministere elle a affranchy ceste Couronne de tant de maux, dont les ressentimens eussent esté d'une longue durée.

Aprés ceste conduite en sa Regence, recognoissant les deffauts qui sont en la France, desquels pourroit naistre une maladie continue au corps de l'Estat, à sa poursuite vous avez fait convoquer les trois Estats, afin de prendre advis de tout vostre peuple par ceux qui en sont deputez, quel moyen l'on peut avoir pour donner quelque bon remede à tant de malheurs qui nous talonnent, s'il n'y est bien-tost pourveu.

Les trois Estats ont esté instituez pour ramener toutes choses qui peuvent estre alterées en ce Royaume par la longueur & injure du temps, corruptelle des hommes, ambition & convoitise d'aucuns, & par l'insolence effrenée & felonnie des autres, & les remettre à leur premiere & entiere perfection. Ç'a esté la seule & vraye ressource qui s'est tousjours recherchée à l'extremité de nos miseres, quoyque souvent il en ait esté abusé. Comme nous vismes arriver aux Estats qui se tindrent en la ville de Tours du temps du Roy Louys XI. Car les Princes ayant demandé la reformation sur les plaintes de la justice mal administrée, surcharge du peuple, mauvais ordre au gouvernement, les réformateurs, qui furent ordonnez pour le restablissement de l'ordre, convertirent le bien public en leur particulier, & eux seuls en profiterent: car chacun capitula pour soy, & le salut du peuple, qui devoit marcher devant toutes choses, fut postposé aux interests privez. Je prie à Dieu que le contraire arrive en ceste celebre & honorable assemblée.

Le principal devoir & office de ceux qui reçoivent cet honneur d'estre employez par le choix & election qu'on fait d'eux, est, que toutes passions despouillées & mises en arriere que la malice du temps peut avoir imprimées en nous, veuillons tous, de cœur & volonté unis, mettre vivement la main à l'œuvre, extirper les semences & racines des divisions, reformer les abus, & purger les mauvaises humeurs de cet Estat, captiver nos sens à la resolution commune de ce qui y sera arresté, & rapporter tous nos conseils & desseins à sa seule restauration tant en son chef, qu'en tous ses membres, afin de le faire jouir de sa vigueur & disposition ancienne Et pour l'accomplissement & execution des choses arrestées, y offrir & employer nos biens, & nostre vie, si besoin est. Quand nous y viendrons avec ceste ferme & saine intention de bien conseiller, & encores mieux observer & faire entretenir ce qui sera conclu, il n'en peut sortir qu'un doux, plaisant & agreable fruict à la France.

Et toutesfois je ne laisseray d'adresser mes humbles & devotes prieres à Dieu, pour le prier que les ordonnances qui s'arresteront en ceste compagnie, ne soient de belle monstre & petit rapport.

Vous ne sçavez rien des affaires de vostre Royaume que par les yeux de ceux qui vous approchent, vous n'oyez que par leurs oreilles, & n'entendez que par leurs bouches, enfin, vous ne les cognoissez qu'en ombre, & au travers d'une nuée, par le desguisement qu'on vous fait de toutes choses. tellement qu'il leur est aisé de vous faire croire ce qu'il leur plaist. C'est pourquoy ayant eu tousjours les yeux ouverts & l'esprit continuellement tendu pour apprendre les causes & miseres de ce pauvre & desastré Royaume, & les ayant à peu prés recogneues, je les vous mets maintenant sur le tapis, afin que vous ne soyez trompé & deceu en la cognoissance du faict qui vous peut estre desguisé, & qu'il y soit sainctement pourveu.

Il me faut deduire les plaintes de vostre peuple, desquelles je feray une anatomie, & puis à chacune je vous proposeray la medecine, qui ne sera plus puissante que ne comporte la qualité du mal. car il ne faut jamais guerir l'Estat avec des remedes des plus aigus & plus dommageables que ne sont les maladies mesmes. Et comme il ne faut laisser un ulcere sans cure, un corps corrompu sans purgation, de mesme il ne faut laisser un Royaume plein de mauvaises mœurs sans le purger & nettoyer.

Je sçay que mes conseils, quoyque grandement profitables, seront à l'abord trouvez un peu durs toutesfois je me promets qu'en ceste douce aspreté des espines que vous rencontrerez, vous y sçaurez recueillir des fleurs de trés-douce & trés-soueve odeur, desquelles vous recevrez les premiers fruicts, & vos subjects en jouyront aprés vous abondamment.

La Justice fait regner les Roys, & contient le peuple en une ferme paix & tranquillité paisible, quand elle est distribuée à chacun avec une proportion esgale. D'elle sortent quasi comme deux veines, la Pieté & l'Equité. Son chef & origine est en la premiere, pour rendre à Dieu l'honneur qui luy est convenablement deu, que nous appellons Religion. & en la seconde, est toute sa force & substance, pour rendre à un chacun ce qui est sien, pour garder le foible de l'oppression du puissant, & pour conserver aux grands leurs dignitez & richesses en seureté, à l'exaltation des bons, crainte & terreur des mauvais.

C'est elle qui est la fontaine de vertu, la Royne de tout le monde, & Jupiter, ainsi que disent les Poetes, a la Déesse Themis, c'est-à-dire le droict & la Justice, assise à ses costez, pour dire que le Prince ne doit faire que ce qui est sainct, droict & juste. Aussi prenons-nous la difference du grand ou petit Roy, à la mesure de la Justice, comme à la mesure Royale. La vraye & solide gloire d'un Roy, est de soubsmettre sa hauteur & majesté à Justice. Il ne peut faire chose plus haute, plus Royale, ne plus Divine, outre-passant les vertus ordinaires, que de se conformer à Dieu le plus qu'il peut en l'administration de son Estat estant, sans comparaison, l'acte de faire Justice, trop plus Royal, que toutes les autres actions qui luy peuvent estre communes avec d'autres.

Comme j'ay dit qu'il n'y a rien qui tant conserve & fasse prosperer un Roy & ses subjects, que la Justice bien administrée. aussi n'y a-t'il chose, d'où naissent tant de maux, que du mespris que l'on fait d'elle car dés l'heure qu'un Roy pourvoit, soit aux benefices, soit aux offices, des personnes incapables, dés-là peut on dire l'Estat decliner & courir à sa ruine.

D'où sont venues tant de calamitez au faict de la Religion depuis cinquante-quatre ans en çà, que de l'injuste nomination, dispensation aux benefices & charges Ecclesiastiques, que les Roys vos predecesseurs ont cy-devant donné à toutes sortes de personnes indifferemment? S'ils eussent promeu aux dignitez Ecclesiastiques, gens sçavants, de bonnes mœurs & de bon exemple, qui eussent faict ce qu'ils conseillent, & que leur vie n'eust point discordé de leur parole, ains qu'ils eussent vescu comme ils parlent, jamais nous n'eussions veu l'erreur & l'abus pulluler parmy nous.

Qui sont ceux qui ont esté appellez aux Prelatures? Gens ignorants. Il n'y a point plus grande cause de l'impieté, que l'ignorance & où elle est, il n'y a cognoissance aucune de la verité elle est la mere nourrice de l'erreur & de l'abus, qui traine apres soy des miseres sans nombre, d'autant que l'on prend les choses bonnes pour mauvaises, & les mauvaises pour bonnes. La theriaque n'est point tant contraire au venin, que l'ignorance à la vraye Religion.

Nous sommes icy appellez pour vous representer la verité des choses il la vous faut dire sans pallier. Depuis que les faveurs ont creé des Pasteurs sans soin ny suffisance, & que les biens de l'Eglise ont esté maniez à l'esgal du domaine des Seigneurs que les Ecclesiastiques ont dressé leurs cœurs vers l'or & l'argent, que Nature avoit ensevely & plongé au fonds des entrailles de la terre, plustost que de l'eslever aux choses qui sont enclozes dans le Ciel: qu'ils se sont vantez d'estre disciples des Pescheurs, comme si pour ceste cause ils estoient saincts, s'ils ne sçavent rien, & qu'ils ont perdu par les richesses ce qui leur avoit esté acquis par la pauvreté dés-là on a veu toute l'Europe pleine de divisions, & le monde assailly d'heresies & d'abus d'où est venue la coustume de trafiquer marchandise en l'Eglise, qui est si commune, qu'elle accompagne le general de la France, comme l'ombre faict le corps? C'est aujourd'huy un meslange & pesle-mesle du bien Ecclesiastic avec nostre horrie & succession.

Si nous n'appaisons l'ire de Dieu promptement, il est impossible que nous ne trebuchions & donnions du nés en terre. Pour le flesché, c'est à vous, SIRE, de nommer aux Archevesches, Evesches, Abbayes, & autres dignitez, qui despendent de vostre nomination, des gens de bien, recommandez en doctrine, Religion & aage, & contraindre tous les Prelats de veiller sur leur troupeau, & resider, suivant l'ordonnance, sans en dispenser aucuns & combien qu'ils soient employez prés de vostre personne, si doivent-ils estre contraints, au moins d'y demeurer six mois de l'année.

Dés l'heure que vous nommerez gens de cette estofe aux benefices, dés l'heure Dieu respandra sa benediction sur vous, de laquelle vous verrez incontinent les effects. Car venant à l'execution, ces dignes Prelats rempliront les benefices, qui sont à leur collation, d'hommes sçavants, de bonne vie, & capables de telles charges lesquels seront suffisants pour destruire l'heresie, l'abus, & la corruption des mœurs, & par leur diligence & exemple feront un plus grand effort, que si vous y employez de fortes & puissantes armées car le bien dire & l'exemple d'un Prelat peut mener à bien un peuple parce qu'à toutes heures chacun a recours à luy pour ses fautes si nous avons quelque doubteux scrupule, nous consultons avec luy & quand il presche, nous l'oyons avec une merveilleuse attention & en sacrifiant, nous le contemplons avec une grande reverence. C'est pourquoy nous pouvons dire, qu'il n'y a bon Prelat en son diocese, qui ne profite beaucoup plus, qu'un bon Capitaine car la parole de Dieu, comme dit l'Escriture, est vivante & plus penetrante qu'un glaive tranchant des deux costez; elle est poignante comme des aiguillons, & semblable à des cloux qui ont la pointe dressée en haut elle ressemble à un maillet qui brise les pierres dures c'est, dit le Prophete, une medecine plus salubre pour la guerison des ames, que ne sont les herbes & les cataplasmes au corps humain.

Encores souhaiterois-je une chose (& pense-je que ce soit le bien general de l'Eglise) que quand vous appelleriez un homme à une charge Ecclesiastique, ou qu'il y fust esleu suivant les Constitutions, qu'on y apportast un tel soin, que non content de la nomination ou election, on proposast outre ce en lieu public, le nom de celuy-là, pour estre un chacun receu à denoncer ce qu'il sçauroit digne de blasme & de reprehension en luy. A Rome, on n'osoit proposer ou publier une loy, que premierement elle n'eust esté attachée en lieux publics, où elle peust estre considerée & examinée de tout citoyen.

C'est une belle chose à un Souverain, quand il se propose d'imiter pour patron quelque Roy vertueux, ou bien est excité de ce faire par ceux qui l'approchent. Vous estes sorty du tige de ce grand sainct Louys, au modele duquel vous devez contrefaire toutes vos actions, si vous desirez perpetuer en bien vostre nom à ceux qui vous survivront suivant ses voyes, vous ne sçauriez jamais mal faire en la conduite de vostre vie. Quand quelque benefice tomboit à sa nomination, avant que d'y pourvoir il s'enqueroit avec un soin diligent de l'estat & condition de celuy qui le pourchassoit, pour sçavoir s'il estoit comblé de doctrine, & de bonne vie encores ne le donnoit-il qu'avec un meur conseil des gens de bien qu'il tenoit prés de sa personne. Et entre autres enseignemens qu'il laissa par escrit à son fils, il l'exhorta de donner les benefices qui luy appartiendroient, à personnes bonnes & de netre vie.

Mais qu'a depuis produict ceste nomination & election aux benefices? La Religion pretendue reformée, qui s'est glissée dans le sein de cette France pendant l'ignorance de nos Prelats. Et pour ce que nous sommes sur ce discours, je vous diray que plusieurs se sont servis d'elle comme d'un outil propre à la ruine de ceste Couronne, qu'ils ont precipitée au fond de toutes calamitez par les guerres qu'ils ont esmeues. C'est pourquoy je ne seray jamais d'advis que nous retombions dans ces troubles & confusions que nous avons veues. Je vous discourrois tout au long ce qui est du malheur de la guerre, & du bien inestimable de la paix mais quel plus beau commentaire, que le sentiment des maux passez, & les plaisirs & contentemens

tentemens presents, desquels nous jouyssons? La paix, quoyqu'injuste, est plus utile que la plus raisonnable guerre du monde. Là guerre n'est aucunement le moyen de retirer les desvoyez de l'Eglise de leur faute ainsi, que ce n'est pas sainement faict, de couper le membre malade, quand la maladie se peut guerir par autre remede, comme par purgations. Et tout ainsi que la pure Religion ne s'engrave point en nos cœurs par le fer & le feu, aussi peu la fausse & depravée se peut-elle effacer par tels moyens.

La seule maniere de planter & confirmer en nous la Religion, gist en la parole de Dieu enseignée & preschée en toute humilité & simplicité. Ceste façon par la splendeur de la verité reluist en nos esprits, & les esblouyst beaucoup plus que le glaive car quelque resistance que nous fassions, elle nous attire à Dieu, & par une saincte foy & asseurance nous attache & conjoinct avec luy. Les Apostres guidez de ce biais, ont par tout le monde annoncé la Loy Chrestienne, qu'ils ont fait croire avec un merveilleux consentement de tous. C'est chose raisonnable, que chacun combatte de tout son pouvoir pour elle, non par les armes materielles, mais par la douceur & simplicité de doctrine. Les maladies de l'esprit se doivent guerir par le glaive spirituel, sans user du corporel. Ce qui vous fut trés-bien enseigné par nostre Saint Louys. Car comme le Pape voulut continuer la persecution contre les Albigeois, & que le Mareschal de la Foy (ainsi appellé pour estre chef de la guerre destinée à feu & à sang contre eux) s'apprestoit à nouvelle recherche pour en exterminer ce qui restoit, ce bon Roy ne le voulut souffrir, disant qu'il les falloit persuader par raison, & non contraindre par force.

Ceste Religion s'abolira avec le temps, quand vous ferez reformer les mœurs & abus des Ecclesiastiques, ainsi que nous avons remonstré, ferez resider les Pasteurs en leurs dioceses, & prescher quand vous aboliez la venalité des benefices, ferez distribuer aux pauvres les biens de l'Eglise, desquels les Prelats seuls jouyssent. & reprenant l'origine & premiers commencements des establissements contenus dedans les saincts Conciles, Decrets & Constitutions de l'Eglise. comme il se fait & observe quand les ruisseaux sont troublez, pour puiser l'eau pure & bonne, on a de coustume d'en venir à la source. C'est le vray & seur chemin, & le plus court, sans rien hasarder.

Quand vous vous gouvernerez de la façon en la nomination des benefices, reformation de leur collation, & abolition de ceux de la Religion pretendue reformée, ne doutez poinct que toutes choses ne vous rient, & que la France ne florisse en toutes sortes d'heurs.

Je viens maintenant à cet autre defaut, qui est en la Justice, lequel regarde la vente des Offices, & nommément de Judicature, qui se vendent au plus offrant & dernier encherisseur, sans considerer si les acheteurs en sont dignes & capables, ou non. Tellement qu'à l'heure que je parle, il y a plus d'officiers és bonnes villes de ce Royaume, que de Marchands, voire d'artisans. On procedoit anciennement par élection, aujourd'huy par vente, & avoit-on esgard à la preud'hommie, doctrine & experience de ceux qui estoient esleus. La coustume estoit, quand il vaquoit un office de Judicature, soit aux Cours souveraines, Sieges Royaux, ou Justices inferieures, de faire eslection de trois personnes idoines & capables pour l'exercice de l'office vaquant, & à l'un des trois le Roy conferoit l'Estat, sans qu'il desboursast un seul denier: & en ce faisant, demeuroit la conscience du Roy deschargée & acquittée envers Dieu & le monde & estoit par ce moyen pourveu aux offices, de gens convenables, ausquels on ostoit le moyen de mal faire, & ouvroit-on le chemin de se comporter modestement, en rendant la Justice à un chacun. là où depuis que l'on a commencé à les vendre, la porte a esté ouverte à toute injustice & iniquité car de là est venue l'impunité des crimes, & autres desordres que nous voyons tous les jours. Se faut-il esbahir, si la Justice est depravée, puis que celuy qui achete en gros, a accoustumé de vendre en détail.

Le premier de nos Roys, qui rendit les Estats de Judicature venaux, fut ce bon Roy Louys Douziesme, lequel, comme il estoit du tout addonné au soulagement de son peuple, il estima qu'il ne le pouvoit mieux soulager, que de mettre une taille sur l'ambition des plus riches en achetant les offices, ne s'advisant pas pour l'heure de la consequence mais ayant recogneu le mal qui en naissoit, il s'en repentit. d'autant que par son ordonnance faicte en l'an 1498. il revoqua ceste vente d'offices. Toutesfois aprés luy, François Premier à face ouverte se dispensa de les vendre, & à la suite ce grand desbord de vendre & acheter commença soubs Henry Second, qui a continué de mal en pis jusques à nous.

Qu'advient-il de la vente des Estats? De grands & signalez inconveniens. Premierement, que sans respect aucun de la vertu & suffisance de ceux qui pourchassent les dignitez, y parviennent avec argent, poussez d'un espoir de s'y enrichir. comme s'ils n'estoient ordonnez à autre fin, que pour y butiner & gaigner à tous hazards & à la grosse adventure. Et faut dire, que lors un Royaume est proche de sa ruyne, quand chacun mesure les choses par son profit seulement.

Que produist ceste vente d'estat? Une multitude d'officiers qui n'apportent qu'une confusion & interest pour le public, d'autant qu'ils vivent du sang du peuple, en retenant les parties longuement en procez, sur les incidents qui se forment ordinairement par les ruses des practiciens, & puis par les Arrests interlocutoires, qui se donnent premier que d'en venir aux definitifs, & les grandes surcharges des espices. Quoyque les Roys ayent creé des officiers nouveaux, si est-ce que les anciens ont tousjours trouvé leur compte, à la foule des pauvres plaidans car les espices augmentent à mesure que les officiers croissent. Quand une pauvre partie a passé au four & au moulin, je veux dire par tous ces mange-peuples, il ne luy reste plus que le souffle. Adjoustez que vos finances sont en partie consommées en gages & appointements. C'est un signe évident d'un Estat corrompu, depuis que l'on y voit ce grand nombre d'officiers, comme quand on y voit beaucoup de Medecins ceux-là sont nourris par la contention des hommes, & ceux-cy par leur oysiveté, friandise & gourmandise.

La Republique de Marseille fut un long-temps louée & en admiration, pour l'equité de sa justice. mais depuis que le nombre des Magistrats creut jusques à six cens, elle ne fit que tomber en decadence. L'indice le plus certain de la perdition d'un Estat, est la multitude des loix, & la marque la plus veritable de la corruption des loix, c'est le nombre excessif d'officiers.

Je vous prie de considerer plus avant, que l'honneur, la vie & le bien sont les trois choses les plus cheres que nous possedions en ce monde. Entre les mains de qui sont-elles commises? Entre celles de personnes qui ne sont pas choisies par la recognoissance de leur merite, mais par la quantité de leur argent, les offices estant aujourd'huy vendus à l'enquant, comme la plus vile de toutes les autres marchandises, tellement que ce n'est pas davantage d'integrité, mais plus de finance, qui faict en ceste profession la fortune des hommes.

Et pour ce qu'en la practique de cet abus la bonté de nos Roys adoucissoit quelquefois la condition des personnes de merite, donnant, ou pour le moins diminuant la taxe de leurs offices, ceux qui ont eu cy-devant le timon de l'Estat en main, pour brider leur liberalité, boucher toutes les ouvertures de bien, & estendre par tout leurs malheureux profits, ont trouvé invention d'en contracter, donnant à ferme ce droict annuel des officiers, où ils ont avec toute sorte d'inhumanité & excez gehenné l'ambition de ceux qui en ceste calamité publique ont esté si mal conseillez, que de se faire pourveoir aux offices de Judicature, desquels ils ont haussé le prix jusques à cinq & six fois plus qu'ils ne valoient auparavant ce beau Contract. C'est l'ordre qui s'est tenu & tient depuis quelques années pour remplir les Parlements & autres Jurisdictions de personnes capables & dignes

de telles charges. Que peut-on esperer d'eux, voire des plus gens de bien, qui ayant baillé grande somme de deniers, & encores plus que tout leur bien ne vaut, ont besoin d'en tirer quelque interest pour sustenter eux & leur famille, & subvenir à leurs autres necessitez? Chacun regarde, j'ay tant baillé d'argent, il faut que mon estat me vaille tant & sur ce pied, ils ne songent qu'au profit & au revenu de l'office, qu'ils proportionnent au prix qu'ils en ont payé, & à l'interest que leurs deniers leur rapporteroient les employant en rente, heritage, marchandise, ou à la banque. Voilà ce qui est de plus precieux, l'honneur, la vie, & les biens entre les mains de ceux qui veulent donner le plus d'argent. Malheur qui ne se peut accroistre, puis que la fortune des hommes y est exposée.

Mais passant plus outre que tout cela, je diray que vendre les offices de Judicature, c'est vendre la Justice, c'est vendre le Royaume, c'est vendre le sang des subjets, c'est vendre les loix, & oster les loyers de l'honneur, de vertu, de sçavoir, de pieté, de Religion. bref, c'est ouvrir la porte aux larcins, concussions, avarice, injustice, ignorance, impieté, & à tous autres vices. C'est faire comme le mauvais Chirurgien fait des playes, qu'il convertit en fistules pour y profiter davantage.

Je finiray ceste vente d'honneur par le prognostic de ce sage Caton, lequel entre tous les plus grands presages qu'il estima signifier la perte prochaine de la Republique Romaine, cettuy-cy en estoit un, que non par la vertu, mais par les menées & practiques, or & argent on obtenoit les honneurs. Et moy je dis que ce Royaume est en grand danger, où l'on ne met aucune difference entre le bon, le meschant & l'ignorant, & qu'il ne peut longuement subsister, puis que la vertu n'y est point honorée & recompensée, ny le vice puny. Et ce qui me le fait encores mieux juger, ce sont les maux que nous avons veu arriver en ceste France depuis que ceste venalité a esté ouverte, qui ont suivy & les personnes de nos Roys & le corps de leur Estat, que j'ayme mieux penser qu'exprimer.

La medecine propre à un abus si signalé, est, que vous revoquiez en premier lieu ce beau, ains plustost malheureux contract, qui a faict monter les offices à ce prodigieux, effroyable & énorme prix. & en aprés, ceste venalité & multiplicité d'offices & que de là en avant vous n'appelliez aux charges de Judicature, que gens suffisants, qui ayent un ame pure, & nette de tout vice car par ce moyen ils jugeront plus sincerement, & cognoistront mieux la faute d'autruy, quand il n'y aura rien à reprendre en eux, & lors vostre Noblesse taschera en bien-faisant d'estre appellée aux estats, desquels elle est aujourd'huy de tout point forclose par leur grande cherté. Pleust à Dieu que ceux qui meritent les charges publiques, y fussent attirez & contraincts par voye de force! Ce seroit un fidele & veritable tesmoin que les offices seroient les loyers de la vertu, & non des biens & richesses.

Si ne veux-je passer soubs silence le grand desordre qui se voit aux estats des finances, soit en la multiplicité des officiers, soit aux grands gages qu'ils tirent de la substance du peuple. Il y a vingt-deux Generalitez en France, & soubs chaque Generalité sept ou huict Elections autant de Generalitez, autant de dix ou douze Thresoriers & autant d'Elections, autant de neuf ou dix Eleus, sans compter en l'un & en l'autre les petits Ministres qui servent au dessoubs d'eux, qui excedent de beaucoup ce nombre. Du tems de Charles VI. les trois Estats firent plainte des abus que ces officiers commettoient, & remonstrerent qu'il n'y avoit que deux Thresoriers anciennement, & que pour lors il y en avoit cinq, supplioient le Roy de reduire ce nombre à l'ancien. Si ces cinq faisoient tant de desordre, que peut-on esperer de trois mille & plus qui sont aujourd'huy espars comme peuplades par la France?

Voulez-vous bien faire, soit à la descharge de vostre conscience & de vos finances, soit au soulagement de vostre peuple, agrandissement & augmentation de vostre Royaume? A mesure que tant d'offices, soit de Judicature, soit de finances viendront à vaquer par mort ou par forfaicture, que les estats demeurent supprimez, jusques à ce qu'ils soient reduicts au nombre ancien & necessaire, sans esperance de les pouvoir jamais faire revivre pour quelque subject que ce soit.

Pendant que je suis sur les voyes de la Justice, je ne les veux perdre, que je ne vous aye remonstré une chose qui luy apporte tel trouble, que les parties en sont souvent appauvries, & reduites à une telle mendicité, qu'elles sont contraincctes de quitter le fardeau pour la coustume, je veux dire leurs pretensions, pour les grands cousts qu'il leur convient faire. Ce sont les Evocations de propre mouvement, qui ne doivent estre permises que pour grandes & urgentes occasions, non pour le profit & interest d'aucuns particuliers qui abusent de vostre faveur, & font que vous abusiez de la Justice, & fassiez injustice à vos subjects. Pour divertir le cours de tant de malheurs, qui decoulent des Evocations de propre mouvement, je vous donneray le conseil que j'ay autresfois escrit en l'institution du Gentilhomme: Reduisez vostre puissance à la civilité de la loy, & n'ayez nuls mouvements aux affaires de la Justice, sinon ceux que vous emprunterez de la loy commune de vostre Royaume. C'est le seul & unique remede pour donner soulagement à vostre peuple, & à vous un repos de conscience, & pour dire en peu, vous vous garantirez de l'importunité des Grands. Ce qu'ayant cogneu Henry III. sagement ordonna en l'assemblée des Estats tenus à Blois, les Evocations de son propre mouvement nulles, de nul effect & valeur; & nonobstant icelles, vouloit estre passé outre à l'instruction & jugement des procez par les Cours dont ils avoient esté évoquez. Loy que tout Prince doit estroictement empraindre dans son cœur, comme celle en qui repose le bien, profit & tranquilité de ses subjets. Il sera à propos de renouveller ceste ordonnance, en luy donnant plus de force qu'elle n'en a eu cy-devant, & ordonner que les Cours de Parlement ne deferent à aucune Evocation, qu'elle ne soit fondée en l'ordonnance, quelque derogation qu'il y ait.

Il y a encores une autre forme d'Evocation des Jurisdictions ordinaires, plus dangereuse que la premiere: quand vous donnez des Commissaires extraordinaires pour faire faire le procez à quelqu'un car il semble que ce soient gens tirez, qui ne faisent, parlent & ordonnent que par l'organe de ceux qui sont cause de leur establissement. Comment peut estre la vie & le bien d'un pauvre criminel, asseuré entre les mains des Juges qui sont ses parties? Et de fait, le Prieur des Celestins de Marcoussi fit une belle responce au grand Roy François, qui s'enquerroit de luy, quel estoit le Seigneur des Essars, qui avoit esté inhumé dans leur Monastere? Quelqu'un illec present recita l'histoire, & comme le Duc de Bourgongne luy avoit fait trancher la teste. A ceste parole, le bon Prieur dit, que c'estoient Commissaires, qui avoient fait son procez, & non des Juges. Il est donc necessaire de fermer la porte à ces Commissaires extraordinaires, veu que chaque Province a son Parlement & ses Jurisdictions ordinaires establies pour rendre justice.

Il ne faut, à la suite de cecy, oublier l'impunité des crimes, qui a cours en ce Royaume, par la facilité des graces & abolitions que l'on a par le passé fait expedier: qui a fait que les personnes plus souvent & plus temerairement ont entrepris mesmes fautes, à la subversion de l'Estat qui sont vrayes asseurances des vices qui ont cours en iceluy, & qui frayent le chemin à tous les autres meschants de commettre meurtres sans nombre, soubs esperance d'une abolition.

Un Roy ne se rend jamais facile à commander l'expedition des graces injustes & abolitions, que tost ou tard Dieu ne se mette de la partie, & qu'il ne le punisse pour avoir connivé à la punition d'assassins si vilains & execrables. Nostre grand Henry, le jour de devant son triste malheur, poursuivi vivement par un des Grands de la Cour pour l'expedition de quelques lettres de jussion en consequence

consequence d'une abolition, luy dit en colere: Monsieur, Monsieur, j'ay fait ce que je pouvois, voulez-vous que je prenne les Juges à la gorge? Ils feront ce qu'ils doivent. Et se tournant vers un Seigneur de marque, luy dit, les guerres m'ont contraint de faire expedier tant d'abolitions maintenant que mon Royaume est pacifique, je suis resolu de faire garder les Ordonnances, & empescher qu'il ne soit expedié, ny grace, ny abolition contre la justice. Torilas, Roy des Goths, importuné de tous les Capitaines de son armée de pardonner à un vaillant Cavalier, qui avoit forcé une fille, leur dit, qu'autresfois estant sans comparaison plus forts que les Romains, ils avoient tousjours eu du pire, pource qu'ils ne rendoient bonne justice, maintenant que Dieu avoit mis leurs fautes en oubly, il les faisoit prosperer, & faire choses surpassantes leurs forces, c'est pourquoy il valoit mieux qu'en exerçant justice, ils entretinssent ce qui estoit subject de leur victoire, que d'estre cause de leur ruine en faisant injustice: ne se pouvant faire que celuy qui a fait quelque lasche tour, se puisse bien gouverner au combat, veu que par la condition de la vie d'un chacun, se gouverne la fortune de la guerre. Tellement que ce Cavalier fut puny de mort, & ses biens donnez à la fille. Exemples que vous devez, SIRE, avoir tousjours devant vos yeux, afin de faire chastier les meschants pour maintenir & conserver les bons en leur affection, & leur accroistre le courage de bien faire: & pour empescher que ceux qui sont moins bons, ne decliner à tout mal, & par les meschants qui demeurent impunis, ne soient les jeunes gens incitez à mal faire, qui à la façon de la cire, sont faciles à prendre toutes sortes de caracteres, & comme jeunes plantes se plient selon le vent. Bref, vous devez autant estre redouté des mauvais, comme vous devez estre aymé des bons.

J'ay parlé de l'Eglise & de la Justice, maintenant je viens à la Noblesse. Anciennement, la recompense d'honneur d'un vieil Gentil-homme, qui à la pointe de la vertu s'estoit frayé le chemin au service de son Prince, alloit à un Gouvernement de ville, de Province, à une charge de Capitaine des Gardes, ou du corps, ou de quelqu'autre charge en la maison du Roy. A l'heure que je parle, l'on ne sçait que c'est que de ces loyers. Car ces Gouvernements, ces Offices & Charges, grandes & petites, se vendent, & se donnent non au poids de la vertu, mais de l'argent. Vendre les Estats de la Cour, en faire une banque ouverte, c'est fermer la porte aux plus vertueux, lesquels ne peuvent plus monter aux degrez d'honneur. Et encores le pis est, que nous voyons toutes ses charges en commerce entre les Gentils-hommes, & les pactions permises à beaux deniers comptans, & les survivances données aux enfans. Que peut esperer un jeune Gentil-homme en bien servant auprés de son Roy, puis que toutes les places remplies ne peuvent tomber qu'és mains de ceux qui ont de l'argent, le Roy n'ayant moyen de luy bien-faire, à cause qu'il s'est luy-mesme lié les mains? Vous seul toutesfois pouvez empescher ce desordre, quand vous ordonnerez que doresnavant les seuls merites, la generosité, la vertu & la fidelité feront les Gouverneurs, Capitaines, & Officiers.

Un autre grand mal sort la Noblesse, laquelle, pour n'estre employée, est devenue toute faineante & abastardie. Anciennement, les Princes & grands Seigneurs avoient leurs compagnies d'Ordonnance entretenues, qui avoit une place de Gens-d'Arme, qui une place d'Archer, selon que l'aage & les facultez estoient grandes. Aux garnisons, ils apprenoient toutes sortes d'exercices propres à un Gentil-homme, d'où sortoient, comme d'une fertile pepiniere, ou braves Gens-d'Armes, ou vaillants Capitaines. A l'heure que je parle, ceste Noblesse est contrainte de croupir soubs les cendres, faute d'estre mise en œuvre. Pour ne la voir devant vos yeux entreprise d'une nonchalante fetardise, faites remettre sus ces compagnies d'Ordonnances ordonnées pour la deffense de la France. Les deniers du Taillon sont destinez pour cet usage, qui ne peuvent, ou ne doivent estre divertis: & lors vostre Noblesse servira de terreur à vos voisins, voire aux contrées les plus esloignées.

Il me faut venir à ce qui fait grandement florir les Royaumes, j'entends les Marchands, le trafic desquels souloit apporter plusieurs commoditez, richesses, ornements, des pays estrangers: moyen trés-juste & accoustumé d'enrichir les villes, desquels, comme de sources, les richesses découloient par le plat pays, au benefice de toute espece de gens. Cet ordre n'a plus de vigueur: il est tellement abbatu, que la communication des pays estrangers & l'eschange des marchandises est comme perdu entre nous par l'abondance des tributs sur toutes sortes de marchandises, lesquels emportants quant & soy la plus grand' part du profit que souloient faire les Marchands, leur ostent le courage & la commodité de continuer leur commerce ordinaire. Et rapporte-l'on aussi ce défaut à ce grand nombre d'offices. Car le Marchand considerant le peu de gain, ou point du tout, qu'il fait en la marchandise, le peu de compte & d'estime qu'on fait de luy dans le corps de l'Estat, porté d'une avengle ambition, jette, sans recognoistre, ses enfans aux charges publiques: tellement que ceux qui souloient dans les villes y attirer les commoditez estrangeres, ont esleu une sorte de vie, qui consomme la substance de leurs Citoyens: car la maxime est trés-certaine, que là où est le grand nombre de Juges, là est l'abondance des procés, qui espuise les parties & les appauvrit.

Le moyen pour faire que la marchandise ait son plein cours, c'est de rendre les imposts moindres, & lors vous verrez les Marchands avec leurs marchandises aborder en ce Royaume de tous costez. Là où l'on sent le profit, là on y court comme au feu.

Il y a à la suitte, le commun peuple, sans les travaux duquel un seul de nous ne peut subsister avec honneur. Nous qui hantons la campagne, qui voyons de nos propres yeux comme il vit, nous pouvons avec une vraye cognoissance vous dire l'estat auquel il est de present.

Les grandes levées de deniers imposées sur luy depuis vingt & cinq, trente, ou quarante ans en çà, l'ont de tout point succé & espuisé. Il n'y a eu espece ny moyen de tirer argent, qu'on n'ait inventé, afin que les Maltotiers s'enrichissent & s'enflassent, comme le dragon, du sang & substance des hommes.

Pour dire le vray, le peuple n'est plus, il est peri, il est sans substance & sans vie, s'il n'est descharge de tant de creues & imposts. C'est un corps malade, qui a esté saigné jusques à defaillance de cœur, il le faut laisser respirer & prendre la nourriture, puis on parlera de le ressaigner, mais ce sera selon le bras la saignée, comme l'on dit. Il ne le faut pas abandonner, il le faut conserver & remettre sus, mais peu à peu selon les forces naturelles. Car ce peuple vous peut maintenant dire ce que ceux d'Andros respondirent à Themistocles, qui leur demandoit ayde: Je vous amene, leur dit-il, deux grands Dieux pour vous conjurer, la Persuasion, & la Contrainte. Ils luy respondirent: Nous vous opposons deux grandes Déesses plus fortes, la Pauvreté & l'Impuissance. Voulants dire, qu'on ne peut tirer du Subject, que ce qui y est, & que d'exiger de luy jusques au dernier degré de sa substance, jusques au dernier souspir de sa vie, c'est errer manifestement aux maximes d'Estat. Il faut prendre de luy ce qu'il vous donne d'ordinaire, & dont il est ja assez chargé, & le laisser en repos de tant de charges extraordinaires que l'on luy demande journellement. Et si vous voulez qu'il vous ayme à bon escient, il faut que vous l'aymiez de mesme, & luy faire sentir par effect le fruict de vostre amour, & recognoistre que Dieu vous a fait & créé pour le peuple, & non luy pour vous: il peut aucunement bien vivre & estre sans Roy, mais un Roy ne peut pas estre sans peuple.

Nous vous supplions qu'il ne soit frustré de l'espoir & attente qu'il a de ressentir les effects de vostre pieté & religion, & ne l'abandonner à la violence de la douleur des maux qui l'accablent, & que tant de pauvres ames miserables puissent cesser de crier au ciel les derniers abois

de leur langueur, soubs le faix insupportable des tailles, des creues, & d'une infinité de nouveaux subsides, qu'il est contrainct de journellement supporter. Tout cela a atteint son dernier periode, voire si avant, qu'il n'y a rien qui tant nous menace d'entiere & finale ruyne. Il est impossible en nature qu'un corps puisse long-temps porter tant d'évacuations sans mort.

Si ces plaintes & clameurs demeurent sans estre ouyes, il est à craindre qu'un mescontentement ne produise quelque mauvaise consequence à l'Estat par la diminution de la bien-veillance qui vous est deue. Pourvoyez-y par vostre benigne prudence & bonté, en le soulageant & deschargeant de l'insupportable fardeau de tant de tailles, creues & imposts & ordonnez qu'aprés que la taille est imposée, on ne fasse plus de levées extraordinaires, soubs quelque pretexte que ce soit, à peine de la vie, quelques lettres qui en soient expediées. Faites que toutes nouvelles inventions soient entierement esteintes, imposts excessifs tant de fois redoublez sur le sel necessaire à la vie du peuple, abbatus & que toutes autres sortes de mangeries, que les publiques sangsues ont introduict en ce siecle, soient revoquees, afin que la posterité n'ait occasion de mesdire de vostre regne sur une souvenance si indigne, accompagnée de la ruyne de vos subjects. Quand vous les soulagerez, cela leur donnera du contentement, le contentement, de l'amour; l'amour, de l'obeissance, qui est le fondement, forteresse & appuy de vostre Royaume & seureté de vostre Sceptre contre toute sorte d'ennemis.

Quand la necessité d'une guerre, ou autre juste cause, & extraordinaire vous forcera à imposer subsides nouveaux, que ce soit le plus retenuement & rarement que vous pourrez, les employant à l'usage pour lequel ils auront esté levez, en vous monstrant à vostre peuple bon mesnager & fidelle depositaire de ce bien. Sur tout, ne vous enrichissez des exactions tirées de luy. mais tenez sa richesse pour vostre plus beau thresor, & croyez que vous ferez de luy tout ce que vous voudrez, quand vostre volonté ne s'estendra qu'à ce que vous devez vouloir.

Toutes & quantes fois que vous conduirez de la façon le fil de vostre vie, elle se rendra semblable à celle de Saint Louys, & à celle de Louys XII. Le premier diminua les tailles & subsides imposez sur son peuple par ses predecesseurs, & mesnagea de telle sorte son domaine, qu'il y en avoit assez pour subvenir à ses grandes affaires, & pour donner aux pauvres, vefves & orphelins, & autres œuvres pies. Tant que l'autre vescut, il banda tous les nerfs de son esprit pour soulager ses subjects, & quelques levées d'hommes de pied & de cheval qu'il fist, si n'en foula-t'il jamais son peuple mesme que luy ayant liberalement accordé une creue de taille pour subvenir à ses affaires estrangeres & domestiques, il ayma mieux se reduire au petit pied pour le sauver d'oppression, que souffrir l'impost. Enfin, jamais peuple n'ayma tant son Roy, jamais subjects ne donnerent avec plus grand applaudissement à leur Souverain, que les François à cettuy-là cet heureux surnom de Sainct, & à cettuy-cy le glorieux surnom de Pere du peuple. Suivez leur trace, & faites que par la sage conduicte de vos actions, vous soyez le troisiesme Louys, qui ait en tout & par tout soulagé son peuple, & que ce qui s'est trouvé de race & vertueux en ces deux bons Roys, se rencontre uny & collé en vous.

Mais d'où sont sorties tant d'inventions nouvelles, soit de creations d'Officiers, soit d'impositions de deniers sur le peuple, soit de partis, que de ces Partisans courretiers & maquignons d'Edicts, & qui sont les vrays excrements de l'Estat? Lesquels se coulent parmy tous les membres de ce Royaume, pour en attirer & succer le sang, & la moelle des os. Ils veillent sans respit à leur profit, & considerent la necessité de despendre par excez & desordre & puis inventent mille moyens de trouver argent à tort ou à droit & pour en fournir promptement, on fait party de chaque invention avec ces espions de Cour, propres à telles affaires, & qui sçavent A les moyens les plus prompts & tyranniques pour lever sur vostre peuple ce qui leur est baillé & accordé à tres-petit & vil prix, moyennant quelque avance de deniers qu'ils font pour le bon marché qu'on leur fait de cette mauvaise marchandise, qui ne duist qu'à telles gens naiz pour tourmenter vos subjects. C'est une vermine qui espuise vos finances, & mange vostre peuple jusques aux os. Nous voyons tous que ceste commodité de toucher quelque peu de deniers comptans, s'achepte avec de grands & dommageables interests car elle ne sert qu'à achever de les ruyner de si peu de bien qui leur reste, & les ruynant, alliene leurs volontez du service & obeissance qu'ils vous doivent. Encores sont davantage ces harpies car combien qu'ils mangent vos biens & de vostre peuple devant vos propres yeux, si est-ce chose veritable, que ce qu'ils ne peuvent consommer par leurs subtiles & maudites inventions, ils en font un magazin de reserve, attendants de rencontrer le temps pour luy donner air.

Le meilleur & le plus utile pour nostre France est de desfricher nostre champ François de ces chardons si poignants. C'est abus de croire que parmy les pestes l'on puisse jouir d'une santé asseurée. Tous ces partis & Partisans sont la contagion de l'Estat, un ulcere public, & B une semence si fertile de mal, que si vous en laissez la racine, vous en pouvez attendre des rameaux, dont l'ombre sera mortifere à toute ceste Monarchie.

Si l'arbre sans fruict a esté maudit & condamné au feu, à quelle fin sera reservé celuy qui porte tant de poisons, & duquel le suc est si mortel? Ne souffrez que cette malheureuse plante soit tousjours arrousée des larmes publiques, & engraissée de la misere commune de vostre peuple. Reculez & escartez de vous ces frelons, qui succent le plus clair de son bien. C'est une rate dans vostre Estat, trop enflée à la langueur des autres membres, qu'il faut purger. Et puis que leur richesse gist en la pauvreté de vos subjects, practiquez ce qui fut mis en œuvre du temps de Philippes le Bel, & depuis soubs le regne de Louys XI. que les biens de ces ruyne-peuples soient publiquement confisquez, & eux dechassez du Royaume. Et puis retranchez à l'advenir toutes choses, lesquelles trouvées pour gaigner, sont endurées plus impatiemment que les tributs mesmes.

Outre ces monstres que je vous ay representez aprés le vif, il y en a encores un autre, qui avec le temps achevera de ruyner cet Estat, qui procede de la superfluité, qui y regorge en telle abondance, que c'est merveille de l'ouyr dire, voire de le penser. Elle n'est autre chose qu'un excez de despense en maisons, meubles, habits, or, argent, pierreries, train de serviteurs, & banquets. C'est elle qui ne met aucune difference ny distinction entre tous les ordres de ce Royaume car le moindre veut aller à l'égal du plus grand. Si l'on jettoit les yeux sur la fin de toutes choses, ces superfluitez seroient bien-tost quittées. La frugalité anciennement estoit entretenue, parce que chacun regardoit à se donner quelque mesure. Et pourroient bien les principaux, par l'exemple de leur modestie, servir de lumiere aux plus petits, de la ruyne desquels ils ont esté cause, en ce que n'estans pas aussi riches les uns que les autres, chacun a eu neantmoins du cœur également. car le Grand s'estant desbordé, le mediocre l'a voulu imiter en ce qu'il pouvoit le plus petit en a voulu faire de mesme ainsi la superfluité s'est respandue par tout il n'y a eu que les sages, qui s'en soient deffendus. Pour fournir à telles dissolutions, il a esté besoin de faire croistre & augmenter les gages & pensions des Officiers aux Gentils-hommes, de demander aux Roys vos predecesseurs des dons immenses & insupportables, & à aucuns, de faire des exactions & pilleries sur D le peuple, & aux autres, abuser de leurs charges, & en trouver, de quelque part qu'il vinst.

A tout ce mal, le souverain & salutaire remede est, que vous bailliez particulierement des bornes & limites de despense à un chacun, qu'ils ne puissent passer, les reduisant à une honneste raison, selon leur degré & dignité:

&

& qu'en ce desordre vous ordonniez tout le contraire de ce qui s'est practiqué par le passé. Que la soye soit defendue à toutes especes de gens, sauf aux basteleurs & aux Courtisanes. Car de dire qu'il n'y aura que les Princes qui puissent porter du velours & de la trece d'or, & l'interdire au peuple, qu'est-ce autre chose, que mettre en credit ces vanitez-là, & faire croistre l'envie à un chacun d'en user? Que les femmes, autres que publiques, ne pourront porter joyaux, perles, ny robbes ou autres vestements enrichis de broderie, passement d'or & d'argent. Par ces exceptions honteuses, on divertira ingenieusement les hommes & les femmes de toutes ces vaines, delicieuses & somptueuses superfluitez.

Et d'autant qu'en tout ce discours je ne vous ay point parlé des blasphemateurs du nom de Dieu, des adulteres, homicides, assassins, voleurs, devins, enchanteurs, faulsaires, faiseurs de fausse monnoye, & de plusieurs autres crimes, qui sont commis par toute la France, lesquels avec le temps par la permission de Dieu tirent aprés soy la ruine d'un Estat, je vous diray que l'ire divine va tardivement en la vengeance des crimes, mais elle recompense le delay par la gravité du supplice. Pour remedier à la perte future de vostre Couronne, naissante de tant de forfaits, faites que les loix cy-devant establies en vostre Royaume, soient religieusement gardées car je vous puis dire, qu'il n'y a Monarchie, qui en ait de plus belles contre tous ces crimes, que la vostre, ny de plus mal observées. Tout ainsi que les peintures par une longueur de temps sont facilement effacées, si elles ne sont entretenues par quelques traicts de pinceau de mesme les ordonnances, quelques saintes & bonnes qu'elles soient, sont mespriſées, si elles ne se mettent souvent en practique. La force de vos ordonnances consiste en l'execution.

Et d'autant que toutes les ouvertures que nous vous avons icy faites pour reformer vostre Estat, ne vous serviroient de rien, qui ne vous donneroit le moyen de payer vos debtes, racheter les rentes constituées & vostre domaine engagé, (car sans cela nous pourrions retomber dans les mesmes desordres où nous sommes aujourd'huy plongez,) la premiere chose qu'il vous faut faire, c'est d'establir de bons Commissaires, qui recherchent la nature de vos debtes, lesquels feront distinction des vrayes & legitimes, & de celles qui sont simulées & fausses, ensemble des rentes constituées ausquelles on a fait entrer des choses non justement deues & en ce cas, il n'y aura que les legitimes acquitées. Pareillement vostre domaine & autres revenus alienez par dons & bien-faits, seront remis à la Couronne sans aucune recompense & l'alienation des choses baillées à prix d'argent actuellement desbourſé pour les affaires du Roy & necessité du Royaume, sera esteinte par remboursement.

Pour donc acquiter vos debtes, racheter tant les rentes constituées, que vostre domaine, vous ordonnerez que de tous benefices vacants par quelque sorte de vacation que ce soit, seront les fruicts de l'année affectez à leur acquit, les frais neantmoins des provisions & prise de possessions, ensemble les devoirs & charges ordinaires, preallablement prises sur le revenu de ceste année. Et que tous les gages des Officiers supprimez par l'Edict qui sera creé, s'employeront à faire le mesme payement, lesquels, le payement fait, demeureront esteints.

Voilà les remedes que je pense propre pour la guerison des defauts generaux de vostre Royaume. Chacun de nous est appellé en ce lieu pour y apporter son talent, & contribuer d'un commun vœu à ce qu'il jugera necessaire pour la manutention de vostre Estat. De moy, j'ay dit en ma conscience ce que j'en pensois. Et maintenant je vous supplieray, SIRE, en toute humilité, d'establir prés de vostre personne des Conseilleis fideles & craignants Dieu, plus naiz & disposez à vostre service & à l'amour du repos de vostre peuple, que non pas à s'enrichir à tort ou à droict, & eslever leurs maisons à une grandeur sans bornes & de ne traicter poinct vos subjects par nouveautez d'Edicts pernicieux, charge de nouveaux Officiers, ny par toute sorte de levées, que la malice des Partisans a peu excogiter pour rendre un pays du tout desolé. Et pour vous dire que vous establirez seulement la conduite de vos affaires, quand vous regnerez comme pere & que soubs la crainte de Dieu vous userez de la substance de vostre peuple avec tant de moderation, que ce soit un entretenement commun de l'un & de l'autre, correspondant par une telle liaison, que l'obeissance rende tesmoignage que le commandement & la domination est aggreable. Pensez que ce que vous estes, vous l'estes par la grace de Dieu, & que vous aurez une fois à luy rendre compte de vostre charge. Aussi toute vostre intention doit estre de regner comme bon, juste & legitime Roy sur vos subjects, qu'il a mis soubs vostre conduicte: vous ne devez avoir autre fin que leur salut & prosperité, nul si grand desir que de les voir unis & vivre en paix soubs vostre obeissance voir vostre pauvre peuple deschargé & soulagé, vostre Royaume repurgé des abus qui y ont pris pied par l'injure du temps, & le bon ordre & discipline restablys en tous estats. A cela vous devez travailler jour & nuict, & y employer tous vos sens, vostre soin & vos labeurs, sans y espargner vostre sang & vostre vie & lors toutes sortes de benedictions tomberont à foison en vostre personne, & vostre Royaume se combleira outrément de prosperitez. Et tiendrez pour maxime, que ceste Couronne ne se peut longuement entretenir en sa grandeur & estime, sinon par les mesmes vertus & moyens qu'elle s'est accreue & conservée car ainsi est-il ordonné par nature, que l'accroissement des choses & leur conservation se fasse par les mesmes causes & moyens qu'elles ont esté acquises.

FIN DU SECOND LIVRE.

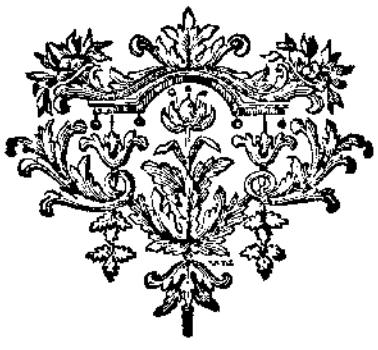

LES

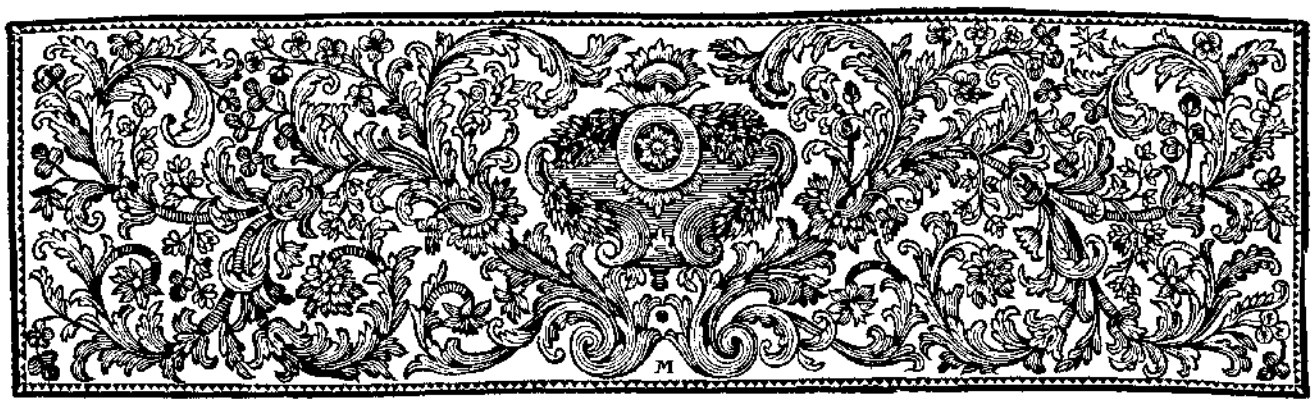

LES LETTRES DE NICOLAS PASQUIER, FILS D'ESTIENNE.

LIVRE TROISIESME.

LETTRE I.

A Monsieur de la Pereuse, Gendarme de la compagnie d'ordonnances du Duc d'Espernon.

Il l'exhorte à ne craindre la mort.

ET quoy? sera-t il dit que vous craindrez la mort? que cette crainte vous oste le cœur, laquelle voulant conserver vostre vie, la travaille & la perd? Celuy s'approche fort de la nature d'un couard, qui attend laschement le dernier jour de sa vie. Croyez-moy, que la peine & le tourment à mourir est moindre, que la crainte de la mort car en la craignant, vous l'appellez, & ceste crainte est une mort qui dure tousjours, laquelle poursuit sans relasche celuy qui en a plus de peur. Comment viviez-vous en repos, apprehendant ce que vous ne pouvez éviter? Mais dites-moy, si la mort est autre chose que la loy de nature, la rente & le devoir des mortels? si la vie ne vous a pas esté donnée soubs ceste condition, qu'il vous faut mourir? Tout le monde ne va-t'il pas là, comme à une anchre de dernier respit? Pensez tousjours à la mort, & vous ne la craindrez jamais. Vous craignez la mort, & la craignant, vous mourrez autant de fois que la craignez. Quand vous ferez estat de ne la craindre, vous vivrez autant de fois malgré elle. Je vous prie de me dire, pourquoy vous la craindriez, puis que la nature ne donne à pas un une vie éternelle? Dés lors de la naissance de chacun elle a assigné un certain jour pour sa fin. Nous sommes tous attachez à ceste necessité, qu'il nous faut un jour mourir: elle est des appanages de nature. Il ne la vous faut donc point craindre, puis que c'est une chose naturelle, & que pour mourir vous estes nay. La regle en est donnée à tous, approuvée & gardée de tous. Desprisez-la car elle n'a autre amertume que la peur que l'on s'en baille & quand elle sera sur le poinct de vous empieter, faictes provision d'une fermeté rassise & establie de longue-main, lors vous l'accointerez d'un visage ordinaire, & irez au-devant d'elle avec une constance courageuse. Et pour la craindre moins, croyez que vous l'avez esprouvée avant que de naistre. car c'est une mort que de n'estre point. Je passeray bien plus outre car je vous diray qu'en ce grand roulement de toutes choses humaines, vous n'avez rien si certain que la mort, qui est seule en laquelle aucun n'est jamais trompé, parce qu'en vostre vie vous n'avez rien d'asseuré que sa certitude & son incertitude. Il est certain qu'elle vous doibt venir, il est incertain d'où elle vous attend c'est à vous à l'attendre par tout. car en quelque lieu que vous soyez, elle vous suit & va aprés vous, comme l'ombre de vostre corps, qui vous suit, en quelque lieu que vous alliez. La vie & la mort sont comme deux coureurs qui courent fort l'un contre l'autre, lesquels tantost se trouvent & rencontrent, d'autant qu'aussi-tost que l'homme est né, il court naturellement à la mort. c'est sa nature que d'estre venu au monde pour mourir. C'est le tribut & peage que vostre premier jour a promis de payer en vostre acquit & deschargé à la nature. Comment pouvez-vous refuser & dénier ce qui appartient à la terre? Comment pouvez-vous vaincre ceste necessité qui vous fait mourir sans cesse? Car tous les jours quelque partie de vostre vie vous est ostée voire mesme qu'à mesure que vous croissez, vostre vie décroist: vous n'entrez point un pas en vostre vie, que vous n'entriez un pas en la mort. Ceste vie n'est qu'une mort, elle est comme une chandelle allumée: à mesure qu'elle esclaire, elle se brusle à mesure que vous vivez, vous mourez. Vivre & mourir en vous n'est qu'un. Vous perdez l'enfance, puis la jeunesse, & aprés l'adolescence tout ce qui s'est passé jusques au jour d'hier, est perdu. Ce jourd'huy mesme que vous vivez, se départira avec la mort. Chaque jour vous approchez de vostre but, & n'est heure, qui ne vous pousse là où vous devez faire la cheute. Maintenant que je parle, une grande partie de vostre chemin est faicte: car tout ce qui s'est passé de vostre vie, la mort le possede. Vous n'avez jour qui n'y tende. mais le dernier

dernier y arrive. Vous y courez incessamment. Du commencement de vostre naissance dépend vostre fin. Tenez-vous pas de Dieu la vie à louage, & la mort en heritage? ou bien ne la tenez-vous pas par emprunt de luy? Puis qu'ainsi est qu'il vous l'a baillée en garde, qu'il la vous a prestée sur vostre foy, quand il la vous redemande, vous ne vous en devez plaindre, ains luy rendre graces de ce que vous l'avez possedée. La mort est l'une des pieces de cet Univers, une piece de la vie du monde, une partie de vous-mesme, laquelle craignant & fuyant, vous fuyez & craignez ce qui est né & incorporé avec vous. Une chose vous doit rendre fort content en la mort, quand vous considerez qu'elle rend tout le monde esgal: si nous ne le sommes quand nous naissons, au moins le sommes-nous quand nous mourons. Je confesse que les moyens par lesquels elle vient, sont divers; mais le poinct où ils finissent, n'est qu'un: il n'y a aucune mort plus grande l'une que l'autre car elle a mesme mesure en toutes personnes, qui est de mettre fin à la vie. Et de faict, Louys XI. ayant interrogé un quidam de basse condition suivant sa Cour, qui ne le recognoissoit point, combien il gaignoit? il luy respondit, qu'il gaignoit autant que le Roy, parce que tous deux vivoient aux despens de Dieu, & qu'au partir de ce monde ils n'emporteroient rien l'un plus que l'autre. Le Roy trouva ceste parole dite si à propos, qu'il le fit son Valet de chambre. La vie est differente, mais la mort est commune. Je vous diray de plus, que vous ne devez apprehender la mort, qui est la fin de vos miseres, & l'emboucheure du port où vous serez à couvert de tous vents impetueux le mal qu'elle guerit, a promptement son remede. C'est la medecine de tous vos maux. elle est l'affranchissement de toutes vos douleurs, lesquelles ne passent plus outre que la mort. C'est elle qui vous remet en ceste tranquillité & repos que vous estiez avant que de naistre. Si quelqu'un vouloit plaindre celuy qui est mort, il faut par mesme moyen qu'il plaigne celuy qui n'est point nay.

La mort vous sert de consolation contre toute espece d'affliction. Ce ne vous est pas une issue de douleur & de mal, mais un accez à tout bien. Mieux vaut, dit Salomon, le jour de la mort, que celuy de la naissance. Et de faict, ce sentencieux Epicure disoit, qu'à l'instant mesme de nostre mort, c'estoit le dernier & tout ensemble, le bien-heureux jour de nostre vie. Puis que vous voyez le fruict que vous tirez de la mort, pourquoy ne serez-vous pas incité à un genereux mespris de la vie, & avec un visage gaillard ou d'un œil riant ne contemnerez-vous pas la mort? Il n'y a rien si contraire à la vie, que la mort, & neantmoins qui mesprise sa vie, mesprise aussi sa mort.

Aprés avoir compté à part vous tant de biens que vous recevez de la mort, vous cognoistrez que ce vous sera une tres-belle chose, si vous apprenez à mourir, & pour mourir une bonne fois, il faut mourir tous les jours en vous-mesme, quoy faisant, ce sera vivre, & vous preparer comme si la fin de chaque jour estoit la fin de vostre vie. Rafraischissez souvent en vostre esprit l'esperance de la mort. Car celuy qui presche de penser souvent à la mort, presche de penser à sa liberté & qui apprend à mourir, desapprend à servir, & est celuy-là au-dessus de toute puissance, ou pour le moins hors de toute subjection, & ne pensera jamais rien de bas, ny ne desirera jamais rien excessivement. Conduisant vostre vie de la façon, vostre mort sera à vostre contentement, & vous vous ferez estimer d'un si franc & noble cœur, que chacun croira, que vous aimerez trop mieux mourir à honneur, pour estre prisé aprés vostre decez, que fuir la mort par un lasche & pusillanime courage, pour puis aprés vivre en reproche.

Ce ne sera de merveille, si aprés avoir leu ce discours, vous estant homme de bien, avez ce courage. Car la vie de l'homme est un don de nature, commun à tous generalement, mais avoir gloire aprés la mort, n'est don de nature, ny d'homme, ains une chose proprement appartenante à celuy qui fait ce bien à luy-mesme par ses vertus & merites. C'est le chemin pour aller à la mort au plus haut degré d'honneur, où alla oncques homme, & qui ne doit estre fuy. Et quand tout cela ne suffira pour exciter à prendre la mort courageusement, pourquoy ne vous resoudrez-vous pas à la recevoir, puis que c'est chose certaine qu'elle vous doit venir? Car tombez malade d'une fievre, la matiere du sang, en laquelle repose vostre ame, se consomme par la chaleur de la fievre, d'où procede que la source de la fontaine de toutes vos veines vient à faillir, laquelle rend les ruisseaux qui en derivent, secs & arides, & tous les membres froids; & ainsi defaillants de substance, la mort vous arrive. Et quand elle ne vous arraqueroit de ce costé-là, je vous dis qu'encores que le boire & le manger reparent la perte de vostre substance, si faut-il mourir, d'autant que ce qui est remis par le boire & le manger estant une matiere estrangere, elle n'est pas si excellente, que ce qui est tout naturel. C'est pourquoy l'humide radical, qui s'entretient de la chaleur naturelle, comme faict la lumiere en la lampe par le moyen de l'huile, s'abastardisant avec le temps, & enfin se corrompant par l'alteration ordinaire qu'il reçoit de la viande, il faut de necessité mourir, & que la matiere dont vous estes composé, se resoude aux élements dont elle a esté prise. Je ne veux rien oublier de ce qui est espouventable en ce subject. Je sçay que l'effroy de la mort surmonte de si loin l'imagination, qu'il n'y a quasi resolution si courageuse, qui ne se perde quand on en vient là. Je sçay que ce mal gaigne le dessus de la raison que la vie est troublée par le soin de la mort, & la mort par le soin de la vie. Mais ruminant en vous-mesme, vous apprendriez que la preparation de la mort donne plus de tourment, que ne fait la soufrance. Car quand un homme est prés de la derniere ligne de sa vie, qu'il tire aux derniers traicts de la mort, qu'il sent ses approches, qu'il soustient les assauts qu'elle luy donne, qu'il endure les derniers abois, que la mort veut prendre le droict du corps, qu'il a l'ame sur le bord des levres, que les vers de la terre & la mort l'adjournent à tous moments du jour pour comparoistre devant la Justice Divine, afin de rendre son compte, & ne fait sans plus qu'aboyer son sepulchre, en ce moment, quelle douleur peut-il souffrir, c'est-à-dire, en ce poinct auquel l'ame soit du corps, qui est si court & si petit, qu'une si grande vistesse ne se peut cognoistre, tant que l'on eschappe vistement à la vie, & que l'esprit se desrobe & s'envole soudainement? Craindriez-vous une chose qui passe si-tost? Ce n'est donc pas contre la mort qu'il vous faut preparer, c'est chose trop momentanée. Il vous faut preparer contre les acheminements de la mort, laquelle n'est pas miserable, mais le chemin d'y parvenir, c'est-à-dire, mourir par longue maladie & langueur, par plusieurs coups d'espées ou d'harquebusades, par gouttes, par le brisement de la teste, ou de tous les autres membres. Ces choses-là sont celles que vous devez craindre, non point d'autant qu'elles font mourir, mais parce qu'elles apportent grandes douleurs. Pour n'avoir aucune apprehension de tout cela, usez toute vostre vie de la premeditation à la mort. que tous vos propos tendent à cela, vos exercices & vos lectures: & lors vous cognoistrez le grand advantage que vous en rapporterez. car la practiquant & maniant souvent, vous vous rendrez la mort au long aller & privée & facile, & sçaurez que les hommes s'affranchissent de cette sorte seulement de sa crainte. & que cette meditation n'est que liberté, seureté & tranquillité, qui fait que par une haute & invincible pensée on foule la douleur de la mort, & que l'on oppose non à la mort, mais à l'opinion conceue d'elle, un mespris, un cœur franc, une indifference, qui fait que vous ne craignez ce qu'il vous faut esperer, ny ne souhaittez ce qu'il vous faut craindre. Toutesfois & quantes que vous viendrez en ce dernier periode de vostre vie, monstrez comme un abregé de vos vertus, & donnez des signes si asseurez de vostre constance, qu'il n'y ait rien à redire que la mort soit le seul fidelle tesmoin & respondant

dant de ce que vous avez profité ou non : & pour bien mourir, mourez tous les jours, afin que quand Dieu vous appellera, vous ayez donné ordre que vostre conscience soit si bien espurée & disposée, que vous n'ayez lors affaire qu'avec vous-mesme. Faites comme le Cygne, lequel prevoyant ce qui est d'heureux & bon en la mort, meurt avec plaisir & en chantant. Ainsi faut-il que vous fassiez : car telle fin se nommera proprement commencement de vie, & verrez qu'il n'y a point plus grande consolation contre la mort, que la mort mesme, qui est un passage à une vie perpetuelle & heureuse. Adieu.

LETTRE II.

A Monsieur Pasquier mon pere, Conseiller du Roy & Advocat general en sa Chambre des Comptes.

Il loue la lettre qu'il luy avoit escrite.

LA louange de nous en nostre bouche est honteuse, & honorable quand nos actions ou nos escrits parlent pour nous, & tesmoignent par la force de leur vertu, ce que nous sommes. Car il n'est pas au pouvoir de l'envie ny de la mesdisance d'estoufer la clarté d'une belle & genereuse action, ny d'esteindre ce qui est de beau & de bon en nos escrits. Par vos lettres, en vous abbaissant, vous vous esleverez, & faisant semblant de ne tenir aucun compte de vous, vous en faictes une grande estime car la pureté & inimitable polissure de vostre langage avec la tissure de tout le discours de vostre lettre, soit en la diction, soit en la sentence, est de telle efficace, qu'elle ne ressent rien d'un esprit vieux, ains d'un tout jeune. Aussi ne peut-il rien sortir de vous, qui n'ait atteint la derniere ligne de perfection. Si vous avez trouvé quelque chose de bon en mes dernieres, je ne suis point si arrogant que de me l'attribuer. Je confesse librement le tenir de vous à foy & hommage. Comme les fruicts tiennent de la sève & de leur branche ainsi si je sçay quelque chose, cela par le droit de nature est descendu de vous en moy par une certaine propagation. Si ce que j'ay faict, vous a esté agreable, j'espere que le Ciel me favorisera tant, que je continueray de bien en mieux au moins si je ne le fay, la volonté m'en demeurera tousjours, qui est celle qui oblige, & non la langue Au reste, mon cœur se formera, tant que je vivray, comme de fils à pere, au patron de vostre vouloir, pour prendre toute impression de vous, afin d'estre tousjours vostre, vous suppliant de recevoir celle-cy comme l'image, ou plustost le gage bien asseuré de mes sinceres affections à vostre service, faisant continuellement vœux à Dieu pour vostre santé, lequel je prie de les rendre aussi heureux, qu'ils sont purs & nets. Adieu.

LETTRE III.

A Monsieur Masuyer, Conseiller d'Estat & Maistre des Requestes ordinaire de l'Hostel du Roy.

Il luy escrit le contentement qu'il a de faire une vie privée.

JE me suis confiné en ce lieu champestre, duquel je tire plus de contentement, que si j'approchois la Cour du plus grand Prince du monde. J'ay gaigné cet advantage sur moy, que rien ne me tourmente l'esprit. L'ambition, l'avarice, l'amour, ny la vengeance n'y ont aucun pouvoir, quoyque ces passions doucement-fortement chatouillent nos esprits je me trouve de ce costé-là insensible chose qui apporte un merveilleux bien & repos, soit à la tranquillité de mon esprit, soit à la santé de mon corps. Je croy avoir livré une grande journée contre moy, quand en ce subject je me suis vaincu : car me vainquant, j'ay donné loy non seulement à moy, qui suis maintenant arbitre de mes volontez, mais aussi à ce qui m'a commandé. Sur toute chose, tant que l'on est en ce bas estre, il faut apprendre à estre maistre de soy, si l'on s'aime pour vivre, en mesurant ses passions & les chastiant, reglant le desbord de ses affections naturelles, & surmontant les cupiditez effrenées des folles appreheusions qui nous assiegent car demeurant ainsi victorieux de soy en bonté d'esprit & d'entendement, l'on juge que cela procede d'une reflexion sur soy-mesme, laquelle quand elle ne vient par l'aide d'object, mais seulement par propre vertu, tesmoigne une action qui ne peut tomber qu'en chose divine. O que ce seroit une belle chose de n'estre jamais Seigneur de son vouloir, & moins de son desir ! pour ce que depuis qu'on faict ce que l'on veut & desire, l'on vient à faire ce qui ne se doit. M'estant ainsi rendu maistre de moy, j'ay trouvé moyen de me tirer de ce grand labyrinthe du monde, dans lequel j'ay recogneu, qu'en ceste diversité de tant de choses, il n'y a rien de massif & de ferme, & rien que vanité que toutes ces choses ont par le dehors diverses façons de visages, mais au dedans une apparence imaginaire, une pompe & une fumée, une enfleure & vapeur. La fumée & la vanité ont cela de commun, qu'elles n'ont rien de solide, point de corps, point de prise. La Galerne, dit-on, attire à soy toutes les nuées, & la vanité assemble tout ce qui est de frivole & leger. De sorte que tant plus je feuillette & retourne les actions d'un chacun, d'autant plus se jettent devant mes yeux les vaines folies des choses mortelles en quelque affaire que ce soit & recognoy en moy-mesme, que mes vanitez & mes plaisirs ne m'ont laissé qu'un triste ressouvenir, & des tourments insupportables d'en avoir abusé. Ce qui m'a fait rentrer dans moy, & par un solide discours de raison rendu vainqueur de toutes ces trompeuses imaginations. Ce que doit faire celuy qui ayme son ame, & qui ne vit seulement pour le corps. Car toutes ces vanitez s'evanouissent comme un songe elles passent comme une ombre, ou comme une nef portée au travers des ondes de la mer, de laquelle on ne peut monstrer la marque du chemin, ou bien comme un oiseau qui vole au travers de l'air, duquel on ne peut recognoistre la trace, ny la voye du serpent sur le marbre. Si j'avois à conseiller mon amy sur ce subject, je luy donnerois de sains advis pour se retirer de la vanité des estats du monde, qui sont pleins de vents, dans l'exercice desquels on reçoit pour le fruict, la feuille, pour le grain, la paille, & pour la vraye felicité, l'ombre, avec des douleurs que le temps produist, qui à la façon de l'esteuf jettent une personne çà & là. Et luy monstrerois davantage par exemples qui se voyent tous les jours, qu'il n'y a beauté, vistesse, agilité, & autres bonnes parties & perfections du corps, qui legerement ne s'effacent, & sechent comme fleurs, mesme que les plus forts hommes du monde quelquesfois par une petite fievre sont abbatus, & une grande beauté esteinte. Aussi n'y a-t'il jour si grand, qui n'ait son soir qui le suit pour nous faire cognoistre que toutes les choses de ce monde viennent enfin

enfin en decadence & viande à vers, & qu'ils nous faut tous pourrir. Ce que sçachant trés-bien ce grand Saladin, pour faire voir aprés sa mort combien il y a de vanité en la grandeur, commanda qu'un Heraut portast une chemise au bout d'une lance par toutes les villes de l'Asie, avec ceste exclamation: Saladin dompteur de l'Orient est mort, qui n'emporte qu'une chemise du fruict de toutes ses victoires. Pour vous tesmoigner que je suis aujourd'huy logé sur l'indifference, je vous en conteray un traict. Le Roy arrivé à Poictiers, aucuns de mes amis me voulurent mener voir la Cour, que j'esconduis, d'autant, leur dy-je, que je ne verrois que des hommes contrefaits en leurs mœurs, façons de faire, & habits. Je vous diray en verité avec Salomon, qu'ayant essayé beaucoup de sortes de felicitez en ce monde, je n'y ay trouvé que vanité, travail, & rongement d'esprit. Je vous prie de croire que ce que je vous conte de moy, est histoire nullement ombragée d'hypocrisie. Je ne cherche aucune gloire dans le monde Dieu mercy, auparavant que je m'en retirasse, j'y estois en honneur, comme vous sçavez. Je ne suis point un Diogene, qui foulant la tapisserie de Platon, luy dit: je trepigne aux pieds la vanité de Platon, & Platon d'un revers repartit tu foules ma vanité avec ta vanité, Platon voulant dire que sous l'apparence d'un mespris des beaux ornements, il recherchoit honneur par le moyen de ceste feinte humilité, & qu'avec ce mespris simulé il se faisoit cognoistre ambitieux de gloire. Pour moy, j'appelle Dieu à tesmoin si toute mon ambition n'est bornée dans mes livres, & si mon souverain plaisir n'y repose, n'ayant autre desplaisir sinon que les jours & les heures sont trop courtes pour exercer mon esprit, qui, Dieu mercy, ne croupit point dans une fainéante oisiveté. Combien que je suis esloigné des affaires publiques, si employe-je le meilleur de mes heures pour le public. Lors de ces premiers mouvements, je dressay un discours des remedes propres pour les appaiser, qui fut bien receu A present qu'il est question de l'assemblée des Estats pour reformer les desordres de cet Estat, j'en ay fait un autre, que j'espere vous faire voir, lequel j'ay donné à l'un des Deputez pour en faire son profit. Voilà comme j'ay ordonné l'œconomie de ma vie, depuis que je me suis banny des charges publiques. Je crains de vous avoir faict un discours ennuyeux de moy, lequel je laisseray pour vous dire que je ne sçay quelle sera l'issue des Estats bien vous asseureray je que ceux qui conduisent l'ordre de ceste affaire, y feront tout ce qu'ils souhaiteront, d'autant que les Deputez sont personnages tirez & mendiez par eux, qui ne feront & ne parleront que par leur bouche chose qui ne m'en fait juger rien de bon, & ce qui me le faict ainsi penser, c'est que ceste assemblée est bastie de Partisans, comme toutes les autres qui ont esté depuis soixante ans en çà, au sortir desquelles nous vismes aussi-tost la guerre semée par ce Royaume. Dieu veuille toutesfois que le tout tourne à sa gloire, à l'honneur de nostre Roy, & au profit de son peuple, quoyque la plus-part des esprits tende aux remuemens, & que ceste generale revolution des astres, qui se fait en ceste année, ne nous pronostique que du mal. L'on dit que le Sage commande aux astres, lesquels ne produisent point necessairement leurs vertus és corps terrestres, mais seulement les inclinent, & pour ce, une sage prudence accompagnée d'une bonne conduite, fera, s'il plaist à Dieu, que nous ne nous ressentirons aucunement de ces maux & malheurs ausquels nous sommes prests de tomber. Je prie ce Souverain, qu'il les veuille accoiser. J'espere premier que partiez de Poitiers, d'avoir l'honneur de vous voir en ceste maison, qui est toute vostre, où je vous conjure de vous rendre ceste semaine. vous y estes attendu en bonne devotion. A Dieu.

LETTRE IV.

A Monsieur de S. Germain, Chevalier, Seigneur de S. Germain Monroy & Comporté, & Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé.

Consolation sur la mort de son fils.

J'Ay sceu que la mort a pris vostre fils en la fleur de son aage, & sur le point de sa meilleure esperance: lors que par un certain provignement de luy en des enfans & nepveux il vous pouvoit faire renaistre, moyen propre pour reparer la mort avec la vie d'autruy, ainsi que la nature le permet lors dy-je, que par quelques heureux succez il pouvoit atteindre à quelque immortalité de son nom, s'il ne fust mort. Ce qui l'a arresté de faire choses qui longuement peussent conserver sa memoire entre les hommes, perdant en peu d'années de vie plusieurs siecles de gloire. En ceste signalée & remarquable perte, vous avez esté veu & visité de vos amis, soit de leur presence, soit par leurs lettres, pour donner quelque respit & soulagement à vostre douleur. Pour moy, je viens des derniers, sçachant bien qu'il ne faut point aller au-devant de la douleur pendant qu'elle est encores fraische, afin que la consolation ne l'aigrisse. Car il n'y a rien de plus dangereux aux maladies, qu'une Medecine baillée avant le temps. Le apostemes pressées ou percées avant leur meureté s'enveniment davantage. La veue se relasche à faute d'object pour agir, mais le rencontrant elle s'en aiguise beaucoup.

Les rayons du Soleil sont plus ardens, où la reverberation s'en fait. Enfin les adversitez ont tousjours leur aigreur, laquelle nous mord. J'ay attendu que la douleur ait rompu ses forces, & que s'estant adoucie par ce retardement, pour recevoir des remedes, elle se laissast manier Je me doute qu'aussi-tost que la nouvelle de ce triste accident vous donna dans le cœur, une force de nature vous arracha les larmes maugré vous, & que l'ame poussée de la douleur, comme elle esbranla tout le corps; elle remua aussi les yeux, l'humeur desquels elle esprent & chassa dehors. Il est impossible, quelque fermeté de laquelle vous fussiez remparé, qu'en ceste premiere secousse vous peussiez commander à vos yeux, qu'ils ne laschassent la bonde à une entresuite de pleurs. Ce grand desbordement de larmes, que nous voyons d'ordinaire ruisseler en semblables occasions, est la marque & le vray gage de ce que l'on n'a pas desiré.

Ce seroit cruauté, & non pas vertu, que vous eussiez entendu la mort d'une personne qui vous estoit si proche, avec les mesmes yeux que vous le voyiez en vie, & de ne vous estre ému au premier sentiment de ceste dure separation. Les larmes eschapent maugré elles à ceux qui les veulent retenir, en quoy ils allegent grandement l'ennuy qui leur serre le cœur. En ceste affliction degourtez, distillez, fondez, & versez pleurs avec si grande amertume & saisissement de cœur, que la parole, le sentiment & la force vous defaillent, & que vos yeux poulsez de vostre cœur, comme les messagers de ce qu'il souffre, & les vrays truchemans des affections de vostre ame, rendent à la douleur ses justes & accoustumez tributs que d'eux se fasse un flus & reflus de larmes, & leurs cataractes & ventailles s'ouvrent, afin qu'il en derive deux fontaines, desquelles se respandent leurs pleurs, qui coulent avec telle impetuosité, que les unes n'attendent point les autres, & qu'elles choyent contre-val vostre face pour estre continuellement baigné, ny plus ny moins que quand la neige se fond & dissoult: pour dire en un mot, rendez à la nature les larmes qui luy sont deues. A la suitte, que ces souspirs, qui ne sont qu'une impetueuse

impetueuse saillie de la douleur contrainctement retenue dedans vous, sortent du fonds de vostre poitrine, comme un estang ouvert qui desbonde flots sur flots, qu'ils interrompent & entrecoupent vos paroles de telle sorte que vous demeuriez muet & sans former un seul mot, qu'ils ne donnent lieu l'un à l'autre, & que de leur force & continue vostre estomach en devienne pantois. Mais je souhaite qu'aprés avoir donné à nature ces premiers bouillons de larmes, qu'ils auront rendu leur escume, que ces chauds & cuisants soufpirs auront avec une grande vehemence remué & agité tout le dedans de vostre corps, vous rentriez en vous-mesme, sans vous abandonner à la vanvole à la douleur, quevous cessiez ces larmes, & mettiez fin à ces soupirs : que vous vous donniez loy pour estre seigneur de vous-mesme, & commandiez à ce qui vous commande. Car nul ne merite mieux d'estre prisé, que celuy qui a gaigné toute puissance & authorité sur ses affections.

Ce qui est d'autant plus louable, que peu sont ceux qui le fassent. Enfin resolvez-vous d'estre celuy mesme que vous estiez auparavant ce funeste accident. Aprés vous estre plainct & replainct, songez que ce qui est advenu à vostre fils, doit arriver à tous, que de le tant regreter, il n'y a nulle apparence, puis qu'il y a si peu de distance entre luy qui est mort, & vous qui le plaignez. Vous le suivez à la trace, il s'est seulement avancé pour aller devant. Il faut plaindre de voir une chose faite, que vous ne sçaviez pas devoir advenir, ou pouvoir estre faite : mais si vous avez pensé que vostre fils ne deust pas mourir, vous vous estes vous-mesme trompé. Si vous vous plaignez qu'il est mort, c'est se plaindre qu'il a esté homme. Une mesme necessité tient tous les hommes attachez. Celuy qui a peu naistre, il luy est force de mourir. Ce vous sera un grand allegement, quand vous penserez, qu'il n'est rien survenu à vostre fils, que tous n'ayent souffert devant, & qu'ils ne doivent souffrir aprés. C'est pourquoy il me semble que nature a voulu que ce qui estoit plus fascheux à supporter, fust commun à tout le monde, afin que l'égalité de la mort servist de consolation contre sa cruauté. Quelle nouveauté y a-t'il, de voir mourir vostre fils, de qui la la vie n'estoit autre chose que le chemin à la mort ? Nous sommes tous naiz pour cela. Quiconque entre en ceste vie, est destiné à la mort. Si vous vous plaignez de sa mort, accusez-en le temps & le moment qu'il nasquit : car la mort luy fut ordonnée, au temps qu'il naissoit. Il vous fut donné avec ceste loy : ceste destinée le suivoit dés le ventre de la mere. Mais vous me direz, que sur le plus beau de son aage, le fil de sa vie luy a esté coupé : que cet aage auquel il a esté pris, n'estoit encores meur : qu'il a esté desassaisonné & cueilly avant le temps. Je vous respons, qu'il a fait comme le marinier, qui a eu un vent frais en pouppe pour le conduire tost au port : qu'il a vescu autant qu'il devoit vivre, parce qu'il ne luy restoit aucun autre temps aprés celuy qu'il a fait sa retraicte de ce monde en l'autre. Celuy ne peut trop tost mourir, qui ne doit pas vivre plus longuement qu'il a vescu. La borne est plantée à chacun, qui demeure tousjours au poinct où elle a esté mise. Il n'est pas mort avant son heure : ce qu'il a laissé du temps, n'est non plus sien que celuy qui s'est passé avant sa naissance. Là où sa vie est finie, elle y est toute. Il est arrivé où chacun s'achemine sans cesse. Sçavez-vous pas, que tous les actes de la Comedie du Monde se parfournissent en un an ? que le branle des quatre saisons embrasse l'enfance, l'adolescence, la virilité & la vieillesse, jouant tousjours un mesme roole, qui recommence en achevant ? De mesme il a fait place aux autres, tout ainsi que les autres luy ont fait. Nous avons beau vivre, si ne rabatons-nous jamais rien du temps auquel nous avons à mourir. C'est à vous maintenant à finir vos cris, quand les choses mortelles ne se peuvent recouvrer par aucunes plaintes ny pleurs. C'est à vous d'arrester le cours de vostre tourment, si le destin immuable pour jamais ne se peut changer par aucune tristesse, & que la mort retienne ce qu'elle a pris. C'est à vous à laisser ces douleurs qui ne peuvent servir ny à vous, ny à celuy que vous plaignez. Conduisez-vous sagement en ceste action que la violence ne vous transporte point, ny jetté hors de la raison. Le patron du navire perd sa reputation, qui se laisse oster aux flots le gouvernail d'entre les mains, qui abandonne les voiles trop enflées du vent, & qui laisse aller le vaisseau à la mercy de l'orage & de la tempeste au contraire, celuy est digne de louange, encores bien que faisant naufrage la mer l'engloutisse, si tenant tousjours le timon, il s'efforce de resister aux vagues. De mesme si en ceste grande affliction vous vous laissez emporter à la tristesse, que la douleur soit entierement hors de mesure & de raison, qu'il n'y ait aucune bien-sceance ny mediocrité en elle, ains qu'elle soit de tout point désbordée, vous ferez perdre à tous ceste bonne opinion qu'ils ont de longue main conceue de vous, laquelle se conservera revenant à vous, & vous opposant avec une ferme & asseurée constance contre tant d'ennuis qui vous assiegent. Croyez qu'il n'y a rien plus bas & plus effeminé, que de se laisser consumer à la douleur. Quand aprés tout cecy, vous considererez la nature des choses terrestres, la varieté de la vie, & la fragilité de la generation humaine, vous supporterez plus doucement ceste contraire fortune. encores sera-t'elle de beaucoup adoucie, si vous avez appris que par contrainte vous devez soustenir les defauts de la nature, & supporter les adversitez où il n'y a point de remede, & si vous avez aussi preveu que telle chose pouvoit survenir. Celuy oste la force au mal present, qui prevoit de loin ce qui luy doit arriver. Au milieu de ces angoisseuses passions, si vous doit-ce estre une douce consolation que celle que vous apporte la souvenance de n'avoir rien oublié pour l'avancement de vostre fils dans le monde.

Si tant que Dieu vous en permit l'usage, vous en eussiez eu soin comme de la chose d'autruy, vostre ennuy n'eust esté d'une si longue durée. Encores sa mort ne vous troublera point, si aymant sa memoire, vous pensez que vous aymez un homme. Si tout cela ne peut bannir de chez vous ceste tristesse, je vous asseureray, que les jours consumeront vostre douleur, pour si opiniastre qu'elle soit. Combien que de jour & de nuict elle se resveille & s'eschauffe contre les remedes, si est-ce que le temps, qui a plus de pouvoir que nulle autre chose pour affoiblir sa rage, luy fera perdre ses forces, & sera le seul reconfort de vos douloureux ennuis. En somme, il n'y a rien, qui plustost vous doive affranchir de toute douleur, que la fin qu'il a donné à sa vie. Il ne luy a rien importé de mourir plus tost ou plus tard. de bien ou de mal mourir, cela luy a importé de beaucoup : car en bien mourant comme il a fait, il est eschapé du danger de mal vivre, & le dernier jour de sa vie a esté le maistre jour, il a esté le juge de tous les autres, c'est luy qui a jugé de toutes ses années passées : à sa mort on a cogneu l'essay du fruict de ses voyages & estudes. là a-t'on veu que ses discours parloient & de la bouche & du cœur tout ensemble. & par sa mort, il a donné reputation en bien à toute sa vie, en tesmoignant qu'il estoit parvenu à la vraye sagesse, mourant avec autant d'asseurance qu'il estoit né. Il est de nostre vie comme d'une farce : il ne sert de rien si elle a duré longuement, mais si elle a esté bien jouée. Il n'importe de rien en quel lieu nous mourions : mourons où nous voudrons, pensons seulement à bien sortir de ce monde, ainsi qu'a fait vostre fils, lequel a finy volontiers sa vie suivant le plein gré & la volonté de Dieu, en esperant, & non en craignant de mourir. Pour l'esperer, il attendoit certainement une meilleure vie aprés ceste-cy, & pour l'attendre, il craignoit Dieu, lequel qui bien craint, ne craint veritablement rien en ce monde, & espere tout en l'autre. Comme il estoit bien resolu en ces points, la mort ne luy a peu estre que douce & agreable, d'autant qu'il a sceu que par elle il entroit en un sejour de tout bien Il a, par sa constance & confiance de sa foy, ravy la mort presente, comme le principe & commencement de la vie éternelle. Adieu.

LETTRE

LETTRE V.

A Monsieur Sizé, Principal du College d'Angoulesme.

Il luy escrit qu'il a quitté tout desir de vengeance.

QUand je vous fey mes plaintes, j'ourdissois tous les moyens de vengeance contre celuy qui m'avoit offensé injustement, & voulois faire à beau jeu beau retour, afin de descharger mon cœur, & luy donner quelque soulagement. Car qui offense à tort, donne occasion d'estre offensé avec raison. La colere me poignoit, aiguillonnoit & enflammoit de telle sorte, qu'il me sembloit ne pouvoir estre en repos, que je ne me fusse appaisé, saoulé & assouvy par ceste douce rigoureuse vengeance. Nul ne sçait combien elle est douce, ne avec combien d'ardeur on la desire, sinon celuy qui reçoit l'offense. Toutesfois revenu à moy, j'ay pensé que depuis que la raison cede à ceste convoitise, l'homme despouille ce qu'il a d'humain pour vestir la nature farouche des bestes les plus brutes, afin de courir impetueusement vers le lieu où l'appetit desordonné de ses affections le guide, & que ce desir est le propre d'un cœur bas & vil & au contraire, que ce seroit monstrer un honorable ressentiment, si je luy rendois le bien pour le mal, lequel bien seroit grand en ne luy faisant point de mal. Et combien que ce me fust chose plaisante & gracieuse de jouir de ce doux fruict de vengeance, que neantmoins je devois croire l'avoir faite, si en me pouvant venger je luy pardonnois.

La plus belle partie de ceste passion est de pouvoir pardonner. Car il n'y a rien de plus genereux, que le mespris d'une offense. A quiconque viendra l'envie de se venger, qu'il donne du loisir à sa colere, du temps à son conseil, un frein à cet impetueux assaut. qu'il temporise tant soit peu, ceste cupidité cessera ou s'alentira. En une heure, la mer bouffie des vents & de la tempeste s'appaise. Plusieurs se sont repentis de s'estre vengez; nul d'avoir pardonné ou oublié une injure. Tout cela m'a fait ensevelir ce ressentiment d'injure soubs le tombeau d'un éternel oubly.

Ce dernier mets servira de feuille à mes plaintes, qu'une vengeance soudaine, prompte & presente au cœur d'un homme offensé est plus excusable, que celle qu'il couve au dedans de soy sans luy donner aucun loisir de vieillir. Vous m'excuserez à celuy duquel vous m'avez escrit, si je ne le voy, d'autant que nostre entre-veuë ne luy seroit que penible, & nostre pourparler nullement profitable, ne desirant estre ministre de la ruyne du repos de celuy qui n'en jouist que par moy car j'estimerois que donnant quelque atteinte pour luy faire du mal, je ferois une playe à mon honneur, qui provigneroit long-temps. Si toutesfois il est attaqué par quelqu'autre barterie, il me trouvera aussi froid & paresseux à son secours, que j'ay esté cy-devant chaud & diligent à sa defence Adieu.

LETTRE VI.

Le Sieur Masuyer, à Pasquier.

Il luy escrit qu'il se faut entremester des charges publiques.

JE suis aux escoutes de vostre passage de jour à autre, incertain si le malheur de quelque maladie ne m'auroit envié le bon-heur de vostre presence, dont je suis allegé par l'advis du subject qui vous retient. J'ay receu de vous deux crayons: en l'un, je recognois au naturel ceux que j'ay sur les bras, ou plustost qui s'ennuyent de moy, lesquels pour le bien public je ne laisse en repos. en l'autre, honorant le progrez de vostre prudence. Et combien que vostre solitude soit fructueuse au public, si est-ce qu'il faut que vous recognoissiez qu'il y a difference entre celuy qui donne des preceptes & n'a le pouvoir de commander, & celuy qui expert en toutes choses, authorisant ses actions, censure celles d'autruy, leur ostant la liberté de mal faire.

Donc plein de bonne volonté, de conduite, & dans le chemin des prerogatives d'honneur, vous voulez vivre pour vous & à vous, contentant vostre genie. Je ne sçay si à bon droit on ne vous pourroit reputer le serviteur du public. En la vigueur de mes forces, parmy mes ennuis, où l'object des pertes du defunct Roy & de ma femme inopinées m'ont donné à cognoistre mon neant, & en attendre immobile l'heure, & sans inquietude, à ne desirer rien pour moy, voire avec ceste vigoureuse ambition, que j'estimeray la Province heureuse à qui je sacrifieray mes ans: si est-ce que je ne bannis les honneurs & dignitez de chez moy, je les accueilleray non seulement, mais iray au-devant pour les rechercher par toutes voyes de bien-seance, non pour autre desir, que tombant entre mes mains, de prendre du soin & de la fatigue autant que la vigueur de mon corps en pourra porter. & quoyque destitué de toutes qualitez requises, je tiens que la carte blanche d'une pure & nette affection est animée au dessus de l'homme pour rendre à Dieu, au Roy & au public ce qui est requis par celuy qui dit, *Dilata os tuum, & adimplebo illud. Agitante calescimus illo* Je viens à la gloire du faquin Italien, qui demandant l'aumosne dit, *Fate ben per voi fratelli.* Et croy que quand on m'aura honoré de quelque charge, on aura plus fait pour le public, que pour moy, qui ne les desire que pour le public. La difference a esté tousjours remarquée entre l'active & la contemplative: en ceste-cy, *In potentia tua possides animam tuam.* en l'autre, allegeant les bons & déprimant les meschants, *Lucraris animas illorum.* Jusques là y suis-je porté, que la plus-part du temps j'agis sans premier mobile, & me porte à cribler & ressasser tout ce que j'estime estre digne d'animadversion. Par ce moyen, celuy qui a forligné, reçoit la peine, ou du moins le deshonneur & la crainte: & ceste levée de bouclier envers les autres, opere que *Non extendant justi ad iniquitatem manus suas.* Il faut mourir sur les coffres, & tant que la vigueur de l'homme le peut porter, *non licet à statione discedere* Encores le vous pardonnerois-je, si dans le gros des villes, si en quelque superiorité de chasteau d'où dépendist une ville, bourg, ou village, je vous voyois tenir vos assises, commander à la baguette, & retenir à coups de baguettes la vigueur de quelque coq de parroisse, qui voulant faire le chef de party, mangeast ses concitoyens. Mais que ceste masle vertu soit extenuée & reduite en tel point, qu'au lieu de reluire, comme un fanal, aux lieux les plus éminents, elle soit cachée soubs un muid, c'est desfouir le talent de Dieu, si ne mettez à fruict tous les talents qui vous sont prestez. Quoy! en ce temps où le nombre de ceux est si rare, *qui potuerunt prevaricari, & non sunt prevaricati.* Ce n'est toutesfois que ce choix m'agrée car en ces fonctions je ne suis en mon élement, & me voyant quimpelé d'un harnois de justice, je me mocque de moy-mesme; & tant s'en faut que j'estime à comble de bonheur le

progrez à plus, flotant ma robbe contre ceux que je voy d'un bien plus haut relief, je n'estimerois pas adjouster une coudée à ma stature, si leur sort m'estoit escheu. *Funes ceciderunt mihi in præclaris, etenim hæreditas mea præclara est, benedicam Dominum in omni tempore.* J'estime que l'ardeur de l'ambition, voire de toutes autres choses temporelles est au dessoubs du souhait de l'homme, & ne merite estre tirée en ligne de compte envers celuy qui rend ses vœux à Dieu & jusques à huy, j'ay estimé estre en mespris de la divinité, d'y meslanger les objects de nos desirs terriens. Sur ce fondement, *Defecit caro mea & cor meum, Deus cordis mei, & pars mea Deus in æternum.* Je vivray donc dans le monde comme hors du monde, desirant les honneurs non pour moy, mais pour servir, & grandement servir, si les commandements m'en sont donnez à département. Et là où je trouveray plus d'ingratitude & de mescognoissance, c'est où je buteray, pourveu que j'espere d'y faire fruict à autruy & puis que ceste vie insensiblement nous eschape, je la tourmenteray tant, que je n'auray regret de la laisser lors que je seray contraint de partir.

Je m'oublie, de vous debiter du cuyvre en eschange de vostre or. Je quitte ce discours pour prendre la plume à un esme que je voy manquer en tous vos œuvres, un traicté de la vengeance. Vous avez bonne main, il sera bien receu de la polisseure de vostre esprit, afin que vostre Gentil-homme tienne desormais son espée au costé pour ne luy faire voir le Soleil qu'à la necessité pour sa religion, soit pour le service de son Roy, & reputé non seulement à manie, mais à abomination, de se battre à l'instant contre celuy qui l'aura regardé de travers, ou qui aura la moustache trop relevée à son gré. Je quitte ce papier pour vous livrer champ sur l'autre, dont le fruict estant indicible, prendra sa vigueur en vos sens pour y faire des trophées.

Puis que je suis privé de vous avoir en ce lieu gouverné une vespiade selon mon attente, je passe ce soir à vous escrire la presente, & deux petits escrits mal polis. Le subject en est si legal, qu'il n'a besoin d'ornement, lequel comme une rude masse & informe prendra son lustre & relief, si l'honnorez de vostre plume. Adieu.

LETTRE VII.

Le Sieur Pasquier, au Sieur Masuyer.

Il luy escrit qu'il se faut retirer des charges publiques aprés les avoir exercées

LE commencement & la fin de vostre lettre seroient capables de me rendre glorieux, si je ne cognoissois la portée de ma plume ne pouvoir atteindre au bien-dire du discours de la vengeance que vous m'avez envoyé, pour estre si bien limé & poly, que l'on ne sçauroit rien de mieux. Vous y avez mis la derniere main c'est pourquoy il me seroit mal-seant d'y vouloir toucher aprés vous. Pour vous rendre satisfait de la demission de mon estat de Maistre des Requestes, je vous diray que pendant vingt & huit ans que j'ay demeuré dans les magistratures, j'ay senty les aspres pointures & aiguillons des peines qui leur sont jointes, & ay appris, à mes despens, que l'occupation des affaires publiques n'est autre chose que preferer un negoce remply de travail, à un doux & tres-joyeux repos, & abandonner le soin de soy-mesme pour embrasser celuy d'autruy : davantage, que les dignitez sont exposées à tant d'ingratitudes & calomnies, qu'infinis ont esté contraincts de dire, que les honneurs de l'administration publique n'estoient autre chose que pompes funebres. Pour laquelle occasion, le pere de Themistocle, voulant destourner son fils de ne s'entremettre du gouvernement public, luy alloit monstrant au long du rivage de la mer les corps des vieilles galeres jettées çà & là sans que l'on en fist plus de compte, luy disant que tout ainsi faisoit-on des Magistrats, quand ils ne pouvoient plus servir. Et de faict, Demosthene estant en exil, alloit preschant les jeunes hommes qui le visitoient, ou qui se tenoient avec luy, que jamais ils ne s'empeschassent du mesnagement de la chose publique, les asseurant que si du commencement on luy eust proposé deux chemins, l'un pour aller en l'assemblée du peuple & monter en la tribune aux harangues, & l'autre pour aller à la mort certaine, & il eust aussi bien cogneu, comme il faisoit lors, les maux qu'on est contraint d'endurer en s'entremettant des affaires d'Estat, les craintes, les envies, les calomnies & les travaux qu'il y a, il eust plustost choisi celuy qui conduisoit à la mort. Je ne seray jamais de cet advis car je tiens pour tout arresté, que quelque mal qui nous puisse arriver des charges publiques, n'estant pas tant naiz pour nous que pour le public, il nous faut efforcer, pendant que nous repairons en ce monde, de consumer en l'administration publique tout le temps que nous pouvons gaigner sur nos privées & necessaires occupations d'autant que j'estime que ce n'est moindre larcin & injure faicte à un Estat, de le frustrer du service commun à luy deu par nature selon le don, grace & force receuë par un chacun, que de ravir le bien qui appartient à un autre. La supreme & heroique vertu est celle qui est employée pour le profit & salut de la chose publique. Cela nous doit faire volontairement renoncer à nous-mesmes pour nous abandonner à procurer le bien public, selon les dons & graces par nous gratuittement receues de Dieu, lesquelles doivent estre aussi par nous liberalement employées au bien commun. Ce que les membres mesmes de nostre corps nous enseignent assez, n'estant un seul d'iceux qui plus ne s'employe au bien de tout le corps en general, qu'au sien particulier chacun a son office, & neantmoins tous créez à une mesme fin, à sçavoir à la conservation generale du corps. Aussi chacun de nous estant particulierement destiné à sa maniere de vivre, est avec cela appellé à une vocation generale appartenante à l'union & conjonction de tous ensemblement, en laquelle il faut vivre, comme si nous estions nais pour tout le monde, & comme si tout le monde estoit nay pour nous. Car celuy ne peut heureusement vivre, qui ne pense qu'à soy. Il nous faut vivre pour le bien d'autruy, si nous voulons vivre pour le nostre. Je ne veux pas toutesfois que ceste regle soit si generale, qu'un Officier ne puisse justement quitter sa charge, quand il est touché de quelque infirmité du corps, ou pour quelque autre empeschement que ce soit, à luy survenu : ou bien quand il voit une compagnie tellement depravée & corrompue, que publiquement le vice y soit approuvé pour vertu, le mensonge pour verité, l'injustice pour justice : ou bien quand il a faict son plein devoir en sa charge par plusieurs années. C'est lors qu'il a ainsi longuement couru & trotté parmy le maniement des affaires du monde, qu'il s'y est porté en homme de bien, qu'il y a acquis une bonne & grande reputation c'est, dy-je, à luy de gaigner l'ombre & le repos, & preferer à sa dignité & à ses esperances une vie douce & pacifique : c'est à luy à se retirer avant que de passer fleur, avant que de flestrir, ou de tomber tout-à-faict, pour puis aprés ne penser à autre chose, qu'à ce qui luy peut produire une tranquillité serene à l'embellissement de son ame, & mesme à la purger & nettoyer de ses anciennes taches & laideurs. C'est, à la verite, une grande consolation d'esprit à un sage Officier, qui a faict une retraicte volontaire des charges, que d'achever si peu de vie qui luy reste, parmy les lettres en tout repos. Combien lisons-nous de grands personnages (en l'imitation desquels nous ne sçaurions qu'estre

qu'estre honorez) qui se sont mis à l'abry des affaires du monde, les ayant longuement maniées soit en temps de paix ou de guerre, ou en l'un ou en l'autre seulement? Cecilius Metellus quitta toutes charges, sans depuis vouloir accepter ny la dignité de Dictateur, ny l'office de Consul qu'on luy offroit, disant qu'il vouloit manger en paix ce qu'avec grand travail il avoit acquis en guerre. Caton le Censeur, qui fut au parler prudent, en la conversation doux, au corriger severe, en presens liberal, au manger sobre, en ce qu'il promettoit certain, & avec ce en Justice inexorable, laissa la Cour Romaine en l'aage de cinquante & cinq ans, pour se retirer à un petit village, appellé maintenant Puzol, où il passa le residu de ses ans en repos, accompagné seulement de ses livres & comme un jour il estoit absent, quelqu'un escrivit avec un charbon à la porte de sa maisonnette, ô bien-heureux Caton, toy seul as choisi la bonne façon de vivre. M. Curius choisit la vie des champs aprés deux signalez triomphes, l'un des Samnites, & l'autre du Roy Pyrrhus, renonçant à plusieurs thresors & richesses, croyant luy estre assez d'avoir en sa jeunesse par ses vertus vaincu pour la Republique ceux qui possedoient les richesses, & maintenant qu'en sa vieillesse luy suffisoit sa possession à bien & honnestement vivre. Pompée avoit ordinairement ces paroles en la bouche. J'ay tousjours eu les principales charges en la chose publique avant que j'eusse esperance de les avoir, mais aussi je les ay tousjours laissées, & m'en suis volontairement défait, avant qu'on l'esperast ou pensast. Ptolomée, Roy d'Egypte, aprés avoir renoncé le Royaume à son fils, souloit dire qu'il sentoit plus grand plaisir de se voir pere d'un Roy, qu'il ne l'avoit esprouvé de l'estre luy-mesme. Et Diocletian, aprés avoir gouverné l'Empire dix-huict ans, s'en démit de son franc vouloir, non pour autre raison, que pour quitter le bruict de la Republique, & jouir du repos de sa maison. Ce grand Amurates, Empereur des Turcs, aprés avoir gaigné ceste heureuse victoire contre le Roy Uladislaus qu'il occit, laissa l'Empire pour vivre Moine de Mahomet, afin que fortune blandissante ne luy jouast quelque mauvais tour, dont peut-estre la gloire qu'il avoit conquise en ce combat, eust esté ternie & obscurcie. Et de nostre temps, l'Empereur Charles V. en l'an 1555. ployant soubs le faix des affaires de ce monde, harassé des fatigues militaires, appella Philippes son fils, d'Angleterre à Bruxelles, entre les mains duquel il resigna tous ses Royaumes, enjoignant à tous ses Estats & subjects de le recognoistre comme leur vray & legitime Roy. Auguste Cesar souhaitta de vivre en repos, & prta d'estre deschargé du gouvernement public. Tous les propos qu'il tenoit d'ordinaire, tomboient tousjours là-dessus, qu'il esperoit de se mettre en repos, & avec ceste esperance, pource qu'elle estoit douce, il soulageoit ses travaux, disant souvent, que quelque jour il vivroit à soy. Au moins, le repos luy sembloit une chose si excellente, que n'en pouvant jouir par effect, il estoit bien-aise d'en jouir par opinion. Celuy qui voyoit que tout dépendoit de luy, qui donnoit à toutes nations & à tous les peuples la fortune qu'il luy plaisoit, pensoit encores que ce jour luy apporteroit une grande joye & merveilleux contentement, auquel il pourroit se despouiller de ceste sienne grandeur. Britannion avoit esté appellé Empereur par les Gendarmes. Constantius, Empereur de Constantinoble, alla au-devant de luy à main armée, & fut salué seul Empereur par les gens de guerre. Britannion se sentant trahy, se jetta aux pieds de l'Empereur, qui luy osta la Couronne & le manteau de pourpre, en l'exhortant qu'il se tinst comme homme privé, sans avoir un nom chargé de tant de soucy, & luy ordonna son entretien sur les revenus publics. Et comme Britannion fit sa demeure en Prise, petite ville de Bithynie, Constantius luy escrivit, qu'il luy avoit procuré beaucoup de bien, l'ayant delivre de tant de solicitudes, du faix desquelles il estoit accablé de jour en jour. en quoy il s'accusoit de peu de sagesse, de n'avoir prins pour luy-mesme le bien qu'il luy avoit departy. Cassiodore, qui fut Precepteur de Theodoric Roy des Gots, puis créé Senateur, constitué Thresorier du sacré Palais, & receu Conseiller ordinaire, ordonné maistre & surintendant sur tous les Offices de la Cour, pour le comble de ses honneurs faict Patrice Romain, aprés toutes ces dignitez estably Connestable & Maistre de la Gendarmerie. ayant ainsi marché par tous ces degrez d'honneur, il quitta & abandonna toutes charges publiques, & se voua du tout à Dieu pour se mettre Moine & Abbé d'un Monastere de Ravennes, lieu de sa naissance, & renonçant à toutes disciplines profanes, il s'addonna du tout à la sainctte Escriture, & à la contemplation, & vesquit fort heureusement jusques à l'aage de quatre-vingt dix ans, & davantage. N'avons-nous pas eu, de fraische date, de Joyeuse Gouverneur de Languedoc, Chevalier de l'Ordre du Roy, qui renonça volontairement à tous ces grands honneurs pour se rendre Cupucin? lequel sorty, par la permission du Pape, de cette vie Monastique, se jetta derechef dans les grandeurs du Monde, & puis quitta la ceinture à toutes ces vaines folies pour reprendre ceste mesme vie, dans laquelle il est mort à honneur? Ce grand President du Harlay, duquel nous ne sçaurions assez louer la vie & la memoire, aprés avoir pendant cinquante ans exercé l'estat de Conseiller, de President, & de premier President en ce grand theatre du Parlement de Paris, s'est-il pas retiré en l'Abbaye de Chailly avec des Moines pour passer à coy si peu de jours qui luy restent, où il vit avec une ferme tranquillité & asseurance d'esprit, sans que rien le puisse esbranler? Je n'oublieray icy Estienne Pasquier mon pere (le nom duquel court par toute la France) qui en l'aage de soixante & quinze ans se démit volontairement de sa charge d'Advocat General, en la Chambre des Comptes, en la personne de mon frere aisné, lequel m'a souvent dit, que Dieu l'avoit ainsi permis pour son mieux. d'autant qu'il luy eust esté impossible de donner une perfection à ses œuvres, quand comblé d'affaires, il employoit les heures pour le public, & que maintenant esloigné de tout ce qui le pouvoit divertir, il les consumoit à l'estude de ses doctes Recherches, de ses Epigrammes subtils & aigus, & de ses belles Missives. Que je vous paye encores de ce mot de Saturne, en Lucian: eusse-je quitté les sceptres & les couronnes (dit-il) si une vie privée n'estoit beaucoup plus heureuse? Appellez-vous tous ces grands personnages, deserteurs du public? Au patron de qui voulez-vous que nous formions nostre vie, sinon à l'exemplaire de ceux que nous voyons avoir donné une belle forme à tout le cours de leur vie? Chacun d'eux a esté entalenté de bien vivre, en faisant bien à tous; pour puis aprés bien mourir. J'avois tousjours vescu en pleine mer, maintenant j'ay plié voile, & me suis rendu au port pour venir mourir en terre ferme, & en attendant la mort, entrer en une bonasse de vie, vie pleine d'assurance, & exempte de tous orages de fortune. Je me suis banny des charges publiques, & de toutes les grandeurs qu'elles promettent, en me jettant loin de la vie du monde, pour embrasser une vie solitaire, vie, dy-je, salutaire & heureuse, qui me monstre le chemin d'une vraye & asseurée gloire, & d'avoir en ma puissance ce que paraventure j'eusse desiré trop tard. Car en me retirant de ceste vie pleine de grandeur & d'honneur, j'ay mis fin à ma servitude j'ay osté de dessus ma teste un lourd fardeau je recognois que rien maintenant ne me pese sur les espaules je vy à moy & suis privé en ma maison aux champs, où je sens à la verité toutes choses plus petites, mais qui ne me donnent que trop de contentement: car je ressens en mon ame une merveilleuse serenité, au lieu de ces tempestes & tourbillons que l'on sent ordinairement dans les charges, que nulle modestie, ou nul repos de la vie ne peut éviter. Il faut que je vous die, que celuy qui cherche sa sepulture dans une charge, ou qui desire de tout poinct y vieillir, vit comme s'il devoit tousjours vivre, & craignant toutes choses comme mortel, il les desire comme immortel. Il se pourra faire, qu'il se resoudra ayant atteint

teint une extême vieillesse d'abandonner les charges pour faire une vie coye : mais dites-moy, a-t'il un plege pour venir à ce grand aage ? Pensez-vous que Dieu permette que son dessein aille comme il pense ? C'est une honte à celuy-là de garder les reliefs & restes de sa vie, & ne reserver pour vivre sagement, que l'aage qui n'est utile à aucune chose. C'est trop tard commencer à vivre, quand il faut partir. Est-ce pas une pure simplesse de vouloir commencer à vivre en un temps, auquel peu de personnes parviennent ? Il faut que je vous die qu'en me despouillant des charges publiques, j'ay logé mon ame en un lieu hors d'escalade, où elle se deffend dans sa forteresse, en voyant tomber à ses pieds tous les traicts qui luy sont decochez par une contraire fortune, laquelle combien qu'elle ait les mains grandement longues, toutesfois elles ne se trouvent assez fortes pour luy faire perdre cœur au milieu de toutes les sortes d'adversitez qui peuvent arriver, contre lesquelles courageusement elle se renforce, & luy tesmoigne par effect que la grandesse de cœur ne consiste pas tant à parvenir à ce qu'on desire, comme à mespriser & contemner ce que l'on aime le mieux. Pourquoy aprés tout cela, ne voulez-vous pas que je die comme ce Romain, qui fit graver sur son tombeau, qu'il estoit mort en l'aage de cinquante ans, mais qu'il n'en avoit vescu que trois ? Qui estoit le seul temps qu'il comptoit, depuis s'estre retiré de ceste vie embarassée dans les affaires du monde, qui ne luy avoit fait savourer aucun repos en son esprit. Mais dites-moy en saine conscience, je ne veux point d'autre tesmoin ny d'autre juge que vous. quel plaisir y a-t'il d'estre aujourd'huy employé dans une charge publique, puis que l'on donne pour de l'argent les dignitez aux hommes, & non pas les hommes aux dignitez ? Qui est l'homme de bien qui souhaite d'entrer pour de l'argent en un office ? Et s'il y entre en ce temps corrompu, à qui peut-il ressembler, sinon aux fruicts venus hors de saison, lesquels tout ainsi que l'on voit volontiers en les prisant, sans toutesfois en user, ainsi l'innocence ancienne estant sortie hors d'usage, & venant aprés si long intervalle se monstrer parmy les vices & les mœurs gastées des Officiers, acquiert veritablement grande gloire & renom; mais au demeurant, ne se trouve pas sortable à mettre en œuvre, ny propre à employer aux affaires, pource que sa gravité & perfection de vertu, est disproportionnée à la corruption du siecle ? Aussi est-il vray que le temps quelquefois ne permet pas à celuy qui reçoit un Office, de l'exercer en tel devoir & liberté qu'il est requis. Qui estoit l'occasion pour laquelle Caton regardant au bien public, dissuadoit son fils de ne s'entremettre lors d'une confusion d'affaires, du gouvernement de la chose publique. pour ce, disoit-il, que le faire ainsi qu'il appartiendroit à la dignité d'un fils de Caton, la qualité du temps & des affaires ne le permettroit pas. Je vous diray, premier que de mettre fin à ceste lettre, que je ne trouveray jamais bon ny beau, qu'un Officier, qui à plate couture a quitté son Office, vive seulement pour soy, sans s'entremesler du soin de la chose publique. Il luy sera tousjours honorable d'enseigner, soit de vive voix, soit de son exemple, soit par beaux preceptes, les autres qui veulent monter au maniement des affaires publiques : car il est bien-seant & louable à celuy qui a ainsi sonné la retraicte, de respandre & les fleurs & le fruict de ses labeurs au profit du public & des particuliers qui veulent entreprendre tel navigage, en les rendant tousjours les mesmes & semblables à eux-mesmes par tout le cours de leur vie, non seulement gens de bien par resolution & volonté, mais encores parvenus par habitude jusques à ce poinct, non de pouvoir bien faire seulement, mais de ne pouvoir que bien faire. Il est autant profitable à un Estat de rendre plusieurs capables & suffisants pour le gouvernement politic, que si on le faisoit soy-mesme bien. C'est rendre au public un depost avec une grande, juste & louable usure, & se tistre une belle renommée, qui nous faict renaistre aprés nostre mort. A Dieu.

LETTRE VIII.

A Louyse & Susanne Pasquiers ses filles.

Il donne des preceptes de bien vivre à ses filles.

AVec le laict & dés vostre tendre jeunesse, je vous ay façonnées aux bonnes mœurs, afin que les semences de vertu bien jettées par ceste bonne nourriture, fissent en vous un trés-bon & ferme fondement mais sur tout, je me suis efforcé que la plante de l'amour & crainte de Dieu, creust en vous pardessus toutes les autres, pour estre le gouvernail de vostre vie : car estant bien cultivée, elle ne peut produire que fruicts qui vous conduiront à une souveraine felicité. Aimez le & le craignez de tout vostre cœur & vostre entendement, & mettez en luy sans reserve vos pensées & vostre espoir, d'autant que de luy, à luy & par luy sont toutes choses. & vous efforcez de le bien cognoistre. car le cognoissant, vous l'aimerés & craindrés. Vous n'en pouvés avoir la cognoissance par la force des sens, ny par la vigueur de l'entendement, mais seulement avec un cœur net & purifié, & puis vous verrés toutes choses belles en luy, & sans luy toutes laides. Sa cognoissance, son amour, & sa crainte sont de fortes entraves pour vous retenir dans le bien. C'est le pivot sur lequel chaque chose se tourne, & le cube immuable de l'esperance que vous devés avoir pour establir seurement l'estat de la conduite d'une vie belle, saincte & heureuse. Et tout ainsi qu'un pilotis mal appuyé à la moindre ravine ou ragas d'eaux, est emmené & bouleverse sans dessus dessous, avec ce qu'il porte ainsi toutes vos actions, si elles ne sont bien estayées, jointes & unies à Dieu, au premier heurt d'une malencontrée fortune ne pourront subsister entieres sans estre renversées & demolies. Pour monter au plus haut degré de cet amour & de ceste crainte, nettoyés vos ames & vos consciences de tout vice, pource que Dieu n'a rien agreable que la pure & honneste vie d'une fille de bien. Il se promene chez vous, & jusques aux coins les plus cachez, & vous cognoist plus que vous ne vous cognoissez vous-mesmes. Il vous permet d'estre ce que vous voulez en ce monde vous pouvez vous addonner au bien, ou degenerer au mal Dieu, par le decret de son ineffable sagesse, rend le bien pour le bien, & par une droite vengeance ne laisse le mal impuny. Et tout ainsi que le soleil espand sa lumiere, aussi bien sur les meschans que sur les bons : semblablement Dieu estend indifferemment ses graces sur toutes personnes, esperant par ce moyen les appeller à la vraye cognoissance de leur salut : toutesfois recognoissant une vieille & enduricie opiniastreté, monstre combien il est dur creancier aux mauvais payeurs, c'est-à dire, à ceux qui ne gardent sa loy car aprés avoir attendu & usé d'une grande patience, il fait sentir combien est rude la pesanteur de sa main, & à craindre le jugement effroyable de son juste courroux. Si vous voulez prosperer, recognoissez en toute simplesse que vous ne possedez aucune vertu de vous-mesmes, ains de sa seule liberalité, & que quand vous vous mescognoistrez, il vous ostera tout jugement pour vous precipiter au fonds d'une abysme de malheurs. Pour n'en venir là, remerciez-le actuellement des graces qu'il vous a faictes, & esbargist de jour à autre & l'exaltez, & priez que selon son bon plaisir, il dresse & convertisse vos pas & vos paroles à vostre mieux : vous en recevrez une joye éternelle,

nelle, inestimable, trés-belle, trés-douce, desmesurée & totalement. car c'est luy qui est le commencement de toute bonne action & felicité, duquel derive non seulement vostre estre, mais aussi vostre bien estre, & sans l'aide duquel vous travaillez en vain. Reconciliez-vous à luy sans relasche, & le remerciez au meilleur escient que pourrez, en gardant de poinct en poinct ses commandements, qui vous seront quasi comme un havre fort, & rempart trés-asseuré pour vous deffendre des bourrasque d'une infinie contrarieté de pensées, desquelles la pluspart du temps estes assiegées & accablées, & ausquels retournant, recouvrerez une pure serenité. Je ne pense point de meilleur moyen pour gouverner seulement le frein de vos imaginations, quelques mauvaises qui vous tombent au cœur, que de recourir à Dieu, & vous determiner de suivre sa volonté, tant que vostre ame & vostre corps demeureront en leurs premiers accords, sans faire comme celuy qui se trouve malade, lequel appelle à soy le Medecin, non pas comme Ministre de Dieu, mais comme celuy de qui dépend l'esperance de recouvrer la santé, & n'a honte de mettre en luy son espoir. ou comme l'autre qui se fie en sa prudence, l'autre en la faveur des Princes, & ne tiennent compte de penser à l'aide de celuy qui les peut aider, & qui leur a commandé de l'appeller. Appelle-moy, dit le Seigneur, au jour de ta tribulation, & je te delivreray. Je desire de vous sans plus une chose, qu'incessamment vous le louyez, l'honoriez, glorifiez, adoriez, suppliez, croyiez, mettiez vostre entiere fiance en luy, le magnifiez, & le benissiez à toutes heures car si vous n'estes ainsi inspirées de luy, vous ressemblerez aux terres froides & steriles, qui ne portent aucun fruict sans ceste grace & benediction d'enhaut, toutes vos veilles & labeurs vous seront inutiles. Mais pour vous entretenir continuellement en cest' amour & crainte de Dieu, & vous exciter pendant le cours general de vostre vie à embrasser toutes choses belles & honnestes, choisissez, pour vous servir de patron, quelque vertueuse Dame, & principalement celle qu'aurez en plus grande admiration, & plustost aprés l'avoir veu faire, qu'aprés l'avoir ouy parler: car vous serez plus promptement instruites par l'exemple que par la parole soudain les fleurs perissent, soudain l'air mauvais corrompt les violettes, le lis & le saffran ainsi les paroles s'evanouissent & s'en vont à la vanvole mais l'autre est de grand effect & efficace, comme celuy qui édifie merveilleusement, qui contraint cet aage glissant & volage à suivre ce qui est honneste & a telle force, qu'il semble porter sur son front une image peinte de droicture pour mesurer les actions d'un chacun au juste niveau de la raison, afin d'en tirer une instruction de bien vivre. Ne doutez point que l'exemple a plus de force pour esmouvoir & enseigner, que toutes les espreuves de raisons qui se sçauroient donner. Celuy-cy est accompagné de toutes ses circonstances, là où les raisons sont generales, tendant plus à fin de prouver & donner à entendre, & celuy-là à mettre en œuvre & executer; d'autant qu'il ne monstre pas seulement comme il faut faire, mais aussi imprime l'affection de le vouloir faire, tant pour une inclination naturelle que chacune a d'imiter, que pour la beauté de la vertu, qui a telle force, que par tout où elle se voit, elle se fait desirer & aimer. O que vous serez infiniment aydées en vos mœurs, quand vous verrez tousjours bien faire! car vous apprendriez plus facilement ce qu'il faut imiter, ou ce qu'il faut éviter. Et mettant en visiere ceste Dame, ayez-la tousjours devant vos yeux, comme si elle vous regardoit, & faisant toutes choses comme si elle vous voyoit. En vous baillant ce tesmoin qui ne vous abandonne jamais, une grande partie de vos fautes vous sera ostée. Craignez-la, & soubs son auctorité rendez vos actions secrettes plus sainctes. O que vous serez heureuses n'amendants point vos fautes qui se voyent par dehors, & corrigeants aussi vos pensées! O que serez encores plus fortunées, quand vous honorerez tellement ceste Dame, qu'à sa seule souvenance, vous reglerez & ordonnerez vostre vie & vos mœurs! Ayant ainsi quelqu'une en reverence, croyez que vous serez bien-tost vous-mesmes reverées. Faites donc qu'à l'esquierre de ceste preude-femme, vous dressiez vos mœurs. Vous ne redresserez jamais une chose tortue, qu'avec la regle. Quand vous vous la mettrez pour butte de vostre vie, sa vie & ses façons de faire vous serviront de miroir & d'aiguillon pour vous instituer & former au moule de vertu. C'est à vous à garder tous ses faits & dits, ne plus ne moins qu'une loy, qui ne sont que toutes belles & grandes parties desquelles elle est douée pour attirer vostre cœur à l'imiter, & desirer d'ensuivre ses pas, qui comme vifs & parlans exemples vous serviront d'enseignements, sur lesquels vous prendrez la forme de l'œconomie de vostre vie. Ceste femme qui est par-dessus le commun, laquelle se monstre rare en vertu, & la lumiere de toutes les autres, lesquelles n'ont l'œil sur elle, que pour contrefaire leurs mœurs au modele des siennes, elle qui est l'idée & l'exemplaire de toute perfection, le parangon de toute chasteté & modestie, vous sera pour exemple, non pas comme un tableau attaché à la paroy pour en contenter seulement vos yeux, mais bien comme une belle ame où la vostre se doit attacher & unir par un rapport & vive ressemblance de ses perfections, & pour vous servir de phare à vous qui flottez parmy les bancs & escueils de ce monde. Et tout ainsi que l'aymant non seulement attire le fer à soy, mais le touchant luy départ ceste vertu attractive, de laquelle il fait les mesmes effects que le propre aymant: ainsi ceste Dame par la douceur de ses mœurs se joignant en vous, vous donnera la force de vous pouvoir rendre telles dans les autres, qu'elle fera au dedans de vous. Et si par son imitation vous n'avez encore rangé vos façons de faire au droit fil de la raison, que vostre propre exemple, que la peine & le travail vous rendent advisées à l'advenir ce qui sera de facile aisance, quand vous vous representerez souvent vos actions par forme d'examen, & vous ayderez de ce que vous aurez trés-bien fait, comme d'une regle pour le surplus de vostre vie, & commanderez à vous-mesmes de vous garder de celles qui auront eu mauvaise issue. C'est ainsi comme le marchand, & quiconque veut faire son profit, le pratique ordinairement, à l'imitation duquel vous viendriez tous les jours à compte des pertes & profits: le gain vous rendra gaillardes, vous ayant succedé profitablement: & quant au dommage, vous tascheriez d'y remedier par un soin curieux & diligent. Et si tout cela n'est suffisant pour vous acconduire dans les choses bonnes, il n'y a rien qui doive tant vous chastier, que la faute en laquelle vous verrez une autre s'esgarer au peril de son honneur & de sa reputation d'autant que comme chacun est aveugle en son fait propre, aussi estes-vous admonestées de vostre devoir par l'ulcere d'autruy, qui vous sert d'advis & prevoyance. Il est plus à propos de vous faire sages par la faute d'autruy, que de souffrir par vostre cheute. C'est devenir sçavantes avec grand plaisir & contentement. Mais sur tout, ne faites comme la pluspart des filles, qui mesprisent ce precepte, s'attendant au ressentiment de leurs proprtes fautes pour estre faites plus doctes, lequel enseignement elles compensent au prix d'un dommage bien souvent irreparable. mesme qu'elles sont coustumieres de dire, que le Medecin qui n'a que la theorique, n'approche de celuy qui sera experimenté en plusieurs maladies. Pourveu que le vouliez seulement, vous pouvez beaucoup sçavoir sans souffrir, si estimez les pechez d'autruy comme vostres, & que fuyez leurs causes car par ce moyen, vous vous acquerez la cognoissance autant asseurée, comme s'il vous estoit advenu de tomber en pareil peché. Et quand vous vivrez avec ce regime, ne doutez point que sans hazard vous exposerez vostre vie en veue de tout le monde, pour servir de feu & de lampe ardente de l'honneur aux autres filles, qui de vous tireront exemple de bien vivre. car elles verront en vous les vertus de ceste Dame peintes si au naif par une commune ressemblance, qu'en vos corps seuls elles recognoistront & l'une & l'autre. Pour les exciter à vouloir de bien

bien en mieux suivre vos voyes, c'est à vous de bailler une vive, gaye & haute couleur à vos actions. Ce que pourrez bien faire, si vous entrez en la cognoissance de vous-mesmes, qui n'est autre chose que faire preuve de la portée des forces & de vos corps & de vos esprits chose bien-seante que cognoissiez les dons & graces qui vous sont riés-foncieres, & ce qui est en vous de parfait ou imparfait, afin d'estre enseignées (comme le premier fruict & tiaict de sagesse) à quelle vie vous devez vous exposer, & quel soin il faut employer pour acquerir la fin à laquelle vous avez esté destinées. Tastez-vous, & voyez tout ce que sentez de fort ou de foible en vostre nature. C'est la preuve & la touche avec laquelle devez esprouver toutes vos actions c'est la mesure & la loy qui les doit ordonner · c'est la balance qui les doit accorder, pour faire que ne taschiez jamais de monter par-dessus vostre condition Je m'asseure qu'en contemplant la nature, tant de vostre corps que de vostre ame, pour entendre que ce n'est rien de vostre estre, vous ne vous decognoistriez jamais, ains, que ceste cognoissance de vous-mesmes, qui tesmoigne qu'estes entrées au compte avec la raison, formera vostre ame, disposera vostre vie, gardera de telle sorte vos actions, qu'elle vous monstrera ce qu'il faut suivre ou fuir, & tiendra le timon pour dresser la route que devez tenir en ce monde, afin que regardiez sans entrecesse devant vous, que n'ayez affaire qu'à vous contrerolier en vous-mesmes, & faire une recherche veritable de toutes vos façons de faire pour vous mieux juger que nul autre ne sçauroit faire. Toutes choses mises à part, je vous prie, sans restiver, d'entrer en ceste cognoissance, laquelle de tant plus qu'elle est difficile, à cause qu'estes entretenues de puissances & vertus diverses, qui ne se peuvent apprendre que par leurs operations, aussi est-elle de tant plus utile & necessaire. Car dites-moy, à quoy vous servirois la science du mesnagement d'une maison, si vous ignorez d'un seul brin l'estat de vostre vie ? Quel profit vous apporteroit de vous mettre en queste des affaires du monde, si estes en défaut de vostre cognoissance ? Si vous faites marcher la raison derriere l'appetit, n'est-ce pas estre semblables à celuy qui bastit un œuvre sans fondement, lequel est subject à ruyne ? C'est à vous maintenant, qui vous cognoissez dehors & dedans, de donner tel poids à vos mœurs, qu'elles ne se rencontrent legeres, mousses, fades & aspres, ains si douces, qu'il n'y ait rien en elles à rebiner & rabiener. Tout ainsi que l'ambre tire la paille vers soy, la chysocolle l'or, ainsi la douceur des vertueuses mœurs attire à soy la bien-veillance d'un chacun, & leur mariseté ou aspreté, le mespris ou la haine. O que ce vous sera une belle chose d'avoir une gravité de mœurs & de vie, & estre affables en vostre hantise. Ce sont riches parties, qui s'accordent merveilleusement bien en la composition d'une fille d'honneur. Qu'elles se monstrent soudain telles qu'elles sont, ainsi que fait la monnoye · & les purifiez pour les adresser toutes au pied de la vertu, elles seront la signifiance de la beauté de vostre esprit, ainsi qu'est la fleur du fruict. Quand vous vous revestirez des choses les plus belles & purgerez vostre cœur de la semence des mauvaises, en plantant chez vous ces agreables surgeons de ses bonnes & louables coustumes, lesquelles plaisent non seulement avec la bonté & beauté de leurs fruits, mais servent encores de marque & monstre d'une ame genereuse, elles vous honoreront beaucoup plus les exerçant, que les mettant à nonchaloir.

Et tout ainsi que le miroir ne rend aucune utilité pour estre enrichy de pierreries ou autres choses précieuses, s'il ne represente la forme qui luy est monstrée de mesme vostre fruict sera nul, si vous ne tesmoignez par effect vostre vie & vos façons de faire semblables & accordantes à la nourriture qui vous a esté donnée dés vostre sous-aage. desquelles vous ne pouvez mieux ny plus à propos faire monstre, que par vostre chasteté, laquelle j'estime la plus recommendable chose que nature peut oncques donner aux filles : car s'il n'y avoit que ceste exterieure beauté au parement d'un teint clair & plaisant des yeux, du front, & du reste du visage, & ce qui est contemplé en la parfaite liaison de tous les autres membres, je serois d'advis que sans égard de l'ame on égalast ce chef-d'œuvre de Dieu au reste des animaux, qui ont quelque singularité en leurs perfections. Mais nous qui sçavons appeller beau ce qui n'est point difforme, & cognoissons que la vraye beauté consiste plus en l'ame qu'en l'exterieur qui s'efface avec le temps, confessons aussi que la plus grande largesse que fit oncques nature à l'honneste sexe des filles, a esté la chasteté & contenance, qui estleur propre élement, hors duquel voulant vivre, elles seront serves, comme l'oyseau enfermé dans une cage, privé de la liberté de l'air, ou le poisson de l'eau, leur vray & naturel domicille : car venant à perdre ce fleuron, le reste d'elles est de si peu d'estime, qu'on n'en doit faire non plus de cas que d'une fleur fenée. La fille vierge & pudique ressemble la rose qui jointe au beau rosier ne reçoit dommage ny du bestail ny de l'injure du temps, & toutesfois elle n'est plutost ravie & ostée de sa verte branche & nourriture maternelle, qu'elle perd petit à petit la grace & beauté qui la faisoit desirer semblablement la fille laissant cueillir la fleur de sa virginité, qu'elle doit tenir plus chere ne que son bien, ne que sa propre vie, altere du tout le prix qui la rendoit estimée.

Faites que vostre pudicité ne soit esbranlée ny violentée, ains demeure invaincue. Elle est la forteresse de vostre beauté, pour laquelle conserver, vous devez estre vierges en toutes vos actions, contenances & propos, sans que vostre langue fasse bruit de chasteté, & vostre corps monstre d'impudicité. C'est un beau verre de crystal aisé à rompre, & qui une fois brisé & cassé ne reçoit aucune soudure, mesme que des pieces l'on n'en peut profiter. Mettez en jeu, je vous prie, une diligente peine pour estre tousjours filles de bien. C'est un beau nom, qui vous rendra une perle d'honneur, de laquelle devez estre avares gardiennes. car depuis qu'une fille se met à l'espreuve, ou se donne en proye à l'amour, qu'elle deschoit de son honneur, ou en est tant soit peu ennemie, en forfaisant contre sa pudicité, de laquelle elle souffre estre despouillée, celle-là dy-je, est la honte universelle & vitupere de toutes les autres car rien de bon ne luy reste, sinon qu'elle devient esclave de soy-mesme J'adjouste que le commun des hommes est de la desdaigner ayant fait une large & liberale prodigalité de ce qu'ils cherchoient le plus en elle. Aprés cela, la fille deshonorée a un long & fascheux repentir, qui la suit & accompagne par tout pour la reprendre & faire rougir en elle-mesme de sa trop grande legereté : ce qui la fait ressembler à un fruit manié, lequel se noircit & devient si laid, que puis aprés on a horreur de le servir sur les tables. aussi celle qui s'est mise en vente, qui s'est de tout point relaschée au vice, & qui tout-à-fait à laissé ravir la fleur de sa chasteté, est vilipendée, mesprisée & bannie de toute bonne compagnie.

Faites que les occasions ne puissent muer vostre chaste cœur. Car tout ainsi que l'or s'espreuve à la fournaise, aussi fait un cœur chaste au milieu des tentations & traverses de ce monde, où souvent se trouve plus fort & vertueux qu'ailleurs, & se refroidit tant plus il est assailly de son contraire. Le propre de vostre chasteté est de regir & gouverner vos affections, chasser de chez vous tous appetits desordonnez, & contrepoiser la luxure avec la raison, & en toutes choses estre constantes. Quand toutes vos actions seront ainsi guidées par les rayons de l'honneur, cela vous rendra vous-mesmes garands de vostre pudicité, & resisterez courageusement aux longues recherches de ceux qui vous poursuivront, lesquels tiendront enfin vostre invincible & immuable constance en si grande admiration, que vaincus ils luy feront hommage, en quelque degré d'honneur que fortune les puisse monter. Vous avez la clef de vostre honneur en vostre main, vous en estes maistresses gardez de faire chose qui luy soit contraire, ny laisser la bride trop longue à vos affections : mais permettez que ceste froide force, qui

esteint

esteint l'ardeur de vos appetits, & qui bride le desir de vostre concupiscence, joue son roole. C'est un grand fruict de la pudicité, que d'estre estimée pudique, & de ne tomber point en la fable du peuple. Aussi est-ce à vous d'estudier que l'on n'imagine de vous, contre ce dont estes obligées à vous-mesmes.

Ce n'est pas assez d'estre sans crime, il faut qu'il n'y ait rien à redire ny mordre sur vous. La chasteté d'une fille est une chose tendre & delicate, laquelle se flestrit au premier vent, comme une belle fleur que quelque peu de mauvais air corrompt. C'est à vous à travailler qu'elle soit vostre trafic & vostre gain, & ne permettre que ceste prime fleur vous soit ravie, laquelle ostée ne vous peut estre rendue. C'est un precieux thresor, lequel une fois perdu ne peut estre recouvré, & pour la garde & conservation duquel toute fille de bon jugement & qui ayme la vertu, doit s'exposer mille fois à la mort, si tant de vies luy estoient données, plustost que de laisser tacher ou souiller ceste pierre precieuse avec laquelle sa vie est vrayement vie là où au contraire celle qui folement s'en laisse desaisir, la perdant sans honneste titre, quoyqu'elle vive, si est-elle ensevelie en l'obscurité de ce monde, d'autant quelle a perdu l'honneur qui la faisoit marcher la teste haute levée. Mais quelle chose a la fille de bon, ny en quoy se peut-elle glorifier, voyant son honneur en doute & sa reputation avilie par un renom de peu de chasteté? Comme ainsi soit que Dieu peut toutes choses, si ne peut-il relever la virginité aprés sa ruyne & cheute. Il peut bien liberer la vierge de peine & punition, mais il ne peut pas couronner celle qui est corrompue. Souvenez-vous que combien que chacun vous dist fille de bien, & que sceussiez seules le contraire, leur louange augmenteroit vostre honte, & vous rendroit en vous-mesmes plus confuses.

Vous n'avez encores rien fait qui vous puisse rendre louables, si avec la continuation de ce chaste cœur vous ne produisez le fruict que promet en vous ce commencement de preud'hommie. Soyez tant chastes de fait & de pensée, que vous ne laissiez de second lieu aprés vous à autres filles. Remparez-vous de vostre virginale chasteté, que je souhaite en vous estre inexpugnable, desirant qu'ignoriez à jamais ce que je crains en une jeunesse glissante, singulierement là où l'aage consent avec le vice: & que marchiez avec la marque de ceste innocente pureté & honte enfantine gravée sur vostre front, que demeuriez incorrompues en vostre premiere integrité. Chose qui sera aisée, quand vostre volonté n'aura jamais de prise & de puissance sur vous, & vous laissants commander ou mesurants vostre plaisir à la raison. Car c'est un miserable thresor, qu'une fille pleine de volonté.

Faites donc que vostre chasteté soit la fleur & ornement de vos mœurs, l'honneur de vostre corps & le fondement de vostre saincteté. Et encores pour de bien en mieux la maintenir & conserver pure, nette & entiere, ne croyez legerement aux paroles de ceux qui disent vous aymer à cause de la beauté & vertu de vos esprits: car vous vous appercevrez bientost qu'ils ne vous ayment que pour leur plaisir & leur gloire, d'autant qu'ils ne prendroient une si longue peine, si leur particulier n'y estoit bien avant engagé mais aussi-tost que les recognoistrez, aiguillonnées de vostre propre honnesteté, vous les devez congedier sans leur donner dés le commencement aucune occasion d'esperer. L'honneur duquel faites fonds, vous doit servir de guide en ceste rencontre pour ne faillir: car il sera comme un fort rempart qui vous conservera entieres contre les assauts impudiques de ces poursuivants, lesquels combatants vostre pudique chasteté, vous devez si genereusement repousser, qu'empeschiez qu'ils n'y fassent bresche.

L'amour & la hardiesse sont en l'homme pour demander, & la crainte & à la chasteté en la fille pour refuser, qui est le plus beau lustre qu'il y ait en elle, ce qu'aisement ferez, ne donnant facile accez à une jeunesse éventée, & pensant que ceste hantise ordinaire vous est quelquesfois vendue avec telle usure, que voudriez n'en avoir jamais eu le goust. L'on dit que la fille qui preste si souvent & volontairement l'oreille au caquet de celuy qui s'efforce de corrompre sa pudicité, est à demie vaincue. Il ne faut gueres grande batterie pour gaigner la forteresse, le chef de laquelle demande à parlementer. Croyez que privauté est nourrice d'impudicité. Je sçay qu'il y a des filles qui se contiennent sagement au milieu d'une jeunesse fole.

Mais quoy? L'experience en est fort difficile, & la premiere atteinte fort dangereuse, parce qu'il ne faut qu'un moment pour pervertir l'esprit d'une qui toute sa vie aura clos l'oreille aux paroles de celuy qui luy aura fait offre de son service.

Je passe bien plus outre, pour vous dire que quand l'oreille d'une jeune fille se laisse soudain chatouiller, & se plaist à dire ou ouyr le mot, quoyque la chasteté ne soit point interessée, si est-ce qu'elle donne subject à un chacun d'en parler, peut-estre au desavantage d'elle qui n'en peut mais.

Et voilà pourquoy il luy faut éviter non seulement l'effect d'une chose mal faite, mais encores le soupçon, veu que le bon renom luy est autant requis que la vie honneste. Ce n'est pas assez qu'elle ait le corps chaste, si la parole ne s'y conforme, & son esprit ne suit ce qui est de l'exterieur, & sa hantise ne donne tesmoignage des conceptions de son ame. Car il est vray, qu'il n'y a chose, tant bonne & salutaire soit-elle, qui ne puisse tourner au dommage de celle qui la reçoit. Et qu'il ne soit ainsi, les viandes saines à tout estomach estant gloutement avalées, engendrent telle indigestion & crudité, que ce qui estoit bon en soy, se convertit en mauvaises humeurs & corrompt le sang le plus pur qui soit au corps de l'homme de mesme la parole & la conversation, qui de soy est bonne, est rendue mauvaise par les trop grandes privautez que produit la blandissante importunité d'un amant.

Vous devez donc fuir d'une soudaineté legere les approches de celuy qui aymera plus en vous la beauté exterieure, que celle qui fait reluire vostre ame, & peint l'honneur vivement en vostre face & quand vous l'aurez une fois destourné, craignez plus que jamais de recevoir de celuy-là mesme nul propos d'amitié d'autant qu'il y en a assez qui sont tombées au danger qu'elles ont évité la premiere fois. Representez-vous qu'amour a perdu les yeux, lequel aveugle de sorte, que où l'on pense le chemin fort seur, c'est à l'heure qu'il glisse le plus. Et soyez certaines, que serez d'autant plus filles de bien, que moins vous vous confierez en vous-mesmes, sans oser entendre les paroles vaines, ny recevoir les promesses feintes de celuy qui ne veille que pour vous surprendre. Rien aussi ne peut mieux vous contregarder contre toutes sortes d'attaques encontre vostre chasteté, qu'une naturelle honte, qui vous servira de mors pour la tenir de court. Conservez en vous & par vous ceste plaisante couverture de visage car en estant privées, il ne se trouveroit rien plus ord ny plus detestable que vous pource que celle qui n'a honte de mal faire, & fait gloire de perdre ceste modeste vergongne, on desespere de son salut, elle estant cent fois plus hardie à s'adonner au vice que l'homme. Que n'ose entreprendre celle de laquelle l'esprit est esclave du vice?

Les premiers essais en sont difficiles, & en est son ame & sa conscience rongée d'un ver de repentance mais depuis qu'elle est envieillie dans le peché, lequel s'est vivement enraciné dans son cœur, il luy est plus plaisant & aisé à executer, que la vertu n'est familiere à celle qui la suit. Si la honte s'esloigne par une longue traisnée de temps de devant vos yeux, vostre aage plus meur nourry en une impudence effrontée, ne verra plus rien qui la puisse faire rougir. Mais pour bien faire, des l'heure que le son de quelque impudique parole, ou le regret d'un deshonneste déportement blessera vostre ame, que nature arrouse vostre front d'une agreable rougeur ce sera recourir aux armes de vostre sang pour fortifier vostre visage, qui est la principale partie offensée vos joues assaillies de ceste

ceste vive & vermeille couleur denoteront un signe certain d'une sage & posée moderation. La honte est le teint de vertu, qui ne s'égare jamais de celle qui se respecte soy-mesme. Soyez naturellement honteuses, & lors vous ne ferez rien d'effronté: car vous hontoyant sans compte ny sans mesure, & logeant en vos esprits la honte de mal faire, avec la crainte d'en estre reprises, ceste discrete & craintive vergongne vous destournera de forfaire encontre vostre chasteté, combien que l'envie vous en vinst. Ce n'est pas assez que vous vous contentiez de faire & accomplir toutes ces choses bonnes, & generalement les autres qui regardent le compliment de vos actions, si ne les mettez en œuvre avec une belle grace: car c'est elle qui leur donne le sel, la pointe & l'assaisonnement, comme procedant d'une attrempée complexion, & sans laquelle toutes sont mornes, fades, & sans goust.

Ce gracieux entregent est la chose la plus desirable qui doive estre en vous, comme un don de nature, lequel ne peut estre gaigné par aucun artifice. Et tout ainsi que les viandes, quelque saines & salutaires qu'elles soient, ne donnent plaisir à celuy qui les mange, si elles sont sans saveur, ou si l'odeur en est mauvaise, ainsi est-il des façons de faire d'une fille, lesquelles, estant de soy bonnes, si est-ce qu'estant lourdes & grossieres, donnent un certain dédain à celuy qui en est abbreuvé, & toutesfois si l'on les adoucist & appreste avec cet appareil qu'on nomme bienseance des choses bien proportionnées en soy, elles se rencontrent propres & gentiles. Et comme l'industrieuse & courtoise façon de vivre a je ne sçay quelle force d'attirer le cœur & l'amitié des hommes avec lesquels nous conversons: au contraire les manieres dures, revesches & rustiques engendrent au cœur d'un chacun un dédain de nous. Il vous faut commencer par la structure de vostre corps, que devez rendre en tous ces points agreable par ceste bonne grace, qui en doit estre le fondement & l'entrée: ce ne doit point estre une invention ou doctrine curieusement recherchée, ains une certaine inclination des membres, qui est engendrée, émeue & conduite par un bon & gaillard naturel. C'est pourquoy si vous avez la teste & le col droit, un visage arresté, le regard doux & agreable, le mouvement du corps avenant, la démarche moderément lente, vous serez tousjours jugées aymables. Mais si faut-il qu'avec ceste beauté de corps, vous soyez d'un gentil maintien, que vostre esprit soit vif, les façons de faire plaisantes, & la parole à commandement pour dextrement vous accommoder à toute sorte de compagnie & l'entretenir gaillardement avec propos honnestes & appropriez au temps, au lieu, & à la qualité de la personne que gouvernez, sans monstrer aucune afferterie ny lourderie.

Les graces & beautez du corps & de l'esprit sont les appannages de l'ornement de l'ame, qui portent en soy quelque ombre & image de sa perfection, d'autant qu'elles sont presupposées estre esclairs de sa fermeté & generosité, & estre meues & ordonnées comme elle est habituée. car elles monstrent tousjours une je ne sçay quelle force cachée, qui contraint un chacun à l'aymer & se plaire en un object si bien rapporté. A tous vos gestes, actions & paroles, vous adjousterez une mediocrité composée de choses contraires, disposant vos mœurs selon celles avec qui vous avez à traiter; avec les severes, graves, avec les joyeuses, gayes, avec les mornes, agreables, avec les facetieuses, plaisantes. En plantant ces bornes au mesnagement de vostre vie, sans les outrepasser, vous vous bastissez une memoire indeterminable, comme au revers, toute chose qui passe au-delà de sa mesure, se desbordant de ses limites, n'a rien plus de durée, qu'un soleil trop chaud en hyver. Encores faut-il que soyez asseurées en vostre contenance, modestes en vos gestes, & courtoises en paroles, afin qu'en bonne grace n'en deviez rien à personne. Et combien qu'en tout cecy vous eussiez une passable mediocrité, si devez-vous faire qu'en vostre bienseance il y ait une extremité trés-grande, laquelle vous rendra la lumiere, le prix & l'honneur des autres filles, la fleur de bonté, la source & fontaine d'honnesteté, qui sont autant de rets pour tirer un chacun à vous bien-veigner, & vous faire estimer non moins pudiques, sages & humaines, que plaisantes, subtiles & discretes.

Outre ceste naifve grace, je vous recommande sur tout d'estre humbles & affables. car ceste douce humilité a ceste particuliere force, que de moderer & attremper vos affections & desirs demesurez, de refrener la hautesse de vostre cœur, & vous apprendre à vous monstrer moindres que toutes les autres, combien que les esgalliez ou surmontiez en bonne grace, & gentillesse d'esprit; de faire croire que pouvez moins que vostre pouvoir n'est grand, avoir une meffiance de vos forces, craindre toutes choses qui sont à craindre; honorer & obeyr à ceux qui ont puissance de vous commander, qui sont autant de proprietez pour desrober le cœur d'un chacun. Sa trempe est de telle force, qu'elle rabat la pointe de ceux qui vous porteroient quelque sourd & secret mal-talent, & vous donne toute asseurance contre leurs assauts. Je ne pense rien de plus excellent en une fille, que l'humilité pour la rendre agreable devant la face de Dieu & des hommes. C'est à vous à l'embrasser estroittement, non celle qui est simulée, soit par les gestes, soit par la voix interrompue des paroles, ains qui est effigiée par une pure & nette affection de cœur. Car c'est autre chose, avoir la vertu; & autre, la semblance, autre, suivre l'ombre des choses, autre, la verité. Et tout ainsi que la seule beauté du corps esmeut les yeux & plaist à cause d'une bienseante proportion des membres, & ce pour ce seul respect, que toutes les parties se rapportent convenablement ensemble ainsi ceste douce & simple humilité, qui reluira en vostre vie, fera approuver vostre conversation bonne de celles avec qui vous viviez, par l'ordre proprement arrangé en toutes vos façons de faire & discours. A quoy joindrez une modestie bien mesurée entre le trop & le peu, laquelle acquerrez en craignant de faire ou dire chose vilaine, ou mettant à chef quelque acte beau & honorable.

Et tout ainsi que le Pilote gouverne la navire, de mesme la modestie est la guide & addresse de toutes les actions vertueuses. Ce sera chose fort louable, quand en tout le proceder de vostre vie, vous userez moderément & reservément, ayant une jeunesse reposée & meure, qui aura esté reprimée par ceste sage attrempance, laquelle n'est moins utile qu'honorable à cet aage leger & muable. Toutes choses sont vaines, si ceste vertu modeste n'y assiste, laquelle se doit monstrer en vos affections si bien temperée, que vous les sçachiez renger & conduire par un moyen subtil & ingenieux, sans vous laisser transporter d'aucun trouble d'esprit, en vous gouvernant paisiblement, & endurant, au moins dissimulant les défauts des autres. Car vous qui conversez dans le monde, devez estre comme plusieurs passagers dans une navire agitée & tracassée des ondes & des vents, en laquelle si quelqu'un est poussé de roideur, si frappé du pied ou du coude, si arrousé d'eau, ou de vomissement de son voisin, il faut qu'il en donne le blasme au lieu & à la tempeste, non aux hommes, qui en ce temps-là ne peuvent faire autre chose, d'autant qu'ils ne sont à eux, ains à autruy. De mesme quand vous hantez les compagnies, sçachez que conversez avec des outrecuidées, l'insolence desquelles il vous faut souffrir: avec des coleres, desquelles vous avez à endurer les injures. avec des envieuses, desquelles vous devez porter la mesdisance: entre des moqueuses, souffrir leurs moqueries; entre filles peu polies, choses mal-faictes: entre celles qui sont propres à rien, ennuys & choses mal ourdies en faicts & en dits entre celles qui sont peu sages, sottises: celles qui ont la pointe de l'esprit rebouchée & refoulée, choses lourdes. Enfin il vous faut tout ouyr & tout voir sans rien dire, ou bien approuver le bien dit sans refuter aigrement le mal dit, & enseigner plustost celle qui dispute, que de la vouloir vaincre: ce qui fera qu'en tout temps vous serez admirées par cette belle symmetrie & proportion qui se rencontrera en tous vos deportemens.

portemens. De ceste modestie, principale maistresse de vos mœurs, naistra la courtoisie, laquelle doit tousjours couler de vostre main, comme un plaisant & gracieux ruisseau, qui contente & la soif & la veue. elle vous rendra bien-venue d'un chacun, quand la practiquerez: car il n'y a rien meilleur en vous, ny pour vous, qu'elle, qui vous doit estre aussi familiere que toutes les autres vertus, comme le vray aymant des cœurs nobles & genereux, lequel a force de les lier & serrer avec un nœud d'obligation perpetuelle pour les astreindre à vous cherir & aymer.

Et tout ainsi que de la terre bien cultivée procedent & germent les herbes trés-precieuses, semblablement de la courtoisie derivent le desir & l'effect que nous avons de tesmoigner à tous une liberale & franche volonté de leur bien faire. C'est à vous à combattre sans cesse avec ceste honneste & gracieuse vertu, assaisonnant d'une gayeté de visage la gravité modeste de vos mœurs, afin de n'estre point surmontées en beneficence & bonté, ains que de debitrices de peu, vous vous fassiez creancieres de beaucoup. Je viens à vostre parler. Vous devez quitter la maistrise & la preeminence en la parlerie, pour ne vous faire croire du naturel de la Cigale, de laquelle le propre est de gazouiller. Aussi que vous monstrant si prodigues en paroles, vous pourriez ressembler au Pelican, qui se tue de son bec: de mesme vostre langue vous pourroit du tout nuire. Nous disons en commun proverbe, Trop grater cuit, trop parler nuit. Si voulez bien user de vostre langue, dites en temps & saison quelque chose de beau, avec telle dexterité, que celles avec qui hantez, cognoissent que la science est autant vostre que le parler, qui est un mouvement de l'intellect, auquel gist une bien-seance & gentillesse, laquelle donne signe évident de l'addresse de vostre esprit. Encores souhaitte-je qu'il ne sorte rien de vostre bouche sans avoir premierement formé en l'idée de vostre esprit ce que voulez dire: car lors vostre parler sera plustost un enfantement & fruict bien assaisonné, que chose sans advis & jugement: ce seront paroles nullement rompues ny enlacées, ny suivies d'un ordre confus. Voulez vous bien mesnager vostre reputation? Que vostre parler symbolise avec vos personnes, & vos personnes avec vostre parler: car d'ordinaire la parole suit l'affection de l'ame, & l'affection de l'ame la parole. Il n'y a rien en vous, qui plus vous descouvre, qu'elle, ny qui tant vous fasse estimer ou blasmer, comme le plus certain & moins menteur miroir que portiez. Enfin je vous prie que vostre parole soit si douce & agreable, qu'elle promette vostre visage & vostre cœur estre de mesme, en apprenant à vous taire & parler par compas, sans laisser débonder de chez vous un flux de paroles. Bien parler, c'est parler peu, & respondre à propos. Gardant ces regles, vous ne vous rassasierez jamais de laisser de vous un bon nom, ains en serez tousjours affamées. Car où vous en feriez peu de compte, il est necessaire que fissiez peu d'estat de la vertu, & par consequent que perdissiez vostre reputation, comme les fleurs trempées en l'eau perdent beaucoup de leur bonne odeur. Pour la vous acquerir & conserver, retirez-vous à main sauve de toute mauvaise compagnie, & fuyez celle qui la peut honnir, alterer, ou diffamer: car si ne le faites, il seroit meilleur que vostre vie fust un cercueil, & que vivantes eussiez le nom de filles mortes. Vous sentez bon ne sentant rien: aussi estes-vous bien renommées, quand on ne parle point de vous: car lors vostre nom est sans tache, & en ceste obscurité les mesdisans ne peuvent donner aucune atteinte sur vostre vie, ny mesme le temps prodigue esventeur, qui ne laisse rien sans l'esclaircir. La renommée une fois tachée, jamais plus ne reprend sa premiere teinture. Vous devez en tout & par tout conspirer à l'augmentation d'elle par vos œuvres qui se verront: car les bonnes actions tirent necessairement aprés elles la louange, l'honneur & la reputation pour celle qui les produit, comme font les vicieuses le blasme & la honte. L'on se prend d'ordinaire à ce que l'on voit. Vostre bon nom, est la reputation honorable qui s'engendre és cœurs des hommes; tout ainsi qu'au contraire, vostre mauvais nom, c'est une desadvantageuse creance conceue de vous en la fantaisie d'un chacun. Vous aurez autant de bon ou mauvais renom, qu'il y aura de bonne ou mauvaise opinion de vous en autruy. Gardez-vous d'estre comprises sous ce proverbe: Qui a le bruict de se lever matin, peut dormir la grasse matinée, c'est-à-dire, que la bonne estime que l'on fait de vous, ne soit fondée sur le bruit, ains sur la verité. car il se voit des personnes que le commun tient pour sages, vaillants & ornez de beaucoup de vertus, qui n'ont rien que l'escorce si on les regarde & examine de piés. Vous n'en tomberez jamais là, ny ne souffrirez aucune playe ou tache en vostre reputation, si parlez sans cesse des choses bonnes, & faites celles qui sont honnestes & licites: ou bien si mettez peine d'estre telles que voulez estre estimées, & que ne mesprisiez ce qu'on dit de vous, ains qu'ayez soin de l'opinion en laquelle serez tenues. Le louable nom ne vient temerairement en la bouche des hommes sans les œuvres: la renommée du bien ou du mal vous suivra comme la propre ombre du Soleil. De tout le discours de ceste lettre, vous pouvez tirer un plaisant, doux & savoureux fruit, lequel semé en un terroir digne de chose si sainte, produira semence telle qu'on doit esperer d'un germe si fecond. Recevez-le, je vous prie, avec telle facilité de bon visage, que d'un cœur net & franc je le vous donne pour en gouster à pleine bouche. Et tout ainsi qu'en la Musique, si la basse, qui est le fondement de toute l'harmonie, manque, tout le reste est en discord. de mesme si ces preceptes (qui vous doivent servir de loy) que je vous ay representez, viennent, ou partie d'eux à defaillir en vous, croyez qu'en un petit trait de temps vous ferez un perilleux & dommageable naufrage dans les propres ruines de vostre bonheur & reputation. A Dieu.

LETTRE IX.

A Louyse & Susanne Pasquiers, ses filles.

Il leur monstre les vices qu'elles doivent fuyr.

PAr ma derniere je vous semonds de peindre en vostre ame la crainte de Dieu, & son amour, & autres vertus, comme les principales pieces propres à vous faire voir en vostre jour, & lesquelles vous faisant familiere compagnie, vous rendront aimées & cheries de tous. Par celle-cy je monstre aprés le vif, les vices que devez fuyr pour vous entretenir & maintenir en ceste perfection de mœurs laquelle vous a tousjours faict reluire, comme le diamant mis sur teint, qui luy donne le lustre & le feu qu'il doit avoir.

Je ne pense point qu'une folastre jeunesse se laisse plustost emporter, qu'au vent impetueux d'une outrecuidée presomption, conduite d'une trop bonne opinion qu'elle conçoit de soy par une maladie de l'ame, qui naist de la depravation du jugement. ou bien d'une affection inconsiderée dequoy elle se cherit, en se representant à soy-mesme autre qu'elle n'est, par une aveuglée confidence pleine de vent & de vuide, qui n'a corps, prinse, ny durée, d'autant que guidée par l'indiscretion & imprevoyance de l'amitié qu'elle se porte, elle fait de soy tout son appuy, d'où derive, comme d'un tige de malheurs, toute malencontre. Et comme nous voyons toutes les extremitez des parties du corps humain devenir roides de froid quand la chaleur se retire au dedans ou par crainte, ou

par colere, ou en un grand accez de fievre: de mesme nous appercevons les choses bonnes que nous possedons, se refroidir, lors que venons à retirer à nous tout nostre amour en le consumant chez nous. S'il y a de la flaterie de vostre part, en croyant plus de vous qu'il n'y a, ce fleau vous ostera la cognoissance de vous-mesmes, offusquera la prudence qui vous doit sagement conduire, & fera que vous vous estimerez beaucoup, & n'estimerez pas les autres assez. Et tout ainsi qu'au premier vent rude, l'arbre garny de branches grandes & larges, qui n'est soustenu que de foibles racines, est jetté par terre, & celuy qui est pourveu de bonnes, fortes & profondes, resiste contre tous assauts venteurs, sans qu'aucune tempeste le puisse esbranler: pareillement si vous estes enflées du vent de folle monstre, sans estre maintenues d'aucun merite, & que seulement vouliez vous faire paroistre par une vaine gloire, il ne faudra qu'un vent leger pour vous abattre. Mais si vous vous fondez des vives & vigoureuses racines de vertu, nul orage, quelque violent qu'il soit, ne vous pourra accabler soubs le faix d'aspres & insupportables adversitez. C'est un grand defaut de nature de s'aimer par trop & se priser outre son merite & sa suffisance: lequel vice est plus commun à celle qui est nue d'entendement, qu'à une qui l'aura bien timbre. Ne vous chatouillez donc point en vostre pensée pour presumer ce qui ne vous appartient point. car croyants plus à ce qu'on dit de vous, estant faux, qu'en ce que sentez en vous-mesmes de vray, vous trouveriez enfin que ce ne seroit qu'un chant de Serene, qui vous endormiroit, un Basilic, qui d'un seul regard vous feroit perir. & que la gloire, qui vous seroit donnée, seroit vaine, ou pour ce qui n'est pas en vous, ou pour ce qui est en vous, mais non pas à vous, ou pour ce qui est en vous, & à vous, mais qui ne merite pas que vous vous en glorifiez. Tout cela vous arrestera de monter à une presomption plus grande que n'est vostre puissance. car

Qui plus haut monte qu'il ne doit,
De plus haut chet qu'il ne voudroit.

Dés l'heure que serez battues de ceste maladie presomptueuse, tout vostre soin sera de vous faire valoir par vanteries, & quelquefois à faux titre. Vice qui est à fuir, si la necessité ne vous contraint d'esventer les choses que faites, lesquelles neantmoins il faut dire avec tant de modestie, qu'on ne puisse vous accuser d'estre glorieuses car l'importunité des vanteries ravaleroit tout l'honneur qu'auriez acquis. La prudence des choses bien suivies, estant magnifiée, se tourne en imprudence & impudence. Sur tout n'estudiez avec un soin plein de peine & de travail d'esprit, pour descouvrir les actions, les secrets, les defectuositez, disgraces, taches & imperfections d'autruy. car telle curiosité ne prend sa naissance que de la malignité d'un cœur envieux. Dites-moy, qu'avez-vous besoin de sçavoir ou d'ouyr les choses que l'on tient closes & cachées? Cela peut plustost troubler ou perdre vostre esprit, que vous rendre meilleures. Et tout ainsi que le desir de sçavoir est louable, aussi vostre curiosité est grandement à reprendre, quand desirez de cognoistre les defauts de vos compagnes. C'est de ce vice trop clairvoyant que naist une sotte sagesse, quand à yeux ouverts vous voulez penetrer dans la vie de celles qui ne vous sont rien, & estre aveugles en la vostre propre. Passez plus outre. Telles fois vous employez tous vos sens attendant d'ouyr ce que moins vous voulez, & toutesfois vous cherchez ce que ne voulez trouver. La responce de l'Egyptien fut gentille & dite bien à propos à celuy qui luy demandoit, que c'estoit, qu'il portoit envelopé? c'est afin que tu ne le sçaches pas, que je le tiens caché. Le remede contre ceste maladie curieuse remplie d'inanité, sera de n'ouyr ny voir ce qui ne vous appartient point. Car autrement vous entreriez bien-tost dans la mesdisance pour triompher de la vie des autres.

Mais tout ainsi que devez bannir de chez vous la presomption, les vanteries & la curiosité: aussi gardez-vous d'acquerir le bruict de mesdisantes: car vous seriez aussi-tost comparées à une puante canthariide, qui ne se jette que sur les plus beaux bleds, & les rosées les plus douces & suaves de mesme vous n'infecteriez de vostre langue que les plus braves & nettes en reputation, desquelles blessant l'honneur par une piquante parole, la tache ny tard ny jamais ne se pourroit oster. Que le mesdire soit veritable ou faux, abstenez-vous-en: car deschirant quelqu'une par menterie, elle est dite injure, parce qu'elle est fausse & par la verité, elle est aussi appellée injure, d'autant qu'elle offense. De façon que l'on ne peut parler d'aucune ou sans menterie, ou sans paroles injurieuses & en ceste perplexité il est plus à propos que ne parliez point du tout, autrement vous mettriez d'estre poursuivies à cor & à cry, comme le fleau & la meurtriere de l'honneur d'une fille de bien. Pourquoy vous a nature donné deux oreilles, deux yeux, deux mains, deux pieds, & une seule langue, que pour signifier qu'à l'ouyr, au voir, au toucher, au marcher pouvez estre autant longues qu'il vous plaira, mais au parler les plus severes que pourriez? Et la mesme nature vous permet de porter à descouvert toutes ces parties, fors la langue, qu'elle a environnée de maschoires, murée de dents, & close de levres, comme de forts remparts, afin que cognoissiez que n'avez partie en vous, qui ait besoin de si bonnes gardes que celle-là, pour ne la point lascher aux discours sans prendre advis de la raison. Voulez-vous bien faire que vostre langue n'aille plustost que vostre esprit? Avant que de parler, pensez ce que voulez dire car un mot dit, ne se peut plus revoquer, là où une premiere pensée se peut bien amender. Si desirez maintenir vostre ame pure, conservez vostre bouche & fermez les oreilles aux paroles mesdisantes car tout ainsi que vous vous empeschez d'aller sur l'eau pour n'y estre noyées, de trop vous accoster du feu pour n'estre bruslées, & de manger mauvaises viandes pour n'en devenir malades aussi devez prendre peine de ne mal parler de personne, & n'accoster & ouyr les langues mesdisantes, de peur de tomber au mesme vice duquel elles sont blasonnées.

Je ne trouveray toutesfois mauvaise en vous une vive, soudaine & courte reparrie, reglée selon le lieu, le temps & la qualité de celles avec lesquelles converssez. Car tout ainsi que les estoilles, quand l'air est serein, sont la beauté du Ciel, & les fleurs en une saison printaniere, l'embellissement des prez de mesme les aigues & plaisantes rencontres sont l'ornement d'une sage fille. Mais je souhaite que vos gaussseries ne soient attachées, ains qu'elles mordent à la façon de la brebis, & non du chien. car autrement elles ne seroient plus rencontres, ains pures injures. Bien est vray qu'estant touchées ou mordues en chien, vous ne serez jamais blasmées, si en repartant vous brandissez une parole de droit fil, qui n'attaque superficiellement & à l'adventure, mais rende la playe si profonde, qu'elle emporte la piece. La response prompte est plus belle en brocardant, que quand à garde faite vous attaquez quelqu'une de parole. l'une est estimée proceder d'une vivacité & gaillardise d'esprit, l'autre, d'une longue premeditation. Sur tout, voulans tailler, mesurez de telle façon vos forces, avec celle qu'attaquez, qu'elle ne vous rende muettes par une parole bien assise. Mais en tout ce que direz, ne vous donnez jamais loy d'enrichir vostre langage de mensonges pour ombrager ou alterer la face des choses, d'autant que la menterie és paroles est quelque ombre de la passion de l'ame. Si vous mentez, l'on dira que la cause procede du manque d'entendement, entant que choisissez la pire chose du monde pour la meilleure. Ne vous perdez point en ce mal car vous fourvoyant de la verité, vous faites qu'à force de mentir, une chose vraye est tenue en doute, & qu'ores que disiez vray, on ne vous croit pas, qui est la peine de vostre vice, que portez tousjours avec vous. Tenez pour maxime, que la fille d'honneur ne doit jamais estre sans verité & chasteté. Il n'a oncques esté que celle qui est veritable, ne fust pudique, & la

menteuse

menteuse au contraire, peu chaste : & comme disoit quelqu'une, il n'est moins reprochable aux filles extraites de bon lieu, d'estre menteuses, qu'impudiques.

Encores ne veux-je oublier ce qui est de la bien-seance de vostre corps, premier que de finir cette lettre. Il ne vous faut avoir un rire indiscret & demesuré. car celle qui se laisse aller ou abandonne à un ris immodeté, ou qui rit à tout bout de champ, monstre un signe de legereté : mais celuy qui est arresté, mignard, & attrayant, accompagné de honte, est permis, car il tient de la gravité & honnesteté, & de cette froideur rassise, pleine d'une severité fiere & magistrale, bien-seante à toute fille. Que vostre rire soit donc modeste, non esclatant, ny avec la bouche du tout ouverte. qu'il ne soit de toute legere occasion, ny du mal d'autruy. Monstrez en riant une joyeuseté d'esprit & de visage. Tout mouvement & disposition de corps, qui se difforme de l'usage naturel, semble laid. Et tout ainsi que vous vous devez abstenir d'un ris à plein gosier, pour entretenir vostre visage en une belle assiete, aussi devez-vous conserver vostre face en sa pureté & netteté, sans ressembler celles qui journellement inventent nouvelles & estranges manieres de fards pour falsifier & contrefaire leur aage, & premier portraict naturel avec faux cheveux, pommades, eaux distilées, & autres tels desguisements : car il n'est rien plus deshonneste que de se montrer autre que l'on est : & se faict un mauvais jugement de celle qui cherche dehors estre louée de sa beauté.

Quoy que je die, je veux bien qu'ayez soin des choses exterieures pour vous vestir honorablement, non point d'habits si riches, mais proprement faits & accordants avec vostre aage, au temps, au lieu, & à l'usage de la plus-part. Car quand un habillement est convenable avec une netre & gentille naifveté, il tesmoigne quel est l'esprit, d'autant que l'habit de dedans correspond communément a celuy de dehors. Une fille orde & sale, a les sens & l'esprit de mesme. Et tout ainsi qu'en toutes choses la beauté consiste en la proportion de toutes les parties bien rapportées entr'elles, & que la laideur dépend de la disproportion & de leur mauvais compartiment. de mesme toutes les fois que ne proportionnerez vos vestements avec vous qui les portez, ils produiront une certaine inégalité autour de vostre corps, qui fera qu'au lieu de vous rendre agreables, vous serez ennuyeuses à celles qui vous verront.

Pour ne passer les termes d'honnesteté, ne desirez paroistre avec l'excez d'un humble ou trop somptueux vestement : car en l'un feriez paroistre une pure hypocrisie, en l'autre confesseriez une impudicité. Et ne vous attifez de ces attrayantes manieres, mais d'une belle presence exterieure, gentille & advenante, qui vous soit naturelle & nullement contrainte. Si vous n'en estes douées, soyez parées de la vertu, la beauté de laquelle couvre les déformitez du corps, & donne une splendeur & majesté au visage d'une fille vertueuse. Et craignant de ne me pouvoir estancher, si j'approfondissois toutes choses par le menu, je diray en peu de substance les choses meilleures qui vous rendront de bonne mise. Faites que vostre jeunesse soit bonne & delectable. Quelle est la racine, tel est le fruict quelle est la fontaine, tels sont les ruisseaux. ainsi d'une belle & agreable jeunesse il n'en soit qu'un bon fruict. Assubjettissez-vous à ces deux grands Maistres, au devoir & à l'honneur : l'un vous defendra de rien faire contre le gré de ceux qui ont la surintendance de vos mœurs. l'autre ne le pourra souffrir. Que vostre cœur ne soit d'une dure trempe, afin que puissiez renoncer à vostre propre volonté, pour prendre les fortes armes d'obeyssance.

Ne vous faites maistresses de vostre visage, autrement il n'en faudroit attendre que feintise. Tout ce que l'on vous dira pour vostre bien, prenez-le en bonne part, & supportez l'imperfection, soit de vos esgales, soit de vos inferieures, en couvrant leurs fautes. Soyez promptes à louer & tardives à reprendre. Par exercices ordinaires defendez-vous contre l'oisiveté, pepiniere de tous maux. Gardez d'estre insolentes car où est l'insolence, là est l'inconsideration. Où est la legereté, il n'y a aucune cognoissance de vertu, ny point de jugement pour discerner les belles actions d'autruy, ny de gravité pour considerer & mesnager ce qui est convenable à soy-mesme. Pensez & repensez que c'est une peine extreme à celle qui a mal fait, de cacher son vice, & toutesfois peine en vain : car fasse ce qu'elle voudra, il est impossible de le cacher à elle-mesme.

Nul ne peut se cacher à soy-mesme. Et puis un peu de fiel rend amer beaucoup de miel. Une petite tache noire souille un beau drap blanc. Aussi un petit vice gaste plusieurs vertus. Adjoustez qu'il n'y a rien plus certain, ny plus present à tout le mal que sçauriez faire, que vostre propre conscience, laquelle parle ordinairement à vous, & represente, malgré qu'en ayez, le registre de vos fautes les plus secretes, elle en est l'accusateur, le tesmoin, le juge, & le bourreau : vous n'en pouvez éviter les poursuittes, les gesnes, & les tormens, qui vous font fremir d'alarmes. C'est un ver qui ne meurt jamais, lequel vous presse, atteint & mine vivement avec des élancemens qui vous bourrelent d'un perpetuel remors. Tant que vostre ame est chatouillée de quelque vice, vostre conscience ne vous laisse jamais en repos. elle est semblable au chancre qui rognonne nos corps aussi vous laisse-t'elle une repentance qui vous ronge, émeut & tormente sans cesse. Enfin c'est un œil que Dieu a mis en l'homme, veillant sur toutes les actions de sa vie pour luy donner joye & contentement du bien qu'il a fait, & un vif ressentiment au contraire quand il a mal-fait.

Aprés tous ces beaux enseignemens, je ne puis que vous exhorter à conduire de tel teneur le fil de vostre vie, que vos façons de faire tendent tousjours au bien. A quoy devez estre excitées pour le devoir qu'avez à vous-mesmes, & puis en attendre ceste belle recompense, qui ne peut faillir à toutes honorables actions, cachées qu'elles soient, & non pas mesme aux vertueuses pensées. C'est le contentement qu'un ame bien reglée reçoit en soy-mesme, laquelle logée en une ferme & asseurée assiete, mesprise toutes choses pour bien faire. Si vous n'allez au bien, accusez-vous-en car vostre plus grand mal repose dans vostre propre esprit, qui ne sçait reprendre ny corriger en soy, ce que condamnez en autre. O la belle chose, que de moissonner l'honneur & le merite par le bien faire! Accoustumez-vous à ceste action. car l'accoustumance rend toutes choses plaisantes, agreables & familieres : & puis vous ne pouvez avoir une plus honorable statue, que la memoire d'une glorieuse & vertueuse vie, laquelle vous rendriez d'une interminable durée, si ne presumez de pouvoir celer à Dieu chose que fassiez. & que ne commettriez acte, lequel confessé soit vituperable.

Pour closture de cette lettre, je ne sçache rien de plus seur pour vous maintenir dans le bien, que de faire une reveue & amas chaque soir de toutes les fautes qu'avez faites le jour, sans vous laisser gaigner en cet examen à la maladie flateuse de vous-mesmes. Censurez-vous aussi aigrement, que si estiez vos ennemis. Qui se juge, ne le sera par autruy. Rendez-vous compte du temps passé inutilement perdu, du bien qu'avez laissé à faire, & du mal qu'avez fait. Regardez-vous pour ramener en vous-mesmes vostre esprit & vostre volonté qui se consomment ailleurs, afin que la raison, qui manie toutes les puissances de vos ames, par le moyen de je ne sçay quels ressorts, puisse moderer leur course, & veiller en toute saison sur vos actions, en leur donnant certaine reigle, au desir de laquelle elle puisse dresser tous vos déportements au bien. A Dieu.

LETTRE

LETTRE X.

A Monsieur des Ruaux, Conseiller & Advocat du Roy au Siege Presidial d'Angoulesme.

Il descrit l'histoire de Cosme de Roger Athée & sa fin

Theodore Cyrenien, & Evemere de Tegée estoient Atheistes.

JE ne pensois pas qu'il y eust parmy nous autres Chrestiens des Diagores & Protagores, qui ne creussent point de Dieu mais Cosme de Roger Florentin de nation, Abbé de Saint Mahé en l'Evesché de Leon en Bretagne, appellé en Cour par la Mareschale d'Ancre & fait à sa poursuite pensionnaire du Roy, par brevet du 24. Aoust 1613. signé Louys, & plus bas, Lomenie, de trois mille livres par an, payables sur sa simple quittance, quoyqu'il ne fust couché sur l'estat, est mort Athée en ceste ville de Paris, le premier jour d'Avril 1615. aagé de quatre-vingts ans. Je vous prie de permettre que je vous raconte l'histoire. Il fut malade trois mois. Son hoste voyant que ses forces abbaissoient, alla vers du Perrat Aumosnier du Roy, intime amy de Roger, qui pria Dom Claude de sainct Bernard Feuillant, de l'aller admonester de son salut.

Ce bon Pere, curieux de traitter doucement ceste conscience revesche, ne peut, quelque precaution qu'il apportast, tirer de luy, sinon, que le temps estoit assez long pour mettre sa conscience en estat, & desireux de se developer de ses mains, feignit de vouloir dormir, & de là à une heure & plus revenant comme d'un profond somne, le Feuillant se representa à luy, lequel il pria de remettre la partie au lendemain ce que ce bon Pere accorda, ne pouvant rien gaigner de cet obstiné. L'hoste jugeant que Roger diminuoit à veue d'œil, alla querir le Vicaire de Saint Estienne du Mont, qui le voulut, à la façon accoustumée de l'Eglise, confesser ce qu'il refusa de faire, disant que c'estoit un abus. Le Vicaire l'interrogea, s'il ne croyoit pas que nostre Seigneur Jesus-Christ eust enduré mort & passion en la Croix pour la salvation du genre humain? & si une croix, qu'il fit de deux petites bougies de cire, n'estoit pas la remembrance de celle en laquelle nostre-Seigneur avoit souffert pour nous? A l'une & à l'autre demande il ne respondit qu'un mot, Abus voulant dire, à ce qu'il expliqua depuis, qu'il n'adjoustoit aucune foy aux paroles du Vicaire, & qu'ayant pratiqué toutes sortes de remedes propres à prolonger sa vie, il croyoit que l'ame defailloit avec son corps, & que sa vie se terminoit en un aneantissement privé de tout sentiment vieille heresie, autrefois confondue par Origene. Le Vicaire l'abandonne, & de là à quelques heures decede, infatué de ceste meschante & damnable opinion. Oyez ce qui se passa aprés sa mort, & le grand jugement de Dieu, qui ne laissa un tel crime impuny. Le Curé de Saint Estienne ne voulut permettre qu'il fust enterré en terre saincte, & la fin de ceste vie ayant esté sceue par l'Evesque, il ordonna qu'on le jettast à la voirie. Le Nonce du Pape contre toute raison en voulut prendre cognoissance pour le faire mettre en terre: mais l'hoste & ses domestiques, pour empescher toute dispute, adviserent entre eux de faire une fosse hors le faux-bourg de Saint Marceau, laquelle un meusnier vit fouir du haut de son moulin, & sur l'opinion qu'il eut, que c'estoient assassins qui vouloient enterrer là quelque corps mort, se donna la patience d'en voir l'issue, & aussi-tost le denonça à la justice de Saint Marceau, qui le fit déterrer & exposer dans l'auditoire à la veue d'un chacun pendant trois jours pour estre recogneu. durant lequel temps ce cadavre se putrefia, & aussi-tost le Juge le fit renterrer, & à quelques jours de là les chiens découvrirent la fosse, qui de leurs entrailles en firent la sepulture, & sur luy acharnez le deschirerent piece à piece, & mangerent son miserable corps, & laisserent les os traisnez deçà & delà par les champs. Le lieu de sa charongne sera remarqué de perpetuelle detestation. Voilà la fin de ce monstre. Je puis dire, quelle la vie, telle la fin.

Il est mort un tres-meschant homme, Athée & grand Magicien, qui a esté puny selon son merite. En l'an 1574. il fut accusé avec Coconas & la Mole, (qui eurent la teste trenchée) d'avoir dressé une figure de cire vierge, pour faire mourir Charles IX. dont il fut torturé ordinairement & extraordinairement, & depuis tiré de la Bastille, où il estoit prisonnier, par la feue Royne mere & Henry troisiesme luy donna, à son retour de Polongne, l'Abbaye qu'il possedoit. Luy-mesme pendant nos derniers troubles fit une autre image de cire, contre laquelle il jetta plusieurs infusions de charmes & venins pour faire mourir nostre grand Henry, mais il ne peut atteindre à son soit, & le Roy par sa douce clemence luy pardonna, s'estant rendu maistre de la Bretagne

Ce n'est pas le premier Athee que Florence a porté. Nous avons Mannes Grosso, & Laucas Orafo, Florentins, qui vivans firent profession de l'Atheisme & l'un d'eux mourant, fut curieux de se faire apporter l'image d'un Crucifix, auquel il se recommanda, mais non fait d'autre main que de celle du Donatel & l'autre decedant se recommanda au plus puissant, soit qu'il fust Dieu, soit qu'il fust Diable, avec ces paroles, *Chi più può, più tira.*

Je m'estonne comme ces hommes-là sont morts sans croire un Dieu d'autant que s'ils eussent contemplé seulement cet ordre & continuation des œuvres divines, qui est en la nature, dés l'heure mesme ils pouvoient dire, que la principale cause & origine provenoit de cet éternel Esprit comme d'une tres-abondante source, & qu'il n'y avoit rien d'oysif en toute ceste université des choses, rien qui ait esté fait à la volée, fortuitement & en vain, & qu'en toutes plantes est infuse sa proprieté, & à chacun des animaux est attribuée sa propre & naturelle inclination bref, que toutes les choses comprises soubs la concavité du ciel, sont garnies d'une certaine vertu naturelle à produire leur action peculiere, & qu'estant disposées chacune en leurs temps & lieux, font leurs offices & accomplissent leurs cours par une certaine admirable vicissitude. Et s'ils eussent jetté les yeux plus haut pour esplucher la nature de l'homme, ils apprenoient comme à la formation de l'enfant la force virale de la semence exerce son office de moult industrieusement élabourer l'ouvrage, & peu à peu luy distinguer ses membres, & le rendre en sa forme accomplie. en maniere qu'és six premiers jours sont produits certains petits filets, & que les neuf jours suivans, les vaisseaux & veines du nombril fournissent le sang & l'esprit, dont premierement se forment les membres organiques, comme le foye, le cœur, la ratele, les poulmons & le cerveau, lesquels depuis le premier moment de la conception jusques au dix-huictiesme sont accomplis, & qu'au quarantiesme jour les parties estant formées, le fruit commence à prendre vie au moyen de l'ame raisonnable qui entre au ventre de la femme, laquelle parachevant l'œuvre, remplit de sa force les facultez & puissances naturelles. Et s'ils eussent consideré de plus, quand il est venu au monde, sa forme digne de regarder, toute propre & convenable aux mœurs de l'ame, son maintien droit & esleve au ciel, sa facere gardant contremont, la proprieté de toutes ses parties & de son total, la beauté de l'ame & la force de l'esprit, qui ne se peut par aucune raison ne jugement comprendre.

Il est impossible qu'ils n'eussent creu que le tout procedoit de ce grand Dieu, qui a voulu estre tenu en estime des hommes, en leur exhibant l'homme comme un patron de divinité. c'est-à-dire, que par contempler chacun son esprit en soy, & par se cognoistre chacun soy-mesme,

mesme, il a voulu que nous fussions conduits à la cognoissance d'un si grand ouvrier. Enfin s'ils eussent retiré la dignité de nature vers sa source & origine, c'estoit pour voir clairement que l'homme a esté mis & presenté sur ce theatre du monde à cause de Dieu seul, afin qu'il s'éjouist en luy, qu'il recogneust sa magnificence & liberalité, & se fiast & appuyast du tout en luy & qu'en une si grande multitude & diversité de choses créées, non seulement la vertu de nature luy fust en admiration, mais aussi la grandeur de celuy duquel toutes choses sont procedées, & par la benignité duquel les œuvres de nature subsistent & sont conservées en estre. Je m'asseure que si ceste consideration eust esté par eux pesée, elle pouvoit eslever leur esprit, sans cela fiché en terre, & le conduire à la cognoissance de Dieu, lequel combien qu'il soit invisible, toutesfois par les choses créées, & ce monde basty en telle excellence & tant sagement gouverné peut estre veu & entendu. Car comme par la memoire des choses, & par la beauté de vertu nous cognoissons la force de l'ame, combien que des yeux corporels elle ne soit veue ainsi clairement nous voyons Dieu par ses œuvres, & efficacement en sentons la vertu & influence, ensorte qu'estant par tout respandue, elle donne chaleur, & vie à chacune chose.

Je me contenteray de vous avoir discouru des choses inferieures, sans vous parler des superieures, comme de ce bel ordre qui s'entretient dans les Cieux, de ces intelligences motrices qui ont la force de pouvoir remuer avec une vitesse incomprehensible la masse celeste de ce grand corps du premier mobile, lequel tourne sans aucune entrecesse, & emporte avec soy par la rapidité de son mouvement tous les autres cieux, qui sont au dedans de son enceinte. du Soleil, qui nous envoye la diversité des saisons, selon le plus ou le moins qu'il s'approche ou recule de nous. Car celuy qui voudra tant soit peu mediter en ces œuvres surnaturelles, jugera que tout cela ne se peut faire que par la conduite de la divine Providence.

Aprés toutes les raisons que je vous viens d'escrire, & le souverain jugement que Dieu a donné contre Roger, je ne pense pas qu'il se trouve un Athée. Adieu.

LETTRE XI.

A Monsieur de Montaigne, Seigneur de S. Genest, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, President & Lieutenant general au siege Presidial de Xaintes.

Il monstre que les grandes eaux prognostiquent de grands malheurs en un Estat

Il y a trente & six ans qu'il ne s'est passé année que je n'aye fait voyage mais il faut confesser que je n'eus oncques si mauvais temps qu'en ce dernier. Je partis de chez moy le 19. de Fevrier avec un beau temps & serain, & toutesfois vers le soir il neigea un peu & le lendemain aussi. Estimant que cela ne dureroit pas, je m'acheminay à Poictiers, où j'arrivay l'apresdinée environ les quatre heures, à laquelle heure la neige commença de plus beau, qui dura deux jours entiers.

Le 21. je tiray le chemin de Chasteleraut, sur l'esperance que j'avois, qu'elle s'appaiseroit & le 22. nous arrivasmes au port de Pile avec la neige, le vent & le froid dans le visage. Quoyqu'elle eust cessé ce jour-là, si eusmes-nous bien du mal le lendemain. car elle se congela de sorte que les chevaux avoient une peine infinie à en tirer leurs jambes, & aussi qu'il nous fallut tracer le chemin, & aller à belle esme de pais car de passer par l'ordinaire, nous en eussions eu en tels lieux pardessus nos testes. Je me trouvay deux ou trois fois dans la neige jusques aux aisselles. là plusieurs firent leur tombeau, qui moururent de froid. Malheureux qui se fait sage à ses despens. C'est le dernier voyage que je feray jamais en pareil temps.

Je veux maintenant philosopher sur ceste grande quantité de neige, pour vous dire, que j'ay peur, qu'elle ne nous pronostique quelque mal extraordinaire. Il y a cinquante-un ou cinquante-deux ans qu'elle tomba en mesme abondance à pareil jour que celuy-cy. aussi fut-elle un avant-coureur des mal-heurs qui tourmenterent la France pendant trente-huit ou quarante ans. L'année de devant la mort de nostre grand Henry, il y eut generalement par toute la France un grand débordement d'eaux, qui rompit digues, ponts & chaussées par toutes les rivieres de ce Royaume, & emporta plusieurs villages tous entiers. Aussi l'année d'empiez suivint le funeste parricide du feu Roy. En l'an 1613. il tomba des eaux & de la gresle à foison, qui produirent la famine presque par toute la France : aussi vismes-nous, l'année suivante, les armes prinses, qui furent accoisées par la sage conduite de la Royne Regente. J'apprehende que ces neiges ne soient un advertissement de nostre malheur à venir car, comme dit Moyse, je crains qu'en ces eaux trés-ameres Dieu ait assemblé ses maledictions. Et le Psalmiste. Feu, gresle, neige, vent de tourbillons font sa parole.

Et Salomon Ils ont souffert persecution par eaux nouvelles & par gresles, & par pluyes L'inondation des eaux n'advient jamais fortuitement, ains par une vengeance divine. quoyque l'on puisse attribuer à la nature l'accident des ravines d'eaux, neantmoins nous ne devons tant donner à la nature que nous ne recognoissions une Providence divine qui regit, qui modere & qui se sert des causes secondes, soit ou pour nous resveiller du sommeil de nos vices, ou bien pour nous chastier suivant nos demerites. Le tout repose en la main de Dieu. C'est à nous de le prier qu'il destourne son ire de dessus son peuple. Nous en avons plus grand besoin que jamais : car selon que sont disposées les affaires de cet Estat, je prevoy quelque grand mal futur prest à tomber sur ce Royaume. A Dieu.

FIN DU TROISIESME LIVRE.

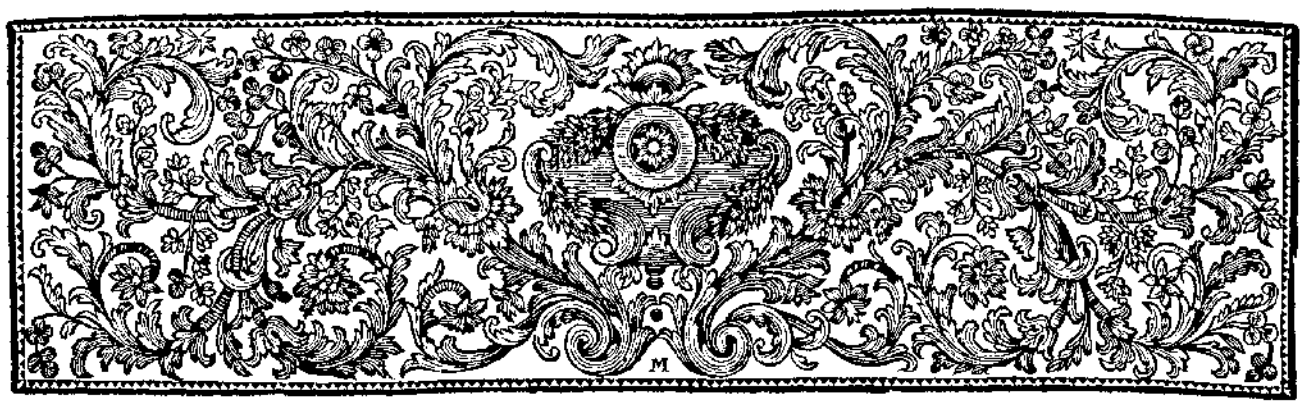

LES LETTRES DE NICOLAS PASQUIER, FILS D'ESTIENNE.

LIVRE QUATRIESME.

LETTRE I.

A Monseigneur d'Espernon, Duc & Pair, Chevalier des Ordres du Roy, Colonel de l'Infanterie Françoise, Gouverneur pour le Roy és pays d'Angoulmois, Xaintonge, Aunis, ville & Gouvernement de la Rochelle, haut & bas Limousin, pays Metsain, Boutounois & Lochois.

Il l'exhorte de representer au Roy qu'il est besoin de secourir ses voisins contre l'Espagnol.

C'EST un fol, direz-vous, qui vous escrit. mais plustost devez-vous dire, un homme, libre & franc, lequel desire vous representer, comme sur un tableau, avec franchise, le piteux estat & inévitable danger où s'en va courant ce Royaume, s'il n'y est pourveu de prompts & seurs remedes. Quand je remue chez moy le bouleversement & pesle-mesle de ceste Couronne, sans qu'aucun s'esleve pour en dire franchement ce qui en est, & que je voy la liberté ostée aux gens de bien d'ouvrir la bouche des affaires qui regardent son maintien, je juge que c'est un certain pronostic de sa decadence. Celuy est outrément malade & en grand peril de sa vie, qui au fort d'une fievre continue ne ressent aucune douleur. De mesme je croy la France au supreme degré de sa maladie, puisque le general ny le particulier n'apprehende ny son mal present, ny celuy qui est à venir.

J'ay mesuré mes forces avec le subject que j'entreprens, lesquelles me semblent fort debiles, mais j'espere que Dieu les rendra assez fortes, pour vous faire les ouvertures propres & utiles à sa conservation, lesquelles je m'asseure que (selon vostre accoustumée prudence) vous mettrez en œuvre, ayant & la creance & l'authorité que vous avez prés du Roy.

Depuis quelque temps, j'ay pratiqué uns & autres pour apprendre les affaires de cest Estat. Je ne vous puis rien celer la chose touche de trop prés nostre Roy, & son Estat, chacun en ses communs devis ne parle que de la correspondance qu'il y a du Mareschal d'Ancre avec le Roy d'Espagne, qui se promet de pouvoir seurement armer, sans estre contrequarré ny empesché des forces Françoises. Et de fait, auparavant ceste intelligence, il y avoit une telle liaison entre les Princes Chrestiens, qu'il sembloit que tous eussent conspiré au bien & avancement de la Chrestienté. mais au mesme temps que le Mareschal s'est uny au Roy d'Espagne, sous deux beaux pretextes, l'Espagnol a levé les armes en Allemagne & en Italie. En Allemagne il s'ayda du nom de l'Empereur, faisant entendre aux Princes par ses Ambassadeurs, que l'armée qu'il dressoit, n'estoit que pour executer le ban donné contre la ville d'Aix, pouvoit avoir vingt ans & plus, & qu'aussi-tost qu'elle seroit remise sous l'obeissance de l'Empire, il licenceroit son armée. En Italie, le pretexte respondit à ses pensées, car le Duc de Mantoue mourant laissa sa femme grosse, qu'il assista de ses forces en qualité de sa niepce contre l'heritier du Mantouan jusques à ce qu'elle fust accouchée d'une fille. Toutefois combien qu'il se soit emparé d'Aix, & que sa niepce soit accouchée, si n'a-t'il voulu rompre ses armées, au contraire s'est advancé en Allemagne, en Italie & en Piemont par la prinse de plusieurs places, qu'il a fortifiées: & maintenant il se resoult de depossider à plate couture le Duc de Savoye son beau-frere, soubs ombre de quelques mescontentemens que de longue main il a conceus contre luy. Et ayant eu apprehension que quelque alliance qu'il y eust, le François secourroit le Savoyard, dés l'heure il a remis tous ses differends entre les mains de nostre Roy, pour en passer par où il ordonnera. Qui ne sont que paroles sans effets, afin de gaigner temps, & retenir ses forces entieres pendant que naistra l'occasion

sion de son entente. En France, je voy une profonde bonace, suivie de banquets, festins, danses & balets, & l'or & l'argent que nostre grand Henry avoit avec tant de peine amoncelé pour secourir son Royaume aux necessitez, estre en partie consommé que pour ceste année l'Espargne est sans fonds, l'argent ayant esté employé des l'entrée de l'année que les partialitez se nourrissoient entre les Princes & grands Seigneurs que certains livres se publioient par les ennemis de l'Estat, de l'authorité du Pape sur le temporel de nos Roys, confirmée par une certaine conjuration de plusieurs Curez, qui en leurs Confessions impriment ceste impie & damnable doctrine au cœur du simple populaire, contre la loy de Dieu & la liberté de nostre Eglise Gallicane. Avec tout cela, je remue à part moy le massacre fait au mois d'Octobre dernier par les Espagnols & Portugais, des François qui possedoient l'Isle de Marignan aux Indes Occidentales, qu'ils avoient conquise au peril de leur vie avec tant de peines & travaux, pour y planter nostre Religion Chrestienne, qui desja y avoit prins de grandes & profondes racines par l'entremise des Peres Capuchins, qu'ils ont chassez les deffenses faites de secourir le Duc de Savoye. le commandement fait aux Gouverneurs des Provinces de tenir les passages fermez avec la punition de quelques soldats qui furent pendus allants vers le Savoyard & pour fin, le reculement des mariages, desquels je ne puis rien juger de bon, soit à cause de la mauvaise & triste reception faite de celuy qui est allé fraischement en Espagne, soit que depuis son retour l'on tienne caché ce qu'il a negocié.

Quand je repasse tout cecy, je fais des Commentaires dessus, disant qu'il y a cinq à six ans que le mescontentement forgé par l'Espagnol contre le Duc de Savoye, est nay. qu'il y a vingt ans & plus, qu'il pouvoit executer le ban contre la ville d'Aix en faveur de l'Empereur: que toutesfois il n'a faict ny l'un ny l'autre, quoyque les treves eussent esté accordées avec tous ceux contre qui il avoit guerre, sinon depuis la conclusion des mariages. Pour quelle raison a-t'il mis deux armées sur pieds aux deux bouts de ce Royaume, que sur l'opinion, que le Roy luy est si estroittement joint, que, quoy qu'il entreprenne, il ne remuera ses armes contre luy? Qui l'a destourné de venir aux mains avec ses voisins auparavant le pourparler de ces mariages, que la crainte du secours François, Allemand, Anglois, Savoyard, Flamand, & autres alliez, qui eussent aussi-tost esté à ses trousses? Il est bon mesnager du temps, il ne veut perdre l'occasion de s'agrandir aux deux extremitez de la France, pour l'enclaver & borner, afin d'en rendre bon compte quand il verra le chemin luy estre fait & applany. O que le retardement de ces mariages nous coustera cher! La mort de tant de François en l'Isle de Marignan en est derivée. Ceste Isle, & tout ce que nous possedions en ces contrées lointaines, en est soubs ceste ombre perdu. O que nous avons à prier Dieu, que pis ne nous arrive! Car ceste tuerie & envahissement ne sont qu'une marque & eschantillon de la volonté & resolution Espagnolle. O que de regrets en la mort de nostre grand Henry, le seul nom duquel servoit d'espouventail à tous ses ennemis; qui n'eussent osé lever le sourcil de son vivant pour attaquer ou usurper le sien! O que les partialitez & divisions des Princes & Seigneurs nous nuiront! O que ces livres contraires à nostre vieille Theologie, produiront de mal à nos Roys! O que le manque d'argent (nerf d'un Estat) profitera à nos ennemis! Car qui empeschera maintenant, en ce chaos & confusion de toutes choses, l'Espagnol de se rendre maistre de tous les pays du Savoyard, d'une grande partie de l'Allemagne & de la Lorraine, puis qu'il a tiré les forces Françoises hors du pays? Il ressemble au bon Jardinier, qui elague tous les rejettons d'alentour du tige de son arbre pour le rendre plus gros, afin que la vertu qui se respand par toutes ses branches, estant reduite & recueillie en un seul pied, produise avec le temps plus fortes branches & mieux chargées de fruict: de mesme, l'Espagnol esparte & ruine toutes ces Principautez voisines, pour faire que les forces esparses en plusieurs, venans à se reunir avec les siennes, engendrent un espouventement merveilleux à tous les autres Princes, quand l'opinion luy prendra de les conquerir, lesquels, au seul bruit de ses armes, tremblotans se reduiront soubs son joug.

De tout ce discours, je conclus en souspirant, que la voye est battue au Roy d'Espagne, pour se rendre Seigneur de nos voisins, & que ce que toutes ses forces unies en un ne luy pouvoient donner, sa dexterité au mesnagement de ces mariages, nos partialitez, nostre manque d'argent, le mespris qu'on fait d'armer, luy offrent.

Qui doute de la perte du Savoyard, des Princes Allemands & du Lorrain, s'ils ne sont aidez du secours François? Nos œuvres imitent nature. Comment seroit-il possible, ou seulement naturel, qu'une souche menue portast une lourde & pesante branche? Aussi que tous ces petits Princes soustinssent des forces plus grosses & plus fortes qu'ils ne sont? Si par fortune ils obtiennent quelque advantage, il leur en prendra comme à ce pauvre arbre qui a les branches plus fournies que le tronc, sous le faix desquelles il ploye & travaille, en attendant l'heure que quelque vent le mette par terre. aussi eux à la premiere perte qu'ils feront, vous les verrez despouillez de tous leurs rameaux, je veux dire de leurs terres & Seigneuries, tellement que le simple tronc demeurera seul, nud & esbranché. *

Ceste alliance ne doit empescher le secours François. Car laissant brusler la maison attachée à la nostre sans la secourir, il n'en peut arriver que la ruine & consumption de toutes les deux pareillement laissant prendre la Savoye & le Piedmont, une partie de l'Allemagne & la Lorraine, qui sont comme collez à la France, on n'en peut esperer que la desolation de ceste Couronne.

Nous jugeons des intentions d'autruy par leurs effects. Si le Roy d'Espagne est aprés à se rendre Maistre de tous les pays de son beau-frere, & des terres que l'Empereur son proche parent pretend estre siennes; ne doutez nullement qu'il voudra joindre celles de son beau-fils aux siennes car la mesme raison qu'il a d'attaquer son beau-frere & ses autres parens, combattra pour luy contre son beau-fils que puis qu'il desire de violer toutes sortes de droits, il le veut faire pour regner.

C'est donc à vous à donner conseil au Roy, qu'il destourne ceste violence qui se faict contre ses voisins & alliez, laquelle tost ou tard s'estendra jusques à luy, comme un impetueux torrent qui desbordera furieusement contre son Royaume, lequel il ne peut arrester qu'en y opposant hastivement de bonnes & fortes digues. S'il ne le fait, qu'il commence à reputer son propre danger, le dommage d'autruy. car en la ruine de ses voisins, la sienne y est enclose.

Je vous veux monstrer, & par raisons, & par exemples, que le Roy est obligé de secourir ses voisins, qui sont à la veille de faire naufrage.

C'est une maxime d'Estat entre les Princes, que toutes les fois que l'un d'eux arme, les autres sont contraincts de faire le semblable, pour n'estre pris au despourveu. car celuy qui n'en a ainsi usé, a esté investy, & dessaisi tout à coup de ses pays. Et puis armant, il en naist un grand bien car ils empeschent que le plus fort ne donne la loy au plus foible, lequel s'agrandiroit tellement du débris de tous ses debiles voisins, qu'aprés, s'attachant aux plus forts, il luy seroit aisé de les terrasser & culbuter sans dessus dessous.

Persuadez au Roy, que quelque alliance qu'il y aie entre luy & le Roy d'Espagne, il doit deffendre, comme son propre, le Duc de Savoye & les autres alliez ses voisins mesme se mettre en front pour luy ouvrir la guerre, s'il ne borne ses hautes & superbes entreprises dans les mesmes limites qu'elles estoient auparavant les accords des mariages. Quel mal à nostre Roy, s'il ne deffend ses voisins & alliez? Il leur trenche le chemin pour ne le secourir quand il en aura necessité, puis qu'au besoin

besoin il les abandonne, eux qui luy attouchent & de A sang, & par traicte, & par voisinage. Faites-luy voir au doigt & à l'œil, qu'à faute d'armer, il perd ses bons amis, pour gaigner l'amitié de celuy qu'il ne peut avoir qu'au poids de la deffaite de tous ses voisins & de la sienne. Faites-luy prendre les choses par le bon bout, afin qu'il choisisse de deux maux le moindre. Le mal d'attendre l'Espagnol en son Royaume est plus grand, que de l'aller attaquer sur les terres de ses confederez. Qu'il ne fasse point de necessité vertu, qu'il ne soit forcé de faire du bien par contrainte. En deliberant à plein, il apprendra que le meilleur luy est le plus seur, & qu'en secourant ses voisins, il rognera les aisles Espagnolles à mesure qu'elles croistront, & divertira le cours de leurs projets par trenchées, auparavant qu'il soit trop violent. Ce sera luy faucher (comme l'on dit) l'herbe soubs le pied, & arracher de ses poings les armes dont il s'aide le plus. En ce faisant, le Roy fait beaucoup pour ses alliez, mais encores plus pour soy, car il se met à couvert du voisinage d'un grand Roy.

Il est temps qu'il se demasque pour monstrer quel il est car ceux qui manient les affaires de la France pendant les jeunes ans du Roy, en bastissant & leurs maisons & leurs grandeurs, ne considerent pas que l'Espagnol B édifie aux deux extremitez de son Royaume deux ponts, qui luy donnent l'entrée pour s'en rendre seigneur quand il voudra.

Ne doutez point que l'Espagnol n'attaque le Savoyard, & l'Alleman, tant pour les offenser, que pour esmouvoir & irriter les armes Françoises, & avoir occasion de passer en France pour les combattre, lors qu'il aura remis nos voisins sous son Empire. C'est un moyen par luy pratiqué, qui a quelque respect de la foy, pour faire ouverture de nouvelle guerre. Car la voulant mouvoir contre le Roy, avec lequel il est allié, il a eu une plus juste couleur, de s'adresser aux amis de son allié, qu'à luy-mesme, croyant qu'il se voudra ressentir des assauts qu'on leur livrera, & lors il a la fin de son desir, qui est de luy mener guerre. Et si en ceste occasion le Roy tesmoignoit n'en avoir aucun ressentiment, & qu'il ne se portast à defendre ceux qui luy doivent estre recommandez, cela seroit suffisant pour luy tollir la reputation, & rendre les desseins de l'Espagnol plus faciles. Vous ayant deduit les raisons, je viens aux exemples.

Ludovic Sforce Duc de Milan, craignant qu'Alphonse Roy de Naples joignist ses forces avec celles du Florentin pour le deposseder de son Estat, il appella Charles huictiesme en Italie, avec asseurance de luy soudoyer 500. hommes d'armes, & donner passage par ses terres pour la conqueste du Royaume de Naples. Le Roy, premier que de passer en Italie, fit paix avec l'Empereur, le Roy & la Royne d'Espagne, & generalement avec tous ses voisins. Entrant en Italie, le Venitien se rend neutre, le Pape le reçoit comme le premier fils de l'Eglise. Et le Duc considerant ce grand flus de prosperitez courir en la personne du Roy, rentra dans ses premieres meffiances, & creut que ce qu'Alphonce n'avoit peu executer contre luy, le Roy en pourroit venir à chef. Tout ainsi qu'il fut l'outil pour l'attirer en Italie, aussi le voulut-il estre pour le forcer à repasser les Monts. Il pratiqua le Pape, l'Empereur, le Roy & la Royne d'Espagne, Ferdinand d'Arragon, le Venitien & les autres Potentats d'Italie, tous lesquels se liguerent afin d'empescher que le Roy ne s'agrandist en ce pays-là à leur dommage. Le Pape promet d'user de ses Censures Ecclesiastiques, & y entremesler les armes materielles l'Empereur, les Roy & Royne d'Espagne asseurent de commencer la guerre en France. Ferdinand, d'entrer en la Calabre avec les compagnies Espagnolles qui estoient descendues en Sicile: le Venitien, d'assaillir au mesme temps avec son armée D de mer les lieux maritimes du Royaume, & le Duc de Milan, de faire un effort pour recouvrer la cité d'Ast. Le Roy voulant revenir en France, ces ligues luy livrent bataille, qu'il gaigna à Fornoue mais elle ne fut si absolue, qu'ils ne ramassassent les tables de leur naufrage, & que le lendemain de la bataille Ferdinand ne rentrast dans Naples, le Venitien ne prist au mesme temps la cité de Monopoli en Calabre, le Duc de Milan ne bloquast Novare. Enfin le Roy arrivé en France, n'emporta de toute sa conqueste d'Italie, que le seul desplaisir de s'y estre legerement acheminé. car il ne fut en ces quartiers-là qu'un esclair, qui s'esvanouyt aussi-tost qu'il fut veu.

L'Empereur Charles-Quint menant la guerre en Allemagne, Henry second fut appellé par les Princes Allemans, & aussi-tost l'Empereur leur donna telle paix qu'ils desirerent.

Pourquoy nostre grand Henry, arbitre de la guerre & de la paix des Estrangers, qui sçavoit manier l'une & l'autre en sa saison, qui n'ignora jamais les regles propres pour conserver un Estat, qui ne receut jamais la loy que de Dieu, de soy & de son espée, & qui la donnoit à chacun, dressa-t'il avant son decez ceste puissante armée, composée & des siens & de ses alliez, que pour secourir les Marquis de Brandebourg, & du Duc de Nieubourg contre l'Empereur, qui se vouloit par un droict de bien-seance emparer des Duchez de Julliers & de Cleves, afin qu'estant nostre voisin, il nous peust affliger selon ses commoditez? Pourquoy aprés sa mort les advis de les secourir & de ne les secourir pas, ayant esté longuement balottez au Conseil de nostre Roy, presente la Royne Regente sa mere, sa Majesté envoya ceste armée conduite par le feu Mareschal de la Chastre, que pour poursuivre les pointes du feu Roy? Ores que le sens commun voulust, qu'en ce soubs-aage de nostre Prince, & la Royne Regente sa mere estant Princesse estrangere, chacun d'eux fist cessation d'armes, craignant pis, & qu'ils maintinssent leurs grandeurs dedans une paix coye & tranquille. Qui empescha l'agrandissement de l'Empereur de ce costé-là, & restablit ces Princes dans leurs seigneuries, que cette armée? C'est une leçon que nous apprismes de ce grand & invincible Roy, laquelle nous sceumes fort bien de fraische datte mettre à effect aprés son trespas. & nous douterons maintenant de l'executer? L'affaire qui s'offre, ne nous touche-t'elle pas d'aussi prés qu'elle faisoit en ce temps-là? Et quand je diray que comme plus proche, elle nous presse plus, je ne mentiray pas. Sommes-nous devenus bastards ou aubains? Non, nous sommes les mesmes François qu'estions lors nostre cœur & nostre courage se retrouve au mesme point qu'il estoit pour l'heure. Et cette seule consideration, qui regarde tous les Estats, chacun en son endroit, me fait avec C une honneste liberté vous dire, ce que je pense estre necessaire pour la conservation de nostre Royaume, à laquelle tout bon & fidelle François se doit porter.

A quel subject tout ce discours? Pour vous faire voir que quand un Prince se veut agrandir de la ruine des petits, tous les voisins s'unissent pour aller au-devant de cet élevement & grandeur, de crainte que montant à une puissance plus que commune, il domptast ses autres voisins les uns aprés les autres.

Toutes ces raisons & exemples doivent mouvoir le Roy au secours de ses alliez & voisins. Chose qui luy sera plus honneste & moins dangereuse, que d'attendre le heurt en son Royaume car il met ce secours au devant du coup au lieu de targe & escu, pour amollir ceste furieuse entreprise Espagnolle, & son outrageuse avarice, laquelle ne se contente & assouvist de tant de biens & honneurs qui luy viennent, qu'aussi-tost son ambition sans fonds & sans rive ne le porte à en souhaitter de plus grands.

Si ne veux-je oublier de vous dire encore cecy, que si le Roy laisse prendre tant de champ à l'Espagnol, comme la Savoye & le Piedmont, rien ne luy demeurera d'attaquer le Pape, comme fit Charles-Quint son ayeul, le Venitien, les Ducs de Florence, de Mantoue & d'Urbin, qui ne luy pourront resister, pour ce qu'ils seront assiegez d'un costé du Royaume de Naples, de l'autre de ses pays anciens & nouvellement conquis, & ainsi il se rendra toute l'Italie en proprieté. & aprés ne restera au Roy qu'un long repentir, qui luy apprendra que son beau-

beau-pere pretendu est heritier des esperances de son feu pere, lequel a si long-temps abayé ceste Couronne.

S'il ne preste l'oreille à ceste haute & glorieuse entreprise du secours de ses voisins, & qu'il ne se laisse persuader par la volonté universelle de ses subjets bien digerée, il n'est croyable qu'ils se veuillent maintenir en condition qui ne leur sera bonne & raisonnable par plus long-temps que la necessité les y contraindra. Je vous supplie de croire que si ceux qui s'entremeslent des affaires publiques sous l'authorité du Roy, ne luy donnent un salutaire conseil au subject qui se presente, tout le mal tombera sur eux, & que la necessité convertie en desespoir, ouvrira le chemin avec une grande effusion du sang de ceux qui peu sagement le veulent empescher.

Vous ayant parlé cy-dessus des partialitez qui se fomentent entre les Princes & grands Seigneurs soubs l'opinion de quelques raisons, qui de loin ont quelque vraysemblance, & de prés sont du tout esloignées de verité, je vous asseure que c'est un trés-mauvais & trés-dangereux conseil pour tenir la France sous bride, lequel se doit desraciner de l'entendement de ceux qui gouvernent. Car comment est-il possible que l'on entretienne deux partis en amitié, veu que de nature il est donné aux hommes de prendre party en toute chose divisée, & que l'une plaise plus que l'autre? Tellement qu'en ce choix ayant rendu l'une de ses ligues malcontente, à la premiere guerre l'estranger sçaura trés-bien recueillir les pieces de celle qui se sera perdue, pour de nos propres forces, y adjoustant les siennes, destruire & l'un & l'autre party. C'est une maxime, que par tout où il y a contrarieté, il faut que la corruption s'en ensuive.

Avant que de finir, vous croirez que je suis nay bon François, consequemment desireux de voir la France conservée en sa grandeur. l'amitié particuliere au Savoyard, ny pareillement inimitié que j'aye vouée à l'Espagnol, ne m'ont conduit à tous ces discours je vous proteste que je n'ay nulle amitié avec l'un, ny maltalent avec l'autre. Il n'y a que le devoir que je doibs à mon Roy, qui m'a fait rompre la glace, afin de vous escrire chose tant importante pour la commodité du Savoyard, de tous les Estats generaux, & singulierement de celuy de la France, auquel je me suis donné de tout temps, & donne encores dés à present, & par especial en la jeunesse de mon Prince, pendant laquelle, quelque majorité que l'on ait publiée de luy, ceux qui l'attouchent ne doivent permettre, que pour la commodité de leurs affaires, ils incommodent les siennes, ausquelles tous les gens de bien, de quelque qualité qu'ils soient, ont interest.

A face ouverte, je descouvre à mon Roy, ce qu'un autre couve dans sa pensée sans luy oser dire. Si mon advis est esloigné du commun, considerez non celuy qui l'a discouru, mais bien quel est le discours.

Je vous continueray en ce lieu ma premiere priere, qui est, que le Roy soit advisé par vostre bouche, de ce que je vous ay escrit. Et combien que je ne vous aye dit chose qui ne doive voir l'air, toutefois je crains grandement (ô malheur du temps) que si cette lettre passe par les mains du public, elle ne soit aussi-tost supprimée que veue, ores qu'il n'y ait rien au dedans d'elle, qui ne regarde le bien, avancement & grandeur de nostre Roy & de son Estat.

Pour fermer ma lettre, je ne vous diray plus que ce mot: que quand quelque destruction ou autre griefve perte est survenue en un Royaume, ou quelque Republique, il a esté predit long-temps devant par divers prodiges & presages, ou par quelques personnes qui ont esclaté par leurs paroles. Je seray celuy qui le premier apportera les nouvelles de la desolation de la France, & les remedes pour ne la point voir perir & foudroyer. Car je prie Dieu, quand elle sera preste de sa cheute, que je sois ensevely dans ses ruines, pour ne survivre à de si grandes miseres. Adieu.

LETTRE II.

A Monsieur Pasquier mon pere, Conseiller du Roy & Advocat general en sa Chambre des Comptes.

Il donne à son pere les moyens d'entretenir sa vieillesse en bonne santé.

JE tiens le fils ingrat, que le pere a mis au monde, & bien dans le monde, qui ne s'efforce par toutes sortes de moyens de recognoistre ces deux grands bien-faits, & lors mesmement qu'il le voit parvenu à ce grand aage. J'eusse donc manqué au devoir de fils, si en ceste vieillesse sans exemple, où vous vous retrouvez, je ne donnois les antidotes & remedes pour la conserver longue & saine. Si les qualitez contraires, desquelles vous estes composé, eussent esté bien unies, & que l'une ny l'autre n'eust quitté de son droit, ains que ceste alliance se fust tousjours maintenue sans guerre, il est certain que vous eussiez vescu autant de temps que ces bons vieux peres faisoient en la naissance du monde. Mais la plus forte de ces qualitez donnant la loy à la plus foible, la chaleur naturelle & l'humidité radicale se dissipant, & les excrements, s'engendrant ordinairement par le boire & le manger, vous ont conduit à ceste vieillesse de 87. ans, qui s'appelle aux autres decrepite, & en vous gaillarde.

Permettrez que je represente icy comme au jour ce qui est de vostre vieillesse, quoyque j'en aye parlé par l'autre que je vous escrivois en l'an quatre-vingt-cinq de vostre aage. Vous n'avez, Dieu mercy, ny douleur, ny langueur toutes les actions de vostre ame ne sont affoiblies d'un seul poinct, contre la regle des Medecins, *que l'esprit en ses complexions suit la temperature du corps*, Car quand le corps est debile, l'esprit a accoustumé d'en estre aucunement plus assoupy & rebouché, à cause de je ne sçay quelle sympathie mutuelle qui est entre l'esprit & le corps. Vos sentimens ne sont hebetez. vostre memoire ne s'est perdue: vostre jugement est aussi bon que jamais vous estes esloigné du commun dire (dont nous devons tous louer Dieu) que les vieillards r'enfantulent. Vos yeux n'ont perdu leur lumiere, nulle cataracte ne les couvre. nul tremblement en vos membres. il n'y a que vostre corps qui est appesanty, & vos jambes qui n'ont la mesme legereté & force qu'elles avoient. Cela n'empesche que vous ne mangiez trés-bien, quoyque vous n'ayez que trois dents. que vostre dormir ne ressemble celuy d'un enfant & que vous n'ayez la voix forte, &, ce qui est de meilleur, le cœur bon. De sorte que je ne considere point le nombre de vos années pour dire que vous soyez vieil, ains seulement vostre temperamment, qui est encores tout jeune. Il y a des complexions qui vieillissent bien-tost, & les autres plus tard. Vous estes du nombre de ces dernieres, d'autant que les sanguins, du naturel desquels vous estes, vieillissent fort tard à cause de la chaleur & humidité qu'ils ont & les melancholiques, qui sont froids & secs, vieillissent plustost.

Or pour maintenir tousjours vostre corps en l'estat qu'il est, disposez de telle sorte le reste de vostre vie, que l'accord & union de ces qualitez contraires, qu'on appelle temperature, soit bien entretenue. que la chaleur & l'humidité, qui se dissipent à toute heure, soient reparées; & les excrements, qui se retiennent au corps, soient chassez. Ce que vous obtiendrez avec un bon regime de vie. Premierement, si vous continuez à faire vostre demeure en pareil air que celuy ou vous habitez il y a tant d'années. car l'air & la vie aux hommes sont comme in-

separables, & de luy dépend toute la constitution des esprits, des humeurs & du corps, comme ayant la souveraine puissance sur la santé & sur la maladie. Et puis si vous usez temperément du boire & du manger qui sont necessaires pour reparer ce qui se perd de liquide & entretenir ce qui est de plus solide & remarquez en l'administration de vostre viande la quantité, la qualité, & le moyen d'en user, sans vous en charger de beaucoup : encores, que ce que vous en prendrez, soit de bon suc, de facile digestion & d'une matiere pure & nullement grossiere, & vous en nourrissez de peu, & souvent & si beuvez de bon vin, qui vous reconfortera il est le laict des vieilles gens, lequel eschauffe, anime & fortifie leurs courages : aprés, si vous continuez à dormir comme vous faites & ne veillez par trop, & usez du mouvement & repos avec discretion, en vous rendant libre de toute passion violente, qui peut tourmenter vostre ame, & vous esjouyssant le plus que vous pourrez. Tout cela vous fera longuement & sainement vivre. Je sçay que la vieillesse approche plus de la maladie que de la santé, pour tant d'incommoditez qu'elle traisne quant & soy, & que ce que je vous ay deduit, peut grandement servir à la maintenir bonne toutesfois quand vous cognoistrez parfaitement vostre naturel, vous acquerrez l'experience de ce qui vous sert ou nuit, pour devenir maistre & medecin de vous-mesme, qui sera l'accomplissement & perfection de l'œuvre. Prenez ces raisons comme de vostre fils, qui ne vise à autre but, que de pouvoir prolonger vos jours tant utiles & à vostre famille & à vostre patrie. Adieu.

LETTRE III.

A Monsieur Mangot, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Maistre des Requestes ordinaire de son Hostel.

Il monstre qu'il n'est derivé aucun fruict de l'assemblée des trois Estats.

L'On dit communément, qu'à force de mal aller, tout ira bien & moy je dray, que tout ira de mal en pis, d'autant que ceux qui ont en main le gouvernail des affaires, s'estudient de les manier en telle sorte, qu'elles aillent sans dessus dessous. Avec tout cela, je ne voy que mescontentemens des Grands, des moyens, & des petits. Souvenez-vous que des mescontentemens naissent les plaintes, des plaintes la haine, de la haine les conspirations, des conspirations la ruyne d'un Estat. Il faut que je confesse que j'y perds pied, & que je n'espere plus rien de bon ny de salutaire pour ce Royaume, lequel s'en va au premier occupant, si Dieu n'a pitié de nous.

A quoy a servy l'assemblée des Estats, qu'à donner un appuy ferme à ceux qui ont l'authorité ? Chacun se resjouissoit de ceste convocation. moy seul à cor & à cry soustenois au milieu de tant de milliers d'hommes, qu'il ne les falloit point assembler. L'issue vous en est maintenant un fidelle tesmoin. Si elle ne se fust point faite, l'on eust espargné deux millions & plus, qu'il faudra que tout le peuple paye aux députez, pour n'avoir rien fait que continuer & confirmer les mesmes desordres qui couroient par la France. Ils ont supplié le Roy d'oster la venalité des Offices, & par consequent revoquer la Paulete, & de faire faire le procez aux Financiers. Tant qu'ils ont esté presens, l'on leur a accordé & l'un & l'autre pour les contenter, afin qu'ils rapportassent en leurs Provinces la bien-veuillance à ceste Couronne, de ceux qui en ont la Surintendance, lesquels sous l'ombre du bas aage de nostre Roy, font ce qu'ils veulent. Ce n'est point luy qui manie son aage ne porte pas qu'il sçache encores ce qui est bon & utile pour le bien & manutention de son Estat chaque aage a sa sagesse.

Je vous monstreray que ce qu'ils ont accordé aux Députez, n'estoit qu'un amusoir pource qu'ils ont mis toute pierre en œuvre depuis leur partement, pour faire que la Cour de Parlement, Chambre des Comptes & la Cour des Aydes demandassent la continuation de la Paulete, pour servir de feuille à couvrir l'envie de tout le peuple qui courra contr'eux, & la rejetter sur ces compagnies. La Cour fortement & sagement s'est roidie de ne faire point une requeste si incivile de chose si pestifere au Royaume. L'unziesme de ce mois, la Chambre des Comptes & la Cour des Aydes, contre la volonté de la plusspart de leurs collegues, l'ont esté demander au Roy, suscitez & sollicitez soubs main par ces Gouverneurs d'Estat. Le Roy par son Arrest du treiziesme du present mois de May (ou plustost ceux qui manient le Royaume en ce foible aage du Roy) pour donner quelqu'ombre de contentement aux Estats Generaux de ceste Couronne, ordonne que la resolution prise & accordée pour la reduction des Offices tant de Judicature que de Finance au nombre porté par l'Ordonnance de Blois, la revocation du Droict annuel, & la deffense de vendre les Offices, tiendra & aura lieu pour estre executé dans le premier jour de l'an 1618. à l'effect de quoy l'Edit sera fait & envoyé en tous les Parlemens & autres Cours de ce Royaume avant la fin de l'année 1617. pour y estre publié, afin qu'il soit aprés observé & executé, sans souffrir qu'il y soit contrevenu, & cependant jusques à ce temps-la veut que tous les Officiers tant de Judicature que de Finance, qui voudront payer le droit annuel pour jouir du benefice d'iceluy, y seront receus en faisant le payement pour l'année presente dans six sepmaines aprés la publication qui en sera faite en chacun bureau des Generalitez, & des deux années suivantes, dans le temps, aux conditions & selon qu'il estoit accoustumé du passé. Et d'autant que par les reglemens faits cy-devant, les Officiers ne pouvoient jouir du benefice entier du droict annuel jusques à ce qu'ils eussent continué le payement pendant deux ans, ordonne que ceux qui ne le payeront en ceste année & dans le temps prescrit, n'y soient plus receus és deux années restantes. Cet arrest est fondé sur les plaintes des Officiers, sur ce que le Roy ne peut diminuer les despenses, ny trouver fonds pour remplacer celuy de ses parties casuelles sans surcharger son peuple. Je vous prie de me dire, si toutes ces raisons ont seulement quelqu'apparence de raison, & si elles ne sont pas mises en jeu pour donner feuille & couleur à la perpetuation de ce droit ? Car le premier jour de Janvier 1618. les mesmes defauts seront en l'Estat, qui y sont aujourd'huy, puisque l'on n'establit aucun ordre pour donner quelque frein aux prodigalitez immenses qui y ont cours, lesquelles continuant, il faut de necessité & que la venalité des Offices & que la Paulete soient continuées. Il faudroit estre peu clair-voyant, qui ne cognoistroit que cet Arrest est un appenty à une prolongation de ce droit annuel. Car le Roy avoit resolu, sur les remonstrances des Députez, d'oster ces deux chancres, qui mangent l'Estat insensiblement, par Edit qu'il feroit executer incontinent & sans remise & toutefois vous voyez la bresche faite à cette resolution deux mois aprés leur partement. Si en ce peu de temps l'on n'a douté de faire une si grande playe à cette tant saincte resolution, qui doute qu'aprés un si long entrejet de temps l'on ne fasse ouvertement & sans crainte, ce qui n'a esté fait qu'à tastons ? L'Edict de Blois est encores à executer pour la venalité des Offices, & nous voudrions que cettuy-cy, qui n'est encores nay, nous rapportast du fruict ? Ce seroit une chose contraire au mauvais ordre estably en ceste France, où l'on y voit de belles Ordonnances sans effet. Je voy bien (Dieu veuille que je sois faux Prophete) que rien ne rompra ceste vente d'Offices & la Paulete, si elles ne se deffont de

de soy-mesme, j'entens par un soulevement general du peuple qui verra de jour à autre les Estats monter à un prix excessif & monstrueux & lors pour le contenter & appaiser, on sera contrainct de les abolir, mais jusques-là, il n'en faut esperer l'extinction. Ce sera la mesme chose que nous vismes survenir du temps de Henry troisiesme, qui fut contraint, voyant tous ses subjects esleves contre luy, de revoquer tant de meschants & pernicieux Edits creés à leur foule & ruyne. Voulez-vous une plus claire cognoissance du manque d'argent, que par la derniere clause de cet Arrest, où, contre les anciens reglemens de ce droict annuel, l'on contraincct tous les Officiers de payer ceste année, s'ils veulent jouir du benefice des deux autres? Nous conclurons, que la necessité, qui n'a point de loy, a donné lieu au restablissement de ceste Paulete, laquelle est derivée du mauvais mesnagement des deniers publics, qui sont dissipez avec telle profusion, qu'il y en a une telle disette, qu'aujourd'huy l'Espargne est sans fonds. Que pensez-vous que ces Messieurs sont aises, que par le ministere des Députez, l'invention de la recherche des Financiers leur ait esté ouverte? Ils ne negligeront point cet advis car au premier jour ils feront establir la Chambre de Justice ou Royale, & envoyeront des Commissaires par les Provinces commencer l'instruction des procez, qui ne sont qu'autant d'espouventails & de leurres pour les faire condescendre à une composition de quatre ou cinq cens mille escus & ainsi les Députez auront servy d'outil & de ministres pour faire trouver argent, qui sera employé comme l'autre.

Pleust-à-Dieu que ceste assemblée n'eust jamais esté faite: car elle n'a rapporté aucun bien au public, ains beaucoup de mal, d'autant que l'on y a remué des questions que nous avons tousjours tenues en France pour indubitables, lesquelles on a rendu problematiques, par la malice de ceux qui tiennent les premieres charges en l'Eglise, au grand detriment de cet Estat. Et au sortir de ceste assemblée, on a failly d'imposer trente sols sur le minot de sel ce qui eust esté executé, sans que la Cour des Aydes ne l'a voulu verifier. Presque toutes les tenues A des Estats ont enfanté leur impost, qui dure encores. Ce subside, disoit-on, estoit pour remplacer la perte que recevoit le Roy en la suppression de la venalité des Offices de la Paulete. Mais la verité est que s'il eust passé, & l'un & l'autre eussent demeuré. C'estoit autant de fonds pour le Roy, disent ces bons mesnagers d'Estat. O miserable invention, qu'un Roy s'enrichisse des despouilles de ses subjects! sa richesse se trouvera tost ou tard sa pauvreté car de la ruyne de son peuple dépend la sienne. Je vous prie de croire que la Paulete produira doresnavant quantité de faineants, de Moynes & de Religieuses. tous les aages passez n'en porterent jamais si grand nombre. Les peres curieux de maintenir leurs familles en dignité, qui ont quatre, cinq & six enfans, tant de plus que de moins, sçavent trés-bien qu'ils n'ont point des vingt-cinq mille escus pour employer à chacun de leurs enfans, soit en l'achapt d'Offices, soit aux mariages de leurs filles. C'est pourquoy ils seront contraincts ou de les rendre Moynes & Religieuses, ou bien de les laisser croupir dans une faineante oisiveté, pour en appeller un ou deux au plus, aux charges publiques, & ainsi de la ruyne des uns enrichir & agrandir les autres. En moins de deux mois nous avons veu, par la revocation B de la Paulete, tous les Offices diminuer d'un tiers, & aller à telle diminution, que personne n'en vouloit. Je vous laisse à penser, si elle eust duré un an, si les Estats ne fussent pas revenus à leur premier prix, qui eust esté la bien-aisance des peres pour avancer tous leurs enfans sans en laisser pas un derriere. Il ne nous faut point tant regarder nostre petit profit present, que ce qui est utile & honorable à l'advenir pour l'avancement des nostres. Quoyque les gens de bien ne soient ouys en ce temps miserable, si ne doivent-ils laisser pour cela de dire avec une belle honneste liberté ce qu'ils pensent des affaires, quelque malades qu'elles soient. Paraventure qu'une parole seule touchera le cœur de ces Messieurs, qui guidez de la Providence divine convertiront en bien leurs pensées obstinées & endurcies au mal de ceste pauvre France. Adieu.

LETTRE IV.

A Dessé & Gimeux ses enfans, escoliers de Belle-ville, Escuyer de la grande escurie du Roy, tenant Academie à Paris.

Il loüe la science de sçavoir bien mener un cheval à raison

J'Employay deux ans & demy pour vous enseigner l'institution du Gentil-homme, que je dressay pour l'amour de vous autres pendant lequel temps je vous fis apprendre, selon vos forces, à tirer des armes, à danser, les Mathematiques & la Musique. Comme je vous sentis assez forts pour porter la fatigue, je vous envoyay à Mets en garnison sous la conduite de Bonouvriet, Lieutenant du Duc d'Espernon, Gouverneur de la place, qui est un des bons Capitaines que nostre France ait enfanté, où l'un de vous demeura trois ans, & l'autre un an & demy, & le reste du temps dans le Regiment des gardes. Au sortir de là, je vous ay mis avec Belle-ville, l'un des meilleurs Escuyers de ce siecle, pour vous faire bons hommes de cheval, sous lequel il y a quinze mois que vous estes.

J'ay pensé estre à propos de vous faire icy une leçon pour vous exciter à embrasser estroitement ceste science, comme celle qui tient le premier lieu entre toutes les autres. Car je croy que celuy qui sçait amener un cheval à la raison, est digne & capable d'estre Gouverneur d'un Roy. ainsi que fut Carnavalet de Henry troisiesme, lors Monsieur en France, & est à present Pluvinel l'un des deux Gentils-hommes qui assistent par quartier Souveray Gouverneur du Roy. Si desirez vous rendre bons Cavalerisses, & avoir la pratique de bien dresser les chevaux qui vous servent soit à la carriere, soit à la guer- C re, apprenez avec une grande patience les regles de cet art, lesquelles puis apres pratiquant dextrement par un bon jugement vous forcerez avec un assidu travail leur naturel. Pour à quoy mieux parvenir, cherchez avec industrie & diligence de cognoistre leur nature & leurs forces, que vous sçaurez en les montant jeunes, & puis ayant recogneu & leurs complexions & leurs plus naturels mouvemens, tirez d'eux l'obeissance, que vous gaignerez par patience, invention, force, & bon jugement.

Le plus bel effet de ceste science, est celuy, qui peut avoir la volonté du cheval avec douceur, ou moins de violence. Il vous sera impossible de découvrir le secret de cet art, si vous n'y avez l'inclination, & que vous ne hantiez les meilleures escoles, pour apprendre de ceux qui l'entendent parfaictement. Car combien qu'avec le temps vous acquissiez quelque reputation parmy les Cavalerisses, si en devez-vous ainsi user pour attendre au sommet de sa perfection. Je ne crains de vous, que ce que je voy en plusieurs, lesquels ayant monté à cheval D trois ou quatre ans, s'estiment aussi sçavans que leurs maistres, qui y ont consommé toute leur jeunesse, moyen aage, & vieillesse. aussi, que vous soyez si presomptueux, qu'en ce peu de temps qu'il y a qu'estes à l'escole, vous pensiez & bien faire & sçavoir quelque chose. Je m'asseure que quand vous recognoistrez l'excellence

&

& grandeur de ceste science, vous confesseriez, que vous estiez de tout point ignorans lors que vous pensiez estre les plus capables. Bannissez donc de vous la presomption, & croyez que pour y avoir vaqué quatre & cinq ans, vous ignorez ce qu'il en faut sçavoir. Je ne dis pas que si vostre inclination appuyée d'un bon jugement vous porte à embrasser & aymer cet excellent & brave exercice, qu'en ce temps-là vous ne vous rendiez beaucoup plus capables, que d'autres, lesquels n'y contribueront ny la diligence, ny la volonté que vous faites, qui sont les deux points, sur lesquels la base de ceste science est fondée, & lesquels vostre maistre voyant estre empraints en vous, ne doutez qu'il se monstrera liberal & affectionné à vous bien enseigner les chastimens, les aydes & moyens pour bien entendre & mettre en œuvre les leçons qu'il vous a monstrées. A Lors que prendrez goust en cet art, vous le trouverez si doux & attrayant, que vous abandonnerez tous les autres pour vous attacher entierement à cettuy-cy d'autant qu'il vous donnera tant de contentement & de plaisir, que vous vous moquerez d'avoir presumé de sçavoir une chose, que tant plus vous l'approfondirez, & tant plus vous la rencontrerez haute, penible & difficile. Je me promets qu'à cette heure-là vous ne ferez plus d'estat que de ce qu'apprendrez de plus rare & plus certain, par la pratique qu'aurez des bonnes regles, & par le bon jugement que vous vous serez forme. Travaillez sans cesse, lisez, interrogez & pratiquez les bonnes escoles. C'est pour atteindre au but de vostre entente. Il n'y a point de plus seurs moyens. Adieu.

LETTRE V.

A Monsieur de la Gagnerie, Gentil-homme Limousin.

Il redemande sa parole.

PAr mes dernieres je vous redemanday la parole que B je vous donnay pour l'affaire dont me parlastes. Vous m'escrivez que j'aye patience quelque entrejet de temps. Je vous dirray qu'il ne se peut. Je ne sers jamais mes amis à couvert (du nombre desquels je vous tiens,) je vis parmy eux avec une honneste liberté, qui m'est hereditaire. C'est pourquoy je vous continue ma premiere priere, d'autant qu'un Gentil-homme de mes amis m'a parlé de la mesme chose, avec lequel je n'ay voulu traiter, que je ne fusse entierement à moy. Bien vous promettray-je, qu'en ceste occasion je ne suivray que le plus honneste & utile & tout ainsi que de deux maux on esslit le moindre, moy au contraire, de deux honnestes & utiles, je suivray le plus honneste & utile, & s'ils sont également honnestes, je m'attracheray au plus utile. mais s'ils sont égaux en honnesteté & utilité, je feray ce que Dieu me conseillera. la nature & le devoir m'y obligent. Je m'asseure que vous jugerez ma requeste civile & pleine d'équité. Adieu.

LETTRE VI.

A Monsieur Nesmond, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & President au Parlement de Bourdeaux.

Il discourt des Regences des Roynes meres.

LA Royne mere du Roy, seant en son lict de Justice, a esté declarée Regente par Arrest de la Cour de Parlement pendant le soubs aage du Roy. Dieu veuille (& je le prie d'un cœur pur, net & sincere) que son gouvernement en l'Estat soit meilleur & plus profitable, que n'a esté celuy de toutes les autres Regentes, qui ont C passé devant elle, lesquelles n'y apporterent que malheur, en allumant les guerres civiles pour s'entretenir en authorité pendant la discorde, ou bien forgeant en la teste de nos Roys des chotesques de voyages, pendant lesquels elles retenoient un gouvernement absolu : & ainsi nous portasmes la peine des volontez sans bornes de ces Regentes pour gouverner le tout à l'appetit des immoderées passions qui les pouvoient emporter, & du premier qui a eu la dexterité de se mettre par quelques services en leurs bonnes graces.

Clotaire premier eut quatre enfans, Cherebert Roy de Paris, Chilperic Roy de Soissons, Gontran Roy d'Orleans & de Bourgongne, Sigebert Roy de Mets ou d'Austrasie. Chacun d'eux s'appelloit Roy de France, & commandoit souverainement aux terres de son obeissance. Sigebert laissa son successeur en ses Estats Childebert fils de luy & de Brunehaut sa femme, fille d'Anathagilde Roy d'Espagne, lequel recueillit la succession du Royaume d'Orleans & de Bourgongne par l'institution qu'en fit Gontran son oncle. Childebert s'appercevant des pernicieux desseins de Brunehaut sa mere, & y voulant apporter quelque ordre, elle l'empoisonna dans un bain, pour mieux gouverner le Royaume, soubs pretexte de l'enfance de Theodebert & Thierry enfans de Childebert.

Le premier eut pour partage le Royaume d'Austrasie; & le second, celuy d'Orleans avec la Bourgongne. Brunehaut se tenoit à Mets avec l'aisné, laquelle poussa ces deux jeunes Princes à poursuivre Clotaire second, qui perdirent la bataille avec une grande deffaite de leurs gens. Depuis, elle divisa les deux freres, en trouvant tousjours loisir pour vaquer à ses déboirdées paillardises avec son Protade, lequel elle entretenoit au veu & sceu de toute la Cour, & l'avançoit plus que du devoir & de son merite. car elle l'honoroit des principaux Estats du Royaume, deubs de tout droit à la Noblesse, & l'enrichissoit des tailles & exactions qu'elle imposoit sur le peuple. tellement qu'elle le fit Duc d'un Duché qu'elle achepta à puis deniers comptans. Theodebert voyant clairement les mauvais deportemens de son ayeule, la pria de se retirer en un Monastere, pour y mener une vie coye & y trouver un repos digne de son aage. Elle pleine de colere se retira chez Thierry, qu'elle trouva disposé à mener guerre contre son frere. Lors elle les alluma l'un contre l'autre : ce qui fut cause de leur ruyne, à laquelle la sienne fut attachée.

Ceste femme, pour donner couleur à l'entreprise de Thierry contre Theodebert son frere, l'asseure que Theodebert estoit fils d'une concubine, & par consequent qu'il pouvoit justement luy faire la guerre comme à un usurpateur du bien qui estoit sien Thierry prend ceste occasion, & dresse une armée contre Theodebert, où Protade est D employé aux principales charges, qui estoit allumette de guerre en ce jeune Prince. Les principaux Seigneurs de Bourgongne, aprés beaucoup de sang respandu, conseillent le Roy de traicter la paix avec son frere, lequel y estoit du tout disposé mais Protade se bande à l'encontre, comme estant la paix & concorde des deux freres capi-

tale ennemie de sa grandeur, qu'il pouvoit entretenir par la seule discorde: lesquels voyans qu'un si bon conseil estoit par luy seul retardé, le furent tuer d'un commun accord dedans sa tente, & puis firent tant par leurs remonstrances, que les deux freres s'accorderent.

La paix faite, Thierry prend à femme Membergue fille de Dateric Roy d'Espagne, laquelle il aymoit uniquement. Brunehaud jalouse de ceste belle amitié, craignant d'estre desauthorisée ou décreditée, fait tant par ses charmes, que Thierry ne peut habiter avec sa femme, laquelle il renvoye à Dateric, comme inhabile à porter enfans. Dateric se resoult à la vengeance, & se plaint à Clotaire & Theodebert, lesquels joints en un se resolvent de luy faire la guerre à outrance. Brunehaud, qui prevoit la grande tempeste qui s'en alloit fondre sur Thierry & ses Estats, luy conseille fort à propos de chevir & composer avec Theodebert, & luy donner la carte blanche. Theodebert en eut les pays de Champagne, Touraine, Artois, & plusieurs autres terres & ainsi ce grand orage fut destourné car chacun se retira chez soy.

Depuis, Thierry par le mesme advis de Brunehaud, surprend Theodebert son frere au despourveu, avec tel avantage, que non seulement il recouvre tout ce qu'il luy avoit baillé, mais le chasse pareillement hors de son Royaume, comme bastard, taille en pieces toute la Noblesse qui suivoit son party, le renferme dedans Coulongne, n'en part qu'il n'en ait la teste, & amené ses enfans à Brunehaud, qui les fait tuer. Apres ceste Tragedie, Thierry veut espouser la fille de Theodebert, qui estoit unique. Il pense que ce mariage luy soit licite, d'autant qu'il tenoit son pere pour bastard. Toutesfois Brunehaud, qui ne desiroit avoir de compagne en son absolue authorité, le dissuade de ce mariage, sur ce qu'il ne luy estoit loysible d'espouser sa niepce. Thierry luy repliqua, qu'il ne la tenoit en ceste qualité, puisque Theodebert n'estoit son frere. Brunehaud, qui se vit prise par ces paroles, donna le boucon lent à Thierry, lequel mourut d'une longue dysenterie.

La voilà défaite de ses deux arriere-fils, & à peu dire, de toute la Noblesse des deux Royaumes elle les veut maintenant gouverner, comme tutrice des bastards de Thierry, pour en forclore Clotaire de Paris, auquel ce Royaume de droit appartenoit. Elle s'apprieste à la guerre, & envoye Vernaire Maire du Palais d'Austrasie en Allemagne, duquel elle entre apres en ombrage, & mande à Albon sien confident, de trouver moyen de le faire mourir. Il rompt les lettres lesquelles ayant leues, jette les pieces, qui furent recueillies & rapportées à Vernaire, lequel par sa sagesse rompit tous les desseins de Brunehaud, en distrayant de son service les cœurs & les forces Allemandes en la faveur de Clotaire, & puis s'en retourna en Bourgongne, où par une sage dissimulation avec son authorité il gaigna tous les principaux pour Clotaire, puis mit entre ses mains les bastards de Thierry; & pour closture Brunehaut à laquelle Clotaire fit faire & parfaire le procez par l'advis des plus notables personnages de ses Royaumes, lesquels par leur Arrest la condamnerent d'estre liée à la queue d'une jument indomptée, & traisnée par pays raboteux pour y finir sa vie, où elle fut despecée piece à piece.

La Royne Blanche Espagnole, mere de sainct Louys, se comporta si sagement en sa Regence, que toutes les Roynes meres anciennement apres le decez des Roys leurs marys vouloient estre nommées Roynes Blanches, par une honorable memoire tirée du bon gouvernement de ceste sage Princesse. Toutefois, quelque sagesse qu'il y eust, pour empescher que les Estats ne luy ostassent le gouvernement, mit en guerre les Catholiques contre les Albigeois, & à aucuns voulut faire accroire qu'ils s'entendoient avec eux. Ce fait, soubs ce pretexte elle se defit de plusieurs. Et comme le Roy son fils vint à estre grand, l'ayant tenu le plus bas qu'elle avoit peu, de crainte qu'il ne recogneust sa force & son authorité, l'envoya à la conqueste de la terre saincte, pour tousjours demeurer seule au gouvernement d'où deriverent & sa prinse & la perte de tant de Chrestiens.

Si les Estats de ce Royaume n'eussent remedié d'heure à l'audace effrenée d'Isabeau de Bavieres femme de Charles sixiesme, & ne l'eussent renvoyée faire des jardins à Tours, elle n'eust pas degeneré du naturel des autres, comme elle monstroit en ses commencemens.

Madame de Beaujeu, luy estant par les Estats de Tours recommandé le soin de la personne du Roy Charles huictiesme son frere, voulut avancer sa main jusques au gouvernement, & entra en telle jalousie contre le Duc d'Orleans, depuis Louys douziesme, qu'elle le voulut faire prendre, auquel neantmoins tous les Grands du Royaume deferoient la Regence.

Et de fraische date, Louyse de Savoye, que le grand Roy François avoit laissée pour Regente, fut-elle pas cause de la perte du Duché de Milan acquis par le sang de tant de François, quand elle se fit bailler par Samblançay (qui pour ce fut executé à mort) les quatre cents mille escus que le Roy envoyoit à de Lautrec General d'armée, par faute duquel payement, son armée s'estant desbandée, il fut contraint de tout abandonner?

Que diray-je de Catherine de Medicis nostre derniere Regente, qui se proposa pour patron, Blanche en sa façon de gouverner? Pour premier plan de sa Regence, ne fit-elle pas accroire que tous estoient de la Religion pretendue reformée? N'avança-t'elle pas aux dignitez, des personnes de petite estoffe, qu'elle enrichit tout à coup? Et de crainte que les Grands de ce Royaume ne s'opposassent à cet excessif & monstrueux advancement, n'alluma-t'elle pas une guerre civile en ce Royaume, qui mit les freres, parens & voisins les uns contre les autres? Ne fit-elle pas tant en peu de temps que la mort du Roy de Navarre premier Prince du sang arriva, à qui la Regence legitimement appartenoit, celle du Mareschal de S. André, du Cardinal de Chastillon, du Duc de Guise, du Connestable, de la Royne de Navarre, de l'Admiral, & soubs ombre de mariage de sa propre fille, ne fut-elle pas autrice de la mort de tant de milliers de personnes de l'une & de l'autre Religion? Car le soir tout tard de devant ceste funeste journée, elle alla se jetter aux pieds du Roy Charles son fils avec Monsieur, & demander justice de ceux de la Religion pretendue reformée, qui avoient conspiré en leur mort, lequel à l'instant assembla son Conseil, où il arresta que l'on meneroit les mains basses contre tous ceux de ceste Religion, ce qui fut executé le lendemain, dont le Roy depuis se prit à elle, jusques à l'en mal-menet. Tous ceux-là morts, il ne restoit prés d'elle, que ceux qu'elle avoit agrandis, qui gouvernans à leur appetit, introduisirent mille inventions de fouler le peuple, mirent toutes les Aydes de France entre les mains des peagers d'Italie, partirent ce Royaume entre leurs semblables, & furent enfin si presomptueux, se voyans supportez de ceste Princesse, qu'ils haïrent les Princes du sang à mort, ausquels ils voulurent donner la loy. Depuis, elle renouvella la guerre entre les Catholiques & ceux de la Religion pretendue reformée, craignant qu'ils ne se reunissent ensemble pour deffaire ces petites gens. Elle n'ayma jamais ny l'un ny l'autre party que pour la commodité de ses affaires, & afin de se maintenir seule au gouvernement de l'Estat pour le conduire à son appetit.

Auparavant que Charles mourust, elle envoya vers Dom Jean d'Austrie, pour faire approcher son armée de mer de la Provence, afin que si Henry ne pouvoit venir de Poulongne, il demeurast Viceroy en France, luy promettant que s'il venoit à mourir, elle feroit tomber la Monarchie Françoise entre les mains du Roy d'Espagne. Ce qu'elle en faisoit, n'estoit que pour conserver son authorité. Comme elle vit Charles aux abois de la mort, & que le Roy de Poulongne ne pouvoit sitost se rendre en France, par quelque voye que ce fust elle voulut retenir le maniement des affaires: car d'assembler les Estats, comme c'est la coustume en une longue absence d'un Roy, ou d'une prison, pour y pourvoir, elle s'en donna bien

bien garde, sçachant que selon le droit ils donneroient le gouvernement au Duc d'Alençon, comme plus proche Prince du sang. Et pour destourner ce coup, elle le diffama par ses calomnies, l'arresta prisonnier, & avec luy le Roy de Navarre, fit emprisonner Messieurs de Montmorancy & de Cossé, sous l'esperance qu'elle avoit de se saisir du Mareschal d'Anville mort ou vif, & pour les rendre tous odieux au general de la France, fit courir le bruict qu'ils avoient conspiré. Nous vismes depuis, la Ligue formée par elle car soubs le pretexte de son appuy & de ses conseils, ce party se mit à l'essor, qui cuida foudroyer, bouleverser & abysmer cet Estat.

Voilà ce que j'ay peu recueillir de nos histoires, pour monstrer combien est dangereuse & de perilleuse consequence la Regence d'une femme. Il n'y a regle si generale, qui n'emporte avec soy son exception. Si la Royne Regente ne regarde que l'eslevation de nostre Roy, pour un jour bien gouverner son Royaume, qu'elle s'efforce de maintenir la concorde & union entre les Princes & grands Seigneurs, qu'elle s'estudie à soulager le peuple de tant d'impositions, qu'elle ne confere les benefices & offices qu'à gens dignes de telles charges, je m'asseure qu'elle fera bien, & que sa Regence aura tel succez que ses actions le promettront. Mais si d'aventure elle veut entretenir nostre Roy dans ses plaisirs, & le rendre tousjours enfant, qu'elle se nourrisse dans ceste prodigalité sans mesure du bien d'autruy envers personnes de neant, qu'elle gouverne tout sans le conseil des Princes & des grands par une desordonnée volonté, enfin, que toutes choses aillent à l'abandon, comme elles alloient du temps de toutes les autres Regentes, je me promets que ceux qui nous survivront, escriront aussi librement sa vie, qu'ont fait nos Historiographes la vie de celles que je vous ay representé. C'est un grand aiguillon à ceux qui ont l'ame dressée au bien, pour les exciter encores à mieux faire, de penser que toute la posterité sera abreuvée de leur mauvaise vie. Adieu.

LETTRE VII.

A Monseigneur de Sillery, Chancelier de France.

Il discourt de l'authorité du Roy & de l'obeissance que ses subjects luy doivent naturellement.

Il y a quelques jours qu'un mien amy m'envoya la Harangue que fit le Cardinal du Perron de la part de la Chambre Ecclesiastique en celle du tiers Estat, sur l'article de la loy fondamentale de l'Estat qu'il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur le Royaume de France, pour en priver les personnes sacrées de nos Roys, ny dispenser leurs subjects du serment de fidelité & obeyssance qu'ils luy doivent, pour quelque cause ou pretexte que ce soit. Elle touche si au vif la personne de nos Roys & de leur Couronne, que je prevoy un schisme parmy nous, si son opinion est suivie. Je n'eusse jamais creu, que luy, qui n'a du bien & de l'honneur que de nos Roys, eust voulu planter au cœur de leurs subjects, les moyens de se revolter toutes les fois que la volonté leur en prendra ou bien donner cet advantage au Pape, de pouvoir, quand il voudra, ruyner un Roy & son Royaume par une desreglée passion, appuyée de Censures Ecclesiastiques, pour accroistre un Estat à la décroissance de l'autre.

Il recognoist que Henry le Grand l'a porté à l'Episcopat, à l'Archiepiscopat, au Cardinalat, faict son grand Aumosnier, & donné les appoinctemens propres pour luy ayder à soustenir une partie de ses charges tous lesquels bien-faicts nostre Roy a continué en sa personne. C'est en quoy je l'estime plus ingrat, de semer une opinion schismatique contre celuy de qui despend la continuation de sa grandeur, lequel en un clin d'œil le peut défaire & destruire, pour le rendre tel qu'il estoit auparavant toutes ces grandes dignitez. Ce n'est pas une petite entreprise, que de se jouer à son Maistre.

La verité est que l'aage de nostre Roy ne porte pas encores qu'il cognoisse le mal qu'il a ourdy contre luy & ses successeurs. Je m'asseure que comme il viendra à une cognoissance de soy-mesme, il court fortune d'estre logé au lieu où le fut autrefois le Cardinal Balue, de voir sa Harangue censurée par la Sorbonne, & condamnée au feu par Arrest de la Cour de Parlement. Dieu veuille que je sois Prophete, s'il ne se retracte entre cy & là. ce sera destourner l'orage qui tombera tost ou tard sur luy & sa Harangue.

Il propose, que les subjects du Prince devenu heretique, qui les veut contraindre en leurs consciences, peuvent estre absous du serment de fidelité par le Pape ou par le Concile.

C'est un tres-dangereux outil en matiere de Religion, devoir nostre saincte Escriture maniée par un habile homme, comme luy, au desadventage & de son sens & de son Roy. Il est capable de faire jouer à sa langue & le pour le contre dedans l'ignorance de la pluspart de nos Prelats ainsi que cet Orateur Athenien, que les Romains en ceste consideration ne voulurent ouyr, quoyqu'il eust esté envoyé par les Atheniens vers eux aussi falloit-il fermer la bouche au Cardinal du Perron dés l'entrée qu'il commença d'haranguer. Il estoit le seul capable, comme il croit, pour estaller ceste dangereuse & pernicieuse proposition pour bonne de laquelle ceux de la Religion pretendue reformée profiteront grandement, si le Roy les veut r'appeller un jour au giron de l'Eglise. L'on a tousjours debatu contre eux, qu'ils devoient une pure & nue obeyssance à leur Roy. Sont-ils pas maintenant en beau chemin pour franchir hardiment le pas de revolte contre leur Prince, si tant est qu'ils sont appuyez de l'authorité de ses raisons, qui combattent pour eux? Je prie à Dieu, qu'il revienne à luy, qu'il r'entre dans soy-mesme, & recueille ses esprits pour estre celuy qu'il estoit autresfois, & que ceste grande clarté empourprée ne l'esblouysse pour l'empescher de reprendre le bon chemin, duquel il s'est detraqué.

Je ne suis point Theologien mais la verité est que lisant la saincte Escriture & l'Histoire, j'ay tellement appris ce qui regarde l'authorité de nos Roys, & ce qui est de la puissance des Papes, & leur progrez à ce haut degré où ils se voyent eslevez, qu'il me semble que toutes les raisons, qu'il a voulu debiter pour bonnes, sont sans raison. Je sçay que vous prendrez en bonne part tout ce que je diray, & que vous excuserez le zele que je porte à mon Roy & à son Estat, si je vous represente le profit que j'ay tiré de mes lectures, que je vous prie d'avoir aussi agreable, qu'il est utile pour la conservation de la dignité de nostre Roy, & empescher de tout point le soulevement de ses subjects.

Le principal devoir des Chrestiens gist en l'obeyssance qu'ils doivent rendre aux Roys & Princes que Dieu a establis chefs sur eux. Et quiconque contrevient à ceste ordonnance, n'est digne de se dire Chrestien car il se bande directement contre Dieu auteur de la dignité Royalle. L'Escriture saincte nous donne assez de tesmoignage, que les Roys sont establis de Dieu, comme au Deuteronome, il dit à son peuple Quand tu viendras en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne, & que tu la possederas & y demeureras, & diras, Je mettray un Roy sur moy comme toutes les nations à l'entour de moy, lors tu constitueras sur toy le Roy que le Seigneur ton Dieu eslira du nombre de tes freres. Depuis cette loy au temps de Samuel, les Israelites desirans user du privilege receu de Dieu, demanderent qu'un Roy les precedast, conduist

duist leurs guerres, defendist leurs pays, & les vengeast de leurs ennemis, ce que par commandement de Dieu leur fut accordé voire mesme avec certain indice, Saul fut designé Roy, auquel succeda David choisi selon le cœur de Dieu. Et ainsi perseveraa long-temps ceste dignité entre les Israelites, jusques à ce que par leurs pechez elle fut aneantie & dissipée. Ce que Dieu ordonna non seulement afin que le chef des hommes en ce monde demeurast plus parfait, moins vicieux, & la Seigneurie plus agreable & moins fascheuse aux subjects d'iceluy: mais aussi pour faire voir au peuple, qu'il en estoit l'auteur, le donneur & le dispensateur, afin que pour son respect la personne de l'Oinct en fust plus saincte, la dignité plus venerable, & par mesme moyen exempte des passions, mescontentemens, mutations, changemens, legeretez & volontez humaines, qu'il a voulu borner & serrer par les loix, establissemens, principes & successions plantées en chacun Estat par son sainct Esprit, par la force desquelles estant celuy qui porte le sceptre Royal en sa main, assis en terre avec ses Princes, demy-Dieu, Vicaire de la divine Majesté, la volonté duquel est seule perpetuelle & inviolable, s'ensuive pareillement l'obligation du peuple envers ses Roys & Princes Souverains plus estroite & perdurable que celle du mariage: parce qu'en la nomination & succession de leurs Seigneurs, Dieu luy-mesme est intervenu comme principal autheur du contract.

Quelque captivité qui survinst au peuple des Hebrieux, quelques Roys, voire estrangers, qui leur commandassent, ils avoient tousjours en singuliere recommandation ceste grandeur Royalle, instruits par les Prophetes d'obeir, & prier pour les Roys, mesme Payens, puis que Dieu les leur avoit baillez pour Seigneurs durant leur captivité. Que pensez-vous que ceste Harangue rendra de personnes douteuses, qui se couvriront d'ores-navant de la diversité de Religion pour se pouvoir soulever contre les Roys? Je vous veux monstrer, que quoyque le Roy fust de contraire doctrine à la nostre, pour cela on ne peut justement se revolter de luy. Je commenceray par Saul, premier Roy des Israelites, pour de là descendre jusques à ceux qui regnoient du temps de nostre Seigneur Jesus-Christ. Il est certain que Saul pour avoir contrevenu au commandement de Dieu, pardonnant aux Amalechites, qu'il devoit mettre à sac, fut abandonné au malin esprit, qui de fois à autre le tourmentoit: toutefois il ne fut licite à homme vivant de ses sujets de se bander contre luy. David mesme, qui pretendoit à la Couronne, qui avoit receu tant d'injures de Saul, qui fut fugitif avec son pere & toute sa race, mesme que Saul à cause de luy avoit fait malheureusement mourir les Prestres, & le recherchoit par tous les coins d'Israel, par les montagnes & desers pour le faire mourir: combien que Dieu luy eust baillé le Roy son ennemy entre ses mains en la fosse d'Engaddi, au desert de Ziph, lors qu'il emporta sa lance avec son pot à l'eau, & qu'il coupa une autre fois un lopin de son manteau, si ne voulut-il attenter à sa personne, croyant que celuy qui l'entreprendroit, ne seroit innocent devant la face Divine, d'autant qu'il estoit l'Oinct & sacré de Dieu. Jeroboam Roy de Samarie, encores qu'il eut rejetté la Religion ancienne, ce neantmoins il n'y eut aucun Prophete, qui l'persuadast à son peuple de luy faire la guerre: son fils mourut de maladie à cause de son peché, & la ruine de son Royaume predite fut executée non par ses sujets fauteurs de la loy de Dieu. Achab qui avoit introduit au Royaume d'Israel nouvelle Religion à la persuasion de Jesabel fille du Roy des Sidoniens, estably les faux Prophetes, démoly les autels, mis à mort les gens de bien: toutefois Helie ne commanda jamais que le peuple se levast contre le Roy: & quoyque les Prophetes fussent tous fuitifs, & les gens de bien affligez de toutes parts, que Naboth le juste eust esté occis par son commandement, si ne fut toutesfois le Roy offensé de nul d'eux. Ce grand Prophete n'enseigna jamais qu'il fallust faire la guerre à son Roy, ny qu'il fust permis de repousser la force par la force, ains qu'il fal-

A loit à son exemple quitter le pays: les enfans des Prophetes, que l'on cherchoit, furent cachez dedans les cavernes, par la conduite d'Abdias. Isaye, qui par l'ordonnance du Roy Manasses fut fendu d'une scie par le milieu du corps: Jeremie, qui fut detenu prisonnier sous Sedechias par les gouverneurs de la terre de Benjamin: les trois enfans, qui furent jettez en la fournaise par le commandement de Nabuchodonosor Roy de Babylone: Daniel qui fut par deux fois jetté en la fosse des Lions sous des Roys Payens, jamais ne maudirent les Princes & Magistrats, qui donnoient telles sentences contre les innocens. Nabuchodonosor n'estoit-il pas d'une mauvaise & pernicieuse opinion, puis qu'il desmolit le Temple, renversa l'Autel, pilla les vaisseaux sacrez, mena captif le peuple d'Israel en Babylone, & contraignit plusieurs d'adorer l'Idole qu'il avoit fait dresser? Et neantmoins le peuple ne conspira jamais contre luy, ains Baruch scribe de Jeremie escrivit aux Juifs qui restoient en Jerusalem, qu'ils priassent pour la vie de Nabuchodonosor & de Balthasar son fils. Nul des Prophetes, soubs quelque pretexte que ce soit, ne print jamais les armes contre son Prince, quoyqu'il fust d'autre Religion que la leur, ains estoient vagabonds par les montagnes & deserts pour eschaper la persecution, & non pour esmouvoir le peuple contre son Prince. Je ne veux pas nier que les anciens Prophetes ne se soient plaints des exactions des Princes, sans prendre de là occasion de leur faire guerre. Toute leur estude estoit de remonstrer leurs fautes & les admonester des vengeances de Dieu, non d'inviter le peuple à prendre les armes contre eux. Et ne faut douter que ceux qui de leur temps commandoient, ne fussent grandement à reprendre. Pour ce, Isaye au commencement de sa Prophetie addressant sa parole au peuple d'Israel: tes Princes, dit-il, sont desloyaux & compagnons des larrons: tous aiment les presens, & suivent les retributions: ils ne font point de droit à l'orphelin, & la cause de la veufve ne parvient point jusques à eux. Pource voicy ce que dit le Dominateur, le Seigneur des armées, le fort d'Israel: ha je me consoleray de mes adversaires, & me vengeray de mes ennemis, & restitueray tes Juges comme ils ont esté auparavant, & les Conseillers comme ils ont esté premierement: aprés cela on t'appellera Cité de Justice, ville fidele.

Ainsi predit ce bon Prophete la vengeance de Dieu contre les Princes, & le restablissement des bons Juges & Conseillers, consideré que les depravez estoient cause des maux advenus en Israel. Peu aprés: Mon peuple, dit-il, ceux qui te conduisent, ceux-là te font errer, dissipent le chemin de ton alleure. Le Seigneur est debout en jugement & assiste pour juger les peuples. Le Seigneur entrera en jugement avec les anciens de son peuple & avec ses Princes: car il dira, Vous avez gasté ma vigne, & la rapine du pauvre est en vos maisons. Au pareil, Ezechiel a assez taxé & tesmoigné les vices des Princes de son temps, disant qu'ils estoient comme loups qui ravissent la proye en espandant le sang & perdant les ames, & s'addonnant à avarice. Il introduit Dieu parlant contre leurs exactions & imposts, à ce qu'ils fassent juste balance. Amos les appelle, Vache de Basan, outrageux aux indigens, & oppressans les pauvres. Michée represente nostre Dieu leur reprochant qu'ils haissoient le bien, aimoient le mal, ravissoient les peaux de dessus le peuple, & leur chair de dessus les os. Sophonie les appelle lions rugissants. Tous lesquels titres tesmoignent suffisamment, que les Gouverneurs & Juges de leurs temps estoient grandement depravez. Toutefois nul des Prophetes n'a conseillé de se mutiner contre ces Princes, ains plustost prier Dieu pour eux, & se sont tous efforcez de les induire à penitence.

Je passeray maintenant aux exemples du Nouveau Testament, qui sont ceux qui nous doivent donner loy au fait qui se presente, d'autant que les Empereurs estoient Payens du temps de nostre Seigneur Jesus-Christ, duquel les Papes ont pris leur pouvoir, qu'ils ne peuvent estendre plus au large, que celuy qu'il s'est attribué à luy mes-

me, & qu'il leur a laissé comme par un droict successif. C'est un mauvais pretexte à un sujet, qui pour se soulever contre son Roy, se targue de la diversité de Religion. Je vous veux monstrer maintenant, que quoyqu'il fust de diverse Religion à la nostre, pour cela on ne luy peut justement denoncer la guerre. S. Jean Baptiste precurseur de nostre Seigneur a-t'il jamais advancé quelque propos au prejudice d'Herode Roy de Galilée & Judée, ny contre les Romains, qui par force avoient deprimé la vraye liberté du peuple Israelitique, iceluy rendu tributaire, ordonné gouverneurs à leur poste, fait choses telles à l'endroit du peuple de Dieu, qu'il se pouvoit plaindre & lamenter? A-t'il enseigné la revolte contre leur Empire? Les Pharisiens s'adresserent à luy pour conseil; il ne leur ouvrit jamais le moyen de se mutiner contr'eux. Aux gensdarmes qui vindrent à luy, il leur dit, qu'ils fussent contents de leurs gages. Jamais il ne mit en avant que les Romains ne peussent regner, ou bien qu'il fust permis d'armer à l'encontre d'eux. Jesus-Christ, au modelle duquel les Papes doivent former leurs puissances, a enseigné d'obeyr, payer tributs, & faire le reste du devoir aux Princes de ce monde, encore qu'ils fussent Payens & idolastres. A-t'il jamais presché, ou permis la revolte contre Cesar, combien qu'il fust Gentil? Tant s'en faut qu'estant interrogé, s'il estoit permis de luy payer tribut, il respondit, Rendez à Cesar, ce qui est à Cesar, & à Dieu, ce qui est à Dieu. Luy-mesme n'a-t'il pas payé le tribut pour luy & S. Pierre, commandant de tirer du poisson une piece d'argent, pour s'acquitter de ce devoir? Encores que Jesus-Christ sceust le mauvais dessein de Pilate, si recogneut-il qu'il avoit sa puissance d'enhaut. Aussi ne commanda jamais de forcer les Magistrats, ains enjoignit de tousjours leur obeyr. N'a-t'il pas dit, que sur la Chaire de Moyse estoient assis les Scribes & Pharisiens, & qu'il falloit faire tout ce qu'ils diroient, combien que leurs œuvres fussent contraires? Estant presenté devant Herode, a-t'il murmuré? Lors qu'on le hoit pour le presenter aux Juges tant Juifs que Payens, a-t'il pas defendu à S. Pierre d'user du glaive? Il pouvoit de sa seule parole les renverser, passer par le milieu d'eux, les abysmer: toutefois se rendant exemple aux siens, il a mieux aymé endurer conseillant s'enfuyr, qu'user de violence contre le Magistrat. Une autre fois voyant que ses Disciples commençoient à s'animer contre les Pharisiens, Laissez-les, dit-il, ils sont aveugles & conducteurs d'aveugles. les enseignant de s'armer de patience contre tels monstres, plustost que de violence. Il leur predit qu'ils seroient menez devant les Princes, Roys & Juges, mais il ne leur dit point qu'ils prennent pied au Royaume qu'ils entreront, à ce qu'ils puissent machiner la mort du Seigneur d'iceluy. Il ne leur a jamais conseillé aprés l'entrée, de leur parole, avancer les plaintifs, puis les armes, puis les trahisons. Il n'a jamais tenu propos d'user de forces humaines au temps de sa passion, de piller l'autruy, à ceux qui avoient laissé leur propre, de s'advancer aux siegesde la terre, à ceux qui ne combattoient que pour le Ciel. Il leur a dit qu'ils seroient heureux, lors qu'ils endureroient persecution, lors qu'on les affligeroit, qu'on les chasseroit. Il n'a point adjousté, qu'ils seroient heureux quand ils auroient assassiné un Roy, saccagé un grand pais, butiné tout le bien des pauvres gens. Jamais les Apostres n'ont enseigné aprés leur Maistre, autre doctrine ils ont enduré la persecution des Tyrans, sans jamais s'estre rebellez contr'eux. Quand S. Pierre fut detenu prisonnier par le Roy Herode, les armes de l'Eglise estoient prieres & jeusnes pour sa delivrance. Et quand ce mesme Herode eut mis à mort S. Jaques frere de S. Jean, l'Eglise ne se mutina contre luy. S. Estienne fut lapidé, & pria Dieu pour ses persecuteurs, comme Jesus pria en la Croix pour ceux qui le tourmentoient. Aussi a-t'il enseigné que celuy qui respand le sang, est enfant du Diable, tels qu'estoient les Juifs suivans les desirs de leur pere car, dit-il, vostre pere le Diable est homicide dés le commencement. Or d'autant que la lumiere & les tenebres, Christ & Belial, Dieu & le Diable sont dissemblables, d'autant nostre Seigneur donnoit à entendre que ses disciples devoient abhorrer le sang & le carnage. Ce que S. Paul a tesmoigné, se glorifiant, non aux armes temporelles, mais aux spirituelles, non aux grandeurs de ce monde, mais aux afflictions pour J. Christ, aux prisons, ijeusnes, naufrages, haines, dangers du chemin & de voleurs, simulations de faux freres, & autres persecutions, asseuré que tels estoient les moyens par lesquels l'homme Chrestien estoit exalté. Et le mesme S. Paul enseigne son disciple Timothée de faire priere pour les Roys, Princes & Seigneurs, à ce que nous puissions vivre paisiblement, lesquels pour l'heure estoient Payens & idolastres. S. Pierre enjoint aux Eglises de faire le semblable, honorer les Roys, recognoistre qu'ils sont establis de Dieu, lequel a ordonné que toute personne soit assubjettie aux puissances superieures. Il ordonne qu'on leur obeisse, advertit que quiconque leur resiste, contrevient à l'ordonnance de Dieu. Qui commandoit de son temps? Neron. Les Apostres ont-ils resisté par armes à sa tyrannie? Les Chrestiens se sont-ils mutinez contre luy? Non. S. Paul a reveré Agrippa & Felix: il a honoré le Tribun Lysias. Il n'a jamais levé les armes contre les Princes, depuis qu'il eut quitté celles que premierement il portoit contre Jesus-Christ, de loup fut devenu agneau, de sanguinaire, doux & paisible, de seditieux & mutin, tranquille, obeissant & traitable, & depuis qu'il eut pris le joug leger de nostre Sauveur.

Je passe bien plus outre: car quand Dieu pour nous affliger, nous donneroit un Roy d'autre religion que la nostre, qui nous persecutast; si est-ce que pour cela il ne nous est permis d'armer contre luy, ains faut fuir d'une cité en l'autre, d'un Royaume en un autre. Jesus-Christ nous a baillé ce commandement, que quand nous serons persecutez en une cité, nous fuyons en une autre. Et un peu aprés, il dit que quand l'on verra l'abomination de la desolation, qui a esté predite par Daniel le Prophete, estre au sainct lieu, que lors ceux qui sont en Judée s'enfuyent aux montagnes, & celuy qui est sur sa maison ne descende point pour enlever quelque chose d'icelle, & qui est aux champs, qu'il ne retourne point pour emporter ses habillemens. Et pour ceste cause, quand on cherchoit Jesus-Christ, il n'a pas dédaigné de se cacher, & derechef quand on le persecutoit, il s'enfuit, & se retira à cause des menées qu'on brassoit contre luy. Et dés qu'il fut fait homme, estant encores bien petit, Dieu commanda à Joseph par l'Ange qu'il se levast tout soudain, & prinst l'enfant & sa mere, & fuist en Egypte, d'autant que Herode le devoit faire chercher pour le tuer. Depuis qu'il se fut monstré Dieu en rendant la main saine au manchot, les Pharisiens conspirerent sa mort, mais Jesus-Christ l'entendant bien, se retira de là. Et quand il eut resuscité le Lazare, depuis ce jour là ils machinerent comment ils le pourroient mettre à mort: parquoy il ne cheminoit plus publiquement parmy les Juifs, mais s'en alla en une contrée deserte. Davantage, quand quelquefois il leur disoit. Avant qu'Abraham jamais fust fait, je suis. les Juifs prindrent des pierres pour le lapider mais Jesus se cacha, & sortit du temple par le milieu d'eux, & ainsi eschapa. Quoyque Jesus-Christ fust Pasteur, Roy des Roys, si nasquit-il soubs la loy, & tant qu'il fut au monde, il s'y assujettit, voulut obeir, estre jugé, comme l'un des autres, avec protestation, que le pouvoir de ce faire avoit esté donné d'en-haut. Ses disciples à son exemple s'escarterent à cause de la crainte des Juifs, se cachans eux-mesmes. Et S. Paul estant en Damas, quand le gouverneur de ce peuple le cherchoit, fut devalé par la muraille de la ville en une corbeille, & eschapa des mains de celuy qui le cherchoit.

Ceux qui font le contraire de ce que je vous viens de déduire, doivent mourir de honte, de ce qu'ils pensent & parlent choses contraires à celles que nostre Seigneur a fait & enseigné. Nostre Seigneur en vivant de la façon, enseignoit les autres à faire le mesme, & ce qui est escrit de luy selon l'humaine façon de faire, est ainsi ordonné en commun pour le genre humain: car les Martyrs és persecutions se conservoient en s'enfuyant, & quand on les

les trouvoit, ils enduroient constamment le martyre.

Ce n'est maintenant de merveille, si ceux qui ont rejetté ceste maniere de vivre, abandonné la Religion Chrestienne, embrassé une opinion profane & contraire, se rendent rebelles à Dieu, à l'Eglise & à leurs Princes. Il ne fut jamais trouvé chose plus detestable, que de s'addresser à la personne de son Prince pour l'assassiner & massacrer, ou bien d'élever son peuple contre luy, d'autant qu'il est oinct & sacré de Dieu, duquel il represente l'image, combien qu'il soit homme, & mortel comme les autres.

Vous voyez l'obeyssance & reverence que nostre Seigneur Jesus-Christ, ses Apostres & disciples portoient aux Empereurs & Roys, voire payens & ethniques, recognoissans leur dignité venerable encores qu'ils ne voulussent suivre leur Religion, ils avoient pour arresté que le pretexte de Religion, quel qu'il fust, ne peut donner couleur à l'homme Chrestien de se mutiner contre son Prince. Mieux vaut endurer & mourir, que de tuer, disoit un ancien. De sorte qu'encores qu'ils fussent affligez par les Princes, si aymoient-ils plustost mourir, que de guerroyer leur Prince.

De ce discours j'apprendray, que les vrays Chrestiens ne contreviendront aux enseignemens & exemples remarquez en toute l'Escriture saincte, lesquels conduits de l'esprit de paix, ne penseront de nuire à la personne de leur Roy, de quelque religion. Car qui regardera toutes choses d'un œil sain & droit, cognoistra que la religion ny autre cause n'est suffisante pour faire retirer un sujet de l'obéissance de son Prince naturel, ains qu'il faut prier sans cesse pour luy, l'honorer, reverer, recognoistre qu'il est sacré de Dieu & estably de luy; & que le seur moyen que les sujets doivent tenir en telle occurrence, est d'y venir par remonstrances, requerir l'assemblée des Estats, & rechercher toutes autres voyes raisonnables, sans se faire descharger par le Pape du serment de fidelité, qu'ils doivent à leur Prince, afin de lever les armes pour le contraindre & forcer en sa religion, & l'assassiner, si l'occasion s'y offre.

Tout ce que je vous a y depeint, est le plan de l'obeissance tirée de la saincte Escriture, que nostre Seigneur a ordonné estre rendue aux Roys par S. Pierre & ses successeurs en l'Eglise Romaine, lesquels pendant quatre cens quarante ans l'ont ainsi mis en œuvre, & seellé du sang de leurs Martyrs. Maintenant je vous representeray par le fil de l'histoire, la voye qu'ils ont tenue pour monter au faiste de ceste supreme & excessive grandeur de commander aux Empereurs, Roys & Princes: de laquelle toutefois nous nous sommes garentis en France, mettant tousjours au devant, comme un seur & fort bouclier, les libertez de nostre Eglise Gallicane, que nous tenons de Dieu en pleine proprieté.

Je proteste que ce que je vous escris, n'est point pour offencer les Papes, que je recognois chefs de nostre Eglise, & tenir la place de sainct Pierre: mais pour esclaircir ceux qui vivent, & nos survivans, jusques où se doit estendre leur puissance, & comme ils se sont donnez; les 440. ans aprés la mort de nostre Sauveur, toute loy & prerogative sur les biens, Princes & Seigneurs terriens: en quoy ils ont tesmoigné plus de passion que de devotion.

Les peines, travaux, angoisses & martyres souffertes par ces bons premiers Peres, ont esté les outils pour faire foisonner & provigner nostre Eglise en toute pureté aux quatre coins & au milieu de la terre. L'ambition & l'avarice de leurs successeurs, de-là en hors entremeslans le spirituel & le temporel en la conduite de leurs actions; par une sagesse mondaine, se sont eslevez au-dessus de toute puissance terrienne. ce qui a mis nostre religion en tel penchant, qu'elle a esté en branle de faire faillite, par le grand nombre des Peuples & Roys qui se sont retirez & soustraits de son obeissance. Adieu.

LETTRE VIII.

A Monsieur Pasquier, Seigneur de Bussy, mon frere, Conseiller du Roy & Auditeur en sa Chambre des Comptes, & Eschevin de la ville de Paris.

Il parle de la force & vertu des songes.

J'Ay receu vos lettres ce troisiesme de Septembre 1615. de la mort de nostre pere, survenue le 30. d'Aoust, environ les deux heures aprés minuit. Je vous conteray une histoire memorable sur ce subject. L'an passé le 30. du mesme mois d'Aoust, & de la mesme nuit, environ les cinq heures du matin, je songeay que j'estois auprés de nostre pere, qui estoit couché dans son lict, duquel il se leva pour se mettre à genoux afin de prier Dieu. ce qu'il fit devotement, les mains jointes en haut, & les yeux eslevez au Ciel: sa priere achevée, il changea de couleur, & tomba mort entre mes bras. En achevant ce songe, je me resveillay tremblottant, & le contay à ma femme, & pour en avoir la memoire fraische, estant levé, je le redigeay par escrit. Ce n'est pas tout. Je partis de Paris, comme vous sçavez, le 9. du mois d'Aoust, & arrivay chez moy le 16. je fus douze ou treize jours à aller deçà & delà pourvoir à mes affaires. Enfin m'estant rendu en ma maison, je rentray dans mon estude le 30. du mesme mois d'Aoust, pour mettre mes papiers en ordre, qui estoient confus. les uns je rompis, les autres je mis à part. Ce songe me tomba entre les mains, que je garday. Considerez les deux rencontres en l'object qui se presente, l'une, que j'ay veu la mort de nostre pere un an jour pour jour, auparavant son decez, l'autre que le propre jour qu'il est mort j'aye recouvré ce papier, auquel je n'avois pensé depuis. Je sçay que la plus-part des songes naissent de la debilitation de l'esprit, qui produit en l'imperfection de la fantaisie la diversité des subjets qu'il s'imagine avant que de prendre repos: ou bien du cerveau agité des fumées de la digestion de l'estomach, causée par la concoction de la viande laquelle se dissout en vapeurs & nuées, & qui sont eslevées & portées au haut du cerveau, lesquelles rendant la teste pesante, plongent la personne en un profond sommeil pendant lequel les songes bizarres se forment. Les Medecins tiennent que ceux songent choses fascheuses, à qui le ventre tire trop de viande & de vin. Ils engendrent encores en reposant, telles choses comme sont celles ausquelles souvent l'on pense, ou dont on parle. d'autant que l'impression d'une grande crainte, ou le desir des choses, impriment le plus du temps en l'ame, le corps estant en son repos, les images de ce qui est aymé ou craint. Les songes sont les reliques des pensées & soucis du jour. A tous ces songes il ne faut pas adjouster grande foy, ainsi que le Levitique nous admoneste, & l'Ecclesiastic les appelle vanitez: parce que l'imagination offusque de la façon nostre ame, comme nous voyons que sont troublez les sens exterieurs de ceux qui sont en crainte, qui pensent voir des fantosmes tous tels que la veue exterieure, comme la crainte, a depeint en l'imagination Et tout ainsi que le miroir ne peut representer les simulacres des choses objectées, si la polissure est offusquée par l'haleine, ou un temps nebuleux: aussi l'esprit ne reçoit les formes de divination par songes, si l'ame n'est despouillée de toute affection humaine, d'amour, de haine, d'espoir, de crainte, de joye, de tristesse. Il faut que ceste partie, qui est la plus divine, soit coye, pure & vuide de toutes passions foraines, qu'elle soit insensible aux affections, & que le corps ne soit troublé par les vapeurs & fumées des viandes precedentes, à cause de la sympathie & liaison qui est entre eux deux indissoluble. autrement, ceste force imaginative ne pourroit operer chose en dormant, & donner

donner signification de ceste cachée vigueur de l'ame es- puisée des appetits charnels, lesquels assoupissent sans entiere cesse le meilleur qui soit enclos en l'esprit. En ceste diversité de songes, nous apprenons le dire d'Heraclite veritable, rien par songes ne nous estre exposé. rien aussi ne nous estre celé.

Et pour moy, je fay grand estat des songes qui se presentent à nous le matin, aprés que l'esprit a pris un repos suffisant. car j'estime qu'il nous apporte des advertissemens certains de l'advenir, ils gaignent le nom de verité. Ainsi que nous vismes arriver au Prince de Condé la nuit precedente la veille de la bataille de Dreux, lequel songea avoir donné trois batailles consecutives, obtenu la victoire, terrassé ses trois principaux ennemis, mais finalement blessé à mort, luy les ayant tous trois entassez l'un sur l'autre, & luy par-dessus eux rendoit ainsi l'esprit. Et de fait, nous vismes ceste vision verifiée par la mort du Mareschal de Saint André en la bataille de Dreux, par celle du Duc de Guyse devant Orleans en l'année suivante, du Connestable de Montmorency ensuite à la journée de Saint Denys, & du Prince mesme en la desroute de Bacal. Nostre grand Henry, sept ou huict ans avant qu'il fust appellé à la Couronne, songea un matin qu'il estoit au-dessus d'une tour fort esleuée, toute penchante & prieste à tomber, laquelle par son industrie & diligence fut redressée & mise au premier point qu'elle estoit. A son resveil, il raconte sa vision, qu'il expliqua estre un certain pronostic de sa promotion future à l'Estat, qu'il rencontreroit prest à estre bouleversé sens dessus dessous, & que neantmoins par sa force & vertu il luy donneroit un si bon ordre, qu'il le feroit renaistre & revivre par les bonnes & saincctes loix qu'il y establiroit. Vision qui fut depuis accomplie en son advenement à la Couronne, en son progrez, & en sa fin. Voilà des exemples domestiques, qui m'empeschent d'en aller puiser chez les estrangers, comme celuy d'Hecuba enceinte de l'enfant, qui fut depuis appellé Paris ou bien celuy de Ciceron, qui songea qu'Octavius, depuis appellé Auguste Cesar, jeune garçonnet, seroit un jour appellé à l'Empire. Ce sont les songes ausquels il nous faut adjouster foy, du nombre desquels est le mien, qui fut fait le matin, comme un avant-coureur de la mort de nostre pere. Faites une anatomie de ce songe, vous apprendriez que tout ce qui est survenu en sa mort, a esté par moy preveu. qu'il ne seroit longuement malade, aussi ne l'a-t'il esté que dix heures qu'il mourroit en bon Chrestien, comme il a fait. que tous les sens luy demeureroient sains & entiers jusques au dernier souspir de sa vie ainsi est-il arrivé. Pour conclusion, sa mort a respondu à sa vie, laquelle tout ainsi qu'elle a jouy d'un grand calme pendant huitante-six ans, deux mois & vingt-trois jours, aussi a esté sa mort douce, sans peine, travail ny douleur. Il avoit tousjours demandé à Dieu un esprit & entendement sain jusques au bout de sa vie, & une courte maladie, qui ne luy produisist des douleurs avec excez priere qui a esté exaucée. Sa vie & sa mort nous apprennent à bien vivre pour bien mourir. Adieu.

LETTRE IX.

A Monsieur Pasquier mon pere, Conseiller du Roy & Advocat general en sa Chambre des Comptes à Paris.

Il escrit à son pere qu'il a leu ses Recherches & donne son jugement de ce qui luy en semble

VOus voulez sçavoir quelle est mon estude: je le vous diray. J'ay en ces grands froids, leu vos Recherches de bout en bout. C'est un des beaux œuvres que cet aage ait enfanté, œuvre remply de grande lecture, erudition, doctrine, divinations, beaux advis aux grands & aux petits de toute condition, d'un langage pur, net & fluide, non enflé comme celuy de je ne sçay quels Escrivains de ce temps. Sur tout, je donne l'advantage aux trois premiers livres, qui ne peuvent recevoir de comparaison, pour estre matieres sur lesquelles nous ne marchions auparavant qu'à tastons: & ne donne moins de louange au dernier, qu'aux trois autres suivans nous sçavons parler, mais par luy nous apprenons pourquoy nous parlons bien, & les trois autres sont pour donner en leur diversité, du contentement au lecteur. Vous avez baptizé fort à propos vostre livre du nom de Recherches, comme celuy qui comprend en soy un abysme de science recherchée avec une diligence exacte. Μῶσις en Grec signifie Recherche, d'où les Muses ont pris leur etymologie, d'autant qu'elles sont la cause de toutes les disciplines, lesquelles nous n'apprenons que par une grande & soigneuse recherche. Vostre Pour-parler du Prince m'a grandement pleu, qui porte avec soy un langage mieux revestu, & sur tout, le Politic, aux raisons duquel je voudrois que tous les Princes & Gouverneurs d'Estats se formassent pour les bien regir, sans embrasser, comme la pluspart font, celles du Curial. Voilà ce que j'ay fait cet hyver, qui n'a pas esté une petite entreprise car j'ay goustté goutte à goutte vos Recherches, afin que le goust m'en demeurast plus long-temps en l'esprit. Comme je receu vos lettres, j'estois infiniement travaillé de vostre santé par les songes fascheux que je faisois toutes les nuicts. J'ay esté trés-aise d'avoir plustost sceu vostre guerison que vostre maladie, & que Dieu par sa saincte grace vous ait preservé de ce dernier naufrage, dont je le loue & remercie avec toutes sortes d'actions de graces, estimant tout le bon-heur de nostre famille reposer en la presence de ceste venerable vieillesse, qui fait son sejour chez vous. Depuis six semaines, nous n'avons eu que neiges, gresles & verglas, les plus grands qu'oncques l'on vit, au moins, les vieux & anciens de huitante & de nonante ans rapportent qu'ils ne sentirent jamais un si rude hyver. Il y avoit douze ans que je n'avois fait estat de feu, mais à ce coup il m'en a falu prendre l'air, soir, tard & matin. Je crains que ce mauvais & fascheux hyver ne nous soit en nostre Estat un acheminement à quelque grand mal futur. Adieu.

LETTRE X.

A Monsieur de Cheronnac, Gentil-homme Angoumoisin.

Il descourt du mal qui arriveroit à ceux de la Religion P. ref s'ils prenoient les armes

LE Roy a permis à ceux de la Religion pretendue reformée de s'assembler à Grenoble, qui en font refus, sur quelque meffiance qu'ils ont prise du Mareschal de l'Esdiguieres. Cela leur a donné subject de faire remonstrances au Roy, qui leur a donné Jargeau. Ce lieu les troubleroit davantage, d'autant qu'ils ne desirent que l'éloignement de la Cour pour n'estre divertis en leurs conseils. Il est résolu de ne leur bailler autre place. Pour moy, je croy qu'ils se donneront bien garde de choisir un lieu pour faire leur assemblée, autre que celuy que le Roy leur

mes sous pretexte que le Roy leur a permis de s'assembler à Grenoble.

leur designera. car s'ils se donnoient ceste licence, ce seroit ouvertement enfreindre leur Edit, & donner à croire, qu'eux, qui ont tousjours voulu monstrer une liberale obeïssance, projettent une rebellion ouverte sans aucune cause legitime. Il est vray que je croy qu'en cet altercat, le Roy, pour ne mescontenter le Mareschal de l'Esdiguieres, pourra changer d'advis, & leur accorder Grenoble comme devant. Or pour vous dire ce que je pense de ceste assemblée, j'estime que la premiere chose qu'elle fera, ce sera de prejuger par une singuliere prudence, ce qu'elle peut obtenir selon la condition presente de l'Estat & la leur: qu'elle se mesurera à ce qu'elle pourra, & non à ce qu'elle voudra à ce qui se peut, & non à ce qu'elle estime luy estre deu. Car de prendre les armes, je ne puis imaginer qu'ils en entrent là, à cause des grands inconveniens qu'ils ne pourroient éviter. Premierement un desaveu de leurs Eglises, pour avoir conclu & arresté choses, sur lesquelles ils n'avoient pas seulement charge d'opiner à la suitte, une des-union de leurs corps, parce qu'un grand nombre d'eux ne voudroit consentir à leur ruyne, lesquels le Roy laissant vivre sous ses Edits, il les soustrait à ceux qui auront esleve les armes. & en cet affoiblissement, il aura bon marché d'eux. Lesquels ruynez & perdus, il est grandement à craindre pour ceux qui resteront, que le Roy se voyant en si beau chemin, ne veuille poursuivre sa premiere pointe pour les chasser & extirper rés pied rés terre de son Estat. S'ils prennent tous les armes, que derivera-t'il de ce conseil? Une ruyne tout à coup & en un jour, de deux cens Eglises & plus, qu'ils ont esparses par toutes les villes de la France, lesquelles, ils ne pourront jamais paraventure relever: ils verront en un clin d'œil défait ce qu'ils ont basty en soixante ans. Et lors tous les bons François les auront en detestation, comme personnes qui ne peuvent vivre en repos. Les Princes & Estats estrangers les condamneront, comme perturbateurs du repos public, qui courent sus au bas aage du Roy, tesmoignans qu'ils veulent tirer de l'utilité de toutes les playes du Royaume, & par-là affoiblir autant qu'ils pourront & ses conseils & ses forces. Mais je puis dire qu'il n'y a Estat en la Chrestienté sous un Prince de contraire religion, auquel elle soit entretenue comme en ce Royaume. Ils preschent par tout. les Ministres sont entretenus en partie des Finances du Prince: villes de seureté leur sont accordées avec garnisons entretenues à ses despens: chambres miparties establies pour leur rendre Justice. agens accordez auprés du Roy: conseils particuliers soufferts par les Provinces cercles tolerez synodes permis & assemblées generales octroyées de trois en trois ans pour aviser à leurs affaires Ecclesiastiques & politiques. Il n'est pas dit que rompans leur Edit, ils l'obtiennent jamais tel & si avantageux. Je m'asseure que s'ils parlent à ces vieux & anciens, qui ont tant de fois combattu pour obtenir l'Edit de Nantes, ils leur feront voir clairement combien de fois ils ont souspiré aprés ceste heureuse liberté dont ils jouissent, laquelle ils leur conseilleront de garder, sans faire aucune breche à leur droit. Enfin quand ils considereront que leurs armes ne peuvent estre benistes, qu'entant que justes, & qu'elles ne sont justes, qu'entant que necessaires, je me persuade qu'ils ne quitteront point une liberté certaine, pour se repaistre d'une esperance mal-asseurée de quelque leger avantage. Ces raisons bien pesées par ceste assemblée, elle ne se detraquera du service du Roy, ains corrigera ses humeurs brusques, qu'elle retiendra dans le devoir de bons & pacifiques sujets & serviteurs du Roy, lequel lors leur accordera plus qu'ils ne s'estoient promis & ne pouvoient esperer par les voyes extremes, desquelles ils s'abstiendront, s'ils sont sages, si une juste necessité n'y porte les plus paisibles. Adieu.

LETTRE XI.

A Monsieur Loisel, Advocat en Parlement.

Il escrit la mort de son pere.

JE sçay l'amitié estroite jurée entre vous & feu mon pere. Je m'asseure que vous recevrez un singulier déplaisir en la nouvelle de sa mort. Je vous prie de prendre la patience, que je vous raconte tout ce qui se passa le jour de son decez. Par ce discours, vous verrez qu'il a vescu tout ce qu'il pouvoit vivre, & qu'aprés avoir jouy d'une heureuse & remplie vieillesse, il a sans douleur, comme en songe, doucement finy ses jours, & lors que l'humeur radicale a de tout point & tout à coup failly en luy. Le matin du 30. jour du mois d'Aoust, il mit la derniere main à l'œuvre, par lequel il monstre que le Pape ne peut deposer nos Roys, ny dispenser leurs sujets du serment de fidelité que naturellement ils leur doivent. Et puis dit au Gros, Precepteur de mes nepveux, illec present, qu'il avoit mis la derniere ligne de perfection à son traité, auquel il ne toucheroit plus. Et aprés plusieurs bons propos qu'il luy tint de la Poesie Latine & Françoise, il traça ces quatre vers:

Chacun de son decez est incertain de l'heure,
Je ne regrette point mes jeunes ans passez,
Mais je les veux tousjours retenir amassez,
Ne voulant point du tout que ma jeunesse meure.

Il fit encores ces quatre autres sur ce mesme subject:

Bien que vieillard je voye ma vieillesse
S'acheminer peu à peu au trespas,
Si me plaist-il faire d'un autre pas
Dans mes vieux ans revivre ma jeunesse.

Il remua derechef ces quatre vers de ceste façon, qui monstre la fertilité de son esprit:

J'ay voulu dedans ma vieillesse
Faire renaistre ma jeunesse,
Mais par un plus heureux effort
Elle est renée dans ma mort.

Il fit, devant disner, quatre vers Latins, qui se sont brouillez parmi ses autres papiers escrits de sa main. Environ les onze heures, ouit, à son accoustumée, ses petits enfans, ausquels le Gros fit reciter leur leçon & puis descendit en la sale pour disner. Il repeut mieux & avec plus d'appetit qu'il n'avoit fait les jours passez. Ayant achevé de disner, Garset son valet de Chambre luy ayda à remonter en sa chambre, & le coucha sur son petit lict pour reposer. De là à une heure, il se leva tout seul & print son bonnet quarré à cause de la grande chaleur, & se mit à corriger ses quatre vers Latins, puis s'en alla tout seul & sans baston, jusques à l'estude de mon frere de Bussy, d'où revenant, s'escria en baaillant (comme il faisoit souvent) ô mon Dieu. Auquel cry, le Gros accourut, pensant qu'il se fust laissé tomber: & l'ayant apperceu, luy demanda, est-ce vous le Gros? Ouy, dit-il, Monsieur. A l'instant, le Gros le prit par dessous les bras, & le remena dans sa chambre, où il commença à se plaindre d'un grand mal de costé, se recoucha sur son petit lict, & l'entretint de divers discours de la mort & du contentement qu'avoit un homme de bien, à mourir. De là à une demie heure, il commença derechef à se plaindre & fort tousser. Ce qu'entendant ma belle-sœur de Bussy, descendit en bas vers les deux à trois heures aprés midy, & s'enquit comment il se portoit? Bien mal, dit-il, ma fille. Qui vous fait mal? Repliqua-t'elle. Tout, respondit-il. Alors elle le pria de se mettre au lict. ce qu'il refusa, parce

parce qu'estant dans son grand lict, la toux ne le quittoit point. S'enquit, si l'on avoit envoyé convier son fils aisné & toute sa famille pour venir le lendemain disner avec luy. Elle ayant respondu qu'il viendroit. M'en asseurez-vous? dit-il. Ces propos finis, il l'entretint de l'amitié qu'il portoit à ses enfans, lesquels perdroient beaucoup en sa mort, & qu'il ne vivoit que pour l'amour d'eux. Ils ont un bon Maistre, dit-il, parlant du Gros, c'est un honneste homme. Et entretint ma belle-sœur du bien & du mal qui estoit en tous les serviteurs & servantes de sa maison, sans en rien oublier & addressant sa parole à Marguerite Pasquier ma fillole presente, luy dit, qu'elle n'estoit guieres sage, de ne jouer plus de l'Epinette. Et à l'instant se plaignit du mal extrême qu'il ressentoit en son espaule droite, duquel il avoit esté grandement affligé en sa jeunesse, jusques à en avoir esté enhuilé, disoit-il & adjousta qu'il croyoit que ceste douleur mettroit fin à sa vie. Ce pour-parler achevé, se leva de dessus son petit lict, & s'assit en sa chaire pour collationner de pain & de vin, & ayant dit à ma belle-sœur, que son petit François, qui jouoit dans sa chambre, estoit un bon compagnon, & que tous deux ensemble ne gastoient guieres de pain. Ayant collationné, ma belle-sœur recogneut les doigts de sa main droite tous pers & extremement froids, laquelle craignant que sa colique le prinst, ou quelque nouvel accident luy arrivast, le pria de se coucher. Ce qu'il luy accorda, pourveu que l'on luy fist bon feu pour le chauffer. Ses gens le deshabillerent, & chaufferent trois ou quatre linges coup sur coup, pour appaiser la douleur de son espaule. Le deshabillant, il dit en regardant le Gros, *Percutiam pastorem, & dispergentur oves*. estant au monde, ma presence retenoit toute ma famille en un; mais quand j'en seray party, elle s'espandra deçà & delà. Puis se print à rire à Jean & Estienne Pasquiers ses petits-enfans comme ils entrerent dans sa chambre, ausquels il dit, qu'ils estoient bien ayses de ne dire point leur leçon ce soir-là & ayant ainsi ry avec eux, demeura quelque temps sans parler, & tout d'un coup se leva tout seul de sa chaire, & profera ces mots Tel a menty il est cause de l'advancement de mes jours l'affliction que j'en ay prise en mon esprit, me portera au tombeau. Il m'a accusé faussement d'avoir fait le Pasquil, à quoy je ne songeay jamais, ny d'offenser des maisons d'honneur ma vie de ce costé-là est pure, nette & innocente. Comme il se fut longuement chauffé, en le couchant, le ralement de la mort le saisit, lequel ne l'empescha ny de parler ny de cracher, pria ma belle-sœur de ne l'abandonner point en son mal, qui estoit si grand, qu'il tendoit à la mort aussi luy print-il une sueur fort froide, qui ruissela le long de son visage, & un vomissement violent, qu'il eut par deux fois. Ma belle-sœur voyant tous ces maux, apprehendant ce qui arriva, luy dit, qu'il seroit besoin d'avoir le Medecin & l'Apoticaire. Non, respondit-il, j'ay plus besoin du Curé Medecin de mon ame, que de celuy de mon corps toutesfois vous pouvez appeller l'Apoticaire lequel l'ayant veu, rapporta que si Dieu n'y mettoit la main, il ne vivoit pas encores deux heures. En ces entrefaites, le Curé arriva, de la presence duquel il tesmoigna un contentement indicible, soit en ses paroles, soit en ses actions. Permettez que j'use icy d'une digression. Son Curé, quatre ou cinq jours auparavant son decez, l'alla visiter en sa chambre, où il le trouva travaillant sur ses Epigrammes Latins, dont il se conjouyt, soit de sa bonne santé, soit du bel employ de son esprit, & le conjura d'avoir agreable qu'il luy parlast, ceste fois pour toutes, franchement & avec la liberté convenable à un Curé, ne recherchant que le bien & l'asseurance du salut de son ame, & rien moins qu'à complaire aux Jesuites, qu'il ne vouloit aimer & cherir qu'avec une juste raison. Quoy protesté de la part du Curé, il le supplia au nom de Dieu, luy dire en bonne conscience, s'il esperoit pouvoir rendre bon compte de tous ses escrits que lors il se tiendroit content, & protestoit de là en avant de ne luy en parler jamais & particulierement luy representa, qu'il avoit escrit dans son Catechisme des Jesuites, que leur secte estoit pire que le Macchiavellisme & le Lutheranisme. en quoy il craignoit grandement que l'Eglise ne fust offensée, laquelle avoit receu l'Ordre des Jesuites comme sainct & salutaire. Il luy respondit, qu'il n'avoit rien escrit contr'eux qu'avec raison, & que le temps & la posterité découvriroient le merite ou demerite de luy ou des Jesuites, & qu'il leur en laissoit le jugement, comme à leur vray & naturel Juge. Et que quant au Macchiavellisme & Lutheranisme, ausquels il les avoit comparez, il vouloit dire, qu'ils troubloient toute l'œconomie & hierarchie ancienne de l'Eglise de France, entreprenant sur les Ordinaires, & deprimant leur ministere, jurisdiction & authorité le plus qu'ils pouvoient, adjoignans à leur Societé autant de benefices qu'ils trouvoient leur estre propres. Au surplus, qu'il les honoroit & estimoit tous en particulier à cause de leur sçavoir. De laquelle explication fut infiniement satisfaict le Curé, ainsi qu'il appert par les lettres qu'il m'a escrites. Je vous laisse maintenant tout ce discours à part, pour vous dire, que le Curé arrivé, s'approcha de son lict pour l'exhorter à se resoudre à ce qui estoit de la volonté de Dieu; lequel n'eut pas proferé sept ou huict paroles, que mon pere le prevint, croyant qu'il luy voulust ramentevoir les dernieres paroles où ils avoient fermé leur entrevue, & luy dit, qu'il avoit leu & releu le lieu preallegué de son Catechisme, & meurement pensé & repensé à ce qu'il luy avoit dit, mais que le tout avoit esté par luy bien digeré. Le Curé le pria de laisser tout cela pour se consoler en son mal, & se resoudre à la volonté de Dieu, qui ne l'abandonneroit point à son besoin, pourveu qu'il n'abandonnast le soin de sa personne & de son ame. Et aprés avoir confessé ses pechez & demandé pardon à Dieu avec une pure & entiere repentance, il embrassa la Croix que le Curé luy presenta, protestant qu'il vouloit mourir en l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine, en laquelle il avoit tousjours vescu: parole qu'il reitera par trois diverses fois. Aprés sa confession, le Curé rapporta à mes freres sa belle resolution à la mort, qui l'avoit infiniement contenté, lesquels luy demanderent, s'il ne seroit pas à propos qu'il fist ses Pasques. Leur ayant dit que rien ne pressoit, d'autant qu'il avoit un grand jugement & une grande memoire, sans avoir perdu aucun de ses sens, qui estoient aussi vigoureux, que s'il estoit en pleine santé. ce nonobstant ils luy remonstrerent, que son ralement alloit augmentant, & que le plustost qu'il pourroit recevoir son Createur, seroit le meilleur. Le Curé retourna vers luy, auquel il dit, qu'il ne desiroit autre chose en ce monde, pour s'en aller content en l'autre. Et à quelque heure de là, le Curé luy apporta le Corps de nostre Seigneur, qu'il reçut avec une devotion non commune. Il osta son bonnet de sa teste, se souleva en haut sans ayde, & devant & aprés pria Dieu les mains jointes, & les yeux tendus vers le Ciel, puis donna sa benediction à tous ses enfans presens & absens, qu'il pria de vivre en gens de bien. Tout cela se passa depuis le matin, qu'il fut levé, jusques à dix & onze heures du soir, qu'il commanda à ses enfans d'aller souper, au retour duquel il les entretint de sa maladie, & n'ayant plus d'esperance de vivre, leur dit, qu'il avoit vescu un grand aage, & que maintenant il cognoissoit que son temps estoit ja parfaict, n'estant plus soustenu que des foibles esprits d'une languissante vie, sentant petit à petit sa chaleur naturelle defaillir. & pour tesmoignage de ce, monstroit ses mains froides comme la glace. Les conjura que quand ils luy auroient rendu les devoirs funeraux, & mis son corps en depost dans le sepulchre, ils entretinssent la mesme union qu'il avoit de son vivant nourrie entr'eux, & que se promettant cela d'eux, il mourroit content. Il adjousta, qu'il leur laissoit des biens à suffisance, s'ils estoient gens de bien, & que la plus belle succession qu'il avoit travaillé à leur laisser, non subjette à aucune rouille, estoit un riche nom de luy, duquel eux & les leurs profiteroient quelque jour sans y penser. Et jugeant combien la perte de sa presence leur seroit sensible, les pria de ne s'en ressentir, ny ne s'affliger

ger de son départ, mais de retirer à leur possible tout sentiment de la chair & du sang envers luy pour supporter doucement ceste tant ennuyeuse separation. leur dit plus, qu'il recognoissoit que le monde n'estoit rien, que les richesses estoient de mesme estofe, les pompes de ce siecle qu'une fumée, nostre vie qu'un vent: ce qui le faisoit aller gayement ainsi plein de jours rechercher dans le Ciel la vie qui ne prend jamais fin, par l'accez de la mort, où il portoit avec soy tant seulement le bien qu'il avoit fait: que la mort le mettoit en seureté contre les maux, miseres, peines & travaux de ce monde. Environ une heure aprés minuit, Lætus, Medecin, le vint visiter, lequel, à son accoustumée, il entretint, soit du temps, soit de ses malades. & le Medecin l'ayant laissé assez longuement parler, luy demanda, comment il alloit de sa santé. Bien mal, respondit-il. Et ayant veu sa langue, se retira. Il recommença d'entretenir mes freres, les exhortant à la paix aprés sa mort, qui estoit celle, disoit-il, qui les maintiendroit envers tous & contre tous, au lieu que la desunion les ruineroit rés pied rés terre: les pria qu'en toutes leurs actions publiques & particulieres, ils se le proposassent pour patron, s'asseurant que lors leurs dits & gestes tendroient tousjours au bien, qu'il s'estoit mis en bute dés son bas aage, comme celuy, qui, aprés nous estre devestus de toutes ces despouilles mortelles, nous fait revoler à ceste vie éternelle. Pendant ces douces, amiables & paternelles remonstrances, mes trois petits nepveux se presentans devant luy, il prit la main du petit François, & demanda à mon frere de Bussy leur pere, s'il leur avoit baillé sa benediction. Ayant respondu qu'ouy, Dieu soit loué, dit-il Dieu les benisse, Dieu les rende gens de bien. En ce mesme temps, le Baron de Roussillon, & la Baronne sa femme envoyerent un de leurs hommes pour sçavoir comme il se portoit, auquel il fit response en ces mots mon amy, dites-leur que je me porte bien mal, mais que je les remercie de la souvenance qu'ils ont de moy, & que leur visite me servira d'une bonne medecine. Lætus jugea qu'il ne pouvoit eschapper de ceste maladie, toutesfois qu'il pourroit encores vivre vingt-quatre heures, admirant ce jugement, ceste memoire, & ceste prompte & non premeditée response. Je ne veux rien oublier de toutes les particularitez qui se sont passées, luy allant à la mort, pour vous monstrer que favorisé de Dieu à l'extraordinaire, il a eu tous les sens verds jusques au dernier souspir de sa vie. Il prit à un demy quart d'heure l'un de l'autre par deux fois de la gelée, & un peu de vin arrousé de force eau, qu'il porta à la bouche sans aucun tremblement. Ma belle-sœur luy dit, qu'il se porteroit bien. mais branlant la teste, respondit, que son corps ressembloit à une mesche allumée, qui se meurt d'elle-mesme quand l'huile a failly: aussi que son corps manquant de ceste huile qui entretient la chaleur naturelle, il luy estoit de besoin qu'il rendist & payast à la nature le tribut qu'il luy devoit. Je sens les adjournemens de la mort (disoit-il) il ne faut en ma vieillesse qu'un souffle pour m'emporter. Comme il se vit à repos, il envoya tous ses enfans coucher, & dit à mon frere aisné, qu'il ne faillist le lendemain de venir disner chez luy avec toute sa famille. Tous ses enfans & serviteurs s'estans retirez, il demanda à Olivier, (qui l'avoit servy dix-sept ou dix-huict ans, & lequel s'estoit marié depuis huict ou dix mois) mon grand amy (ainsi l'appelloit-il) quelle heure est-il? Et luy ayant dit, une heure & demie aprés minuict: que ne vous allez vous coucher? luy repliqua-t'il. il est tard, tous sont couchez. L'autre luy dit, qu'il ne bougeroit d'auprés de luy. Environ un demy quart d'heure aprés, il dit derechef à Olivier: mon grand amy, va te coucher, tu serias malade, je veux reposer. Olivier luy ayant reparty qu'il ne bougeroit de là, il demeura tant soit peu en repos, & puis s'escria, Seigneur mon Dieu veuilles par ta bonté infinie à moy pauvre miserable & repentant pecheur, le corps duquel ne tient plus en fief & hommage que de la terre, pardonner toutes mes fautes. O mon Dieu tres-misericordieux, pardonne-moy, quoyque je ne t'aye aymé de tout mon cœur. O Dieu tout puissant, je n'ay nul regret en ce grand aage d'abandonner ce monde plein de traverses. Je ne crains la mort, quoyque redoutable, à laquelle je me suis dés si long-temps preparé, comme le port où nous arrestons tous nos labeurs, la consommation de tous nos maux, la fin de nostre pelerinage. Je confesse que moy malheureux & abominable pecheur, je la devrois craindre, mais je sçay que ta clemence & ta misericorde sont de si longue estendue, que tu auras pitié de la fragilité de ta pauvre & vile creature, laquelle tu conduiras non selon ses merites, mais selon ta misericorde, à une vie éternelle. Pardonne-moy doncques, Seigneur mon Dieu, & reçois mon ame en ton Paradis, afin que je te puisse louer en ta gloire éternellement, par nostre Seigneur Jesus-Christ. Ainsi soit-il.

Et ayant fait une petite pause, il s'escria derechef: mon Dieu aye pitié de moy par ton fils Jesus-Christ nostre Seigneur, & me reçoy en ton Paradis. Laquelle priere il n'eut si-tost achevé, que sentant l'effort de la dissolution de l'ame & du corps, pria Olivier de luy tenir les deux mains. Ce qu'il fit, & se tournant au mesme temps tout seul sur le costé gauche, rendit l'ame à Dieu, sans peine, ny sans aucune action violente, que d'une larme qui luy vint à l'œil encores porta t'il les deux doigts de sa main droicte sur ses deux yeux pour se les fermer: & se trouverent ses deux jambes en croix. Il ne luy fallut point fermer les yeux, ny composer ses membres à la mort: il fust cueilly par la mort d'une mort paisible. Voilà ce qui se passa le jour de son trespas, & la fin qu'il prit, que j'ay apprise de ma belle-sœur, du Curé, de mes freres, du Gros, & d'Olivier, qui ont esté presens à tout ce que je vous escrits. Sa vie consistoit en la chaleur naturelle & en l'humeur radicale: ceste chaleur (comme qualité plus active) emporta en luy le dessus de l'humidité, qui est sa nourriture, laquelle à succession de temps la diminua & dissipa peu à peu par son action plus forte: & son humidité ainsi consumée ne peut plus entretenir sa chaleur, laquelle affoiblie, & delà en avant mal propre pour faire ses fonctions ordinaires, s'esteignit aussitost que l'humidité fut du tout espuisée, qui a esté le subject de sa mort. C'est une belle & honorable catastrophe de vie à celuy qui ayant longuement, sainement & joyeusement vescu, meurt l'esprit sain & les sens entiers. La bonne & grande vieillesse n'est donnée de Dieu, qu'à celuy seulement qui est homme de bien, dit ce grand Legislateur Moyse. Adieu.

LETTRE XII.

A Monsieur de la Leigne, Conseiller du Roy, & Lieutenant general au siege Royal de S. Jean.

Il discourt du plaisir qu'il y a de vivre en temps de paix.

FAvereau nepveu de ma femme retournant de Paris en ces quartiers, a esté pris prisonnier par les Carabins du Prince de Condé. Il n'est pas que n'ayez des amis prés de sa personne. Je vous prie de leur escrire, afin qu'il soit mis en liberté. Jusques icy il n'a point esté parlé de prendre prisonniers. Je m'asseure que l'ouverture ne se fera pas par un fils de famille: car si le Prince l'avoit fait, chacun croiroit que ses lettres & son Manifeste du bien public, qui courent par la France, ne seroient qu'un masque & couverture pour desguiser ses desseins. J'estime que vous estes des miens, desireux de la paix comme moy. Dieu par sa saincte grace nous la veuil-

le donner en bref. Car si cet excez de fievre d'Estat dure long-temps, je prevoy un pesle-mesle en ceste France, qui ne se pourra demesler qu'avec sa ruine totale. Je n'avois jamais ressenty que valoit une douce liberté, qu'à present, que je sens les effects d'une dure servitude. Vivre comme nous faisons, pauvres de liberté, c'est mourir, & ainsi que nous vivions auparavant, c'estoit une belle & agreable vie. Il y a plus d'aquest & de plaisir à vivre pauvrement en liberté parmy sa petite famille, que de supporter richement le joug d'une servitude. Que celuy est heureux qui vit comme il veut, & qui ne peut estre ny contraint, ny empesché, ny forcé en sa forme de vie, les mouvemens & desirs duquel ne peuvent estre destournez de leur cours ordinaire, enfin qui peut toutes choses sur soy & qui est tout à soy-mesme.

A ce propos, comme plusieurs Philosophes viendrent trouver Alexandre au destroit de Corinthe, le seul Diogene n'en fit aucun compte: dequoy Alexandre s'esmerveillant le vint visiter comme il se chauffoit au Soleil, & luy demanda, s'il avoit affaire de quelque chose que tu te retires, dit-il, un peu du Soleil. De laquelle response Alexandre fut si joyeux, qu'estant revenu à ses gens, il leur dit, qu'il voudroit estre Diogene, s'il n'estoit Alexandre. Il nous tesmoigna que vivre comme l'on veut, est la vraye liberté, & le propre de la servitude, de ne vivre pas à sa mode. Travaillons donc pour cette brave liberté. C'est le prix du jeu. Celuy est libre, qui n'est esclave ny sujet à aucune chose, ny à la necessité, ny aux accidens de ce monde, qui fait teste à la fortune, & le jour qu'on luy dit qu'elle a plus de pouvoir, monstre que c'est lors qu'elle en a le moins. Sans ceste liberté, il n'y a rien de beau, de bon, & de desirable en ce monde laquelle je tiens à si haut prix, que pour thresor du monde, tant fust-il precieux, elle ne peut estre payée. Je sors hors de moy, quand je pense à la guerre & à ses motifs. Nous jouissions d'une paix pleniere, où toutes choses riorent nous vivons maintenant avec une fascheuse guerre, où toutes choses pleurent. Une tyrannie, avec laquelle on traitte moderément ses sujets, m'est plus tolerable qu'une juste guerre. Dieu par sa saincte grace inspire un chacun à vouloir souhaitter le bien & soulagement de cet Estat, & quand il sera une fois remis, que tous d'un commun concours l'entretiennent & maintiennent. Combien qu'en ce miserable temps je sois privé de vostre veue, si vous veux-je prier que la longue absence n'apporte aucune tare ny decher à nostre amitié. Adieu.

LETTRE XIII.

A Monsieur Pasquier mon nepveu, Gendarme de la compagnie de la Royne.

Il est d'advis de la paix.

JE vous remercie du soin qu'avez eu de me mander les nouvelles de la defaite fraischement faite par le Duc de Guise. Mais pour vous dire, quelque gain que fasse le Roy au desadvantage de ses ennemis, je ne m'en puis resjouyr, le dommage estant tout sien, parce que de quelque costé qu'arrive la perte, elle est tousjours de celuy du Roy, estant tous ses sujets. Il est plus utile à la France de tirer ceste guerre en longueur, sur l'esperance qu'il y a de moyenner une bonne & seure paix, que de venir à une bataille ouverte car en l'estat où sont reduites nos affaires, c'est se jouer du danger du Royaume, & nos forces domestiques affoiblies, donner entrée à l'Estranger, qui aura bon marché de nous. J'attends la paix avec grande agonie d'esprit elle ne viendra jamais si tost que je la desire. Quand vous serez las d'estre en l'armée, ma maison, qui est toute vostre, vous servira de rafraischissement. Adieu.

LETTRE XIV.

A Monsieur Tornebus, Conseiller en la Cour de Parlement de Paris.

D'où vient le langage enflé, l'affeté, & des moyens de bien parler François

VOus desirez sçavoir d'où vient que la pureté & naifveté de nostre langue se perd, & qu'au lieu d'elle se glissent parmy nous des mots ampoullez, une pompe & une enfleure de paroles, & encores un langage mignard & affetté. Tout cela s'engendre de la corruption des mœurs publiques, lesquelles les hommes imitent d'ordinaire en leur parler. Car si la discipline publique est corrompue, si addonnée aux delices, ou à quelque autre vice, vous le connoistrez au desbordement du parler. Si les personnes sont superbes, vous verrez en vogue un parler plein de rodomontades. si effeminées, un parler mignard, affetté & dissolu.

Et tout ainsi que la folle despense des festins & des habits sont les signes d'une cité malade, pareillement la licence du langage monstre la hautaineté ou pusillanimité des hommes. C'est pourquoy & l'une & l'autre façon de parler ou d'escrire doit estre banne de chez nous, pour estre plustost accompagnée de vent, que d'instruction & de profit, & les paroles qui en derivent, de faux alloy, la plupart desquelles sont mousses, lasches, plates, & denuées de pointes.

Celuy qui veut esgaler ou conduire son langage à ceste tumeur extremément enflée, ne peut qu'il ne desplaise, d'autant que ce qui est contrefaict & forcé, ne peut longuement estre agreable: & de fait, on faisoit plus d'Estat du langage ordinaire de Tybere, que des Harangues qu'il avoit de long-temps premeditées, à cause de son stile qu'il rendoit obscur par mots trop affectez, enflez & curieusement recherchez. Tel parler ne se peut mieux comparer que aux Cypres, qui sont grands & hauts, mais ne portent point de fruict. ou à celuy de Bonace Segestan, duquel parle S. Hierosme en l'une de ses Epistres, qui estoit le seul de Rome qui balançoit ses paroles creuses & boufies de vent comme vesies, remplies de caquet, rien d'erudition: c'estoit un langage sans puissance, encores qu'il fust enflé. Quant à celuy qui est mignard & affeté, qui n'est que pour complaire à l'ouye, & resjouir l'esprit, il ne peut durer, comme il se vit en Gorgias Orateur, lequel envoyé par les Leontins vers les Athenien, les ravit tellement par la nouveauté de son parler mignard & affeté, si qu'il fut en estime par eux: mais depuis ayans cogneu que ce n'estoient que vaines affeteries, & que ceste mignardise de parler tenoit de la lascivité, commencerent à s'en lasser & mocquer. Je pense, & vous ne m'en dédirez point, que ceux qui se meslent d'escrire, doivent, outre ce que je vous viens de déduire, fuir l'affectation de certains mots qui sont rares dans quelques Auteurs, lesquels ils repetent trop souvent chez eux, & font que ce qui tombe par fortune dans la plume de ces premiers, se fasse en eux à garde pourpensée. C'est, à le prendre proprement, suivre un vice pour exemple. Comme fit un Aruntius, qui avoit escrit l'histoire de Carthage, lequel fut entierement Sallustien, ainsi que rapporte Seneque. Il trouva dans Sallustre, *Exercitum*

cisum argento fecit. Ceste parole fut si à son gré, qu'il la mit en toutes les pages de son livre. Salluste dit, *Aquis hiemantibus*, & luy, *Hiemavit tempestas: Totus hiemavit annus: Hiemante Aquilone.* Et ainsi usoit de plusieurs phrases & paroles dites par Salluste une seule fois, qui estoient continuelles en luy. Encores souhaiteray-je que nos Escrivains soient sobres admirateurs des mots qui par une longue ancienneté se sont rouillez, moisis, ou du tout perdus, & fuyent, comme disoit Auguste, les mots espaves en pareille diligence que les patrons des navires évitent un escueil en mer. Il est neantmoins quelquefois à propos de les rapporter ou ramener en usage, pourveu que cela se fasse au gré de l'oreille, laquelle est celle qui donne vogue aux paroles, si elles blessent ou troublent l'ouïe, ou bien qu'elles ressentent par trop à la moisisseure & au reland, il faut bien qu'ils se gardent d'en user. Je ne dis pas qu'il n'y ait des paroles vieilles, que l'on met en jeu quelquefois, qui plaisent, d'autant que l'antiquité leur donne quelque authorité ou bien parce qu'elles ont esté delaissées, la nouveauté leur donne semblable grace, comme si elles n'avoient jamais esté mais en ceste rencontre il en faut user temperément, & qu'elles ne soient trop frequentes, à cause qu'il n'y a rien si odieux que l'affectation de ces vieux mots, qu'une longue ancienneté a rendu comme morts, duquel vice fut reprins Salluste par Asinius Pollion. Aprés tout ce que je vous viens de deduire, je pense que pour donner une naïve beauté à un langage bien agencé, sans s'amuser aprés ces fleurettes de beaux mots, il n'y faut rien d'affecté, d'afferé, de bas, ny de populaire: ains qu'il soit net, rond, uny, bien tissu, court, roide, nerveux, masle, sentencieux, plein de pointes qui piquent, avec des traits éveillez & hardis, qui ferrent, pressent, & poignent au vif à bon escient: que ce soit une chose massive, qui serve pour les mœurs & non point pour les oreilles, que ce soient paroles choisies, & non pas recherchées d'une trop grande curiosité, lesquelles soient douces & formées & d'une suite qui sente un esprit modeste & bien composé, & qu'il n'y ait rien d'escrit, qui ne porte coup & sente son homme, & au travers duquel se cognoisse quelqu'ombre du naturel de celuy qui escrit. Qu'il ne se puisse en une si grande fertilité de choses toutes égales, en tirer rien de choisi en quelque lieu des escrits que l'on jette l'œil, & que l'on n'y voye rien qui se puisse cueillir par élite, sinon entre choses du tout pareilles que l'ouvrage soit tellement noué, qu'on n'en puisse rien demembrer sans le démolir tout. Pour parvenir à ceste perfection de bien parler ou bien escrire, il faut (à l'exemple de la soigneuse mousche à miel, laquelle voletant çà & là succote le suc des fleurs, qu'elle range en rayons, puis le convertit en miel & en cire) lire toutes sortes de livres, pour en succer tout le bon & le beau, & faire un triage & amas de tous les plus beaux mots, phrases, sentences & comparaisons, & avec le travail & la force de l'esprit mesler ensemble toutes ces choses, cueillies de divers endroits, & les reduire en un seul goust, afin qu'encores qu'on s'apperçoive d'où elles ont esté prises, ce neantmoins semblent estre autres qu'au lieu où elles ont esté amassées. Comme nous voyons que nature fait en nostre corps: les viandes que nous mangeons, tandis qu'elles nagent sur l'estomach, ce n'est que charge & pesanteur; mais aprés qu'elles sont changées, alors se convertissent en suc & en sang. ainsi en faut-il faire des choses dont nostre esprit se nourrit, & ne permettre point que ce que nous avons ramassé demeure entier, afin que l'on ne le prenne point comme chose étrangere, ains comme du tout nostre, l'ayant bien digeré. Et tenez cela de moy, que la lecture sans la plume, n'est qu'un dormir. Quiconque ne prendra ce chemin pour escrire, se rendra semblable aux statues de terre, lesquelles par le dehors sont enduites de vermillon ou d'azur, & le dedans est jaunastre, & le tout fort fragile: aussi leurs escrits seront sans force ny sans corps. Encores veux-je que celuy qui escrit, avant qu'il mette son œuvre au jour, le lime de telle façon, qu'il soit retissu & racoustré tout au long selon l'opinion, & le jugement qu'en feront ses amis. Phidias, aprés avoir achevé l'image de Jupiter, la mit en rue pour la faire voir, & selon que chacun le loüoit ou reprenoit, il corrigeoit ses defaux au jugement du peuple, quoyqu'il sceust trés-bien qu'il fust Phidias. Ainsi le doit faire celuy qui escrit, croyant qu'il ne faut pas mespriser le conseil d'un grand nombre, d'autant que plusieurs voyent tousjours mieux qu'un seul.

Ce que je vous diray maintenant, ne sera que pour l'esleavement & embellissement de nostre langue, qui est aujourd'huy si fertile, que nous sommes assez riches de nostre fonds, pour n'estre redevables qu'à nous-mesmes, sans aller rien mandier ou desrober des autres langues & tant plus nous la labourerons avec soin, & tant plutost égalera, ou peut-estre surpassera-t'elle toutes les autres en heureuse abondance de mots & conceptions, si qu'elle se trouvera arrivée sinon au sommet de sa perfection, à tout le moins au degré de pouvoir estre honorée des estrangers, comme propre à recevoir toutes sciences, qui est ce qui donne la reputation à une langue, & qui fait qu'elle soit apprise de divers peuples pour en avoir la cognoissance, lesquelles autrement ne se peuvent sçavoir. Et c'est la cause pourquoy la langue Grecque & Latine, qui ja presque sont effacées en la bouche des hommes, demeurent vives & eternelles és escritures, & sont en estime comme elles furent aux anges desquels elles ont esté familieres. Et si d'avanture nous n'avons des mots propres pour les sciences que nous voulons traicter, nous en pouvons inventer, lesquels en leur naissance pourront estre durs, mais avec le temps se rendront doux car la coustume de bien parler ou de bien escrire procede des hommes d'esprit, lesquels par leur doctrine & experience conviennent en un de recevoir les paroles qui leur semblent bonnes.

Ciceron composant ses discours de Philosophie, mit peine de rendre les paroles Grecques, qui sont propres aux Philosophes, par autres Latines, comme Phantasia, c'est à dire Apprehension: Carathesis, Consentement: Epoché, Doute. Catalepsis, Comprehension Atomon, Indivisible & plusieurs autres semblables, si bien qu'ils furent receus, usitez & entendus d'un chacun. Et si nous n'avions de parole propre, ou qu'elle se trouvast trop dure à l'oreille pour exprimer quelque chose, nous le pouvons faire par un circuit de paroles; tout de la mesme façon, qu'en certain arrest de Senateurs, comme on proferoit ce mot ἐμβλημα (ouvrage fait de marqueterie) Tybere fut d'avis qu'on changeast ce mot, comme estranger, & qu'on en cherchast un autre, qui fust nay à Rome, ou s'il ne s'en trouvoit point, que la chose fust exprimée en plusieurs mots.

Nous devons encores estre si jaloux de la decoration de nostre langue, qu'il nous faut quitter toutes les autres pour ne parler qu'en la nostre, & sur tout les Ambassadeurs qui vont vers les Princes estrangers: ainsi que firent Caton le Censeur, & le Seigneur de Gyé estimé entre les plus sages de son temps, lesquels estant Ambassadeurs l'un vers les Atheniens, & l'autre vers le Pape, honorerent tant leur langue, qu'ils n'en voulurent parler d'autre, combien qu'ils l'eussent peu faire également & proprement. Quand chacun s'estudiera à bien dire & bien escrire en nostre langue, nous la conduirons au dernier periode de sa perfection. Adieu.

FIN DU QUATRIESME LIVRE.

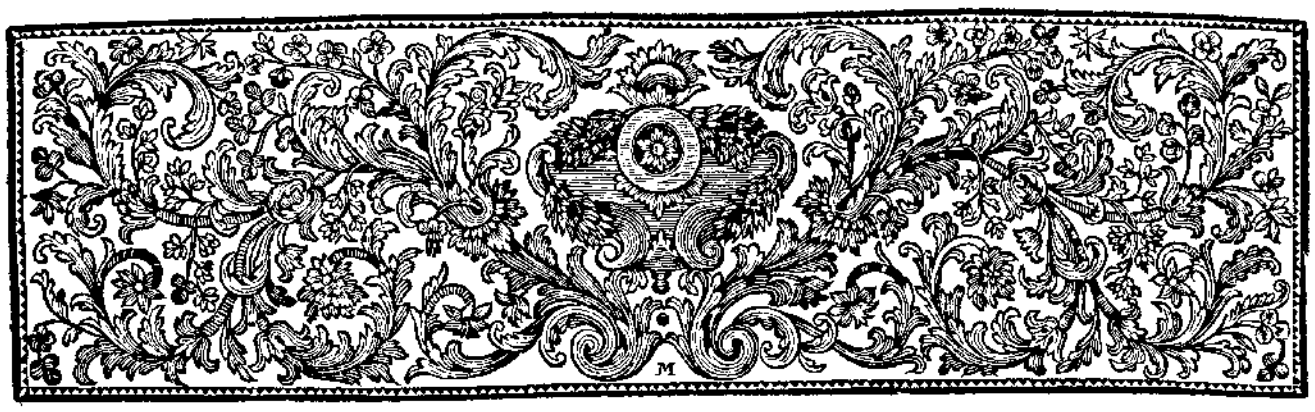

LES LETTRES DE NICOLAS PASQUIER, FILS D'ESTIENNE.

LIVRE CINQUIESME.

LETTRE I.

Remonſtrances trés-humbles au Roy.

SIRE,

Il conſeille au Roy de donner la paix à ſes ſubjets & luy ouvre les moyens de la rendre aſſeurée.

Je vous annonce, comme inſpiré de quelque divin eſprit prophetique, la prochaine ruyne de voſtre Eſtat, ſi pour parvenir à une bonne & ſainte paix, vous ne mettez en œuvre les remedes que je vous propoſeray par ce diſcours, remedes qui ne ſerviront pas pour pallier la maladie, de laquelle eſt affligé voſtre Royaume, mais pour l'oſter de tout point.

Je ſupplie voſtre Majeſté de croire voſtre fidel ſujet, qui au hazard de ſa vie vous predit à ſon grand regret, ce qu'il ne deſire nullement voir, & lequel veut s'enſevelir dans le feu & les cendres de ſon pais, pour ne ſurvivre à tant de malheurs. Je ne veux pas flater vos oreilles: car ce n'eſt ma couſtume j'ayme mieux meſcontenter en diſant la verité, que de complaire en diſant des menſonges: & puis il me ſeroit impoſſible, quand je le voudrois, de fleſchir, ny remettre rien de la franchiſe de mon parler, en l'eſtat dangereux où ſont reduites les affaires.

Ne faites comme Sedechias & les autres Juifs tranſportez en Babylone pour eſtre ſerfs, qui ſe mocquerent de Jeremie predisant la captivité & deſtruction de Hieruſalem. ny comme Priam, qui ne voulut croire Caſſandre ſa fille, pour deſtourner l'embraſement de la ville de Troye: ny comme les Romains, qui n'adjouſterent foy aux predictions Sybillines, leſquels pour ne l'avoir fait, furent reduits au petit pied.

Les Princes qui veulent remuer un Eſtat, ſe couvrent le plus du temps de ceſte couverture du bien public, pour deſguiſer une damnable & pernicieuſe entrepriſe & qui leur oſteroit ce masque de l'utilité publique, on trouveroit que le plus juſte nom duquel on le pourroit baptiſer, ſeroit d'une invaſion d'Eſtat, ou trahiſon. Et de fait, la pluſ-

A part d'eux uſent des termes de paix, & de guerre, comme d'une monnoye, ſelon qu'il leur vient mieux à propos, non pour le devoir, ny pour la raiſon & juſtice, mais pour leur profit. Toutefois le Prince de Condé contre ceſte regle, par tous ſes Manifeſtes & lettres ne couche que de la reformation de voſtre Eſtat, met le premier point d'honneur en ce qui eſt utile à ſon pays, & dit ne cognoiſtre autre juſtice, que celle qu'il penſe devoir ſervir à ſon accroiſſement (l'iſſue nous fera voir clairement ce qui en ſera). Une entrepriſe que l'on hazarde pour la defenſe des loix & de la juſtice, doit eſtre pure, & nette de tout faux-ſemblant. Si ſon deſſein n'eſt tel, Dieu abyſmera tous ſes conſeils, comme il fit ceux des Princes qui s'eſleverent contre Louys XI. Charles IX. & Henry III. Si au contraire il ne tend qu'au bien & reſtabliſſement de ce Royaume, Dieu favoriſera ſes intentions, quelques obſtacles & revers que l'on y apporte.

Je vous veux faire toucher au doigt & à l'œil le commencement & le progrés de la maladie de voſtre Eſtat, afin que vous ne penſiez point que je ſois quelque impoſteur.

L'an paſſé, le Prince de Condé ſe plaignit de ceux qui ſe ſont emparez du gouvernement de la choſe publique B au prejudice des Princes & officiers de la Couronne, par l'advis deſquels tout ſe fait & delibere du prix exceſſif des Eſtats de Judicature: que l'Eccleſiaſtic n'eſt employé ſelon ſa dignité aux charges publiques que la Nobleſſe eſt ruynée par tailles & impoſitions de ſel, & autres charges, & le peuple ſurchargé de commiſſions nouvelles, qui ne tendent qu'à ſa totale défaite. Pour rendre toutes ces choſes dans le train ancien, il demanda l'aſſemblée des Eſtats. Juſques-là, toutes choſes ſont ſurſiſes, les armes miſes bas, & les trois ordres de ce Royaume convoquez. Mais comment? Ils ſont briguez, triez & affidez par les Gouverneurs des Provinces, & ceux qui tiennent les premieres charges de ceſte France, pour ne parler que par leur bouche. Et de fait, ſi quelqu'un ſe vouloit jetter à l'eſſor, pour repreſenter au naif les deſordres qui ſe recognoiſſoient au gouvernement de voſtre Eſtat, auſſi-toſt la bouche

bouche luy estoit fermée, ou par la bourse, ou par menaces qui l'arrestoient tout court. Le profit qu'ont rapporté ces Estats, n'a esté qu'un mescontentement general de vostre peuple, pour avoir esté beaucoup promis, & rien tenu. Car vostre Conseil par son arrest respite pour trois ans & la venalité des Offices, & le droit annuel, contre ce qui avoit esté arresté & publié au sortir de l'assemblée. Comme je vis cet arrest, & que de ceste convocation d'Estats n'estoit sortie aucune reformation, dés l'heure je jugeay bien que rien ne la pourroit produire, qu'un soulevement general du peuple, pour lequel contenter & appaiser, on extermineroit ceste monstrueuse venalité d'Offices, & respondroit-on ses cayers selon son desir. Et qu'il arriveroit comme à Henry troisiesme, lequel voyant tous ses sujets esleyez contre luy, fut contraint de revoquer tant de meschans & mal-heureux Edits créés à leur foule & ruyne. Le Parlement à la suitte vous fait trés-humbles remonstrances des desordres qui courent vostre Estat, & en marque les autheurs, desquels il demande justice. Le Prince prend ces mesmes voyes, & vous supplie de donner quelqu'espece de contentement aux Estats, & faire droit sur les remonstrances de la Cour. Luy considerant que ceux qui manient les affaires de vostre Estat se mocquoient plustost de ce qu'il proposoit, que d'y donner quelque ordre, à l'exemple de Lycurge, (lequel n'estant ny Roy ny Magistrat, ains seulement citoyen privé, s'arma, pour monstrer qu'il est malaisé de reformer un gouvernement de chose publique sans force & sans crainte, dont il faut user le plus sobrement & le plus reservément qu'il est possible) print les armes pour relever & resoudre la France du mauvais gouvernement, ne plus ne moins que d'une longue maladie, & comme un bon Medecin, contenir l'Estat en estroite & reglée diete. Vous donnez vos lettres patentes, par lesquelles vous le declarez, & tous ceux qui l'assistent, criminels de leze-Majesté. La Cour ordonne, premier que d'entrer en la verification de ces lettres, que remonstrances vous seront faites, d'autant que l'on ne condamne jamais personne sans l'ouir. Vous dressez une forte armée pour l'opprimer. L'on vous persuade qu'il ne pourra mettre trois hommes ensemble. Toutefois il a monstré qu'il n'y a ennemy de si peu d'effet, ne de si peu de sentiment, qui ne trouve tousjours invention pour nuire, qui n'eschauguete, qui ne tente, qui ne fonde toutes sortes de moyens pour parvenir au but de son entreprise. Ce vous est un exemple pour ne mespriser jamais un ennemy: c'est une chose dont on se repent toute sa vie. Car il faut s'asseurer qu'aux Grands ne manquent jamais ministres pour executer leurs bonnes ou desvoyées passions. Et tout ainsi que quand on jette une pierre dans la riviere, nous voyons que l'eau se retire en plusieurs cercles, desquels le premier est fort petit, le second s'estend davantage, & les autres deviennent plus grands. de mesme, la guerre, qui en son commencement est petite, par la continuation & perseverance devient grande & forte, mesmequand, pour la mespriser, on n'y met point d'empeschement. Vous voyez que celle-cy, pour avoir pris trait de longue durée, vostre Royaume en est divisé en plusieurs parts tout en un mesme temps, & mutiné en plusieurs endroits contre soy-mesme. Car ceux de la Religion pretendue reformée se sont unis avec le Prince de Condé pour empescher la reception du Concile de Trente, destourner les inconveniens qui peuvent arriver en l'Estat de l'accomplissement des alliances d'Espagne, poursuivre la reformation & establissement d'un bon Conseil prés de vostre personne, & d'un bon ordre aux affaires publiques suivant les remonstrances de la Cour, & pourvoir à ce que ceux de la Religion pretendue reformée jouissent entierement & par effet de l'Edit de Nantes.

Voilà les causes de la maladie de vostre Estat, que j'ay peu recueillir, qui ont excité ces mouvemens presens. Permettez que je vous déduise toutes les autres, qui peuvent, par la permission divine, autant & plus estre les motifs de nos douloureuses miseres, que celles que je vous ay representées.

La vente, achapt, & confidences des benefices qui sont possedez par Gentils-hommes, gens de Justice, Marchands, femmes, & autres qui ne sont de la qualité requise par les saints Decrets: l'ignorance de nos Prelats, leur avarice, la demeure des Juifs en ce Royaume, la magie, les blasphemes execrables, les duels soufferts, ceste innombrable multitude d'Officiers de Justice & de Finances, avec ce nombre infiny de ceux qui vivent sous l'abry de leurs aisles; la vente de tous les Offices de vostre Maison, & des Gouvernemens, lesquels se perpetuent dans les familles par les survivances qui sont accordées aux enfans des Gouverneurs depuis la funeste & plorable mort de nostre grand Henry. Qui est le chemin pour rendre les uns Ducs, les autres Comtes & Marquis des Provinces qu'ils possedent ainsi que firent ceux qui vivoient quand Hugues Capet vint à l'Estat. J'adjouste la grande superfluité, soit aux habits & vivres, & puis les usures effroyables qui succent vostre peuple.

Tout ainsi que nostre estomach estant bien reglé, demeure sain, mais aussi-tost qu'il s'emplit outre l'ordinaire, est assailly de continuelles indigestions & cruditez, qui bruslent & gastent les intestins & autres parties nobles, & engendrent la desolation & perte du corps de mesme quand en un Estat les loix anciennes sont entretenues en leur vigueur, il fleurit & se conserve; mais dés l'heure qu'elles sont violées & corrompues, il decheit, & avec traite de temps entierement se perd

Tout cela a engendré ceste fatale resolution d'affaires, qui a prefix & arresté le but dernier de la liberté Françoise, les esclats & ruynes de laquelle sauteront une partie en Espagne, une partie en Angleterre, & quelque partie tombera dans la Flandre Et le pis, vostre pauvre & miserable Royaume ne pourra voir ce bien d'estre ruyné tout en un coup.

C'est chose infaillible, que les Empires & Royaumes ont leur aage limité, & ne plus ne moins que les hommes ont leur naissance, accroist & fin par l'ordonnance de la volonté immuable de ce grand Monarque, lequel dispose de cet Univers ainsi que bon luy semble, comme en estant le facteur, le soustien & moderateur. Rien n'est exempt de changement. la terre, le ciel, le bastiment de tout ce grand monde y est subjet.

Il ne retiendra pas tousjours ce bel ordre qui s'y voit, quelque jour il sortira de son cours accoustumé. Car toutes choses vont par temps certain & terminé: elles doivent naistre, & aprés, avoir fin. Tout ce qui se voit rouler dessus nous, tout ce sur quoy nous sommes appuyez & soustenus, comme sur chose trés-ferme & solide, s'aneantira & défaudra. Il n'y a rien qui n'ait sa vieillesse. Nature fait descendre en un mesme lieu toutes ces choses-là par espaces de temps inégaux tout ce qui est, ne sera plus, & si ne perira point, ains se dissoudra ainsi les Empires se transportent, les Royaumes se changent, les Republiques tombent, & les dominations perissent. Ceux qui seigneurioient, ores servent; & ceux qui servoient, ores dominent. Par-là vous pouvez cognoistre que toutes choses qui jadis ont esté faites, ou se font à present, sont subjettes à divers évenemens & vicissitudes. Nature ressemble aucunement à la terre, laquelle aprés avoir esté laboutée quelque temps, se lasse & ne produit plus que mauvaises herbes. Ainsi par succession de temps se font certaines revolutions des Estats, pendant lesquelles toutes choses viennent en vigueur, & elles finies, tombent en ruyne. Ou bien comme elles sont venues de bas en haut, ne pouvant plus passer outre, descendent, voire beaucoup plus fort qu'elle n'avoient monté auparavant.

Ainsi toutes choses se changent à leur tour. elles ont leur ordre, & leur temps, lequel venu, faut qu'elles succombent & s'en aillent à neant bon-gré mal-gré les conseils & efforts humains. Encores arrive-t'il quelquefois, que ceste fatalité, qui vient és mutations des Empires, soit avancée par les partialités & guerres civiles qui y ont cours, lesquelles prennent leurs sources des debordées convoitises des Grands, qui excitent un peuple à émouvoir la guerre contre son Prince, & les forces domestiques alangouries, succedent les estrangeres, qui menent l'Em-

pire ou Royaume à sa derniere fin. Nous sommes à la veille de voir la France reduite à ce dernier point d'extremité, si Dieu par son ineffable bonté ne veut prolonger le temps, & changer ceste rude sentence en une douce & agreable paix, qu'il nous faut esperer de luy, quand nous le servirons avec un zele plein de devotion, & que nous changerons ceste meschante vie en une bonne.

Vous jugerez donc que pour la punition de tous ces défauts qui sont en l'Estat, Dieu a suscité ceste grosse & lourde guerre, afin que sa divine justice soit executée par l'injustice des hommes en tant d'actes d'inhumanité & cruauté commis & perpetrez contre tout vostre peuple, lesquels il me seroit moins penible de vous raconter, que agreable à vous de les escouter. Quel desplaisir, que vous vissiez de vos propres yeux, estrangler la liberté de vostre Royaume, le fouler aux pieds par vos propres Sujets, employer contre luy, ses armes mesmes? Que vous vissiez que ce brave peuple, qui s'estoit acquis la paix à l'ayde de nostre grand Henry par toutes les nations, qui avoit chassé la guerre hors de vos pays, lequel ne craignoit puissance qui fust sur la terre, fust maintenant assiegé dans vostre Royaume, & ne s'estonnast que de ses propres forces? Que vous vissiez qu'en ceste guerre & le vainqueur & le vaincu offensassent leur pays, parce que ce qui B tourne à bien au victorieux, cede tousjours au dommage de la chose publique? Et tout ainsi que les parties saines ne sont point exemptes de la douleur de celles qui sont malades, & que les plus voisines se ressentent des ulceres prochains, ou bien quand le feu est allumé en divers endroits, engendre bien-tost un grand embrasement, d'autant que les flammes se hastent de se rassembler: de mesme que vous vissiez, qu'il estoit impossible, qu'estant la plus saine partie de vostre Royaume assiegée & battue d'une guerre civile, les autres Provinces ne s'en ressentissent, & que le mal ne courust au-dedans d'elles? Que vous vissiez que ceste guerre intestine estoit au corps de vostre Estat ny plus ny moins qu'une superfluité de mauvaises humeurs, qui ne travaille point quelque partie de nostre corps plus doucement que les autres, ains qui va également par toutes les parties? Que c'estoit un chancre lequel ayant gaigné une fois les poulmons, ruyne incontinent tout le reste du corps? Que vous vissiez que tout ainsi que le ventre espuise nostre corps par sa vuidange, que nos forces se dissipent & se perdent par la sueur de mesme qu'un Estat se consomme par ce violent orage de guerre civille, qui par tant de factions & partialitez mine, use, & met aux derniers abois un corps politic, quelque grand & puissant qu'il soit? Que vous vissiez vostre armée recreue de tant de travaux, miseres & incommoditez, vostre Royaume tary de tant de vivres, vos sujets tombez en une necessité de l'abondance de toutes choses pour le vivre ordinaire, laquelle, comme un mauvais maistre, forme les affections & passions de la pluspart à l'Estat present?

Aprés toutes ces rencontres l'on vous conseille encores de vuider & decider ceste guerre par une bataille: trés-dangereux & trés-mauvais conseil, parce qu'il faut pourvoir à ce qu'on ne vienne jamais au hazard d'une journée, où l'on sent qu'il y a un grand doute ou apparent danger. Essayer la fortune, & mettre tout à l'adventure, l'issue en est grandement à redouter. Ce n'est jamais sagement fait, de venir à un combat general, quand il y va du tout. car aprés l'avoir perdu, la pluspart du temps on ne peut trouver aucun remede ny ressource, & le cœur vient à faillir, sans oser combattre contre la mauvaise fortune, quoyqu'il demeure beaucoup de matiere d'avoir esperance aux armes. Pour estre invincible, il ne faut jamais que vous entrepreniez combat, dont la victoire ne soit en vostre volonté, autrement vous vous jouerez du danger de vostre Estat. Qu'est-il besoin que vous tentiez la fortune aveugle & variable? Vous sçavez d'une faute commise en guerre, combien elle est irreparable: car és autres affaires si l'on s'oublie, cela se peut amender; mais aprés les fautes des combats, il n'est plus heure de les rabiller. Le succez des batailles est douteux, l'issue des guerres est incertaine, & ne despend de nostre A main, ains de celle de Dieu. L'ennemy se doit tousjours craindre & jamais mesprisser ny desestimer. Si desirez vous esprouver avec vostre ennemy, vous mettez en danger & hasard le salut de vous & de vos affaires, qui regardent generalement le bien de vostre couronne: & qui rend le peril plus grand, c'est que la fleur des forces de vos ennemis sont tous Gentilshommes armez de la necessité, qui est l'extreme & la plus dangereuse arme mesme quand vous les mettriez tous à l'espée, ce ne peut estre qu'avec vostre grande & remarquable perte, & le coust de la vie de tous vos sujets, tant d'un party que d'autre: la fin de ceste victoire ne peut estre que deplorable pour vous. Quand je voy la France si proche de son peril, je considere à quels termes la convoitise & l'opiniastreté des plus Grands conduit les forces de ce Royaume car ce sont mesmes armes, ordonnances de batailles toutes semblables, enseignes communes, l'estite de tant de vaillants hommes d'un mesme estat, & une si grosse puissance qui s'en va destruire elle-mesme, servant de notable exemple pour monstrer combien la nature de l'homme est aveuglément furieuse depuis qu'elle se laisse une fois transporter à quelque passion. Suivez en l'object qui se presente, le sage conseil de Caton, qui alla trouver Pompée pour luy donner advis de traisner la guerre en temporisant entre luy & Cesar, sans en venir à la bataille, esperant qu'il se pourroit faire appointement, & ne voulant point qu'on vinst aux mains là où il seroit force que l'une des parties se trouvant plus foible que l'autre fust mise au fil de l'espée. Aussi en la deffaite de vos ennemis, la perte seroit toute vostre, pour estre tous vos sujets. De quelque costé qu'enclune la victoire, vous demeurerez tousjours vaincu & battu, & quelque profit qu'il vous advienne, c'est tousjours vostre dommage, vostre perte, & vostre ruine. Toutes choses vous convient à faire la paix, l'injure & indisposition de la saison, & infinis mesaises qui vous assaudront. Vous avez à combattre non seulement contre les hommes, mais aussi le Ciel, la terre, les pluyes, les glaces & les neiges, temps qui de soy est incommode à toutes besongnes. Plusieurs Capitaines, par imprudence & faute d'experience, ont perdu de trés-belles armées, plus par les incommoditez des choses, que par le glaive ennemy. Et puis quel profit tireriez-vous de voir nos champs fumez des corps de vos sujets, la France toute teinte de sang domestic? Contentez-vous que nos campagnes sont desolées, nos femmes, C nos enfans & nos fouyers la proye malheureuse du soldat impiteux. Encores y en a-t'il qui sont laissez pour gages sur le champ, lesquels m'ont laissé heritier des larmes, ausquelles je ne puis commander, quand tant & tant de malheurs, peines, travaux & ennuis se presentent à mes yeux, qui ne peuvent voir l'object si miserable de la piteuse condition où sont reduites les affaires de vostre Royaume. Permettez cela à ma douleur, laquelle il est mal-aisé de temperer. elle me desrobe la crainte pour vous representer toutes choses aprés leur naturel. Vostre peuple se persuade que ce seul aspect lamentable des miseres de vos sujets est suffisant à vous esmouvoir de leur donner la paix. que ces fumées esparses de tant de villages bruslez & ruinez vous resveilleront pour arrester le cours d'un temps si calamiteux, & que si la misere privée de vostre peuple ne vous esmeut, que si son affliction ne vous passionne, au moins que la necessité & desolation future de vostre Estat, qui s'en va la proye des Estrangers, le subject de leur fureur, & le dernier but de leur cruauté, vous rengera à ce point-là.

Qu'avez-vous donc à faire en ceste desolation commune, que d'imiter le patron à qui la tempeste a rompu & entr'ouvert les jointures de son navire, qui se remplit d'eau, lequel ne se courrouce contre les matelots, ny contre son vaisseau, ains va au-devant du mal, & empesche que l'eau n'y entre, & vuide celle qui est desja D entrée, bouche les trous les plus apparens, resiste avec un continuel travail à ceux qui sont les plus cachez & qui prennent l'eau au fonds de l'ossec, & ne laisse jamais à travailler, quand il voit naistre autant d'eau, comme il en peut tirer dehors?

De

De mesme, en ceste calamité publique, en ceste agitation violente d'Estat, c'est à vous à assoupir de bonne heure l'impetuosité de ceste orageuse esmeute, en donnant du contentement à ceux qui ont les armes en la main, & contenant ceux qui flotent en doute, en leur baillant aux uns & aux autres la paix car sans elle, il est bien malaisé d'arrester que le mal ne tire plus outre. Il faut tousjours redouter une guerre civile pour estre perilleuse, & ne craindre point une paix telle qu'elle soit Ce fut le conseil que Ludovic Duc de Milan donna à Charles VII. qui envoya demander la paix au Duc de Bourgongne, de laquelle il se trouva trés-bien, quoyque desadventageuse.

Quand vous penserez aux dangers, aux peines & calamitez où il vous convient entrer, plus grandes & plus griefves que jamais, si la paix ne se fait, si vous avez l'experience de la guerre, vous trembleriez de frayeur, y pensant seulement. Tout ainsi qu'aux fruicts l'arbre est cogneu, aussi se cognoist la guerre par ses fruicts la convoitise se resveille, l'avarice croist, la Justice chet, la force & violence domine, la rapine regne, la paillardise est en liberté, les plus meschants ont l'authorité, les bons sont opprimez, l'innocence foulée, les femmes & filles violées, les pais gastez, les maisons bruslées, temples destruits, sepultures brisées, biens ravis, assassins commis, toute vertu bannie du milieu des hommes, le vice honoré, les loix mespriſées & enfreintes, le service de Dieu delaissé, l'estat de l'Eglise mocqué, la noblesse & le peuple contraints d'infinies charges & despenses, tout commerce empesché. bref, il n'y a calamité, ny espece de misere qui n'abonde au Royaume en temps de guerre. Ployant sous le faix de telles considerations, vostre peuple s'asseure que vous destournerez tous ces grands orages, ces foudres & tempestes, de peur qu'elles ne s'estendent plus au long & au large, & que vous vous trouvassiez surpris d'un autre plus dangereux poison, & d'un embrasement plus dommageable, si plus longuement ceste peste pulluloit en vostre Estat. Ce vous sera un grand heur, de vous voir deschargé d'un si lourd fardeau, comme sont les partialitez domestiques, & un grand exploit de guerre, d'avoir coupé en peu d'heures la longue durée d'une guerre la plus diverse qui ait oncques esté auparavant en vostre Royaume. Il vous convient l'esteindre, de peur qu'une negligence renforce ce brasier, & que ne dressiez aprés, vos plaintes sur un remede tardif. Bien souvent un ennemy negligé, d'un bas commencement augmente ses forces. Toutes choses suggerent moyens à la guerre. Les orages qui courent par la France, tout soudain cesseront, si vous appaisez la guerre; comme les flots de la mer agitée, si vous en ostez la tormente, Si vous ne donnez la paix, vous vous rendez coulpable de tant de maux, & aurez sans cesse devant les yeux vos sujets pour ennemis, jusqu'à ce que la faim importune, qui tout maistrise, vous ait aussi à la fin surmonté. Nature n'a point estably, qu'impossible soit de parvenir à une paix sans le sang & sans les armes. Sauvez ces Reliques de tant de belles troupes Françoises, sans que la terre soit davantage inondée de leur sang. Couvrez la perte presente & future, ce flus & reflus de tant de miseres que le train des armes tire quant & soy, si vous n'en voulez faire une dure penitence, en vous rendant ennemis ceux qui vous peuvent d'ailleurs ou beaucoup nuire, ou beaucoup profiter. Et considerez la façon que nostre grand Henry vostre pere pratiqua pour appaiser ces mouvemens de guerre qu'il trouva, à son advenement à la Couronne, espandus par toute la France. Il n'eut aucune patience, que doucement il ne les eust acquoisez, pour regner seul & seurement. Pompée, qui ne voulut croire Caton, perdit & l'Estat & la vie. Ne faillir jamais en maniant de grandes affaires, est chose qui surpasse la nature de l'homme mais se servir des fautes d'autruy pour son instruction, est le fait d'un personnage sage & vertueux. Il n'est point besoin de floter icy en divers conseils. La paix vous est necessaire, comme un insigne & grand chef-d'œuvre, par lequel vous relevez vostre Royaume endommagé, d'une notable atteinte. La necessité est la loy du temps elle est quelquefois telle, qu'il faut jetter la marchandise dans la mer pour descharger le navire, telle, qu'il faut enfoncer & ruiner la maison sur le feu. Aussi en la necessité presente, accordez tout, pour tout avoir. Faites la paix à telles conditions que le besoin & le temps peuvent porter.

C'est à moy maintenant à vous ouvrir les moyens de paix, qui vous la rendront bonne, longue, & seure. Faites remonter toutes choses à leur premiere source. Tant que les loix fondamentales de vostre Estat ont esté sainctement gardées, vostre Royaume n'a senty ny sçeu que c'estoit des partialitez intestines. Mais comme par la malice des hommes appuyée d'une longueur de temps, elles ont esté violées, dés l'heure a-t'on veu ces mouvemens de faction s'esveiller & courir toute la France. C'est donc à vous à ne plus laisser ramper tant de maux par vostre Estat, & ramener toutes choses dans le train de l'ancienneté.

La premiere chose, & la plus recommandable en vostre Royaume, & qui vous fera regner heureusement, c'est que vous nommiez aux Evesches, & autres Prelatures qui dependent de vostre nomination, gens de bien, de bonne doctrine, de bonnes mœurs, & de bon exemple, pour bannir l'abus, l'erreur & l'heresie hors de l'Eglise. Le fer, ny le feu n'ont point tant d'effect pour forcer les consciences, comme l'exemple, qui attire à soy les personnes, veuillent ou non,

Voulez-vous encores empescher que vostre Royaume ne roule violemment dans le penchant de sa ruyne? Restablissez la Justice en sa premiere dignité, en ostant la venalité des offices de Judicature, qui n'a cours en France que depuis cent ans, laquelle abastardie, ce droit annuel se depend, qui n'a esté estably que pour perdre chaque particulier par le prix monstrueux des offices. Les particuliers perdus, desquels est composé le general, faut que l'Estat se perde. Quand vous aurez donné ceste loy, le merite, la vertu & suffisance, & non l'argent, feront les Officiers. Et ne se parlera plus de ce faux profit que vous faites, lequel pour un escu que vous recevez, vous en fait perdre mille. Pensez que chaque particulier qui achete cherement, vend aussi à haut prix: il ne veut rien perdre sur sa marchandise elle est au plus offrant & dernier encherisseur. Misere de la France! qu'il faille que vous vendiez une chose que vous devez gratuitement donner. Si vous vendez, ceux qui achetent, impunément peuvent vendre, pour rendre la loy esgale entre le vendeur & l'acheteur.

Ces deux fautes ont miné cet Estat, & rendu nos Roys comptables & subjects à l'ire de Dieu.

Bannissez aprés cela de vostre Royaume ces aspics de Partisans, desquels la morsure est tellement venimeuse, qu'elle est mortelle à vostre pauvre peuple. Tout ainsi que le sommeil oste la moitié de la vie de l'homme: aussi ces Partisans escumeurs du bien de chaque particulier, tirent, non la moitié, mais les trois quartes-parties du bien de vos sujets. Que cette race de vipere retourne dont elle est sortie, & lors nous verrons toutes ces meschantes Commissions creées à la foule du peuple, esteintes & assoupies. Tant que le feu dure, aussi fait la fumée: tant que ces harpyes & esponges auront vogue, vos sujets seront diversement affligez.

Pour empescher la succession hereditaire des Gouverneurs & Offices de vostre maison du pere au fils, du fils au petit-fils, & puis à l'arriere fils, ostez les survivances; que les uns & les autres ne se vendent plus, & au lieu que jusques icy tout s'est donné au prix de l'argent, que ce soit le loyer d'un Gentilhomme, qui par sa prouesse se sera acquis ce bien merité. Semblablement que les places de gensdarmes, desquelles les Capitaines font trafic & marchandise, ne soient plus en commerce, ains données à la Noblesse, pour empescher qu'elle ne croupisse dans les cendres.

Pour les blasphemes, duels, superfluitez, & autres vices qui courent par la France, en faisant revivre vos Ordon-

Ordonnances, faites-les executer rigoureusement.

Ceux de vostre Conseil sont la principale bute des troubles. Je ne veux accuser ny excuser personne mais je croy que pour les appaiser, ils devroient en ceste occasion imiter & Taneguy du Chastel, & Louvet President, lesquels possederent longuement par dessus tous les autres le Roy Charles VII. mesme qu'ils furent cause de la mort de Jean Duc de Bourgongne, & Taneguy abusant de la facilité de son Maistre, tua en sa presence & en son Conseil, le Sieur du Bueil de la maison de Sanserre, qui lors avoit la meilleure part au Roy, dont les Princes & Seigneurs courroucez, la Royne de Sicile belle-mere du Roy, le Connestable de Richemont & autres Seigneurs de marque l'abandonnerent, qui fut cause que tous deux quitterent la partie, & ainsi se racointerent en Cour la Royne, le Connestable & les autres Seigneurs. Toutesfois de Gyac demeura Gouverneur du Roy, lequel desplaisant aux Grands, fut traitté plus rudement que les autres, parce qu'il fut pris & noyé par le Connestable. Ainsi ces Messieurs se devroient retirer chez eux, puis qu'ils ne sont agreables ny aux Grands ny aux petits. Henry III. changea tout son Conseil en 1588. pour contenter ses sujets. La France seroit miserable, s'il n'y avoit que ceux qui sont en charge, capables de gouverner l'Estat. ils ne sont pas pour tousjours vivre, de façon qu'eux morts ou quelque jour disgraciez (comme les amitiez des Grands vieillissent) il en faudra establir d'autres en leurs places, qui sont ceux lesquels maintenant par leur sage conseil peuvent manier les affaires de vostre Estat.

Ce que je vous viens de proposer, est pour bien administrer vostre Royaume. Mais pour l'entretenir en une parfaicte paix & union, il est besoin que vous honoriez tout premier vos Princes des charges qui leur sont deues, & que vous ne retranchiez rien de ce qui leur appartient: puis, que des Princes, vous alliez aux autres Seigneurs de degré en degré, & les maintenez en leurs prerogatives, & ainsi gratifiez chacun, selon le rang qu'il doit tenir, des dignitez de vostre Royaume.

Vous bannirez d'eux & la haine & les mescontentemens, qui avec le temps engendrent les guerres civiles. Car tout ainsi que pendant que l'air n'est point retenu, il coule doucement, & au contraire s'il trouve aucun empeschement qui l'offense, il devient furieux & rompt tout ce qui le retient. Tant que l'eau a son canal libre, elle estend & desploye ses ondes, mais quand les digues & levées la contraignent de se tenir serrée, ce retardement acquiert de la violence, & tant plus elle trouve d'empeschement, tant plus elle amasse de forces, car toute ceste eau qui survient de derriere, & qui croist tousjours dans elle-mesme, lors qu'elle ne peut retenir sa pesanteur, tasche par force de faire une ruine, & en se precipitant, elle eschape avec tout ce qui luy estoit au devant. De mesme, les Princes & grands Seigneurs favorisez de leur Roy, s'estudient de luy rendre toute sortes de services, mais dés l'heure qu'ils se sentent offensez de luy, ils sont retenus pour un temps en leur devoir, comme par une contrainte, pendant lequel ils forment des amitiez estroites, font courir des bruits à la diminution de l'authorité du Roy, font ligues offensives & defensives, donnent sourdement toutes sortes d'obstacles pour empescher que les affaires de l'Estat ne soient mesnagées qu'à son desadvantage: que ceux qui ont bien servy soient mescontentez, font courir livres pour affoiblir la grandeur du Prince & le rendre de mauvaise odeur envers son peuple: enfin il n'y a rien qu'ils ne tentent pour venir au-dessus de leur attente. Et comme les choses reussissent à leur souhait, alors comme un rapide & impetueux torrent, ils desbondent toutes leurs forces pour perdre & ruiner l'Estat.

Je tomberay maintenant sur le Concile de Trente, dans lequel il faut considerer & la doctrine de nostre foy, & la police nouvelle que l'on a voulu apporter & establir au milieu de nous, dont l'ancienneté n'avoit jamais esté repeue. Je puis dire que pour ce qui regarde nostre foy, c'est un œuvre racourcy de tous les autres Conciles, que l'Eglise approuve, & c'est pourquoy nous ne doutons point pour ce regard de l'embrasser en France. Mais en ce qui touche la police & les Constitutions contraires aux anciennes libertez de nostre Eglise Gallicane, c'est à quoy se sont heurtées toutes les Cours souveraines, qui n'ont voulu verifier le Concile, quelque poursuitte qu'en ayent fait les Ministres du Pape. Je vous representeray en quoy ceste police est toute nouvelle & non jamais veuë ny sceue en France.

Premierement, le Pape veut que la confirmation du Concile luy soit demandée: comme s'il avoit quelque authorité pardessus l'Eglise representée en la vraye & legitime assemblée du Concile, contre ce qui a esté decreté aux Conciles de Constance & de Basle.

Ce mesme Concile deffend au Magistrat Lay de prohiber au Juge Ecclesiastique d'exercer la puissance des clefs, plus encores luy prohibe d'empescher l'execution d'icelles, dont il attribue la cognoissance au Siege Ecclesiastic en dernier ressort & sans appel quoy faisant, il oste les appellations comme d'abus, seul remede que les Roys vos predecesseurs ont practiqué pour contenir & arrester que le Pape & les Ecclesiastiques n'entreprissent rien au prejudice des Saincts Canons & des droits du Roy, des statuts, ordonnances, arrests, & libertez de l'Eglise Gallicane.

Ce Concile prive les Roys de leurs biens & honneurs, s'ils permettent les duels. Ordonne que les Canons, Conciles generaux, & autres sanctions Apostoliques faites en faveur de l'Eglise, soient observées d'un chacun, dont s'ensuit qu'il faudroit observer les Decretales, les Clementines, le Sexte, les Extravagantes, les regles de Chancellerie de la Cour de Rome, la Bulle *in cœna Domini*, & un autre gros livre de Bulles de divers Papes, dont la plusspart n'est point receue en France, ains sont rejettez, comme contenans entreprise manifeste sur la Couronne, la jurisdiction laye, & libertez de nostre Eglise.

Le Concile veut que les Clercs tonsurez mariez soient subjects à la jurisdiction ordinaire des Evesques. Ce qui distrairoit de la puissance du Roy une grande partie des François.

Le Concile soumet les adulteres à la cognoissance du Juge d'Eglise, comme si ce n'estoit pas au Magistrat Politic de punir toutes sortes de crimes. Il condamne en amende & excommunie ceux qui debitent livres reprouvez, le jugement desquels il laisse à la discretion du Pape. Il permet aux Evesques de contraindre le peuple à nourrir les pauvres Prestres, & les patrons des Eglises Parochiales de les dotter & rebastir, encores que par les anciens Capitulaires de nos premiers Roys, la refection des temples & nourriture des Prestres se doivent prendre sur le bien & revenu des Ecclesiastiques. Donne pouvoir aux Ordinaires de commuer la volonté des defuncts, qui auront laissé quelque legs testamentaire pour la descharge de leur ame: comme si l'Evesque pouvoit estre moderateur de la disposition de ceux qui n'ont pensé de le donner à autre intention, laquelle ils sont tenus de suivre par les anciennes loix. Veut que les Evesques, comme deleguez du Pape, soient executeurs des donnations pies des defuncts, que ce soient eux qui visitent les Hospitaux, les Colleges, les Confraries des lais, les Escoles & lieux de devotion, combien que le soin en appartienne aux personnes layes par nos loix Françoises, & l'execution des liberalitez du peuple envers l'Eglise soit de l'office du Juge lay en presence de l'Evesque, qui à ce doit estre appellé.

Le Concile excommunie les Roys qui prennent les fruicts des Benefices pour quelque occasion que ce soit. Partant, ce seroit vous priver de vostre droict de Regale, ancien fleuron de la Couronne. Permet aux Evesques de priver des fruicts de leurs Benefices les Curez non residens en leurs Cures. Ordonne que les Clercs soient nourris de la fabrique des Eglises que les Escoles seront entretenues de la mesme fabrique, des Colleges & Hospitaux.

Comme

Comme aussi tout le soin & charge des fabriques est attribué aux Evesques & autres Ecclesiastiques. Contraint les personnes layes par saisie de leurs biens & emprisonnement de leurs personnes, & ordonne qu'il sera procedé aprés l'an contre un contumax excommunié, comme contre un heretique. Permet aux Evesques de deposer les administrateurs du revenu des Hospitaux, encores qu'ils soient Laiques, tout ainsi qu'il attribue le soin des Hospitaux aux Ordinaires. En tous lesquels articles y a surprise manifeste contre le Roy & ses Officiers, d'autant que nous avons tousjours tenu en France, que le Pape & les Ecclesiastiques n'ont aucune Jurisdiction sur les Lais, sinon en cas qu'il s'agist des Saincts Sacremens, en choses pures sacrées. Et les armes seules qu'ils peuvent desployer pour l'execution de leur Jurisdiction, sont seulement les Censures Ecclesiastiques, mais nullement les peines onéraires, corporelles ou pecuniaires.

Ce Concile veut que le Pape puisse pourvoir au lieu & place des Evesques non residens. Ce qui ne se doit ny peut, sans l'authorité du Roy. Mesme le texte du Concile dit par exprés, que l'authorité du Prince n'est pas necessaire à l'ordination d'un Evesque. Permet aux Mendians de tenir du bien immeuble, contre leur nom & leur Institution. Commande aux Evesques de prononcer les Censures Ecclesiastiques du Pape: ce qui n'est jamais toleré en France. Car le Pape ne peut par nostre usage jetter aucune Censure, sinon en confirmant en cas d'appel les sentences des Ordinaires. Encores luy avons-nous laissé empieter la cognoissance des appellations de nos Evesques, contre l'ancienne liberté & droit de nostre Eglise Gallicane. Le Concile renvoye au Pape les accusations des Evesques, permet à Sa Saincteté d'evoquer à soy quelques instances, mesme luy donne licence de punir les Evesques en cas de non residence. Finalement, il commet aux Evesques, comme deleguez du Pape, ce qui leur appartient en vertu de leur pouvoir ordinaire, privant en cela les Archevesques & Primats, des appellations qui leur appartiennent. A raison de quoy ceste clause contenue és rescrits des Papes addressez aux Evesques de France, *Tanquam ab Apostolica sede delegati*, c'est-à-dire, *Comme deleguez du Sainct Siege*, a esté tousjours abusive par les Arrests de la Cour, toutes & quantes fois que par iceux il a commis à nos Evesques, comme Juges deleguez, ce qui est de leur jurisdiction ordinaire. Par le mesme Concile il est porté que les Evesques s'informeront de la suffisance des Notaires Apostoliques, Imperiaux, & Royaux, & ne les trouvans suffisans, ou qu'ils eussent commis fautes en leurs charges, ils les pourront destituer ou suspendre, selon l'exigence des cas, nonobstant oppositions où appellations quelconques & sans prejudice d'icelles.

Je vous ay déduit tout cecy piece à piece, pour vous monstrer combien la grandeur de vostre Majesté seroit diminuée & abbatue, si le Concile estoit verifié en vos Cours souveraines, lequel au lieu de moyenner un ordre, apporteroit un desordre, & une Monarchie non jamais veue au milieu de la vostre. C'est pourquoy sagement nous ne l'avons voulu admettre en France, voyant tant de repugnances à nos anciennes libertez, & aussi qu'en un trait de plume le Pape eust acquis plus d'authorité, qu'il n'a peu faire dés & depuis la fondation de nostre Christianisme. Vous croyrez donc aprés tout cela, que ceux qui poursuivent la verification de ce Concile, ne sont vrays François, ains bastards ou aubains, qui ne se soucient que pourta devenir & vostre grandeur & vostre Estat, pourveu qu'ils le soubsmettent à l'authorité du Pape. Et c'est pourquoi sagement vous n'innoverez rien à ce que n'ont voulu toucher tous vos Predecesseurs sages & politiques.

Il y a ceux de la Religion pretendue reformée, qui se sont associez avec le Prince de Condé. Je m'asseure tant de leur dévotion à vostre service, qu'ayans le libre exercice de leur religion, qu'estans appellez aux charges publiques selon leur Edit, & accordans leurs villes de seureté, ils mettront aussi-tost les armes bas, sans vouloir par une opiniastreté sans raison demeurer armez, pour perdre tant de grandes Eglises, qu'ils ont par toute la France, lesquelles en un clin d'œil demeureroient dissipées & égarées. Tout le travail, qu'eux & leurs Predecesseurs ont fait depuis 55. ans, seroit perdu & reviendroit à son commencement & tesmoigneroient (refusans ce pourquoi ils ont tant combattu) qu'il ne s'agiroit point en ceste occasion, de la religion, ains qu'ils s'attacheroient à l'Etat: ce qu'ils n'ont jamais voulu que l'on creust, de crainte de perdre la creance qu'ils ont & parmy les François & parmi les Estrangers.

Quant à la demeure des Juifs en France, elle ne peut estre tolerée, en ayant esté chassez comme ennemys capitaux de nostre Christianisme, rudes usurters, & outre soupçonnez d'avoir empoisonné tous les puits. Au moins, si l'on veut souffrir leur demeure en ce Royaume, il est à propos que pendant leur sejour, ils portent une rouelle ou platine d'estain sur l'espaule, de la largeur du sceau du Roy, afin qu'ils soient recogneus d'avec les Chrestiens, ainsi qu'il a esté autrefois ordonné. Mais il sera tousjours meilleur de bannir ce peuple maudit de vostre Estat. Nous avons un memorable exemple de Sedechie Medecin Juif, qui empoisonna Charles le Chauve, son maistre, retournant d'Italie

Voilà tous les moyens que j'ai pensé propres pour establir une bonne paix, qui sera seure & d'une interminable durée: car ne la faisant telle, la guerre n'est point esteinte & amortie, ains seulement endormie, laquelle s'esveillera au premier mescontentement. Mais cette belle reformation semée & plantée en vostre Estat, vos sujets & ceux qui nous survivront, la moissonneront fertilement avec louanges si grandes, qu'elles vous feront renaistre aprés vostre mort & encores serez estimé le plus heureux Roy qui ait oncques esté, comme le Medecin lequel sans faire douleur, aura guery les maladies de son Estat.

Et pour moy, je me suis tousjours persuadé, que ceste reformation devoit arriver de vostre regne. car six mois auparavant la mort de nostre grand Henry, me tomberent entre mains deux pieces. l'une qu'il y a cent ans & plus qui fut faite par un homme d'Eglise de la ville de Terouenne, de chacune des années depuis 1590. jusques en l'année 1613. & un Almanach qui fut fait pour l'année 1610. La prophetie de cet honneste homme porte en vers de ce temps-là, aprés avoir parlé de tous les Royaumes nos voisins:

Le coq mangera ses poussins:
Mais un fleuron de lys viendra
De corps & d'entendement sain,
Qui la Republique rendra
Reposante sur son coussin.

Le premier vers se rapporte à ceux qui manioient les affaires du temps du feu Roy, lesquels par Edits de nouvelle creation & autres damnables inventions succoient le sang du pauvre peuple & les quatre derniers designent veritablement la reformation que tout vostre peuple attend de vous: je m'imaginois que lors des Estats, elle se feroit, mais maintenant, je me la promets, aydé de ce que l'Almanach disoit, qu'au 14. de May ce ne seroient que cris & que pleurs, & qu'aprés cela il viendroit un jeune Prince, qui reformeroit cet Estat. Dieu vous en fasse la grace.

Je supplie en toute humilité vostre Majesté, de pardonner à vostre fidele & libre sujet, qui en une si perilleuse tourmente des affaires de vostre Royaume, a estimé lui estre plus honneste, sans estre prié, de parler pour le salut commun de l'Estat de son Roy, que de lui voir faire naufrage, sans dire mot.

LETTRE II.

A Monsieur de Roissy, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé.

Les divers bruits du mariage du Roy & ce qui luy en semble.

JE vous escrits ce que la plus-part des François disent A contre le premier advis de la Royne, contre le vouloir du en discours du mariage du Roy avec l'Infante d'Espagne, qu'ils craignent qu'il ne soit le commencement, la continuation & la fin de nos malheurs que l'Espagnol en l'accomplissant ne soit proche du succez de ses desseins que ce ne soit le plus grand effort qu'il eust peu faire sur la France, ou un eschec & mat qu'il luy veuille donner enfin, que par lui la ruyne totale du Roy & de son Estat ne soit determinée. La crainte qu'ils en ont, leur fait dire. Car il semble, disent-ils, que le Ciel & la terre se bandent contre ce mariage. Les armes sont prises par une grande partie des sujets du Roy pour l'empescher. Madame est tombée malade de la petite verole à Poitiers guerie qu'elle est, comme elle est sur le point de parachever son voyage, la voilà retombée, & abandonnée des Medecins elle revenue en santé, le pilote du voyage est devenu tellement malade d'un endormissement, que l'on en espere plustost la mort que la vie. Ils ne peuvent juger quelle sera l'issue de ce mariage, si sçavent-ils bien & que le Catholique & celuy de la Religion pretendue reformée disent hautement, que ceste alliance traisne aprés soy la ruyne de cet Estat, & que ce que cachement l'Espagnol a tramé jusques icy contre la France, il l'executera d'oresnavant à huis ouvert. Un mal inevitable, à ce qu'ils croyent, nous arrivera, la perte de nos alliez, qui ne demeureront long-temps aprés sans estre sollicitez de l'Espagnol pour prendre son alliance, lesquels selon l'occasion tourneront avec lui leurs armes contre nous. Occasion que l'on veut faire naistre. car le bruit court, que le mariage accomply, le Roy veut, qu'il n'y ait qu'une Religion en son Royaume qui seroit mettre l'Espagnol & ses alliez en beau champ. Mais je ne le puis penser car il renouvelleroit les guerres, qui nous ont pensé bouleverser sens dessus dessous, & s'affoibliroit soy-mesme en les ruynant. Ne trouvez estrange, si plusieurs, ou presque tous, apprehendent ce mariage car ils croyent estre à la veille de voir le mal qui les avoisine de si prés, qu'il est prest de les endommager. Ce qui les fera (si Dieu ne destourne leur courage) tomber en un desespoir, pour sortir du malheur auquel chacun pense devoir estre precipité. La peur a assez de force.

Je vous ay couché ce qui regarde le general de nostre Estat, comme le plus precieux maintenant je vous diray ce qu'ils alleguent pour le particulier de la personne de nostre Roy, que c'est une belle chose que de garder en mariage la loy de Nature ils veulent dire que chacun ait son consentement libre car les divorces & mauvais mesnages, qui naissent en cette liaison, procedent de ce que les uns sont mariez par les peres & meres, sans qu'ils y apportent ce qui est du leur, pour juger leur bien, ou malheur futur les autres y entrent sans jugement & sans cognoistre le naturel de celles avec qui ils ont à passer le reste de leurs jours, d'où derivent les separations. disent plus, que quand nostre Roy viendra en la cognoissance de soy-mesme, il se plaindra de ceux qui manient l'Estat, lesquels en ce sous-aage auront procuré ceste alliance, luy estant pour l'heure incapable des charges de mariage, & ayant la paix avec tous ses voisins.

Il croyra que la precipitation de ceste alliance n'aura esté que pour attacher à clous de diamans le gouvernement de ceux qui manient les affaires publiques, & retenir par devers eux l'authorité absolue, lesquels n'auront douté, pour s'affermir davantage, de passer contract de mariage avec conditions aussi desavantageuses, qu'ils les pouvoient rendre avantageuses avec une autre Princesse. Qui avança la mort de François second, que le mariage precipité de Marie Stuart, fait hors d'aage, hors de saison, Roy mesme, & au regret de tous les François? Ils ne pensent point de plus present remede pour destourner tous les orages qui peuvent naistre de ce mariage, que d'appeller Dieu à nostre ayde, lequel nous donnera par sa grande liberalité ce que nous sçaurions souhaiter. Et puis ils veulent que nous ensuivions le bon Medecin, qui considere longuement les causes des maladies, & aprés y applique les remedes convenables, tellement qu'il voit presque où elles doivent finir. Mais ils disent que nous avons un avantage sur lui car quelquefois il tue ses malades devant que de cognoistre d'où vient le mal Icy nous voyons sans difficulté la cause de nos malheurs, si Dieu par son ineffable bonté n'en destourne les effets.

De façon qu'ils croyent que le plus salutaire conseil que l'on peut donner à ces Messieurs, qui conduisent l'orne de ce mariage, est, de le rompre, ou de le retarder. Car c'est une chose trés-bonne, de changer d'advis, selon la diversité des accidens qui ont besoin d'autres remedes que ceux que l'on avoit ordonné. Le port est assuré à celuy qui se repent. Changeant de conseil, on ne peut appeller une personne inconstante, si le cas le requiert Si par la rupture ou le retardement de ce mariage nostre Estat estoit en peril, combien que nostre Roy ne soit en aage, si sont-ils d'advis qu'on passast outre, pour un bien de paix mais n'y ayant aucun danger, ils estiment qu'au moins le retardement est plus expedient que l'avancement car cependant le Roy croistra, qui aura pleine liberté de choisir une femme, sans passer par la discretion d'autruy. Si ce mariage est le mal de la France, ils prient à Dieu qu'on s'en retire de tout point, maintenant que l'on le peut, de crainte qu'on ne le puisse, quand on voudra.

C'est à mon tour, aprés tous ces discours, à vous raconter le pronostic que je fis de toutes les rudes attaictes d'affliction desquelles la France est aujourd'hui attaquée. Le jour que la solemnité des Nopces du Roy fut celebrée avec l'Infante d'Espagne, le Diacre chanta l'Evangile selon Saint Matthieu, de la parabole du Roy qui fit les nopces de son fils, ausquelles nul de ceux qu'il convia ne voulut assister tellement qu'il en fit appeller d'autres avec lesquels il les accomplit. Aprés la Messe, je dis à mon frere de Bussy & autres de nostre compagnie, que ceste Evangile chantée de propos deliberé, ou sans y penser, nous pronostiquoit un esloignement des Princes & grands Seigneurs de la Cour, qui remueroient l'Estat & les volontez du peuple contre le Roy soubs le pretexte & de l'alliance d'Espagne & du petit aage du Roy que neantmoins tous les obstacles & traverses qu'ils donneroient à ce Mariage, n'empescheroient qu'il ne fust conduict à sa fin. Vous voyez maintenant ce que j'ay prédit, veritable. Dieu veuille par sa Saincte grace destourner de nous tant de maux qui s'entresuivent & se prestent la main pour aller hastivement à la ruyne de ce Royaume. Et vous diray sainement ce que je pense de ce mariage. Je juge des choses futures & par les passées & par les presentes, & encore par les exemples Depuis que la paix fut jurée avec l'Espagnol, nous ne voyons point qu'il ait remué, soit du vivant de nostre grand Henry, ny pendant la minorité de nostre Roy, où de primesce, les choses les plus asseurées ne sembloient estre gueres asseurées. Quand il ne nous estoit rien, il n'a entreprins sur nous; à plus forte raison maintenant qu'il nous sera doublement & si estroictement lié, il ne le voudra faire.

Je voudrois sçavoir si tant d'Espagnoles qui ont esté mariées avec nos Roys apporterent quelque changement ou alteration à la face de l'Estat. Chilperic espousa Galsonde, Clotaire second, Bertrande de laquelle nasquit Dagobert

Dagobert, Charlemagne, Galiene, Louys le jeune, Constance, Louys huitiesme, Blanche, de laquelle nasquit Sainct Louys, Philippes le Hardy, Elizabeth, le grand Roy François, Eleonor. Tous ces mariages unirent en un & les cœurs & les volontez & des François & des Espagnols. Pourquoy le semblable n'arrivera-t'il du mariage A de nostre Roy, lequel s'est marié non pour son bien seulement, mais aussi pour celuy de ses sujets? Je prie à Dieu de tout mon cœur qu'il le benisse en luy donnant lignée d'une interminable durée. C'est ce qu'une ame Françoise frappée à la vieille marque, peut desirer pour entretenir l'embonpoint de cet Estat. Adieu.

LETTRE III.

Madamoiselle de la Brangelie au Sieur Pasquier.

Elle demande des nouvelles de la maladie de sa bru

SÇACHANT par experience la tendre & non comparable amour des peres & meres aux enfans, j'accompagne vostre douleur de la mienne sur le mesme subject de la trés-rude maladie de ma bru vostre fille, de quoy je suis si peu consolée, à cause que les messagers de ceste triste nouvelle m'ont rapporté, qu'elle n'estoit du tout bien guerie. Je ne sçaurois me contenter que par le retour de cettuy que j'envoye expressément, avec priere que je vous fay de prendre la peine de m'escrire l'estat où elle est de present. Bon Dieu, qui m'as n'agueres tant visitée en la perte si déplorable de ma trés-chere & bien-aimée fille, ne permets que celle qu'il me sembloit que tu m'avois donnée en contreschange pour l'appuy de ma foible vieillesse, me defaille, & fais que le recit de sa bonne santé fasse revivre mon esperance! Je vous supplie de ne me laisser languir en une longue attente, les heures de laquelle je passeray en prieres pour le re- B couvrement de sa premiere santé. Adieu.

LETTRE IV.

A Madamoiselle de la Brangelie, vefve de feu Monsieur de la Brangelie, Gentil-homme de Perigort.

Il luy raconte l'estat de la maladie de sa bru

VOSTRE bru se porte bien, Dieu-mercy. Je commence par là, pour ne vous tenir en suspens. La maladie a esté plus grande que je ne la vous sçaurois representer, laquelle on a combatue avec beaucoup de peine & de remedes. Elle a esté atteinte de la fievre continue pendant dix-sept jours, & d'une suffocation de matrice, qui a pensé l'emporter. Elle receut tous ses Sacremens & fut pleurée d'un chacun. Vous recognoissez la crainte qu'ont les peres pour leurs enfans par leurs propres affections. La nuict du Dimanche venant au Lundy, il se feirune crise, qui emporta la fievre, & donna trêves à nostre deuil. Le lendemain, l'on la purgea fort benignement purgation qui lui osta toutes ses douleurs elle a recouvré le manger. Je ne vous raconte point les accidens qui survindrent pendant le furieux accez de son mal, lesquels pour un temps nous firent desesperer de sa santé. Dieu n'a voulu encores l'appeller à soy, afin qu'elle vous rendist le devoir d'amitié, de service & d'obéissance qu'elle vous doit, & que vous l'aymassiez comme partie de vous & aussi que vous vous vissiez renouveller, rajeunir, renaistre & revivre en elle & esjouir aux jettons qui procederont de sa tige & de vostre fils. Je m'assure que vous recevrez d'elle tous les contentemens que vous vous estes promis, car je cognois son naturel & la nourriture qui lui a esté donnée. L'on dit que les enfans n'ayment jamais tant les peres & meres, qu'eux font leurs enfans, parce qu'amour s'avance tousjours & ne tourne oncques en arriere. Nonobstant ce dire, je vous respons que la regle faudra en elle, & que son amitié égalera celle C d'une mere. Ne pensez pas qu'en ce point je me laisse aller à la chaude affection du sang, ses effects vous rendront certaine de mes paroles. Adieu.

LETTRE V.

A Monsieur d'Ars, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Maistre de Camp d'un Regiment François.

Que les trois Estats n'ont rapporté aucun profit au peuple là se rapportent les remonstrances de la Cour faites au Roy sur les desordres de la France.

C'EST bien ce que je vous ay tousjours dit, que de l'assemblée des Estats ne deriveroit aucune reformation. L'on vous a repeu vous autres Deputez, tant qu'avez esté presens, de la revocation du Droit annuel, de la suppression de la venalité des Offices, & autres Articles qui furent publiez. Vous n'avez pas eu le dos si-tost tourné, que la necessité du Roy a fait tout revoquer, & remettre les choses dans le train qu'elles estoient auparavant la convocation des Estats. Lisez toutes les histoires, vous apprendrez par elles, que ces assemblées ont rapporté plus de mal au peuple, que de bien car il en est tousjours sorty quelque impost qui s'est perpetué jusques à nous. Il n'y a rien que le peuple deust tant craindre, comme estant le general refrain d'iceux, de tirer argent de luy. Aussi par elles ont tousjours creu les Finances du Roy, à la diminution de celles du peuple de là sont procedez les Aydes & subsides, qui servoient pour ayder nos Roys au deffroy des guerres qui se presentoient, puis les Tailles & autres impofts qui ont encores cours par la France. Je vous veux conter ce qui s'est passé depuis vostre partement de ceste ville. La Cour de Parlement, ou suscitée par les brigues & couvertes menées de quelques Grands, ou poussée de son propre mouvement (je ne vous puis asseurer lequel des deux, d'autant que les leçons en sont diverses) considerant les grands desordres qui ont cours par la France, le vingt-sixiesme du mois de Mars arresta, soubs le bon plaisir du Roy, que les Princes, Ducs, Pairs, & autres Officiers de la Couronne, qui ont seance & voix deliberative en la Cour, seroient invitez de s'y trouver, pour aviser sur les D propositions qu'on feroit pour le profit du Roy, soulagement du peuple, & bien de l'Estat, afin puis aprés de representer au Roy les desordres qui s'augmentent & multiplient de jour en jour en toutes les parties de son Estat, pour en attendre le remede par le moyen de sa singuliere prudence. Car comme il faut que toute mala-

die prenne fin ou par la mort ou par la guerison ainsi est-il necessaire que les desordres, qui sont les vrayes maladies des Estats, finissent ou par une subversion entiere, ou par une reformation universelle. Je vous reduiray en ce lieu au petit pied toutes les remonstrances qui furent faites le 21. May ensuivant.

Le premier article regarde la puissance du Roy, que les ennemis de l'Estat ont voulu à la face des Estats soubmettre à une domination estrangere, combien qu'il la tienne nuement & immediatement de Dieu. De façon que la Cour supplie le Roy d'ordonner, que les loix de tout temps establies en son Royaume, & les Arrests intervenus sur icelles pour la seureté de sa personne, seront renouvellées & executées, & ceux qui iront au contraire, declarez crimineux de leze-Majesté. Supplie S. M. de vouloir entretenir les anciennes alliances estrangeres, comme de là dependant la seureté de son Estat: & que son Conseil soit basty des Princes de son sang, & autres Princes, & Officiers de la Couronne & anciens Conseillers d'Estat, & en retrancher les personnes introduites non pour leurs merites, ains par la faveur de ceux qui veulent y avoir des creatures: que defenses soient faites à toutes personnes, de quelle qualité qu'elles soient, de recevoir pensions, dons & appointemens de Princes Estrangers, des Princes, Seigneurs, Clergé, & autres communautez de cet Estat, sous peine d'estre declarez crimineux de leze-Majesté: que les Officiers de la Couronne, Gouverneurs des Provinces & villes de ce Royaume soient maintenus en leur authorité, sans pouvoir estre empeschez en ce qui dépend de leur fonction: qu'il ne soit à l'advenir baillé aucune survivance des charges, Gouvernemens & Capitaineries des places fortes, comme estant le moyen de les rendre hereditaires, & de ne pouvoir gratifier ceux qui auront dignement servy: que les charges militaires, & autres offices de la maison du Roy ne soient plus vendues ny les places frontieres commises és mains d'estrangers, si ce n'est que pour la consideration de leurs signalez & recommandables services il pleust au Roy y déroger: que la Religion Catholique, Apostolique & Romaine soit conservée en son ancienne dignité & splendeur, sans déroger aux Edits de pacification. que les droits, franchises, & libertez de l'Eglise Gallicane soient conservées: que les confidences des benefices, coadjutoreries, & reserves soient revoquées & annullées: que les nouveaux Ordres de Religion soient reduits & reglez par les anciens Decrets, Constitutions canoniques, Capitulaires, Ordonnances des Roys & Arrests du Parlement: qu'aux Archevesches, Evesches & Abbayes ne soit plus nommé & pourveu que des personnes de bonne famille, prudence, vertu & suffisance, aagez au moins de trente ans, & qu'aucuns estrangers ne soient admis aux Prelatures & dignitez de l'Eglise: qu'il soit informé contre Anabaptistes, Juifs, Magiciens, & empoisonneurs, qui se sont retirez dans la ville de Paris sous l'abry de quelques Grands, pour estre punis selon la rigueur des ordonnances: que l'Université de Paris soit restablie, à ce que la jeunesse soit instruite en l'ancienne pieté & doctrine Françoise, & leurs esprits exempts de la corruption & artifice de ceux qui divertissent l'affection naturelle des sujets du Roy, de leur patrie, & de leurs parens: que la justice ne soit plus forcée, & que ceux qui ont tiré du supplice un condamné par Arrest, soient punis: que la cognoissance des affaires qui se traittent au Conseil du Roy, soit reglée suyvant les Ordonnances les Arrests des Cours nullement cassez ou sursis sur Requestes que les évocations soient reduites au cas des mesmes Ordonnances que les lettres de grace, & abolitions soient addressées aux Juges naturels: que nulle commission soit expediée pour juger souverainement, sans passer par l'alambic de la Cour que les Edits des duels soient observez que les Arrests du Conseil ne soient plus changez. que les lettres de respit, r'appel de ban & de galeres ne soient expediées au prejudice des Ordonnances: qu'on ne fasse indirectement revivre les offices morts de long temps que tous droicts nouvellement introduits au sceau tant des Cours souveraines, que Sieges Presidiaux, soient defendus: que defenses soient faites de contraindre les sujets du Roy de prendre lettres pour droict de confirmation, & iceluy lever sur autres, que ceux lesquels de tout temps y sont contribuables: que les Conseillers d'Estat ne s'associent avec les partizans, ou fermiers des fermes du Roy, ou reçoivent d'eux pensions, dons & presens, ny qu'ils obtiennent aucuns dons ou assignations sur les deniers qui en procedent que les Ordonnances & Arrests intervenus contre les brelandiers, soient executez que les Finances du Roy soient reglées, d'autant que le mauvais mesnage, la profusion & prodigalité tire aprés soy de pernicieux effects: car elle cause la necessité, la necessité contraint de charger le peuple, la foule du peuple apporte les mescontentemens, desquels naissent les remuemens & soulevemens des sujets Remonstre que de grands rabais ont esté accordez depuis la mort du feu Roy aux Partizans du sel, aydes, des cinq grosses fermes, & autres, montans à sommes immenses, pour à quoy parvenir ont esté données grandes sommes d'argent à diverses personnes. Supplie le Roy, que les pensions soient reduites au mesme estat qu'elles estoient du temps du feu Roy, & celles accordées à aucuns Officiers revoquées. que les Finances soient gouvernées par peu de personnes que defenses soient faites d'executer aucuns Edicts, déclarations & commissions, sans la verification des Cours souveraines; & à toutes personnes de donner ni recevoir aucuns advis de nouvelles intentions qui tournent à la foule du peuple, & d'en faire aucuns partys qu'il soit accordé une exacte recherche des malversations commises aux Finances par ceux qui en ont eu le maniement & la disposition: qu'on puisse repeter les dons immenses faicts à gens de peu de merite, dont ils se sont agrandis aux despens du Roy & à la ruine de ses sujets qu'aucun transport ne se fasse d'or & d'argent hors du Royaume que la superfluité des habits d'or & d'argent, perles & diamans soit retranchée, passemens de dentele de Flandres & de Milan, estoffes de la Chine, & autres que l'on apporte des extremitez de la terre, defendues & que defenses soient faites aux particuliers d'avoir vaisselle d'or, cuvettes, baignoires, corbeilles & autres vaisseaux d'argent, jusques aux ustenciles de feu & de cuisine. La Cour representa que tous ces desordres naissent de ceux, qui pour leur interest particulier ont deguisé au Roy l'estat de ses affaires, supprimé la verité par divers artifices, & abusé de sa bonté, facilité & indulgence: enfin sa conclusion est, que le Roy lui permette d'informer de tous ces desordres, pour lui en donner toute lumiere, afin d'y pourvoir, & remettre son Estat en son ancienne dignité, splendeur & reputation. protestant qu'au cas que ces remonstrances, par les mauvais conseils & artifices de ceux qui y sont interessez, ne peussent avoir lieu & l'Arrest executé, de nommer les auteurs de ces desbauches, & faire voir en public leurs mauvais deportemens, afin d'y estre pourveu par le Roy. Lequel aprés qu'il eut eu lecture de ces remonstrances, cassa, revoqua & declara nul l'arrest de la Cour de Parlement, du vingt-sixiesme Mars, & fit defenses au Parlement de s'entremettre à l'advenir des affaires d'Estat, sinon quand il lui sera commandé: & afin que la memoire de ceste entreprise soit du tout esteinte, veut que l'arrest & les remonstrances soient biffées & ostées des reglemens, & à cet effect, que le Greffier soit tenu de les rapporter au Roy incontinent aprés la signification qui lui sera faite de cet Arrest, se reservant neantmoins de pourvoir au plustost & le plus favorablement qu'il pourra, aux plaintes & remonstrances contenues dans les cayers des Estats generaux, dont les Edicts seront envoyez aux Parlemens pour les verifier, & y faire les remonstrances qu'ils jugeront en leur conscience devoir estre utiles au public. Je n'ay pas trouvé bon que la Cour demandast qu'il fust informé de ce grand débris d'affaires, bien qu'elle le representast nuement. Car en demandant qu'il soit informé, elle s'est liée tellement les mains, qu'elle ne peut plus estre Juge, ayant faict office de partie. C'estoit à ce grand & puissant corps de faire ses remonstran-

remonstrances de la façon que je propose. Nul n'estoit assez fort en France pour les representer. Ny l'Université de Paris, ny le Prevost des Marchands n'estoient, en ce temps miserable, capables de soustenir une telle querelle. Les personnes que l'on attaque sont trop relevées. En l'année 1413. les mesmes desordres, qui regnent aujourd'huy par la France, y avoient leur cours. L'Université de Paris assistée du Prevost des Marchands, vint remonstrer à la Cour de Parlement, qu'auparavant les Finances du Roy avoient esté mal gouvernées, & qu'elle avoit deputé certains personnages notables pour en faire remonstrances au Roy, suppliant la Cour de faire le semblable de son côté. A quoy le Parlement fit response, que c'estoit à luy de faire justice à ceux qui la luy demandoient, & non de la requerir, & qu'il feroit chose indigne de soy, s'il se rendoit partie requerante, veu qu'il estoit Juge. Voilà comment la Cour se comporta pour lors. Je vous veux maintenant dire ce que je pense de tout cecy, & Dieu veuille que je sois faux Prophete. Quand je remue en mon esprit les divers & funestes évenemens que produiront ces remonstrances, quoyque bonnes & salutaires, je ne pense pas estre assuré en France, & me croy frustré du doux fruict de mes esperances. car je prevoy que chacun bastira sur ce fondement des desseins de très-mauvaise & dangereuse estoffe. Je voy le Roy resolu par son arrest, de n'y faire aucun droict: d'un autre costé, les Princes & grands Seigneurs aheurtez de faire faire la reformation, par laquelle ils croyent devoir estre restablis en leurs charges & dignitez. De mesme qu'un navire qui n'a pas sa juste charge, est poussé de continuelles secousses, qui le jettent tantost d'un costé tantost de l'autre ainsi les Princes, qui ne sont comblez des charges deues à leurs merites, tourmentez du vent d'ambition, n'ont aucun repos qu'ils n'ayent les charges par eux meritées lesquels je puis comparer à la mer, qui n'est jamais saoule d'eaux, bien qu'elle les engloutisse toutes ou au feu qui devore & consomme autant de bois qu'on luy en donne: car ces Princes & Grands, plus ils sont advancez dans les charges, plus ils desirent monter plus haut, sans pouvoir mettre aucun frein à leur ambitieux desir: d'où sourdent malheurs, qui traversent tellement le foible heur d'un Estat, que jamais il ne jouit d'une felicité asseurée: ce qui empesche qu'un peuple ne savoure les doux contentemens d'une tranquille paix. Nous sommes à la veille de voir mille & mille maux en ce Royaume, toutes choses y sont preparées. & comme la mer calme, si tost que le vent se leve, est en un instant troublée, & fait naistre des montagnes, où peu devant n'y avoit que des plaines. de mesme nostre France paisible, si tost que les esclairs de la guerre commenceront à s'y voir, elle sera troublée au milieu & aux quatre coins, les armes se prendront de toutes parts, qui bouleverseront cet Estat sens dessus dessous. Pleust à Dieu que la paix & la guerre ressemblassent à la chaleur & à l'humidité, lesquelles bien que comme qualitez ennemies combattent tousjours, unies pourtant par une discordante concorde font naistre tout ce qui se voit icy bas mais le contraire arrive en la paix & en la guerre car de l'une naissent les richesses, la Justice reluit, & rend un chacun en son repos. de l'autre procede la ruine totale d'un Estat, par les rudes & continuelles bourasques qu'elle luy fait recevoir. Nous sçavons fort bien plaindre les miseres de la guerre soufferres par nos devanciers, sans nous en pouvoir servir, pour nous garder de pareil malheur. Quand j'y pense, mon esprit est agité des flots de mille diverses pensées, & ne sçait sur laquelle s'ancrer. Et croy pour moy, que c'est le miserable destin du monde, qui faict qu'on ne se peut promettre icy bas un plaisir asseuré, puis qu'il y a tousjours quelque affliction qui trouble nos esprits. Pour moy, quelque mal qui nous arrive (lequel nous ne pouvons éviter, car je prevoy la ruine generale de la France, de laquelle elle ne se pourra relever, qu'avec une longue traitte de temps (si feray-je tousjours paroistre au milieu des miseres & calamitez de ma patrie, une libre & riche affection de la servir. Adieu.

LETTRE VI.

A Monsieur de Mônac, Gentil-homme Xaintongeois.

Il monstre d'où naissent les mouvemens qui naissent pendant la minorité de nostre Roy.

NOs Escrivains d'aujourd'huy ne sont nullement creus, pour ce qu'ils escrivent d'une main partiale. Moy, pour faire croire à tous ce que je veux persuader, je ne blasme ny ne mesdis de personne. Quand vous aurez veu cette lettre, elle attend la vie ou la mort, de vostre sain jugement. si vous la trouvez bonne, elle verra le jour. si mauvaise, elle demeurera ensevelie dans les tenebres qui luy seront de tombeau.

Vous desirez sçavoir d'où naissent tous ces remuemens en France. Je le vous diray. Miserable est un peuple, qui tombe sous la minorité d'un Roy car les Princes & Grands jouent en ce sous-aage tel roolle qu'il leur plaist, aux despens du Roy & de ses sujets. L'interposition du nom du Roy n'est que pour donner plus de feuille & de force à leur ambition, & servir de masque pour couvrir tous leurs desseins bons & mauvais, vray seminaire des guerres civiles. Nous sçavons l'histoire de ce qui se passa pendant le bas aage de Charles sixiesme, entre les Ducs d'Anjou, Berry, Bourgogne & Bourbon & pendant celuy de Charles IX. entre ceux de la maison de Bourbon & de Guise. l'ambition effrenée desquels pensa faire perdre ce Royaume, si Dieu par son ineffable puissance ne l'eust relevé par des moyens à nous incogneus. Charles V. qui fut surnommé le Sage, pensant aller au-devant des calamitez qui peuvent sourdre du bas aage d'un Roy, ordonna qu'un Roy de France seroit estime majeur en l'aage de quatorze ans, sans penser que les loix de nature sont immuables, quelque changement que nous pensions apporter par la loy civile, & qu'il est impossible que les actions d'un enfant ne ressentent tousjours l'enfant, quoyque l'on apporte pour suppléer le defaut de son aage. Aussi vit-on l'Estat de ces deux Charles éclipsé. Ce que je vous representé, est pour vous dire, que la chose n'est point nouvelle, de voir au petit aage de nostre Roy, les divisions qui courent entre les Grands de son Royaume, & que chacun d'eux tasche à supplanter l'autre, aux despens de leur reputation, en se rendans maistres prés de la personne du Souverain, pour empieter le gouvernement de toutes les affaires. Depuis la mort de nostre grand Henry, il s'est formé deux partys en cette France. Le Prince de Condé s'est lié avec les Ducs de Longueville, du Mayne, de Bouillon, & de Sully: le Duc de Guise & sa famille avec le Duc d'Espernon & les siens. Chacun de son costé a apporté des artifices propres à s'emparer de l'authorité, & s'y maintenir prés de la personne du Roy. Ce party-cy a fait croire que le Prince vouloit donner atteinte à l'Estat, allant tous les jours au Conseil du Roy, à la Cour de Parlement, & se rendant populaire, pour se donner telle creance, qu'on estimast que toutes les affaires de la France aboutissoient en luy. Sur cela, fit sentir à la Royne mere, que tant plus elle abaisseroit ce Prince, tant plus elle s'esleveroit, & que connivant à son eslevement, ce seroit pourchasser l'abaissement de son authorité. Jalouse de la conserver, elle l'a reculé & du Conseil, & des affaires. Ce qui le desespera, les deux fois qu'il print les armes. La Royne ne vit que l'escorce des intentions de ce Prince: car ses actions nous ont fait voir, qu'elles ne devoient estre soupçonnées que ten-

dre au bien, par l'issue, qui ne regarde que la reformation de l'Estat. Jusques à huy, ce party-cy a tenu bon prés du Roy, & a esloigné ce Prince avec les siens, lequel l'a renvié contre le Duc d'Espernon, faisant courir le bruit, qu'il est auteur de la mort du feu Roy. Il touche le haut point. Le Duc d'Espernon s'est retiré en ses gouvernemens d'Angoumois, Xaintonge, & Limousin, qui est la chose que le Prince & son party a pourchassé à cor & à cry, pensant estre au-dessus du vent. Pour moy, je ne croy point que le Prince ait pensé à s'impatroniser de l'Estat, ny que le Duc d'Espernon ait pourchassé la mort de nostre grand Henry. Ce sont pures calomnies & imputations, capables toutesfois pour perdre un homme, quelque fort & puissant qu'il soit d'autant que la calomnie a par trop d'authorité sur ceux qui croyent de leger elle a une efficace merveilleuse, qui met dehors & rue par terre tout droit jugement. Elle se doit fuyr comme une roche en mer, jaçoit qu'elle fust fausse, parce que la pluspart du monde ignore la verité, & se gouverne par opinion, comme nous le voyons en ces deux subjects. Je ne croiray jamais que le Prince ait pensé à se mettre la Couronne sur la teste ouy bien à tenir le premier rang, qui luy appartient, prés la personne du Roy. Ce qu'il a tesmoigné, quand la premiere fois il leva les armes, qu'il mit bas aussi tost qu'on luy eut accordé l'assemblée des Estats, qu'il demandoit pour reformer l'Estat. quand il rendit le Chasteau d'Amboise, ainsi qu'il avoit promis· maintenant, que les armes en la main il a demandé la paix avec la mesme reformation. Celuy qui a envie de se rendre absolu en un Estat, ne met jamais les armes bas, qu'il n'ait monté au sommet qu'il s'est proposé pour but Quant à la calomnie jettée contre le Duc d'Espernon, elle est pleine de fausseté & mensonge. Vous la jugerez telle, ayant ouy mes raisons, qui sont presomptions de droict & de faict, concluantes necessairement à son innocence, laquelle l'on a voulu flestrir par ceste imputation. Nous tenons le Duc d'Espernon pour un aussi sage, advisé & prudent seigneur, qu'il y en ait en France, lequel a conduit d'une telle teneur la fortune de sa vie, qu'il l'a tousjours maintenue d'un poids esgal, quelque secousse ou attaque qu'elle ait receu. Jugera-t'on que luy, qui est accompagné de ceste prudente sagesse, ait voulu deposer son honneur, sa vie & son bien és mains d'un homme qu'il n'avoit jamais pratiqué, ny veu? d'un homme blessé & alteré du cerveau? d'un pauvre & mandiant, qui au premier traict de gehenne eust infailliblement accusé ceux qui l'eussent poussé ou persuadé à perpetrer ce parricide? Si le Duc d'Espernon eust tant soit peu consenty à la mort du feu Roy, eust-il empesché (comme il fit) sainct Michel de tuer ce monstre de Ravaillac, auquel il crea que la mort de Ravaillac estoit la sienne? La seule consideration de sçavoir les complices, luy fit dire à sainct Michel, qu'il se gardast bien de le tuer. Car il n'y a personne, qui en ce lamentable accident ne fust porté à prendre une rude vengeance sur le champ, d'un si miserable forfait.

Ravaillac fut mené prisonnier à la conciergerie, où la Decoumant estoit detenue prisonniere par son mary pour sa mauvaise vie. Puis qu'elle sçavoit ceste pretendue machination, ne la devoit-elle pas declarer ou au Roy, ou à la Royne? Ne la devoit-elle pas relever quand Ravaillac vivoit, pour luy maintenir les tenans & aboutissans de la conjuration, sans attendre cinq ou six mois aprés à le dire? A faute de l'avoir faict, n'est-elle pas criminelle de leze Majesté? Elle ne peut alleguer, qu'elle ne sçeust la mort du Roy, & la prinse de Ravaillac, puis que ils étoient tous deux dans une mesme prison, & que chacun en estoit abreuvé. L'ignorance seroit trop grossiere à elle, qui en toute sorte de meschanceté est ingenieuse à merveille, comme elle l'a esté en la menée & conduite de ceste calomnie. Ravaillac fut gehenné extraordinairement par deux jours consecutifs, sans rien confesser que ce qu'il avoit dit. L'on luy couppe le poing, l'on le tenaille, l'on luy jette sur les playes du plomb, de poix-resine, avec de la cire. il est tiré à quatre chevaux· enfin pendant trois heures & demie il meurt goutte à goutte. Interrogé jusques au dernier souspir de sa vie, de ses complices, & de ceux qui l'avoient excité à perpetrer ce parricide, sa derniere parole fut semblable à la premiere, & jamais n'accusa que soy-mesme, lequel fut pressé de ce faire (à ce qu'il dit) par les douleurs que le peuple sentoit, & par la Religion pretendue reformée, qu'il maintenoit devoir estre extirpée de cet Estat. Ayant l'ame rassise, estant dans les tourmens de la gehenne & du supplice, il n'a jamais eu autre langage. Direz-vous maintenant que le Duc d'Espernon ait practiqué & gagné cet hydre pour commettre un tel coup? luy qui estoit tout nud, qui estoit sans moyens, qui n'avoit ne drap ne argent pour s'habiller, ny pour acheter le cousteau dont il tua le Roy, lequel il desrobba dans un cabaret où il but, & qui avoit resolu, à faute d'argent (ainsi qu'il confessa) de s'en retourner le lendemain en son pays, si l'occasion de tuer le Roy ne se fust presentée ce jour-là.

Si le Duc d'Espernon l'eust sollicité de ce faire, eust-il manqué de moyens? eust-il été vestu comme un belistre? eust-il esté sans manteau? Toutes choses luy defailloient, hors ceste damnable & meschante volonté d'executer ce parricide. Si le Duc d'Espernon eust trempé dans ceste scelerateesse, eust-il empesché la Royne Mere lors Regente, de faire mettre la Decoumant prisonniere dans la Bastille? l'eust-il poursuivie, presents le feu Duc du Maine, le Chancelier, Ville-Roy, & le President Jannin, de renvoyer ceste femme à la Cour de Parlement pour instruire ceste accusation? si ce crime l'eust touché, n'eust-il pas mieux aymé qu'elle fust demeurée cachée dans le fonds d'une Bastille, que veue à la face de ceste grande Cour de Parlement? Celuy qui a mal fait, cherche les lieux cachez & obscurs l'innocent va la teste levée par le monde.

Quelque tems avant le deceds du Roy, trois ou quatre de ses sujets inspirez luy annoncerent que Dieu estoit à la veille de laisser aller sa main rigoureuse contre luy. Les Astrologues predirent que les Astres conspiroient en sa mort· les Estrangers, huict jours avant ceste funeste mort, disoient en leurs communs devis, qu'il avoit été tué, quoyque la chose ne fust arrivée. En ce moment qu'il fut tué, sa garde & tous ses Valets de pied l'abandonnérent.

Tirons de ces discours, comme d'un alambic, que tous ces Grands jouent au boute-hors, & que chacun d'eux ne tend par ces fausses imputations, qu'à se rendre maistres de la personne du Roy, pour puis aprés commander à baguette, & faire leurs affaires au desavantage d'un chacun.

Pleust à Dieu qu'ils missent soubs les pieds toutes ces calomnies, sans se laisser emporter à une folle ambition: nous ne verrions en ceste France par ces tours & retours tant de malheurs qui courent à la foule & ruyne de tout le peuple.

Quant à moy, je l'impute à nos fautes & pechez, pour lesquels punir, Dieu veut prendre de nous une exemplaire vengeance. Ayons recours à luy prions-le de bon cœur avec une ame contrite & devote. Je m'assure qu'il destournera le courage de tous ces Princes & Seigneurs, qu'il tient en sa main, & au lieu qu'ils ne pensent qu'à s'agrandir, en taschant de s'esloigner les uns les autres de la presence du Roy, ils se reuniront pour faire soulager le peuple, & revivre cette police qui jusques à nous a perpetué cet Estat en ce bel ordre duquel nous l'avons veu cy-devant jouyr. Et quand les affaires de ceste France ne prendront la face que je desire, tout ainsi que je ne doute point que la concurrence au gouvernement des affaires n'ait souvent apporté de grands maux & encombres aux Monarchies, tant sont les empires choses mal compagnables, pleines de trahisons, deffiances, soupçons & jalousies aussi diray-je avec une franchise d'esprit (car la patience m'eschappe) que c'est entre les meschants, lesquels s'estudient & travaillent plustost à vaincre l'un l'autre, qu'à surmonter les ennemis,

mis, & ne cherchent pas le bien & la gloire de leur maistre, mais leur propre gloire & richesse. s'ils sont gens de bien & de vertu, ils doivent avoir l'honneur & l'utilité publique du Roy & de la patrie en recommandation. Les beaux faicts, l'heur & la prosperité de l'un, ne A doit estre qu'un aiguillon de la vertu à l'autre, par où il soit invité de mieux faire, non pour l'amour de soi, ny pour la haine de son compagnon, mais pour l'amour du Seigneur, auquel il desire ce bien. Adieu.

LETTRE VII.

A Monsieur Seguier, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & President en sa Cour de Parlement de Paris.

Moyens pour revenir à l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine la Religion pretendue reformée

C'Est un grand malheur, qu'en la diversité de Religions, en laquelle nous vivons, chacun de son costé fomente opiniastrement son opinion, au lieu de tenter les remedes pour les unir toutes deux en une. Quoyque les hommes soient de diverses opinions touchant la Medecine, la Philosophie, les loix, & toutes autres sciences, si ne laissent-ils de converser ensemble.

Mais se trouvant differens en la Religion, ils deviennent incontinent ennemis. Ce qui arrive d'autant que le contraste de la Religion est de beaucoup plus grand' B efficace, lequel nous apporte consequence de vie ou de mort eternelle & les autres sciences, en comparaison de ce, nous importent de peu. Il ne faut pas pour cela laisser de s'estudier à nous remettre tous dans une mesme Eglise & pour mon particulier, je vous veux monstrer, que si chacun despouille la passion, il n'y a rien si aisé qu'à nous remettre bien en un car tant que nous serons partialisez, il est impossible de vivre en paix. Je voudrois que ceux de la Religion pretendue reformée considerassent que les commandemens de Dieu & de nostre Eglise ne tendent qu'à nous tirer d'ignorance & de l'amour du monde pour cognoistre Dieu, & le nous faire aimer de tout nostre cœur, nostre pensée, & nostre entendement, & nostre prochain comme nous-mesmes. Je voudrois plus, qu'ils pesassent combien l'institution des choses moyennes & commandemens particuliers apporte d'advancement & d'utilité pour attirer l'esprit de l'homme à la charité parfaicte tant envers Dieu, qu'envers le prochain car sans cela les hommes ne peuvent eslever leurs esprits à la cognoissance & amour de Dieu. Et c'est en quoy nos bons vieux peres travaillerent grandement, lesquels divinement inspirez, ordonnerent des Temples, des assemblées, des ceremonies, certaines prieres & oraisons, firent mettre en plusieurs lieux des Croix, & beaucoup d'autres choses qui ne sont que pour apprendre à bien faire, & mespriser ce qui est de ce monde, aimer Dieu sur toutes choses, & nostre prochain comme nous-mesmes. En cela, je les prie de juger de l'utilité ou vanité de ces institutions particulieres, qui sont ordonnées en nostre Religion, c'est à sçavoir si elles sont propres ou non à nous faire desdaigner ces pompes mondaines, pour mettre en Dieu nostre propre affection, & combien peu ou beaucoup s'avance en nous de jour en jour le mespris de ce monde, la cognoissance de Dieu, & nostre amour envers luy car à ceste fin seule, nostre Religion est instituée Pour bien entendre ce que je vous viens de dire, il faut faire difference des preceptes des choses qui sont necessaires, & des autres qui sont seulement utiles, & données pour émouvoir nostre esprit à son devoir. Car il y a des choses necessaires d'apprendre, & autres seulement utiles, selon la nature & complexion des apprentifs. Il y a des commandemens qu'il faut observer necessairement, autres à discretion simplement, selon le temps, les humeurs, & autres circonstances. Il faut de necessité abandonner la luxure, l'avarice, l'ambition, & autres tels vices, pour ce D qu'il est impossible de servir à deux maistres avoir une cognoissance de Dieu parfaite, croire en ses paroles & promesses, croire sa vie, sa mort, sa resurrection, afin de pouvoir esperer en luy car si l'amour n'est entretenu d'esperance, il se perd incontinent. Davantage nous devons contempler ses œuvres, & ce qu'il a fait & enduré pour nous racheter de mort, & pour nous enseigner car on ne peut croire en luy, ny l'aymer sur toutes choses, que par ces considerations. Et c'est pourquoy on estime necessaires plusieurs moyens qui servent à cet effect, comme l'assistance en l'Eglise, les predications, & les Sacremens finalement, qu'il le faut aymer sur toutes choses, d'autant qu'il est nostre bien souverain, & que seulement par mutuel amour les choses s'unissent ensemble. Il y a plusieurs ceremonies, prieres, & autres choses, instituées comme utiles, & non comme du tout necessaires, & dont nous nous servons à discretion. Enfin le chemin de nostre salut a esté dressé avec tel ordre, mesme avec si grande facilité, que si nous le voulons suivre, & nous exercer principalement à l'action qui nous est commandée, il nous sera tres-facile d'acquerir le mespris des choses mondaines, & la charité qui nous est requise. Par succession de temps il est advenu, que par ignorance, ambition, avarice, ou autrement, de quelques ministres de l'Eglise, les enseignemens qui n'estoient donnez que par conseil, & pour émouvoir les hommes à leur devoir, ont esté augmentez de plusieurs autres inutiles, & entremeslez avec les preceptes des choses necessaires, qui pour ceste occasion ont esté par aucuns trouvez intolerables. Et puis la negligence des Pasteurs a laissé le peuple idiot faire de luy-mesme plusieurs choses à sa fantaisie, si que les abus peu à peu se sont glissez parmy nous en si grand nombre, qu'ils donnerent subject à plusieurs de les disputer, controoler & mespriser. Pour redresser ces defauts, je diray, que quand les Pasteurs n'auront autre but en enseignant, que de rendre les hommes plus charitables, & que le C peuple n'aura en l'exercice de sa religion autre consideration que de devenir meilleur, nul ne pourra mettre division entre ceux qui seront si fort unis en telles choses. Que si nous esleyons ordinairement nostre esprit par dessus le sentiment corporel, pour considerer la fragilité des choses terrestres, afin de les contemner, & pour contempler les faits admirables de Dieu, afin de le cognoistre & l'aymer sur toutes choses, comme il nous est commandé, nous serons tous unis en une mesme action & volonté, & irons tous un mesme chemin, faisant choses semblables. J'estime que nous ne sommes point si differens, qu'il ne soit aisé de nous accorder, si nous le voulons. Car le differend qui est des choses faciles à entendre, comme des images, & prieres des Saincts, & autres, est de facile accord, puis que l'usage en est libre. Et la dispute des choses difficiles, comme de la Justification, Predestination, Prescience, & autres telles matieres, n'appartient au peuple, qui n'est capable d'entendre ny la difficulté ny la solution. Le bon est pour le moins que nous sommes d'accord qu'il faut faire toutes bonnes œuvres, & croire & esperer en Dieu, & l'aymer sur toutes choses. Les differends qui naissent de ces disputes, ne doivent empescher les hommes de vivre en societé, & sous un mesme Curé, & en un mesme D temple, de faire le salut de leurs ames car là ils peuvent apprendre ensemble à contemner toutes ces mondanitez, à cognoistre Dieu, & à l'aymer sur tout en quoy gist toute la doctrine de nostre Religion. Car tout ce qui est à ce necessaire, comme les articles de la foy, les Sacremens,

mens, les commandemens de la loy, leur est prescché & administré dont ils sont d'accord, sinon en quelque particuliere intelligence.

Ce qui leur est enseigné davantage, comme la priere des Saincts & pour les trespassez, l'usage des images, les indulgences & autres choses, leur est donné seulement par conseil, & laissé libre à leur discretion. Car on ne dit pas que pour nostre salut il faut necessairement prier les Saincts & pour les trespassez, user d'images, & gagner les pardons, & qu'autrement nous serions damnez mais il est seulement deffendu de prescher au contraire, pour obvier aux tumultes, scandales & seditions qui en pourroient advenir. Quant à l'addition des paroles, ou des ceremonies exterieures en certains Sacremens, & en autres choses, cela ne doit mouvoir aucun debat, moyennant qu'il n'y ait alteration du sens & de la vraye signification des choses. Il y a plus d'opiniastreté en la plusparr, que de raison & sur ce, les Grands empoignans l'occasion de leur sang & de leur ruyne, saoulent leur ambition, leur avarice, & leur envie. Nous sommes tous d'accord, qu'il y a un seul Dieu, Createur de toutes choses un Fils, qui nous a racheptez par sa mort & passion un Saint Esprit, qui nous enseigne ce qui nous est necessaire. Nous croyons une Trinité, la resurrection B de la chair, l'immortalité de l'ame, & le jugement des bons & des mauvais. Nous sommes en un, des commandemens de la loy, & qu'il ne se faut laisser gagner à l'orgueil, à la gloutonnie, avarice, luxure, courroux, envie, & à la paresse qu'il faut croire & esperer en Dieu seul, & l'aymer sur toutes choses, & nostre prochain comme nous-mesmes. & que le plus grand & principal commandement, auquel les autres se rapportent, est ceste charité, qu'il faut pourtant acquerir durant ceste vie, comme estant la perfection de l'homme Chrestien. Il y a encores plusieurs autres articles desquels nous convenons. Mais quand nous ne croyrons autres choses, il me semble que nous aurons assez de quoy nous exercer (j'entens avec l'usage des Sacremens) pour devenir bons Religieux, & avoir un desboy des choses mondaines, & acquerir l'amour que devons à nostre Createur: puis qu'il n'est pas question en nostre Religion simplement de croire ou d'entendre, mais de faire c'est-à-dire, aymer. & que nous ne devons pas debattre qui croira ou entendra plus de choses, mais à qui plus aymera son Createur: d'autant que tout ce que nous pouvons acquerir de croyance, de foy, & d'esperance, n'est bon que pour gaigner enfin la charité, qui est le but auquel C tendent tous les preceptes de la Religion. Si la foy ne sert que pour aymer, il n'est jà besoin de nous bailler à croire multitude de choses, sinon à mesure que nous les pouvons digerer, & que nous nous en servons à la perfection de la charité. Comme si le Sacrement de la Sainte Eucharistie nous est ordonné pour avoir souvenance de la mort & passion de nostre Seigneur, & ceste souvenance nous doit servir pour nous émouvoir à ce que sa mort nous enseigne, qui est de mespriser à son exemple les honneurs, les biens, la vie, & les tormens, pour nous lier entierement à sa divinité. ne suffit-il de croire que ce pain que nous voyons, est son vray corps, puis qu'il l'a dit, pour eslever pourtant nostre esprit par dessus nos sentimens, non à sçavoir davantage, mais à nous esmouvoir de sa mort & passion, à mespriser à son imitation toutes ces superfluitez qui sont dans le monde, pour l'honorer, adorer, & aymer de toute nostre puissance? Les debats, qui se font par curiosité sur ceste matiere, me semblent inutiles au peuple, & souvent dommageables, quand à ceste occasion transportez de colere, de despit, & d'opiniastreté l'un contre l'autre, ils rendent cependant sa mort & passion de nul effect. Ne suffit-il de croire simplement que c'est son corps, puis D qu'il l'a dit, quand aussi-bien nous ne pouvons comprendre comment & en quelle sorte il devient tel? Les uns disent que le corps n'est en l'Eucharistie „que spirituellement, les autres, qu'il y est réellement: mais il est au peuple aussi malaisé de comprendre comment un corps peut estre spirituellement en quelque endroit, que comment une substance peut estre par paroles transformée en une autre. Il n'y a que quelque centaine d'années que ceste question s'est meue, auparavant, le peuple n'en oyoit rien dire, & ne laissoit pourtant de bien faire, ne recherchant point comment se fait le Sacrement, mais pourquoy il nous est institué. Il n'est aussi possible autrement que l'homme puisse faire ce qu'il doit, & parvenir à sa perfection, s'il n'entend à quelle bonne fin tend chacune instruction qu'on luy donne Les Sacremens sont signes visibles des graces invisibles qui nous sont données de Dieu, pour attirer nos esprits à la perfection requise à nostre salut. Pourtant ils nous sont instituez comme necessaires, d'autant que nostre esprit par son imbecillité, durant ceste vie, ne peut monter aux choses saintes & sacrées, sinon par le moyen des choses corporelles & sensibles. comme il ne peut comprendre les choses invisibles, que par le moyen de celles qui sont visibles, lesquelles sont ordonnées & servent de moyens pour le rendre saint, & parfait en foy, esperance & charité. De tout cecy nous apprendions, que la chose principale à laquelle nous avons à nous mouvoir en l'usage des Sacremens, est de comprendre les graces qui nous sont invisiblement signifiées, presentées & conferées par le moyen B des signes visibles & sensibles, lesquelles sont nasstre, augmenter & parfaire l'amour que Dieu requiert en nous pour nous unir à sa divinité. L'usage des Sacremens, & la grace qui par eux nous est infuse, ne nous sont utiles que pour faire monter nos esprits par-dessus le sens corporel, & comprendre le bon exemple que Dieu a laissé, afin que par ce moyen nous l'aymions parfaitement. Je loue beaucoup l'estude des gens doctes, & la peine qu'ils prennent à penetrer de plus en plus en la cognoissance des grands mysteres du vieil & nouveau Testament, à bien entendre l'Apocalypse & les hautes conceptions de Saint Paul. Je loue ce qu'ils disent, de sa grace que Dieu a faite aux hommes, de la Trinité, Providence, Prescience, Predestination, & autres telles matieres, lesquelles surpassent l'entendement de ceux qui font autre profession que de la Theologie mais il me semble qu'ils devroient reserver la communication de telles choses entre eux, & n'enseigner au peuple que ce qu'il peut digerer, d'autant que l'indigestion de telles choses engendre des cruditez & incredulitez qui font souvent rejetter ce qu'on avoit de bon auparavant. Car il advient à plusieurs, que par vouloir trop sçavoir, ils apportent si grande C confusion en leurs jugemens, de choses mal digerées, qu'ils ne sçavent & ne croyent plus rien. Si quelqu'un ne peut trouver bonnes les images, les jeusnes, les abstinences, la priere des Saincts, & pour les trespassez, le nombre des Sacremens, les ceremonies, les habits, & plusieurs autres choses, qui toutefois sont approuvées en nostre Eglise, pourquoy se veut-il pourtant des-unir & separer de nous, comme s'il ne pouvoit jamais apprendre davantage que ce qu'il sçait, & qu'il ne deust jamais changer d'opinion, & quand mesme toutes choses necessaires à son salut luy sont ordonnées, prescchées & administrées? Attendu qu'on ne luy peut oster la liberté des prieres, & de penser ce qu'il luy plaist, & qu'on ne recherche personne, s'il ne prescche au contraire, ou fait quelque scandale. Ceux qui veulent introduire quelque reformation d'abus, doivent bien estre soigneux de n'en produire davantage. Ils peuvent bien demeurer avec nous, quoyqu'il y ait des images, des ceremonies, veu qu'il n'y a rien qui les empesche de bien faire, de bien vivre, & de parvenir à la fin finale de la Religion Chrestienne, qui est d'aymer Dieu sur toutes choses, & son prochain comme soy mesme. Consideré mesmement qu'il ne faut jamais esperer de voir une grande multitu- D de de peuple sans abus, & grand nombre de Pasteurs & de Prestres, qu'il n'y en ait tousjours quelques-uns tachez d'ambition ou d'avarice.

Pour vivre donc unis, gardons ces regles. Premierement, que nous nous assujettissons à la coustume qui s'observe par tout le monde, de tenir pour resolu ce qui est

est trouvé bon en un Concile legitimement assemblé, par la plus grande partie. autrement, il n'y auroit jamais de resolution & d'accord en la Religion. Quand cela sera, il me semble, qu'il n'est pas impossible de reunir ceux qui estoient autrefois unis, & de mettre d'accord ceux qui ont mesmes esprits, & mesmes fondemens de Theologie. Je veux laisser aux Docteurs de composer entre eux des points qui sont en débat. Quant au peuple, il peut estre bien-tost guery de la maladie qui le tient car il ne faut qu'à l'imitation des Medecins, guerir son mal par son contraire. Le mal de la division entre le peuple, est advenu pour deux occasions principales. l'une, que l'on a donné trop grand nombre d'institutions, mesme aucunes vaines & superflues l'autre, que la plus-part des hommes sont trop curieux de s'enquerir des choses à eux inutiles, & qui surpassent leur entendement, & non assez soigneux cependant d'apprendre ce qui leur est necessaire, & de s'exercer finalement à la cognoissance de Dieu, & à l'augmentation de leur charité jusques à certaine perfection. Il faudroit donc, pour souverain remede, qu'on fist d'oresnavant tout le contraire, qui est tres-facile à faire : c'est à sçavoir, que les superieurs fussent fort soigneux d'avoir tousjours pour but devant les yeux la charité, pour y dresser & regler toutes les particulieres institutions car une chose ne peut estre bien ordonnée, sinon lors qu'elle est droitement disposée vers sa derniere fin : & qu'ostant la grande multitude & superfluité des preceptes, ils laissent difference entre ceux qui sont de choses necessaires à nostre salut, & ceux qui sont donnez seulement par conseil, que l'on doit laisser pourtant à discretion. Aprés, que les inferieurs ne s'amusent d'oresnavant qu'à apprendre ce dont ils sont capables, & qui peut servir à leur but final, qui est la charité parfaite, & qu'ils employent au demeurant toute la force & vivacité de leurs esprits à cet effect, non à choses inutiles & superflues, comme ils ont accoustumé. Si nous nous gouvernons tous en ceste façon, je ne vois pas que puissions avoir faute de chose qui soit necessaire à nostre salut, & si voy les debats convertis en mutuelles affections pour s'ayder l'un l'autre à supporter les miseres de ce monde, & faire ensemble un mesme apprentissage, en un mesme voyage. Que si les Docteurs plus studieux que les autres, & plus curieux de sçavoir, tombent en debat, nous n'avons jà besoin de nous mesler de leurs disputes, qui surpassent aussi bien nostre capacité. & quand le peuple ne s'en meslera pas, ils s'accorderont facilement, & n'en adviendra pour le moins aucun trouble, guerre, ny sedition & comme ils apprendront qu'il n'y a aucun inconvenient pour converser avec nous, quand nous croyons & enseignons non seulement ce qu'ils croyent & enseignent, mais encores davantage, & qu'en ce surplus seulement est quasi tout nostre differend s'il y a quelque interest ou dommage, il est à craindre pour nous, & non pour eux, qui ne sont contraints d'y croire.

Permettez-moy que je puisse faire ce souhait, premier que de mettre fin à ma lettre, que pleust à Dieu que ceux de la Religion pretendue reformée, ne se fussent jamais separez de l'unité de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, qui a en soy pour arrhes asseurées & vrayes marques d'Eglise, & la parole de Dieu, & l'administration des Saincts Sacremens. laquelle combien qu'elle fust frappée de quelque vice en l'imperfection des mœurs, si est-ce que cela n'estoit suffisant pour les inciter à faire bande à part. Quel desordre y avoit-il en l'Eglise de Jerusalem du temps d'Isaye, Jeremie, & autres Prophetes ? Il y estoit si abondant, que le peuple, les Gouverneurs & les Prestres mirent la religion en nonchaloir, & les mœurs estoient le mesme mal. Pour tout cela, ces bons Prophetes n'abandonnerent le pourprix de l'Eglise, pour sacrifier à part, mais croyant que Dieu y avoit estably sa parole & ordonné les ceremonies, ils l'adoroient d'un cœur pur & net avec tout le peuple. Du temps de Sainct Paul, la corruption ne se glissa pas seulement parmy les mœurs des Corinthiens, mais quant & quant en la doctrine, & luy ne se divisa pas d'eux, ains les avoua pour Eglise de Dieu. Qui induisit & les Prophetes, & Sainct Paul à demeurer en l'Eglise profanée des meschans, que l'affection qu'ils avoient de garder l'unité ? Ny Jesus-Christ, ny ses Apostres ne furent divertis par la vie dissolue du peuple d'adorer Dieu qu'au temple en commun, sçachant bien que celuy qui en faine conscience prie & communique au Sacrement avec les meschans, n'est point contaminé ny blessé par leur compagnie. Que Dieu voulust que ces exemples fussent tellement gravez au profond du cœur de ceux de la Religion pretendue reformée, qu'ils se reduisissent à ne faire qu'une Eglise avec la Catholique, Apostolique & Romaine. Le general de la Chrestienté s'en porteroit mieux. Adieu.

LETTRE VIII.

A Monsieur de Vaudoré, Lieutenant de la Compagnie de Gendarmes du Roy.

Le desplaisir qu'il a eu de la mort de sa femme.

AU partir de vostre maison, je ne croyois pas trouver en la mienne un si funeste & pitoyable spectacle, comme celuy que j'y rencontray. Dieu m'a battu de diverses afflictions, mais nulle ne m'a touché au vif, que la mort de ma femme vostre niepce. Ce sont douloureux espoinçonnements, qui traversent le corps & l'ame d'un homme, quelque fort & puissant qu'il soit, capables de le terrasser. Le troisiesme d'Aoust, sur la minuit, elle accoucha d'une fille, deux heures aprés, dit à la compagnie, que son heure estoit venue qu'il luy falloit aller rendre compte à Dieu de sa vie exhorta un chacun d'entrer en oraison, & de son costé fit une priere, qui tira tous les presens en admiration puis tournant sa veue vers eux, les voyans fondre en larmes, les consola sur le bien souverain qui luy arrivoit, abandonnant cest estre mortel pour aller loger dans un éternel, où Dieu luy tendoit les bras pour la recevoir avec ses bien-heureux : les pria de n'envier point son heur & puis continua sa priere. & se sentant approcher du but, donna sa benediction à ses enfans. conjura un mien amy de me dire, que je continuasse en eux la mesme amitié que je leur portois durant sa vie, qu'elle me pardonnoit, me priant de faire le semblable en son endroit. Aprés, elle recommença sa priere, puis dit, c'est fait de moy, il me faut mourir. & en ceste parole finit sa vie. Comme je vis ceste perte, je maudis le jour & l'heure de ma naissance, & souhaitay d'estre mort au sortir du ventre de ma mere. En ces paroles pleines de douleur, je ne ressentois aucune ayde en moy pour moy, ains mon ame ennuyée de ma vie ne demandoit que la mort car il me sembloit que les peines combattoient, & que l'ire de Dieu se multiplioit contre moy. Les afflictions & les miseres qui derivoient de ceste perte, m'esbranlerent de telle sorte, que mon corps & mes membres furent reduits comme à rien, & mon esprit attenué jusques-là, qu'il ne me restoit plus que le sepulchre. Quoy que l'on me dist que la vie de l'homme sur la terre estoit une perpetuelle bataille, que c'estoit une chose certaine que l'on ne commence rien de meilleure heure, qu'à tirer à la mort, qu'elle fait son entrée avec la vie, que c'est un continuel avoisinement au tombeau, que l'on s'y achemine par le menu, s'écoulant de jour à autre quelque portion de nostre vie, qu'en croissant elle décroist. que le temps & la raison estoient les deux uniques moyens pour souder & guerir ceste playe que le temps estoit pour les simples, qui destituez d'une genereuse vigueur d'esprit, se laissent du tout emporter

porter à la violence du mal, n'esperant d'autre secours pour le divertir, que de voir alentir sa fureur par l'accoustumance qu'ils ont de souffrir & au contraire que les natures plus fortes s'armant d'un sage discours, s'opposoient à la tyrannie que les adversitez veulent injustement usurper sur leur resolution. Resistance d'autant plus louable, qu'elle apporte successivement beaucoup plus de louange, & plus encores de tranquilité d'esprit & d'utilité à ceux qui font estat de s'en prevaloir. Toutes ces considerations ne peuvent rien rabattre de ma douleur, ny donner frein à ma tristesse. Toutefois en ce labyrinthe d'ennuys, je me suis jetté entre les bras de Dieu, qui blesse & qui guerit, qui frappe, & les mains duquel rendent la santé. Adieu.

LETTRE IX.

A ma fille de la Brangelie.

Moyens pour paisiblemẽt vivre en mariage

J'Ay receu vos deux lettres. Je suis grandement joyeux du plaisir que recevez en mariage. Tout mon souhait n'a jamais esté autre, que de vous voir aise & aisée. Mais tout ainsi que vostre belle-mere & vostre mary apportent ce qui est d'eux pour vostre contentement : aussi devez-vous contribuer ce que jugerez propre pour le leur. Quand chacun y apportera son talent, je me promets de vous autres un heureux mesnage. Il faut que la prudence engendre une vive affection reciproque de l'un envers l'autre. Je sçay qu'en mariage il est bien difficile (si les parties ne sont infiniment sages) d'estre sans quelques motes, qui alterent les esprits : mais c'est à celuy qui a le tort de caler la voile à la tempeste sans s'opiniastrer. Deux cailloux huitez l'un contre l'autre, rendent du feu. Supportez de vostre mary, luy de vous. Mais évitez du commencement toutes occasions de discord car il est aisé que l'amitié, qui n'est encores bien jointe & collée, se desjoigne & desunisse. Et sur tout, ne faites & ne remuez rien dehors ny dedans la maison, que par son advis. il se faschera plustost de vous en le demandant, que vous ne vous ennuyrez en ne voulant rien faire que par son commandement. C'est le moyen, en obeissant, d'apprendre à luy commander : je veux dire, que quand il recognoistra ceste humble obeissance, il ne fera plus rien que ce que vous desirerez, & vous abandonnera la libre disposition de tout le mesnage. Tout se doit faire en vostre maison du consentement de vostre mary & de vous. mais il faut qu'il apparoisse tousjours que ce soit de la conduite, du conseil & de l'invention de vostre mary, quelque surintendance qu'il vous abandonne du mesnagement. Feue vostre mere & moy demeurasmes cinq ans ensemble vivans de la façon aussi n'eusmes-nous jamais une parole plus haute l'une que l'autre le premier jour fut semblable au dernier, & le dernier au premier. Dieu vous fasse la grace, & je l'en prie, que vostre mary & vous puissiez aussi heureusement passer le reste de vos jours, qu'elle & moy le fismes avec toute felicité & patience Sur tout, rendez vostre vie, vos mœurs & conditions conformes à celle de vostre mary, & n'ayez nulle propre & peculiere passion & affection que pour luy, qu'à ce qui le touche, soit en son entretien, soit en ses mœurs, soit en sa conversation, donnant ordre que vos façons de faire ne luy soient dures, fascheuses, ny ennuyeuses, ains plaisantes, agreables, & accordantes à tout ce qu'il voudra. Commencez à mesnager de bonne heure, afin que lors qu'il faudra entrer en despense, vous le puissiez faire. Les charges de mariage vont tous les jours en croissant. Et reluisez plustost en mœurs vertueuses, qu'en habits & autres superfluitez, qui traînent quant & soy la ruyne des maisons, quelque bien fondées qu'elles soient. Tenez de moy ces preceptes, que le long-temps m'a appris, & m'aimez tousjours. Adieu.

LETTRE X.

A Monsieur Mangot, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & premier President au Parlement de Bourdeaux.

Il le congratule sur l'Estat de premier Presidẽt que le Roy luy a donné.

JE m'esjouys de voir qu'en ce temps corrompu l'on fait triage des gens de bien pour estre constituez aux charges publiques. L'exemple qui s'est pratiqué en vostre personne, vous appellant à ceste grande dignité de premier President du Parlement de Bourdeaux, me fait juger quelque chose de bon du restablissement de l'Estat. Il est vray qu'une fleur ne fait pas le Printemps. Mais je prie Dieu que ce qui a esté commencé en vous, soit continué en la personne de ceux qui seront appellez aux Magistratures car lors on verra le mal nay en France de la vente des Offices depuis six-vingts ans, estouffé & la Justice administrée en sa pureté. Comme le temps sera plus serein, je vous iray voir. Le present porteur est Lieutenant general de S. Jean, mon intime amy, & personnage de merite, lequel va rendre l'hommage qu'il vous doit. Aimez-le pour l'amour de luy & de moy. Adieu.

LETTRE XI.

*A Madamoiselle ****

Il luy fait des remonstrances sur ce qu'elle a forfait en son honneur

JE ne cele rien. Vous estes une pauvre & miserable pechereresse, obstinée en la poursuite de vostre forfait, qui mettez en oubly vostre origine, & les grands & signalez bienfaits derivez de ce grand Dieu, pour une detestable, briefve, fausse & vaine volupté, qui esblouyt les yeux de vostre entendement. Recognoissez franchement, que vous estes depossedée d'une grande dignité, estant plongée dans cet abominable peché. Car tout ainsi qu'auparavant l'avoir commis, vous estiez digne d'estre citoyenne du Ciel, maintenant qu'estes de tout poinct possedée par luy, vous vous estes forbannie de ceste bienheurée habitation, & ne meritez de paroistre devant le moindre du monde. En perdant insensiblement l'amitié de Dieu, vous prenez celle de son ennemy. Pensez seulement quel est celuy dans l'esclavage duquel vous vous entravez par vostre peché; lors il sera impossible que l'embrassiez

l'embrassiez ou poursuiviez seulement. J'impute ce défaut à vostre vicieuse nature, qui a le dessus sur vos sens, laquelle vous fait perdre toute resolution. N'ignorez point que, vous pechant, Dieu ne devienne vostre ennemy, & le Diable vostre maistre & seigneur. Pour vous rendre ce que devez estre, considerez meurement d'un costé l'heur qui procede de l'un, & les malheurs qui naissent de l'autre: davantage, avec quelle bonte Dieu vous a creée, avec quelle misericorde il vous a rachetée, avec quelle liberalité il vous a enrichie, avec quelle douceur & patience il attend vostre conversion & repentance, & finalement, avec quel œil & avec quelle joye il vous recevra & caressera estant vrayement convertie & faicte penitente. Croyez que tout ainsi que c'est un grand creve-cœur à une mere de jetter son enfant dans une fournaise ardente, ainsi est-il à Dieu, lors que sa Justice le contraint de faire une telle punition contre une pecheresse, que de l'envoyer en l'abysme infernal, pour là souffrir les gehennes & les peines qui sont ordonnées. Vous nourrissant dans ce peché, c'est vous loger dans un puits fort profond, duquel ne sortirez, combien que l'entrée en soit belle, & la descente facile & glissante, laquelle en montant est si rude, que vous ne pourrez vous B A y arrester ny tenir, estant impossible de se tirer de ce lieu, sans le secours & faveur d'autruy. Pesez d'un autre costé, le temps qu'il y a que le Diable fait son effort pour vous faire choir dans ses rets, afin de vous traisner avec soy au feu infernal, où toutes douleurs & miseres se rencontrent. Pour ne tomber point dans les filets d'un si mauvais maistre, recourez à Dieu, par l'intercession de ce bon & doux Jesus-Christ, avec l'aide duquel on sort de peché: c'est luy qui baille confort & ayde avec la clarté de sa lumiere, pour le fuyr, & monstre le bien qu'il y a de ne le recevoir point, d'autant qu'il faut aprés l'effacer avec extremes douleurs de l'ame, & grande abondance de larmes. Et qui est le pis, c'est qu'ordinairement le temps de penitence est si incertain, qu'il ne vous sera paradventure octroyé, pour vous en rendre indigne. Avez-vous lettre d'asseurance d'avoir temps & lieu propre pour faire confession, satisfaction & penitence de vostre sale & énorme peché, afin d'en obtenir misericorde & grace telle que vous puissiez éviter l'ire de Dieu? C'est tout ce que je puis escrire, pour exciter une ame confite dans le mal, à faire banqueroute à son peché, pour embrasser les choses bonnes, sainctes & vertueuses. A Dieu.

LETTRE XII.

A Monsieur le Baron de Cause.

Il le console sur la perte de son fils.

VOstre fils est mort, sur la pointe & prime-vere de sa belle jeunesse, & lors qu'il promettoit le plus de soy. J'en ay porté un douloureux regret, pour ce qu'estant si bien nay, & naturellement composé à la vertu, son honnesteté, civilité, courtoisie & sçavoir, me l'avoient fait aimer. Vostre angoisse en a esté extreme. Il ne se peut faire autrement. Car ses amis, qui n'estoient liez à luy que par un devoir d'amitié, se retrouvans veufs & orphelins de sa douce & profitable conversation, en ont des ressentimens tres-sensibles. Pourquoy vous, qui estes le pere, n'en aurez-vous des violens à outrance? Pourquoy ne serez-vous agité de diverses inquietudes, qui toucheront vostre esprit au vif, en ce dommage irreparable? Pourquoy ne serez-vous outré de douleur? Vous estes pere, & en ceste parole je comprens tout. C Comme l'esprit de l'homme en prosperité est prompt à s'eslever; de mesme en un rude fortunal de tourmente (ainsi que cettuy-cy) est facile à s'abbaisser. Pour ayder à cette imperfection de nature, soyez armé de l'excellente vertu de patience: car si elle fault en vous, rien ne soustiendra vostre courage ferme & entier, ains il se tournera en une desordonnée confusion. Vous me direz que la perte est de si grand faix, & les douleurs si aspres, qu'il n'y a cœur si vigoureux, qui ne fleschist ou rompist tout à trac. Et moy je vous respondrai, qu'estant muny de ceste constante patience, l'affliction, quelque vehemente qu'elle soit, n'empeschera point de vous relever, à la façon du roseau, qui ploye & obeyt à la force du vent, & à la parfin demeure droit.

Combien que vous eussiez perdu coup à coup tous vos enfans (lesquels je prie Dieu de conserver) que vous fussiez environné & accueilly d'une grande traisnée de malheureux encombres, mesme sans ordre d'en pouvoir sortir, que les afflictions fussent si souvent recoupées, que l'une n'attendist pas l'autre; cela ne vous doit estonner, ains devez mettre devant vos yeux la bonté & misericorde de Dieu, qui bien souvent nous afflige pour nostre grand bien & profit. L'amour de Dieu se cognoist en celuy qu'il visite de divers fleaux, comme l'amour du pere D quand il chastie son fils. C'est un certain pronostic de la santé desesperée d'un malade, quand le Medecin cesse de luy ordonner medecine: & lors que Dieu envoye à quelque personne toutes ses aises sans les assaisonner d'adversitez & disetes, c'est une marque infaillible de sa future decadence ou cheute soudaine. Ce vous a esté un piteux & mal-plaisant spectacle, que de voir mourir vostre fils: si le faut-il endurer, d'autant que Dieu, qui liberalement l'a donné quand bon luy a semblé, l'a osté quand il luy a pleu. La vertu de vostre esprit se doit fortifier au fort de ce deplorable accident, pour rompre & alentir l'impetuosité du fil de ce tourment. Car comment vous reputera-t'on vertueux, si courageusement vous ne combattez contre la difficulté des œuvres qui conduisent à la vertu? Tout ainsi que l'or s'esprouve à la fournaise ainsi vostre vertu patiente est cogneue par les miseres qui vous assaillent. Et comme la palme ne se courbe, ny ne fleschit jamais soubs la charge, ains se redresse contremont: de mesme vous ne devez vous laisser abbatre sous la pesanteur de ceste adversité, ains fournir de preuve evidente, pour verifier que vostre vertu ne peut estre outragée. Dieu estend d'ordinaire sa faulx sur celuy qu'il ayme, pour le maintenir en son devoir, & aprés le guerdonner selon son merite. Le malheur, qui est tombé sur vous, ne procede que de Dieu, & ce qu'il en a fait, n'est que pour vostre chastiment & amendement. Imitez en ceste rencontre, le bon Job (baillé à tous ceux qui le suivront, en exemple de patience) lequel entre les ruynes de ses belles maisons, plein de grosses & puantes roignes, sur un fumier tout nud, ayant devant ses yeux ses enfans morts, ses champs gastez, son bestail ravy, & pour comble de ses peines & mesaises oyant sa femme, comme enragée, maudire les bonnes œuvres qu'il avoit faites, gardoit en son cœur une sainte patience, disant à Dieu qu'il luy envoyast telles tribulations qu'il luy plairoit, pourveu qu'il demeurast tousjours en sa grace. Souvenez-vous que Dieu fait sentir l'aspreté & aiguillon de sa verge ou pour nostre amendement, ou pour un preservatif & contregarde de peché: car nostre nature est si prompte & encline au mal, qu'elle s'abandonne aysément au peché, si le frein d'affliction ne la retient en bride. Les maladies, les pertes de biens ou d'enfans, & autres semblables sont pour nous esmouvoir à repentance de nos fautes: pour empescher que ne tombions en peché, & afin que monstrions à tous un franc & vigoureux courage, prest à souffrir tout ce qui decoule de ceste divine bonté. Prosperité & adversité, vie & mort, pauvreté & richesse, tout procede de Dieu, dit l'Escriture. Que sçauriez-vous repliquer à cela, voyant la

la source de la mort de vostre fils? Vous ne sçavez pourquoy Dieu l'a osté de ce monde. peut-estre pour vous descharger de ces cuisans & avares soucis, aprés lesquels halettent la pluspart des peres, qui veulent laisser leurs enfans opulemment riches, afin que puissiez plus facilement vaquer à son service. Pourquoy vous tourmentez-vous de sa mort, puis qu'il estoit mortel?

Quand on apporta à Anaxagoras la nouvelle de la mort de son fils unique, vous ne me contez rien de nouveau, dit-il, car je sçavois bien qu'estant sorty de moy, il devoit necessairement mourir; & le voyant trepassé, à quoy me serviroient mes pleurs & complaintes? Bienheureux est-il d'estre mort en bien. Ce n'est que l'amour de vous-mesme qui vous porte à le deplorer. car son interest au contraire vous oblige à vous resjouyr de sa felicité, & n'estre plus martyr de son ayse. Si vous espluchez par le menu le bien qui naist de ceste mort, vous trouverez subject de la porter doucement & plus patiemment que ne faites, car elle fait que Dieu vous regarde en pitié, & excite à quitter les fausses & deceptibles prosperitez de ce monde, pour entrer en la cognoissance de vous-mesme & de Dieu, laquelle dispose puis aprés vostre conscience à recevoir la grace divine. De l'adversité s'engendre la patience, de la patience la preud'hommie, de là preud'hommie l'esperance, de l'esperance une assurance qu'en faisant ce que nous devons, jamais Dieu ne nous laisse. Puis qu'il en va ainsi, resolvez-vous d'endurer avec constance vostre mal, qui est vostre bien. Le Chirurgien tranche la chair de l'homme & la cauterise pour luy donner guerison. Dieu nous afflige pour nous contenir en sa cognoissance & en son amour. Et tout ainsi qu'une pierre de plusieurs coups martelée, est rendue beaucoup plus propre pour soustenir le coin & faix d'une maison. ainsi celui qui a experimenté plusieurs adversitez, est fait de plus en plus prudent és choses qui appartiennent à l'honneur de Dieu & bonne conduite de sa vie. Ne vous faschez donc, ny descouragez de ceste tant dure & griesve perte (mais eslevez vostre espoir en Dieu, & vous jettez en la franchise de sa mercy. Il est tousjours prest de soulager & aider ceux qui recourent à luy. Et dites comme Josaphat Roy de Juda, environné des Moabites & Iduméens: Seigneur, quand je suis en tel trouble, ne sçachant ce que je dois faire, mon seul refuge est de lever mes yeux & mon cœur à vous, en demandant vostre ayde & grace. Quand vous mettrez en œuvre ceste forme de vivre, nulle adventure ne vous pourra tant alterer, qu'elle vous fasse sortir hors des lices & bornes de la vraye & droicte raison: ains fournira occasion & matiere de monstrer vostre vertu, pour estre rebours & farouche contre les peines qui vous peuvent traverser, & de perseverer tousjours inviolablement en une mesme teneur de volonté, pour soustenir toute sorte de calamitez, quelque pesantes, tristes & douloureuses qu'elles soient. Adieu.

FIN DU CINQVIESME LIVRE.

LES

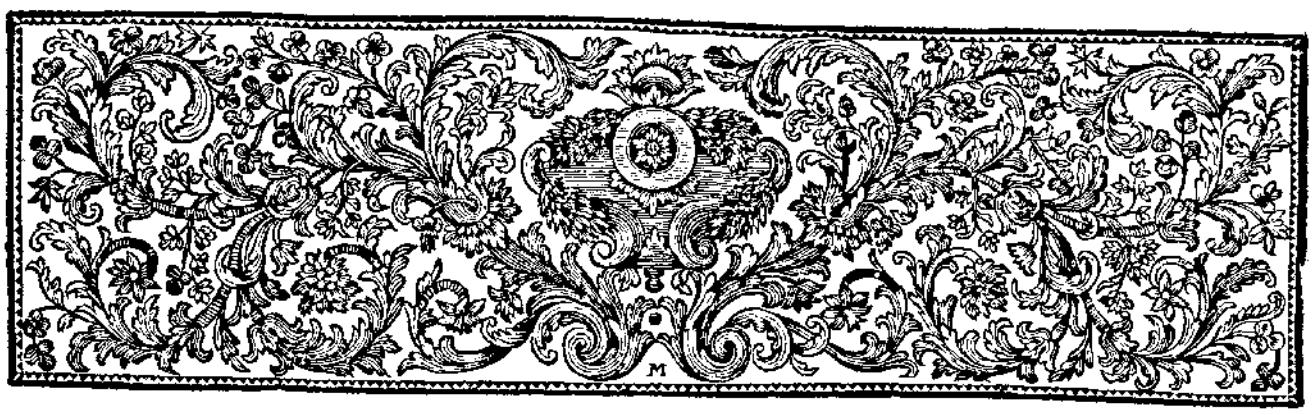

LES LETTRES DE NICOLAS PASQUIER, FILS D'ESTIENNE.

LIVRE SIXIESME.

LETTRE I

A Monseigneur de Souvray, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, Chevalier de ses Ordres, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, son Lieutenant general au pays de Touraine, & Gouverneur du Roy.

Moyens pour bien instruire nostre Roy.

NOSTRE grand Henry vous choisit sage, prudent, & de grande experience, pour esleuer la jeunesse de nostre Roy. Chose si necessaire & profitable à l'Estat, que s'il est nourry à la vertu, & qu'il succe, comme avec le laict de la nourrice, l'amour des loix & de la Police, son peuple n'en recevra que de riches contentemens. En contreschange, s'il est entretenu dans le vice, & qu'il lasche la bride à l'abandon à toute sensualité, ou bien qu'on lui apprenne à mesurer sa puissance & sa grandeur à la licence de commettre tout acte desbordé & vilain, & se laisser aller à la mercy de ses volontez absolues, ses sujets n'en ressentiront que de douloureux & tristes mescontentemens. Sa nourriture estant un interest public, chaque particulier est obligé d'y contribuer du sien ce qu'il jugera à propos, & pour les mœurs, & pour le maniement de son Royaume. Ce n'est pas que vous ne sçachiez toutes les choses propres à son élevation au bien & generalement les moyens qu'il luy faut enseigner pour sagement conduire son Estat: mais vous devez recevoir en bonne part ce surcroist d'affection que nous portons naturellement à nostre Roy, & en profiter, si vous jugez que ces preceptes soient utiles pour le rendre exquis, singulier & admirable, tant en ses mœurs, qu'en matiere d'Estat & de gouvernement. Aprés ce beau triage qui a esté fait de vous pour gouverner sa personne, il faut luy donner un homme de lettres, de bonne & saincte vie, non flateur, ny partial pour l'endoctriner. quoyque je desire en luy plustost la bonté que la science. Ce n'est pas une petite entreprise, de dresser un Prince, qui ne reçoit correction que par la crainte de Dieu & sa propre conscience. si cela ne l'arreste, ses sujets vivent en grande detresse: c'est le seul frein qui le peut retenir en bride de mal faire, & le ramener dans le train de la raison.

On le doit tousjours sans aucun respit admonester d'aymer & craindre Dieu avec excez, s'il ne veut qu'il le punisse non seulement en l'autre vie, mais aussi bien en celle-cy, en luy procurant & envoyant malheurs sans nombre, changeant & alterant tellement son cœur & son entendement, que toutes ses affaires iront à tastons & à reculons.

Monstrez-luy que sa puissance & son execution derivent de Dieu, par la grace duquel il regne, & auquel il faudra qu'il rende compte de son administration, suivant laquelle il le jugera.

Exhortez-le souvent de soulager ses sujets, de reverer l'Eglise, rendre justice tant aux pauvres qu'aux riches, promouvoir & esleuer les gens de bien aux charges, & d'entretenir par tous moyens la paix en son Royaume, en reculant la guerre au loin. Ces enseignemens s'imprimeront si fort en sa memoire, que tout le reste de ses jours il en profitera grandement: dont on cognoistra que c'est chose fort bonne & trés-necessaire à un Roy, & utile à ses sujets, que la saincte nourriture en un aage tendre: car il s'en sent toute sa vie. La parfaite nourriture d'un jeune Prince luy donne une perfection de vertu en la continuation, progrez & consommation de son aage.

Quand il aura cet amour & crainte de Dieu gravée profondément au cœur, il fermera la barriere au vice, pour rendre ses mœurs belles & sa vie bien attiempée, afin que ses sujets sur le modele de la sienne forment la

leur. J'estime qu'il n'y a chose au monde qu'un Prince doive plus desirer, que d'estre en toutes vertus si accomply & parfait, que sa vie, ses œuvres, & la remembrance de ses faicts soient exemplaire & enseignement à un chacun des siens, & donnent loy à tout le reste des vivans pour les ensuivre.

Qu'il soit prudent je veux dire qu'il s'acquiere un sens parfaict & clair entendement. Quand ceste vertu l'accompagnera, il aura un beau miroir, où il verra ses défauts, ce qui luy messied, & ce dont il peut estre blasmé & repris.

Voulez-vous qu'il ne faille jamais? qu'il soit juste, qu'il poise, balance, mesure & departe toutes choses selon l'équité, en donnant & rendant à chacun ce qu'il doit avoir, ou ce qu'il a desservy. C'est le seul & unique moyen de faire vivre son peuple en paix & le gouverner en toute felicité.

Qu'il apprenne de bonne heure de combien luy importe d'estre continent & moderé aux mouvemens de la chair, gourmandise, yvrognerie, convoitise, prise de biens des siens, & autres tels vices, qui traisnent aprés soy la ruyne du corps & de l'ame, & la plus-part du temps, de son Estat.

Plantez-luy la magnanimité dans le cœur, qui pousse un Prince à estre vaillant, à n'estre esprris ny de peur, ny de joye: car comme il est de nature sans peur au milieu du peril, aussi est-il moderé en sa prosperité, & ne fera jamais qu'actes vertueux & dignes de perpetuelle memoire. Rien ne l'estonnera. La mort mesme luy semblera petite peine à endurer pour acquerir de l'honneur & un bon nom.

Qu'il se monstre facile à aborder pour donner audience tant au petit qu'au Grand. C'est pour le faire priser & aymer, & tirer un singulier profit: car entendant la verité nullement ombragée, & luy estant les choses representées en leur naifveté, il fera des merveilles, qui contenteront luy & ses sujets. Aussi se voit-il à l'œil, que la plus-part de ceux qui approchent un Prince, luy desguisent la verité, tellement que le public en souffre beaucoup. Encores souhaitte-je qu'en ceste facilité, l'expedition soit prompte, & accompagnée d'un visage riant & d'une chere ouverte, d'autant que la longueur en un Prince qui a un peuple à gouverner, est mal-seante.

Qu'il fasse monstre de son pouvoir à bon escient contre ceux qui à tort & sans raison affligent les simples, foibles & petits. Car son vray office est de garder les bons de l'oppression & violence des meschans, & punir les mal-faicteurs, quelque grands & puissans qu'ils soient, sans que les prieres & importunitez de ses favoris puissent trouver place en son endroit. Sainct Louys (ancien tige de nostre Roy) à l'instante & chaude poursuite des Grands de son Royaume, pardonna l'offense de mort à Enguerrand de Coucy, qui avoit faict pendre trois jeunes Flamans pour avoir chassé aux Conils dans ses bois. Encores en luy pardonnant, si le condamna-t'il à fonder deux Chappelles, qui serviroient à prier Dieu pour l'ame de ces trois enfans, en dix mille livres parisis d'amende, dont fut basty l'Hostel-Dieu de Pontoise, le dortoir des Freres Prescheurs, & l'Eglise des Freres Mineurs de Paris, & aller en personne en la Terre saincte trois ans entiers faire la guerre contre les Sarrasins à ses propres coustes & despens. Grand exemple pour un Roy, qui doit la justice, qu'un Seigneur de telle marque & de si haut parage, lequel n'avoit pour parties des gens de compte ny d'estime, ains de basse étoffe, trouva à peine remede de sa vie. O la belle chose à un Roy, que de faire punir les malgisans! Toutesfois il recognoistra qu'il tient icy-bas la place de Dieu, lequel regarde en pitié ceux qui ont mesfait, non pas que pour cela la Justice en doive estre retardée, que quand le faict est remissible. Car si Dieu usoit de sa rigueur, qui se pourroit sauver? Tout ainsi qu'il tient en longueur son jugement par pitié, aussi le Prince le doit faire pour bien & dignement regner. Mais sur tout, je souhaite qu'il évite la colere & la soudaineté en la punition des crimes. Plusieurs Princes se sont à loisir repentis des soudaines punitions, & jamais de celles qui se font faictes avec une meure deliberation.

Qu'il aime sur tout, la chose publique, & manie luy & son peuple par la loy de la raison. Je veux dire, qu'il gouverne si bien sa maison, ses Officiers, & conserve ses sujets en telle sorte, qu'ils ne soient aucunement foulez de divers imposts & maletotes, ny par les Partisans, qui en deux ou trois ans deviennent riches grossiers, qu'il soit liberal, en ne vivant & ne donnant que du sien, & qu'il se garde d'estre prodigue, ny par trop eschaise car il advient souvent du mal à celuy qui ne garde point de mesure. Qui donne tout, est reputé fol, qui retient tout, est reputé pour méchanique. La vertu gist au milieu, toute propre à un Prince, & qui le fait aymer. Qu'il recompense largement celuy qui l'aura bien servy. Le Prince est nud d'honneur, lequel oublie un service signalé. Qu'il s'occupe à vuider les grandes affaires de son Royaume. Qu'il soit tellement veritable en ses promesses, qu'il n'y ait celui qui ne s'arreste & assure en ses paroles, qu'il gardera avec telle Religion, qu'on n'y trouve nul défaut: y manquant, son honneur est souillé, son regne obscurcy, lequel prend, avec trait de temps, une piteuse fin. Il doit plustost abandonner sa vie, que sa foy. Qu'il soit curieux que l'on parle bien de luy, quant à soy, & pour l'amour de soy, parce que cela luy est necessaire, & utile pour l'édification de ses sujets. Que pour les adversitez il ne se contriste désordonnément ny facilement enfin, que toutes ses œuvres tendent à la vertu. Quand il vivra de la façon, il ne regnera pas à son utilité propre, mais à l'honneur de Dieu, & au profit de tout son peuple.

Remonstrez-luy sans aucune entrecesse que s'il desire la grace de Dieu, & la bien-vueillance de ses sujets, il doit choisir en tout son Royaume dix, ou douze preud'hommes esleuez en entendement, pour le conseiller en toutes ses affaires: car plus clair voyent plusieurs qu'un seul.

Et quand il ne se conduira par l'avis de tels personnages, la necessité l'accablera, ses pays se diviseront, & seront pauvres & sans justice. Qu'il passe donc ses affaires par l'alambic de ces Messieurs. Tout Prince qui use de conseil, n'est jamais trompé, & peu souvent se fourvoye du chemin de la raison. Celuy durera peu, qui ne souffre qu'on luy remonstre les abus qui courent en son Estat. Et comme il doit procurer le profit de plusieurs, aussi est-il obligé de mesurer tous ses faits par le conseil de plusieurs. Qui ne le fera, succombera sous le faix. Tout ainsi que la crainte de Dieu retient le Prince d'abuser de son authorité, de mesme ce qui empesche ses Conseillers de se detraquer de leur devoir, c'est la crainte du Prince, qui les doit bien gager, afin qu'ils soient par là excitez à bien faire, & ne prendre dons & presens que de luy: car se rendant pensionnaires d'autres Princes, ou se laissant corrompre, la justice, ny les affaires du Roy ne se conduiroient avec droiture, ains avec toute injustice, à son dommage & son deshonneur, & de tout son Royaume.

Qu'il apprenne de bonne heure, que le principal nerf de son Estat, gist au maniement de ses Finances Car aprés le service qu'il doit rendre à Dieu, & la justice à ses sujets, il n'a rien plus necessaire, que d'entendre diligemment à la conduite de sa vie, en vivant de ses revenus & anciens domaines. C'est un grand mal, quand un Prince par ses foles despenses vend, donne & engage son domaine ou autres biens, ou qu'à l'occasion de ce, il taille son peuple. Il se doit garder de foles mises & mauvaises prises: c'est-à-dire, que ses deniers soient bien pris & bien mis. Il y a deux moyens pour dresser un thresor public: l'un, en conduisant avec bonne regle son domaine & ses fermes, sans faire tort à personne, & n'entreprenant guerre que par l'advis des Estats de son Royaume, car la guerre est un gouffre, qui consume toutes les Finances: l'autre est, d'assembler deniers par tailles, aydes, subventions, empirement de monnoyes, & toutes autres nouvelletez, qui ne regardent que la ruyne du peuple. La tierce lignée, ny mesme quelquefois la premiere, ne jouira jamais d'un

thresor

threfor amassé par ceste voye tyrannique. Dieu permettra qu'il soit dissipé ou par dons, ou par guerre, ou mille autres moyens qu'il fera naistre. Pour n'en venir là, que le Roy se garde de bonne heure d'une infinité de plaisirs superflus, de legeres entreprises, des dons immenses qu'il est violenté de faire à ses mignons par leurs importunes demandes, afin que sous l'ombre de tels subjects il ne soit forcé de tyranniser son peuple, & que d'une honneste liberté il ne se laisse glisser en une licence effrenée. Le bien qui luy arrivera de ce threfor, fait de son escharse espargne, ne sera pas petit car ses ennemis le redouteront, chacun souhaittera son alliance, & puis il aura tousjours gens en estat de le servir, soit en paix, soit en guerre, sans travailler ses sujets. Au contraire, s'il se retrouve sans threfor, la necessité le forcera de travailler son peuple de nouveaux imposts, de corrompre la Justice, & commettre plusieurs autres actes tyranniques, qui luy feront encourir la haine de Dieu & de son peuple, avec une trés-mauvaise renommée qui le suivra. Quand tous les ans il mettra en reserve la cinq ou sixiesme partie de son revenu, & que du residu il en dressera son Estat, il trouvera insensiblement son threfor fait. Qu'il se garde bien de mettre l'état de sa despense devant la recepte. Il doit, selon la grandeur de ses Finances, ordonner son Estat, & regarder que toutes choses soient si à propos departies, qu'elles se conduisent à la proportion de son revenu.

Pour plus asseurer sa couronne, que son Arsenal soit tousjours bien fourny d'artilleries, harnois de guerre, mousquets, picques, pertuisannes, halebardes, & autres armes propres à la guerre, pour s'en ayder en une prompte & soudaine affaire. En gardant ceste forme de vie, il espargnera ses sujets, desquels il se servira avec une volonté libre, aux grandes & urgentes necessitez. Car son plus riche threfor est d'avoir un peuple riche, & son amitié, lequel à son besoin le secourra de bien, de corps, de cœur, & de tout ce que Dieu luy a presté. Le Roy est bien abusé, qui croit estre ayme de ses sujets, à qui contre leur gré il prend le bien, leur amitié est en la langue & és yeux, & la malveuillance au cœur, lesquels au besoin luy feront banqueroute & faillite.

Ce n'est pas assez qu'il ait fait bonne provision d'or, d'argent, & d'armes pour le soustien de son Estat: il luy faut outre cela dresser nombre de compagnies de Gendarmes & d'Infanterie, trés-utiles à la conservation du Royaume.

Tout ainsi que les bras & les mains sont necessaires au corps, lesquels à son ayde & commandement se meuvent semblablement les gens de guerre doivent estre prests pour obéir aux commandemens du Roy, sans espargner ny vie, ny corps, ny biens. Le Prince sans cavalerie & & Infanterie n'a non plus de pouvoir, qu'un corps sans le secours des bras & des mains. Toute ceste Gendarmerie sert pour la conduite des guerres & des batailles, le maintien de l'Eglise, de la justice, & de son Estat. Pour faire que la gendarmerie soit d'eslite, que le Roy commande que les forts de corsage, & d'aage gaillard soient prins, ausquels l'on apprenne la discipline militaire. car plus valent dix mille soldats triez & choisis & bien disciplinez pour soustenir l'Estat, que quarante mille d'autres, lesquels servent pour adextrer & nourrir en ceste discipline ceux qui viennent aprés.

S'il veut plaire à Dieu qu'il n'entreprenne une guerre injuste, pleine d'ambition, de laquelle ses sujets seroient endommagez, lesquels Dieu luy a baillé sous sa protection pour les defendre de toute oppression. Rien ne peut tant grever son peuple, que la guerre, qui gaste & destruit tout. Si son voisin la veut exciter contre luy; premier que d'y entrer, qu'il envoye Ambassades le trouver, pour adviser aux remedes de tramer une bonne paix, avant que de tomber en l'extremité d'une guerre.

S'il voit qu'il n'y ait moyen d'en venir à un, c'est au Roy d'assembler les trois Estats de son Royaume, ausquels il remonstrera veritablement la source de leur dispute, & les priera de luy donner un bon & salutaire conseil, & franchement le servir, ayder de leur vie & de leur bien pour son honneur & sa reputation, ne voulant de sa part y rien espargner. les conjurera de peser à la juste balance le conseil qu'ils luy donneront, afin que leur deliberation soit honorable & de durée.

Quand il usera de conseil, il ne sera jamais blasmé ny reprins de ceux qui le servent & secourent. Le chemin pour venir à la guerre, est aisé à trouver, & y est-on tantost arrivé, mais les issues pour en saillir, sont dangereuses & difficiles. Ce sont là les voyes que le Roy tiendra avant que de venir à la guerre. Car s'il en entreprend une contre le droit & la raison, & qu'il ait le dessus de ses ennemis, il luy faudra un jour rendre compte à Dieu de la mort de tant de Noblesse, de gens d'Eglise, laboureurs, artisans & autres, qui auront esté tuez, assassinez, des femmes & filles violées, de tant de personnes mortes de faim, d'Eglises, Monasteres, Villes, Chasteaux & maisons démolies & bruslées, & de tant d'exactions & rançonnemens faits sur son peuple. Quel jugement peut attendre & esperer le Roy, qui aura donné par son impudence la cause à tant de cruautez & miseres?

Je ne veux pas pour cela que si aucun de ses sujets venoit à faire une sedition civile & attentat de nouvelleté au gouvernement de la chose publique sans vouloir entendre ne entrer en voye de justice, qu'il ne doive puissamment y resister pour garder son honneur & son authorité, & secourir son peuple avec la force: car lors il a raison de ne rien craindre, & de conduire la guerre si vertueusement, que la victoire en soit sienne, & la memoire à tousjours, pour monstrer qu'il est Prince curieux de garder son droit, & gaigner honneur & gloire. Ceste procedure est le moyen d'empescher tout le trafic des Grands, qui voudroient conduire sourdement, ou à huis ouvert, une ourne à la ruyne & destruction de son Estat. Ce n'est pas le fort, de commencer la guerre, mais c'est le maistre, de bien & vertueusement mener son entreprise contre ses ennemis, y estre large, aspre, diligent, & tellement les haster, qu'ils n'ayent loisir de mettre le pied à terre, ny se recognoistre.

Le plus beau & sain conseil que vous luy puissiez donner pour entretenir ses sujets en union & concorde, c'est qu'il voyage par les Provinces de son Royaume, en s'enquerant diligemment du gouvernement de sa Noblesse, de la conduite de ses Officiers, & de leur reputation: si par leur dissimulation ou tolerance les Seigneurs de ces contrées gourmandent son peuple, afin de les punir selon l'exigence des cas. Deux choses font que les sujets ayment leur Prince, quand il les garde & conserve dans leurs anciens privileges, & punit ses Officiers & les Grands qui les vexent & travaillent outrément car trop desplaist à un peuple qui est foi-mené & traité d'autre façon que n'ont esté ses devanciers. Aussi souhaite-je par une mesme raison (chose qui le fera tousjours respecter & honorer) qu'il soustienne, garde & defende ses Officiers contre les Grands, qui seront si advantageux & outrecuidez, que de vouloir entreprendre contre leur authorité, au desadvantage de celle du Roy.

Je ne desire plus du Roy, qu'un choix de certaines personnes, ausquels il commande absolument de luy dire nettement ce qu'ils verront mal avenant à sa dignité, ou s'ils oyent parler de ses vices & imperfections, afin qu'il s'en corrige. chose qu'il doit prendre benignement & patiemment, puis que pour son bien il l'a ainsi voulu.

Outre tout ce que je vous ay déduit, il n'y a rien qui plus adresse nostre Roy à la vertu, que luy ramentevant souvent les exemples des louables & vertueuses actions des Roys ses predecesseurs, entre lesquels je n'en voy point de plus accomply en son tout, pour luy estre donné en patron, que Louys douziesme, la gloire paradoxe duquel est demeurée imprimée en la fantaisie des hommes, & perpetuée jusques à nous, par le bon gouvernement que, dés l'entrée de son couronnement, il apporta au maniement de cet Estat. Car sans effusion de sang & sans perte de gens, il appaisa les troubles de ce Royaume, & aucuns de ses voisins il retira à luy par amitié & alliance, les autres reprima & rebouta par vertu & for-

ce d'armes, tellement qu'il garda ses sujets de toute oppression, & leur donna paix & repos puis par bonnes & saincctes loix reforma la Justice & police de ce Royaume, diminua & rabattit d'abord les tailles & les subsides de la dixiesme partie, & aprés successivement jusques à la tierce. donna ensuite tel ordre, qu'il fit revivre la discipline militaire, qui estoit presque toute abastardie, & pourvoyoit aux Offices de Judicature de gens sçavans & de bonne vie (non à l'appetit des Dames & de ses favoris) lesquels ils faisoit chercher à toute diligence par l'estendue de son Estat, sans que le plus souvent ils en sceussent rien. de façon que tous ceux qui estoient appellez aux charges publiques, decoroient grandement leurs places, qui donna cœur & occasion à tous autres de se rendre sçavans & faire gens de bien, d'autant que sans ce ils ne voyoient aucun chemin ouvert pour estre pourveus à tels Offices par moyen d'amis & d'argent. Rememorez-luy la preud'hommie de ce bon Roy, qui garda sa promesse à toutes personnes, quelques meschantes & scelerates qu'elles eussent esté à leurs maistres. Comme il ne faillit en rien de ce qui avoit esté promis à Bernardin de Court, lequel luy rendit le chasteau de Milan. Recordez quant & quant la clemence dont il usa envers les Genevois, qui s'estoient revoltez de son service de tous lesquels il n'en fit chastier que trois, encores ce qu'il en fit, ce fut plus pour l'exemple & pour le scandale, que pour user de vengeance.

Ce qu'il tesmoigna à la vefve & aux enfans de Paul de Noue (qui avoit esté si presomptueux que d'accepter le titre de Duc en icelle cité) à laquelle il remit tous les biens de son mary, tant pour son entretenement, que de ses enfans. Acte veritablement grand, d'avoir vaillamment & glorieusement vaincu, mais plus grand d'avoir pardonné car l'un dérive de force & de hardiesse, & l'autre, d'attrempance & de bonté. Quand vous luy parlerez des Princes de son sang, monstrez-luy comme ce bon Roy les avançoit & honoroit en son Royaume ainsi qu'il se vit en la personne du Duc Pierre de Bourbon, lequel pour sa bonté & vieillesse il revera tant qu'il vescut, comme son pere, & d'autant que ce Duc n'avoit qu'une seule fille, qu'il desira marier avec Charles de Bourbon Duc de Montpensier (qui depuis fut Connestable) pour maintenir sa maison en sa grandeur, ce Roy non seulement en fut content, mais consentit liberalement que les Duchez de Bourbon & d'Auvergne, & autres terres qu'il pretendoit devoir retourner à la Couronne, demeurassent au Comte de Montpensier & aux siens tenans à grande gloire que par son moyen & par sa liberalité la maison de Bourbon fust & demeurast plus grande & plus puissante que jamais n'avoit esté en nul temps. Et au regard du Comte d'Angoulesme (qui fut depuis François premier) son nepveu & plus proche parent, il luy donna la Duché de Valois, & (qui est plus grande chose) sa fille unique en mariage. Le semblable fit des Ducs d'Alençon, des Comtes de Vendosme, de Foix, de Dunois & de Nevers, qui estoient tous jeunes, lesquels il tascha par tous moyens de bien faire nourrir & adextrer en tous actes vertueux, pour le grand desir qu'il avoit, qu'ils fussent gens de cœur & de vertu.

Ce n'est pas sans raison que je vous ay dit qu'il esleveit ces Princes hautement dans son Royaume car de les marier richement & avec de grandes Seigneuries hors de la France, c'estoit chose trop perilleuse pour cet Estat car se voyant grands en richesses, & forts en hommes, ils se peuvent mescognoistre, & tourner leurs armes contre leur mere ainsi que firent les Ducs de Bourgogne: car quelque sage & prudent que fust Charles cinquiesme, il fit Philippes son frere si grand & si puissant, que ses successeurs mirent cet Estat en tel desarroy & necessité, que jamais il ne fut en plus grande. Ce Roy bailla plustost à Philippes son frere, Dame Marguerite de Flandres, à femme, que de la prendre pour soy: en faveur duquel mariage, il donna la Duché de Bourgongne, & plusieurs autres terres & seigneuries, desquelles la maison de Bourgongne fut si renforcée, ayant le Comté de Flandres, & les autres terres qui estoient du propre de ceste Dame, que le Duc Jean fils de Philippes osa entreprendre, au temps de Charles sixiesme, de faire tuer dans la ville de Paris son cousin germain le Duc Louys d'Orleans, frere de Charles sixiesme, & puis venir en personne en la presence du Roy, si bien accompagné, qu'il n'eust crainte d'estre offensé. Nos histoires sont pleines des maux & malheurs que produisit cette alliance estrangere, à la France, aprés que Jean fut tué, la mort duquel bouleversa ce Royaume sens dessus dessous, lequel se vit à la veille de se voir privé de son naturel Seigneur, pour estre commandé par une nation estrangere, si Dieu miraculeusement n'eust suscité des personnes propres pour son maintien & conservation.

Quand le Roy en la teneur de sa vie se conduira de la sorte que je vous escrits, sans rien mettre à nonchaloir, il tesmoignera n'estre novice, lors qu'il doit estre maistre: & aura occasion & matiere de monstrer sa vertu, avec une hautesse de conceptions, & une efficace de venir à bout de toutes ses entreprises, mesme de prendre tel visage & tel langage que le temps requerera. Qui sera un fort de vertu excellente & heroique ramassée en soy, pour vouloir defendre les choses justes & raisonnables, & conduire toutes les autres au juste niveau de la raison. Adieu.

LETTRE II.

A Monsieur de Balanzac, Gentilhomme Xaintongeois, Lieutenant pour le Roy en la ville & chasteau de Parthenay.

Il descourt des miseres de la France pendant la minorité du Roy.

IL y a quelque malheur caché, qui talonne vos affaires car vous diriez que le ciel & la terre conjurent contre elles. Vostre maladie y apporta le premier obstacle depuis, ma sœur vostre femme empescha d'y donner atteinte maintenant que nous estions en termes d'y mettre une fin (le temps maistrier ayant reduit les volontez à ce point) la maladie publique nous en oste le moyen. Voyez combien de barrieres se presentent audevant de vostre dessein. Pour parler en paroles prophetes, je croy que Dieu se met de la partie, pour vous exciter à un amendement de vie. Le trouble n'est point encore si eschaufé, que nous ne nous puissions bien rendre à Poitiers, ou en tel lieu que vous desirerez pour achever. Quant à moy, je seray tousjours prest car nous n'avons rien de certain, en la fluctuante incertitude en laquelle nous vivons, que l'incertain. Si je mourois en cet entre-temps de divisions, vos nepveux ne pourroient ce que je puis. S'il se presente quelque claire serenité au travers de ces émotions publiques, ne laissez envoler l'occasion, de crainte de retomber dans la mesme longueur, ou plustost langueur en laquelle nous nous retrouvons envelopez. Je prie Dieu que les affaires de la France prennent un bon train car j'apprehende que tant plus elles iront en avant, & tant plus elles se porteront au mal. Nous sommes à la veille (si Dieu ne nous regarde de son œil de pitié) de voir la mutation de l'Estat, ou son definement, ou un fort-changement de main: car il a receu si grands eschecs depuis la deplorable mort de nostre grand Henry, que je doute qu'il ne soit maté. Les Royaumes ont leurs revolutions & entresuites, ainsi que les autres choses. Tout y tend, le commerce public des estats de Judicature, de la maison du Roy, des Benefices &

& des Evesques, que les Courtisans ont en proye, le desordre qui court par tous les ordres de la France, le grand faix duquel est surchargé le commun populaire, les Prescheurs qui servent de trompetes, nonces & avant-coureurs au milieu du peuple pour donner feuille & voye aux mauvais desseins des Grands, leurs divisions & inimitiez à quoy j'adjouste le bas aage de nostre Roy, pendant lequel, ses Princes & grands Seigneurs abusans de sa foiblesse, se donnent tel jeu qu'ils veulent, & peuvent tout ce qu'ils veulent. Car chatouillez, amorsez & enyviez de la douceur de commander, ils se debordent en toute extremité de licence, pour s'oser attribuer plus qu'il n'appartient, & se laisser transporter desordonnément par tout où leur cupidité les meine si qu'enfin agitez çà & là de divers desirs, ne peuvent imposer loy à leurs insatiables & desvoyées convoitises, lesquelles de plus en plus croissent tous les jours, & plus furieusement s'esleven sans fin, pour licentieusement & à bride avalée imperer. Que de regret j'ay, de voir en combien de façons ces Grands, ennemis profez de ceste Monarchie, sont ingenieux à sa ruyne! Il n'y a affection qu'ils n'exposent, ny cœur qu'ils ne desployent pour la destroubler de son repos, & la devouer à la calamité perpetuelle, l'estreindre, enserrer & entraver au joug de servitude, afin de s'affranchir par voyes obliques, sombres & couvertes, de l'ancienne obeissance qu'ils doivent à leur Roy, lequel ils veulent desheriter de son Estat. Ils symbolisent tous en ceste volonté, & se prestent l'espaule pour l'eschantillonner à parcelles, & l'esmotsiller à pieces à leur profit, afin de retrouver leur grandeur dans ses despouilles.

Voilà comment leur ambition inespuisable & sans frein, est montée en tel excez, que d'une esperance af- A famée ils partagent l'Estat, & introduisent une mer de guerres pour espuiser le Roy d'or & d'argent, & mettre tous ses thresors en desarroy. Je ne sçay quel relasche nous trouverons aux flots & reflots de tant de miseres que produist une guerre civile, des effets de laquelle derivent plusieurs & divers rejettons, jusques à ce que pour closture finale, l'Estat se trouve ou du tout changé, ou ruyné. Il n'y eut jamais guerre civile, qui n'ait enfanté un chaos, meslange, & dissolution generale de toutes choses car lors miserablement un Royaume se donne en proye au feu & au fer, qui sont les avant-messagers de ses mauvaises aventures, qui durement l'assaillent de toutes parts, jusques à ce qu'ils luy ayent fait rendre les abois. Et aprés tant de heurts ainsi repliquez, il devient, comme un espave, exposé à la mercy du premier occupant, qui luy apporte le dernier accomplissement de sa ruine.

Je ne cherche plus ceste vraye face d'Estat, que la France gardoit au temps de nostre Grand Henry, ains seulement un preparatif general de changement, un monde de miseres, & une longue traisnée de maux, qui dispense grands & petits en toute licence, par laquelle ils croyent la voye leur estre esclaguée à toute domination. La maladie de ce Royaume est desesperée & chronique, si Dieu, par son ineffable puissance, n'ouvre les moyens pour tranquilliser ce meslange & desbauche de toutes choses. O que chacun de ces Grands vivroit bien, si le moins qu'il luy seroit possible, il vivoit à soy-mesme! Nul ne vit plus abandonnément, que celuy qui vit à soy, & ne pense qu'à son profit. Je me resous pendant ces desbaux, de temporiser à tous ces infortunes, pour vivre & mourir avec l'Estat. Adieu.

LETTRE III.

A Monsieur de S. Legier, Enseigne de la compagnie de Gendarmes du Duc d'Espernon.

Prison du Prince de Condé.

LOrs que j'eus l'honneur de vous voir à Congnac, nous parlasmes de la haute fortune, en laquelle n'agueres estoit esleve le Prince de Condé, qui avoit avec une puissante & forte armée passé par le milieu de la France, & par maniere de dire, forcé tous les obstacles & digues C qui s'estoient presentez à luy, fait une paix telle & si advantageuse qu'il pouvoit desirer & pour la grandeur de soy & des siens, en suite de quoy, il s'estoit veu gouverneur de toute la France, & maintenant, qu'en un clin d'œil il se voyoit par une male fortune confiné dans une forte & serrée prison.

Je souhaiterois que ma plume peust produire des paroles de choix & de marque, pour vous rapporter au naif, en subject de si riche estofe, l'histoire de la bonne & mauvaise fortune de ce Prince. Mais n'y pouvant atteindre, je me promets tant de vostre bien-veillance, que vous pardonnerez aisément à la rudesse & infertilité de mon esprit, ayant plus d'égard au desir que j'ay de servir le public, qu'à des paroles mal tissues. En l'an 1595. nostre grand Henry considerant le grand faix qu'il avoit sur les bras, sans avoir aucuns enfans qui peussent succeder à la Couronne aprés sa mort, depescha le feu Marquis de Pisany, l'un des plus attrempez personnages de ce siecle pour la conduite d'un jeune Prince, afin d'aller prendre le Prince de Condé dans la ville de Saint Jean d'Angely, lors aagé de sept ans, pour estre instruict en sa Cour. Le Roy donnant ceste charge au Marquis de Pisany, luy demanda, ce qu'il apprendroit à ce Prince? A bien servir vostre Majesté (dit-il) vos enfans legitimes, & l'Estat tout ensemble. Quand toute la teneur de sa vie sera accompagnée (comme je me le promets) de ce sainct enseignement, le fort boulevart, que nous aurons contre les advenues & entreprises de tous les Grands de ce Royaume! Le beau & grand rampart & propugnacle de la liberté Françoise qu'il sera au milieu de ses afflictions! Arrivé qu'il est en Cour, ce bon Seigneur fléchit, forma, dirigea & conduisit sa vie à la reigle de l'obeyssance, qu'il avoit promise au Roy. Le Roy se maria avec la Royne mere, de laquelle il eut des enfans, & dés lors commencerent ses desfaveurs, qui continuerent jusques en l'an 1609. que le Roy luy tint des paroles aigres & mordantes, qui ressentoient entierement leurs injures, lesquelles l'obligerent de quitter la France pour passer en Flandres luy cinq ou sixiesme, où ne trouvant en seureté, il se rendit à Milan, travesty avec deux des siens. La mort de nostre grand Henry survenue, il reprend les brisées de la France, où il fut glorieusement receu & bien-veigné, tant du Roy, qui espandit sur luy la plenitude de sa grace & de ses richesses, tant generalement de toute la Cour. Toutes choses luy riorent. Il commence à se mesler bien avant des affaires, & recognoissant estre le premier Prince du sang, creut qu'une partie de l'authorité devoit resider en luy. La Royne mere lors Regente, le recula des affaires. Ce qui luy donna subject, avec ses Partisans, aprés un beau Manifeste, de prendre les armes pour demander l'assemblée des Estats, en laquelle il ne vit qu'un esclair de son esperance. Comme il se voit trompé de ce costé-là, il reprend avec les siens les armes à face ouverte; & dresse une grande armée, prodigue & du sang & de la vie de ses compatriotes; laquelle ainsi qu'un furieux torrent, rompit toute barriere pour se faire voye par ce Royaume, qui fut pour lors exposé au-dessous de toutes D affaires, & reduit par divers sacs en toute extremité de disette. Il demanda la paix, les armes en la main. la paix est faite telle & si advantageuse, que ce Prince & ses confederez pouvoient desirer. Le pretexte du commencement de ceste guerre ne regardoit que le bien public. mais la fin (ainsi qu'il arrive de tels desbaux) n'a esté que

que le profit particulier de tous ces Messieurs. La paix faite, arrestée & conclue, ce Prince tomba malade d'une maladie, de laquelle les Medecins desesperoient. O le grand heur pour luy, si aprés une suite d'actes paradoxes, il fust mort en ce periode! La mort nous met les prosperitez en seureté. Quand il a recouvré la santé, le voilà en Cour, où il commence de gouverner toutes les affaires de l'Estat. Mais Dieu, qui dissipe en un instant, comme un estourbillon, toutes les pensées de quelque grand qu'il soit, fait avorter les siennes en sa naissance, il l'accule en tous ses desseins, & le fait florir & fenir quant & quant. Il a veu la chance du jeu tournée car enfin il s'est trouvé fourche, lors qu'il pensoit estre maistre du tablier. Ayant attaché ses entreprises au temps, sans penser aux accidens inopinez de la volonté Divine, il s'est veu forclos & entierement dejetté de ceste grande esperance qu'il avoit embrassée du maniment de l'Estat. elle a esté comme un feu d'estoupe, un espoir sans espoir de ressource. Remarquez quelle revolution. Un Prince monté à telle hautesse de grandeur, qu'il gouvernoit avec une puissance absolue, & n'estoit dédit qu'en ce qu'il le vouloit estre, est en un tour de main reduit à l'estroit, & abandonné de tous les siens. Changement esmerveillable, & digne d'estre corné aux oreilles de nostre posterité, que celuy qui pensoit estre bien assuré en sens humain, a pleinement, & comme à l'œil, cogneu toutes ses opinions renversées, & en tel desarroy qu'elles demeurent en friche, & sa fin aboutie à une malheureuse prison! Quand nous voyons quelque Prince ou grand Seigneur avoir le dessus du vent, ou bien que favorisé de la fortune, il advance grandement ses affaires, qu'on voit en luy un grand confluis de felicitez, desquelles il se laisse aveugler, enfin que la faveur du Ciel se desbonde en luy ou bien si nous voyons qu'il soit frappé d'un heurt de traverse ou malheureux revers, qui le fasse servir d'un pourtraict de calamité & misere, de rebut & butte de risée, que les malheurs luy courent en foule, qu'il luy descende sus une influence celeste de toutes malencontres, qui sont autant de coups de l'ire de Dieu, & d'assauts de sa Justice Divine, & qu'aprés avoir senty plusieurs & diverses secousses, le bon-heur luy fasse faillite, lors chacun dit que ce sont coups de fortune, laquelle est un vray jonc d'estang, le jouet de la bise, ou quelque girouette inconstante, qui fait la volonté des vents, pour faire prendre à un Prince ou Seigneur de marque divers plis. Mais je veux laisser ce mot de fortune (lequel par longue traisnée de temps s'est insinué parmy nous) A pour donner le tout à Dieu, qui dés le commencement, selon sa providente sagesse, arreste ce qu'il doit faire, & puis execute, selon son pouvoir, tout ce qu'il a proposé. Les choses de ce monde se reglent par une entresuite, ou, pour mieux dire, par un éternel jugement de la volonté Divine, laquelle ne peut faillir en ce qui est par elle determiné. La prosperité & adversité découle de Dieu. Je diray donc que ceste providence suprême & premiere, a voulu que ce Prince sentist ce bien, & puis ce mal. D'en dire la raison, je ne puis, d'autant qu'elle m'est cachée, & incomprehensible à l'entendement humain, n'estant du tout point en sa puissance. Vous cognoissez par tout ce discours, qu'il n'y a rien si aisé à perdre un Prince, ou tel autre, quel qu'il soit, qu'un grand flot de bonne fortune, un flus & longue suite d'un heur absolu, lequel couve ordinairement au dedans de soy un grand precipice, qui luy procure plus de tourment, que la joye n'a esté grande pendant qu'il estoit en vogue. Que de mal dans un aise bouillonnant, qui le rend forgeron de sa misere, pendant laquelle il peut d'un perpetuel pensement remascher & descouvrir en soy les effects de Dieu, pour B apprendre à se contenir dans les bornes de son devoir! Considerez maintenant, combien Dieu mesprise ceux qui se fient plus en leurs forces & conseils, courans sans cesse aprés une fuyarde esperance des choses mondaines, qu'en sa seule grace & toute-puissance. Il abaisse, quand il luy plaist, toute force & hauteresse, & luy tourne tellement le sens à contrepoil, qu'il renverse & jette par terre ses inventions, & rend ses entreprises vaines. Il en use comme des feuilles, lesquelles à la saison d'Automne le vent fait tomber, & le temps printannier en produit de nouvelles. Aussi les uns il fait perir, & les autres il commence à faire florir. J'adjousteray encores ce mot à ceste lettre, par forme de remplissage que le peuple est ordinairement le jouet des Princes, les Princes, celuy de Dieu. Ils font le procez au peuple, le peuple, à eux, par les benedictions ou maledictions qu'il leur donne, sur lesquelles Dieu, le grand Juge de nous tous, interpose puis aprés, ses parties. Ils peuvent resister à toutes choses, excepté à ce souverain Maistre, qui a ce pouvoir de les forcer à luy ceder, quand il veut employer ses forces, contre lesquelles ils ne peuvent aller, ainsi que l'on apprend C par le fil de ceste Histoire, que je voudrois estre profondément gravée au cœur de tous Princes & grands Seigneurs, afin que ce leur fust une leçon qui les rendist de tout poinct sages. Adieu.

LETTRE IV.

A Monsieur Pasquier, Seigneur de Buffy mon frere, Conseiller du Roy, & Auditeur en sa Chambre des Comptes à Paris.

Qu'il seroit necessaire aux Princes d'avoir des personnes qui leur disent la verité.

VOus avez sçeu que ces deux grandes armées sont venues fondre de la Picardie en nostre pays d'Angoumois. De dire le desordre qu'elles y ont apporté, il se peut plustost imaginer, que representer. Bien vous diray-je, qu'il n'y a sorte de mal & violence, qu'elles n'ayent commis. Le Duc de Nevers a esté l'entremeteur de la trefve, pour parvenir à une paix, qu'il a faict demander au Prince de Condé & ses associez. Le Roy leur a accordé que le pour-parler s'en fist en la ville de Loudun, où il a depesché ses Deputez. Je me promets que la fin de ceste guerre aboutira au profit particulier des Chefs, & que le pretexte pour lequel s'est faite la guerre, se tournera en fumée: car on n'a jamais veu ny leu que chose semblable ne soit passée de la façon. Je prie Dieu que le peuple, en ceste fievre continue de guerre civile, puisse avoir quelque relasche. sans cela, il est ruiné de fonds en comble. Je vous veux conter une histoire arrivée en la personne du Prince de Condé, & celle du Duc du Mayne pendant la Conference, qui est belle & digne d'estre sçeue. Et pleust à Dieu que les Roys & Princes eussent autour d'eux des personnes qui leur parlassent avec autant de liberté que fit un Chapellain de nostre Dame des Ardilliers au Prince de Condé & au Duc du Mayne. Pendant le pour-parler de paix, le Prince de Condé se vint promener à Fontevrault, accompagné du Duc du Mayne & de huict ou dix Gentils-hommes le lendemain, ils firent leur voyage à nostre-Dame des Ardilliers, conduits par le Proviseur de Fontevrault, où le Prince de Condé ayant ouy la Messe, s'enquit du Chapellain, si plusieurs du Prince de Condé venoient illec en pelerinage, & quels presens ils luy faisoient? Lequel respondit, que le nombre des Pelerins qui abordoient là, estoit si grand, qu'il luy estoit impossible de juger ny dire d'où ils estoient. Le Prince l'interroge de ce que l'on disoit du Prince de Condé? Qu'il est D autheur (dit-il) des pilleries, voleries, rançonnemens, violemens, & generalement de tous les maux, qui se sont jusques à huy perpetrez par la France, l'armée duquel ressemble à ces herbes qui ne viennent jamais bien qu'entre les ruines & demolitions aussi croit-elle ne pouvoir croistre & profiter, qu'en voyant l'Estat sens dessus dessous.

sous. Ouy mais (dit le Prince) quand les siens vous donnent de l'argent, vous le prenez avec une aise indicible, sans regarder d'où il vient. Ils peuvent bien (dit le Prestre) donner peu, aprés qu'ils se sont gorgez & remplis à plain de la substance du pauvre peuple innocent du mal qu'il souffre, non que pour cela ils en soient quittes. Et le Prince poursuivant sa pointe, luy demande, quel bruit couroit du Duc du Maine? Qu'il a bientost oublié les commandemens de feu son pere, qui mourant le chargea de ne servir jamais autre que le Roy, & que l'on n'eust oncques creu, qu'il eust esté si mal advisé & de si peu de jugement que de suivre le party du Prince de Condé en ceste guerre, ce qui l'empescheroit à l'advenir d'estre aimé ny estimé des François. Lors & l'un & l'autre se prindrent à rire, & dit le Prince de Condé au Duc du Mayne vous voy ez ce qui se dit de vous. Ce qu'entendant le Chapellain, tourna visage, & disparut comme un esclair, sur la crainte qu'il eut de recevoir quelque desplaisir pour sa hardiesse & franchise de parler. Nous lisons d'Antiochus, qu'estant à la chasse, il poursuivit si vivement & longuement sa proye, qu'il se perdit de sa compagnie, tant qu'il fut contraint, à cause de la nuict qui le surprint, de se relancer seul dans le giste de pauvres paisans, où pendant le souper s'esmoya d'eux, de ce que l'on disoit du Roy l'un desquels respondit, que c'estoit un Prince, qui ne vouloit prendre peine à faire ses affaires luy-mesme, s'en remettant entierement à ses mignons, qui estoient d'une tres-mauvaise & perverse conscience, & qu'il passoit quant & quant beaucoup d'affaires en nonchaloir, pour s'attacher par trop à la chasse. Sur l'heure il ne repartit un seul mot, mais le lendemain habillé à la Royale, dit à tous les siens, qui l'avoient suivy à la trace jusques dedans ceste miserable bauge, que depuis qu'il les avoit pris premierement à son service, il n'avoit jamais ouy une seule parole veritable de soy, jusques à hier au soir que l'un de ces bonnes gens luy fit entendre à descouvert ce qui estoit & de la forme du gouvernement de son Estat, & de sa vie. Paroles qui l'excitterent à donner de la en avant du contentement à ses sujets, par le bel ordre qu'il establit, soit en la regle de sa vie, soit en l'administration de son Royaume. Il seroit de besoin pour le bien & advancement d'un Estat, que les Roys & Princes eussent personnes affidees, qui leur discourussent nettement & sans fard ce qui se dit communément d'eux, afin qu'ils se reformassent du mal en bien, & du bien en mieux. Theopompus dit à un qui luy demandoit, comment un Roy pouvoit seurement conserver son Estat? En donnant (respondit-il) à ses amis liberté de luy dire franchement la verité. Demaratus devisant un jour avec Orontes, qui parla brusquement à luy, quelqu'un, qui l'avoit ouy, luy dit, que Orontes s'estoit monstré extremement audacieux, & peu respectueux en son endroit, il dit qu'il n'avoit point failly envers luy, d'autant que ceux qui flattent & qui complaisent en tous leurs propos, ce sont ceux qui portent dommage, non pas ceux qui parlent rondement & librement. Et c'est pourquoy un Prince fait beaucoup de tort à ses sujets, pour ce qu'il a trop de ceux qui l'offensent par flatteries, & a faute de ceux qui luy disent la verité. Depuis les paroles du Chapellain, j'ay sçeu certainement que le Prince de Condé & ses associez sont resolus de faire la paix, à quelque prix que ce soit. Le Prince, qui par ses veritez ainsi mises en leur jour, sans plus se laisser aller à la mercy de ses plaisirs, revient à son mieux & second penser, ne se donnera de là en avant, en sorte quelconque, en proye à la discretion de ceux qui gouvernent son Estat, qu'il ne se reserve le dernier ressort de la cognoissance des choses, pour ne defaillir de garend à son peuple. Et vivant de la sorte, il ne sera jamais estorse à sa gloire ny à sa reputation, & ne sera en danger de faire un triste naufrage dans une mer de malheurs. Je souhaitterois outre tout cecy, qu'un Roy se mist à lire les histoires anciennes & modernes. car ce que ses mignons de Cour n'osent luy dire, il le rencontre escrit dans ces livres. Et de fait, Alphonse V. Roy d'Arragon souloit dire, qu'il n'avoit point de meilleurs Conseillers que les morts, signifiant par les morts les histoires, qui sans aucune flaterie ny aucun respect luy enseignoient clairement ce qu'il devoit faire en sa charge. Encores qu'un Prince voyage au pelerinage de divers auteurs pour apprendre à bien vivre & bien policer son Estat, si doit-il, suivant ce qu'il a appris, approcher de luy un bon Conseil, duquel depend, comme d'un surgeon, son honneur & utilité, ou son infamie & ruine. Car le premier jugement & opinion que le peuple prend d'un Prince, est tiré de la suffisance & reputation de ceux qui sont de son Conseil, se monstrant ordinairement tel en son gouvernement, quel est le Conseil qu'on luy donne. Et ny plus ny moins qu'une source de fontaine estant corrompue, ne se peut faire autrement, que toute l'eau qui en descoule, n'en soit fade & de mauvais goust de mesme le Conseil d'un Prince estant corrompu & infecté, il advient tousjours que ce qui en despend, est injuste, inique & mauvais, & sur cela est entée la ruine de son Estat. Comme j'achevois ceste lettre, un Gentilhomme mien amy, lequel vient de Loudun, m'est venu voir, qui m'a dit que certainement la paix estoit arrestée. Or tout ainsi que le commencement de ceste lettre a esté une hardie parole dite par un Chapellain, lors que l'on commençoit à traitter la paix à Loudun, de mesme la closture en sera par une belle & prompte rencontre de la Grange Petitiere Gentilhomme Poictevin. Aprés que la paix fut conclue, le Duc de Sully Gouverneur de Poictou, au partir de la ville de Loudun, vint passer à Parthenay, ayant en sa compagnie le Duc de Rohan son gendre, le Comte de Candale, & plusieurs autres Seigneurs qui avoient suivy le party du Prince de Condé. Le lendemain de leur arrivée, ils s'allerent promener au-devant de l'Eglise de Nostre-Dame de la Coudre, qui est une vieille & ancienne Eglise bastie du temps de Constantin, sur le frontispice de laquelle est esleve en bosse un Dieu le Pere, au-dessous duquel y a une Compagnie d'Anges, Archanges, & autres Saincts distinguez en cinq degrez, où tous ceux du cinquiesme degré eurent la teste fracassée au temps que l'on abbatit les Eglises. Le Duc de Sully dit, voilà la forme d'un grand Roy, parlant de Dieu le Pere. Le Duc de Rohan s'enquit pourquoy ceux du cinquiesme degré n'avoient point de teste? Sur le champ la Grange Petitiere respondit, que c'estoient Seigneurs qui avoient levé les armes contre leur Prince, ausquels pour ce subject il avoit fait trancher les testes, afin d'estre en exemple aux survivans de bien servir leur Roy, & que lors ceste pratique estoit en coustume, qui estoit maintenant venue en nonchaloir, d'autant que la plusspart des grands & petits trafiquoient le service du Roy à son desadvantage, sans crainte de peril. A ceste parole, ils regarderent tous sans repartir. Adieu.

LETTRE V.

A Monsieur de Montigny, Capitaine d'une compagnie de gens de pied au Regiment des gardes du Roy.

Il descrit l'accidẽt qui est arrivé à Gimeux son fils.

IL y a quatre jours que la Roche-Jaquelin & Perinniere Gentils-hommes du bas Poictou me vindrent voir: aprés plusieurs devis jettez d'une part & d'autre, soit de leur pais, soit du temps qui court, il fallut aller voir mes chevaux. Je commanday à Gimeux mon cadet de monter le bay, lequel aprés avoir assez longuement tenu sur le manege, contentant & celuy qui estoit dessus & les presens, la gourmette rompit, & aussi-tost le cheval print le mors avec les dents, & sa course vers l'escurie, qui n'estoit qu'à vingt pas de là. En ce peu de temps il n'eut le loisir ny de se precipiter à terre, ny d'oster les resnes hors du col du cheval pour le destourner, mais jugeant qu'il n'y avoit aucun moyen d'empescher que son cheval n'y entrast, comme il le vit la teste dans la porte, il se coucha tout de son long à la renverse sur la croupe, & sauta aussi-tost dans la mangeoire des chevaux, où son cheval le porta. Nous le jugeasmes mort croyans qu'à l'entrée il se froisseroit & romproit entierement & le corps & les jambes. Il faut dire la verité, que jusques à ce que nous l'eussions veu entier sans se faire mal, nous demeurasmes muets & immobiles: nous le visimes mort, nous le visimes vif. Considerant en moy-mesme le perilleux danger qu'il avoit couru, je louay & remerciay Dieu tout ensemble, de ce qu'il luy avoit conservé l'entendement sain, pour en telle necessité penser à ce qui estoit du salut de sa personne, & jugeay que Dieu le reservoit à quelque chose de bon. Le hazard estoit grand car c'est tout ce que peut faire le cheval, que de sortir sellé, encores ay-je veu le pommeau de la selle toucher quelquefois au haut de la porte. Entendez la suite, & comme je me suis rencontré en mon jugement avec celuy que feu mon pere fit de luy quinze jours aprés sa naissance. Le lendemain de cet accident, ces Messieurs & moy allasmes à Congnac, d'où le jour d'aprés ils partirent pour prendre la route de leur pais, & moy je me mis à visiter un coffre, dans lequel je rencontray un coffret (qu'il y avoit vingt ans & plus que je n'avois veu ny manié) que j'ouvry le premier papier qui me tomba entre les mains, ce fut une lettre que feu mon pere m'escrivoit sur sa naissance, de laquelle voicy les paroles: *Je suis trés-aise du nouveau fruict qui vous est survenu. vous l'avez fait appeller Pierre. Dieu veuille que sur ceste pierre soit quelque jour assise une partie des fondemens de vostre maison.* Je creus, ayant lû ceste lettre, que Dieu m'avoit fait cheoir dessus, pour me ressouvenir de ce qui s'estoit passé les jours de devant, afin qu'assemblant le tout, je fisse un jugement critic de sa fortune. Je ne sçay quelle elle sera, mais je vous puis dire, que jamais feu mon pere n'a fait de prognostic bon ou mauvais de fortune de personne, qu'elle ne se soit trouvée semblable à ce qu'il avoit predit. Vingt & cinq ans auparavant la mort d'un grand & sçavant personnage de la Cour de Parlement, il la previt telle qu'elle arriva. La bonne fortune de laquelle jouyt le Chancelier de Sillery, il la luy dit plus de trente ans auparavant qu'il montast à ceste haute dignité. Et un jour, devisant avec ce grand Caton son pere, luy dit que son fils seroit indubitablement Chancelier: le pere respondit qu'il seroit encores plus; parole que mon pere ne peut expliquer pendant vingt-cinq ou trente ans: mais aprés la mort de nostre grand Henry, comme il vit qu'il gouvernoit la Justice, les Finances, & generalement tout ce qui estoit de l'Estat, il nous conta ceste histoire. Je luy ay veu asseurer la mort violente de deux grands Princes de ceste France, qui suivint ainsi qu'il l'avoit dépeinte. Parlant du Mareschal d'Ancre, il disoit, qu'il seroit infailliblement tué. Je serois trop long à vous raconter pareils exemples. Je vous diray seulement, que je croy qu'en ce subject il avoit un esprit infus, si nous ne voulons dire que le long & ancien aage luy ayant donné la cognoissance de plusieurs & diverses choses, luy faisoit donner ces jugemens. C'est pourquoy je me promets que Gimeux (ayant les jugemens & de son ayeul & de son pere, qui se sont rencontrez pareils, sans y penser, à vingt ans l'un de l'autre) fera, avec l'aide de Dieu, bon fruict. Par les accidens subits & inopinez, quelquefois les peres donnent le jugement de la bonne fortune de leurs enfans, ainsi que fit Jean de Medicis de Cosme son fils, qui estoit encores à la mamelle. Retournant des champs avec quelques-uns de ses amis, vit à la fenestre de son Palais la nourrice qui le tenoit, à laquelle il commanda de le luy jetter ce qu'elle fit, & fut par luy receu entre ses bras tout à cheval, sans encourir autre mal que de la crainte qu'eut la pauvre nourrice le precipitant. Dès là, le pere dit à ses amis, que cet enfantelet seroit un jour grand, comme il fut. car il gouverna la Republique de Florence, & donna tel pied à ceux de sa famille, qui luy succederent dans l'Estat Florentin, que de simples Citoyens qu'ils estoient, ils s'en rendirent à la longue les Maistres. Je m'asseure que vous recevrez du contentement & du plaisir, entendant que Gimeux a évité ce hazardeux peril, lequel servira d'exemple à ceux qui montent ordinairement à cheval, pour ne se fier jamais à ces animaux-là, quelque bonne bouche qu'il ayent: car j'avois veu monter ce cheval cent & cent fois sans gourmette faisant des merveilles, & ceste fois sa bouche faillit d'estre cause de la mort de son Maistre. Il arrive quelquefois plus de mal en une heure, qu'il n'en survient en cent. Adieu.

LETTRE VI.

A Monsieur du Plessis, Mareschal de bataille de l'infanterie Françoise.

Desseins du Mareschal d'Ancre & le moyen de les destourner.

L'Amitié que je porte à ma patrie, est cause que je vous escris pour vous monstrer le mal qui paroist, & prend accroissement en nostre Estat par la prinse des armes, qui produira tost ou tard sa ruine, si le Mareschal d'Ancre auteur de ces malheurs n'est promptement confondu & destruit, lequel aubain pour donner plus de feuille à son dessein, se sert d'un titre specieux, de vouloir faire recognoistre le Roy par ses vrays & naturels sujets. comme si tous ces Princes & Seigneurs qui ont aujourd'huy les armes en main, les avoient pour autre subject, que pour le servir, se conserver, & donner quelque obstacle & destour aux ambitieux desseins de cet Estranger. L'honneur qu'il se promet de ceste hautaine entreprise, n'est le prix qu'il attend de la victoire, mais le contentement d'avoir mis bas & exterminé les Princes & Grands du Royaume, & usurpé toute l'authorité. S'il parvient à ce qu'il a projetté, (comme il en est au chemin) toute sorte de mal luy sera loisible, nulle seureté

seureté que pour ceux qui se seront rengez & jettez à l'abry de sa faveur & grandeur: nouveaux impostz, nouvelles daces seront imposées, à la charge & foule du peuple, pour assouvir ceste despense sans bornes: nouvelles ordonnances s'establiront à sa poursuite, non pour le bien public, mais pour son particulier. Le mal de nostre France naist de luy, lequel cessera, ensemble les occasions des partialitez qui courent, quand son orgueil & insupportable ambition sera reprimée & le cours de ses hautes & audacieuses entreprises arresté par tous les Princes, Seigneurs & Gouverneurs des Provinces, qui se doivent unir pour en purger la France & le plustost qu'ils le feront, sera le meilleur. car tout ainsi qu'au corps humain A si un membre (quelque dignité qu'il ait) prend trop de nourriture, il ne le peut faire qu'à la diminution des autres, lequel produit avec traite de temps la perte tant de luy, qui prend trop, que des autres, qui n'ont assez. de mesme un Grand lequel au desavantage de tous emporte les dignitez, charges & benefices d'un Estat, engendre tout à coup (par la haine publique, laquelle se nourrit contre luy) sa ruyne, celle des Grands & de l'Estat, tout ensemble. Je crains fort que le peuple par un commun concours, pour destourner les occasions du mal à venir, ne soit contraint de s'ayder de la faveur des armes, qui troublera entierement la tranquilité publique. Adieu.

LETTRE VII.

A Monsieur de Bussy mon frere, Conseiller du Roy, & Auditeur en sa Chambre des Comptes, & Eschevin de la ville de Paris.

Maladies extraordinaires nées dans les armées,

QUi me fit hastet mon partement de Paris pour m'en venir en nostre pays, sinon l'advis certain que je receus, que ceux de la Religion pretendue reformée estoient à la veille de prendre les armes, & que le Prince de Condé tournoit la teste de son armée pour les aller joindre? Trois jours aprés mon arrivée, ils se sont mis aux champs de là à six semaines, le Prince les a joincts, qui a esté suivy de prés par l'armée du Roy. Passé Poictiers, tous desordres ont esté permis tant à l'une qu'à l'autre armée, & ne faut point demander s'ils ont fait du mal, mais quel mal ils n'ont point fait. C'estoit un vray pais de conqueste, où toutes choses sont à l'abandon. car ils faisoient mestier & marchandise de violemens, rançonnemens, voleries & meurtres. Je vous laisse à penser les autres. Il s'est mis une maladie nouvelle dans les deux armées, qui les a ruynées & l'une & l'autre.

Le mal leur prenoit en la teste vous eussiez jugé qu'ils estoient furieux, & ne ressentans de prime-face leur mal, dansoient & sautoient, disans qu'ils n'estoient malades, & aprés s'estre bien pourmenez deçà & delà, on estoit contraint, à cause de leur grande foiblesse, de les coucher, d'où ils ne vouloient plus bouger, croyans, comme l'on les vouloit faire lever, qu'ils estoient attachez les uns au chevet, les autres au lit. Ce mal a duré trois ou quatre mois, pendant lequel peu se sont sauvez. Entre toutes les especes de maladies qui peuvent travailler un corps humain, il n'y en a point de plus dangereuses que celles qui par leur vehemence se rendent insensibles, & alterent tellement la raison du malade, qu'il se pense bien sain.

Quoyque j'impute ceste maladie à un juste jugement de Dieu, toutefois elle a pris tout nouvellement sa naissance & consistence en la nature, & la cause vray-semblable & croyable d'un tel desbauchement procede de la corruption particuliere qui est advenue en ce pais, par les pluyes extraordinaires qui ont esté, & des repletions, qui pour l'abondance des viandes mangées fraischement tuées, ont engendré beaucoup de superfluitez mauvaises, les meslanges & entrelasseures desquelles les unes a- B vec les autres ont produit les alterations & changemens qui sont advenus en leurs corps.

Comme l'armée de sainct Louys en son voyage d'outre-mer, fut affligée d'une griefve & meschante maladie, qui la persecuta si fort, que la plusparr moururent. Elle estoit telle que ceux qui en estoient frappez, la chair de leurs jambes devenoit seche jusques à l'os, & le cuir devenoit tannellé de noir & de terre, & outre cela il leur venoit en la bouche un trés-grand mal, de ce qu'ils avoient mangé d'un poisson appellé Burbotes, la chair duquel se pourrissoit entre leurs gencives, dont il sortoit une puanteur si trés-grande, que l'on ne pouvoit approcher d'eux, & n'en eschapa guetes de ceste maladie, & le signe de la mort estoit, que le nez se prenoit à saigner, & lors on estoit bien asseuré de mourir en bref. Ceste maladie s'engendra de ce que l'armée pendant tout le Caresme avoit mangé de ces Burbotes, qui s'estoient nourries des corps qui se noyerent en deux batailles que le Roy gagna contre les Sarrazins au commencement de Carême. Ces deux maladies cesserent aprés une grande mortalité. Et ne se faut point émerveiller si nous voyons venir en estre, quelque chose qui paravant n'ait point esté, ny aussi si elle vient puis aprés à defaillir: car la C cause en est en la nature des corps, qui s'altere acquerant peu à peu une qualité toute autre, & une superfluité d'excremens toute differente qu'auparavant, qui luy fait prendre tantost une, & tantost une autre temperature.

Je ne veux pas oublier icy une sage replique que fit un Paisan Poitevin au Duc du Mayne son hoste, lequel ayant interrogé des motifs de la guerre, le Duc luy respondit, que c'estoit pour venger la mort de nostre grand Henry. Comment? repliqua le Paisan, ce sont donc nous autres laboureurs qui l'avons tué car jusques icy la guerre ne s'est faite qu'au pauvre peuple qui habite la campagne. J'espere qu'aprés ces tourbillons de miseres & calamitez, nous aurons la paix. La pluye nous amene un temps doux & serein, une dure & ruyneuse guerre, une bien-heureuse & ferme paix. & puis la fin de la guerre est la paix. Adieu.

LETTRE VIII.

A Monsieur de Lorme mon neveu, Capitaine d'une compagnie de gens de pied.

En quoy consiste la charge d'un Capitaine de gens de pied.

J'Ay appris que vous estes monté à une charge de Capitaine de gens de pied, dont je me resjouis, & espere qu'en icelle vous ferez preuve de vostre experience, monstrant que vous estes excellent ouvrier à prendre advantage sur l'ennemy, à vaillamment combattre en D bataille rangée, & de sens rassis en soudaines rencontres, faire surprises avec une merveilleuse dexterité d'esprit, jouer des ruses & fausses esmorches aux ennemis, prendre advantage d'un lieu fort d'assiete pour loger ou combattre, à vous emparer de quelque advenue ou pas-

sage, captiver le temps & la saison, contraindre l'ennemy au combat, vous garder d'y estre forcé, & en toutes façons eschapper d'un mauvais pas, assaillir ou deffendre une place enfin à tesmoigner en toutes les factions, & de la prudence & de la vaillance à n'entreprendre aucun combat, si vous doutez du succez, & vous donner bien garde de vous confier sur un Peut-estre. Un Peut-estre incertain ne vaut rien, ouy bien s'il est avec toute seureté.

Quand vous serez commandé du Roy ou de vostre General, vous ne les devez refuser, encore que telle entreprise vous semble douteuse, mais vous pouvez avec tout honneur luy remonstrer la difficulté que vous y recognoissez, afin que vostre superieur donne ordre à ce qui est necessaire. s'il n'y remedie, vous aurez fait vostre devoir de vostre part, & serez sans blasme quand il vous succedera mal, pour la faute du remede dont vous aviez donné advis. Employez toute sorte d'artifice pour gaigner la bonne grace de vostre General, afin qu'il puisse avoir creance en vous. Sa bien-veillance est fort profitable & advantageuse. Pour rendre vostre compagnie bien disciplinée, choisissez les officiers routiers au fait de la guerre, qui soient capables de dresser, façonner & adextrer les soldats, lesquels autrement à un jour d'affaire vous feroient acquerir un deshonneur desservans le Roy, prenans l'espouvante, ou ne sçachans par où il faut commencer, ny achever, ny mesme ce qu'il leur faudroit faire. Sur tout, prenez garde de ne donner les membres de vostre Compagnie à la priere d'autruy: car ceux que vous y appelleriez, ne vous seroient obligez, ains à celuy en la faveur duquel vous les auriez creés, & desquels aux occasions vous ne pourriez chevir, comme si de vous-mesme vous les aviez esleuez aux charges. En effect, la voye la plus honorable & la plus courte, c'est que vous avanciez ceux qui le meritent, le Roy vous donne la Compagnie afin que vous la teniez en bon ordre & bien disciplinée, pour s'en servir au besoin: qu'elle soit armée & équipée de tout point, & que de fait & de parole vous traitiez bien vos soldats, & que vos Officiers fassent le semblable. Cela les excitera à bien faire: car rien ne les rebute tant, que de se voir gourmandez ou mal menez. Quand ils faudront, chastiez-les avec les armes, comme le plus honorable chastiement, & que l'on craint le plus. Sur tout, avisez bien que vos soldats ne se perdent dans le vice, & vivent sans religion: vous en devez avoir un soin merveilleux, pour ce que vous les tenez en vostre charge comme vostre propre famille. Conversant d'ordinaire avec eux, ils vous en aymeront & respecteront davantage. Enseignez-les comme en une escole, parlant en vos communs devis du mestier de la guerre, comment il faut assaillir une place, la deffendre, dresser une bataille, faire une honorable retraite, des combats où vous vous estes rencontré, comme vous en estes sorty, de ceux faits par les grands Capitaines, & de toutes choses qui peuvent rendre les soldats meilleurs & plus adroits aux armes, car ainsi ils apprendront ce qu'ils doivent faire. Quand vous aurez fait un logis, cheminant par la campagne, encores que vous n'y eussiez esté qu'une nuit, au sortir du logis assemblez vostre compagnie & luy faites faire alte pour entendre les plaintes de tous les hostes, ausquels vous ferez faire raison sur le champ, & puis prendrez un certificat du Curé & des Syndics comme l'on est content de vous.

Quand vous marcherez par les champs, que ce soit tousjours en ordre, d'autant que les soldats vont mieux ainsi, sans se pesle-mesler les uns dans les autres, estants tousjours prests de combattre aux occasions qui se peuvent presenter. Je souhaite que si vous tirez l'espée contre un de vos soldats pour quelque impudence ou autre chose mal faite, qui s'enfuye devant vous, que vous vous arrestiez là: car il seroit à craindre que se voyant vivement poursuivy, il ne mist la main à l'espée pour éviter le danger auquel il se verroit precipité & ne le pouvant joindre, ne criez qu'on le tue, (car vostre teste en respondroit) ouy bien qu'on le prenne. Pour conclusion, monstrez en toutes vos actions un bon exemple à vos soldats, lequel parle de soy-mesme, & les excite à bien vivre & bien faire. Adieu.

LETTRE IX.

A Monsieur le Comte de Curson.

Il s'excuse de ce qu'il ne peut encores marier sa fille.

IL y aura Dimanche prochain un mois que je partis de Paris sans recevoir vos lettres, qui a esté le subject que vous n'en avez eu la response. Hier au soir, comme j'arrivay à la Brangelie, la vostre me fut rendue. Je vous representeray sainement sur ce papier l'estat de mes affaires, comme à un Seigneur qui & en jugement & en capacité surpasse les autres d'un long entrejet. Elles sont de telle façon disposées, que je ne puis entendre à marier ma fille, d'autant qu'en accommodant le bien de mes enfans, je ne desire ressentir aucune incommodité au mien. L'amitié des enfans aux peres ne monte jamais, ains va tousjours en descendant. Leçon que j'ay apprise de feu mon pere, qui a vescu avec les siens de la sorte, aussi pendant son grand aage s'en est-il bien trouvé. Davantage, quand je commence une affaire, j'y veux apporter la derniere ligne de perfection, pour puis aprés dormir à teste reposée. Si maintenant je m'embarquois en quelque mariage, j'arriérerois toutes mes affaires, & les mettrois en tel desarroy, qu'elles ne s'en releveroient jamais, ce seroit un pesle-mesle de confusion, qui iroit sens dessus dessous. Jusques icy, Dieu mercy, j'ay vescu avec la reigle & le compas, venant sur l'aage, vous me blasmeriez le premier, si je ne les y apportois encores. En tout ce que j'entreprens, j'ay devant les yeux deux preceptes anciens, qui s'entre-declarent l'un l'autre: cognoy-toy toy-mesme: &, Rien trop lesquels se rapportent à nostre ame, nostre corps, nos biens, & generalement à tout ce qui entre dans le trafic & commerce du monde. Je cognois (ayant tousjours esté le miroir de moy-mesme) quelle est ma portée, & que si je voulois presentement marier ma fille, j'entreprendrois par trop, & plus que je ne puis. Feu mon pere a eu l'honneur d'estre aymé de vous, lequel a vescu (ainsi que vous sçavez) avec une franche liberté peculiere à luy, qu'il m'a laissée par succession, de laquelle maintenant je fais fonds en toutes mes actions, comme propre à moy, pour dire mon advis de toutes choses avec une honneste franchise aussi vous le declare-je librement. Toutes ces raisons me dispenseront de pouvoir consentir à la priere que vous me faites pour celuy qui desire rechercher ma fille en mariage. Au reste, & pour le haut parage duquel vous estes sorty, & pour vos merites, je tesmoigneray aux occasions, que je souhaite vous servir avec toute affection és choses qui regarderont vostre particulier. Adieu.

LETTRE X.

A Monsieur Pasquier mon frere aisné, Conseiller du Roy, & son Advocat general en sa Chambre des Comptes.

Il luy remonstre qu'il faut qu'il commence à bien vivre.

JE ne puis vivre en repos, que je ne sçache de vos nouvelles, & de celles de mes nepveux. Je vous prie que ce messager ne vienne point les mains vuides. J'espere à ceste prime-vere vous aller voir pour vous dire le dernier adieu : car l'aage & le grand chemin m'empeschent de plus faire de longs voyages. Et puis il faut que la prophetie que nostre pere fit en mourant, s'accomplisse, qu'aprés sa mort tous ses enfans seroient dispersez çà & là. L'ame prochaine de son issue, est communément plus alaigre & delivrée de tout faix terrien, cures & soins mondains, moins attachée au corps, sent & apprehende desjà son ciel, sa source & divine origine : pourtant advient souvent, que les hommes en ces temps, lieux & accidens-là, par une certaine prevoyance, qui surpasse l'ordinaire de nature humaine, predisent les choses advenir, *morientis vox sacra*. Il est temps que vous & moy faissions retraite pour mener une autre vie que celle que nous avons tenue jusques icy. je veux dire, que nous consumions & resserrions toute superfluité affectée & trop curieusement recherchée : que nous ne nous laissions plus vaincre par la friandise des voluptez, ausquelles nous avons trop souvent ry : enfin, que reformions & accoustrions nostre vie, en la redressant, retournant & retirant du pis au mieux. Ce qui sera aisé à faire, quand nous nous oublierons nous-mesmes, & serons abattus & navrez de la recognoissance de nos fautes, que nous observerons à la rigueur. Celuy a beaucoup profité, qui a appris à se déplaire soy-mesme. Ce que j'en dis, c'est pour prevenir la vengeance de Dieu, laquelle nous éviterons en desgorgeant tous nos pechez, & n'abandonnant plus desbordément la bride à nos affections. Descendons, je vous prie, sans nous flater en l'amour de nous-mesmes, à nous considerer, & ramenons nos consciences à un sentiment particulier de leurs fautes, sans plus nous laisser emporter à la douceur de nos vices. Un chacun se peut servir de tesmoin, quand il se veut regarder de droict œil.

C'est la regle pour former nostre vie à saincteté, & suivre comme de droite ligne une observation entiere & consommée de la volonté de Dieu, qui veut que nous ne nous attachions plus aux delices terriennes, ains que nous les laissions espointer, émousser, & par maniere de dire, endormir. Quand nous retirerons nostre ame, qui est ensevelie dans les plaisirs mondains, afin de les reduire à une sobrieté & en avoir la reigle de bon usage, nous apprendrons que c'est l'unique moyen qui donne relasche & repos à nos miseres. Je prie Dieu, que pour embrasser & continuer en ceste resolution, nous imposions volontairement quelque *joug*, loy & necessité à nostre liberté, qui ne nous laisse plus transporter desordonnément par tout où nostre convoitise nous meine. Cette est la doctrine de Dieu, qui a enseigné ce qu'elle a voulu, & a voulu ce qui estoit de besoin. Vivant autrement, c'est nous tromper en nostre mal, & suivre une desbordée licence de mal faire, qui nous empeschera de prendre & recueillir une grande douceur & fruict de consolation, d'embrasser une simplicité innocente, une vie compassée à la regle de bien vivre, qui nous rendra tousA jours une purifiée temperature & bien composée & accordée constitution de l'ame, laquelle nous retirera comme d'une tourmente & tempeste, pour nous donner une vie reposée hors de peril.

Faisons donc banqueroute à ces voluptez, qui nous destournent à force de la droite voye, fuyons-les à pleines voiles, courons-leur sus, & ne nous laissons plus mener à ces delices bastardes & estrangeres, qui s'attachent à nostre corps, pour le jetter hors de son repos rassis. Ceste vie, à la verité, ne se dresse que petit à petit; tout bellement, non pas à flot & tout à coup. Car il est bien difficile à l'ame qui a pris & imbu trop d'affection aux choses d'icy bas, & qui s'est attendrie d'amour envers ce corps, & comme par quelques charmes collée & attachée à luy, de relascher ceste maniere de vie delicate & d'apprendre à l'amender & corriger par la raison, si elle ne fait divorce avec son propre vice, & qu'elle n'applanisse, sape & mine par le menu toutes les passions qui ont eu quelque surintendance sur elle, sans plus les laisser aller vaguer & nager à leur plaisir. Cela fait, c'est icy où nous jetterons l'ancre de nostre vie, pour nous opiniastrer à combattre contre ces voluptez, sans plus les appeter si furieusement, ny haleter plus aprés si desesperé-B ment le temps sera venu qu'il ne leur faudra plus faire l'amour, ains les tenir de court, comme languissantes auprés de nous : il n'en faudra plus resveiller ny ressusciter la memoire, laquelle dissout & fait fondre la raison, plier & courber nostre ame sous le faix d'ennuy, mesaise & tristesse car pour en parler comme il faut, pendant que nous pensons regorger d'aise & de plaisir en ceste vie, il se rencontre que ce n'est qu'un appast & amorse de douleur. Encores vous diray-je cecy, que toutes-fois & quantes que nous ramenerons au droit fil de la raison les passions effarouchées de nostre ame, avec des raisons propres & familieres à la main, qui les syndiquent & reprennent aussi-tost comme elles commencent à s'émouvoir, lors nous prendrons de nous-mesmes exemple de mieux faire, reformerons & redresserons nostre vie en mieux, & mettrons hors de nostre ame tous ces rejettons & germes sauvages, assoupirons, reboucherons & attiedirons tous ces excessifs, furieux & forcez mouvemens des cupiditez, en les rendant tellement soupples & obeissans, amis & secondans toutes nos intentions, que nous assoirons un beau fondement d'un grand calme de tranquillité chez nous. Jusques en l'aage où nous sommes arrivez, nous avons cinglé & navigué en grand dan-C ger, la saison est venue de nous mettre à l'abry, d'autant que nous avons le vent & marée contraire, ayant pris port, nous n'aurons nulle angoisse d'esprit, ains serons reduits à une vie stable & pleine de repos, rien ne distraira nostre esprit, mais vivrons proprement & veritablement à nous, & rencontrerons un relaschement & adoucissement de toutes passions, mesme leurs pointes totalement émoussées, & ces eslans d'une volonté démesurée & disproportionnée, abattus. Que direz-vous de moy, qui parle à cœur ouvert à mon aisné ? Je m'accuse le premier, pour ne vous excuser. La franchise de parler librement, est la propre voix & parole de l'amitié. Adieu.

LETTRE XI.

A Monsieur de Vaudoré, Lieutenant pour le Roy en la ville & chasteau de Parthenay.

Il s'excuse d'un voyage à cause de sa maladie

JE pensois me rendre maistre de mon mal pour estre à Saint Maixant au jour dit, mais il m'a de telle façon gaigné & gourmandé, qu'il m'a alité. Le lendemain que je vous laissay, je fus si outrément pressé de ceste maudite fievre, que je ne cuiday jamais joindre ma maison. Elle s'est convertie en tierce la plus violente que je ressentis oncques car elle ne me donne aucun repos ny en la teste, ny en tous les membres. A l'heure que je vous escrits, je l'attends de pied ferme pour luy faire une très-mauvaise chere. Excusez-moy si je ne me rends à l'assignation du dixiesme de ce mois, d'autant que quand je le voudrois, je ne pourrois, & vous prie que nous la remettions au trois de Novembre, auquel temps, s'il plaist à Dieu, je seray guery. Une personne comme moy, qui est bien avant sur l'aage declinant & qui attouche le vieil, lequel a esté frappé de sept violens accez de fievre, sans sçavoir ce qui pourra arriver du reste, n'est si-tost remis A comme un jeune homme qui en la fleur de son aage peut tout : à celuy-là un mois est plus, qu'un jour à cettuy-cy. S'il vous arrive quelque accident, pour lequel vous ne puissiez vous trouver à Saint Maixant, vous m'en donnerez advis, & moy j'en feray le semblable. Il vaut mieux temporiser au mal, qu'en se precipitant succomber sous luy. Pensant m'avancer, je me reculerois à bon escient, ainsi que j'ay fait de fraische date en mon dernier voyage, lequel je voudrois estre à faire, d'autant que j'en serois & meilleur & mieux. Vostre niepce de la Brangelie accoucha heureusement, Dieu mercy, d'un beau garçon, le jour de Saint Michel. Vostre nepveu de Dessé, qui estoit guery quand je partis, est retombé malade par sa faute, & vostre nepveu de Gimeux, lequel estoit à l'extremité, se porte aussi-bien qu'il faisoit auparavant sa maladie. Adieu.

LETTRE XII.

A Dessé & Gimeux mes enfans.

Le profit que l'on tire de voyager

JE loue grandement le desir que vous avez de voir, apprendre, cognoistre & visiter les pays estrangers. C'est la plus belle hantise que vous sçauriez faire, laquelle donne plus grande reputation aux hommes, que quand ils s'entretiennent casaniers & reclus au dedans de leurs maisons. Ce ne vous sera pas assez que de voir les parois, il faut chercher à faire emplette de la sagesse & contempler les plus belles singularitez qui sont en chaque ville, & tout ce qui peut estre digne d'estre veu, tant de loix & sainctes ordonnances, tant d'excellents personnages, leurs mœurs, leur vie, & leur police pour naturaliser chez vous ces vertus estrangeres, & retourner en vostre patrie pleins d'usage & de raison. Il n'y a point de honte d'apprendre & de prendre de l'autruy ce qui est meilleur pour se l'approprier lors vous aurez la recompense de vostre voyage, & la fin de vostre souhait. C'est apprendre dans le livre du monde toute la sagesse & l'experience qui vous peuvent non seulement rendre utiles à vous-mesmes, mais très-necessaires au bien de vostre pais, & au service du Roy. Sur tout, voyageans ne voyagez B pais ny la peregrination qui change les hommes, ains leurs bonnes mœurs & coustumes de bien vivre il faut changer d'entendement & non pas d'air. Ne faites comme la plusspart de nos François, lesquels retournez d'Italie ne rapportent qu'une certaine gravité Italienne, qui dure trois ou quatre mois, avec quelques mots Italiens qu'ils entrelassent parmi leur langue maternelle, pour dire qu'ils y ont esté, & puis tout d'un coup retournent à leur premier vomissement, c'est-à-dire, à leur ancienne façon de vivre. Vous avez esté long-temps dans ce petit monde racourcy de Paris, pour vous nourrir à la lumiere & commerce du monde, & rendre capables de monter à cheval, tirer des armes, voltiger, manier la pique, & autres exercices dignes de personnes de vostre qualité. Je me promets que vous vous efforcerez, en cet entrejet de temps qu'avez à sejourner en Italie, d'atteindre à la perfection de ces exercices. Vous avez assez d'aage pour cognoistre ce qui vous y mene, & que ce n'est pour perdre inutilement en vain ny le temps, ny l'aage, ny l'argent, qui ne se peuvent recouvrer une fois C passez & consumez. Adieu.

LETTRE XIII.

A Monsieur Pasquier mon nepveu, Gendarme de la compagnie de la Royne mere.

Le bien & le mal que l'on retrouve en mariage.

VOus me priez par les vostres, de vous donner advis, si devez vous marier ou non. J'ay protesté de ne bailler jamais conseil en affaire de si grand poids, pour ce que se trouvant bien (ce qui arrive peu souvent, ou point du tout) l'on se loue de l'entremetteur du mariage, mais aussi rencontrant mal (qui est le plus commun) il n'y a sorte de malediction, laquelle ne se respande contre luy. Pleust à Dieu (dit-on) qu'il n'eust jamais esté, que D je ne l'eusse oncques cogneu ny veu, qu'il eust esté bien endormy, & toutes telles paroles qui peuvent tomber en la bouche d'une ame ulcerée de tant de peines quelle ressent en mariage. Ces considerations m'empeschent de dire ouy, ou non : mais representant icy au vif le bien & le mal qui sont enclos au dedans le pourpris du mariage, vous prendrez conseil de vostre teste, & si vous y recevez du bien, vous n'aurez d'obligation qu'à vous seul, si du mal, la plainte en sera toute vostre. Quand un mariage est accomply en toutes ses parties, il n'est heur semblable à celuy-là, ny qui puisse esgaler à l'aise qui en procede, d'autant que de luy derive l'accomplissement & le comble du contentement de tous les plaisirs que l'homme peut desirer. Et semble en ceste rencontre que la femme soit un don du Ciel, qui luy ait esté divinement envoyé pour son soulagement car nous voyons que leur amour unit tellement leurs cœurs & leurs esprits par une mutuelle bien-veuillance, qu'ils semblent estre trans-

transformez en un, & de deux n'estre faicts qu'un, par transformation d'affections. Quel plus parfait plaisir peut recevoir l'homme, sujet à tant de miseres, desquelles sa vie est ordinairement enveloppée, que de communiquer franchement avec sa moitié, loyale thresoriere de ses plus privez secrets? Voulez-vous chose plus belle en mariage, que de vous voir revivre en vos enfans, & la nature pourvoir à la reparation & entretien de l'humain lignage? Tout ainsi que le jardinier est peu estimé, quand il se contente de cultiver seulement les arbres plantez par ceux qui l'ont devancé, sans en planter de nouveaux pour servir à ceux qui viendront aprés luy: aussi l'homme n'est en bonne estime, qui ne travaille à laisser des enfans, pour rendre à la posterité ce qu'il a receu de ses ancestres. Je puis dire trois & quatre fois heureux ceux qui sont unis ensemble par l'estroit lien de mariage, sans estre desjoints par noises & debats: car par-là on parvient au sommet de la perfection de la joye que l'on peut souhaitter en ce monde. Pourquoy ne se mariera-t'on point, puis que Dieu a institué & ordonné le mariage, que la nature le desire, la raison le suade, les loix divines & humaines le louent & commandent, l'honnesteté y incite, la necessité nous contraint, le consentement de toutes nations l'approuve? Bien est vray qu'il n'y a estat, tant excellent soit-il, qui ne traisne, quant & soy ses incommoditez & traverses. En mariage, il n'y a malheur comparable à celuy qui s'y reçoit, quand on est lié à une femme dissemblable de mœurs & de conditions. Celuy est mal nay, qui est mal marié. Considerez de prés les espines qui s'y retrouvent parmy les roses, vous y rencontrerez pour un plaisir tost passé, mille douleurs qui sont d'une durée interminable. Car si la femme est desreglée, ou les enfans mal nourris, lors ceste douceur se convertit en amertume. Tout ainsi qu'il n'y a rien qui se puisse accomparer en delices au mariage doux & paisible, aussi quand il est autre, c'est la chose la plus miserable, le joug le plus intolerable, que l'on sçauroit imaginer: c'est une pure servitude, indigne d'un homme franc, qui est contrainct de s'asservir à la femme, legere en sa langue, piquante, outrecuidée & execrable en sa malignité, dangereuse en sa fureur, & dissimulée en ses feintes larmes. Celuy qui se marie, se prepare à de grands ennuis: car espousant une femme pauvre, ce luy est une charge non petite, de la nourrir & entretenir si riche, une tempeste & un tourment sans fin, avec un reproche ordinaire de ses richesses. si belle, accorte & gaillarde, une peine infinie à contregarder son honneur: & comme la richesse & haut lignage rend la femme superbe, aussi la beauté la rend suspecte: si laide & de mauvaise grace, quel regret, de se voir jour & nuict, accompagné d'un monstre naturel, sans y pouvoir donner remede? Si riche & avaricieuse, il n'aura rien que par ses mains, & le plus souvent, pour avoir patience, force luy sera de quitter la terre pour le cens: si simple & faute de soin, le faix general du mesnage tombera sur luy: si rusée & de bon esprit, elle voudra tout gouverner & entreprendre l'authorité entiere, & pensant avoir espousé une compagne esgale, il aura espousé une maistresse fascheuse, laquelle s'il veut reformer, ou luy serrer la bride, lors elle usera de quelque tour de souplesse, afin d'avoir moyen d'entretenir ses accoustumées façons de faire: si suspecte tant peu que ce soit d'impudicité, quelle garde luy baillera-t'il, quand telle femme ne peut estre gardée, d'autant qu'il est trop difficile de garder ce que plusieurs aiment. Mais, qui pis est, sa misere sera si grande, qu'il luy faudra endurer de sa femme, quelle qu'elle soit: lequel mal il ne cognoistra, qu'il ne soit en mesnage: car, soit laide, glorieuse, superbe, ou autrement vicieuse, il la faut souffrir. Et non seulement les femmes rendent le mariage malheureux, quand elles sont d'un mauvais naturel, mais aussi les enfans, quand ils degenerent & forlignent de leurs ancestres: tellement que mieux vaudroit mourir sans enfans, que de les laisser vicieux. En leur jeune nourriture, il y a une peine infinie: quand ils sont grandelets, ce n'est que travail & soucy, pour l'incertitude en laquelle est un pere & une mere de sçavoir à quoy ils tourneront leur esprit frêle, tendre & delicat. S'ils sont mal-vivans, ce sont regrets: s'ils sont bons, c'est un soin qui jamais ne desempare la crainte qu'on a qu'ils changent, ou qu'ils meurent, ou qu'il leur advienne quelque desastrée fortune. S'il y en a plusieurs, les soucis redoublent, & la despravée nature des uns efface & abolit la joye qu'on peut recevoir des autres. Tout cela bien espluché, plusieurs recognoissent que c'est un benefice qui vient de Dieu, que de n'avoir point d'enfans, ou de les perdre avant que de les voir perdus, & que c'est un grand bien incogneu, que de ne gouster point de ce doux fiel. Et de fait, Auguste ayant une fille impudique, souhaittoit d'estre sans enfans. Quel plus celebre conseil vous puis-je rapporter sur le mariage, que celuy que Socrate donna à un certain personnage, que se mariant ou ne se mariant point, il s'en repentiroit: car en l'un, il s'assujettissoit à une femme, & de libre devenoit serf: en l'autre, il n'auroit aucun soulagement en ses adversitez, mesme seroit privé de tout plaisir. Saint Hierosme escrivant contre Joviman, dit que le Philosophe Theophraste a fait un élegant livre, à sçavoir, si l'homme sage se doit marier? Et aprés avoir amplement devisé, si la femme est belle, douce, vertueuse, prudente, bien conditionnée & d'honneste famille, conclut que le sage se peut marier: mais par aprés considerant que jamais, ou rarement, toutes ces choses se retrouvoient és femmes, comme s'il se desdisoit, est d'advis que l'homme sage ne se doit marier, & qu'il doit estre plustost à soy-mesme qu'à une femme. Saint Paul: és-tu lié à une femme? ne cherche point de separation. és-tu delivré de femme? ne cherche point de femme. Et ce bon-homme Mitio Terentian:

Ce dont fortune est de moy plus prisée,
C'est que je n'eus oncques femme espousée.

Et un autre bon Vieillard en ceste mesme Comedie:

Depuis que j'eus femme & enfans aussi,
Oncques je n'eus que travail & soucy.

Pour conclure ce discours, je vous estalleray icy l'advis de Marc-Aurele, lequel pressé par quelques siens amis de marier sa fille, leur respondit, que si tout le conseil des sages qui furent jamais, estoit fondu en une fournaise, il ne seroit toutes-fois suffisant pour donner un bon advis au fait d'un mariage, & que celuy qui se veut marier doit estre en son secret, & y penser bien profondément, comme en chose où il y va de tout son bien, vie, honneur, bonne renommée & repos de sa propre personne. Tout ainsi qu'il est en vous de monter sur mer si bon vous semble, toutesfois il n'est plus en vostre puissance d'eschaper le peril lors que cinglez en pleine mer: aussi est-il en vous, de vous marier, ou de vivre sans femme: mais depuis que vous vous serez rangé soubs ce joug, il en faudra porter patiemment, bon gré mal gré, toutes les incommoditez, angoisses, douloureuses & griefves fascheries. Adieu.

LETTRE XIV.

A Monsieur de Bussy mon frere, Conseiller du Roy, & Auditeur en sa Chambre des Comptes.

Prosperitez de Mangot, avec un discours des Gardes des Seaux.

QUand je receus vos lettres, qui portent comme Mangot en moins d'un an a esté Maistre des Requestes, premier President de Bourdeaux, premier Secretaire d'Estat, & enfin Garde des Seaux, je lisois la benediction qu'Isaac donna à son fils Jacob, laquelle me fit aussi-tost revenir en memoire celle que feu son pere luy donna & à ses enfans, que je tiens de feu ma belle-sœur sa sœur. Car tout ainsi qu'Isaac benissant son fils Jacob, pria Dieu qu'il le fist fructifier, afin qu'il creust en congregation de peuples, la semence duquel depuis multiplia comme la poudre de la terre en Occident, Orient, Septentrion & Midy de mesme, son pere donna diverses benedictions à ses enfans, & luy commanda particulierement de recevoir & escrire son testament : & aprés, mettant les mains sur sa teste, pria Dieu qu'il le fist prosperer en honneurs, en biens, & multiplier en enfans, & n'oublia rien pour le combler de toutes sortes de benedictions, avec ces dernieres paroles. *Et tu Claudi suscitabis semen meum, & claram reddes familiam meam.* Benediction qui a son cours car sa maison fourmille d'enfans, regorge de biens, & luy est monté degré par degré jusques à la plus haute dignité qui soit en ce Royaume pour l'homme de robbe longue, en laquelle aboutissent toutes les affaires generalement de la France, comme le ressort qui les fait toutes jouer, d'autant que le Roy ne parle que par la cire : & pour le dire en un mot, les enfans, les honneurs & les richesses sont entrées en foule chez luy. Lisez toutes les histoires Françoises, vous ne trouverez point qu'il y en ait jamais eu un seul qui ait passé par ces destroits en ce moment de temps. C'est un flus de dignitez, qui court en luy pour accomplir la benediction du pere, qui estoit grand Advocat, preud'homme, sçavant, ingenieux, & subtil. Je ne veux pas dire qu'il fust le premier de son temps, mais j'ay tousjours ouy tenir à feu nostre pere, qu'il n'avoit point de second, & ne trouvant son pareil, vesquit sans pair.

Quand Philippes Roy de Macedoine, receut en un mesme jour la nouvelle du gain qu'il avoit faict du prix de la course des chariots à quatre chevaux, en la solemnité des jeux Olympiques, la deffaite des Dardaniens par Parmenion, & la naissance de son fils Alexandre, il esleva ses mains vers le Ciel, priant la Fortune de luy envoyer en contreschange de tant de biens, quelque mediocre adversité, sçachant bien qu'elle porte tousjours envie aux grandes felicitez. Et moy n'ignorant l'instabilité & le peu d'arrest qu'il y a és choses du monde, je prie Dieu, qu'il le conserve en ceste grande hauteur, en assaisonnant toutefois ces heureuses prosperitez de quelque petit malheur, qui retienne cet esprit dans les bornes de la raison, de crainte que s'esleva nt par trop, il se laisse emporter à l'essor d'une vanité qui le perde.

Comme les choses trop sensibles gastent les sens aussi la fortune trop bonne corrompt les esprits, & les fait tellement mesconter, qu'ils ne peuvent endurer le bien qui se presente trop grand. Si ce sage Roy d'Egypte vivoit, il quitteroit son amitié, comme il fit celle de Polycrates Roy Samien, pour ce qu'il estoit si heureux, que quelque chose qu'il peust faire, il ne pouvoit sçavoir que c'estoit d'un triste ennuy, si bien qu'il sembloit que tout fust pour luy complaire & n'eut autre raison pour renoncer à son amitié, sinon, qu'il estoit impossible que cet heur entier ne fust suivy d'une cheute prochaine, à laquelle Dieu le gardoit. De mesme, je crains que ceste grande prosperité ne soit talonnée de quelque triste malheur, duquel je prie Dieu de bon cœur le contregarder maintenant que tout luy rit & arrive à souhait, c'est lors qu'il doit plus craindre & penser à luy, tenir ses affections en bride, composer ses actions par raison. Philosophant sur ce grand flot de bien-heuretez, qui l'ont suivy jusques icy, j'ay creu que s'il se fust bien conseillé à soy-mesme, il eust arresté sa fortune dans l'estat de premier President de Bourdeaux. Car balançant les travers qui accompagnent d'ordinaire & l'estat de Garde des Seaux, & celuy de premier President, je trouve qu'il n'y a Garde des Seaux, qui n'ait fait un vif naufrage, d'autant que c'est une dignité viagere, dépendante de la legere & inconstante opinion d'une maistresse, ou d'un favory d'un Prince, ou de celle mesme du Roy, les amitiez duquel à la longue vieillissent. Quant au premier President, il demeure ferme, soustenu d'un grand Corps, qui le faict subsister. Nous n'avons que Lisez, qui fut depossedé par l'injuste & rude violence de ceux qui gouvernoient en la minorité du Roy, encores ce fut avec une digne & profitable recompense.

Le Garde des Seaux, s'il veut longuement vivre en ceste charge, il luy faut passer toutes les volontez d'un Prince, de quelque qualité qu'elles soient, pour bonnes : au lieu qu'un premier President y resiste doucement, fortement avec tout un Parlement par ses tres-humbles remonstrances. le Garde des Seaux porte seul le fardeau de la mordante envie, laquelle un premier President jette sur sa compagnie. enfin le Garde des Seaux est exposé à la mercy des langues mesdisantes des Courtisans, desquelles est à couvert le premier President, par le moyen de ce grand Parlement, qui souffre & endure tout. J'entendois quelquefois feu nostre pere, discourir sur ce subject, mais il estoit pour le premier President, & tenoit bien le Garde des Seaux pour la plus importante charge de l'Estat, mais la plus muable, dans laquelle il n'avoit jamais veu vieillir ny mourir une personne. & commençoit par ce qu'il avoit veu dés sa tendre jeunesse, laissant là ceux qui avoient passé devant.

Je ne me souviens pas de ceux qui tindrent les Seaux du vivant de du Prat & du Bourg, cela s'est escoulé de ma memoire, mais de là descendoit à Poyet, successeur de du Bourg, qui vit en son temps trois Gardes des Seaux, Monthelon, Airant, & Olivier, lequel monta à l'Estat de Chancelier, par la condamnation de Poyet, & me disoit comme Olivier fut relegué en sa maison, & les Seaux baillez à Bertrandi, auquel ils furent depuis ostez & redonnez à Olivier, & aprés sa mort luy succeda ce grand de l'Hospital, qui estoit, à ce que disoit feu nostre pere, d'une constance impassible, d'une fermeté inflexible, que Dieu avoit mises en luy pour une medecine du temps malade & affligé, auquel il estoit venu : qu'il ne vouloit point sembler juste, mais l'estre. que de luy naissoient sages conseils, où tout honneur & bien abondoit pour l'Estat qu'estant venu en un temps, où l'innocence ancienne estoit ja de longue main sortie hors d'usage, & se monstrant aprés un si long intervalle parmy les vies corrompues & gastées, cela avoit apporté grand lustre à sa gloire & renommée : ainsi que deux contraires par une respective opposition, apparoissent mieux l'un pour l'autre. Et passant outre, disoit, qu'on ne pouvoit nier, que ceste temperance & netteté de mains, par laquelle il avoit rendu sa place imprenable par argent, & ceste droiture qui avoit empreint en luy un vif amour des choses bonnes & honnestes, & une horreur des laides & mauvaises, par lesquelles mesme il s'estoit fortifié contre la haine & la faveur, ne fussent suffisantes de le faire tenir au rang des plus justes & vertueux qui ayent jamais esté, ayant entre tant de meschants que nostre siecle

siecle avoit produit tout en un coup, bien osé estre bon.

Il ne se pouvoit estancher de bien dire de ce grand & sainct personnage, au patron & modele duquel il desiroit que tous les Chanceliers & Gardes des Seaux moulassent leur forme de vie. Il est violenté de rendre les Seaux, qui sont donnez à Morvilliers, qui à quelques années de là s'en desmit à Bragne, lequel de son vivant les vit bailler à Chiverny, & le mesme Chiverny à Montelon, lequel par une superstitieuse opinion les remit entre les mains du Roy, qui pour la necessité du temps rappella Chiverny, lequel mourut à la veille que le Roy les luy vouloit oster pour les donner à Bellieure, qui estoit le plus homme de bien que je vis jamais dans le Conseil du Roy car il ne vouloit que choses bonnes, justes & honnestes mais enfin il n'eut pas meilleur marché que les autres car il vit Sillery Garde des Seaux, duquel quand feu nostre pere parloit, Vous voyez (disoit-il) ce grand feu d'amitié que le Roy luy porte (parlant de nostre grand Henry) vous verrez que tel le supplantera, auquel l'on ne pense pas.

Aussi qui eust songé à appeller du Vair de Provence pour luy bailler les Seaux? Eussiez-vous estimé qu'il eust esté si tost depossedé de ceste charge pour estre donnée à Mangot? Pour moy, je croy qu'il adviendra de luy comme des autres, mesmement au temps auquel nous vivons, où il n'y a rien si certain que l'incertain, & qu'il se faut asseurer que tout est mal asseuré & douteux. Pensez-vous que sa condition soit meilleure que celle de du Vair, qui a esté renvoyé pour avoir bien faict? Luy qui a bien vescu & les actions duquel j'ay tousjours veu tendre au bien, ne peut en ce temps ingrat, rude & muable, esperer meilleur traictement. Et de faict, pesant meurement & sagement les detours de fortune, ou plustost l'inconstance legere & muable des Grands, a supplié la Royne mere de prier le Roy de le deschaiger de ce grand fardeau, afin de se retirer en sa maison acte digne de sa probité; car il est le seul, qui monte à ceste haute & grande dignité, a voulu libiement de soy-mesme & sans aucune force la quitter Dieu veuille par sa saincte grace conduire sans aucune entre-cesse sa fortune de bien en mieux, mais la felicité humaine est fiéle, glissante, & de brieve durée. Adieu.

LETTRE XV.

A Monsieur Cerveau, Visiteur de l'Ordre de Fontevrault.

Moyens de reformer des Religieux ou Religieuses.

PAssant à Tusson, vous me fistes entendre le sainct & louable dessein de vostre Abbesse, qui desiroit reparer toutes les maisons de son Ordre, de leur cheute, & bannir de chez elles ce meslange & desbauche de toutes choses qui a pris diverses faces par la longue succession de temps, pour leur donner leur premier plan. Ce que je louay grandement. Et sur les difficultez que vous me fistes, pour faire que ceste religieuse intention ne tombast en friche, je vous promis de travailler aux moyens qu'il luy faudroit tenir, pour faire esclorre ceste tant haute & bien-heurée entreprise, ne croyant point ses Monasteres outrez de tant d'incurables atteintes, ny tant au dessous de toutes affaires, qu'elle ne trouve frein à leurs desbaux. Une reformation n'est mal-aisée à faire, à qui la desire & puis, il n'y a rien qui serve tant à la guerison d'un mal, que de le bien entendre. Ce luy sera un honneur de l'entreprendre, mais plus encores de l'executer. Car ne doutez point qu'attendant de rassoir & restablir son Ordre en la forme qui est la meilleure, elle la fera accepter à la longue à toutes ses Religieuses.

Quand elle sondera ceste affaire jusques au vif, qu'elle prevendra les inconveniens, & enjambera sur les choses futures par un rapport & discours de celles qui se sont passées, asseurez-vous que dés sa premiere démarche elle attendra au comble de ses attentes. Je sçay fort bien que vouloir reformer une compagnie, est plus que l'establir ou créer tout de nouveau car en l'establissement toutes choses rient, & rien ne resiste & n'empesche qu'on ne la manie, moule & façonne à son plaisir mais la voulant reformer, renouveller, refondre, ramener & remettre en sa premiere & naifve dignité, on a à combattre & forcer la coûlpe, la peine, & encores la volonté corrompue. Les choses mal-faictes & de long-temps passées, sont trop plus aisées à reprendre qu'à amender ce seroit un grand soulagement à nostre imbecillité, si elles estoient reparées de pareille vitesse qu'elles sont destruites. Son Ordre a esté basty sur les fondemens d'une bonne & saincte regle, laquelle a esté alterée & perverti par l'injure du temps, qui faict que tout y va à l'empire, & est venu en telle agonie & extremité de desordre, que son usage est tellement émoussé & abastardy par la feneantise de ses Religieuses, qu'il est quasi reduit à un perpetuel nonchaloir. C'est de son devoir d'empescher que ceste dissolution ne luy donne un definement, & le dernier & entier accomplissement de sa ruyne. car en ce grand chaos & meslange de confusion, qui est arrivé à telle extremité de grandeur, je crains (si j'ay quelque songe & ressentiment des choses) qu'il ne couve en soy toute la mutation de ses Couvens, qui n'esclorra pas tout à coup, ains par traite de temps, selon que les occasions enseigneront à ceux qui veillent, de choisir leur apoint. Tout ainsi qu'au corps humain on voit à la longue son commencement, progrez, entretenement & declinaison sans que nous nous en appercevions, estant en cecy nostre vie ny plus ny moins que l'aiguille d'une horloge, laquelle nous ne voyons point cheminer, & ayant cheminé nous le cognoissons: de mesme, nous voyons la naissance d'un Ordre, son avancement, la force de sa vigueur, & sa cheute sans la voir, qu'aprés qu'elle est survenue. Ce n'est plus à elle de temporiser à ce desordre & le laisser fluctuer sans aucun soin à la mercy de tous vents c'est à elle à luy faire teste à face ouverte ce sera un coup d'apprentissage & de chef-d'œuvre tout ensemble pour la reduire en meilleur train & desire qu'elle se dispense en toute licence, & se donne toute liberté contre ceste licence pour empescher qu'à perte de veue l'abus n'y provigne plus. En bien commençant, elle aura la moitié de l'accomplissement de son œuvre, & n'y a personne qui ne fasse espaule à son beau dessein pour moy, je ne luy feray faillire en ceste louable occasion car elle ne sçauroit desirer d'un meilleur enclin que je fais, la remise de toutes ses Religieuses en bien.

Je me promets que la chance ne luy sera rebourse ny traversiere, ains qu'elle aura le dessus de ses pensées, en ourdissant ceste nouvelle trame suivant les advis que l'on luy donne. Ce remuement & ceste nouvelleté faite à propos, peut exterminer & desraciner tous ces grands pesle-mesles qui se rencontrent parmy ses Couvents. Et pour parler plus veritablement, elle peust oster le desreglement qui a introduit tout le mal, pour les remettre en leur propre & ancien estat, les relever & resoudre de la tyrannie du vice, ne plus ne moins que d'une longue maladie. Qu'elle donne seulement ain à son entreprise, & la poursuive à toute pointe elle raquoisera toutes choses en un clin d'œil car la premiere glace rompue, il est impossible de dire, combien en peu de jours ses affaires reussiront à souhait. Mais il luy faut prendre l'heure aux cheveux. car en vain elle rappelleroit la sourde occasion, lors qu'elle seroit absente: il s'en faut servir selon que le temps en presente l'avantage. Il ne luy est

est pas de besoin de travailler à ceste reformation avec une puissance vaine, assoupie & oisive, mais pleine d'efficace & d'action, & encores la luy faut-il poursuivre avec une obstination endurcie, & n'y rien faire negligemment, à l'estourdie, ny imprudemment, ains utilement & à bonne fin, & lors les choses luy succederont heureusement & honorablement.

Sur tout, je prie Dieu qu'elle ne gauchisse point en ceste saincte action, & ne la laisse froidement ralentir, ains persevere immuablement en une mesme teneur de volonté. Le faisant, elle retirera ses Religieuses de ceste vieille corruptelle de mœurs, & de ceste vie pleine de libertinage, pour les mettre dans le chemin d'une vraye & asseurée liberté, qui regarde le ciel. Et tout ainsi que le laboureur prend un singulier plaisir, quand le champ non ingrat respond à son desir aussi elle recevra un riche & parfait contentement, les voyant touchées & pointes de la cognoissance de leur faute, incontinent s'eslever à-mont de ceste bassesse pour se tourner & convertir à Dieu. Mais en ceste reformation, je ne souhaite nullement que vostre Abbesse se donne en proye à la discretion de ceux qui gouvernent sous son authorité, qu'elle ne se reserve le dernier ressort de la cognoissance des choses. L'œil que le sage maistre a sur les siens, fait que ses affaires prennent bon trait, & que chacun se tient en son endroit sur pieds. Vous sçavez que depuis que la Religion Chrestienne fut plantée par nostre Seigneur Jesus-Christ, l'ordre donné par nos bons vieux Peres pour son maintien, est allé de bien en mal & de mal en pis, mesme que les autheurs des nouveaux Ordres, qui avoient estably de si belles & saintes reigles, donnoient un tel pied à la Religion, que nul ne se fust jamais destourné du bon chemin, les suivant sans aucun excez. La maladie qui est aujourd'huy parmy ses Religieuses, derive de ce qu'elles sont entrées en Religion sous une regle qu'elles n'observent nullement. Mais le moyen de les forcer volontairement à son entretien, est de la faire remonter, renouveller & ramener vers son principe tout ainsi qu'il se fait & observe quand les ruisseaux sont troublez, pour puiser l'eau pure & bonne, l'on a de coustume de venir à la source. Ce renouvellement & ceste reduction vers son premier estre, se fait par la sagesse & prudence de celles qui se voyent difformées, lesquelles touchées d'une inspiration divine, sans aucune force ny contrainct, ains d'une pure & franche volonté, se rangent sous le faix de leur regle. Car tout ainsi qu'en un corps naturellement malade le commencement & mutation à recouvrement de santé ne luy vient pas des membres gastez, ny des parties malades, mais quand la temperature des forts, sains & entiers est si puissante, qu'elle chasse ce qui est en tout le reste du corps contre la nature: de mesme la reformation ne vient jamais de celles qui trempent dans le vice, ains de celles qui chatouillées, excitées & piquées de l'exemple de bien vivre, ne tendent qu'à mener une vie innocente, austere & nouvelle, qui regarde entierement le ciel. Et comme l'on dit que toute chose s'esteint & se perd par son contraire, ainsi celles qui vivent sainctement, reduisent par leur exemple celles qui vivent licentieusement. Pour faire que ceste reformation continue, il y faut adjoustet l'authorité & parole d'un Religieux, la parole & l'exemple duquel produisent les mesmes effets & enseignemens que la regle. Je desire qu'il soit personnage de grand poids & singuliere recommandation, le pouvoir duquel puisse tourner, lier, estreindre & captiver les consciences des Religieuses, tyranniser leurs volontez par son bien dire. La voix vive a je ne sçay quoy d'énergie cachée dedans soy, qui raisonne plus fort transmise de la bouche aux oreilles, laquelle fortifiée & munie de vives raisons, amorse, & conduit au bien faire. Il emportera sur elles tel credit, que de trafiquer leurs esprits, gaigner leurs cœurs, & leur succer & desrober les ames par l'oreille, les resveiller, les assoupir, les roidir, eschaufer & tantost refroidir, ny plus ny moins que sa langue les veillera. Ceste parole est la seule magie par laquelle l'ame est conduite & regie, qui émeut le courage, les volontez & les affections au bien.

Ce bon Pere ne fera pas cela tout à coup: mais tout ainsi que ceux qui ont longuement demeuré en tenebres, ne peuvent soudainement supporter ny endurer la lumiere des rayons du Soleil, s'ils ne sont premierement accoustumez par les petits à quelque clarté bastarde, dont la lueur soit moins vive, tant qu'ils le puissent regarder sans douleur ainsi il doit faire sa reformation non point avec une rigueur trop aspre, mais par bon & doux moyen, en remonstrant plus qu'en menaçant. Il doit traiter ces ames foibles comme les estomacs debiles, ausquels on soustrait les viandes dures, qui sont bonnes aux estomacs forts & sains. Il ne faut pas qu'il soit ny indulgent, ny connivent envers elles, ny aussi qu'il leur soit trop rude & les foule aux pieds quand elles ont failly car l'un seroit autant comme s'esjouir de leur faute, & l'autre, faillir avec elles. Il usera d'une reprehension & correction modeste, qui tesmoigne le soin de leur bien, & le desplaisir de leur faute. S'il rencontroit quelques esprits aspres & revesches, qu'il luy fust impossible de rompre de droict fil, il y usera de destour pour retarder & ralentir insensiblement le cours de leur vie, & amener & reduire ces ames malades en une mesme égalité & consonnance de volontez que les saines. Tout ainsi que les maladies du corps, qui se sont acharnées sur nous à longs traits, si vous les pensez guerir en un moment, c'est perdre par un mesme moyen & le patient & la maladie de mesme celles qui seront endurcies de long-temps au mal, pour amollir, plier & ramener leurs consciences à un sentiment particulier de leurs vices, il faudra rompre & abbatre leurs efforts par les petits, en leur annonçant en toute liberté de bouche leur faute, de crainte de les perdre tout-à-fait. C'est le conseil de l'Apostre. reprens-les (dit-il) avec toute authorité, argue, tance & exhorte pour remettre les desvoyez & seduits, au bon chemin. Les remedes doivent avoir une analogie & proportion avec les maux & les malades. Je m'imagine par le discours que je vous viens de faire, que mettant en œuvre ces conseils, qui regardent la reformation de vostre Ordre, il n'y a une seule Religieuse, qui n'espouse hardiment la forme de vie proposée pour moissonner ces douces-aspres remonstrances semées & jettées dans leurs ames, & se reconcilier de leurs fautes avec Dieu, regarder d'un juste œil leurs vies, leurs mœurs, leurs propos & leurs pensées.

Avec tout cela, il ne sera pas hors de propos que pour l'advenir vostre Abbesse dresse deux pepinieres, l'une de Religieuses, & l'autre de Religieux, qu'elle transportera selon les occasions pour en faire des peuplades aux Couvents les plus difficiles à reduire. Je voy un grand défaut parmy tous les monasteres, lesquels sont veufs & dénuez de Religieux du vieil estoc de ces anciens Peres. Il est quelquesfois necessaire que les desordres arrivent en nos Religions, afin qu'elles viennent quasi de nouveau à renaistre, & en renaissant prennent une nouvelle force & vertu avec l'observation & entretien de leur regle, qui commençoit à s'en aller en mesus. C'est un fouet qui vient de la main de Dieu bien apoint pour faire reprendre ces premieres loix sur lesquelles estoient bastis tous ces Ordres de Religion, & pour leur faire cognoistre que non seulement il les faut maintenir, mais davantage estimer ceux qui veulent entrer en la reformation. Les Ordres ne se remettent & conservent que suivant les mesmes maximes avec lesquelles ils ont esté fondez. Si les moyens que je vous ay representez, se pratiquent souvent, il s'ensuivra de necessité, que nous ne verions plus de corruption dans les Religions mais dés l'heure qu'ils deviendront plus rares & mousses, les corruptions s'y glisseront & multiplieront à foison. Si ces renouvellemens ne se fussent faits en nostre Religion, & qu'elle n'eust esté retirée vers sa source de temps en temps par tant de saints personnages, qui ont fondé tous ces beaux & nouveaux Ordres, la Religion seroit maintenant esteinte. Mais par leur pauvreté & par l'imitation de la vie de nostre Seigneur Jesus-Christ, ils en ont remis & replanté l'effigie expresse és

cœurs

cœurs des hommes, qui n'en avoient que l'ombre seulement. Ceste renaissance de regle à laquelle la coustume & l'obeïssance doivent estre mariez, a maintenu & maintiendra nostre Religion, en l'entretien de laquelle il faut demeurer obstiné car aussi-tost que l'on laschera la bride au desbordement, les vices s'y couleront, lesquels croissans, il adviendra sans doute, ou qu'il les faudra corriger avec un grand desordre, ou que ces Ordres viendront à se resoudre en rien. Le profit qui naistra du rengendrement de la regle, formera, sinon en toutes, au-moins en la plus grande & saine partie des Religieuses, une habitude de mœurs, qui semblera, au long aller, un estre en elles empreint par la disposition de leur nature, lequel les rendra promptes & disposées à supporter le fardeau de leur Statut, jalouses, zelées, devotes & religieuses protectrices d'iceluy lesquelles serviront aux autres d'un parfaict exemplaire de vie entierement reformée, pour se façonner & rompre à ensuivre leur saincteté. Car comme elles verront ces bonnes & saictes Religieuses s'estre de tout point resignées à Dieu, luy avoir sousmis les affections de leur cœur pour les dompter & estre sans tourment d'esprit ny croix d'entendement, je me promets tant d'elles, qu'elles mouleront leurs vies sur le patron & formulaire de la leur, desquelles possedant le titre & charge, s'efforceront d'en emprunter aussi le merite. ce qui leur acquerra une facilité de mœurs & une simplicité ronde, une grande équanimité & tranquilité d'esprit, qui les privera de ceste aspreté & malaisance de mœurs, & leur fera ravaller & desestimer leur condition passée, & se reputer heureuses jusques à une pasmoison d'esbahissement. Elles recognoistront que la longue accoustumance, sans s'en appercevoir, apporte une habitude de ne pouvoir plus pecher, & embellit les mœurs d'innocence, pour peu que la raison y donne la main. Quand toutes les Religieuses auront ainsi reformé & redressé leur vie en mieux, lors par une façon d'humble presomption se mocqueront d'elles-mesmes qui sera le comble & couronnement de leur felicité elles demanderont compte de leur vie à elles-mesmes, se reprendront elles-mesmes, & informeront contre elles-mesmes, pour puis aprés revivifier de plus en plus dans elles-mesmes les vrayes racines de leur regle. Adieu.

LETTRE XVI.

A Monsieur de Montagnes Conseiller du Roy & Lieutenant general en Xaintonge.

La fortune du Mareschal d'Ancre & sa mort.

OYez comme Dieu se joue des Grands, par le discours de la naissance, du progrez & du couronnement de la fortune du Mareschal d'Ancre.

- - - - - - - - - Celsa mentis ab arce
Despicit errantes, humanaque gaudia ridet.

Il estoit Gentil-homme Florentin de nation, de la famille *de i Concini*, lequel vint en France avec la Royne mere, premier qu'il partist, un sien amy luy demanda qu'il y alloit faire ou fortune, ou mourir, respondit-il. Quand il fut question de dresser sa maison, luy seul fit les Officiers à sa main. Nostre grand Henry recognoissant le naturel de ce personnage, ou ambitieux, ou que par un esprit prophetique il preveust qu'il produiroit une longue traisnée de tristes & malencontreux malheurs en son Estat, le voulut renvoyer à plusieurs fois en Italie: mais luy sage & habile esquiva ces coups. Et pour mieux s'ancrer en la maison de la Royne, recherscha en mariage la Signora Alienor, qui commandoit absolument aux opinions de sa maistresse. Le mariage consommé, le voilà si haut en bride & insolent pour sa grande prosperité, qu'il vint à avoir prinse avec Dom Jean de Medecis frere naturel de la Royne mere qui se retira à Florence, ne pouvant souffrir ses superbes insolences. Un jour, la Cour passant par la galerie des Merciers, les Huissiers au devant d'elle, l'un des Presidens luy osta son chapeau de dessus sa teste, parce qu'il fut le seul qui impudemment & imprudemment ne la salua point. Une autre fois, il entra arrogamment tout esperonné dans la sale du Palais, où il fut desesperonné par les Clercs, desquels à quelque heure de là il fit une espaisse & prodigue jonchée de blessez action qui desplut grandement au Roy.

Aprés que nostre grand Henry fut traistreusement assassiné & ravaillardisé, Concine se trouva en plein drap, & pour s'avancer aux plus hautes dignitez de cet Estat, & pour s'enrichir tout ensemble. Il ne mit guieres à se demasquer & monstrer à plein quel il estoit, & quelle ambition il couvoit en son esprit: car huit ou dix jours aprés ceste soudaine & deplorable mort, il fit conferer l'Abbaye de Marmonstier au frere de sa femme, qui ne sçavoit ny A, ny B, & depuis le fit monter à l'Archiepiscopat de Tours, & le combla, outre tout cela, d'un grand revenu en bien d'Eglise. La mere du grand Duc de Florence luy donna advis de manier & conduire sa fortune terre à terre, & de s'eslever par compas, pour en oster l'envie, autrement, qu'il seroit accablé du faix de sa propre grandeur. luy, respondit, que tant qu'il auroit le vent en pouppe, il vogueroit en pleine mer elle resertivit, que c'estoit pour promptement s'eslever & enrichir, mais que c'estoit aussi pour n'estre hors des dangers de faire un triste, piteux & subit naufrage: sa replique fut, qu'il vouloit apprendre jusques où la fortune pouvoit porter un homme, croyant qu'elle ne luy osast jamais faillir. Vic, Gouverneur de Calais, mourut assez subitement dans la ville de Paris: aussi-tost le gouvernement luy est donné, duquel toutesfois il ne fut pourveu, à cause de la vertueuse & forte remonstrance que fit le President Janin à la Royne lors Regente, du mescontentement general qu'en receveroient les François. La Royne bien conseillée, en pourveut Requien. Il est naturalisé & fait en ce mesme temps Marquis d'Ancre. Trigny, Gouverneur de la ville & citadelle d'Amiens, decede à Paris.

Il n'a pas si-tost les yeux clos, que voilà Concine & Lieutenant pour le Roy en Picardie, & Gouverneur de la Citadelle d'Amiens, de laquelle il print pompeusement possession. Il achepte l'Estat de premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, puis le gouvernement de Peronne, Mondidier Roye, establit des Conseillers d'Estat; acquit la Baronnie de Lesigny. A quelques jours de là, il est creé Mareschal par la mort de Laverdin. C'estoit un flux de prosperitez, d'où nasquirent tous les mescontentemens & des Princes & des Grands de la France, qui unanimement prindrent les armes, sous le pretexte toutesfois du bien public, lesquelles en un clin d'œil furent mises bas. Comme l'envie de commander va tousjours en croissant, le Mareschal d'Ancre voyant que le Duc de Longue-ville luy estoit en Picardie une espine dans le pied, se resolut de le faire tuer d'une harquebusade en se baignant, & d'autant que Prouville Sergent Major de la citadelle d'Amiens en avoit eu quelque vent, il le fit assassiner par Alphonse Italien, de crainte qu'il ne decouvrist ce pernicieux dessein & quand la vefve en demande justice, elle luy est deniée & estoufée par son imperieuse absolue & redoutable puissance. Les armes furent reprises pour éloigner de la Cour le Chancellier, le Mareschal d'Ancre, & les autres qui gouvernoient l'Estat. La paix est arrestée & conclue, les seaux sont ostez au Chancelier & donnez à du Vair premier President d'Aix, plusieurs Conseillers d'Estat licentiez pour se retirer en leurs maisons. Il est seul qui se remet bien avec le Prince de Condé, lequel luy donne parole de le porter à yeux bandez

envers & contre tous. Il est fait Lieutenant de Roy en Normandie soubs la Royne mere, moyennant qu'il quitte & la Lieutenance de Picardie, & la Citadelle d'Amiens és mains du Duc de Montbazon. Il s'empare de la ville & Chasteau de Caen, de Quillebœuf, & du Pont de l'Arche pratique à prix d'argent les Gouverneurs de Diepe & du Havre de Grace, pour luy rendre leurs places, & designe de rebastir le fort de sainête Catherine pour tenir Rouen en bride. Comme il faisoit conduire d'Amiens à Peronne le plus beau & le meilleur qu'il avoit, le Duc de Longue-ville s'en empare, & quant & quant de Peronne.

Il somme chaudement le Prince de sa promesse, qui luy dit, qu'il ne pouvoit rien faire contre le Duc de Longue-ville son parent, & que le plus seur pour luy estoit de se retirer de la Cour. Sur ceste response, il ne s'endort point, mais persuade la Royne mere de se saisir du Prince, qui travailloit pour s'emparer de ceste grande & absolue authorité dont elle jouissoit, laquelle jalouse de s'y maintenir & conserver, le fait arrester, & à quelques jours de là, nuitamment conduire en la Bastille, où le Marquis de Temines fut ordonné pour sa garde. Le Mareschal d'Ancre jugeant autruy par soy-mesme, appréhenda que Temines donnast la clef des champs au Prince, qui en une necessité luy servoit d'un seur gage pour faire sa paix. Losiere fils de Temines fut, sous une fausse amorse, que Savion le demandoit, tiré hors la Bastille, & comme il y voulut rentrer, l'on le paya d'une defense du Roy, & le frere du Mareschal en fut le gardien.

Maintenant nouveaux desseins. Le Mareschal craignant quelque revers de ceste mobile & douteuse fortune, se voulut asseurer d'une bonne place, pour s'y blotir, s'il estoit forcé de se retirer de la Cour. Il eut pendant quatre ou cinq mois deux mille pionniers à Quillebœuf, à dix sols par jour chacun, qui nuit & jour travailloient à remuer terre & à l'agrandir de moitié. En ce peu de temps, il la mit en telle defense, qu'elle estoit capable de soustenir une armée Royale devant, un an entier. Il tira de l'Arsenac vingt ou vingt-cinq pieces de canon avec les munitions, qu'il y fit conduire. Cela ne fut qu'un premier coup d'essay car en aprés fortifiant son dessein de plus en plus, il fait nouveau mesnage à la Cour. Il desappointe le Roy (s'il m'est permis d'ainsi le dire) de toute son authorité. Il cuidoit tenir du Roy en parage & parler avec luy. Villeroy Secretaire d'Estat, qui n'estoit de ses partisans, & qui n'avoit approuvé la prise du Prince, est destitué de sa charge, qui est donnée à Mangot, C celle du President Janin, de Surintendant des finances, à Barbin sa creature. Du Vair se trouve revesche à ne vouloir sceller ses lettres de Duc & Pair, un acquit patent, pour la guerre qu'il avoit menée en Picardie pendant le sejour du Roy à Bourdeaux, une abolition pour un Gentilhomme qui estoit de sa suitte, & les lettres patentes par lesquelles le Roy vouloit que le Duc de Nevers fust declaré criminelz de leze-Majesté sans aucune forme de Justice, aussi les seaux luy sont ostez & donnez à Mangot, & la charge de Mangot à l'Evesque de Luçon. Pendant mon sejour à Paris, je vy Mangot à la veille de perdre les seaux, pour avoir rendu justice en une action qui touchoit le Mareschal d'Ancre, laquelle il perdit. Jugez la force de l'esprit de ce personnage, il a tout à sa devotion & pouvoit dire que les ressorts de la France estoient entierement à l'ancre. Quand il se vit si haut monté, que chacun trembloit sous sa main, amis, ennemis, Officiers & privez, & qu'il emportoit toute chose de haute lutte. lors il commença sur les arbres de son credit à se rendre le ressort general des affaires, & tout disposer à sa guise. Il estoit la porte pour entrer aux honneurs, disposoit des benefices & des gouvernemens, distribuoit les pensions, estoit arbitre & dispensateur de toutes les D graces & abolitions, jusques à donner la vie ou la mort aux sujets du Roy, selon qu'il luy plaisoit en faire accorder ou refuser les remissions, ordonnoit de l'espargne, decernoit la guerre & la paix, recevoit & deleguoit les Ambassadeurs, faisoit la loy & la cassoit: toute la France passoit par sa seule volonté. Il ne fut point si mal advisé, qu'en ceste grande prosperité il ne pensast à ce qui estoit de la seureté de sa personne.

Il avoit dix Gentils-hommes ses pensionnaires, à mille livres chacun, qui l'accompagnoient par tout où il alloit, & douze soldats habillez en laquais, portans de grandes espées, qui environnoient son carosse, pour empescher que l'on n'entreprist contre sa personne car d'ainsi l'assaillir, il croyoit que ce n'eust esté qu'avancer le peril qui en pouvoit advenir, & en luy voulant oster la puissance, la luy augmenter. Il avoit une compagnie de cent Gendarmes, une de deux cents chevaux legers, un Regiment, ses gardes, & ses places garnies de gens de guerre, & tout payé à point nommé sans perdre un seul jour. Aussi le pouvoit-il bien faire, disposant des finances à discretion; mesme de cet innombrable thresor, que nostre grand Henry avoit avec tant de travail & si religieusement mis en conserve dans la Bastille pour subvenir aux necessitez urgentes de la France, lequel il eschantillonna grandement.

Aprés l'establissement de sa grandeur & de la seureté de sa personne, il ne pensa point de plus asseuré moyen pour s'y maintenir & conserver, que de mettre dans la France une calamiteuse necessité de guerroyer, & la couvrir & noyer de gens de guerre, pour se venger à feu & à sang de tous les Princes & Grands du Royaume, qu'il vouloit bien à fait dompter & tenir soubs pieds. S'estant ainsi livré à la mercy de ce cruel dessein, il employa tout son soucy à trouver quelque moyen expedient pour executer ses esperances affamées. & afin d'y parvenir, voicy la trame qu'il ourdit.

Aprés la prise du Prince, les Ducs de Vendosme, de Nevers, du Mayne, de Bouillon, & autres Seigneurs se retirerent de la Cour en leurs Gouvernemens, lesquels il fait rappeller prés du Roy. Eux craignans de choir au mesme danger, auquel estoit tombé le Prince, s'excuserent sur ce que le Roy n'estoit en pleine liberté, qui ne parloit que par la bouche du Mareschal d'Ancre, protestans de ne se separer jamais du service que naturellement ils luy devoient, ains d'y porter leurs vies, & leurs biens quand il seroit à soy. Il prend ces justes & legitimes excuses pour crime de leze-Majesté, & d'un prim-saut sans autre forme ny figure de procez, ils sont declarez criminelz de leze-Majesté & aussi-tost faict dresser trois armées, l'une conduite par le Duc de Guise, pour se saisir du Duc du Nevers l'autre par le Comte d'Auvergne, C pour prendre les Ducs du Mayne, de Vendosme, & autres Seigneurs qui tenoient des places en Picardie & la troisiesme par le Mareschal de Montigny, pour s'emparer de Nevers & autres villes de ce pays-là resolu, aprés ceste besongne faite, d'unir ces trois armées pour aller assieger & prendre le Duc de Bouillon dans Sedan: & puis s'il fust resté quelque Grand en France, qui eust voulu branfler, de l'aller attaquer à vive force, pour le reduire au petit pied. Il pensoit tout à un coup aggravanter, foudroyer & mettre à sac tous ces Princes & grands Seigneurs. Cet homme ne nourrissoit point chez soy de petites entreprises. Cinq sepmaines avant sa mort, il mena en l'armée du Comte d'Auvergne six mille hommes de pied, dont il y en avoit trois à quatre mille que Liegeois que Walons commandez par le Marquis de Mony, & huict cens chevaux lestes & bien esquipez, qu'il promit au Roy, par la lettre qu'il luy escrivit, de deffrayer à ses despens pendant six mois. Aussi-tost il arrive à Paris, glorieux, & alla descendre au Louvre, accompagné de cent ou six vingts Gentilshommes bien en conche, où vindrent Mangot, Luçon, & Barbin, qui tindrent Conseil avec la Royne, duquel le Roy se voulut approcher pour entendre dequoy l'on parloit mais la D Royne s'avançant, le pria de s'aller esbattre traict duquel il receut un merveilleux mescontentement. Pendant son sejour de Paris, qui fut de trois sepmaines, ou environ, la nourrice du Roy, avec toute sa famille, desempara la Cour, pour avoir esté gagnée par luy Et voyant entrer Luyne dans le Louvre suivy de dix-huict ou vingt

Gentils-

Gentilshommes, dit qu'il luy rongneroit la queue. Il approchoit & esloignoit du Roy ceux qu'il vouloit. Aussi l'assiegeoit-il de telle façon, qu'il n'y avoit advenue à son service que par son moyen. Pour donner un pied plus ferme au gouvernement qu'il designoit, il envoya en l'armée conduite par le Duc de Guise, les Compagnies de gendarmes du Roy, de chevaux legers & seize de ses gardes, & n'en retint que quatre, desquelles il pensoit disposer aux occasions, avec la sienne des chevaux legers commandée par Hoquincourt. Encores de ces quatre à quelques jours de là en commanda trois pour aller trouver le Duc de Guise. mais Mangot & Lusson luy monstrerent par le menu l'inconvenient qui arriveroit esloignant toutes les gardes de la personne du Roy, ausquels destroussement il dit, qu'ils estoient peu entendus & clair-voyans aux affaires. Eux vont trouver la Royne mere, pour luy remonstrer en quels termes ils en estoient demeurez avec le Mareschal, qui s'y trouva, & laquelle estant tombée de leur advis, il luy dit, qu'elle ny eux ne voyoient goute en l'ordre & conduite de ceste action. Mais s'appercevant des larmes coulantes des yeux de la Royne, aprés plusieurs propos promenez d'une bouche à l'autre, demeura longuement pensif, & puis, comme s'il eust esté inspiré de plus haut, dit: Par dieu, Madame, vous avez raison & eux aussi, mais c'est sans sçavoir pourquoy, car esloignant ces trois Compagnies, Vitry, qui est un meschant garniment, demeureroit saisi de toute la force du Louvre, & aussi-tost elles furent contre-mandées. Estant sur le poinct de son partement pour s'en retourner en Normandie dresser nouvelles troupes, & appeller des trouppes estrangeres pour mener en l'armée du Roy ainsi qu'il avoit desja fait, luy & sa femme eurent un grand contraste, parce qu'il vouloit la guerre, & elle la paix & aprés plusieurs & divers propos balottez de Si & de Non, la femme dit avec une furieuse & menaçante colere, *Al despetto tuo io farò la pace*: & quelqu'un luy entendit dire, qu'elle craignoit que la fortune donnast à son mary le heurt d'une aspre & douloureuse traverse, d'autant qu'il y avoit un grand orage, qui estoit sur le poinct d'esclatter & fondre sur sa teste, si nous n'avions la paix & dit à la Royne mere: Madame, vous favorisez ce fou (parlant de son mary) en ses desseins, mais souvenez-vous qu'il se perdra, & en se perdant, il vous perdra, & moy quant & quant. Son advis estoit, que son mary & elle se retirassent hors de France, parce qu'elle n'y voyoit point de seureté pour eux. L'ambition, qui luy avoit sapé, miné & rongé l'esprit, desdaigna de recevoir aucun appareil de raison. Toutes les fois qu'un homme se donne en proye à l'ambition, sa raison devient tellement malade & aveugle en sa faute, que captivée par les affections, elle ne peut appaiser ses ambitieuses esperances. Il s'achemine en Normandie à trois lieues de Paris, il est accueilly par sa compagnie de chevaux legers & ses gardes. De là à sept ou huict jours, le pont dressé sur la riviere d'Aine, fut rompu & brisé par une grande ravine d'eaux, & les troupes du Mareschal d'Ancre posées à sa garde, foudroyées par le canon tiré de Soissons, & taillées en pieces par le Duc du Mayne, à la veue du Comte d'Auvergne, qui ne les peut secourir. Deux jours aprés, il se jette en avant un pour-parler de paix: le Mareschal est au mesme temps rappellé de Normandie à Paris, où il arriva le Jeudy, mal-content de ces ouvertures de paix, desquelles il voulut rompre le cours. Entrant dans Paris, il dit au Marquis de Mony, que plusieurs faisoient courir le bruict, qu'il ne passeroit point le vingt-quatriesme du mois de quoy il se mocqua, disant que c'estoient affronteurs qui luy vouloient bailler l'espouvante, mais qu'il estoit sans crainte, ayant reduit les Princes au poinct de ne se pouvoir relever de leur chute visible, & qu'il n'y avoit aucune apparence que telle chose peust estre vraye, se portant mieux que jamais, & estant d'ordinaire assisté des meilleures espées de France: & que si la chose avoit à estre, il falloit qu'elle arrivast par un effect de Dieu, non prevu des hommes. Tel pense

A estre bien asseuré en sens humain, lequel en un clin d'œil voit toutes ses opinions renversées. Fut-il jamais une liaison de plus heureuse fortune? Voicy maintenant un changement estrange & inesperé de celuy qui pensoit tenir le haut de l'heur, & avoir attaché sa fortune à cloux de diamant, sur qui les yeux de tous estoient tournez, pour la grandeur & l'heureux succez de ses affaires. qui avoit la vogue de credit & tenoit tout sous sa main & en obeïssance qui donnoit voye à son ambition, comme la bonde luy estant pleinement ouverte: enfin, de celuy de qui la prosperite estoit montée à une si grande hauteur, qu'il abusoit de sa puissance & de son authorité. Estre heureux plus que de raison, est occasion de devenir malheureux à celuy qui en ses desirs & en ses esperances se promet plus qu'il ne doit. C'est pourquoy il luy estoit bien difficile, voire du tout impossible, de traverser la tourmente de ceste vie sans un mortel naufrage. Et tout ainsi que l'extreme en-bon-point est fort dangereux, & les corps qui sont parvenus jusques à une supreme vigueur de bon portement, n'y peuvent demeurer, ains panchent incontinent & inclinent vers l'opposite: aussi à ceux à qui la fortune a mis le bon-heur à l'abandon, & qui ont eschelé le plus haut de sa roue, ce leur

B est une contrainte forcée de retourner en bas car tout ce qui est en sa perfection de vigueur, est subject à mutation soudaine; & encores plustost, quand une puissance & licence haute est bastie sur une base, qui n'est pas bien dressée à plomb, ny mise au niveau, laquelle panche & verse en sa ruyne avec elle, comme estoit celle du Mareschal d'Ancre, qui n'estoit appuyé que de luy-mesme nuls parens, nuls alliez, ains seulement des amis de la fortune l'estayoient, qui aussi-tost luy tournerent le dos, qu'ils virent qu'elle luy livroit nouvelle chance: chose legerement venue, legerement dechet, comme les arbres plus hastifs portent fruict de moindre garde & de plus courte durée, que ceux qui cultivez en droite saison reçoivent leur meureté par la chaleur du soleil, ainsi ceste haute pompe qui monte soudainement, tresbuche en un moment, les choses violentes passent incontinent; l'esclair, le tonnerre, les bourasques esvanouissent tout à coup. Voyez maintenant comment les opinions outrecuidées, vaines, & enflées de celuy qui est comblé de toute grandeur, sont en un clin d'œil bouleversées: comment il est forclos en un vire-main, de ceste grande esperance qu'il avoit par plusieurs trafiques & menées embrassée & comment enfin il aboutit à une miserable

C fin Voicy tous ses grands desseins avortez, ceste souveraine puissance destaite & fracassée, voicy la mort qui moissonne toutes ses trompeuses, feintes & adulterées esperances, vous le verrez fleury & flestry en une mesme heure, tous ses honneurs atterrez, il sera l'exemple d'un avorton de fortune, qui souffre en sa desconfiture la parpaye de toutes ses insolences Le Roy, par un meur conseil soigneusement propensé & seurement digeré, considerant son Royaume floter en danger, & branler fort inégalement, comme en une vaste mer agitée de fort aspre & violente tourmente, l'a secouru ainsi que le sage timonier, en jettant d'un cœur masle & viril la derniere ancre sacrée de son commandement absolu contre le Mareschal d'Ancre, qu'il a chastié opportunement, utilement, & ainsi qu'il appartenoit: car tout à coup il a renversé ses orgueilleuses & superbes entreprises, sevré, & tiré son Empire hors d'enfance, pour mettre son Royaume à l'abry & à l'ancre. Le vingt-quatriesme de ce mois d'Avril, entrant dans le Louvre sur les neuf à dix heures du matin, accompagné de soixante ou quatre-vingts Gentilshommes, il est recueilly par Vitry Capitaine du corps, accompagné de quinze ou seize ordinaires du Roy, & suivy de plusieurs Archers lequel luy

D dit, (comme il lisoit une lettre que Travail luy avoit baillée à garde faicte) que le Roy luy avoit commandé de se saisir de sa personne. *Amy*, dit-il, mettant la main sur la garde de son espée. A laquelle contenance, il fut assailly & chargé d'une main hardie, avec si grand flot de pistoletades & de coups d'espée, qu'il tomba mort sur

le

le champ. Brunvilliers, Capitaine de ses gardes, seul tira l'espée, mais il fut aussi-tost saisi, & les autres se sauverent qui çà qui là. Il fut exposé le long du jour à la veue de tout le monde, trempant & baignant dans son sang, & la nuict ensevely dans un meschant drap, & enterré dans sainct Germain de l'Auxerrois soubs les orgues, sans aucune pompe funebre. Le lendemain, son cadavre est deterré, & faict la proye & le pillage de tout un menu populaire, qui s'unit & s'accorda pour en prendre une morte vengeance, & sévit par toutes sortes de cruautez contre luy. Ceste tourbe confuse de gens ramassez de toutes pieces, le traisne nud par la ville (criant, Voicy l'ennemy du Roy & de son Estat, mort) jusques au pont-neuf, où les laquais des deffuncts Hurtevant Gentilhomme Normand, & Stuart Escossois (qui avoient eu les testes tranchées cinq ou six semaines auparavant, à l'instante poursuite du Mareschal) le pendent par les pieds à l'une des potences qu'il avoit fait dresser aux carrefours de la ville & aprés qu'il fut dépendu, qui luy coupa le nez, qui les oreilles, qui les doigts, qui luy detailla les bras, qui luy arracha les yeux, qui luy trancha la teste, qui luy donnerent cinq cents coups d'espées avec mille opprobres & improperes redoublez & puis il est traisné par toute la ville & fauxbourgs, & rependu à une autre de ses potences, aprés avoir esté fouetté & fait amende honorable par un truchement qui parloit pour luy. Comme tous ces traittemens luy ont esté donnez, un demy bras est jetté à la voirie à Montfaucon, l'autre dans l'eau, & ce qui restoit, rosti & bruslé çà & là. Considerez, je vous prie, comment celuy qui estoit le matin triomphant & eslevé de ce grand flot de bonnes fortunes, & qui estoit soustenu du vent de tant de faveurs qu'il recevoit sans aucune entre-cesse, est tué, enterré, deterré, traisné, pendu, dépendu, fouetté, rependu, desmembré, deschiré, émoisillé, jetté à l'eau, rosty, bruslé, & puis reduit en cendres, qui sont jettées au vent. Les dangers mortels ordinairement accompagnent une grande prosperité, j'estime que ceste mort produira un ensevelissement de tous les maux de ceste France, qui prenoient leurs vies par sa vie. C'estoit un Ver que nous nourrissions dans nostre sein, qui à la longue eust consumé ceste Estat. Nous pouvons dire qu'en ceste action, nostre Roy, jeune comme il est, a pris une fermeté de resolution saine & rassise, laquelle Dieu a rectifiée, reglée & conduite, & que s'il n'en eust ainsi usé, l'on eust creu que luy, qui a la charge & le soin de l'essain raisonnable & civil de ses sujets, fust demeuré insensible & & impassible, sans sentir aucune passion du mal public. C'est un vray coup du ciel. Dieu, par sa providence, a fait que les choses inferieures fussent gouvernées par les superieures. Par une loy necessaire de Nature, l'Astrologue cognoissant ces choses, marie par vertus esmerveillables le Ciel avec la terre, & ces choses inferieures avec les superieures. Claude Morel en son Almanach de ceste année, au mois d'Avril, a preveu que les Astres conjuroient la defaite du Mareschal d'Ancre.

Secret cognoist, changement perilleux,
Secretement conspirer factions:
Pluye, grands vents, playe par orgueilleux:
Par des grands pestiferes actions.

Et dans le texte il dit, que quelque Grand bien haut eslevé en grande dignité, se trouvant bien ravalé, & voyant la poursuite injurieuse de la fortune adverse, ne pourra bonnement vivre, & aura grande occasion de dire,

Quid me felicem toties jactatis amici?
Qui cecidit, stabili non erat ille gradu.

Et plus bas: on verra icy des subjects, catastrophes, & effroyables commutations de ceux qui, se pensans estre en prosperité, seront reduits en un piteux estat: pour un plaisir, mille douleurs. Quelques mois auparavant sa mort, un Astrologue luy dit qu'il feroit crier par tous les sujets du Roy, Vive le Roy, & s'attachant à l'escorce & surface de ceste parole, bastir sur elle ceste grande entreprise de la ruine generale de tous les Princes & Seigneurs de la France. Aussi arriva-t'il comme l'Astrologue avoit prophetisé car tout le Royaume, par un commun concours, a crié, Vive le Roy, de sa mort. Par ceste mort, nostre Roy a levé l'ancre, mis la voile au vent, & s'est eslargi en pleine mer je veux dire qu'il s'est tiré de servitude pour mettre luy & les siens en une pleine & desirée liberté. Il estoit le seul qui le pouvoit deffaire à coup. car si un autre l'eust pensé, il augmentoit la force du Mareschal, & celuy qui l'entreprenoit, hastoit son malheur. Le Roy profitera grandement de cet accident, d'autant que tous ces enflez & bouffits d'arrogance, qui n'ont autre object en l'entendement que de germer de trés-dangereux & funestes conseils pour s'agrandir aux despens de leur Maistre & de son Estat, considereront avec le plomb & la regle de la raison, les dangers où ils se jettent, les voulans ensuivre, & penseront que Dieu, qui a tousjours l'œil ouvert à toutes nos necessitez, par une souveraine & singuliere bonté, justice, sagesse, & droiture, a ordonné ceste mort, pour estre en exemple aux remueurs d'Estat. Quelquefois je remué chez moy les fortunes d'uns & autres Grands, desquelles je tire des consequences du bien ou du mal qui leur doit arriver. Discourant de celle du Mareschal d'Ancre, je jugeois par les maux qui s'entresuivoient & se prestoient la main, qu'il y avoit des tristes avant-coureurs qui prognostiquoient infailliblement que la fortune luy devoit tout à coup faillir l'abandonnement qu'il fit de la Citadelle d'Amiens, qui fut la source de sa decadence & cheute future, l'eslevement du peuple de Paris, qui complota de l'aller tuer dans le Louvre, pour avoir faict battre par les siens à coups de bastons l'un de leurs bourgeois. la delivrance que luy-mesme fit de ses gens, qui furent pendus à sa veue sans les avoir peu sauver: la ruine & demolition qui se fit de sa maison rez pied rez terre, qui dura huict jours entiers. la mort de sa fille aisnée, de laquelle il pensoit faire espaule à l'appuy de sa fortune, la mariant en une puissante famille. la perte de ses impreciables meubles, qu'il faisoit conduire d'Amiens à Peronne. la revolte des habitans de Peronne, qui se rendirent au Duc de Longueville: l'inimitié publique des Princes & Grands de ce Royaume, & generalement de tout le peuple, les benedictions ou maledictions duquel sont autant de benedictions ou maledictions envers Dieu: sa voix est comparée à celle de Dieu: car nous voyons communément, que de l'opinion universelle d'un peuple sortent de merveilleux prognostics, & semble par là, qu'il y ait en luy quelque vertu secrette & cachée, qui luy fasse sentir de loin le bien & le mal à venir des plus grands. le presentiment & prevoyance de sa femme, du peu que devoit vivre son mary sans la paix; la mauvaise intelligence qui estoit entre luy & elle, la deffaite de ses troupes devant Soissons, le bruict qui couroit par la France qu'il avoit failly d'estre tué, & l'autre, qu'il ne passeroit point le vingt-quatriesme de ce mois: & pour conclusion, que sa femme le pressoit à cor & à cry de se retirer en Normandie dés son arrivée à Paris, jugeant que quelque malheureux & miserable desastre talonnoit prochainement la ruine & de sa vie & de sa fortune. Quant à luy qui avoit les yeux de l'entendement sillez par le concours de tant d'heureuses felicitez, ne peut juger, observer ny prevoir, qu'il luy descendoit & courroit sus une influence celeste de tous malheurs, qui luy preparoient une tempeste prochaine à sourdre & naistre dedans sa propre personne. Quand nostre malheur nous adjourne, il nous bande les yeux pour ne le voir, & nous attache les mains pour n'y remedier, mesme se sert de nous contre nous-mesmes pour son execution. Pleust à Dieu qu'il fust entré seulement en la cognoissance de soy-mesme, & où il estoit il y a cent ans, & où il devoit estre d'icy à pareil temps, & de quoy luy profiteroient toutes ces vanitez, qui le rendoient si audacieux & insupportable. il ne se fust laissé vaincre & emporter

porter à ceste folle & vaine ambition, ains eust appris qu'il n'y a rien tant desplaisant à Dieu, ne qui plus incite & provoque son courroux, que ce trouble d'esprit, lequel produit en nous un desir de naturellement apparoir plus grands que les autres, ainsi qu'il nous fait voir clairement en la personne du Mareschal d'Ancre, lequel il a de plein coup degradé & despouillé de vie, d'honneur & de biens. L'ambition des outrecuidez ne demeure jamais impunie car Dieu abbaisse tousjours ceux qui se haussent par trop. il monstre la force & puissance de son bras à exalter les humbles & confondre les fiers & orgueilleux, en rebouschant & attredissant leurs convoiteux, desieglez & insatiables desirs. Jettez vos yeux sur les mysteres de Dieu, & comme, quand il veut, il fait esvanouyr en fumée tous les conseils que ces Grands pensent avoir bastis à chaux & à sable. Les faicts de Dieu vainquent nostre jugement, lesquels jugeans en son infiny pouvoir, justifient toutes ses œuvres en les faisant. Le Gentilhomme Florentin, qui inesperément & contre son attente monte en une haute fortune, ne garde jamais de moyenne voye pour s'y maintenir, ainsi que vous apprend le discours que j'ay fait de celle du Mareschal d'Ancre. Je vous produiray encores deux exemples de deux Gentilshommes de mesme nation, qui perirent miserablement. Gitardesque yvre & endormy des faveurs de fortune, demanda, en un banquet qu'il faisoit à ses amis, s'ils pensoient qu'au reste d'Italie il y eust homme si heureux que luy? ne pensant point que rien deffaillist au comble de sa felicité. A quoy un de la compagnie respondit, que l'humilité & la modestie luy manquoient pour s'entretenir en la grace de Dieu, le courroux & jugement duquel ne pouvoient estre loin de luy & de sa famille. Ce qu'il experimenta incontinent aprés car les bannis, qui avoient esté chassez de la ville par son entremise, y estant secrettement retournez, prindrent luy, sa femme & ses enfants qu'ils firent mourir de faim dans une tour, à la veue de tout le peuple. Pierre d'Albizi estimé & craint sur tous ses citoyens, au milieu d'un banquet, qu'il faisoit à ses amis, un sien amy, pour le rendre humble & sage en sa grandeur, le menaçant de l'inconstance & volubilite de fortune, luy envoya dedans une tasse d'argent, un clou caché soubs des confitures, lequel veu de toute la compagnie, l'un d'eux luy dit, qu'avec ce clou il devoit arrester la roue de fortune, laquelle l'ayant conduit jusques à la cime, le devoit par sa revolution renverser & abbatre. Interpretation qui fut confirmée par l'évenement de sa ruine, condamnation & execution honteuse de sa mort. Je ne veux oublier en ce lieu, la fable de la tortue, pour enseigner aux Grands, qu'il ne se faut pas trop élever, & qu'il n'y a rien plus salutaire aux hommes que la modestie. Car elle se mescontentant de traisner tousjours son ventre, pria l'Aigle de la porter en l'air, qui l'enleva si haut qu'elle, ne pensant plus à la terre, ny au peril où elle se trouvoit, tomba & se froissa entierement enseignant aux Grands par sa mort, qu'il leur vaut mieux se contenter d'une moyenne fortune avec la grace de Dieu, qu'en l'offençant, tascher par une audacieuse outrecuidance d'escheler le Ciel, pour en pourchasser une plus grande. Les Poetes, qui ont souvent en leurs fictions enveloppé & couvert comme d'une nuée la verité des choses, és fables d'Icare & Phaeton, qui furent foudroyez, n'ont voulu monstrer autre chose, sinon que la fin de toute ambition est ordinairement malheureuse.

Si le Mareschal d'Ancre eust tousjours eu la memoire presente de sa fin, cela estoit suffisant pour l'humilier, & le contenir dans les bornes de la modestie. luy-mesme eust detesté & son ambition, & sa cupidité, d'appeter tant d'honneurs, de biens & de terre, veu qu'à la longueur & largeur, l'homme en contient si peu. Ceste histoire servira de miroir, dans lequel tous les Grands, qui sont frappez outrément de ceste ambition, contempleront que le seul moyen de se maintenir, est de se fier en Dieu, & par humilité retenir leurs esprits en son obeissance, sans se laisser emporter à l'essor d'une ambitieuse volonté de devenir si grands, forts & puissants, qu'ils ne puissent estre esteints ny deffaicts par ceux-mesmes qui les ont creés.

Une modeste & naifve humilité est la principale partie, & quasi le tout de la vie humaine, ou pour le moins elle en est l'ame, le cœur & le sang. Laissant là tout ce discours à part, je vous diray que nous louons volontiers & largement le procedé qu'a tenu le Roy contre le Mareschal d'Ancre, pour avoir esté bien entrepris, conduit & executé. mais pour cela, nous ne devons laisser de prier Dieu, que le Roy en sa puissance absolue & authorité souveraine qui n'est point limitée, tienne mesure, & que Dieu luy regle & dirige sa volonté, la gardant de se desborder & vaguer en licence effrenée, d'autant que ce n'est pas vraye grandeur, que de pouvoir tout ce que l'on veut, mais bien de vouloir tout ce que l'on doit. Je ne vous dis pas cecy sans raison car combien que je sçache que cette mort soit de celles qui par la loy devancent les accusations, si est-ce que le vice, en un aage bouillant, prenant sa course legere par la carriere de la puissance, pousse & presse toute violente passion, faisant qu'une colere devient aussi-tost meurtre, un amour, adultere ou rapt; une avarice, confiscation. qu'une parole n'est pas plustost achevée, que celuy qui est tombé en soupçon, perit; & celuy qui est calomnié, est perdu. Et puis à l'endroit des Roys & des Princes, les punitions la pluspart du temps precedent les imputations, & les condamnations, les preuves lesquels quand ils sont une fois amorsez à tels meurtres, ne se contiennent jamais dans les limites qu'il faut. A ce que nostre Roy ne tombe plus en l'extremité où il est tombé pour le Mareschal d'Ancre, prions Dieu qu'il l'inspire, à ce qu'il veille & garde de ne laisser monter en authorité celuy qui puisse nuire à son Estat. Nous verrons maintenant une nouvelle face d'affaires, avec les approches d'une bonne paix, où toutes choses s'assoupiront & tranquilliseront à petit bruit. Adieu.

LETTRE XVII.

*A Monsieur ****

Il exhorte son amy à prendre patiemment les afflictions que Dieu luy envoye

QUand je considere que depuis quatre ans les gouttes vous ont pour un temps tourmenté à outrance. qu'il y a deux ou trois ans que vostre genouil se disloqua par la cheute que vous & vostre cheval fistes dans un fossé que l'an passé vostre maison fut pillée & ravagée à vostre veue, & que sur l'heure que pouviez empescher le desordre, la maladie vous alita que vostre genereux & gentil poulain s'est miserablement tué. qu'une grande affaire a pensé tomber sur vostre famille, laquelle sagement vous avez destournée que de fraische date vostre escurie & vos chevaux faillirent d'estre nuitamment bruslez. & qu'à la suite de toutes ces traverses, le foudre du ciel a couru le haut, le milieu & le bas de vostre logis; je croy fermement que Dieu heurte à vostre porte pour vous esveiller d'un assoupy & lethargique endormissement qui vous tient, afin que vous fassiez une reveue de vostre vie, pour l'amender. J'estime grandement toutes ces desconvenues, quoyque griefves, fascheuses & effroyables, d'autant que c'est un aspre & dangereux courroux, quand Dieu ne se courrouce point contre un pecheur. dont en Ezechiel est prononcé. Jerusalem, je ne me courroucerray plus, mon zele s'est retiré de toy. Le Seigneur chastie celuy qu'il avoue & ayme. le pere n'enseigne & ne punit que celuy qu'il affectionne. le maistre

ne corrige que le disciple qu'il voit doué d'un bel esprit: le Medecin desespere du salut de son malade, quand il l'abandonne. Quoyque Dieu n'entre point en colere contre un abominable & impudent pecheur, si ne laisse-t'il pas de porter quant & soy sa punition car en remaschant le vice en soy-mesme, assaisonné d'une volupté mignarde, fole, lascive, brutale & desbordée, il la rencontrera destituée d'esperance & pleine de frayeurs, de regrets, d'une souvenance fascheuse du passé, de soupçons de l'advenir, & de deffiance pour le present, qui sont les premiers eslans d'une justice divine, laquelle le punit assez ne le punissant point.

Et combien qu'il ne soit point frapé sur son punissable meffait, il paye assez la peine deue à son forfait, non enfin aprés long-temps, mais par plus long-temps, & n'est pas finalement puny aprés qu'il est envieilly, ains envieillit en estant toute sa vie puny. Ces afflictions douloureuses, dont Dieu vous a persecuté, ne regardent que le changement de vostre mauvaise vie en une bonne & innocente. Car si soudain qu'avez esté fait coulpable, vous eussiez receu vostre peine finale, & que le juste jugement de vostre demerite eust esté d'un prim-saut executé, vous estiez perdu de fonds en comble, sans moyen de vous pouvoir plus remettre ny relever mais parce que pouvez revenir, Dieu attend pour voir si vous vous redresserez. Ceste surseance & ceste attente est deue, non par vos œuvres, qui ne vous ont rien acquis que de la peine, mais par la liberté naturelle qu'avez de vous pouvoir changer & corriger.

Si bien & par le menu vous pesez le chastiement que Dieu vous a envoyé de temps en temps, vous apprendrez que par sa naifve, douce & liberale bonté il a differé & sursis l'execution de son juste jugement, afin de vous donner des instructions salutaires pour le changement & conduite de vostre vie. Il ne veut pas vostre perte car il vous semont par son amiable & benigne douceur à repentance, & retient vostre negligente paresse & vos fautes en quelque souffrance. Tout ainsi que le Medecin laisse largement fluer une playe, qu'il pourroit faire fermer d'abord, afin que les humeurs venimeuses sortent, lesquelles renfermées ou dans les veines, ou dans le coffre, produiroient non beaucoup de mal, mais la mort. de mesme Dieu vous excite longuement à penitence, pour vous faire revenir à recognoissance de vostre mal, dans lequel autrement vous vous perdriez sans ressource. Il envoye des avant-coureurs, differe, fait, espouvente, & menace. Il n'est pas comme nous, qui bastissons une maison avec beaucoup de temps, & la ruynons en peu. il la met en dart avec une diligence esmerveillable, & la voulant ruiner, c'est une grande lenteur: car pour ne le faire pas, il met toutes inventions en œuvre, & n'en vient là, qu'il n'y soit forcé par l'obstinée impenitence d'un pecheur.

Il est bien vray qu'aprés qu'il aura usé d'une longue patience en attendant ceste transformation de mal en bien, vous voyant endurcy & du tout obstiné, il prendra de vous trés-dure vengeance: & d'autant que plus tard, d'autant plus griefvement vous rendra-t'il le loyer de vostre offense. Tant plus sa justice tarde, & tant plus roidement descoche-t'elle aussi. Fouillez & remuez le fonds de vostre conscience à bon escient, rentrez dans vous-mesme, il sera facile de trouver la source de ces fleaux, qu'aisément vous destournerez, faisant penitence, aumosnes, jeusnes, & frequentant souvent le sainct Sacrement. Prenez cet advis de vostre bon, vieux & ancien amy, qui ne desire que bien & bon-heur & à vous & à toute vostre famille. Adieu.

LETTRE XVIII.

Le Sieur ..... au Sieur Pasquier.

Il raconte d'où luy sont advenues tant d'infortunes.

UN peché confessé est à demy pardonné. Je recognois que j'ay aymé le jeu autant que personne du monde, & que perdant, je blasphemois grandement le nom de Dieu. Aprés plusieurs pertes & blasphemes, revenant à moy, je me mis en une profonde priere dans mon cabinet, laquelle ne fut si tost achevée, que je me sentis inspiré de faire ceste promesse à Dieu par escrit dont voicy les mots: *Je promets & jure à mon Dieu, mon Createur de me contenir pour l'advenir en toute modestie, me retirer du jeu des cartes & des dez & de ne plus blasphemer son sainct Nom. supplie sa divine Majesté me faire la grace de m'inspirer à bien observer ses saincts commandemens, & que par mes bonnes œuvres je puisse acquerir le Royaume de Paradis, auquel me conduise le Pere, le Fils & le S. Esprit. Ce vingt & quatriesme Decembre, 1612. signé.....* Laquelle je renfermay dans un livre. Pendant cinq ou six mois, j'observay estroitement la loy que je m'estois donnée: mais aprés je me laissay aller aux prieres de nostre Lieutenant de Roy, & oubliant ceste authentique obligation, que j'avois passé en si bonne forme, je me remets à jouer & blasphemer comme devant & dés l'heure, je commençay à ressentir diverses afflictions, soit en mon corps, soit en mon bien, que j'attribuois (sans regarder plus haut) tantost à l'indisposition de ma personne, tantost au malheur du temps. Il n'y a que ce dernier coup de tonnerre, qui m'a fait ouvrir l'oreille pour me faire croire que Dieu estoit sur le point de m'envoyer quelque rude chastiment: lequel le 27. de Juillet, 1617. je priay humblement & devotement avec un zele ardent, dans mon cabinet, de destourner son ire de moy. Au sortir, je prens, sans y penser, le livre dans lequel estoit enclose la promesse, que je n'avois veue ny maniée depuis l'avoir escrite, mesme que je ne pensois pas l'avoir faite, & l'ayant veue & leue, un fremissement me saisit generalement tout le corps, & tombay presque en pasmoison. Cet accident me fit juger, que toutes les malencontres desquelles Dieu m'avoit visité depuis quatre ans & demy en-çà, derivoient de ce que j'avois faussé ma foy si solemnellement donnée & jurée: & dés l'heure, je la reconfirmay avec protestation de ne retomber plus en ceste faute. laquelle pour mieux seeller, j'y mis le seau de confession avec celuy du S. Sacrement. Et afin de vous rendre certain que ce que je vous dis, est la mesme verité, c'est que le foudre tomba dans un cabinet enchassé dans la muraille où l'on renfermoit d'ordinaire les cartes, lesquelles furent entierement espar pillées, bruslées & consumées, & un bas de chausses, qui estoit tout joignant, fut tant soit peu grillé en un endroit sans recevoir autre dommage. J'espere que Dieu aura d'oresnavant pitié de moy, & que par la vertu de son S. Esprit il me touchera si vivement, que renonçant & à moy-mesme & à mes propres affections, je formeray ma vie au moule de sa loy. Au moins, depuis la forme de vie que je me suis prescripte, je ressens en mon ame un doux & gracieux repos, au lieu qu'auparavant j'y ressentois du trouble pour tant de griefves adversitez souffertes. Je vous remercie de vostre bon & salutaire advis, que j'observeray religieusement, lequel j'attribue à vostre fidele & cordiale amitié. Adieu.

FIN DU SIXIESME LIVRE.

LES

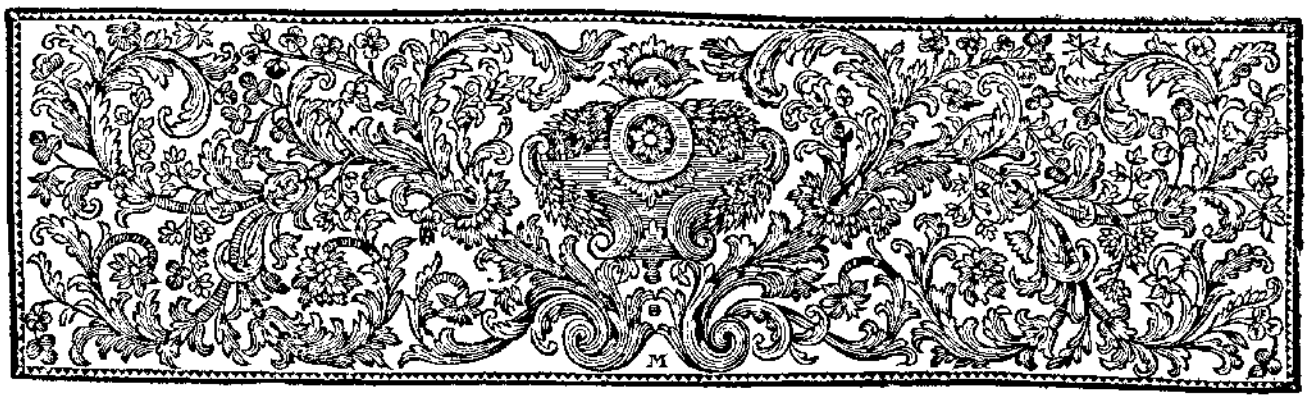

LES LETTRES DE NICOLAS PASQUIER, FILS D'ESTIENNE. LIVRE SEPTIESME.

LETTRE I.

A Monsieur de Montagne, Seigneur de S. Genest & la Valée, Conseiller du Roy & Lieutenant general au siege Presidial de Xaintes.

Il loue la richesse de la langue Françoise.

JE me souviens des discours qui se tindrent il y a quelque temps chez vous, des langues Françoise, Grecque & Latine: mais cela n'empeschera pas que je ne sois tousjours pour ma langue maternelle contre la Grecque & Latine, trouvant ceux-là foiblement experts, qui preferent les estrangeres à nostre domestique. Nostre langage est tellement enrichy par certaines belles figures & fleurs de Rhetorique, qu'il nous a fait estimer faconds entre toutes les autres nations. Quand Pompone Mela parle des mœurs des François, *Habent*, (dit-il) *tamen & facundiam*, & Juvenal.

Gallia causidicos docuit facunda Britannos.

Les François ont eu ce beau parler accomply de toute grace, qui a monstré sa parfaite vigueur en toute saison. Considerez le temps que nostre Hercule Gaulois tiroit aprés soy un nombre innombrable de peuple attaché par les oreilles avec une chaisne qui tenoit à sa langue, tant la langue a certaine accointance aux oreilles: c'estoit que par les bouillons de sa douce-grave faconde, son beau parler, par ses raisons aigues, & penetrantes, ses paroles legeres & empennées, il transportoit les courages & volontés du peuple de son temps, le ployant, tournant & virant à son plaisir sous le doux vent de sa langue. Nostre langage a si grande efficace, qu'il persuade plus tost & mieux que le Latin ny le Grec. Les Grecs & les Latins l'avouent, quand ils disent que Hercule estoit Gaulois, non pas Grec ny Latin. Le haut & docte saint parler des Druides n'estoit-il pas en vogue en Italie, en Grece & autres nations estrangeres? Sainct Hierosme escrivant à Rustique, luy dit qu'aprés ses estudes és Gaules esquelles toutes sciences florissoient, sa mere l'envoya à Rome desirant faire que la gravité du langage Romain assaisonnast l'abondance & splendeur du Gaulois.

Il faut confesser qu'en nostre langue nous avons le

A parler rondement, parfaitement & amplement, en comprenant beaucoup de sens en peu de paroles. Feu mon pere vous a tesmoigné qu'elle n'est aucunement souffreteuse, quand il rendoit toutes sortes de vers Latins en François, vers pour vers, avec la mesme grace & naifveté que le Latin. Aussi avoit-il atteint une consommée & entiere perfection de nostre langue, permettez que je die cela de luy, aprés plusieurs qui ne luy estoient rien. Je me souviens que pour apprendre à diserement parler François, il vouloit que l'on lust les plus excellents Poetes, Orateurs, & ceux qui ont bien escrit en prose, soit l'histoire ou autre discours, sans oublier les vieux Romans, de tous lesquels il falloit amasser, tirer & choisir les plus belles paroles, phrases, sentences & comparaisons, pour aux occasions les transformer en nous, voulant dire que ce que nous ramassons par la lecture, nous le digerassions bien, afin que nostre plume par aprés le remist, joignist & unist ensemble pour le rendre nostre; seul moyen d'embellir & meubler nostre langue de ces riches despouilles, & en oster la disette de laquelle les autres langues se ressentent, enfin, que ce fust comme un ouvrage de marqueterie, duquel les pieces, tant petites que grandes, de diverses couleurs appliquées les unes B avec les autres, rendent & font un œuvre trés-bel & parfait. Il faut (disoit-il) faire comme l'abeille, qui enrichit sa maison de fleurs, embrassant tantost une fleur, tantost une autre, sans suivre une trace erre de pié en pié, de jardin en jardin: ainsi un bon esprit esponçonné de bien escrire, doit moissonner les fleurs de toutes parts, errant de tous costez, & trafiquer avec toutes sortes de langues, pour en rapporter à nostre vulgaire tout ce qu'il trouvera digne d'y estre appropié. Il haïssoit sur tout ceux qui en parlant ou escrivant, se plaisent en ces mots estranges, boufis & enflez ampoullément, en ces metaphores prises de loin, ces phrases inusitées, & autres paroles de faux alloy, me disant souvent, que nous estions miserables, veu la richesse de nostre langue, que ceux qui estoient devant nous, ne se soient estudiez de traiter les sciences en icelle, sans aller mandier & prendre

quasi furtivement des Grecs & des Latins la science que nous voulons sçavoir, ne jugeans pas que nostre langue se pouvoit aussi facilement regler & mettre en bon ordre, que la Grecque, en laquelle il y a cinq diversitez de langage, la langue Attique, la Dorique, l'Æolique, l'Ionique, & la commune, qui ont certaines differences entre elles en declinaisons de noms, en conjugaisons de verbes, en orthographe, en accens, & en prononciation. Et blasmant à bon escient nos escrivains François, qui se meslent d'escrire en Grec & en Latin, disoit d'eux ce que Juvenal disoit des Latins qui escrivoient en Grec.

..... omnia Græcè,
Cùm sit derisus multò nescire Latinè.

Caton se mocqua d'Aulus Albinus, pource que luy Romain escrivit une histoire en Grec, au commencement de laquelle pria qu'on luy pardonnast s'il errioit au langage Grec. Et Ciceron en quelque lieu respondant à ceux qui desprisoient les choses escrites en Latin, aimant mieux les lire en Grec, dit que la langue Latine non seulement n'estoit pauvre, mais l'estimoit plus riche que la Grecque.

Aussi sembloit-il à mon pere qu'il estoit plus beau, à un François, d'escrire en sa langue, que grecaniser, latiniser, ou asservir sa plume sous une parole aulbaine, tant pour la seureté de son langage, que pour decorer sa nation & ameliorer sa langue, qui est belle & bonne & gratieuse, quand elle est bien nettement couchée, laquelle encores à force d'escrire s'acere & affine. Laissons là la Grecque & la Latine, estudions seulement d'accroistre & aboutir la nostre, qui court aujourd'huy par toute l'Europe, trouvons mots nouveaux, courts, doux, charnus & nerveux, bien recherchez & estabourez: faisons renaistre & resuscriter ceux qui ont esté dés-pieça delaissez, rappellons-les, lesquels remis en usage, auront plus de grace & de goust, pour estre sortis de nostre ancien estoc, que ceux que nous avons empruntez des nations estrangeres. Si d'aventure nous n'en avions pour exprimer ce que nous voulons traiter, ou representer, lors transplantons chez nous, adoptons & naturalisons les estrangers les plus propres & mieux sonnants aux oreilles. L'usage & le temps qui apportent & emportent beaucoup de mots vieux & nouveaux, les feront vivre & revivre. Tout cela anime nos escrits & leur donne la naifveté qu'il faut. Adieu.

LETTRE II.

A Monsieur de R.

Il exhorte son amy à ne voir plus une Dame qu'il frequentoit

JE m'accuserois devant Dieu & devant le monde, si estant ce que nous sommes, je ne parlois franchement de la vie que vous menez avec la Damoiselle laquelle vous voyez d'une privauté par trop familiere. Les dernieres nouvelles (comme est l'ordinaire) en sont venues aux oreilles du mary, lequel voyant son honneur blessé & sa renommée endommagée jusques au vif, qu'il pensoit que vous deussiez choyer & defendre envers & contre tous, n'attend que son apoint pour se venger durement de ceste offence domestique. ce qui vous doit rendre provide à recueillir en vous l'advenement des choses futures par le sage regard des miserables malheurs qui sont passez és personnes de ceux qui faisoient une pareille vie à la vostre. Celuy est en grand danger, qui ayant l'œil ouvert, ne voit goutte en son propre fait. Pour mieux vous bailler la chose à l'œil, je diray qu'il n'y va que de vostre vie, & que c'est un homme offencé, qui se peut venger sur vous sans juge aussi ne doutez point qu'il ne vous surprenne chaudement à pied levé, lors qu'en serez le moins adverty. La loy luy promet toute impunité, ayant estimé ce peché souverainement meschant, d'autant que par des enfans estrangers & adulterins vous emblez le vray bien des naturels & legitimes. Nous disons que le peché n'est rien fors carence de bien si y en a-t'il qui outrepassent les autres en mal, du nombre desquels est l'adultere, vice le plus abominable & infame que l'on sçauroit commettre, qui doit estre corrigé & puny sans le tolerer par connivence ny autrement: car il est escrit en l'ancien Testament, que des paillardises deriva le deluge universel, mesme que Dieu ruyna cinq Citez par pluye, par feu & par soulfre que Siché, la maison d'Emor, & presque toute la lignée de Benjamin furent destruites & ruinées, les Chananéens défaits, vingt & quatre mille hommes tuez, & douze Princes pendus. Hieremie tesmoigne que les adulteres furent cause de la destruction de Hierusalem par les Assyriens. N'est-il pas dit, que les enfans des adulteres seront en confusion, & que la semence de la couche souillée sera exterminée? Considerez les jugemens donnez contre ces adulteres: croyez-vous pas que c'est le mesme Dieu qui domine aujourd'huy, lequel est aussi puissant contre vous, qu'il fut jadis contre ces peuples ruynez? S'il se taist pour quelque temps, si pense-t'il à la paye & au tribut qu'il luy faut rendre. La tardité & longue souffrance de ses jugemens ne décoche que plus roidement contre l'obstiné & impenitent pecheur. Toutes ces raisons & exemples vous doivent rendre sage pour édifier une vie toute autre que celle qu'avez dressée jusques icy, en refrenant ces desirs charnels par une moderation de conseil prinse de vous-mesme, lesquels reglerez ainsi de jour en jour & d'heure en autre consecutivement à tousjours & jamais, si vous ne voulez que je vous croye desert, nud, & desherité d'esprit. En tout ce discours j'ay parlé comme Chrestien maintenant, je deviendray naturaliste pour representer les raisons naturelles qui vous doivent destourner de la paillardise. Il n'y a rien plus contraire à la santé, ny qui plus abrege la vie, & rende l'humeur radicale (de laquelle la vie est entretenue) impure & aquatique comme quand l'on corrompt le vin y meslant trop d'eau, de sorte qu'il sent plus l'eau que sa naturelle liqueur. aussi est-il vray, qu'il n'y a rien qui tant conforte l'estomach, que ceste abstinence venerienne. Les Medecins tiennent que le corps est plus debilité d'une seule congression venerique, qui produit une dissolution manifeste de tout le corps, que s'il avoit perdu quarante fois autant de son sang, d'autant qu'il est privé de son propre & naturel aliment. Et de fait, Clinias Pythagorique interrogé du temps qu'il estoit à propos d'user de ce plaisir? Quand tu voudras (dit-il) t'exposer à un évident peril de ta santé. Hipocrate desirant former le Medecin accomply en toutes ses parties, veut qu'il s'abstienne des femmes. Lors que vous ne nourrirez plus vostre chair en ces mignardes & molles delices, mais qu'usera d'une ferme domination de raison contre ces impetueux mouvemens, en ramassant vos esprits occupez és choses mondaines, comme reduit à vous-mesme, je me vanteray d'avoir fait en vostre personne une pleine & parfaite cure, l'ayant tiré d'une vie qui ne pouvoit luy acquerir que misere, laquelle eust creu avec les ans, & se fust enforcée contre vous, la vertu de vostre aage s'affoiblissant & tournant vers le declin. Adieu.

LETTRE III.

A Dessé & Gimeux mes enfans.

Preceptes qu'il donne à ses enfans allans à la Cour.

VOus sçavez & l'un & l'autre qu'il y a quatorze ans & plus, que je vous envoyay à Paris apprendre les exercices propres à vostre aage. de là à Mets, faire le mestier de soldat, & encores à Paris pour monter à cheval; où ayant faict cet exercice deux ans, les armes se prenant en France, vous suivistes l'armée du Roy, laquelle licenciée, vous vous vinstes rafraischir chez moy. Et ne craignant rien tant que de vous voir accaignarder au logis en une paresse molle & engourdie (dure marastre d'une gaillarde jeunesse) je vous permis le voyage d'Italie pour continuer vos exercices, afin que voyans & pratiquans divers maistres, vous y pussiez excceller. Je n'ay jamais desiré que traînassiez prés de moy une vie sans honneur, sans grandeur, & sans envie d'estre cogneus, enfin, qu'enfermassiez vostre gloire dans le pourpris de ma maison. La façon que j'ay tenue en vostre eslevation, n'a pas esté pour faire qu'en la fleur de vos aages, une musardie ou chetiveté de cœur vous tinst les mains ployées, & que fussiez agravez, refroidis & glacez du tout par paresse, ains afin d'estre actifs, diligens & indomptez au travail, & que tout le cours de vostre vie allast au gré de la peine, & employassiez si peu qu'avez à vivre, à la trafique d'honneur.

Je hais mortellement un feneant moisi d'oisiveté, qui croupit dans le sejour, fraudant en son foyer l'usufruict du plus beau de ses ans. Je vous ay tousjours conseillé de despendre vostre aage en l'exercice des armes, des chevaux, de la guerre, des combats, & que toute vie active fust vostre jeu. Vous sçavez si je ne vous ay pas appris à ne faire non plus d'estat d'une mort honorable, que d'une vie penible. La vertu veut l'action du cœur & de la main, & que l'on se bande sans aucune entrecesse au labeur. L'exercice ravigore la force du corps & de l'esprit, & puis l'honneur s'achete aux despens de la peine, qui se nourrit par la hardiesse d'un bon courage. Quand vous serez espoints d'un desir d'acquerir de la louange, vous aymerez mieux vivre peu en perdant ceste lumiere, que de mener une vie casaniere, sans gloire. Maintenant qu'estes sur vostre retour d'Italie, je ne veux point, comme ces peres abusez, ou plustost assottez, que veniez me voir, mais qu'alliez droit à la Cour, d'où despend, en le meritant, vostre advancement soit au bien, soit aux charges. Je prie Dieu qu'il veuille bien-heurer vostre voyage, & que vous y commenciez bien vostre entrée car qui bien commence, avance de beaucoup son courage entrepris. Si le commencement à vostre advenement en est bon, la fin suivra le commencement. Allant faire là une vie nouvelle, apprenez à vous mesurer, cognoistre & commander, comme les seuls & uniques moyens de ne se laisser emporter à une folle presomption, qui naist d'une opinion vaine, de laquelle s'engendre le cuider, du cuider, l'orgueil, lequel outrepassant en puissance la raison, accueille diverse varieté de malheurs sur celuy qui s'en repaist. Bannissez de chez vous cet orgueil enflé, desdaigneux & superbe, & le détrempez en humblesse, laquelle affine de sa trempe, le plus terrestre & lourd de nos esprits. Je souhaite toutesfois qu'il s'esleve en vostre pensée un soin fecond de vouloir estre plus que le commun ce qui sera aisé, quand par une sage addresse & un conseil exquis, vous vous modelerez sur le compas & parfait exemple des plus vertueux desquels vous observerez diligemment les plus rares & exquises vertus, & icelles comme greffes enterez en vous en ressemblant aussi à l'industrieuse abeille, laquelle tire profit de toutes les fleurs sur lesquelles elle volette aussi que profitiez de toutes les actions vertueuses de ceux que vous vous mettrez en butte pour imiter. Chacun est artisan de sa fortune. A Pour bien fonder la vostre, poussez-la pied à pied, & l'arrestez dans les ceps de la vertu. La vertu est un appuy ferme & certain, qui deffie les malheurs, & apprend à chercher l'honneur. Si vous ne l'éleviez par mesure, il seroit à craindre qu'elle n'avortast en sa naissance, à la façon des fleurs d'Avril, qui ne vivent qu'un jour. Sur tout, ne souffrez qu'on vous emble l'honneur, mesme qu'on l'entame tant soit peu car dés l'heure, l'on feroit estat de vous comme des personnes de neant. Et ny plus ny moins que le bon veneur recognoist aux voyes la grandeur du cerf. aussi à l'essay & repart de vos paroles & de vos effects, l'on recognoistra à quoy vous tenez. En ce subject ne couardez de crainte, mais soyez sourds aux dangers, ramassez, redoublez & acerez vos courages d'une masse vigueur pour prostituer vos vies sous l'espreuve d'une espée, combatant pair à pair à dure outrance, afin de monstrer vostre vertu aux rais du jour. Que là toutesfois la raison preside à vos courages, & que vos sens demeurent entiers entre les grands doutes: soyez constants & hardis en ces fortunes pressées, magnanimes au peril, prompts d'esprit & de main: forcez le danger par la vertu: c'est le temps qu'il faut prodiguer vos vies pour ratifier leurs actes par une mort pleine de gloire. D'une belle vie dérive une belle mort. En quelque lieu que vous mourrez, pourveu que ce soit au lict d'honneur, il ne vous en doit chaloir car aussi bien faut-il tousjours rendre l'hommage à la mort, laquelle est douce, d'autant plus qu'elle est brefve. Le mourir est commun à la nature, mais le bien & vertueusement mourir propre à un courageux. Vostre vie m'est grandement chere, mais vostre mort plus agreable quand elle est à honneur. La vie de l'homme est un don de nature auquel tous generalement participent; mais avoir gloire aprés sa mort, n'est don de nature ny d'homme, mais une chose proprement appartenante à celuy qui se faict ce bien à soy-mesme par sa vertu & son merite.

B

Encores vous diray-je ce mot digne d'un pere qui n'a autre object en l'esprit, que de voir ses enfans, entrans dans le commerce du monde, vivre avec honneur que si voulez entreprendre chose d'un rare & non vulgaire exemple, qu'il faut coucher à yeux bandez de vostre vie, & luy faire courir le douteux hazard de fortune car si n'entrez en un desdain de la mort, non seulement vous ne ferez rien qui vaille, mais mettrez à descouvert vostre honneur. Du mespris de la mort, procedent les plus braves & hardis exploicts des hommes genereux; redoutez tousjours plus une honteuse vie, qu'une belle mort. Meslangeant de la sorte & vostre vie, & vostre mort, vous aurez toutes choses en outre-passe de vaillance, & lors ceste demesurée prouesse vous rendra la fleur & la merveille de tous les vaillans. Souvenez-vous qu'il n'y a rien qui tant arreste vos fortunes, que de vous laisser gagner à l'amour: en le souffrant, vostre raison sera tellement captivée par les affections aveugles & desordonnées, qu'elle n'y pourra plus resister. Ce sont vos vrays ennemis jurez, qui sont au dedans de vous-mesmes, desquels pour vous desanger, je vous conseille de leur donner une mortelle entorse, si ne voulez qu'ils vous perdent à fait, & fassent sentir aprés un court plaisir, un trés-long repentir. Je sçay qu'en vostre aage bouillant, vous sentez en vos ames des combats inégaux, & qu'au lieu que la raison devroit avoir la surintendance chez vous, vos sens sifflent, bruyent, grondent, s'élevent & tintamarrent comme une tempeste orageuse, ressemblants à un torrent bouillonnant, qui court à bruyantes ondées d'une trace neufve parmi les plaines, outrageant, renversant, bouleversant & entraînant tout ce qu'il rencontre. Mais pour

C

D

rasserener leur ardeur & oster le tan ou souilleure de ce vice de vostre ame, que vostre raison soit clair-voyante en sa faute, pour mouler vostre esprit au bien, en balançant d'un sage discours le bien & le mal qui acconsuit ceux lesquels fuyent ou suivent ceste lascive volupté, par l'exemple desquels vous seriez conseillez pour vostre mieux. A vostre arrivée à la Cour, ne vous flattez de vaines esperances, qui ne sont que haims, amorces & appas, qui transformeroient vostre aise en rien. Et si d'adventure ce que vous avez attendu pour vostre advancement, ne vient si tost, & que vous perdiez plusieurs jours à tirer le temps, enfin qu'il ait manqué de foy & failly à vous rapporter pour quelques années le fruict que vous esperiez, pour cela ne marchez d'un pied foible & recreu en vostre entreprinse, ny ne vous déviez de vostre chemin. Il faut semer pour recueillir. Ayant consommé à la Cour tout d'une traite dix années de vos ans, une heure recompensera & soulagera le faix de vos peines, en vous rendant une rente d'honneur bien revenante. C'est ceste constance & perseverance qui fait jouyr à plein souhait, des choses attendues. En tout ce que je vous escris, je ne vous impose point au dos une charge inégale. Remaschez seulement ces preceptes, par lesquels je veux pousser dans vostre cœur un aiguillon mordant, qui presse & reschauffe vostre courage à la vertu, & lesquels mettans en œuvre, ne vous laisseront jamais veufs d'honneur. Aprés vous avoir porté dans l'œil & pris tant de peine pour vous eslever, ne faites comme le champ ingrat, qui en se démentant, trompe la semence de mesme ne me trompez en l'esperance que j'ay de vous voir un jour en honneur & credit prés du Roy. Adieu.

LETTRE IV.

A Monsieur Raoul, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Evesque de Xaintes.

Il l'exhorte à reformer son Diocese, & œuvre les moyens de reduire ceux de la Religion P. R. à l'Eglise Cathol. Ap. & Rom.

JE m'esjouïs grandement, quand les nouvelles me vindrent que vostre predecesseur, par un sain & arresté jugement, vous choisit au milieu de tant d'autres, pour luy succeder en ceste grande charge d'Evesque. Il avoit veu & cogneu la trempe de vostre vie, sur le compas de laquelle chacun se pourroit façonner au bien, & que vous seriez comme le livre dans lequel les Ecclesiastiques & le peuple prendroient enseignements de vie & amendement de mœurs. Je me promets que vostre premier soin sera de desempestrer vostre Diocese de l'ignorance de tant de Prestres volans & sans tiltres, & de peu à peu eslever l'esprit de vos Ecclesiastiques à la contemplation des choses celestes & divines, & loger és maisons de Dieu veufves & orphelines, des personnes recommandées en doctrine, mœurs, religion & aage, qui restabliront ceste primeraine sainctetés qui estoit en l'Eglise. Je vous puis asseurer, & vous le pouvez aussi bien sçavoir & mieux que moy, que la plusspart du peuple, comme un desert, demeure sans pasture & Pasteur, & encores la vie & actions de ceux qui sont sur les lieux, contredisent à leurs semblants, lesquels commettent choses totalement à eux contraires, voire avilissent la dignité de leur profession, mettants l'honneur de Dieu à desdain. C'est à vous (comme en ayant la charge, & pour la descharge de vostre conscience) de procurer en tout vostre Diocese, que par les Eglises le peuple soit exhorté à faire son devoir envers Dieu, se convertir à luy, estre en continuelles prieres & oraisons, & contraindre le Clergé & Religieux, de vivre en bonne regle & reformation de mœurs, afin que leurs prieres soient plus plaisantes & agreables à Dieu pour gaigner sa saincte grace, & parvenir à un repos par bon ordre. Il n'y aura rien qui dispose tant un chacun à la pieté, ny qui ramene plustost leurs consciences à un sentiment particulier de leurs vices, que quand on vous verra faire ce que vous conseillerez, & vostre vie ne desaccorder point d'avec vostre parole. car si l'on remarquoit que vous eussiez fait le contraire de ce que vous dites, vostre creance se perdroit plat & court parmy le peuple. Il faut que vous viviez comme vous parlez, & parler comme vous vivez. Cette forme de vie est de merveilleuse efficace pour persuader: encores le peuple aime mieux les exemples que les paroles, d'autant que le parler est facile, & l'accomplir difficile. Pour tenir un chacun en cervelle, & venir à une bonne & louable fin de tout ce que je vous ay deduit, n'abandonnez point vostre troupeau, & vous retirez tousjours avec luy vostre seule presence, en bien faisant sans parler, les forcera d'obeyr. Mais sur tout, en la teneur de vostre vie, fuyez la Cour, comme ce bon frere Hugues Cordelier grand Predicateur, lequel esconduit le Roy S. Louys, qui le vouloit retenir prés de sa personne, & hardiment luy dit, qu'il ne demeureroit jamais en la compagnie d'un Roy, & que s'il le pressoit par trop, il iroit en un autre lieu, où Dieu l'auroit plus agreable qu'auprés de sa Majesté. Il croyoit qu'un homme d'Eglise ne peut bonnement faire son salut au milieu de tant de bombances & delicieux plaisirs.

Permettez que je me plaigne du desordre qui par une longue traisnée de temps s'est insinué par la France en la promotion de la plusspart des Prelats, qui gorgez & remplis de richesses, gourmandent le pain de Dieu, perdent par leur avarice, ce qui a esté acquis par une obstinée pauvreté, & lesquels au lieu d'empescher par la predication que la Religion pretendue reformée ne pullule & rampe plus avant, se plongent, aisent, & baignent dans le monde, se desbordent en superfluitez, en vanitez, en delices, & toutes especes de dissolutions, rien ne leur estant à gré, que ce qui sent la corruption du temps present, trafiquent marchandise ouverte en l'Eglise, & font profession d'ignorance, laquelle ils tiennent seule pour saincteté leur doctrine est aujourd'huy une chose trop morte pour en faire un examen. Ces grosses & pesantes Mitres ont affoibly leur cerveau, & pour estre trop gras des biens de ce monde, ne peuvent recevoir l'influence des celestes pour les départir à ceux qui les cherchent. L'Eglise gemit & deteste la promotion de ces indignes Prelats, pour ce que & le service de Dieu & un Royaume tost ou tard en sentent & leur debilitation, & leur dommage. Le nostre en pourroit dire de lamentables nouvelles, quand au milieu & de ses entrailles & de toutes ses autres parties, la Religion pretendue reformée s'est élevée & engendrée des abus, que ces invenerables Prelats ont fait naistre en l'Eglise par leur sale avarice, qui ronge & consume leur cœur, par leur brutale ignorance, qui les rend mocquez & contemptibles, & leur maudite ambition qui les aveugle. toutes lesquelles choses ont excité ceux de la Religion pretendue reformée en se soustrayant du sein de l'Eglise, d'entreprendre contre l'usage & droict Ecclesiastic, d'où sont derivez tous nos tristes malheurs, en quoy veritablement ils ont failly, d'autant qu'il leur falloit hayr les vices & aymer les personnes, souhaiter leur conversion, remonstrer & reprendre doucement, sans schismatiser & troubler non seulement l'ordre hierarchique de l'Eglise, mais generalement tout le corps politic de la France. Il n'y a Diocese en ce Royaume, où la Religion pretendue reformée ait tant provigné qu'au vostre. Qui tient, que pour la ruiner, il y faut apporter les armes: qui, un Concile: qui, la Predication avec un bon & sainct exemple. Je ne seray jamais d'advis de remettre l'Eglise en son entier par les armes

Aprés qu'une Religion neufve, paradoxe & bastarde, a pris

a pris de longues & profondes racines dans le cœur des personnes, elles s'y attachent tellement, que tant plus on y adjouste de remedes de dehors pour les empescher de croistre, tant plus font d'effort pour se conserver contre les puissances terriennes. Ces faux germes d'opinions, qui se sont formez dans leur esprit sous quelque espece de verité, ne se peuvent perdre par autre façon, qu'en leur representant la mesme verité. car quant aux Edicts, menaces & efforts violens, ils peuvent travailler les corps, mais non pas les esprits, jusques ausquels les tourments ne peuvent atteindre. Qui peut mieux juger de l'inutilité des armes en ce qui regarde la Religion, que ce que nous avons veu par le passé? Elles sont un moyen, non de reunir l'Eglise, mais de la ruiner, non d'instruire & convertir, mais de destruire & subvertir. Et comme rien en ce monde ne peut faire mal, qu'il n'en souffre sa part, la ruine d'un party coustera celle de l'autre; l'extermination de la Religion pretendue reformée, quelque bon marché qu'on en espere, sera la confusion & desolation generale de l'Estat. Il n'est expedient de retourner à la guerre, de laquelle les meilleurs succez sont autant dangereux & nuisibles que les mauvais. Mais qu'a-t'on rapporté de la guerre, qu'un athéisme & mespris de l'une & l'autre Religion? L'experience du passé & les malheurs de nos dernierz troubles, dont la playe est toute saignante, ne nous ont que trop suffisamment enseigné que Dieu est le seul Roy des esprits, & que la Religion ne se plante point dans les cœurs par les armes, elle veut estre persuadée, & non pas commandée. Et la vraye doctrine ne se pouvant bien prescher que dans la paix, nostre Seigneur la fit par tout le monde à sa naissance. Je tomberois aysément en l'opinion de ceux qui sont d'advis du Concile, sans la crainte que j'ay que l'on dise que ce ne seroit rien moins que revoquer en doute, ou plustost esbranler les fondements de nostre Religion confirmée, outre l'expresse parole de Dieu, qui en est la nourrice, par une si longue & continue suitte d'années, mais J'estime, quoy que l'on parle, qu'il est plus louable, pour reconcilier à nostre Religion la pretendue reformée, d'assembler un Concile, que de hazarder une bataille, perdre une Conference de propos, que de respandre tant de sang en vain. Les anciens Peres ne refuserent d'ouyr les Arriens en toutes leurs disputes avec toute liberté, & puis les condamnerent. La Religion pretendue reformée est une opinion toute opinion a son siege en la teste elle est une image fausse de raison, qui ne peut s'effacer que par la presence de la raison. En un Concile, l'opinion cedera à la science, l'ombre à la lumiere, la semblance fausse à la verité.

La Religion Catholique n'est point si obscure, que la verité ne se puisse esclaircir en un Concile: elle a ses maximes trés-certaines, ses principes stables, ses consequences inviolables. La mesme raison qui demesle les difficultez des Loix, les peut demesler en la Theologie, & d'autant mieux, que c'est la Loy de Dieu, qui ne reçoit point de contrarieté, au lieu que les loix pastissent souvent ou de l'inégalité des Legislateurs entr'eux, ou d'un seul à soy-mesme & feroit faire tort en somme à ceste loy qui s'appelle vraye lumiere, de croire qu'elle ne peut esclairer ny esclaircir les hommes, ayant encores l'interpretation des saincts Conciles & des Peres. Mais pour moy, j'estime que le vray, unique & seul moyen de ramener au port de salut ces personnes, qui ont fait un vif naufrage en la Foy, est, de mener une saincte vie, leur monstrer un bon exemple, & travailler nuict & jour par la Predication de la parole Divine & par saintes & charitables admonitions à les reunir avec le troupeau du Seigneur: car sans doute, lors que l'on fera retentir la voix de Dieu & germer son Evangile par tout vostre Diocese, & que d'ailleurs on fera voir la pieté, le zele, & la devotion florir dans l'Eglise Catholique, & qu'on y verra la charité dignement exercée, sans doute, ceux de la Religion pretendue reformée, aheurtez à ces rances erreurs, seront forcez d'une douce & agreable force d'y accourir en foule, comme au havre asseuré de la verité, & où consiste le salut des Chrestiens La Religion ne peut souffrir de violence. où la Foy perd sa liberté elle perd aussi son merite car Dieu ne demande que gaigner le cœur, & non pas le ravir: il veut traire à soy par douceur, & non pas fortraire par rigueur. Il faut donc enseigner benignement, & non forsablement ceux de la Religion pretendue reformée, à craindre & aimer Dieu. Jesus Christ n'entra pas au monde avec le glaive, mais par ses œuvres & par sa parole confirmée de miracles il acquit à soy sa saincte Eglise Quand vous viviez, & tout vostre Clergé de la façon avec eux, c'est vrayement les battre en ruine & les reclamer à la bonne voye. Je prie à Dieu que vous puissiez empouper vostre navire d'un vent heureux pour la conduire au gré de Dieu & de toute l'Eglise. ce sera l'entelechie & le couronnement de l'œuvre, qui vous rendra une mont-joye d'honneur. Vous avez pour patron & exemple les Apostres, desquels possedant le tiltre & la charge, je m'asseure que vous vous efforcerez d'en emprunter aussi le merite, & que chatouillé de vostre mieux, ceste affection de cultiver nostre Religion avec une diligente activité, rongera sans cesse vostre esprit. Adieu.

LETTRE V.

A Madame de S. Germain, vefve de feu Messire de Poulignac, Seigneur de S. Germain de Clan, vivant Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé.

Consolation sur la mort de son mary.

VOus avez perdu vostre mary, qui estoit un personnage de grand poids & singuliere recommandation, d'un esprit prompt & rassis, admirable en belles pointes, lequel possedoit une ame calme, tranquille & bonace, germant, avec une netteté de conscience sans aucune entrecesse, sages conseils pour le bien, profit & advantage de la chose publique. Qui est la plus belle remarque d'honneur, qu'on luy peut bailler, comme le comble de toute vraye & solide louange, laquelle le fait revivre en la bouche de tous aprés sa mort. Maintenant qu'il est arrivé aux extrémes confins de ceste vie, Dieu a prins de luy le cens, la rente & le tribut qu'il luy devoit. en quoy je le tiens trés-heureux, pour avoir tourné court le dos à l'abord des malheurs. Nous avons ceste vie à louage ou par forme de prest, ou, pour parler plus efficacement, en depost forcé & contraint, laquelle il nous faut rendre toutefois & quantes qu'elle nous est redemandée. Tout ainsi que nous voyons au mois de May la rose sur l'espine estre au matin un bouton, sur le midy s'esclore, & sur le soir mourir: ainsi un jour est nostre naissance & nostre trespas. Il ne faut point respirer contre la mort, à laquelle en naissant nous nous sommes engagez. Nostre vie est semblable à l'ombre ou à la fumée ce n'est qu'un point de temps, un moment, un rien, comme vous avez veu en la personne de vostre mary, qui est allé surgir au bord pour atteindre le port asseuré de son beau, clair & luisant jour, lequel l'a fait heureux citoyen du Ciel. Vous estes la seule que j'en plains aprés son trespas car estant demeurée vefve & orpheline de sa douce & agreable presence (combien qu'il vous eust laissé en ostage ses premieres & plus sinceres affections) sa mort encores avec cela a moissonné tout vostre bien & contentement, quand elle a comblé vostre cœur de tristesse, decoupé, entre-rompu, & sincopé vostre parole, & quand vous-mesme avez lasché

les

les resnes aux poignantes morsures d'un piteux & lamentable dueil, qui fait printanier & reverdir en vous les travaux, les tourments, les peines, douleurs & miseres, qui se sont rendus vos hostes ordinaires. A quoy j'adjouste les combats inégaux que vous sentez au fonds de vostre ame, qui rongent, poinçonnent & liment le meilleur de vous d'un ennuy non mourant, lequel rend vostre corps debile, vostre ame toute molle, vos sens esblouys, & vostre entendement sens dessus dessous. Tout ainsi qu'on ne sçauroit faire demeurer coy un courroux, ny commander aussi à un extreme dueil qu'il se taise il faut qu'il ait son cours, quoyqu'il fust le plus beau de n'asservir son esprit sous luy, ains de l'assubjettir dessous son esprit, & reprimer, saper & miner dés l'abord cet esblouyssement d'ennuy qui se laisse trop aller. En cette deplorable perte, vous avez donné vogue aux pleurs, alambiquant vos yeux en fontaines, desserrant & desbondant de vostre estomach ces chauds & cuisans souspirs, ausquels vous n'avez donné ny tresves ny sejour : car pleurs dessus pleurs, souspirs dessus souspirs sont sortis en foule de chez vous, vrais messagers & truchemens de vostre forte douleur, laquelle l'on a pensée intraitable, desesperée & chronique, pour vous avoir fait perdre & repos & repas, & parole & haleine, venir la sueur au front, l'estomach pantois, mesme que vous n'avez eu artere, nerf, tendon, ny veine, qui n'ait travaillé à l'abord de cet aspre, amer & perçant accez, lequel a teint & atteint vostre cœur de toute angoisseuse destresse. Je ne vous conseille pas d'arrester tout à coup ce roide & premier cours de vostre dueil, ny addoucir la douleur qui vous force, elle est rebelle, alors qu'elle est gehennée: trop s'aigrit un grand mal, qu'on veut trop tost oster. Mais quand vostre estomach aura tiré force souspirs, vostre bouche force cris, & vos yeux force pleurs, lors, que vostre raison ne flechisse plus au choc de ceste dure detresse, ains arreste ce venteux, orageux & pluvieux dueil, & rappelle tous vos esprits pour faire teste à ces eslans, tensions & roidissements de douleur, afin de la rebouter, qui est le seul & singulier moyen pour donner & respit & repos à vostre ennuy. Il faut confesser, que c'est un grand soulagement, que de pouvoir donner air à son affliction. Ny plus, ny moins qu'un feu ensevely dans les cendres vivifie d'autant plus sa chaleur ainsi une douleur celée s'augmente de plus en plus. Mais celuy qui lamente, deplore & regrette son triste dommage avec les larmes qu'il espand, avec ces longs & douloureux souspirs qu'il pousse du profond de ses entrailles, jette hors aussi une bonne partie de sa langoureuse tristesse. En la mort de vostre mary, vous avez esté combattue de tant de profondes & mortelles angoisses, que si soudain les larmes n'eussent detrempé & les souspirs esventé ceste vive & ardente fournaise, en bref vous eussiez esté cendroyée.

Les pleurs, les cris, & les souspirs sont les vrays souspiraux pour éventer le cœur. Si vous diray-je en passant, que le douloir & se sentir frapée au vif pour la perte d'un mary, est une douleur qui derive de cause naturelle, & n'est ce premier & sensible mouvement au pouvoir d'une femme, quoyque constante & resolue mais aussi se laisser emporter hors mesure à ceste piquante douleur, & augmenter son dueil à l'infiny, est contre nature. Le temps est venu qu'il faut recueillir le meilleur de vous, pour donner paix à vous-mesme, en balançant d'un juste poids, si tous tant que nous vivons en ce mortel estre, sommes autre chose, qu'une terre animée, une ombre vivante, le subject de mal & d'encombre, si les malheurs A ne sont pas nos compagnons ordinaires, si nous ne sommes pas la bute d'infortune, & assubjectis à un monde de peines, mesme si toute nostre vie n'est pas une souffrance de croix perpetuelle, & si Dieu ne nous fait pas traisner une vie accablée de travaux, aprés nous avoir batus & rebatus d'ennuys, & envoyé, par maniére de dire, une mer de pures miseres pour nous tourmenter, affliger & debriser de mille & mille fleaux redoublez coup sur coup, afin que nous soyons poincts & touchez de la cognoissance de nostre malheur, qui nous fasse sans deslay eslever les yeux vers le Ciel, & venir pour le moins en quelque cognoissance de sa divine bonté. Considerant que la dure separation de vostre mary découle de la main de Dieu, vous la recevrez d'un cœur paisible & non ingrat, afin de ne resister au commandement de celuy auquel vous vous estes une fois remise. En l'endurant patiemment, vous ne succombez point à la necessité, mais acquiescez à vostre bien. Faites, je vous prie, comme l'abeille, qui tire du thym le plus penetrant, le plus sec miel. Aussi des plus mauvais & fascheux accidents tirez-en quelque chose de propre & utile pour vous, & ressemblez à ces hauts monts, qui nuit & jour batus s'affermissent de mesme, ne vous rendez & foibliss̃ez aux B adversitez, ny à ces estourbillons violents, qui font tresfuer vostre ame d'ahan. Cuisez, digerez, rompez & froissez ce mal, sans vous laisser dompter à sa rigueur; ne ployez soubs luy, mais comme ferme & constante surmontez-le d'un courage indompté, roidissez-vous robustement contre luy, portez-le avec une équanimité & patience armée d'une constance & fermeté obstinée; prenez vigueur en vostre propre malheur, & ostez le desplaisir que vous avez de la mort de vostre seconde moitié aussi bien la mort n'entend point ces langoureuses complaintes, ny vos pleurs ny vos souspirs ne la peuvent plus faire renaistre. En ne rebouchant point à ceste adversité, vous en viendrez à chef. C'est un grand secret, de sçavoir tirer commodité de son incommodité, & s'endurcir contre son propre malheur.

Si tout ce que je vous ay deduit, ne peut servir pour mettre fin à vostre dueil, je vous diray, que la maladie aura sa declinaison avec le temps lequel l'ensevelira dans le tombeau d'oubliance. Il n'y a rude amertume, en la souffrant, qui par trait de temps ne soit douce. La ressource de ceux qui ne se peuvent resoudre, est, de dresser un rempart imprenable à la douleur, basty du temps & de la perseverance, lesquels luy apportent une remise, C qui la dissoult. Ayant eu du loisir pour rentrer en vous, je m'asseure que ce que vous donneriez à la longueur du temps, vous l'accorderez dès ceste heure à la raison. C'est trouver un relasche aux mesaises qui vous environnent, & une ressource d'affliction pour en tirer quelque honneste ayde & gracieux support. Et si tout cela ne vous profite pour combattre & vaincre ceste douleur, ou vous sevrer à fait d'elle, le dernier & souverain remede sera, de resigner le timon de vostre ame és mains de Dieu, & vous armer d'un perpetuel contentement de toutes choses, & pour prosperité ou mesadventure quelconque ne changer jamais de visage, ains regarder & l'un & l'autre à yeux ouverts. Hé qui vous sera aisé d'obtenir de Dieu, quand vous luy demanderez les choses meilleures, & vous disposerez à en attendre de pires, & vous servirez de toutes, en ostant de chacune ce qui y pourroit estre de trop. Recevez, je vous prie, ceste lettre consolatoire d'un visage serein, vray symbole & tesmoignage de ma sincere affection à vous honorer & servir. Adieu.

LETTRE VI.

A Monsieur Favereau mon nepveu, Conseiller du Roy en la Cour des Aydes.

Il monstre comme un Juge doit vivre en sa charge.

JE me suis grandement resjouy de vostre promotion en l'office de Conseiller aux Généraux c'est un appenty (si Dieu vous preste vie) pour monter à une magistrature plus relevée. Je croy vous devoir faire icy une leçon, de la forme que devez doresnavant tenir en la conduite de vostre vie, laquelle vous recevrez de celuy, qui dès vostre sous-aage, a fait espaule pour vous eslever jusques au sommet qu'avez atteint. L'on dit que les honneurs monstrent les mœurs, c'est-à-dire que les vertus & les vices, que l'obscurité de la vie privée ayde à cacher, se font voir à clair en une dignité publique, comme au miroir les graces ou laideurs du visage. Chacun s'estudiera maintenant d'espelucher avec une curieuse diligence non-seulement le gros de vos actions, mais jusques à vos moindres petites façons de faire. Ce qui vous doit exciter de faire paroistre en l'exercice de vostre charge vos seules vertus estofées d'honneur, & vos vices de telle façon estoufez qu'ils ne voyent plus le jour: d'autant qu'en ceste premiere rencontre telles que se trouveront vos actions, elles donneront de vous une bonne ou mauvaise impression, qui se perpetuera jusques à la fin de vos jours. & quoyque voulussiez donner un changement nouveau au maniement de vostre vie, ceste premiere opinion, qu'on aura prise de vous, ne se perdra ny effacera, la marque ou cicatrice demeurant vivement empreinte & gravée au cœur de tous. Ce n'est pas assez de vous contenter d'avoir le titre & l'honneur de Magistrat, vostre parole, vostre sens & vostre cœur doivent estre purs & nets de tout fard & de tout artifice, pour rendre sincerement une droite justice. Chose aisée, ayant tout ce qui les peut rendre bons, avec vous. De quoy est-il besoin pour former vostre parole, vostre sens & vostre cœur au bien? De vostre seule volonté. Gaignez ce point-là sur vous, que tel qu'aurez proposé d'estre, vous le soyez jusques au dernier periode de vostre vie, (je veux dire, homme de bien.) Ceste arrestée resolution vous rendra pose, droict, & entier en toutes vos actions, qui ne tendront dez-là en avant qu'à rendre le depost de la justice avec une grande, juste & louable usure. La dignité de Juge souverain, est belle, vénérable & utile, pourveu qu'elle soit nivelée au pied de la justice & de la raison. car si elle n'est bien dressée à plomb, elle attire & envelope au dedans de soy la ruyne & des biens & de l'honneur, & quelquesfois de la personne de celuy qui n'en a sceu ou voulu bien user. Faites vostre entrée au maniement de vostre charge par tous honorables & glorieux commencemens, & par une honneste modestie suivez la trace de vos vieux & anciens collegues, qui par leur vertu & preud'hommie ont acquis creance & reputation dans vostre compagnie. Ce vous sera un rempart asseuré contre les vents & les tourmentes qui travaillent ordinairement l'esprit des nouveaux venus, pour ne se voir arrestez dans les affaires aussi avant que ceux lesquels les dévancent d'une longue ancienneté en leurs charges. Et quelque question qui se traite au dedans de vostre conclave, maniez si dextrement le fait & avec telle prudence, que vous sçachiez bien faire consequence des choses par conjecture & rapport des unes aux autres, & puis rapportez-en si bien les raisons à la nature & au merite de la chose, que vostre jugement ne puisse pancher ny branler sur un subject divers & mal poly, ains sur ce qui se trouvera droictement & justement fait au niveau.

Le jugement sain & entier ne s'affoiblit, esgare, ny esbranle jamais, quand il est confirmé, asseuré & arresté sur l'authorité de la raison. Gardez de vous exercer à soustenir par paroles fardées & curieusement recherchées, les choses qui ne sont ny veritables ny justes. Ce seroit A employer vostre industrie à tromper vous mesme ou autruy: l'un derive d'un cerveau desvoyé, qui est perclus de son sens & de sa raison, & l'autre, d'une ame perverse. Vous accoustumant à cecy, c'est donner à vostre esprit une trempe molle, qui luy ouvre les oreilles & le jugement aux ruses, aux fourbes & aux tromperies. Que c'est un dangereux outil en Justice, qu'un Juge meschant & sçavant tout ensemble, lequel pour faire injustice, desguise sa mauvaise volonté par l'entrelasseure des choses injustes, ausquelles il fait prendre le visage des justes! Je ne pense pas qu'il y ait peste plus contagieuse & dommageable en une compagnie, comme celuy, lequel, en trompant, contrefait l'homme de bien. J'ay ouy conter à feu mon pere, d'un Conseiller de la Cour de Parlement de Paris, sçavant & meschant à outrance, qui esmeu, poussé & mené au mal, faisoit par ses raisons ingenieuses & vray-semblables passer tous les Conseillers de sa Chambre en son advis, lesquels aprés un long traict de temps se voyant maniez & menez comme par le nez, conspirerent tous en une mesme volonté, de n'estre jamais de son opinion. Luy recognoissant que d'un guet à pens ils estoient, en tous les procez qu'il rapportoit, de contraire advis au sien, pourpensa par une nouvelle ruse B & contrebatterie, d'opiner contre celuy, en faveur duquel il vouloit faire, asseuré que ses compagnons seroient pour luy, & ainsi obtenoit gain de ce qu'il desiroit. Mais quelle fut la catastrophe de la vie de ce malheureux corrompu, aprés estre monté à l'Estat de President aux Enquestes, miserable: car comme le Parlement instruisoit son procez sur l'imputation d'inceste faite par son propre nepveu, jugeant qu'il ne pouvoit éviter la peine de son forfait, pour fuir la honte du monde & une punition exemplaire, il se fit mourir en prison. Jugement de Dieu qui courra contre ceux qui vivront de son air. Fuyez de loin, comme un escueil, ceste forme de vie, & vous rendez sage par sa fin.

Quand il sera question de juger le bien ou la vie d'autruy, qu'il n'y ait faveur qui vous puisse retenir, ny interest qui vous puisse corrompre, ny authorité qui vous puisse intimider: enfin ne vous rendez maniable à la volonté d'autruy pour estrangler une verité. Lors que j'estois en charge publique, je ne recevois autre desplaisir que de me voir recommander le bon droit d'une cause, parce que de mon gré je sçavois devoir faire les choses que je cognoissois estre justes & raisonnables. Les Areopagites donnoient l'audience la nuict, afin d'ouir seulement les raisons des plaideurs, sans les voir. Plust à Dieu C que ceste pratique fust encores en usage. rien n'empescheroit que les Juges ne rendissent une droiturière justice. Mais puis que le malheur du temps veut que chaque plaideur fasse entendre de vive voix son droict, quand l'un d'eux vous deduira par le menu ses raisons, prestez-lui une benigne & favorable audience, sans interrompre le fil de son discours. c'est un doux soulagement à ces esprits malades de plaiderie, que de pouvoir dire tout de son lez & de son long ce qu'ils veulent & aprés les avoir ouis à plein, sans vous ouvrir, dites-leur simplement, que vous ferez justice. Ne vous laissez jamais amolir ny plier aux prieres de vostre amy, quand il vous priera de faire autre chose que ce que vous devez en vostre office, & l'esconduisez de prime-face, ainsi que fit Themistocle Simonides, qui l'avoit prié d'une chose irraisonnable. Tu ne serois pas bon musicien, dit Themistocle, si tu chantois contre les regles de musique, ny moy bon Gouverneur de la ville, si je commettois rien au revers de la loy. D Vostre tante & moy vous avons nourry dès l'aage de dix à unze ans, afin qu'estant appellé à un estat de Judicature,

re, vous vescussiez en preud'homme, & monstrassiez tousjours une ame saine & lavée de toute humeur vicieuse.

Je vous exhorte encores de tirer droict à ce poinct, pour ne tomber point de vostre honneur, que vous devez garder à heritage. Car il y a un grand mal, qui court aujourd'huy contre beaucoup de Juges, desquels l'on dit, que l'or & l'argent qui les a créez, les entretient, & qu'aussi-tost qu'ils sont venus en honneur, ils ont renversé le vray honneur, estant de Juges devenus marchands trafiqueurs, lesquels ne s'enquerans du droict des parties, mais combien elles possedent de biens, ont tesmoigné une affection portant marque d'une nature extremement lasche & sordide. Empeschez que l'on ne parle de vous en ceste mauvaise bouche, & pour vous garentir de ce blasme infame, fortifiez-vous d'un fort inexpugnable, qui vous rende imprenable & incorrompable par or ny par argent. Que vostre ame ne se laisse prendre aux presents, qu'elle n'halete aprés l'or ny l'argent, & que vostre main, en ce temps que l'avarice est extremement eschauffée, ne s'estende sur le gain. Et faites que ceste qualité vous soit propre & peculiere, de vous estre tousjours honnestement porté en vostre estat, sans avoir esté vaincu ny corrompu par presens corruptibles, importunes prieres, ou choses illicites. Les Thebains peignoient en leurs Palais, les Juges sans mains, & ce Roy d'Egypte, sans mains & les yeux bandez, voulant signifier, qu'ils ne se doivent laisser surprendre d'aucune affection, ny se laisser gaigner à l'avarice. Et c'est ce que Pericles dit à Sophocle, qu'il faloit qu'un Préteur eust non-seulement les mains nettes de dons, mais aussi les yeux libres de regards amoureux. Je ne veux pas pour tout cela que vous ayez une guerre mortelle contre les presens, & que vous soyez exempt de pouvoir prendre, ce qui ne se peut avec honneur refuser · bien devez-vous estimer ord & sale d'en recevoir pour vous enrichir. Mais estant question de fruit nouveau non encores veu, ou autre chose semblable, dont il ne revient rien particulierement à vostre profit, vous ne le devez point rejetter. Combien que pour mon particulier je n'estime point deshonneste de prendre ces choses, toutesfois si pense-je plus à propos de n'en recevoir point du tout, qui est une excellence de vertu, laquelle monstre qu'elle ne veut rien accepter, encores que justement & sans offense elle le peut faire. Et combien que la necessité induise souvent un Juge à commettre chose & contre son honneur & contre sa conscience, si vous croy-je si bien m[illegible] qu'au milieu de vostre plus grande disette (si le malheur vous reduisoit à ce point) vous monstreriez tousjours les vrais effets de la bonté & rare singularité de la gentillesse de vostre masle courage, en le rendant invaincu aux presens, lesquels d'un glorieux desdain vous mespriseriez, comme un maistre que s'acquierent les preneurs, auquel il leur est force forcée d'obéir. Je ne pense point que le malheureux & corrompu ministre de justice trouve jamais aucune seure retraicte & paisible repos parmy les glissantes, avares & iniques richesses, d'autant qu'il n'a jamais paix avec les loix: mesme que sa propre conscience fait contre luy l'office de perpetuel bourreau. Ayez tousjours devant les yeux ceste parole ancienne de laquelle usoit le Hérant au temple de la Déesse Horta, le peuple estant assemblé & le Pontife revestu, *hoc age*, c'est-à-dire que vous teniez vostre esprit bandé & arresté pour avec toute sorte de vénération rendre sincerement & équitablement la justice. Avant que de mettre le couronnement à tout ce discours, je ne diray plus que ce mot pour vous entretenir & maintenir dans les choses bonnes, & empescher que vostre renommée ne vienne en danger. Que vous soyez droit de cœur, froid, reposé, constant & arresté dans le vray sentier de la justice, pour illec embrasser & estreindre puissamment ce qui est juste. C'est renger vostre vie au droict point, & comme à une reigle unique de toute droiture. Enfin souvenez-vous que de tous les thresors, richesses, dons, faveurs, prosperitez, plaisirs, authoritez, grandeurs & puissances qu'aurez & posséderez en ceste vie, vous n'emporterez, mourant, rien plus que le seul temps qu'aurez sceu bien, justement, vertueusement & religieusement despendre. Adieu.

LETTRE VII.

A Monsieur Blanchard, Seigneur de la Loirdie, Conseiller du Roy & Lieutenant particulier au Siege Presidial de Xaintes.

Il loue la vie des champs

Vous estes en branle si vous quitterez la ville pour habiter les champs. Je me promets qu'il sera aisé de vous resoudre ayant pris le goust & la faveur de ceste lettre, dans laquelle je fileray de point en point & raconteray par le menu, le bien, le plaisir & le contentement qu'il y a à rustiquer. Ceste vie a telle vigueur pour émouvoir, qu'elle attire, delecte & émeut jusques à ravir mesme l'esprit, & vueillons ou non, elle poingt & pique si vivement, qu'elle se serre au dedans de nous avec telle force & efficace, que l'on diroit qu'il y ait quelque proprieté divine à nous y retenir. Là l'on ne met point son estude à assembler richesse du sang & de la sueur d'autruy, ny à attirer deçà & delà à tort & à travers tout ce qu'il est possible pour remplir son avarice, ou despendre en une superfluité outrageuse, l'on y consume, resserre, & retranche tout vain appareil d'abondance, d'autant que les choses s'y ordonnent par mesure, par nombre & par poids, la frugalité accoustume le corps à se contenter facilément de peu, & ainsi appetant peu, on ne peut avoir faute de beaucoup. L'on y fait gloire de la sobrieté & de l'espargne à l'encontre des delices & de la superfluité, & met-on en honneur la simplicité & la modestie, qui fait que chacun demeure dans les bornes d'innocence. L'on y vit sans enflure d'orgueil, l'on y est dépestré de ceste ambition desmesurée & sans frein, & de ceste fole convoitise d'honneur. Rien ne détrouble nostre esprit de son tranquille repos, il est de telle façon à deliure, que nul le sollicitude le fasche ou moleste, ains édente le soucy, qui le pourroit mordre. Les richesses, la puissance, ny les honneurs par l'apparence du bien & clarté qu'elles demonstrent avoir, n'esblouyssent nostre veue, ny ne nous enyvrent par leur douceur. Heureux vrayement celuy qui a fait sa retraite aux champs, s'il sçait cognoistre son bien d'heure. Il est exposé loin des flots & des tempestes publiques, & ne se repaist des blandissantes caresses ny des favorables accueils que les Grands debitent pour argent comptant. Il vit loin de la fange & du bruit · & quoyque l'on mene aux champs une vie coye & tranquille, si ne choisit-on pour cela l'ombre & le loisir car le laboureur mene une vie sans repos, courbant sans aucune entrecesse son dos au travail, & sollicitant d'an en an la terre par assidues instances & semonces de ses charrues pour avoir part aux amples thresors qu'elle tire plantureusement & prodigalement du fonds de ses entrailles. Il faut confesser que ceste vie passe d'un long entrejet toutes les autres, pour estre sortie & ordonnée de la bouche de Dieu, quand il dit au premier homme · tu mangeras ton pain en la sueur de ta face. Aussi d'elle s'acquierent les vrayes, pures & nettes richesses, qui contentent, esjouissent & soustiennent le genre humain par leur bien, utilité & nourrissement. Nos premiers peres & depuis, plusieurs grands & relevez personnages ne forlignans de leur premiere race, attirez par l'amorsante & gracieuse douceur de ceste vie, prindrent la route des

champs

champs comme un port asseuré de leurs travaux, pour y passer ce qui leur restoit de vie avec les herbes & le laict, & ce que fournit la basse cour, viandes viles & petites, mais innocentes. Qui sera celuy lequel avec tant de grands & saints personnages pensera chose layde, de prendre le soc & la charrue, pour cultiver la terre? C'est une sainte simplicité née avec la nature, à laquelle la necessité contraint de nous attacher pour vivre avec un calme de tranquillité, qui ne s'esbranle jamais : l'exemple d'autruy nous y attire, & de tant plus facilement, qu'il sort de bon & illustre lieu. Pourquoy ne choisirons-nous pas ceste forme de vie profitable à tous, & ne portant dommage à aucun? Celuy qui l'exerce, ne peut bien desirer pour luy, qu'il ne le souhaite pour un autre. Un ancien disoit, que l'homme ne doit point tascher de devenir Dieu, qui a desterres & possessions, lesquelles luy fournissent & donnent choses necessaires pour la vie. Il louoit ceste vie, pource que la vie contente de peu en assurance, luy plaisoit. Mais outre tout ce que j'ay déduit, je vous diray, que tous les autres labeurs, tant utiles soient-ils, tous les arts & mestiers avec tous leurs outils, ne sont à comparer à ceste rustication, qui seule par son art commande à la nature qui fait que la terre n'est jamais avaricieuse, laquelle rend sans aucune envie à son maistre, ce qu'il luy a baillé, avec une usure redoublée, qui d'infertille rend un terroir fecond & plantureux qui admirablement transforme par une adoption & liaison indissoluble l'arbre enté en un nouveau fruict, beau, plaisant & savoureux qui tire du bestail mille & mille commoditez, pour la nourriture & entretien des grands, des moyens, & des petits qui nous donne le doux & delicieux miel, lequel nous fait voir la prodigieuse merveille dont nature a formé l'industrieuse & soigneuse abeille. Pour vous dire en un mot, elle est le pivot & la base, qui soustient la vie humaine laquelle est accompagnée d'honneur, de profit & de plaisir. Honorez-la, elle vous profitera, & le profit vous produira du plaisir. Remirez en ce lieu la merveille de Dieu. La terre, les arbres & autres plantes s'esjouissent, & chargent les fleurs, la verdure & les fruits, & en aprés, comme A morts sont despouillez de toute ceste riche beauté, puis par une certaine entresuitte, qui se renouvelle d'an en an & lors qu'il retourne en soy, leur visage se rajeunit, renaist & rebourgeonne par un bel esmail fleuronné. Vous me pourrez dire, qu'on n'est aux champs mondanisé comme aux villes, & qu'il n'y a nul trafique avec les beaux esprits, qui nous contrainct de tenir nostre sçavoir reclus & en friche.

A cela je vous respondray, que nous avons nos livres qui sont nos hostes muets, lesquels ne nous importunent jamais : ce sont hostes estrangers, qui logent sans parler, avec lesquels l'on desaigrit son soucy, & empeschent quant & quant que nous ne mettrions le temps à nonchaloir. Pour moy, ayant veu, essayé & gousté pendant trente ans le commerce du monde, & discouru sur toute ceste ronde machine, aprés un long divorce de toutes choses en moy-mesme, je me suis composé à ceste vie, comme la plus heureuse & innocente, laquelle je cheris, ayme, & idolastre, d'autant que d'elle m'est derivée une pepiniere d'heurs, qui me font mener une vie douce, assaisonnée d'une honneste attrempance, laquelle n'a autre but que de me faire vivre en une heureuse liberté sans B alteration de ma conscience, & qui me rend franc d'avarice, pur d'ambition & libre de toute passion humaine, en ne me laissant autre soin, que de m'estudier à ce que ma terre desserre de son ventre ses riches biens, pour secourir & soulager mes necessitez. Un temps a esté que je n'avois que l'ombre de ce bien, mais maintenant j'en ay l'effigie expresse imprimée au cœur, qui arrache & chasse loin de moy toutes ces foles affections, ces plaisirs mondains & autres delicieux plaisirs, qui m'avoient autrefois entestez. En ce flux de contentement, j'ay rencontré toutes choses petites, lesquelles suffisent toutesfois à me remplir. Il vaut mieux avoir satieté par le peu, que la defaillance par le beaucoup. Celuy qui ne desire point beaucoup de choses, le peu luy semble beaucoup. Et quand l'on ne souhaite rien hors de son pouvoir, & que l'on vit content du sien, ores qu'il soit petit, c'est fortune prospere. Adieu.

LETTRE VIII.

*A Monsieur ****

ET bien, vous n'avez pas pris le loisir d'escouter vostre conscience, & d'entrer à bon escient en l'examen de vous-mesme pour cognoistre vos fautes. Dieu vous a assez adverty, instruit, menacé, chastié & pressé, afin de ne vous perdre point. C'est à vous de tirer de tant d'afflictions, mesme de celle qui vous est de fraische datte arrivée, une solide instruction, qui serve au repos de vostre conscience. Quand vous reculerez à chercher les moyens de vous acquitter envers Dieu, de l'amendement qu'il requiert en vostre personne, il vous en prendra tout ainsi qu'à ceux qui empruntent de l'argent à haut interest, lesquels par leur retardé paresse negligeant de payer aux termes escheus, à la fin se trouvent accablez de debtes, lesquelles obstaclent & empeschent qu'ils ne puissent jamais se relever de leur ruyne. Vous aussi fuyant de faire vostre devoir quand l'occasion vous y semond, à faute de la suivre, à la parfin vous la perdrez, & avec elle la volonté de plus entendre à faire ce que vous devez. Celuy qui a avallé une poison, tant qu'il la retient dans son estomach, elle ne cesse de gagner & enjamber par les menus sur la chaleur & force naturelle, jusques à ce qu'elle l'ait de tout poinct esteinte. En cas pareil, si le peché croupit long-temps en vostre ame, il s'estendra ne plus ne moins qu'un venin, & ne s'arrestera qu'il n'ait atteint la source de vostre vie, laquelle il affaudra & surmontera peu à peu, jusques à ce qu'il l'ait entierement amortie. C'est à vous d'y pourvoir suivant le conseil C qu'on donne és maladies corporelles, d'obvier à leurs commencemens, estouffer le peché en sa naissance. Ne vous esmerveillez si Dieu vous fait sentir les effects de son courroux, par les adversitez qu'il vous envoye. Il est redoutable en ses vengeances & jugemens, son ire est furieuse, terrible & espouventable, c'est un feu, qui par sa vehemence consume, perd & extermine tout ce qu'il rencontre. Bien est vray qu'il est lent & tardif à se courroucer, mais aussi son courroux en est d'autant plus à craindre. Ainsi que le feu est plus ardent & actif, en une matiere où il est lentement & avec difficulté espris, aussi est l'ire, qui tombe en une nature grave & constante, de tant plus dangereuse, qu'elle est plus difficile à esmouvoir. Je croyois que ma premiere lettre vous eust remis au bon chemin : mais je crois qu'estes ensevely dans un profond sommeil, duquel vous ne pouvez estre esveillé pour sentir & gouster les raisons qui vous doivent exciter à amandement, ou que vous estes du tout sourd pour ne les pouvoir ouir, si, pour mieux parler, je ne dis que vous soyez desja mort & sans aucun sentiment. Regardez qu'il ne vous arrive comme à ceux qui sont atteints d'une fie- D vre hectique, laquelle en sa naissance, lors qu'on y peut remedier facilement, est difficile à cognoistre, & quand elle s'est enracinée & fortifiée, alors l'on la cognoist aisément, qui est le temps qu'il est mal-aisé, voire du tout impossible de la guerir : de mesme quand vous pouvez destourner sans peine le jugement de Dieu par une vraye repen-

repentance, & autres moyens qui vous sont presens, alors vous n'y pensez nullement, & quand bon-gré mal-gré vous estes contraint, en sentant son execution, de le recognoistre, c'est à l'heure qu'il n'y a plus de moyen de rompre son cours. Je vous diray, que Dieu avec sa patience lente a supporté & couvert doucement toutes vos imperfections, & combien que vous ayez les mœurs & complexions autant fascheuses & estranges qu'il se puisse dire, toutesfois il ne demande & ne procure nullement le divorce de luy & de vous, ains est tousjours constant de son costé, & ne veut point retirer son amitié du lieu où il l'a une fois mise. Mais s'il recognoist en vous une opiniastreté obstinée, & que ne donniez lieu ny aux menaces ny aux biens par lesquels il vous veut attirer, ny aux maux & punitions par lesquelles il vous veut contraindre de revenir à luy, le danger est qu'il ne se départe de vous: & cela advenant, vous estes perdu sans aucune esperance de ressource. Je ne m'estonne nullement s'il redouble coup sur coup l'horreur de sa vengeance contre vous, d'autant que je voy que ses chastimens, qui vous doivent donner quelque sentiment pour retourner à luy, ne font que pour vous endurcir & obstiner au mal davantage, ne plus ne moins que le fer, qui au fraper devient plus dur & plus solide. Ne vous plaignez plus, s'il vous envoye de grandes afflictions, & si à l'advenir il vous menace encores de plus grandes, mesmes qu'il esclance sur vous son foudre.

Mais recognoissez en vos maux sa misericorde & bonté infinie, qui fait qu'il vous traite si doucement, & que sa Justice soit retenue & empeschée de vous destruire & exterminer à fait. Il y a long-temps que vous fussiez du tout perdu, si aussi-tost que l'avez merité, il eust estendu la force de son bras pour vous punir selon vos desertes. Sa douceur, pitié & clemence d'un costé, & de l'autre, la cognoissance qu'il a de vostre infirmité, sont les causes des remises & respits que vous avez eu si long-temps de vostre perte irrecouvrable. Mais il y a grande apparence qu'il ne les veut plus prolonger, & que si vous n'allez hastivement au repentir, l'amas & reserve que vous avez fait de son ire, se respandra tout à coup sur vous. Ne prenez plus de delais, de crainte qu'aprés tant de défauts, qui ont esté obtenus sur vous, vous ne soyez à la fin contumax. Pensez qu'il ne vous reste plus guere de temps, & que pour ceste raison il le faut avec une promptitude soudaine employer, & n'attendre pas (à la façon des prodigues) qu'il soit tout despendu & consumé pour en estre bon mesnager & dispensateur. pource que si vous laissez passer l'occasion, vous estes en peril de vous voir court & plat desconfit, ne vous estant rien resté que vous puissiez plus mesnager. Un chacun voit vostre ruine, vous seul ne la pouvez voir. & tout ce malheur ne derive que de l'ire de Dieu, & son ire de vos pechez. Mais si vous venez à les confesser, & prenez une ferme resolution d'amendement de vie, Dieu n'est point tellement courroucé, qu'il ne s'appaise incontinent. Cognoissez donc vos pechez, sentez-les, haissez vostre mauvaise vie, separez-vous du mal, hastez-vous d'une prompte & subite hastiveté d'aller au devant de l'ire de Dieu, priez-le, fiez-vous en luy, & vous experimenterez que là où le peché a abondé, la grace y abonde encores plus. Adieu.

LETTRE IX.

A Monsieur d'Amboise, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Maistre des Requestes ordinaire de son Hostel.

Contre ceux qui mettent en lumiere des livres fades & sans goust.

JE blasme à bon escient ces escrivasseurs de livres, qui amorsez d'un vain honneur, bruslent d'un avare soucy que leur nom ne tombe sous la mort, & que flatants leurs esprits de ceste vaine esperance, enfantent d'un faux germe des livres abortifs, qui forcent leur naissance, lesquels derivants d'humeurs crues flotantes au dessus de leur entendement, se dissolvent & exhalent sans aucun sentiment. Tout ainsi que ce qui n'est point appetissant, va nageant & errant dedans le corps, sans trouver qui le reçoive. ainsi est-il de ces livres pleins de discours adulterez, lesquels, aprés s'estre traisnez sans ordre ny compas parmy le monde, se desfont. voire que dés leur naissance ils tirent aux derniers sanglots & battements de la mort: tellement que la pluspart de leurs auteurs en voyent le definiement, ou pour mieux dire, l'entier aneantissement, comme des avortons, qui voyent en mesme temps & leur jour & leur nuit. Je ne les puis mieux comparer qu'à ces quintessentiers, qui transforment leurs esperances en rien, & eux leurs esprits & escrits en une chose qui n'est d'aucune durée. Nous pourrons dire de leurs livres, ce que Socrate disoit de ceux d'Anaxagoras, qu'ils sont vains & inutils & pour estre vuides de sens & de substance, j'adjouste, qu'ils meritent de teste en pied un traict de plume: si mieux on ne les vouloit plus doucement traitter, en leur donnant argent pour se taire, suivant l'exemple du grand Alexandre, qui usa de semblable liberalité en l'endroit de Cherile Poete ignorant. Je voudrois qu'en leur ignorance ils imitassent ce mesme Socrate, qui ne voulut jamais rediger par escrits ses beaux & doctes discours, estimant (disoit-il) plus l'escorce ou le papier, que ce qu'il pouvoit escrire. ou bien ce brave Poete Theocrite, qui ne vouloit mettre ses riches vers en lumiere, d'autant qu'il ne les pouvoit faire comme il eust bien voulu, & comme il les pourroit faire, il ne les vouloit publier. Il est pardonnable à ceux qui façonnent d'une main industrieuse & penible des livres artistement élabourez, s'ils sont espris d'un gain d'honneur, & si chatouillez de ce noble desir ils souhaittent de se survivre & d'avoir vie en leur mort. Car, à dire vray, ceux-cy ne mettent leurs escrits au jour, qu'aprés avoir regardé à plein fonds s'ils sont de telle trempe, qu'ils soient d'une interminable durée: ils ne font rien soudainement, impetueusement & à l'estourdie, comme ces premiers, qui par un devoyement d'esprit mettent à tort & à droict leur premiere pensée à la mercy du courant du temps, quoyqu'elle n'ait ny fonds ni rive. Platon ne mit ses œuvres en lumiere, que sur l'arriere-saison. Apollonius party de Rhodes, sejourna si long-temps en Egypte, qu'il rendit ses livres tres-parfaicts, aprés les avoir tirez d'une lourde & rude masse. Petrarque demeura neuf ans avant que de publier ses escrits. Feu mon pere ne mit au jour ses doctes & laborieuses Recherches de la France, que vingt-cinq ans aprés les avoir bien & meurement digerées. Les arbres tardifs demeurent vifs plus long-temps. Les fleurs tost espanouyes, tost s'evanouyssent. Ce qui prend inopinément naissance, meurt aussi-tost qu'il est nay, & la chose qui reçoit son ply à longs traits, reçoit aussi sa fin par mesme progrez. Les œuvres de ceux-là meurent comme un feu d'estouppes, lesquels sont entombez avec leurs corps, leurs vies, & leurs noms au lieu que les œuvres de ceux-cy, tant plus les années s'enfuyent, & plus leur renommée demeure opiniastre sur les ans. ce sont rejettons, par lesquels leurs noms regerment & renaissent pour survivre à eux-mesmes ils sont veritablement mariez à la Jeunesse, je veux dire, à l'immortalité, & despitent le temps & la mort. D'oresnavant les uns seront destournez par le non-prix que l'on fait de leurs livres, de ne plus mettre, à la premiere boutée, la main à la plume, & les autres y seront excitez par le riche & imperissable bien

qui

qui leur en arrive, du nombre desquels vous serez. Car vous pouvez par vos mots clairs & rondement tournez, par vos graves & masles paroles embellir, & enrichir nostre langue, & par la lecture de vos escrits A esprouvez à la pierre de touche, donner une delectation simple, coulante & gaye avec la pointe d'un facond aiguillon, & un attrait de varieté si delectable, qu'il semblera que le lecteur en soit charmé. Adieu.

LETTRE X.

A Monsieur Pasquier mon frere, Seigneur de Bussy, Conseiller du Roy, & Auditeur en sa Chambre des Comptes.

La vie & la fin du Mareschal de Biron

JE vous veux representer & la vie & la fin du Mareschal de Biron, qui estoit un vray foudre de guerre, la gresle & le degast de l'ennemy, & qui allant au combat guerroyoit d'un front hardy, portant la peur, la tempeste & l'orage quant & soy. Il estoit vaillant, prompt à la main, & heureux aux executions militaires, esquelles il eut la meilleure part pendant tous les derniers troubles. Nature luy avoit donné à plein desir ceste vaillance, & la prudence & la fortune également en main, pour estre le Phœnix & l'outrepasse de tous les guerriers de son temps. De façon que je puis dire, qu'il avoit une prouesse accompagnée d'un sage bon-heur, & un sage bon-heur en tous ses faits guidé d'une inestimable prouesse. Mesme que recognoissant sa puissance és perils, sans se soucier des traverses qui se pouvoient offrir en chemin, il ne doutoit de se soubmettre d'un cœur masle & viril hazardeusement aux dangers, desquels il sortoit tout couvert & souillé de sang & de poudre, sans que l'on le vist jamais defailli au combat, ny estre espris de peur. Sa ferme & constante vertu s'esprouvoit dans ces extremes dangers, le sens luy demeurant sain & rassis entre les grands doutes. Il avoit ce qui est requis en un chef de guerre, une teste bien faicte, & un cœur bien assis, celle-là pour commander, cestuy-cy pour executer. Estoit-il question d'un jour d'assault ou de bataille, l'on le voyoit rechercher en son esprit tout ce qui peut aider pour aller à une certaine & claire victoire, tellement qu'il prenoit si bien la force du vent à son aide, qu'il mettoit l'ennemy soubs le vent, & afin de venir au combat, donnoit ordre à toutes les choses necessaires sans prendre repos ny jour ny nuict, allant de bataillon en bataillon, des Colonels aux Capitaines, des Capitaines aux soldats, à tous lesquels il donnoit la leçon, le lieu & les moyens de bien combattre & puis ayant rangé chacun en son devoir, & fait ce qui appartient à C un chef d'armée, il les haranguoit pour les animer ou à la bataille ou à l'assaut, qui ne se pouvoit finir, disoit-il, que par la victoire, ou par la mort honorable. Et lors l'on voyoit Colonels, Capitaines & soldats ne trouver rien de trop chaud, estrange, ny difficile, ains courir hastivement avant & arriere, pour executer ce qui appartenoit à l'art de la guerre. Par ses actes paradoxes, il s'estoit tellement ceinct, revestu, chargé & couronné d'honneur, de gloire & de renom, que l'on ne parloit que de ses prouesses, & estoit estimé si parfaict guerrier, qu'on croyoit que le patron en seroit rompu par sa mort, & ne laisseroit pour exemple aux survivants sinon d'imiter le vol de son nom, & que n'ayant point de pareil, il ne pouvoit sembler qu'à un, qui estoit à soy-mesme. Voicy maintenant tout un autre revers. Le Roy avoit quelques ombrages des voyages que la Fin avoit fait en Italie, & ayant advis certain de la mauvaise intelligence qui estoit entre luy & le Mareschal, il escrit à la Fin, de le venir trouver, lequel ne voulut entreprendre le voyage, que premier il ne l'eust fait sçavoir au Mareschal, lequel luy mande qu'il le pouvoit faire sans parler. La Fin vint trouver le Roy à Fontainebleau, auquel il fit entendre que Picoté avoit fait plusieurs voyages en Espagne & en Flandres pour le Mareschal, que quant à luy, il estoit allé negotier la nuict, par le commandement du Mareschal, avec le Duc de Savoye lors de son sejour à la Cour: que le Mareschal n'avoit rien oublié pour conserver le Duc & ruyner la personne du Roy & son armée pendant qu'il estoit en Savoye, qu'il avoit envoyé instruction au Duc par Renazé, des forces du Roy, du moyen de les deffaire, des defauts qui se trouvoient en ses places, avec le chemin qu'il falloit tenir pour les defendre qu'il donna advis au gouverneur du fort de sainct Catherine, de faire promptement pallissades hors de la ville, d'autant que Vitry avoit offert de l'escalader en plein jour, de pointer ses pieces, & dresser une embuscade de Cavaliers à la faveur du fossé, asseuré que le Roy iroit le lendemain recognoistre la place, lequel il meneroit si avant, qu'il ne pourroit éviter ou la mort, ou sa prise: que depuis il avoit fait voyages à S. Claude, Milan, Turin, Pavie, Some, & en Suisse, où il avoit conferé avec le Duc de Savoye, Roncas son Secretaire, le Comte de Fuentes, l'Admiral d'Aragon, & Alphonse Casal Docteur Agent d'Espagne en Suisse, pour adviser aux seuretez que l'on pourroit prendre les uns des autres, avec charge mesme de conclure que les causes du traicté estoient, que l'on promettroit au Mareschal, la belle-sœur du Roy d'Espagne, ou sa niepce de Savoye en mariage, la Lieutenance par toutes ses armées, dix-huict cens mille escus pour la guerre de France, le Duché de Bourgogne en proprieté soubs l'hommage d'Espagne, & luy asseuroit le bouleversement de tous les Ordres & Estats de France, & de rendre ce Royaume électif à la nomination des Pairs. Avec ceste deposition, la Fin mit entre les mains du Roy plusieurs chiffres, lettres & memoires escrits de la main du Mareschal, justificatifs de ce qu'il avoit dit. Quand le Roy a tout cela par devers luy, son Conseil l'asseure que le Mareschal meritoit la mort. Il luy mande par Escure de le venir trouver à Poictiers, lequel s'en excuse sous le pretexte de l'ouverture des Estats de Bourgogne, & d'une armée Espagnole, qui devoit passer au pont de Gresin.

Le Roy, pendant son voyage de Poictou, est adverty de tous costez du mescontentement general de son peuple à cause de la Pancarte, & que les Princes & Grands du Royaume prenoient ceste occasion pour se souslever & symboliser en un à la ruine de son Estat. Et de faict, le Roy demanda à l'un des principaux Officiers de sa Couronne, s'il n'estoit pas de ceux qui vouloient remuer contre son service? Lequel avec une franche liberté luy respondit, qu'il y avoit grand subject de mescontentement, de ce qu'un seul commandoit à tous les Estats de ce Royaume, & que donnant ordre à ce point, toute la deliberation des Princes & Seigneurs seroit aisée à appaiser, ne respirans tous que le service de sa Majesté. Lors le Roy luy dit, que s'il ne tenoit qu'à cela, il les rendroit tous contents. Le Roy se delibere de prevenir ceste maladie d'Estat par la prinse du Mareschal, en laquelle il n'a besongné à demy, car il a commencé & achevé, & fait que tous ces grands desseins des Princes & Seigneurs qui estoient prests à esclore, soient tournez en fumée. En matiere d'Estat, il faut qu'un Prince en une pleine & certaine asseurance de tout, craigne tout. Le Roy sagement se donne bien garde de remuer rien, & du mescontentement de son peuple, & generalement de tous les Princes & Grands de son Royaume, mais s'attaque droictement au Mareschal, qu'il croyoit l'un des principaux Chefs, non sur ce mescon-

tentement, mais sur l'imputation de la Fin, asseuré que le prenant de ce biais, tous les autres luy faudroient de garand. Le Roy renvoye Escure vers le Mareschal, & y adjouste le President Janin. Escure, pour dire que s'il ne venoit, le Roy l'iroit querir le President Janin pour l'asseurer de sa bonne volonté, & que s'il ne l'alloit trouver, il s'accusoit plus soy-mesme, que tout ce que d'autres pourroient dire. Le Mareschal arrive à Fontainebleau, auquel le Roy dit, qu'il avoit eu advis de quelque mauvaise intention qu'il avoit contre son Estat, ce qui produiroit en sa personne un long repentir, s'il ne luy descouvroit la pure & entiere verité. Le Mareschal respondit, qu'il n'estoit venu pour se justifier, mais pour descouvrir ses accusateurs, & que n'ayant offensé, il n'avoit besoin de pardon. L'apresdinée du mesme jour le Roy le conjure de dire la verité, & que luy seul prendroit cognoissance de son affaire. Il soustint que tout ce que l'on disoit de luy, estoit faux. Le Comte de Soissons par le commandement du Roy l'exhorte de declarer au Roy la verité, & qu'il falloit craindre son indignation, & rechercher sa clemence, l'ayant offencé. La response fut que l'on n'auroit autre parole, que celle qu'il avoit dite au Roy, & se plaignit du doute que l'on avoit de son asseurée fidelité, approuvée par tant & tant de signalez services qu'il avoit rendus à la Couronne. Le Roy parla encores longuement à luy le lendemain, duquel il tira comme devant & l'apresdinée son Conseil l'asseurant que par les loix il meritoit la mort, le Roy dit pour ne le point perdre, je le veux encores sonder. Et ordonna à Vitry & Pralin de se tenir prests pour executer ce qu'il commanderoit.

Le soir le Mareschal joua à la Prime avec la Royne. Le Roy sur la minuit rompit le jeu, & pria le Mareschal ce coup pour tous de luy donner ce contentement, qu'il sceust par sa bouche ce dont à son grand regret il n'estoit que trop esclaircy, l'asseurant de sa grace & bonté, quelque chose qu'il eust commis & contre sa personne & contre son Estat, que s'il le confessoit ingenuement, il le couvriroit du manteau de sa protection, & l'oublieroit pour jamais. Mais il ne peut tirer autre chose, que ce qu'il dit à son arrivée, le suppliant de luy dire ses ennemis pour en demander justice, ou pour se la faire soy-mesme. Ce que le Roy refusa, en disant, Et bien, Mareschal, je voy bien que je n'apprendray rien de vous: le Comte d'Auvergne m'en pourra esclaircir au vray. Le Roy sort, & commande à Vitry de se saisir du Mareschal, & à Pralin du Comte d'Auvergne, & puis rentra dans sa chambre, & commanda à tous de se retirer, & dit au Mareschal, Adieu Baron de Biron, vous sçavez ce que je vous ay dit. Au sortir de la chambre du Roy, Vitry se saisit du Mareschal, qui veut jouer des repentailles, & parler au Roy mais Vitry luy dit, qu'il estoit retiré. Le Comte au mesme temps est arresté par Pralin. Le lendemain le Roy se resoult de leur faire faire leur procez, sauf la grace, à qui il la voudroit departir. Ils sont conduits par eau en la Bastille. Le Roy decerne ses lettres patentes à la Cour de Parlement pour faire instruire & juger le procez du Mareschal, suivant lesquelles il est fait & parfait. la Fin confrontée (la deposition duquel portoit la mesme chose que je vous ay deduite cy-dessus) il est sommé de donner reproches contre luy, autrement qu'il n'y seroit plus receu, suivant l'Ordonnance, il declare, qu'il le tenoit pour Gentilhomme d'honneur, son amy & son parent. Sa deposition estant leue, que ne dit-il point contre la Fin? Que c'estoit un bougre, un faiseur de fausse monnoye, un sorcier, & qui avoit une image de cire parlante. Renazé luy est semblablement confrontée, qui soustint d'avoir par son commandement fait les voyages contenus en la deposition de la Fin, & porté les advis aux Capitaines commandans dans les places du Duc de Savoye assiegées. Les chiffres, lettres & memoires sont representez par les Commissaires, contenants les deffauts de l'armée du Roy, que sa Noblesse ne seroit plus que quinze jours en l'armée, que le Roy estoit sans argent, & contraint d'aller recevoir la Royne, avec plusieurs autres advis, qu'il advoua & recogneut. Ce ne furent lors qu'invectives contre la Fin. Il est appellé lors du jugement du procez devant Messieurs de la Cour, où estant interrogé, il dit, qu'il n'avoit jamais eu de communication avec Picoté, que pour la reddition du Seurre lors qu'il estoit son prisonnier en la Franche-Comté. qu'il n'avoit traicté avec le Duc de Savoye estant à Paris, d'autant qu'il n'arriva à la Cour que quinze jours aprés l'arrivée du Duc, & la Fin n'y vint encores qu'à quinze jours de là, ainsi que le Roy s'en peut ressouvenir quant au mariage de la troisiesme fille du Duc de Savoye, il dit au Roy que Roncas luy en avoit parlé, & qu'il n'y avoit pensé depuis qu'il sceut par la Force, que le Roy n'avoit ce mariage agreable que d'intelligence avec le Duc il n'en avoit eu, pour ce que le Roy luy ayant commandé de l'accompagner, il le supplia de l'en dispenser, voyant qu'il faudroit bien tost venir aux mains, & que d'avoir eu intelligence avec luy pendant la guerre, il y avoit encores moins d'apparence, ayant pris Bourg quasi contre la volonté du Roy sans autre assistance que de ceux qui estoient ordinairement prés de sa personne mesme que de quarante convois, qui vouloient entrer dans Bourg, il en avoit desfait trente-sept, & les trois restans y seroient entrez pendant son absence que s'il eust eu quelque mauvais dessein & contre le Roy & contre la France, il n'eust au simple & premier commandement du Roy remis Bourg entre les mains de Boesse que d'avoir donné advis au Gouverneur du fort de sainct Catherine, cela estoit contre tout sens naturel, d'autant qu'il destourna le Roy d'aller recognoistre la place, ayant offert d'en apporter le lendemain le plan, & la prendre avec cinq cens arquebusiers qu'il meneroit le premier à l'assaut.

Pour le regard des voyages que la Fin dit avoir faits en Italie, recognoist que pendant deux mois & demy, que la Fin a esté prés de luy, il a ouy parler & a escrit, mais que de la mesme main qu'il escrivoit, il avoit si longuement bien servy & le Roy & l'Estat, que cela pouvoit tesmoigner qu'il estoit sans aucun mauvais dessein d'ailleurs, que le Roy luy avoit pardonné ceste action à Lyon, presens Villeroy & Sillery, aprés avoir recogneu, que l'ayant esconduit de la citadelle de Bourg, il avoit esté capable de tout ouir, de tout dire, & de tout faire, mais que la colere ne l'emporta jamais si avant, qu'il eust pensé mal faire à son Prince. Il supplia la Cour de se souvenir, que s'il avoit mal parlé, il avoit neantmoins bien fait; que ses paroles tesmoignoient une ame irritée, qui n'avoient rien produit de mauvais, & ses effets un cœur genereux, qui l'avoient tousjours poussé à rendre tant de signalez services si utilement à cet Estat. Arrest est intervenu, par lequel il a esté condamné de perdre la teste. Le Chancelier alla à la Bastille luy demander l'Ordre, & le Baston. Il jura par sa damnation éternelle son innocence de tout ce dont il estoit condamné, disant que ses parens ne devoient jamais rougir de sa mort, n'ayant oncques commis acte contre le service que sa naissance l'obligeoit vers son Prince. Quoy (disoit-il) ne fera-t'on point le procez à la Fin sur la bougrie, fausse monnoye, magie & sorcellerie? Il m'a dit avoir fait une image de cire, qui avoit dit, *Rex peribis, & sicut cera liquescit, morieris*: il est vray par le Dieu vivant, par ma part de Paradis ce meschant & desloyal m'a perdu, & perd ma vie pour sauver la sienne. Le Chancelier luy permit de tester soubs le bon plaisir du Roy. Il pria de n'estre point lié ce qu'on luy accorda. Voisin luy leut son arrest, lequel de grace fut executé dans la Bastille. Allant à la mort, l'on eust dit qu'il alloit ou à quelque combat, ou à quelque assaut car toutes ses actions, ses paroles & son marcher ne ressentoient que son guerrier: mesme qu'estant monté sur l'eschafaut, il dit au bourreau, depesche, depesche Voilà le couronnement de la vie de ce grand Capitaine qui a esté cause luy-mesme de sa mort. S'il eust liberalement dit au Roy tout ce qui estoit de toutes ses entreprises, sur la parole du pardon que le Roy luy donnoit,

noit, il eust évité ceste mort desastrée. mais son malheur fut, que le Roy ne le peut jamais plier. Il devoit adviser à deux & trois veues qu'il ne faut point courroucer les fées, & qu'à un sujet l'œil obscur de son Prince est la chose la plus à craindre & la moins souhaitable. Un Grand ne doit souffrir, qu'à toute extremité, qu'on luy fasse son procez, quelque innocence qu'il pense resider en luy. Alcibiade estant rappellé de la Sicile par les Athenien qui luy vouloient faire son procez, il se cacha, disant, que qui est accusé de crime capital, est un sot de chercher son absolution quand il s'en peut fuyr. Et comme quelqu'un luy dit, comment, ne te fies-tu pas à ton pays, de te juger? Non pas (dit-il) à ma propre mere, de peur qu'elle ne jettast sans y penser, la febve noire au lieu de jetter la blanche. Estant adverty que luy & ses compagnons avoient esté condamnez à la mort, monstrions-leur (dit-il) que nous sommes vivans & se retirant vers les Lacedemoniens, suscita la guerre appellée Decelique. Henry troisiesme voulut que le procez fust fait au feu Mareschal de Montmorency prisonnier à la Bastille par Arrest de la Cour nostre feu pere luy est départy pour conseil, qui luy donna advis d'empescher par une longueur affectée, que l'on ne travaillast à la faction de son procez, d'autant que quand un Roy se mesle de la partie contre un Seigneur, les pechez veniels sont reputez mortels, à quoy il se resolut, quoyqu'il desirast auparavant, appuyé sur son innocence, que l'on travaillast à son procez. Ceste longueur le tira hors de prison & heureusement & honorablement.

Le Roy, au mesme temps qu'il print le Mareschal de Biron, manda le Mareschal de Bouillon, qui au lieu de prendre le chemin de la Cour, print celuy d'Allemagne: non qu'il creust qu'on le peust attaquer en son innocence, mais il ne voulut rien tenter, ains souhaita que le temps luy donnast ce que depuis il apporta. La mesme mort qui est arrivée au Mareschal de Biron, luy est commune avec beaucoup d'autres grands Capitaines. Alexandre fit mourir Philotas, qui l'avoit dignement & fidelement servy en toutes ses conquestes, & à la suite ce belliqueux Parmenion son pere Ptolomée Eusenides, qu'il avoit monté si haut, qu'il ne luy pouvoit plus rien donner Acimenides Roy de Grece Pannonian Hyrodes Roy des Parthes Surena pour l'envie qu'il portoit à sa gloire. Adrian Amponiac Severe Plautian, Commode Cleander, Constance Hortense Valentinien Ætius aprés l'avoir bien servy és Gaules Bajazet Acomat Bascha grand Capitaine, disant que la trop grande reputation du serviteur apportoit trop de soupçon & de crainte au maistre Sultan Soliman Hibrahim Bascha, qu'il avoit presque égalé en authorité à la sienne: & de fraischedate, la Royne d'Angleterre le Comte d'Essex, qui gouvernoit & la paix & la guerre d'Angleterre. Mais d'où est née la miserable fin de tous ces grands Capitaines? De l'ambition & orgueil (bourreaux de la vie humaine) qui les rendirent partiaux & convoiteux des choses nouvelles. car emoncelans dedans leurs fantaisies mille & mille desseins, entretenoient, nourrissoient & alaictoient des Royaumes en leur cœur. Ces ames affamées de grandeur, perdirent le sens & la raison en logeant leur ennemy au dedans d'eux-mesmes, qui les empescha de pouvoir plus mettre de frein & de moyen à leurs pensées. Comme un grand Capitaine se sent esleve si haut, chatouillé par le flux de ses flateuses felicitez, bien & le plus souvent s'oublie, de sorte qu'aveuglé, ravy & transporté de tant de bonnes fortunes, il avale les resnes de ses desirs à l'abandon, qui l'emportent si loin, que se laissant ainsi aller à la desbordée, sort aisément des gonds de soy-mesme, & se promettant en ses vaines esperances plus qu'il ne doit, il ose tout, pour tout avoir, ou tout perdre. L'ambition ne se loge point és natures basses, foibles & paresseuses, mais és ames fortes, actives & vigoureuses, ainsi qu'estoient celles de tous ces grands personnages, lesquels ayant par leur valeur gaigné la vogue parmy la gendarmerie, elle les enlevoit si haut par ses louanges, qu'elle rendoit leur impetuosité bien mal-aisée à retenir, manier & regir. Ceste bienveuillance des gens de guerre leur estoit comme un vent fort & gaillard en poupe, qui les poussoit à toute entretemise de gouvernement, si qu'enragez d'une convoitise de dominer, cingloient à tire d'aile là où leurs opinions incertaines, desreglées & empennées de trompeuses esperances par trop desordonnément les emportoient. De façon que se laissans ainsi aller à la mercy de leurs convoiteux & insatiables desirs, sans leur pouvoir prescrire un terme limité, se desborderent en une fiere & outrageuse insolence impatiente de corrivaux, qui les faisoit jouer à quitte ou à double, & ne respirer que rebellion & avilissement de la majesté de leurs Princes, & chercher les moyens pour s'affranchir par voyes sombres & couvertes de l'ancienne obéissance qu'ils leur devoient. Mais qu'arriva-t'il d'eux? Comme de ces petits torrents, qui grossis en un moment, courent impetueusement & soudainement & aussi-tost retournent en leur néant. Aussi tous ces grands Capitaines eslevez par leur Prince, ont esté reduits à leur petit pied & juste mesure. Jamais ne se vit un si grand conflus de bonnes fortunes, qu'en leurs personnes du commencement, & jamais Seigneurs montez à ces hauts degrez ne furent touchez d'un si malheureux revers qu'eux: c'est une closture miserable & de leur penible vie, de leurs espoirs sans espoir A peine se trouve grand Seigneur estre arrivé en extremité de credit envers son Prince, qui n'ait failly soubs le faix de ses desseins car comme il a creu jusques au degré d'extremité, taschant de passer outre, tout à coup a decliné, & tourné à une decadence, de laquelle il n'a peu se relever, couronnant sa vie comblée de grandeur, d'une fascheuse & tragique fin, qui a abouty le plus du temps ou à un malheureux eschafaut, ou à une mort violente. Adieu.

LETTRE XI

A Monsieur de Montagne, Seigneur de S. Genest & la Valée, Conseiller du Roy & Lieutenant general au Siege Presidial de Xaintes.

Le soin qu'avoit son pere de polir & repolir ses œuvres

VOus avez raison de dire que le livre des Recherches de la France de feu mon pere est un ouvrage plein, solide, bien élabouré, & escrit d'un haut sens, avec un beau & fluide langage, lequel il a enrichy de mots propres & épithetes non oisifs, orné de graves sentences, jugemens fermes & resolus, & varié de toutes sortes de couleurs, & qu'en la tissure de ses paroles il n'y a de l'élevé, ny de l'enflé, du bas ny du fade, mais que le stile est tellement poly & contemperé en soy-mesme, qu'estant promené par plusieurs mœurs & diverses passions, il s'accommode à toutes personnes, & neantmoins semble tousjours estre un mesme, & retenir semblance en soy-mesme en mots communs & familiers & qui sont tous les jours en usage. & que cela monstre combien la dexterité & gentillesse de langage proportionnée & sortable à toute nature, à tout estat & à tout aage, peut pour ravir & gaigner toute oreille, quand elle rend le lecteur comme spectateur des mesmes passions, d'estonnement, d'esbahissement & d'agonie, que font les choses mesmes, quand on les voit faire à l'œil. Je ne m'estonne point que vous trouviez ses Recherches si bien travaillées. La correction est la partie la plus belle de nos escrits: son office est d'adjouster, diminuer, ou changer à loisir, ce que ceste premiere impetuosité & ardeur d'escrire n'avoit permis

mis de faire. Pourtant est-il necessaire, afin que nos escrits, comme enfans nouveaux nez, ne nous flatent, les remettre à part, les revoir souvent, & à la maniere de l'ours, à force de lécher, leur donner forme & façon de membres. Les Peintres contemplent à plusieurs fois par intervalles de temps leurs ouvrages avant que les tenir pour achevez, d'autant qu'en esloignant ainsi leurs yeux d'iceux, & puis les ramenant souvent pour en juger, ils s'en rendent comme nouveaux juges & plus propres à toucher jusqu'aux moindres & plus particulieres fautes, lesquelles la continuation & accoustumance de voir ordinairement une chose, nous couvre & cache. Aussi mon pere, pour faire atteindre à ses escrits une parfaite & entiere maturité, les polissoit & repolissoit à longues pauses, & sans precipiter d'un bouillonnant desir sa besogne entreprise, mille & mille fois passoit & repassoit l'œil sur eux, en se hastant lentement: & ainsi les lisant & relisant, prenoit conseil avec soy-mesme, des mots, des termes bien ou mal conceus, des sentences, histoires & généralement de toute l'œconomie de son œuvre. Il me disoit souvent, qu'il concevoit ses œuvres en peine & les enfantoit en liesse, & que s'ils se trouvoient beaux & bons, soit par ceux qui vivent, ou par l'incorruptible & non envieuse posterité, il en falloit donner la louange à son long & penible travail: rien n'est imprenable au labeur, d'autant que le temps & la continuité viennent à bout de toutes choses. Il avoit ceste coustume de ne mettre point ses livres au jour, sans prendre langue & conseil de son amy, duquel il endituoit la censure rigoureuse, & qu'il y passast sa soigneuse & patiente lime. Qui veut renaistre de soy-mesme, ralumer sa vie esteinte, & tirer son nom hors d'oubly par le benefice de ses escrits, doit longuement demeurer en sa chambre, & comme mort à soy-mesme suer & trembler maintefois, endurer la faim, la soif, & les longues veilles. Car ce que nous escrivons, ne reçoit sa fine trempe & parfaite polissure tout à coup & d'une mesme main, mais par succession de longues années, y conferant tousjours quelque portion de nostre industrie, nous parvenons au point de l'excellence. Il nous faut tistre & retistre d'un tour laborieux la toile de nos livres, & tenir tousjours les yeux collez sur eux. Et à ceux qui blasmeroient ceste longueur, l'on peut répondre ce que Zeuxis fit à quelques-uns, qui l'accusoient de ce qu'il estoit long à faire les peintures: je confesse, dit-il, que je demeure voirement long-temps à peindre, mais aussi est-ce pour long-temps. Ou bien ce qu'Euripide dit à Alcestis composeur de tragedies: car se plaignant qu'à grand travail il avoit en trois jours achevé simplement trois vers, & au contraire Alcestis se glorifiant qu'en un jour, il en achevoit cent: les tiens, dit Euripide, ne dureront que trois jours, & les miens se perpetueront à jamais. Ceux qui se sont excitez au soustenement & relevement de leurs vies & de leurs renoms, suivront la trace de ceux qui avec une peine excessive produisent des livres escrits briefvement, simplement & d'un riche, facond & masle parler, qui est l'outil propre pour s'opposer à la rigueur & du temps & de la mort. Adieu.

LETTRE XII.

A Monsieur Pasquier mon frere, Seigneur de Bussy, Conseiller du Roy, & Auditeur en sa Chambre des Comptes.

Il enseigne le chemin qu'il faut tenir pour l'instruction des enfans.

J'Ay appris par les vostres, que vous estiez sur le point de faire instruire mes nepveux aux bonnes lettres. S'il m'est permis de deviner, ils promettent, à leurs façons de faire, quelque chose de bon. Vous voulez estre du tout pere, & qu'ils soient vrayement vos enfans, non tant par effigie, traits & lineamens du visage, que par apparence d'un bon & vertueux naturel. Je loue, que vous ne permettez que leur petit aage se passe sans nul fruit d'instruction. Tout naturel devient plus excellent, meilleur & plus sage, estant d'heure instruit aux sciences & le leur principalement le deviendra, quand dés le commencement il aura esté mieux adressé que les autres. Je vous dis vrayement pere, ayant un soin entier d'eux. Qui enseigne ses enfans, doublement les engendre. La jeunesse mal pensée & instruite, rend les hommes vicieux. Le Laboureur ente le tendre sauvageon sans attendre que sa force endurcisse, prenant garde, pendant qu'il est encore ployable, qu'il ne prenne quelque mauvais tour, son industrie ayde à nature, & tant plus la chose est faite de saison, tant mieux elle s'en porte. Ainsi la principale & plus grande partie d'un enfant est l'instruction: c'est le chef & le comble de la felicité humaine. La fontaine de toute vertu est ceste diligente & bonne éducation, qui rend l'esprit exercité & idoine aux disciplines. Nature est de grande efficace, mais l'instruction la surmonte. Vous ne pouvez donner à vos enfans la chose, qui est par dessus toutes excellente, qu'en les faisant instruire és sciences (& en ce nulle diligence semble trop hastive) par lesquelles les choses qui sont trés-bonnes, s'acquierent. Je ne sçaurois assez priser vostre dessein, quand vous ne laissez à vos enfans seulement dequoy vivre, mais aussi dequoy bien vivre car tant plus ils auront de biens, & tant plus ils auront besoin d'estre aydez des sciences. Tant plus est grande la navire, tant plus elle desire un sage patron.

J'estime celuy faire beaucoup plus, qui donne le bien vivre, que qui donne le vivre simplement. Les enfans sont peu tenus aux peres qui les ont mis au monde sans les faire instruire à bien vivre. Ce ne sont que demy-peres, ou plustost parastres, qui pourvoyans aux corps seulement avec une largesse extreme, ne pensent à faire polir leurs esprits de nulles honnestes & liberales disciplines. Ce grand, sage, & preux Capitaine Bayard, interrogé quels biens devoit laisser un pere à ses enfans? La vertu & la sagesse, dit-il, qui ne craignent ny pluye, ny vent, ny tempeste, ny force d'homme, ny justice humaine. A quoy il adjoustoit, que le pere devoit avoir pareil soin de ses enfans, qu'un Jardinier de son jardin, qu'il cultive, ensemence & enjolive de bonnes plantes. Vous faites bien de donner à mes nepveux un bon ply pendant qu'ils sont d'un esprit tout nouveau, pur & net. A peine se peut-il dire combien ont d'importance en toute la vie les premiers commencemens de l'enfance, ny combien rend l'enfant dur & immaniable, une molle nourriture, qui se nomme indulgence, revestue d'une grande liberté. Il faut manier la cire pendant qu'elle est molle; mettre l'argille en œuvre, qui est encores moite, abreuver de bonnes liqueurs le vaisseau pendant qu'il est neuf; teindre le drap tandis qu'il vient tout blanc du foullon, & qu'il n'est souillé d'aucunes taches. Nature vous oblige à les bien instruire. Si vous ne les nourrissiez à la vertu, vous feriez tort à vous-mesme: car par vostre negligence vous vous apprestereiez la chose la plus nuisible que l'on vous pourroit desirer, une tristesse, un des honneur, une vieillesse avant le temps, & enfin la mort. En combien de calamitez & destresses, les enfans mal nourris ont-ils jetté souventesfois leurs peres? Vous en cognoissez plusieurs que je tais. Pendant que l'esprit de vos enfans est vuide & nud de tous vices, le chemin que vous prenez, empeschera qu'il ne devienne plein de ronces & espines. & pour parvenir à leur parfaite instruction, vous prendrez un precepteur doué de bonnes mœurs & faciles, & accomply d'une doctrine non commune, auquel vous baillerez vos enfans comme au nourricier de leur tendre esprit, afin qu'avec le laict ils hument la douce liqueur des lettres. Ce

seroit mal à propos d'esprouver en eux, si celuy que vous leur baillez, est sçavant, & s'il est de bonne vie ou non. Es autres choses je le vous pardonnerois, mais en cet object je veux que vous soyez un Argus. En la guerre il ne faut point faillir deux fois, icy il n'est permis de pecher ne faillir seulement une fois. Que je die cecy comme en passant, qu'il y a plusieurs peres, lesquels ont l'entendement si renversé, que par un courage mecanique & avare, ils donnent plus de gages au moindre de leurs serviteurs, qu'au maistre de leurs enfans, & ne craignent de faire des depenses excessives en banquets, chasses, paillardises, & autres inventions propres à despendre, mais sont entierement retenus en la chose pour l'amour de laquelle la chicheté ne se peut excuser. Ils cherchent l'ignorance à bon marché. Je me promets que vous n'oublierez aucune despense pour les faire instruire car espargnant en ce subject, ne seroit espargne, ains un manquement de sens. Vous les baillerez à un maistre esleu entre plusieurs, approuvé par le rapport de chascun, & esprouvé en plusieurs sortes. Le choix se doit faire diligemment pour une fois. Je condamne la domination de plusieurs, & selon le vieil proverbe des Grecs, la multitude des Empereurs a destruict Caire, & changer souvent de Medecin, a engendré la mort à plusieurs. Il n'est rien plus dommageable à un enfant, que de muer souvent de precepteur. car c'est tistre & destistre la toile de Penelope, l'enfant est tous les jours à recommencer. Quand vous aurez baillé vos enfans à un tel pedagogue, je ne veux pas pour cela que vostre soin cesse, ains que vous ayez encore l'œil & sur luy & sur eux, sans vous en descharger entierement car rien ne rend le cheval en bon point, que l'œil de son maistre, & nul amendement rend le champ plus fertile que la trace des pas du Seigneur ainsi sera-t'il & du precepteur & de vos enfans, qui jetteront abondamment un bon fruict, vostre œil estant present & souvent sur eux. Quand il est question de planter une vigne, le labourcur doit diligemment cognoistre la portée du terroir. Ainsi estant question de l'instruction de mes nepveux, jeunes comme ils sont, le precepteur doit avec une soigneuse diligence recognoistre l'inclination naturelle, pour les avancer, retarder ou employer à quoi ils seront propres à la façon de Platon, qui avoit accoustumé, premier que d'enseigner les sciences à un enfant, de sonder jusques au vif à quoy il estoit plus enclin, & le sentant propre aux lettres, il le retenoit en son Academie, si d'un autre côté il le voyoit impropre à l'estude, il le renvoyoit à ses parens, afin qu'ils l'adextrassent à quelqu'autre exercice utile à servir le public.

Les uns sont nez aux sciences, les autres ont un cœur guerrier, autres une autre vocation, & chacun, selon que porte son naturel, a estudes diverses ils y sont ravis d'une si grande violence, que par mil moyens ils n'en peuvent estre destournez, & pense, quant à moy, que nul d'eux ne doit estre forcé en sa nature, laquelle prenans pour guide, ils ne peuvent faillir. C'est à quoy doit sucer le maistre, pour s'appercevoir d'heure, si mes nepveux ayment les lettres, ou quelque autre exercice, pource qu'ils comprendront très-facilement ce à quoy nature les a disposez.

Et tout ainsi que le navigage est plus aisé quand le chaud & le vent sont à gré, pareillement ils seront plus facilement instruits aux choses ausquelles nature les encline. S'ils s'adonnent aux lettres, il faudra que leur maistre trompe leur petit aage par quelques desguisements & flateries, attendu qu'ils ne peuvent encores entendre combien de fruit & de plaisir leur apporteront les bonnes lettres. La douceur & affabilité de leur maistre fera cecy en partie, & en partie son esprit & industrie, avec laquelle il inventera diverses façons, par lesquelles il leur rendra les lettres joyeuses & desirables, en les gardant de cognoistre le labeur qui y est. Car il ne seroit rien plus mauvais, que si les mœurs de leur precepteur faisoient qu'ils commençassent à hair l'estude, devant qu'ils peussent entendre pourquoy on la doit aymer.

Le premier degré pour apprendre, est l'amour vers leur precepteur car par succession de temps il se fera qu'ils auront auparavant commencé à aymer les lettres pour l'amour de leur maistre, & puis aprés ils aymeront leur maistre à cause d'elles. Son premier soin sera de mettre peine d'estre aymé d'eux petit à petit, tellement qu'il s'en ensuive non une crainte, mais une liberale reverence, qui aura plus de poids & d'efficace que la crainte. Il ne faudra pas qu'il les menace beaucoup: car il leur feroit perdre le cœur, & tout ce qu'ils auroient de vigueur & de bon naturel, seroit rebuté par une crainte qui les rendroit lasches. Je ne pense rien plus nuisant à un enfant, que l'accoustumer au battre, lequel par son énormité & desraison fait que la bonne nature devient intraitable, & que, toute descouragée, se tourne en desespoir. La medecine baillée autrement qu'elle ne doit, rengrege plustost la maladie, qu'elle n'allege. Je souhaite que leur precepteur ait & la louange & la honte, comme deux aiguillons, pour exciter leurs esprits à bien apprendre. La honte leur servira de crainte d'un juste vitupere, & la louange les nourrira encores de bien en mieux dans les lettres. Qu'il loue en leur presence ceux qui méritent d'estre louez, & blasme ceux qui sont vituperables, en leur mettant au-devant des yeux le portraict de ceux qui par les sciences se sont acquis richesses, dignitez & authoritez avec une interminable gloire. & l'exemple de ceux ausquels les mauvaises mœurs & l'esprit n'estant orné de nulle science, a engendré deshonneur, desprisement, pauvreté, avec toutes sortes de malheurs.

Et si toutes ces admonitions, prieres, jalousie d'honneur, honte, louange, & exemples ne profitent, le chastiment de la verge interviendra, lequel ne servant de rien, une honte piquante & ressentant au vif l'honneur les pourra toucher. Et si tout cela ne profitoit, je suis d'advis de laisser cest esprit desesperé & perdu, à cause du temps qui se consumeroit apres luy sans esperance de le pouvoir recouvrer. J'ay requis la douceur & facilité en ce Precepteur, mais d'autant qu'en toute besongne l'amour oste grande partie de la difficulté, & que le semblable prend plaisir avec son semblable, je desire qu'il enfantille aucunement avec mes nepveux, pour estre aymé d'eux encores enfans & que ce soit un homme en fleur d'aage, qu'ils n'ayent point en horreur, & à qui ne soit penible de jouer tous personnages, & s'accorder à tout.

Tel homme fera, en formant leur esprit, ce que les meres & nourrices font en dressant le corps de leurs enfantelets, lesquelles pour leur apprendre les mots, accommodent leur parler à leur begayement, les apprennent à manger, à marcher, puis par les menus, les esleve nt à choses plus solides & plus fermes. Ainsi les esprits jeunes de mes nepveux, aprés les avoir goutte à goutte & comme par jeu, endoctrinez, ils s'accoustumeront à plus grandes estudes sans ressentir aucune lasseté. d'autant que ces petites alluvions tromperont tellement le sentiment de leur labeur, qu'ils ne sentiront point que chacun jour adjouste au fardeau de leur esprit.

Que ce Precepteur ne demande point que mes nepveux soient incontinent vieux, mesurant la force de leur esprit à celle du sien car encores qu'ils ne respondent à son attente, il se souviendra qu'il a esté de leur aage, & comme cela, il en passera beaucoup par connivence. S'il faisoit autrement, il voudroit que ceux qui ne font que naistre, commençassent au point auquel un homme entier & parfait doit à la fin parvenir. Ce seroit mettre le haut de l'arbre au lieu où doit estre la racine. Le commencement de leur estude doit estre des choses les plus prochaines de la nature de leur aage, comme les fables des Poetes, les Apologues d'Esope, les Bucoliques, la Comedie, les sentences briefves & plaisantes des Sages, où par quelque naturel plaisir ils sont invitez, & lesquelles chatouillent tellement leurs oreilles par la beauté, ris & joyeuseté des fables, qui contiennent en soy & la mocquerie, & ce qui est principal en la Philosophie morale,

qu'ils apprendront tout cela en jouant avec les mots & les termes bien tissus. Choses joyeuses & plaisantes conviennent à l'enfance. Mais il faut que le Maistre en enseignant ces choses ne soit trop pressant, ne trop severe, ains assidu & continuel, plustost que trop chargeant. La continuation ne nuit point, si elle est moderée & assaisonnée de diversité & joyeuseté. Quand il distribuera de la façon ces choses, ils n'auront aucune imagination que ce soit labeur, mais estimeront que tout est fait par esbat, en leur baillant la couleur & le desguisement de jeu. L'estude maniée legerement, donne du plaisir & du contentement. mais si elle est trop souvent & trop prés traictée en ce sous-aage, elle est desagreable. Pour leur faire paroistre que les lettres sont douces, le Maistre par sa dexterité ostera une bonne partie de l'ennuy qui y peut estre, en entremeslant quelques doux attraits de flatterie, d'emulation, ou quelque promesse de loyer, ou bien donnant la louange à celuy qui fera le mieux: cela les rendra attentifs & alegres pour se surmonter l'un l'autre. Il y a és enfans un desir de vaincre, specialement en ceux qui sont d'un esprit esveillé & d'une nature gaye & jolie. Mais je ne veux pas qu'il donne tellement gaigné au vainqueur, comme s'il devoit tousjours vaincre, mais faut laisser au vaincu quelque esperance de recouvrer son honneur avec diligence. Par ce proceder, il nourrira une petite guerre entre eux utile à leur advancement.

Quant est de leur memoire, le Maistre, la rendra bonne & fertile en la cultivant souvent, & leur fera retenir en repetant une mesme chose plusieurs fois: comme quand il leur baillera aujourd'huy une leçon, demain ils la diront assez mal ce jour-là il en baillera une autre qu'ils diront le lendemain assez mal avec leur premiere qu'ils reduiront mieux, & continuera de leur faire repeter tous les jours ces leçons pendant un an il n'y a pas à dire par cœur pour une heure ou une heure & demie de tout ce qu'ils auront appris. Et d'autant qu'il seroit trop ennuyeux tant au Maistre qu'à mes nepveux d'en tant ouyr & d'en tant dire par cœur, tous les jours, il distribuera au bout de l'an toutes ces leçons en deux, trois, ou quatre parties, & chaque jour ils en diront une avec la leçon nouvelle, & ainsi recommenceront & continueront.

Par ceste assiduité & continuation d'apprendre par cœur, sera le moyen d'avoir bonne memoire & retenir longuement ce que l'on a appris. Quand tout ce que je vous ay escrit aura esté mis en œuvre par le Maistre, mes nepveux croistront d'aage & de sçavoir, & lors ils ne trouveront plus la voye des lettres trop aspre ny roide, ains facile, plaine & unie & à l'heure l'entrée leur sera ouverte à l'Histoire, à la Philosophie, Jurisprudence, Mathematiques, , & toutes autres sciences, desquelles ils pourront acquerir la perfection en s'y arrestant & perseverant constamment sans faire aucune éclypse. Il n'y a science de laquelle leur esprit ne soit capable, s'il s'y attache instamment par continuelles instructions & exercices. Car qu'est il que leur esprit ne puisse comprendre, moyennant qu'il soit aidé, ainsi que nous voyons les gros fardeaux estre esleyez par engins, lesquels par nulles forces ne se pourroient remuer. C'est ce que j'avois à vous escrire pour l'instruction de mes nepveux, ausquels je souhaitte le mesme bien qu'à mes propres enfans. Que je vous dire encores ce mot pour vous exciter à les continuer aux estudes, que toute la felicité humaine gist principalement en la nature, en la raison & en l'exercice que la Nature est une inclination, qui est mise dedans eux, vers les choses honnestes la Raison, une doctrine qui consiste en admonitions & preceptes: & en l'Exercice est l'usage de ceste habitude que nature a donnée, & qui a par la raison esté augmentée & accreue. Que ce n'est donc pas assez que de naistre, pour acquerir sagesse, s'ils n'ont les preceptes & enseignements des sciences (qui sont comme les yeux de l'esprit) pour voir ce qu'il leur est besoin de faire ou de laisser. & tout cela n'est encore rien, s'ils n'ont l'usage & la practique de ces sciences, qui leur enseignent plus en un an, que ne feroit l'experience (tant fust-elle grande) en trente, & si leur enseignent-elles seulement.

Plus de gens deviennent malheureux que prudents en esprouvant. Que la prudence est malheureuse, quand le Nautonnier apprend l'art de naviguer par frequens naufrages, & quand le Prince par les maux de la chose publique apprend à faire l'office de Prince. La façon de cette prudence couste trop, quand aprés avoir esté frappé du mal, on est à la parfin sage Celuy apprend à trop grand & cher coust, qui en faillant apprend à ne point faillir. Adieu.

LETTRE XIII.

A luy-mesme.

Il monstre que l'on peut estre longues années sans manger

VOus ne voulez pas croire l'histoire de ceste fille de la ville de Confolent, qui a demeuré quatorze ans sans boire ny manger, ny celle d'une autre du bourg de Montalambert en Poictou, qui a esté 7. ans sans manger, laquelle beuvoit environ une pinte d'eau tous les jours, & au bout de sept ans reprint le manger. Cela n'est point sans exemple, ny sans raison. Plutarque nous rapporte que Philinus nourrit un Zoroastes lequel ne mangea ny ne beut en toute sa vie autre chose que du laict que la nourrice d'un Timon en la Cilicie se retiroit à part deux mois tous les ans sans boire ny manger, ny donner autre apparence de vie, sinon qu'elle respiroit qu'il y a un certain peuple aux Indes sans bouche, qui ne boivent ny mangent, dont ils sont appellez Astomes, lesquels vivent de l'odeur de certains parfums qu'ils font brusler. Theophraste escrit d'un nommé Penin, qui tout le temps de sa vie ne mangea, ny ne beut autre chose que de l'eau Joubert en ses erreurs populaires en raconte plusieurs exemples, auquel je vous renvoye. Feu nostre pere en quelque lieu de ses Recherches rapporte que sous le regne de Louys le Debonnaire il y eut une fille qui s'abstint de manger pendant douze mois. Ce qui n'arrive seulement aux personnes, mais aux bestes. Les serpens vivent durant l'Hyver dans leurs tasnieres sans aucune nourriture. Aux lirons & limaçons cachez en terre ou dans leurs creux, le dormir sert au lieu de mangeaille. Les Cameleons & les Ours vivent plusieurs mois sans manger. Les Cigales vivent en l'air & de la rosée.

Pour prouver maintenant que cela est, je vous endiray les raisons, que je tiens des Medecins. La vie n'est autre chose que la persistence de la chaleur naturelle en l'humeur radicale, & l'extinction d'icelle, est la mort. De là vient que ceux qui ont le plus de ceste humeur, vivent le plus longuement, & qu'il faut plus d'aliment à ceux qui ont plus de chaleur, & en faut peu à ceux qui en ont moins. Ainsi à un petit feu suffit peu de bois pour l'entretenir, & en faut grande quantité pour un grand feu. C'est pourquoy les vieilles gens endurent fort aisement le jeusne. & cela se fait non seulement pour ce qu'ils ont beaucoup d'excitemens humides, mais aussi d'autant que la chaleur, qui est la cause de ce que l'humidité se consomme, est fort foible & petite & je tiens que c'est la premiere cause de l'abstinence & il faut croire qu'elle arrive tousjours non seulement aux vieilles gens, mais encores à ceux qui par disposition naturelle & par leur forme de vivre sont froids & humides. La seconde cause est l'abondance d'une certaine humeur superflue

superflue & pituiteuse, laquelle succedant au lieu de l'aliment, retarde la chaleur naturelle & empesche qu'elle ne brusle & consomme l'humeur radicale. Et ceste humeur que je dis, n'est pas quelque excrement inutile, mais bien par succession de temps se cuit & digere, & devient bon & propre pour nourrir le corps. Que si ceste humeur froide & pituiteuse est non seulement en très-grande quantité, mais encores participe d'une certaine nature visqueuse, gluante & tenace, il se dissipe & deperd fort peu de la chaleur naturelle, laquelle aussi n'est gueres forte ny aspre.

Je vous en puis dire une troisiesme cause, sçavoir est l'habitude du corps espaisse, qui n'est pas de petite con-A sideration ny de peu d'effect en cecy : car estant telle, elle laisse peu escouler de ceste humidité, & par consequent il n'est besoin d'y en remettre & remplacer que fort peu.

Nous en pouvons icy rapporter deux causes : l'une au dehors, l'air qui nous environne ; l'autre au dedans, la chaleur naturelle, qui ont fort peu de force & d'efficace pour aider & advancer la digestion & dissolution és corps de ceux qui s'abstiennent ainsi de boire & manger. Je me promets maintenant que vous croirez l'Histoire de ces deux filles estre veritable, & telle que je la vous escrivis. Adieu.

LETTRE XIV

A luy-mesme.

Contre les Plagiaires.

EN lisant les discours que vous m'envoyastes l'autre jour, je tombay sur un intitulé, *Trés-humble remonstrance au Trés Chrestien Roy de France & de Navarre Louys XIII pour l'union des Princes, Pairs, Ducs & Officiers de la Couronne, punition de ses sujets rebelles, establissement d'un bon & asseuré repos en son Royaume, au contentement de sa Majesté & soulagement de son peuple* Dés la premiere page, je trouvay que c'estoient les mesmes discours desquels j'usay en mes Remonstrances que je fis à la Royne mere lors Regente en France, pour la conservation de l'Estat pendant la minorité du Roy Continuant de lire, je voy que c'estoient toutes mes Remonstrances copiées mot pour mot, toutesfois qu'il avoit changé l'ordre des Chapitres car aucuns qui estoient à la fin, il les avoit mis devant, & ceux de devant derriere, & les autres entrelacez avec quelques histoires de son creu. Je B vous diray que je ne sentis jamais un mal plus poignant.

La jalousie d'esprit est grandement violente. Quand je consideray ce grand larcin, que ne dy je point ! Les larrons changent les marques des choses qu'ils emblent. Aussi celuy-là en changeant l'ordre des discours de mes Remonstrances a pensé qu'ils estoient siens. Arrachez-luy les plumes qu'il a empruntées de moy, ou plustost brigandées, il se trouvera sans Remonstrances. Quiconque soit celuy-là, il est de ceux qui ostant, changeant, & adjoustant un mot, croyent avoir fait propres à eux les conceptions d'autruy. Pleust à Dieu qu'on procedast contre ces plagiaires, à la façon que fit Ptolomée contre ceux qui aux jeux dediez aux Muses, n'avoient recité que les œuvres d'autruy, ou plustost comme il estoit ordonné par la loy Flavie. Adieu.

LETTRE XV.

A luy-mesme.

Paix arrestée à Loudun & les conditions.

ENfin la Conference de Loudun est rompuë, aprés C avoir esté arresté, qu'il se fera une recherche exacte de ceux qui ont participé au detestable parricide du feu Roy. que le Decret du Concile de Constance contre ceux qui osent attenter à la sacrée personne des Roys, sera publié par tous les Dioceses de ce Royaume : que l'authorité de l'Eglise Gallicane sera conservée, sans qu'il soit entrepris sur ses droicts, franchises & libertez. que ce qui a esté fait par le Clergé pour la publication du Concile de Trente sans l'authorité du Roy, sera reparé : que ceux qui ont esté depossedez de l'exercice de leurs charges contre les loix du Royaume, seront remis & restablis pour en jouyr par eux suivant leurs provisions : que les Cours Souveraines du Royaume seront maintenues en leur libre & entiere fonction, & la Noblesse en ses anciens droicts, privileges & immunitez : qu'il sera pourveu dans certain temps prefix & limité aux cayers des Estats Generaux. que les estrangers ne seront admis aux charges publiques de ce Royaume. que la Gendarmerie sera reglée suivant les vieilles Ordonnances, & que les deniers du Taillon ne seront employez à autre usage, qu'au payement de la Gendarmerie. que les Conseils du Roy seront reformez, & l'excez des dons & pensions retranché. que le droict annuel sera esteint, & D la venalité des Estats tant de la Couronne, maison du Roy, charges militaires, Gouvernements des Provinces, que de tous offices de Judicature & Finances abolie, ausquels sera pourveu gratuitement que les survivances & reserves seront ostées, & le peuple soulagé & deschargé pour quelques années, de partie du payement des Tailles. que les anciennes alliances seront entretenuës. Voilà ce qui regarde la reformation generale du Royaume, belle en papier, mais voicy où a abbouty la Conference.

Le Prince de Condé a pour ses frais de la guerre huict cens mille livres, lesquelles l'on luy asseure sur le Domaine du Roy, en sa Duché de Berry, duquel il jouyra jusques au plein & entier payement. le Mareschal de Bouillon recevra d'oresnavant le Taillon, qui est le revenu de la Connestablie & Mareschaussée de France, pour le dispenser ainsi qu'il est porté par les Ordonnances : le Duc de Longueville demeurera paisible possesseur de son Gouvernement de Picardie & le Mareschal d'Ancre quitteta la Citadelle d'Amiens és mains du Duc de Montbazon : le Duc du Mayne sera Lieutenant de Monsieur en la ville de Paris & Isle de France.

Je n'ay jamais leu ny veu de guerre entreprise pour le bien public, qu'en effect le profit particulier n'y ait esté à bon escient entrelacé. Adieu.

LETTRE XVI.

A Monsieur de la Cheverie, grand Archidiacre de l'Evesché de Xaintes.

Que nous pouvons vaincre la malignité des influences celestes

VOus m'escrivez, que nous ne pouvons éviter la malignité des influences celestes. Permettez que je vous die, que nous la pouvons vaincre par une forte & ferme constance. Feu mon pere fit dresser par Archidame grand Astrologue, l'horoscope de mes freres & de moy. Un jour entrant dans son estude, je rencontray ces nativitez. Je fus curieux de lire la mienne, qui me denotoit pour aymer à bon escient la Chymie : ce que j'ay mieux recogneu, grandissant. car j'ay eu toutes sortes d'envies d'entrer en la cognoissance de ceste science, mesme que j'ay esté sollicité d'y prester l'oreille, par ceux qui y avoient atteint quelque perfection : mais aussi-tost j'en estois destourné par la mesme raison & sagesse que fut Socrate de la paillardise & autres vices ausquels il estoit naturellement enclin. Car revenant à moy, je me roidissois contre ces astres, & ainsi je m'en suis garenty. Je croy que l'homme sage, prudent & vertueux peut estre tout autre, quant aux mœurs, que les signes de luy ne demonstrent non pas pour cela qu'il corrompt les signes & demonstrations des influences mauvaises qui sont sur luy mais ces signes ont seulement seigneurie & domination sur ceux esquels ils sont pour avoir naturellement ce qu'ils signifient & demonstrent. C'est pourquoy l'on dit que la pluspart des hommes ensuivent leurs inclinations naturelles à vices, d'autant qu'ils ne sont pas sages ny prudents, comme ils devroient estre, & si n'usent pas de la vertu de leur entendement, mais ensuivent la sensualité, & par ainsi les influences celestes esmeuvent les complexions de la façon qu'elles les trouvent obeyssantes.

Je diray donc, que les Astres peuvent bien incliner, mais non pas forcer, contraindre ny assujettir tout-à-faict nos ames à quelque necessité invincible.

Plusieurs blasment cette science sur ce que sa cognoissance est envelopée d'une si grande obscurité, que combien que l'on y peut aprés un long-temps comprendre quelque chose, cela semble si peu pour l'usage & conduite de la vie humaine, qu'il vaudroit beaucoup mieux employer son travail en choses plus utiles aux hommes. Encores la condamnent-ils comme contraire à nostre Religion, pour ce que c'est vouloir trop curieusement s'enquerir des choses que Dieu s'est voulu particulierement reserver. Toutesfois pour son soustenement, autres disent, que la difficulté est d'ordinaire la compagne des choses belles & honnestes, & que Dieu n'a pas A voulu, que ce qui estoit beau, fust à l'abandon d'un chacun, de crainte que son lustre, sa dignité & son excellence ne fust diminuée & enlaidie par l'attouchement des ignorans: & qu'il est sans aucun doute, que la nature des corps celestes se peut sonder & penetrer. Car si ainsi est que par longue & diligente observation l'on acquiert la cognoissance de ce qui est sujet à vivre & à mourir, qui se change perpetuellement pour n'avoir rien de stable & permanent, combien plustost des choses, lesquelles exemptes de toüte mutation retiennent & gardent de toute éternité mesme cours ? Et tiennent avec ce grand Philosophe, que tout ce qui est au-dessous de la Lune, se regit & gouverne par les superieurs, & que tout le commencement & fin des choses, & tout mouvement qui est icy-bas, dépend de celuy de là-haut: mesme que les Arts, qui sont estimez estre fort necessaires au genre humain, sont imparfaicts sans ceste science: que l'on ne peut dire un bon Medecin, ignorant des choses celestes: & que l'hazardeuse navigation, & l'innocente agriculture ne se peuvent entreprendre & entendre sans leur cognoissance. que le Ciel n'a point esté casuellement enrichy de tant de corps, sans que par la providence de Dieu soutissent de leur mouvement, influence & lumiere, infinis effects, qui fussent signes moyennant lesquels il fust loisible prejuger quelque chose de futur, en l'estat des hommes, des Royaumes, de la Religion, & police d'iceux que ce sont les vrais oracles & advertissements de Dieu, qui exhorte les hommes à penitence, ainsi que nostre Seigneur Jesus-Christ nous admoneste dans Sainct Luc, qu'aprés avoir esté advertis & menacez par les signes du Ciel, nous recourions à luy en toute humilité & compunction de cœur. Pour interposer mon jugement, je diray, que s'enquerir & informer de la cognoissance des choses qui doivent advenir, par les aspects des corps celestes, cela est vain, abusif, superstitieux, & condamné par l'Eglise, d'autant que les choses futures sont causées du Ciel par une necessité. Mais s'enquerir & informer de la cognoissance des inclinations ou des hommes, ou des autres choses corporelles, lesquelles excedent la faculté de nostre nature, c'est un acte qui n'est mauvais, vituperable, ny deffendu, pource que telles inclinations sont les effects des corps celestes. Or s'efforcer de cognoistre les effects des causes naturelles par icelles, il n'y a danger ny mal aucun. Adieu.

LETTRE XVII.

A Monsieur de la Roche Posay, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Evesque de Poictiers.

Discours des Cometes.

QUe j'appreheude les effects de ceste longue Comete ! Les cheveux me heristent en la teste, quand je pense à eux · car elle ne nous promet, si nous croyons aux Astronomes, que discordes, guerres, batailles, grande effusion de sang, inondation d'eaux, glaces, gresles, neiges, secheresses, excessives chaleurs, destruction des plantes & des fruicts, corruption d'air, maladies, peste, famine que les Roys mettront plusieurs Grands à mort, & les autres deprimeront & abaisseront de leurs dignitez · esleva tion de peuple contre quelque favory du Prince plusieurs desobeyssances contre le Roy mort de quelque Grand. Et la raison de ces accidents derive de ce que ceste Comete, qui a la teste en bas & la queue tournée en haut de couleur rougeastre, est selon la vertu de la planette de Mars, qui domine sur elle, laquelle a ses significations propres, qu'elle luy distribue par sa comparaison. Car toutes choses qui sont engendrées & corrompues, conviennent avec la vertu de l'une des planettes tellement que la planette qui a regard sur aucune chose inferieure, fait ceste chose avoir œuvre & efficace correspondante à elle. Comme quand la vertu d'aucune planette a domination & seigneurie sur le regime & gouvernement du monde inferieur, elle convertit les vapeurs en sa nature, & s'accorde la fortune & la couleur de la Comete, en signification, avec la nature de la complexion de ceste planette. Il n'y aura que le climat, sur

sur lequel a paru ceste Comete, qui se ressente de ces A maux; les autres parties du monde en seront exemptes. Tout ainsi que la pluye d'un mesme jour nuist & profite diversement à la diversité des herbes, plantes & animaux, & que l'ordre de la nature est tel, que le mal de l'un est cause du bien de l'autre : de mesme les Cometes apportent à qui bien, & à qui mal : comme nous vismes en l'an 1573. par toute l'Europe une Comete qui estoit au premier degré ou environ du Mouton de la neufviesme sphere, qui estoit en tiers aspect de l'horoscope de Henry troisiesme, lors Duc d'Anjou, laquelle demonstra clairement les deux Couronnes de Poulongne & de France, qu'il eut bien-tost aprés. Car sa Comete en sa neufviesme maison du Ciel, demonstroit evidemment que d'un païs estrange luy seroit apporté une Couronne d'un grand Empire & d'autant que la mesme Comete estoit dans le signe de sa dixiesme maison, il fut aisé à juger, qu'elle en apporteroit bien-tost aprés une plus grande De façon qu'il eut le bien de ceste Comete, & le Roy Charles neufviesme le mal. Et en 1577. une autre Comete se trouvoit en l'horoscope de Dom Jean d'Astrie, & en la sixiesme maison de Monsieur frere de Henry troisiesme, laquelle s'approchant au tiers aspect de Mercure & du Soleil de sa nativité menaçoit Dom Jean de B la mort, & Monsieur, de quelques difficultez au commencement de son voyage de Flandres, mais enfin une heureuse eslecture de Prince & Souverain Seigneur de toute la Flandre, comme la chose suivit, mais elle ne fut de durée, d'autant qu'il ne se peut conserver la bienveillance de ce peuple, qui l'avoit comme mené par la main à ceste grande & haute dignité, lequel il voulut tromper. Voilà comment les effects des Cometes profitent aux uns & nuisent aux autres, selon la disposition qu'elles ont acquise de la diversité de leur principe.

Le peuple se trouvera grandement estonné, de ce que ceste Comete a duré environ trois mois, & croira que les accidens en seront & plus grands & plus violens : mais la raison de la longue ou briefve durée des Cometes est naturelle, la matiere desquelles est composée de vapeurs grosses, seches & espaisses, esleuées de terre jusques à la sphere du feu, lesquelles estant plus ou moins enflammées, leur matiere est de leger ou lentement (pour raison de la continuelle adustion) consommée & reduite à neant : & ainsi durent les Cometes selon l'espaississement ou tenuité de la matiere. Du temps de Chilperic, une Comete, qui avoit le rayon en forme de glaive, dura un an, comme aussi celle de laquelle parle Josephe, qui estoit de semblable façon.

C'est à vous en vostre Diocese, & à chacun des Prelats en leur destroit, d'exciter le peuple à la devotion pour prier Dieu qu'il nous delivre de ces abboyantes & effroyables tempestes, & qu'il destourne & renverse tout ce que le Ciel encline ce que je m'asseure qu'il obtiendra, quand d'un cœur profondément devot & contrit il aura recours vers ceste Majesté divine toute bonne, toute misericordieuse & piroyable, qui ne demande que la conversion & amendement du desvoyé pecheur. Adieu.

LETTRE XVIII.

A Monsieur de Monthelon, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Intendant de la Justice à Lyon.

Il escrit ce qu'il luy semble de la fortune du Mareschal d'Ancre

VOus pensez la fortune du Mareschal d'Ancre attachée à cloux de diamants : & moy je la croy fort tremblante & ancrée au port de sa ruyne. Car s'il est permis par les actions passées & les presentes de juger du bon ou mauvais succez qui luy doit arriver, je vous diray, qu'il ne peut attendre qu'un sinistre malheur, qui l'avoisine. Representez-vous que par son entremise Monthabene fut rappellé aussi-tost qu'il eut tué en estocade un C Gentil-homme contre l'Edict des duels, qui n'estoit que publié rappellez en vostre memoire le rapt fait par Fiesque. crimes qu'il a fait aussi tost aboli, qu'ils ont esté cogneus & puis de fraische date, qu'il a fait poignarder Prouville Sergent Major d'Amiens par Alphonse Italien en sortant de la citadelle. Estimez-vous que Dieu laisse impunis ces assassinats, soit en la personne de celuy qui les a commandez, soit de ceux qui les ont executez? Tost ou tard nous en verrons la punition. Mais quand je voy qu'il a fait paroistre tout à coup ses somptueuses magnificences, une fiere audace, des violentes entreprises, ses fausses vanitez, une folle & ardente ambition, ses superbes & magnifiques acquisitions, son grand jeu, ses achapts de Gouvernemens, d'Offices, les transports excessifs de l'argent de France, qu'il a fait sans contredit & sans peril découler dans les banques de Florence, Genes, Venise, Luques, Strasbourg, Ausbourg, & d'Anvers, ses meubles, qui sont d'argent jusques aux chesnets, & autres utensiles de cuisine. je conclus infailliblement, que la hauteur de son bon-heur ne servira que pour d'autant plus le rendre sensible aux maux, & le faire tomber de plus haut, afin que par son dommage il serve de patron pour contenir un chacun dans les limites D de son devoir. Et aprés quand je considere que pour se maintenir en ceste absolue forme de vie, il a sapé & miné les fondements & arcs-boutants de l'Estat, en soustrayant par ses tyranniques maximes l'authorité des Princes du sang & des principaux Officiers de la Couronne, & le ministere principal des affaires du Royaume, afin qu'en leur ostant la cognoissance du mauvais gouvernement qu'il fait, il leur oste aussi le moyen de s'y opposer, & qu'il croit ne pouvoir avoir un establissement asseuré, que par le desordre & la confusion, tout cela me fait dire, que ce ne luy est qu'un surcroist & achevement de malencontre. Il s'est rendu ennemy juré des ames saines, entieres, droites, & à la vieille marque, qui ayment l'Estat, contre lesquels il n'espargne ny violence ny fraude pour les ravaller & rendre au petit pied. S'il eust esté sagement conseillé, il devoit contenir son pouvoir souverain en quelque moderation, & user de sa fortune plus temperément, en faisant qu'une habile discretion empeschast qu'en effect l'on cogneust si-tost les points extremes de sa puissance & de sa faveur. Ces moyens eussent estouffé les jalousies de la Cour auparavant qu'elles eussent esté nées, & empesché que le peuple n'eust esperé & recherché resjouissance en sa perte. Par l'assemblage de toutes ces actions, je juge que vous le verrez dans peu de jours (quelque prudence humaine & précaution qu'il apporte à sa conservation) aux abois d'une rouante fortune. De vous estaller icy les moyens, je ne puis, pour ce que je ne les sçay pas : mais nous verrons clairement la punition de celuy, qui chastie les Grands en sa fureur, s'esslancer sur sa teste, pour le faire demeurer du guet sous la pesanteur du faix de tant d'inespérées & desmesurées grandeurs.

L'orage, en la plus belle esperance du calme, pousse & s'esleve souvent contre nostre opinion : aussi il plaira à l'inconstance du temps de luy faire payer à usure par de D rudes atteintes d'affliction l'interest de ce grand aise duquel elle l'a fait jouir, en voyant en un moment une lamentable decadence de son authorité, sa gloire esteinte, sa grandeur ravallée, & son bon-heur changé. Sa fortune venue si hastivement, contribuera beaucoup à sa cheute. Adieu.

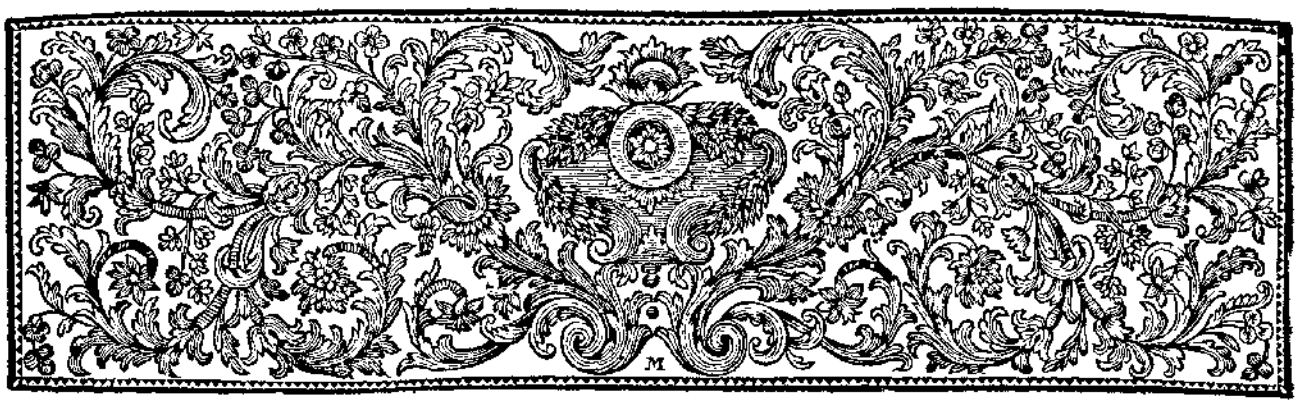

LES LETTRES DE NICOLAS PASQUIER, FILS D'ESTIENNE.

LIVRE HUICTIESME.

LETTRE I.

A Monseigneur d'Espernon, Duc & Pair, Chevalier des Ordres du Roy, Colonel de l'infanterie Françoise, Gouverneur pour le Roy és pays d'Angoumois, Xaintonge, Aunis, ville & Gouvernement de la Rochelle, haut & bas Limousin, Loches, pays Boulonnois & Mezain.

Il luy remonstre les malheurs que produisent les mouvemens en un Estat.

PErmettez que poussé d'une naifve & sincere affection, je parle à cœur ouvert, & ce que je diray, sera non moins juste & legitime, selon Dieu & selon les hommes, qu'à vous necessaire. On cele aux Grands ce que l'on devroit leur faire recognoistre, & ceux en qui ils se fient, ne leur parlent que selon ce qu'ils croyent estre de leur passion, & non comme il seroit de besoing pour le bien de leur service. Mais quant à moy, j'estime que l'on n'est pas moins coupable envers celuy que l'on honore & respecte, de luy cacher un bon & salutaire conseil, que si l'on l'offensoit en sa personne. L'aage m'ayant meury quelque peu le jugement dans l'experience des choses passées, me fera parler à fonds de l'affaire qui se presente, & vous monstrer par des raisons poignantes & mouelleuses, en son plein, les malheurs qui nous avoisinent en ces pays, lesquels se pourront estendre par toutes les veines du corps de cet Estat. Pardonnez si en ceste lettre, je me laisse emporter à un excez d'affection que je porte à la France, la vive apprehension que j'ay des maux qui la menacent, me fait prendre l'essor, d'autant qu'elle ne peut estre esbranlée, que l'authorité du Roy n'en reçoive un signalé dechet, & le peuple une extreme ruyne. La Royne mere est sortie de Blois, qui s'est rendue à Loches, laquelle, à son instante priere, vous avez conduite en la ville d'Angoulesme, elle a escrit au Roy le subject de sa sortie, avec le desir qu'elle a de l'esclaircir des desordres qui courent son Estat. Pour faire ses remonstrances, elle s'appuye de la plus-part des Grands de ce Royaume. On donnera à ceste entreprise tel visage que l'on voudra; mais c'est droictement heurter ceste Monarchie, & A donner jour & naissance à un dessein qui conduira sa paix & son repos à ses derniers jours. Car elle est une gangreine en l'Estat, & un fondement de la perte des Grands je dis des Grands, parce que les sainctes affections de nostre Roy estant troublées, ceux qui les doivent seconder, il ne leur en peut arriver qu'un revers. Ce pretexte du bien public est d'une trés-belle entrée, & l'issue trés-dangereuse, l'advenir estant incertain. Si les Grands d'un esprit meur regardoient la fin de leurs entreprises, & pouvoient recognoistre où elles aboutiront, il est hors de doute que toutes leurs deliberations arriveroient à un port asseuré mais leurs volontez estant guidées d'autant d'incertitude que les affaires sont variables, l'issue n'en peut estre couronnée que d'une douteuse fin. C'est pourquoy ceux qui sont estimez bien sages, s'arrestent plustost à ce qui est present, qu'à l'esperance du bien advenir. Les Princes & Grands qui ont voulu ruïneusement esbranler les affaires de leur Roy, & mettre son Estat aux flux & reflux des miseres, se sont aydez du pretexte du bien public, comme la forge où tous les ressorts des malheurs d'un Royaume prennent leur trempe. J'advoue que quand un desordre en un Empire est arrivé à son supreme degré, le subject pour cela peut reprendre son Prince, mais pour le reprendre, il ne doit avoir que les trés-humbles prieres le bien & la grandeur d'une Monarchie ne consistant qu'au respect du subject au Souverain. C'est à ceux principalement qui sont esleuez aux charges d'honneur, d'avoir l'esprit sur pied, la main sur l'œuvre, & l'ame toute sur le bien de la chose publique, pour la redresser en son plein naturel, & luy redonner la forme & les mesures qu'elle doit avoir. Mais pour la mettre en son point, ils doivent prendre le remede dans la prudence, & non dans les armes: car il vaut beaucoup mieux tolerer quelque

desordre

desordre en paix, qu'en apporter infinis, sans édification, en une guerre civile, qui perd & consume tout, pesle-mesle le bien avec le mal, & le mal avec le bien. L'Estat qu'on veut purger par ceste fascheuse medecine du bien public, ressemble au corps naturel, où il y a danger de mettre la fievre, en voulant nettoyer par une purgation ses mauvaises humeurs ou à un bastiment dont une piece remuée esbranle tout l'edifice. Je vous representeray en ce lieu les effects que produit ce pretexte soit du temps de Louys XI. soit de celuy de Henry III. & de fraische date soubs le regne de nostre Roy. Une guerre intestine (fleau le plus funeste de la vengeance divine) qui fut un espouvantable chaos, où les esclairs & les foudres de la misere, des fuites, des oppressions, des supplices, du desespoir de la mort, des assassinats, parricides, sacrileges, violemens & d'un ravissant deluge de maux bruyoient & tournoyent avec gemissemens, blasphemes, insolences & mespris des loix divines & humaines: les maux s'y entresuivoient & prestoient la main. Pensez-vous que nous ayons meilleur marché venant à ces remonstrances? Nullement: car chacun arme de son costé; le Roy a fait des recreues & nouvelles levées de gens de pied & de cheval, sortir le canon de l'arsenac avec ses munitions & donné le rendez-vous à son armée. La Royne mere, le Cardinal de Guyse, vous, le Duc de Bouillon, le Marquis de la Valette & l'Admiral armez. Tout cela n'est que nous relancer en l'horreur de nos ruyneuses divisions, de la confusion, du trouble, du meurtre, du sang & du carnage plus que jamais, & exposer ce Royaume à un second peril beaucoup plus dangereux que le premier. A peine avons-nous essuyé nos larmes du naufrage de nos dernieres calamitez publiques, que nous voilà sur le point d'entendre les pleurs, les souspirs & voix mourantes du peuple, pour le mesme mal qui nous pressoit soubs le faux gage du bien public dans lequel ne se rencontra qu'un mal tout public & universel, & au lieu d'une reformation imaginaire, des calamitez presentes. Quand je regarde dans le miroir des derniers troubles, le miserable desarroy où estoit reduit ce Royaume, je tremble & fremis de peur, mon esprit se perd en l'imagination de ceste effroyable guerre (mere & pepiniere de tous malencontres) qui comme un torrent rapide, ravage tout ce qu'elle rencontre sur son passage, emporte le bien & l'honneur des familles, fait des champs & des campagnes habitées, des deserts & des solitudes, ne pardonne en ces chauds & cruels bouillons, ny à Dieu ny aux hommes, donne entrée à toute sorte de violence, redouble le mal par l'impunité de tous outrageux excez, qui font langoureusement souspirer les gens de bien: voyant devant eux la destruction de leur patrie, la grandeur & gloire de ce Royaume en compromis entre deux armées Françoises, dont la defaite & la victoire regarde esgalement le bouleversement des François, qui sont tous hommes du Roy, si que les trophées ne peuvent estre que desplorablement enrichies des mesmes armes, du mesme sang & mesmes enseignes, à la honte & au dommage commun & des vainqueurs & des vaincus. Je touche veritablement les aspres, dures & cruelles calamitez qui menacent ce Royaume ou de sa ruyne, ou d'une durée non moins ruyneuse sa recheute est grandement à apprendender: car comme nostre corps qui aprés une languissante maladie commence à reprendre son embonpoint, au moindre violent effort peut recidiver, d'autant qu'ainsi que les forces branslent & chancellent encores, aussi facilement il s'esmeut & retombe en son premier mal de mesme ce grand Royaume qui se ressent aucunement de ses esmotions, par ce redoublement du mal present, peut retomber de son bon-heur en son dernier malheur, si la main favorable de Dieu n'en retient le branle. La France reposoit soubs le calme & la bonasse, qui avoit succedé à la tourmente, dans laquelle les vents de nos divisions intestines la faisoient n'agueres perilleusement flotter, quand la nouvelle a couru de la sortie de la Royne mere, & des remonstrances, qu'elle desiroit faire pour le bien de l'Estat. Chacun en a apprehendé les effets, ayant encores un vif & frais ressentiment des violentes secousses de ces mouvemens derniers, appuyez sur ce soing contrefait du peuple, qui a esté converty en une simple discussion des interests privez, & ce qui regardoit son soulagement, mis sous le pied. Vous avez tousjours eu l'ame frappée à la vieille marque, genereuse, capable & droite, qui n'avez forligné (quelque party qui se soit basty en France contre l'Estat) de la loyale fidelité qu'un bon & fidel sujet doit à son Roy, ny fait banqueroute à vostre devoir, ny embruny l'Estat de vostre nom, jamais saly vostre front, chargé vostre honneur, ny terny vostre gloire de blasme d'avoir oncques ourdy aucune trame contre le service du Roy. ains avez cet advantage d'estre chenu & vieilly par les longues veilles qu'avez si souvent passées, pour peser & considerer à diverses reprises les affaires plus serieuses & importantes à l'Estat, & avoir piloté ce Royaume au courant de tant de douloureux fleaux, pour le mettre en une douce, seure & pacifique tranquilité, & enfin de vous estre monstré par tout tousjours homme, je veux dire agissant, servant, bien faisant & contribuant vostre talent à la grandeur du Roy & de son Royaume pour le relever & retirer de l'esclavage des ennemis de son bien, de sa gloire & de son repos. Ainsi que c'est une trop grande lascheté, quelque forte tempeste qui arrive, de perdre tellement le cœur, qu'au lieu d'essayer tous moyens pour éviter le naufrage, on quitte le timon C'est aussi une plus sage & arrestée resolution à vous qui estes affectionné au bien & advancement de l'Estat, de ne relascher aucunement, ains de resserrer & vous opposer fortement aux accidens qui luy peuvent engendrer ou alteration, ou une entiere subversion: comme en ceste éclypse de fortune qui va à l'Estat, vous devez monstrer une marque de la vivacité de vostre esprit, de vostre jugement solide & de la clarté de vostre entendement par un bon, sage, meur & sein conseil, qui soit reglé au compas de ceste Monarchie. Car si vous vous portiez autrement, & que fissiez les choses à la legere, vous en sentiriez le repentir ensuite ou bien si vous vous laissiez emporter à un violent conseil, vous le verriez riant de prime-face, & l'execution & l'évenement triste & fascheux. Les conseils inconsiderez enlacent souvent en de grands dangers & ceux qui les inventent, & ceux qui les favorisent au lieu que ce qui est meurement & pesamment consideré, est d'une interminable & honorable durée. Aydé de ce prudent conseil, vous arresterez le cours de ces malignes influences preparées pour troubler ce Royaume, si vous conseillez à la Royne mere de se soubmettre de tout point à la discretion & volonté du Roy, pour aller demeurer ou à la Cour, ou en tel lieu qu'il luy plaira ordonner, lequel elle priera par la ferme, sincere & indissoluble amitié, qui est de la mere au fils & du fils à la mere, d'oublier tout le malralent qu'il porteroit à ceux qui l'ont assistée, pour ce que s'il y a du mal d'estre sortie de Blois, il est né d'elle & par elle, nulle autre n'ayant part en sa perilleuse sortie qu'elle-mesme. Si ce moyen n'opere, conseillez-la d'aller au devant du Roy pour avec humbles supplications, larmes redoublées & toutes sortes de soubmissions attendrir sa bouillonnante colere, & destourner la fureur de ses armes. Ce conseil entre égaux ne se pourroit digerer, mais du sujet à son Prince, il sera trouvé bon & trés-necessaire, car l'on ne luy sçauroit trop rendre d'honneur, & puis c'est pour desgager ceux qui liberalement se sont engagez en une querelle qui ne les touchoit lesquels autrement ne se peuvent tirer de peine, s'ils ne s'abandonnent ou à une retraite hors de la France, ou à une perte de vie, de biens & d'honneurs. Mesnageant de ce biais ceste affaire, vous faites un coup d'Estat à vostre gloire, qui vous fera gouster l'aise & le fruict digne de vos labeurs, en tant de grandes & honorables charges, que vous possedez non à titre de la fortune, ains comme salaire de vostre incomparable

vertu.

vertu. Agissez, je vous prie, puissamment en cet object, car vous y portant mollement, je prevoy vostre fortune, qui vous a esté si longuement riante, tirer aux abois de sa prochaine ruyne, d'autant que vous vous verrez la butte où se frapperont tous les coups de la colere du Roy, lequel vous fera porter la malenchere du funeste cendroyement de son Royaume, pour y avoir à present (ainsi qu'il croit) fomenté, desiré, procuré & allumé le feu de la guerre. Ce qui fera tourner en un instant le grand calme dont jouissez, en un terrible orage, pour entrer en la servitude qu'esprouvent ceux qui commandent aux guerres civiles, laquelle, aprés vous estre exposé à un monde de hazards, vous fera rompre soubs la pesanteur du faix. Car vous verrez tantost un Prince, tantost un Seigneur, tantost un Capitaine de place ou de campagne, & quelquesfois des creatures qu'aurez esleyées dés le bers, qui ont receu de vous le pouls & le mouvement de leur fortune mesme des villes entieres se ranger sous le devoir qu'elles doivent naturellement au Roy. Et ne sçay si tel duquel faites le plus de fonds, n'a point desja fait le sault, se contentant que soyez embarqué dans ceste haute entreprise, pour vous y veoir perir. Vous verrez davantage, que l'Ecclesiastic, la Noblesse & le peuple de vos gouvernemens, qui, par l'effroyable crainte de veoir manger, ruyner & dissiper leur bien au soldat impiteux, courbent maintenant soubs le joug de vostre volonté, retourneront au service du Roy aussi-tost qu'ils en verront la presence car ils disent qu'ils ne sont François desnaturez, & que leur service envers le Roy & l'Estat ne porte aucune tache de reproche, imputans à une débauche d'esprit, & à une syncope de raison de s'esleyer contre son Roy. Et si vous voulez que je parle avec la franchise née avec moy, je vous diray que ce peuple a beaucoup moins d'amour vers vous que de crainte, d'autant que la plus-part ne vous cherchent pas pour avoir du bien, mais pour éviter le mal que vous leur pourriez faire. Tout cela me fait juger qu'au milieu de vos magasins d'armes, poudres, canons, bleds, vins & argent, vous demeurerez aussi seul, que vous vous estes veu bien accompagné couchant du nom du Roy. Vous avez mis en un coup de necessité, tout vostre appuy & asseurance en la ville d'Angoulesme, qu'avez fortifiée & munie des choses necessaires soit pour defendre soit pour attaquer. Une forteresse, pour inexpugnable qu'elle soit, ne vous mettra à couvert contre l'indignation du Roy. Le feu Connestable de Bourbon se retira dans son chasteau de Chantelle sur les marches d'Auvergne, qu'il avoit fortifié, garny de gens de guerre, vivres & munitions pour 3. ans pensant luy estre un seur & ferme rampart contre les forces & avenues du grand Roy François mais se voyant assiegé, sortit une belle nuit avec Pomperaut, qui faisoit le maistre, & luy le valet, & trouvant tous les passages clos, fut contraint d'aller connillant çà & là, non la part où il desiroit, ains où il peut, jusques à ce qu'enfin il se rendit dans Mantoue, & son Chasteau pris, tous ses precieux meubles qui estoient sans prix, furent envoyez au Roy. Je prie à Dieu que vous n'en veniez à ceste extremité, mais je vous voy à la veille d'estre attaqué par une forte armée, qui vous emportera ou deforce, ou par longueur de siege. Il n'y a place, quelque bien rempatée & munie qu'elle soit, qui à la longue puisse resister à une grosse & puissante armée, si elle n'est rafraischie d'hommes, de vivres & munitions pour autant que ceux qui restent de la longueur du siege, s'ennuyent des grandes charges & courvees, qui departies à plusieurs, tombent en leur personne, & les vivres, munitions & commoditez, qui consistent en infinies menues besongnes pour la deffence d'une place, non seulement diminuent, mais faillent du tout. Considerez de quel costé vous pouvez estre secouru, les forces sont en Languedoc, au pais Mézain, aux Ardennes & en Picardie. Quelle apparence ya-t'il qu'elles vous puissent joindre? Je n'y en voy point, car le Roy laisse des armées en ces contrées-là, qui feront teste à toutes ces forces.

Quant à l'estranger, estimez-vous qu'il veuille entrer en France sans avoir une seure place de retraicte? Aux premiers troubles, les Anglois eurent pour gage le Havre de Grace, & aux mouvemens de la ligue, les Espagnols, la Fere & Blavet. Le conseil que je vous donne, est l'unique moyen pour se tirer de ce mauvais pas, lequel la Royne mere doit recevoir de mesme main que je le vous escrits, comme le seul salut de ceux qui l'ont servie en ceste occasion. Tout mon desir ne tend qu'à vous veoir developer de ce fascheux labyrinthe dans lequel estes entré à la bonne foy. Ce qu'esperant, je diray ce mot par forme de remplissage & hors d'œuvre: que les richesses & les honneurs pour lesquels ambitieusement l'on remue les Estats, sont pieces fresles, despouilles du temps & fourrage de la mort & que ceux qui ne prestent une favorable oreille aux lamentables plaintes d'un peuple have, desolé & deffait, s'engagent aux coups de la Justice Divine, qui foudroye & bouleverse leurs desseins d'un traict, d'un tour, d'un clein & d'un moment de sa puissance. Et tout ainsi que les hautes montaignes sont les plus exposées aux foudres & aux tonnerres, de mesme les grands qui semblent estre les mieux affermis, sont sujets à de grands & soudains changemens. C'est pourquoy vous qui estes haut & puissant en l'Estat, devez considerer l'inconstance & l'instabilité des choses du monde, afin de ne vous mescognoistre jamais en vostre felicité, ains vous humiliant tenir toutes les grandeurs de la terre comme la fleur des champs, qui se seche & fanit la vie des Grands, ainsi que celle des moindres hommes, estant si incertaine, qu'ils doivent vivre avec autant d'innocence & de pureté, que si chaque jour en devoit estre le dernier periode. La memoire des choses passées est la prudence de ce qui est à advenir. Adieu.

LETTRE II.

A Monsieur de Richelieu, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Evesque de Lusson.

Il loue la Regence de la Royne mere du Roi, & declare les maux qui naistront en consequence de ses remonstrances, si elle n'y donne ordre.

IL nous faut liberalement advouer que la France, soit en général, soit en particulier, a des obligations infinies à la Royne mere, pour avoir eu un soin extreme de la nourriture & esleyation de nostre Roy au bien, & des choses qui sont à l'advantage de son Estat, lequel par sa seule & toute admirable sagesse, elle a si bien gouverné, que l'on peut publier & vanter à pleine bouche sa regence la plus heureuse qui ait jamais esté ayant accomply ce à quoy la conduite de tous les autres siecles n'a peu atteindre. Car pendant qu'elle a manié les resnes de cet Estat, il n'a esté troublé d'aucuns tourbillons de guerre civile, ce qui estoit grandement à craindre, aprés l'inopinée & déplorable mort de nostre grand Henry: d'autant qu'à l'heure de son trespas toute la Chrestienté avoit les armes en main, & une grande partie de ce Royaume ennuyée d'un long & paisible repos, ne demandoit qu'un pesle-mesle de desordre, pour retrouver son aggrandissement & dans la confusion & dans la misere publique. Mais elle par ses sages-meurs conseils, sans coup ferir, dissipa tous les nuages grossis par l'amas de diverses surabondantes humeurs, qui menaçoient ceste Monarchie d'une foudroyante & impetueuse tempeste. Le premier remede qu'elle apporta à ce grand estonnement, ce fut d'unir tous les cœurs & les affections des sujets

sujets du Roy, afin que par un mesme dessein ils conspirassent tous au maintien & de la paix & du repos, auquel ce brave, genereux & magnanime Prince avoit laissé son Empire. Et encores pour les contenir en ce devoir, elle sceut obliger les Grands par toutes sortes de liberalitez, ausquels elle donna pensions, afin qu'en les despensant prés de la personne du Roy & de la sienne, elle les retinst à la Cour. Et pour contenter généralement le peuple, revoqua 40. Edicts qui alloient à l'augmentation des Finances du Roy, & decroissement de celles de ses sujets. Si qu'elle a grandement travaillé, peiné & sué pendant sa Regence, en maintenant la paix dans un Estat flottant & sur les divisions, & sur les mescontentemens. & encores pendant le sous-aage d'un Roy, où les traverses & les orages surmontent la prudence des plus habiles: ayant mesnagé de la sorte toute la teneur de ceste administration, nous la pouvons à bon droit appeller Blanche, puis qu'elle a esté la Déesse tutelaire de ce Royaume, dans lequel elle n'a aimé qu'une paix tranquille comme le ciment le plus tenant & le plus ferme de la durée d'un Estat. Nostre grand Henry l'avoit acquise par sa valeur. elle, par une prevoyante sagesse, en vivant sans repos pour le repos commun, l'a sceu conserver, avec des succez si conformes à nos desirs, que nostre forme de vie n'a point esté autre soubs sa Regence, qu'elle estoit soubs le feu Roy. Pourquoy aprés tous ces mesnages & deportemens ne dirons-nous pas, que nous avons veu l'excez de son entier & ardent zele envers toute la France, deriver de la pureté d'une droite conscience, plustost illuminée d'une inspiration divine, que guidée par une prudence humaine? Le Roy fait capable de manier le timon de son Royaume, a remercié la Royne sa Mere de ses laborieuses peines, & eu pour agreable, qu'aprés ces grands & penibles labeurs, elle se reposast dans la ville de Blois, le centre, le cœur & le nombril de la France, & autresfois le sejour de nos Roys. Elle, aprés deux ans, s'est retirée de la Ville de Blois en celle d'Angoulesme, & escrit au Roy qu'elle s'estoit mise en une pleine liberté, pour luy faire voir & entendre les desordres qui s'estoient glissez dans son Estat, par le mauvais mesnagement de ceux qui le possedent, lesquels artificieusement avoyent fermé l'entrée de sa Cour à ceux qui venoient de sa part pour les luy descouvrir. Vous estes si prudent aux affaires du monde, que d'un prim-saut vous cognoissez où elles doivent aboutir. En voicy une qui tire quant & soy une longue traisnée de malencontreux malheurs. Je vous prie de ne vous rendre insensible au jugement de ceste presente maladie d'Estat, qui est grande & mortelle, d'autant qu'elle porte en ce pays nos jours visiblement à leur derniere ruine. Elle desire une ame non-seulement vuide & espurée de passion, mais pleine de cognoissance, comme est la vostre, pour en dire, non à petit semblant, ains rondement & sans flatterie, avec la vive force de vos plombantes raisons, vostre advis à la Royne mere, & qui d'un courage esleve par dessus toutes craintes se roidisse pour le soustenir, puis qu'il est question de la conservation de si belles & fertiles Provinces & de tant de personnes de marque & de merite & de service. Permettez que je die sainement ce qu'il m'en semble. Je n'y apporteray, non plus qu'en toutes mes autres actions, aucune desbordée, ains une vive affection pour le bien & repos de ces pays & du reste du Royaume. Si vous trouvez mes raisons justes & utiles, vous en userez comme des vostres, quoyque je sçache qu'elles vous sont presentes par vostre loin-voyant esprit, cela despend de vostre sage-grave discretion. Je souhaiterois que la Royne Mere fust à entreprendre son voyage d'Angoulesme & ses remonstrances: le temps & l'usage font cognoistre les bons & mauvais conseils. Je crains qu'en ceste grande & douteuse entreprise, elle s'y soit embarquée sans boussole.

Car les plus clair-voyans, qui ne sont aigris ny preoccupez d'aucune passion en leur opinion, trouvent ce dessein d'une dangereuse suite, par les maux qui en naistront, desquels nous commençons à ressentir les effets en ces pays. Le subject de ses remonstrances va contre ceux qui s'authorisent de la faveur de nostre Roy. Il n'a jamais esté que les favoris des Princes n'ayent servy de butte à ceux qui ont voulu remuer un Estat, pour decocher contr'eux tous leurs mescontentemens. Ce n'est point au subject de regarder de mauvais œil la munificence que le Roy exerce envers un Seigneur, ou simple Gentilhomme qu'il comble & de biens & d'honneurs. Car quel a esté le siecle, où le Souverain n'en ait enlevé & agrandy de sa main quelqu'un? Les Roys semblent au Soleil, les subjects à la Lune, qui se monstre ores grande, tantost petite, ores en quartier, tantost en plain, ores claire, tantost obscure, selon que le Soleil luy départ sa lumiere: & les Roys esleve nt tantost un de leurs subjets & puis l'abbaissent, le rendent grand & puis petit, selon qu'ils estendent sur eux, ou en retirent la clarté de leur faveur. C'est en quoy leur puissance souveraine reluit, d'esleve r ceux qui sont abbaissez, & abbaisser ceux qui sont esleve z. De quoy se plaint la Royne mere? de la mesme chose dont on crioit pendant sa Regence, quand chacun abbayoit aprés les faveurs, charges & biens du Mareschal d'Ancre, qu'elle avoit rendu si grand, si fort & si puissant en l'Estat, que personne n'a eu la force de le deffaire que le Roy mesme. Belle en apparence est la proposition d'esloigner les favoris d'un Roy de sa Cour, qui s'enflent du bien de la chose publique, & laide en effect, douce à l'entrée, & amere à la gouster, salutaire à l'exterieur & funeste au dedans. Ce pretexte a servy souvent de rets, de piege & de fausse & allechante amorce, pour surprendre la foible simplicité du peuple, lequel recognoist, revenu à son meilleur penser, que la guerre qui se fait pour ceste occasion, est une esperance comme d'allegement, & sa fin l'advancement des chefs, à la ruyne de ceux qui tiennent la faveur en main, & à luy une misere insupportable. Car de penser éloigner les favoris d'un Prince par la licence des armes, c'est courir à la ruyne de l'Estat, & attiser le feu par le feu.

Le remede est mille fois pire que la maladie: car par luy, l'on voit un Royaume baigné dans son propre sang, & les villes, bourgs & bourgades pleines de desolations & pauvretez parsemées de divisions contre le Roy, & d'irreverence, voire d'Athéisme envers Dieu. Considerez que nous apporte la proposition de ces remonstrances, en ce moment de temps qu'il y a que la Royne mere est arrivée en Angoulesme.

Le Roy dresse une grande armée pour venir attaquer son hoste jusques dedans son propre fouyer, afin de l'accabler, terrasser & abbattre tout à plat. Elle arme de son côté. Nous sommes à la veille de voir les deux armées courir & blanquetter ces deux contrées, qui commençoient à recouvrer, aprés tant de perilleuses secousses & convulsions, leur vigueur & beauté premiere, ce qui les faisoit dormir à l'aise & à l'ombre de la paix, laquelle avoit enchanté la souvenance griefve de leurs travaux passez. Mais maintenant je prevoy qu'elles serviront d'un eschafaut tout public & sanglant, sur lequel tous les actes de ceste grande tragedie se joueront, qu'elles seront comme un miroir, ou une peinture vive de la misere, l'object de la compassion, que là, toutes choses seront exposées au fer & au trenchant, au feu & au carnage, qui les rendront sur le penchant de leur ruyne, prestes à devenir paralitiques, sans pouls, sans mouvement & sans vie, enfin aux derniers traicts de leur mort.

Que dira-t'on d'elle qui a si dignement maniéle timon de cest Estat, pendant sa Regence, sinon qu'elle a fait voir par sa conduite admirable que la bonne fortune d'un Royaume est fille de la prudence & des sages conseils, que maintenant elle nous veuille plonger dans une guerre civile, aspre, cruelle & affreuse, entremeslée de feu, de flamme & d'outrage, de sang, de rage & d'horreur, où le mal y est tout certain & present, & laquelle est la derniere piece de toutes les calamitez: une maladie d'Estat languissante & incurable, où ce que l'on gaigne est autant de perdu, & ce que l'on pense avoir ruiné, ruine celuy-là mesme qui croit estre au dessus du vent, d'autant que les deux parties perdent tousjours & nul ne gaine. & le Roy, de quelque côté que le sort tombe, perd ses

sujets & ruine ses villes, enfin toutes choses se tournent en anarchie & confusion? Priez-la, conjurez-la (elle seule le peut,) de dissiper tous ces nuages de troubles & de tempeste qui vont menaçant de naufrage ces desolées Provinces, afin que tant de pauvres ames miserables puissent cesser de crier au Ciel les derniers abois de leur langueur sous le faix insupportable de tant de peines qu'il leur faudra endurer : qu'elle ne soit aveugle à leurs tristes larmes, à leurs cris espouventables, à leurs pitoyables regrets, heurlemens effroyables, & ne se rende inexorable à leurs trés-humbles prieres. Je me promets, qu'elle qui a tousjours tenu ses actions en une profonde innocence, qui a vescu en toute rondeur & qui s'est bonnivement trompée, frappée d'un vif ressentiment de tant de douloureux travaux que souffre & souffrira ce pauvre peuple, se laissera ployer. la nature l'a si glorieusement appennée par un amas & assemblage de tant de vertus pures, nettes & de si haute marque, qu'elle ne les voudra tacher par ceste rude violence, ennemie de son naturel de l'ordre & de la droicte conduicte des choses que elle a de temps en temps si cherement conservée : elle ne voudra que l'on la tienne pour partiale & convoiteuse des choses nouvelles. Toutefois si depuis son partement de la Cour, elle a eu quelque mescontentement, en ceste chaleur elle a peu donner air à sa douleur & se laisser emporter aux roides flots d'un violent conseil, mais recueillant ses esprits, & considerant que ceux qui se sont esleveez contre l'authorité du Roy, n'en ont jamais remporté que confusion, honte & reproche, de quelque pretexte qu'ils ayent sçeu masquer ou desguiser leur intention, elle prejugera qu'il est necessaire de plustost prevenir le mal, que de l'attendre & recevoir, & qu'en telles affaires les moyens doux & gracieux sont tousjours les plus desirables & souvent les plus convenables. Que pleust à Dieu que ce dessein eust esté plustost estouffé que conceu : mais depuis qu'il est esclos, faites & par vostre main & par vostre moyen (ce sera une belle saillie d'honneur à vous) qu'elle s'en retire quand elle le peut, de peur qu'elle ne le puisse quand elle le voudra, & que par sa prudence ces orages se puissent calmer, en rejettant tous ces insalutaires conseils qui ne peuvent qu'affoiblir l'Estat, & mettre d'ailleurs l'authorité du Roy en compromis. Le zele qu'elle apportera à maintenir inviolable le pouvoir du Roy, est la vraye estaye du sien propre, & marchant d'un autre pied elle s'irrite contre soy-mesme & deschire ses propres entrailles. Quand toutes ces raisons seroient mortes, qu'elle fasse que les choses mesmes l'instruisent, qu'elle voye à plein & à fonds ce qu'elle a advancé depuis le commencement de ces mouvemens, & où ses affaires sont reduites. Vous verrez tout à coup, si elle ne coupe la racine à tous ces surcroits de ruine & de malencontre, que peu de personnes se rangeront de son bord : d'autant que son entreprise viendra à faire eau & couler à fonds. Puis une langueur la tiendra en lesse, la douleur la suivra de prés, les regrets ne la laisseront point, une crainte tremblante la saisira : bref, toutes choses luy nuiront nuict & jour. O que d'ennuis sans repos la tourmenteront! qui entretromperont le fruict de sa douce vie. Mais avec tout cela elle amoncellera l'ire de Dieu sur soy, & attirera quant & quant sa vengeance, qui luy fera vivement sentir la pointure & l'estoice de tous les brigandages publics, violemens, massacres, cruautez, abominations qui se commettront, & generalement de tous les maux que produit la guerre, dont elle sera l'autrice. Pour destourner ces orageux tourbillons prests à tomber sur ces Provinces, (il n'est pas dit que beaucoup d'autres de la France ne s'en ressentent,) qu'elle mette son Conseil à droicte ligne, & lors elle resignera le timon de sa volonté és mains du Roy, pour en disposer à discretion : il est si sage, qu'en ceste occasion il ne voudra que les choses bonnes & justes, sa seule foy qu'elle aura en ostage, luy doit servir d'une confiante asseurance : car il a appris avec le laict, que le Prince qui rompt sa foy, ne trouve point de foy. C'est le seul & unique moyen pour nous faire moissonner une longue tranquillité. Ce que je vous diray maintenant, ne regarde point la Royne mere, ains ceux qui l'ont assistée. C'est une chose dangereuse qu'un Prince irrité. il est un feu devorant ; un sujet, quelque grand & puissant qu'il soit, difficilement se peut mettre à l'abry du courroux de son Roy. A l'eschantillon vous jugez la piece, les premieres desmarches d'un jeune Prince servent de prejugez pour la suite de l'aage, & aux executions des entreprises communément la premiere action sert comme de premier mobile pour donner le branle aux suivantes. Nous avons appris, & le courage & le jugement de nostre Roy en ce grand & tout public exemple qu'il mit en œuvre il y a deux ans, & que le tort que l'on fait à un Prince en sa foible jeunesse, ne s'oublie jamais. Le Roy Charles IX. excusant la S. Barthelemy (journée malheureuse & detestable pour la reputation Françoise) disoit n'avoir peu autrement punir les affronts faits à sa jeunesse, quand ceux de la Relig. Pre. Ref. le voulurent prendre à Meaux. Leçon qui doit contenir les Grands d'un Estat dans les bornes de l'obéissance, qu'ils doivent naturellement au Roy de quelque aage qu'il soit, sans se desborder au desavantage de sa tendre jeunesse ; & si d'adventure l'un d'eux se laisse emporter à l'essor contre son service, il doit, revenu à soy, rendre tant de complimens, qu'il efface & desracine de fonds en comble de l'esprit du Roy ceste mauvaise impression, autrement tout peril conspireroit en son naufrage, & seroit d'adventure s'il ne laissoit à ce jeu-là sa teste pour gage. Adieu.

LETTRE III.

A Monsieur de Montagne, Seigneur de S. Genest & la Valée, Conseiller du Roy & Lieutenant general au Siege Presidial de Xaintes.

Consolation sur la mort de sa femme.

MOn absence est le subject que je n'ay peu contribuer, comme vos autres amys, pour addoucir les plus aigres & plus amers ressentimens des mes-aises que vous avez receues en la perte de vostre chere moitié. Mais d'autant que de ceste sensible douleur, il est impossible qu'il ne vous en reste encores en l'esprit de vifs espoinçonnemens, j'ay pensé à mon retour, qu'il estoit du devoir de nostre amitié d'apporter quelques linimens au soulagement de vos tristes & languissantes complaintes à mesure qu'elles renouvelleront. A ceste rude touche d'adversité, vostre ame a esté entreprinse d'une douloureuse & insupportable angoisse si que je croy qu'il ne s'est peu rien adjouster aux extremes & pressants ennuis, dans lesquels vous vous estes veu plongé. pour la pointe desquels rabattre & émousser, il faut une puissante force. C'est pourquoy en cette vive & plus cuisante chaleur de l'accés de vostre tristesse, j'accorde & pardonne tout à la foiblesse humaine, sçachant veritablement le parfait contentement que ce vous estoit d'estre mary de la femme que pleurez, laquelle l'accomplissement de ses perfections vous rendoyent plus aimable. Je ne blasmeray jamais ces begayemens, ces soupirs interrompus, ces vives larmes de vostre affliction toute fraische, la bonde desquelles qui voudroit retenir, sembleroit qu'il voulust arrester un ravissant & desbordé torrent. Mais je desire aussi qu'aprés un long escoulement de pleurs, aprés avoir donné passage aux afflictions naturelles & à ce juste regret, qui a touché vostre ame jusques au vif, enfin aprés avoir representé

té vostre dueil selon le degré de vos interests, que vous vous donniez de la patience (quiconque le veut, le peut) laquelle à pied de plomb gaignera le dessus sur la douleur. Donnez-la vous, puisque vostre repos en despend, car aprés avoir meurement consideré, vous trouveriez qu'ainsi le devez faire, ne luy estant rien arrivé, qui ne soit commun à tous si que ce vous seroit une grande faute de faire de la cause de son bonheur la matiere de vostre tourment. Quelle douce joye vous doit-ce estre, de la voir affranchie de tous maux, de ne la voir plus entravée dans les ceps des incommoditez & revolutions ordinaires de ceste vie, de ne la voir plus abandonnée aux bancs & escueils perilleux de ceste mermonde bouillonnante de tant de griefves & malheureuses peines? Souvent entre la plus heureuse & la plus deplorable condition d'une personne, il ne se leve ou couche qu'un Soleil. La fortune la plus prospere a ses reflus. Il n'y a rien de constant en ce monde, ce qui est de plus ferme, croule, & ce qu'il y a de plus durable, finit. La vie que nous roulons çà bas, est enveloppée d'ennuis sans relasche, traversée de peines sans remede, entrecoupée de malheurs sans fin. Passant par vostre esprit ces considerations, vous cognoistrez que la mort qui a despouillé vostre femme de ceste fresle & chetive vie, sur laquelle la nature & la fortune exercent leurs rigoureuses & imperieuses tyrannies, ne luy a pas tant fait de mal de l'avoir privée de je ne sçay quels faux & passagers plaisirs, qui trompent ceux qui s'y amusent, qu'elle luy a fait de bien de l'avoir à plein delivrée de toutes sortes de calamiteux & abysmans encombres. Ne la plaignez plus de ce qu'elle a peu vescu, c'est vous affliger de ce qu'elle a peu enduré. La plus longue vie, n'est qu'une plus longue & lamentable traisnée de miseres. Et puis nul ne meurt avant son terme car la nature ne l'ayant limité à aucun, peut, quand bon luy semble, redemander ce qu'elle luy a presté. Raison qui vous doit faire mesnager chaque heure de vostre vie, comme si ce devoit estre la derniere. Quittez toutes ces vaines plaintes, & d'un cœur masle & genereux faites teste à ce mal. Car qu'a fait vostre femme qu'abandonner une miserable vie, un flo-flotant sejour, pour en embrasser un calme & bien-heureux? La mort n'est qu'une planche pour passer à un meilleur estre. Je ne pense pas qu'il luy peut arriver rien de plus souhaitable, que d'estre retirée de bonne heure de ce monde, comme d'une mer pleine de tourmentes & d'orages, en un port certain & asseuré de la terre au Ciel. D'où s'ensuit qu'autant de fois que la pleurerez, autant de fois la pleurerez-vous de ce qu'elle est passée par un heureux eschange de la tristesse au plaisir, de la peine au respos, & en un mot de toutes sortes d'insupportables calamitez à un comble de bonheur. Ce qui vous doit faire tenir vostre ame en assiete assurée & affermir vostre courage contre ces foiblesses, sans plus lamenter d'estre privé du contentement de ne la voir plus, ny de tirer d'elle les fruicts savoureux du soulagement que sa douce & agreable presence vous faisoit goster. Car ce ne seroit plus elle que plaindreriez, ains vous-mesme & vostre interest que prefereriez au sien. Ce qui seroit entierement esloigné du devoir d'une vraye, sincere & cordiale amitié. Elle vous a seulement devancé, afin que la suiviez. Tous les pas que vous faites, en vous desrobant tous les jours à vous-mesme, s'acheminent vers elle. Et encores que ne bougiez d'une place, le temps qui ne s'arreste jamais, vous approche du lieu où elle est, par un mouvement imperceptible. Voulez-vous commander à vostre douleur, & passer à plein pied sur cette affliction, pour emporter de vous sur vous-mesme une triomphante victoire, pensez que vostre famille a esté choquée du mesme heurt, qui en renverse tous les jours tant d'autres, a fait: & que n'aviez de vostre femme, non plus que de tous les autres biens, qu'une jouissance incertaine, passagere & precaire. Toutes ces raisons sont la vraye pierre de touche, pour vous faire cognoistre la pure verité de ce que je vous escrits, lesquelles vous representant profondément en l'esprit, il ne peut rester aucune ressource à vostre ennuy, ains une vertueuse force, qui vous fera soustenir ceste charge, quelque grande, esclatante, estrange & sauvage qu'elle soit, d'une constance exemplaire, laquelle vous destournera de tout point de plus vous abandonner ny au dueil, ny aux regrets, & vous encouragera, & affermira à mieux, vous accoustumera & endurcira à tout, vous rendra resolu, determiné & invincible contre tous accidens. Et quand vous ne vous resoudrez de suivre mon advis, dites-moy si ces longs & obstinez regrets, si ces tristes & decoulants pleurs, qui gaignent pied à pied sur vous une authorité & puissance absolue, vous peuvent rendre ce que la mort vous a osté. C'est chose indigne & de la dignité de vostre charge, & de la gloire de vostre nom de vous ramollir, relascher & donner de la sorte, comme en proye, à la douleur. Si vous faites plus de plaintes de ce que la mort a ravy vostre femme, je diray une fois pour toutes que vous voulez que ce qui n'est point en vostre puissance, y soit, & que ce qui est à autruy, devienne vostre, & davantage que c'est prendre à partie ceste sagesse & providence éternelle, de la benigne & gratieuse main de laquelle sort & découle tout ce qui se fait en ce monde, laquelle agit tout pour vostre mieux, combien que n'en compreniez, ny les raisons, ny les moyens. Consolez-vous donc en vostre perte, & croyez que descendant d'où elle dérive, elle ne peut estre, quoyque le sens vous vueille persuader au contraire, que grandement necessaire, utile & profitable. Acceptez, dit l'Ecclesiaste, en bonne part les choses au visage & au goust qu'elles se presentent à vous du jour à la journée. le demeurant estant hors de vostre cognoissance. Les plaisirs ne sont point purs & sans alliage de tristesse. Adieu.

LETTRE IV.

A Dessé & Gimeux mes enfans.

Il exhorte ses enfans à fuir les despenses superflues.

Quelque bien que je vous puisse presentement donner, ou laisser aprés mon trespas, si vous ne mesurez vostre despence par raison, & n'establissez un ordre au gouvernement de vos maisons, il sera impossible que ne soyez pressez & importunez de la necessité. Mais avec cet ordre bien ordonné (qui est le pere & l'asseurance de toutes choses & qui fait que le peu suffit où l'abondance ne sçauroit quasi fournir) vostre despense, quelque mediocre qu'elle soit, sera de plus grand esclat qu'une grande qui se fait à l'adventure & confusément. Pour y loger une seure & prudente conduite, pesez par le menu quel est vostre revenu & en quoy il consiste, si c'est en seigneuries, terres labourables, vignes, prez, bois, estangs ou rentes constituées, ou en toutes ces choses ensemble, d'autant que c'est le pivot sur lequel vous devez bastir & asseoir le dessein & le fondement de vostre mise. Et sçachant au vray que peut monter vostre revenu, il faut prefire un but de despence qui monte moins que vostre recepte, ou à tout le moins qu'elle ne l'excede point, car si elle l'outrepasse, vous serez contraints de faire d'une main l'autre, & d'aller aux emprunts, qui vous rendront grandement incommodez, & à la fin ruynez. C'est un grand manque de jugement de ne pouvoir esgaler la recepte à la mise, & d'anticiper, par une outrageuse despence, sur son revenu & un trait d'une providente sagesse, quand on fait courir sa recepte & sa despence tout d'un mesme pied, & que l'une ne devance point l'autre. Ceux qui jouissent d'un grand fonds, ne

ne sont pas pour cela riches, si en despendant ils ne se sçavent reigler pour ne despendre plus que ne monte leur bien. Despendre tout & n'avoir rien de reserve, est jouer à tout perdre. Je ne veux pas toutesfois que vostre mesnage ressente sa taguaine ou tenante meguaniquete, faites-le seulement marcher avec le compas & la mesure. Honneste & louable est l'espargne, qui nous fait éviter les despences folles & superfluës, & nous donne une adresse pour user moderément de nostre bien.

C'est la meilleure rente courante que vous puissiez avoir, que de vous tenir clos & serrez en vos despences. Toute espargne en maniere de mesnage, est d'un revenu incroyable, & bien loing par dessus les autres revenus. Il peut toutesfois arriver des subjects lesquels, quoy que fassiez, vous contraindront de despendre extraordinairement, comme s'il vous faut aller aux armées, à la Cour, ou accompagner quelque Grand. là ne devez espargner, sans vous entretenir en bon & honorable équipage & accommoder vostre despence au temps & aux occasions, à la charge que quand elle cessera, vous trouviez moyen de la remplacer par emprunts que ferez sur vous-mesmes, en estrécissant & resserrant vostre vivre ordinaire, reiglant vos habits, vostre train, determinant de combien de personnes il sera composé, de combien de chevaux, & ordonnant de l'appointement de vos serviteurs. Reglement que vous garderez à moins de bruit qu'il sera possible. Et lors vous cognoistrez à veue d'œil toutes choses fructifier chez vous abondamment, & que vostre espargne vous sera un grand fonds de reserve : & faisant le contraire, vos maisons estre proche de leur cheute, & vous prests à tomber en une pauvreté sans defense car le pas de la despense d'une folle jeunesse se doit clorre par necessité. Tenez-vous doncques simples, estroits & sobres en vostre despense, & gardez que la dissolution, en se destachant, ne se donne chez vous une pleine & entiere liberté, d'autant que le tout viendroit à une surabondance & excez de desordre & confusion. Et aussi que l'on n'a jamais veu durer la despence qui a excedé toute borne & mesure de raison.

La fin miserable de plusieurs familles le nous fait voir, qui ont failly sur leur premiere fleur pour avoir follement consommé, dissipé & reduit en fumée avec des superfluitez demesurées tout le bien que leurs devanciers avec une mesnagere œconomie leur avoient acquis.

Vous avez des exemples domestiques qui vous doivent faire marcher avec retenue & tousjours l'œil alerte.

O qu'heureux est celuy trés-prudent & bien sage,
Qui au peril d'autruy fait son apprentissage !

Si vous aymez vostre honneur, & craignez un injurieux reproche, supportez la faim, le froid, le chaud, la peine & generalement toutes sortes de mes-aises plustost que d'estre tenus au nombre de ceux qui par leur desordonnées despences sont forcez de defaillir à leur foy & promesse ce qui ne vous arrivera jamais, quand vous tiendrez vostre volonté endebtée à vostre promesse. Au moins si le bien n'est suffisant pour vous, soyez suffisans pour le bien. Et croyez que les richesses & grands revenus sont bien quelque chose, le mesnagement qu'on en fait, bien davantage, mais que l'ordre est plus que tout. Bref, que c'est luy qui combat pour entretenir longuement & le nom des familles & leurs maisons en leur entier. Adieu.

LETTRE V.

A Monseigneur du Vair, Garde des Seaux de France.

Il luy representes defauts de cet Estat & les remedes

LEs Estats naissent, fleurissent & fanissent par leur aage. Nostre France est parvenue à une extrême vieillesse, laquelle l'a fait tellement malade, alangourie & abbatue en soy-mesme, qu'elle sent le mal & present & pressant qui la rend flottante, chancellante, & tirant aux derniers traits de la mort. Ce mal s'est fait par la contribution & communication particuliere de chacune de ses parties corrompues en leurs mœurs, en leurs polices & en leurs loix mesmes, ausquelles il y a telle correspondance, qu'elles semblent non seulement entrelassées, mais plustost entrées & enclavées les unes dans les autres, tant leur estre corrompu despend l'une de l'autre. Comme il faut que toute maladie prenne fin ou par la mort ou par la guerison, ainsi est-il necessaire que les desordres qui sont les vrayes maladies des Estats, finissent ou par une subversion entiere de l'Estat ou par une reformation universelle. Les Estats sont des corps qui ont leurs humeurs peccantes & leurs maladies comme les corps humains, les uns & les autres ne se peuvent maintenir en santé que par un bon regime de vie, duquel se forme l'ordre & le bon temperamment de toutes les parties, les reigles de ce regime consistent à faire rendre aux loix ce qui leur est deu, lesquelles sont en France en tel nonchaloir, que de là derivent tous les maux & miseres que nous voyons y foysonner de jour à autre. Tout ainsi que ces anciens malades, pour l'Estat deploré de leur santé estoient exposez en public à la veue de tout le monde, au soulagement desquels il estoit permis à un chacun d'apporter ce que l'art, l'experience & son bon sens naturel luy suggeroit de salutaire, de mesme les maladies de nostre France sont mises au jour, afin que chaque particulier s'esvertue selon sa portée à qui mieux mieux, par une louable émulation, à bien & utilement servir la chose publicque par les singuliers & profitables remedes qu'il donnera. Par celle-cy, je vous estaleray & ses corruptions principales, & les remedes que vous examinerez avec un plein jugement, pour les faire rondement & non pas à demy entendre au Roy. Et le pere & le fils vous appellerent diversement chacun en leur temps pour ministre du restablissement & de la Provence & de l'ordre & des affaires de ce Royaume, lesquelles vous devez en ceste consideration redresser en leur plein naturel, afin de leur redonner la forme & les mesures qu'elles doivent avoir. C'est rendre au Roy & au public, pour la descharge de vostre devoir, un effort signalé du soing que vous avez de sa grandeur. Le travail en est grand, mais la vertu paroist en la difficulté. Entreprenez hardiment sa restauration, vous l'executerez plus heureusement là bandant tous les nerfs de vostre entendement, l'on vous nommera l'arc-boutant, l'appuy & le soustien de ceste Monarchie. Ceste action vous presente une riche moisson de gloire, laquelle cultivée de vostre main, il semblera que ce Royaume ne vive & respire que par vostre esprit. A quoy vous aydera grandement la ferme & resolue volonté du Roy au bien de son Estat, qui veut le mettre à couvert de tant de malheurs pour luy redonner son embonpoint ancien. Je vous deduiray donc les desordres qui touchent au vif ce Royaume, la source desquels procede premierement de la mauvaise institution de la jeunesse, soit au mestier de la guerre, soit au fait de la police, qui est la chose que le Roy doit avoir en plus grande recommandation, d'autant que la principale force qui sert pour rendre un Royaume heureux, doit estre empraincte par la nourriture, és mœurs de ce tendre aage pour y demeurer à jamais inviolable. car de là despend le bien, la ruyne ou decadance d'un Royaume, une institution bien encommencée continue tousjours amandant, pour ce que la bonne nourriture rend la nature bonne, & la bonne nature par telle institution est rendue meilleure, selon que chacun est esleve & nourry, telle est aussi sa vie à l'advenir. La nature fait apte cette jeunesse, & la nourriture, education & coustume a telle efficace, qu'elle tient en sa main ses mœurs

&

& luy fait avec le laict succer l'amour des loix & de la police, si qu'elle sçait ce qu'elle doit faire & fuir quand l'aage meur permet qu'elle soit appellée au maniement soit de la guerre, soit des affaires de la chose publique. La Noblesse est aujourd'huy abastardie d'une nonchalante paresse pour n'estre employée ny à la guerre ny dans les compagnies des ordonnances, ainsi qu'elle estoit anciennement conseillez au Roy d'establir en cinq Academies en France aux lieux les plus propres pour l'instruire aux exercices militaires, à monter à cheval, tirer des armes, jouer de la picque, apprendre les mathematicques & généralement tout ce qui sert au mestier de la guerre. 60000. livres suffiront pour les gages. Que de despences inutiles se font, qu'il seroit plus à propos d'employer à un si bon & louable effect, & de relever les compagnies d'ordonnances qui seront remplies de ceste brave & genereuse Noblesse! Quant à ce qui est de l'instruction de la jeunesse aux lettres, il seroit de besoin qu'il n'y eust qu'une Université en France, comme nous avons veu de nostre temps qu'il n'y avoit que Paris où abordoient de tous les costez de la France & des quatre coings du monde trente ou quarante mille escholiers. De ce grand nombre de Colleges espandus par tout ce Royaume, ne sort qu'une fourmiliere d'apientifs presomptueux, qui affoiblissent le commerce de la marchandise, la culture & mesnagerie des champs, les mestiers & mesme les forces du Royaume. Ostez à un Royaume & le trafic & le labourage qui l'alaictent, & les forces qui le maintiennent en sa grandeur, c'est le conduire comme par la main à sa ruyne ne plus ne moins que s'il y avoit en un corps une partie qui tirast toute la substance & l'aliment à soy, les autres seicheroient d'une defaillante langueur de mesme s'il y a des personnes qui devoient tout en un Estat, & que les autres cessent par impuissance de fournir à leur entretenement, la desolation est inévitable. Le public a notable interest que le fils entretienne le mestier de son pere, auquel il se rendra plus parfait par un long & laborieux exercice. Ceste commodité de Colleges fait que le laboureur quitte sa charrue, l'artysan son mestier pour estudier, & quand ils ont employé un grand temps aux estudes, les voila arrestez & accroupis dans une fetarde paresse. Comme je sollicitois un jour ce grand homme de bien le Chancelier de Belieure de me sceller des lettres pour establir un College à Xaintes, il me dit en me les baillant, qu'il n'y avoit que trop de Colleges en France qui traisnoient quant & soy sa perte, & que le meilleur pour l'Estat seroit que le Roy abolist tous ces petits Colleges & les reduisist tous en l'Université de Paris. Aprés avoir parlé de l'institution de la jeunesse, je parleray de l'ordre Ecclesiastic, premier membre de l'Estat, duquel sort une grande partie de nos maux car les beneficiers sont aujourd'huy vrais corratiers & marchands des benefices, qui en font un trafic public en pesle-meslant confusément la terre avec le ciel, & le ciel avec la terre, au lieu de sevrer leurs affections des delices terrestres pour les eslever entierement vers Dieu & jurer un divorce irreconciliable au peché. Ce qui naist de ce que le Roy nomme aux Evesches & & Abbayes, des Custodinos en faveur des Princes & des Seigneurs, au lieu de nommer des personnages de bonne vie & capables d'enseigner & de leur exemple & de leur doctrine. Et s'ils sont dignes de ces dignitez, le Roy reserve une pension à quelque courtisan, & de là naissent en l'Eglise comme d'une pepiniere & l'abus & l'erreur, de quoy il rendra un jour compte avec une usure redoublée à ce grand Roy des Roys qui n'espargne personne en ses jugemens. Donnez-luy conseil de nommer aux benefices personnes suffisantes d'une pure, austere & innocente vie, qui monstrent un bon exemple par tout, d'oster ces pensions qui destournent les Prelats de dignement s'acquitter de leur charge, & de retrancher plat & court les coadjutoreries qui rendent les benefices hereditaires dans les familles, & d'ordonner que les beneficiers feront actuelle residance dans leurs benefices, autrement que leur revenu sera affecté aux pauvres sans remission. Le Roy se conduisant de la sorte en la nomination des beneficiers, l'on verra dans peu d'années & l'abus & l'erreur deracinez de l'Eglise, qui est le seul & unique moyen d'en venir à bout, car la force y perd sa force. Il me faut aprés cela tomber dans les charges militaires, celles de la maison du Roy, de Judicature & des Finances qui sont ravies à l'honneur, à la vertu, à la capacité, & exposées au commerce de l'argent sans faire distinction des personnes du plus ou du moins de merite d'où arrivera, ou que la souveraineté fera mourir ceste venalité d'offices, ou que ceste venalité perdra la souveraineté Car le seur establissement d'un Estat gist en la dispensation des honneurs, charges & dignitez, comme sa ruyne en la venalité. Dieu veuille que nostre Roy inspiré de plus haut, fasse que les honneurs & recompenses de la valeur, des merites & de la vertu, ne soient plus mis à l'encan au plus offrant & dernier encherisseur, ainsi que quelque vile denrée, ains que ce soient gens choisis ausquels il departe les dignitez avec un excez d'honneur, & retranche quant & quant du corps de son Estat ceste superflui é d'officiers qui n'est qu'une redondance d'humeurs, crasses & visqueuses, d'où s'engendrent tant de defauts en son Royaume. Ce que le Roy peut aisément faire sans offenser ny les grands ny les petits, quand il supprimera les offices vacans par mort, jusques à ce qu'ils soient reduits à l'ancien nombre, encore faut-il qu'il esteigne, pour le soulagement de son peuple, les gages de ces offices qui ne seront plus en estre. Voicy maintenant la superfluite des tables, d'habits & des trains, qui est une maladie d'Estat douloureuse, violente & deplorable, laquelle rejette de plus hautes branches que devant, d'autant que le Prince tranche du Roy, le Seigneur du Prince, le Gentilhomme du Seigneur, le Bourgeois du Gentilhomme, le simple Artisan du Bourgeois, ce qui s'engendre de ce que tous n'estans pas aussi riches les uns que les autres, ont neantmoins du cœur également, & en ce grand courage se rencontre le bouleversement des familles particulieres, lesquelles ruinées, s'ensuit la desolation entiere de l'Estat. Et pour avec plus de facilité courir à leur ruyne, recourent aux Estrangers, qui leur vendent les draps de soye, d'or & d'argent à haut prix. Au lieu que si nous estions sages, nous nous habillerions de nos laines, de nos soyes & de nos manufactures. Et pour ce qui est de la delicatesse de la bouche, cherchent les espiceries, sucres & autres drogues en Levant, au lieu d'user de celles qui croissent & naissent en nostre France. Et quant aux trains, ils vont querir des chevaux en Espagne, au Royaume de Naples, Barbarie & Allemagne, comme si les nostres de Gascogne, Poictou, Limousin, Auvergne & plusieurs autres contrées n'en portoient pas d'aussi bons, mesme de meilleurs que ces pays estrangers. Le Roy peut estranger ce flux de profusion qui n'est qu'un vers'-estat, quand il fera de fortes & estroittes defenses sur peine de confiscation & de grosses amendes d'apporter des denrées estrangeres en France. Nous pouvons nous passer & des habits & des drogues & des chevaux de nos voisins, avec cet advantage qu'ils ne se peuvent passer des mannes qui croissent chez nous: l'Espagne a besoin de nos bleds, l'Angleterre & la Flandre de nos vins, de nos sels, de nos pastels, de nos toilles, de nos cordes & de nos cidres qui ne se cueillent qu'abondamment en France, laquelle est la vraye mere pourriere de tout ce qui est necessaire pour l'entretien de la vie de l'homme. Le Roy peut user d'une belle police pour monter sa Noblesse, quand par Edit il contraindra chaque Abbé, Prieur ou autre Beneficier qui aura le lieu commode de dresser des haras. Il n'y a Gentilhomme qui ne soit trés-aise d'en avoir un, pour monter à vil prix & soy & ses voisins. Voicy un des souverains defauts de l'Estat auquel il faut que vous travailliez fortement, c'est la grande charge du peuple qui est prest d'estre abysmé sous le faix de tant de maletotes, si qu'il court sur le penchant de sa ruyne, ne respirant plus rien qu'une lamentable fin. Car il est le miserable object de tous les excez qui se peuvent imaginer. De façon que si le Roy n'est touché au vif de son oppressée ruyne, des cris qu'il rend sous l'espraintte de tant de subsides, & ne se laisse aller aux tristes accens

de ses voix esplorées, pour retrancher tant d'imposts par le pied, & le soulager, oster & relever des peines où il est reduit, il demeurera sans ressource accablé. Et encores qu'il en soit reduit là, si est-ce que le Roy sagement conseillé doit considerer que le peuple est le plus puissant membre de son Estat & le plus utile, duquel dépend le vivre, la guerre & la paix de ce Royaume comme nous vismes du temps de Henry III. quand toutes les Provinces en un vire-main se rebellerent contre luy, il ne faut qu'un Prince mal content pour esmouvoir ce peuple mal content. Le Roy le soulageant des choses qui le pressent, il n'a rien à craindre, mais le surchargeant, il doit avoir peur de tout. Le Roy pour le soulager doit commencer le retranchement par luy-mesme, puis continuer par tous les ordres de son Royaume & en oster les superfluitez, & puis sur le pied de la diminution diminuer la recepte. L'invention des seize années pour reunir son domaine à la Couronne, estoit belle & louable, pleust-il à Dieu qu'elle eust continué. Anciennement le domaine estoit suffisant pour l'entretenement des despenses des Roys ses predecesseurs, & lors s'il leur survenoit quelque guerre, & le cœur de leurs sujets & la bourse leur estoit pleinement ouverte. Si ne veux-je oublier que ce dernier aage nous a esclos à la ruyne du Roy & du peuple une fourmiliere de partizans, vrais hommes de contrebande & escumeurs des Finances du Roy, qui d'un appetit forcené & desreglé, par leurs nouvelles inventions espreignent & tirent la derniere goutte de la substance du peuple de laquelle ils s'engraissent, ils sont une pernicieuse gangrenne qui gaigne petit à petit le corps politic pour le consumer de tout point, ou pour mieux dire, un cancer affamé qui ronge & devore insensiblement sa plus saine nourriture. Ils rendent le Roy tellement necessiteux, qu'il est forcé d'imposer sur son peuple nouvelles surcharges & si pesantes qu'ils le contraindront de quitter le fardeau pour la coustume. Conseillez au Roy de bannir ces sangsues de son Estat pour aller demeurer avec les estrangers, desquels ils ont appris à succer le sang de son peuple, afin que le Roy & le peuple en demeurent plus honorablement riches. Le Roy enrichissant ainsi son peuple il s'enrichit grandement, & ne possede pas seulement leurs affections & benedictions, ains tous leurs biens desquels il puisera autant qu'il luy plaira, quand il en aura besoin. Quoy faisant, il thesaurise une double immortalité, l'une au ciel à son esprit, & l'autre en la terre à sa gloire, qui le feront survivre éternellement aprés sa mort dans les cœurs des survivans & de ceux qui naistront aprés eux. Et quant à vous, pour avoir apporté en ceste reformation une ame forte & imployable, une vertu vive, masle & obstinée, un courage esleve par dessus toutes craintes, & n'avoir rien oublié de ce qui doit servir pour donner pleine fermeté à l'Estat, vous recevrez une mont-joye d'honneur. Adieu.

LETTRE VI.

A Monsieur de Bussy mon frere, Conseiller du Roy, & Auditeur en sa Chambre des Comptes.

Il monstre les effects d'une joye.

QUand la nouvelle me vint de vostre venue & de ma sœur vostre femme en ce pais, le plaisir que je receus d'une si forte joye de vous pouvoir recevoir chez moy à mains renversées, me fit sentir un monde d'esbans, qui me donnerent comme en proye à la resjouyssance, à laquelle je me laissay trop aller : car estant en sa plaine force, & si faut que je le die, desbordée, en ce bouillon de ceste grande esmotion, quoyque je monstrasse une chere gaye & deliberée, une allegresse de visage, d'esprit & un ravissement non pareil, elle fit perdre à ma langue la force de son action, elle me feria l'haleine, estouppa mes conduits & mit mes esprits presque dehors, qui rendirent mon cœur si affoibly, que ne pouvant supporter ce violent effort, il fut presque abandonné de toutes ses vertus sensitives, lesquelles furent tellement dilatées, que les parties interieures refroidies par une trop grande diffusion de la chaleur naturelle, je faillis de perdre la vie. Tout ainsi que l'huile estant moderément versée dans une lampe, entretient & conserve la flamme, & y estant par trop & tout à coup infusé, l'esteint : de mesme la joye moderée fortifie & conforte, nourrit & delecte nostre cœur, mais une extreme & soudaine l'estoufe, ou bien comme le sang s'enfuit aux parties interieures du corps par une espouvantable frayeur, qui par son abondance & soudaineté contraint, referre, debilite, destruit, ruine & suffoque les esprits vitaux. de mesme une joye demesurée abandonne à pur & à plein les parties interieures & plus nobles, pour soudain s'escouler aux exterieures, dont s'ensuit la dissolution du corps & de l'ame, ainsi qu'il arriva à Diagorras Rhodiot & Chilon Philosophe, qui moururent d'une joye riante, car sçachans que leurs enfans avoient gaigné le prix aux jeux Olympiques, ils sentirent une telle esmotion de rate, qu'ils étoufferent de rire.

Et une Romaine ayant ouy dire que son fils avoit esté tué en bataille rangée, supporta la chose plus constamment, que lors qu'elle le vit sain revenant de la guerre : car la joye immoderée luy estouppa tellement les arteres & poulmons, qu'en l'embrassant elle mourut. Et ces deux autres Romaines estant en grande solicitude pour le salut de leurs enfans, qui estoient en l'armée conduite par Flaminius, laquelle fust deffaitte par Hannibal au lac Trasimene, moururent soudainement pour la grande joye qu'elles eurent les voyans saufs contre leur opinion : Filistion Poete Comique, Denys le Tyran & la femme de celuy qui avoit esté pris par les Mores, de laquelle parle le Courtisan, lisant la lettre de son mary, qui luy mandoit qu'il seroit le lendemain avec elle, se laisserent transporter à des esbancemens d'une joye si extraordinaire, qu'ils en perdirent la vie sur le champ. J'ay pensé à la façon de ceux-cy acheptez cherement la joye que j'eus lisant les vostres, car mon contentement fut si hors de mesure, que je ne peus le moderer ny contenir, & peu s'en fallut qu'il ne me mist au peril mortel de ma vie, & mon ame en ce mouvement impetueux, hors des gonds de la raison. Nous en serions mieux, si avec ces Philosophes nous croyions que la joye n'est point tant naturellement plantée en l'homme que receue par opinion, & pour ceste cause qu'on la peut radicalement extirper, si la fausse opinion du bien & du mal en est ostée. Car celuy qui sera insensible au bien & au mal, ne saurera, ny ne s'esgayera de joye. aussi n'aura-t'il le cœur sincopé, ny son corps ne demeurera sans action, ains sera tousjours luy-mesme, qui ne se laissera surprendre ny transporter à la joye ny à la tristesse, quelque grande & renforcée qu'elle soit. Quoy qu'il arrive, je vous attends avec une joye planiere pour vous recevoir à bras ouverts. Adieu.

LETTRE VII.

A Monsieur Sizé, Curé de la Parroisse de Gimeux.

Il monstre que la traduction est un labeur ingrat.

J'Ay leu vostre traduction de l'Anatomie de Du Laurens, qui est toute belle & bien à mon goust, pour avoir contrefait au naturel les vrays lineamens de vostre autheur. Plusieurs estiment que les traductions sont de plus grand travail, que de louange, d'autant que le truchement d'un autheur est attaché au sens de celuy qu'il traduit & retenu entre certaines bornes qu'il ne peut passer. Il n'est pas comme celuy qui compose de soy-mesme, lequel se peut estendre selon la grandeur de ses conceptions, & donner tel vol à sa plume que bon luy semble. Et remarquent encores que le traducteur ne tire pas grand fruict de son labeur, d'autant que les traductions des meilleurs Escrivains ne se sont perpetuées dans une longue posterité, comme celles de Ciceron, de l'œconomie de Xenophon & de plusieurs livres de Platon qui ne se voyent plus. Car combien qu'il les eust disertement traduits en sa langue, si a-t'on mieux aymé recourir aux autheurs qui ont escrit en la leur avec beaucoup d'efficace & d'élegance, que d'user de la traduction laborieuse de ce grand Orateur. Quant à moy, je ne sçaurois que je ne loue hautement ceux qui traduisent les bons autheurs Grecs & Latins en la nostre, laquelle ils enrichissent grandement en rendant les phrases Grecques & Latines, A les Sentences & comparaisons toutes nostres, & inventans des mots, tous neufs, bien sonnants aux oreilles, & nous faisant outre cela participer aux richesses estrangeres par lesquelles nous apprenons tout ce qui a jamais esté escrit de remarquable en l'ancienneté.

Mais avec ce bien que nous recevons d'un Traducteur, je desire qu'il s'asserve à l'invention & disposition de l'Autheur qu'il entreprend, sans s'assujettir en sa traduction à l'imiter mot pour mot, autrement cela seroit sans grace: d'autant que les langues ne sont jamais semblables en phrases, les conceptions sont bien communes, mais les mots & manieres de parler sont particulieres à chaque nation. Il gardera, en traduisant, la proprieté & le naif de sa langue, sans se lier à celle de son Autheur, ses phrases seront douces, ses termes propres, ses propos bien liez, les sentences & les comparaisons agencées à la Françoise. Je n'en voy point de nostre temps qui puisse si dignement traduire un Auteur qui a meslé avec la matiere le facond bien dire, comme vous qui estes fecond en mots & phrases, & qui pouvez rendre fidellement le sens d'un Autheur avec cette bonne grace qui vous est familiere. Adieu.

LETTRE VIII.

A Monsieur de la Roche-Veron, Docteur en Theologie.

Il n'approuve les disputes que l'on fait avec ceux de la Religion Pret. Ref.

JE suis bien marry que je ne puis me trouver à vostre Conference de Marennes. Vous sçavez que j'ay esté aux abois de la mort, pour me remettre de ceste longue maladie, il faut un grand temps: ces deux derniers jours j'ay eu la fievre & l'attens encores aujourd'huy, qui est une legitime excuse pour ne pouvoir estre des vostres. Encores faut-il que je vous die, que j'ay veu plusieurs Conferences faites en France entre nos Theologiens & les Ministres; mais je n'en ay veu une seule qui ait produit aucune édification, car chacun opiniastrement aheurté à son opinion, gagne de son costé, & nul ne perd.

Qu'engendra la dispute de l'Evesque de Pamieres avec Arnoltot Ministre demeurant à Lombés du temps des Vaudois, qu'une naissance de ceste Religion nouvelle parmy les villes circonvoisines, laquelle depuis s'espandit par toutes les veines de cest Estat, & de là sauta aux Royaumes voisins? Quel bien rapporta le Colloque de Poissy à l'advantage de nostre Religion? Nul. La dispute de Vigot & de Saincte-Foy, contre d'Espina & Desiosiers ne fut-elle pas sans fruict? La Conference qui se fit à Fontainebleau devant le grand Henry, entre le Cardinal du Peron & le Plessis-Mornay, ne fut-elle pas de pareil effect? Et de fraische datte n'avez-vous pas senty ce que je dis estre veritable, en celle qu'avez fait à Taillebourg avec les Ministres? Celle qu'allez faire à Marennes, ne sera pas de plus grand profit. Les opinions sont des folies que la contestation accroist, la Controverse est la fertile pepiniere des doutes qu'elle fait naistre és esprits qui n'y auront jamais pensé, plus ingenieuse à construire qu'à destruire les nouveautez. Disputer la Foy, c'est la convertir en opinion, & mettre en doute ce qui doit estre indubitable.

Ce n'est pas par où il faut reclamer à la bonne voye, des personnes attachées à une vieille erreur. le vray, unique & seul moyen est de mener une saincte vie. leur monstrer une bon exemple, les prescher avec une fervente devotion, & par sainctes & charitables remonstrances, s'efforcer par une douce force de les reunir au giron de C l'Eglise Catholique: car lorsque l'on fera retentir en icelle la voix de Dieu, & que d'ailleurs l'on y fera florir la pieté, le zele & la devotion, & que la charité y sera dignement exercée, sans doute ceux de la Religion pretendue reformée seront forcez doucement fortement d'y accourir, comme au port asseuré de la verité, & où consiste le salut des Chrestiens. Si j'ay l'honneur de vous voir ceans à vostre retour de Marennes, nous en parlerons amplement. Adieu.

LETTRE IX.

A Messieurs de Vaudoré, & des Roches, mes nepveux.

Consolation sur la mort de leur pere.

VOus recevez en la perte de feu vostre pere, mon bon & cher frere, un dommage irreparable, comme font tous ses amis qui le regrettent à bon escient. mort, à la verité, qui aigrement vous afflige. Toutesfois quand D vous considererez que tant d'afflictions l'avoient accueilly en sa personne, lesquelles s'estoient entassées les unes sur les autres, pour luy faire piteusement traisner sa vie en une mortelle & languissante douleur; vous ne vous donnerez

donnerez en proye ny au dueil, ny au tourment, ains croirez qu'il est bien-heureux de s'estre mis à couvert de tant de miseres qui le travailloient sans aucune entrecesse. En ceste affliction presente, ce que vous avez à faire, c'est de vous remettre bien avec vostre mere (je sçay que vous n'avez jamais desiré autre chose, & croy que quant à elle, elle vous a tousjours aymez) & rechercher sans respir les occasions que cela se fasse. Tous vos amis y doivent contribuer, & puis traicter avec elle doucement les affaires, & par la voye d'amis en sortir. Car si vous ne suivez ce chemin, c'est vous rendre & les uns & les autres miserables.

Pour moy, en ce que vous jugerez que je seray utile & capable de vous y servir, je m'y employeray de toute mon affection, ne desirant que de voir la paix entre personnes si proches, comme sont la mere & les enfans. Quand elle y sera, Dieu logera au milieu de vous autres.

Si vous ne suivez mon conseil, je diray que Dieu s'esloigne de vostre famille pour l'affliger & terrasser. prenez cest advis de celuy qui a toujours aymé l'advancement de vostre maison, & de la voir florissante en toute prosperité & grandeur. Adieu.

LETTRE X.

A Monsieur de Bussy mon frere, Conseiller du Roy, & Auditeur en sa Chambre des Comptes.

Que nous avons des jours heureux & malheureux

QUoyqu'en toutes mes actions je ne sois touché d'aucune superstition, si vous diray-je qu'au cours de ma vie j'ay observé que toutes les grandes affaires que j'eus jamais, m'ont heureusement succedé le jour de Vendredy. Ce jour-là je partis pour aller à Rome, où j'arrivay à pareil jour, je fus receu par la Cour de Parlement Lieutenant general à Congnac, Maistre des Requestes, gaignay un grand procez contre Beliard, qui avoit duré plus de quatre ans, fus fiancé & espousé avec ma premiere femme, & depuis fiancé & remarié. Ce jour-là m'estoit si fatalement heureux, que je n'y perdy jamais. Je repute entre mes heurs quand feu nostre pere arriva à Congnac un Vendredy 1591. & vous à Tusson 1618. Si j'ay eu quelque grand voyage à faire, il a tousjours esté ce jour-là, & si par cas fortuit je voulois partir un autre, affaires sur affaires me survenoient qui traisnoyent mon partement jusques-là. Ce que je vous compte, est histoire.

Les autres jours de la sepmaine ne m'ont point esté heureux, quoyque je ne me puisse plaindre de grandes disgraces, mais le Dimanche m'a esté sur tous infortuné, auquel 1567. je fus prisonnier allant trouver le Roy au siege de la Fere, & mené en Flandres, & j'ay failly de me noyer à cinq diverses fois, combien qu'en ce malheur j'aye eu un heur favorable de Dieu, de m'avoir en ces cas soudains & inopinez, conservé le jugement sain & entier, qui a esté cause de ma salvation. De tout ce discours, je puis dire que pendant ma vie j'ay eu un jour heureux, & l'autre malheureux. Les Romains avoient leurs jours heureux & malheureux. les uns qu'ils appelloient jours bataillables, *Dies prœliares*, d'autant qu'il estoit loisible à ces jours-là d'envoyer un cartel de deffi à l'ennemy, & l'attaquer à vive force: les autres jours noirs, *Dies atri*, ausquels ils n'eussent jamais envoyé deffier l'ennemy, entre lesquels estoit le 18. Aoust, marqué pour avoir esté deffaites les armées Romaines à Cremera par les Veiens, & à Allia par nos vieux Peres. Toutesfois Luculle ne fit pas grand estat de ces jours infaustes. car comme le sixiesme d'Octobre il voulut livrer bataille à Tigranes, un Capitaine l'advertit de ne combattre point ce jour-là, estimé par les Romains, malencontreux, pour ce qu'à pareil jour Cæpion avoit esté defaict en bataille rangée avec toute son armée par les Cimbres, il respondit qu'il le rendroit heureux pour les Romains, & de fait gaigna la bataille. Tous les grands Capitaines ne regardent guieres aux jours, ains à l'advantage qu'ils peuvent prendre sur l'ennemy. Alexandre s'acheminant en Asie, se mocqua de ces craintifs superstitieux car comme quelques-uns des siens luy dissent qu'il falloit regarder à l'observance ancienne des mois, d'autant que les Roys de Macedoine n'avoient jamais accoustumé de mettre leur armée aux champs le mois de Juin, il leur dit qu'il y remedieroit bien, commandant qu'on l'appellast le second May. Du temps de Neron, la ville de Rome fut à demy bruslée à semblable jour que les Gaulois la bruslerent aprés l'avoir prise. Auguste Cesar observoit certains jours comme infortunez, si que le jour des Nones, il ne commençoit aucune affaire d'importance. Les Grecs observoient & les mois & les jours heureux & malheureux. Les Beotiens gaignerent deux trés-glorieuses victoires, le cinq de Juin, celle de Leuctres & celle de Geraste, qui remirent les Grecs en pleine liberté. Les Perses furent deffaits par eux au mois d'Aoust, en la journée de Marathon, en celle de Platées & auprés de Mycale, en celle d'Arbeles, & les Atheniens gaignerent la bataille navale prés l'Isle de Naxos, sous la conduite de Chabrias, environ la pleine Lune du mois d'Aoust, & le vingt celle de Salamine. Aussi le mois de Juillet leur fut malheureux, car le 7e jour ils furent deffait par Antipater en la bataille de Cranon, & paravant avoient esté battus au mesme mois prés la ville de Cheronnée par Philippes, & le mesme jour, au mesme mois, en la mesme année, ceux qui estoient passez en Italie avec le Roy Archidamus, y furent tous taillez en pieces. Tiphaine femme de Bertrand de Guesclin, inspirée de la grace de Dieu, luy apprit les jours heureux pour combattre, de quoy il se mocqua, mais depuis il trouva la parole de sa femme veritable, quand il fut pris en la bataille d'Alroy par le Comte de Montfort, & encores en celle de Nadres en Espagne par le Prince de Gales. Car comme il vit & la perte des batailles & sa prison, il luy souvint de sa femme qui luy avoit enchargé de ne combattre en quelque maniere que ce fust qu'aux jours qu'elle luy avoit denommez.

En France, si nous prenons garde, tous nos mouvemens depuis soixante ans ont presque commencé & finy au mois de Mars. Le jour de Pentecoste fut le bien-heureux de Henry III. ayant à ce jour-là, & sur les trois heures aprés midy esté esleu & publié Roy de Pologne au pays, luy estant en France, & par la revolution d'un an aprés ensuivant à pareil jour de Pentecoste & pareille heure succedé au Royaume de France estant en Polongne, pour ceste cause il institua l'Ordre des Chevaliers du sainct Esprit. Et ce qui est encore remarquable en son Histoire, c'est que le treize Fevrier mil cinq cens septante-quatre, il fut couronné Roy de Pologne, & le mesme jour & mois mil cinq cens septante-cinq, Roy de France à Rheims. Antoine de Bourbon fut marié avec Jeanne d'Albret, pere & mere de nostre grand Henry, le vingt d'Octobre mil cinq cens quarante-huit, lequel à mesme jour gaigna la bataille de Coutras. Le quatorze de Mars mil cinq cens nonante, il gaigna deux grandes batailles qui advancerent grandement ses affaires, celle d'Yvry, & une autre en Auvergne, mais le quatorziesme de May mil six cens dix, il fut traistreusement assassiné, le treiziesme Decembre mil cinq cens cinquante-trois, il nasquit, & à pareil jour (si nous ostons les dix jours) le Duc de Guise fut tué qui luy eust esté (s'il eust vescu) un grand obstacle

obstacle venant à la Royauté. Henry II. permit le trentiesme Juin mil cinq cens quarante-neuf, le combat entre Jarnac & la Chastaigneraye, & le mesme jour mil cinq cens cinquante-neuf, il fut tué d'un coup de lance par Mongommery, comme si Dieu eust voulu expier en sa personne ceste malheureuse permission de combattre à outrance pair à pair en camp clos celuy qui permet ou commande un crime, est en pareille coulpe que celuy qui l'execute. Belle leçon pour nostre Roy, afin qu'il croye que ne punissant point ces furieux, horribles & obstinez combats d'un à un, Dieu tost ou tard en fera retomber la punition sur luy. Pour closture de ceste lettre, je vous diray que le jour de sainct Mathias fut si fortuné à l'Empereur Charles-Quint, que ce jour-là il nasquit, print le grand Roy François prisonnier, fut creé Roy des Romains, sacré Empereur, & luy nasquit Philippes son fils. Lisez toutes les Histoires, vous n'en trouverez une pareille. Ce mesme Empereur arriva à sainct Laurens en Provence le vingt-cinquiesme Juillet, jour de sainct Jaques, qui fut le jour mesme que l'année precedente il avoit prins terre en Affrique, lequel magnifioit l'heureux & fortuné augure du jour de son arrivée en France, disant que son voyage estoit miraculeusement conduit par le vouloir de Dieu, dispensateur & arbitre des choses humaines, & comme à pareil jour il avoit chassé le Turc d'Argers, qu'ainsi feroit-il le Roy avec la mesme addresse & faveur de Dieu, puisqu'ils estoient arrivez en France à mesme jour & sous mesme chef, mais l'issue & la grande pourvoyance du Roy luy rendirent ce jour-là malheureux. Adieu.

LETTRE XI.

A Monsieur d'Ars, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Maistre de Camp d'un Regiment François.

Consolation sur les afflictions qui luy sont survenues.

Dieu vous a battu coup à coup de rudes & impetueuses secousses d'adversité, quand il vous a osté vostre fils, puis vostre femme, en apres vostre frere, & de fraische date le second de vos enfans. Voyant tomber sur vous les maux en foule, je croyois que Dieu ne voulust vous donner ny paix ny pause, afin que fussiez comme un blanc, où chacun traict de malheur s'addressast. Se voir renaistre à ses miseres, les voir redoubler, voire renforcer, est une affliction grande, mais les attendre de longue main, l'on trouve & leur rigueur & leur aigreur moindre & plus douce. Car se preparer contre toutes sortes de malheurs, c'est saisir les armes propres pour se deffendre quand ils survienent: prevoir comme desja venu tout ce qui peut advenir, oste la force au mal present. Un Philosophe respondit à celuy qui luy annonça la mort de son fils, qu'il l'avoit engendré mortel, voulant dire que les defortunes nous pressent moins, lesquelles nous prevoyons devoir necessairement advenir. Quand Dieu vous a affligé d'une calamité & puis d'une autre, ç'a esté pour vous donner loisir de craindre ce que deviez endurer, & vous rendre ferme & asseuré contre vos propres malheurs. Les maux que l'on n'attend point, donnent un violent effort par leur inopinée nouveauté. Pour dire vray, rien ne vous pouvoit arriver à l'impourveu, si de bonne heure vous eussiez jetté vostre entendement sur toutes les choses bonnes & mauvaises qui peuvent survenir. Que c'est chose louable de souffrir avec un visage riant une adversité, & prendre tout ce qui advient, comme si l'on avoit voulu qu'il advinst, sçachant veritablement que c'est la volonté de Dieu, cela amolit sa violence. Je n'eusse jamais creu que ceste derniere desconvenue vous eust affligé comme les premieres: car nature voyant à combien d'afflictions nous estions nais, elle trouva leur accoustumance, laquelle les nous rendit en peu de temps familieres. Les continuelles endurcissent ceux qu'elles tourmentent souvent. Mais ceste grande opiniastreté à les deplorer, derive de ce que vous ne vous les estes jamais representées avant qu'elles soyent advenues, & que pendant qu'en estiez exempt, celles d'autruy ne vous ont peu faire cognoistre qu'elles sont communes à tous. Vous avez estimé que vostre vie se devoit passer sans sentir en l'ame aucune pointe d'adversité, ne jugeant pas qu'elle est une partie de la condition humaine, laquelle il faut porter avec le contre-poids de la raison.

Souvenez-vous que Dieu oste & retranche tousjours quelque chose des trop grandes & excessives prosperitez humaines, en diversifiant & entre-meslant la vie de l'homme du bien & du mal, afin qu'il n'y en ait aucun qui la passe entierement pure & nette de tous malheurs. Si apres cela vous vouliez rendre les abois à toutes ces afflictions, ce ne seroit pas fait sagement. Car il vous faut prendre vigueur de vos propres malheurs, & resoudre que quand ils viennent à vous essayer, de les deffier, leur faire teste, & les combattre sans vous rendre à eux: d'autant que celuy qui succombe soubs leur faix, se laisse vaincre par sa propre lascheté. Ne fleschissez pour tout, quelque mal qui vous survienne, monstrez au dehors n'en sentir passion aucune, & que marchez sans aucune peur contre luy, vous tenant droit au milieu de ses plus rudes traverses. La belle chose, que vostre ame soit tousjours esgalle sans s'eslever ny abbaisser pour quelque bien ou mal qui luy arrive!

La constance est un rampart contre la foiblesse & l'imbecilité humaine qu'on ne peut forcer, de laquelle celuy qui s'aime, demeure invincible durant le siege de ceste vie. car il se deffend de ses propres armes, rien ne tombant sur son ame qui la puisse non pas troubler, mais seulement esbranler. Estant muny de ceste forte vertu, vous pouvez vous presenter, comme un rocher au milieu de la mer, que les flots & la tempeste battent continuellement: lequel ils ne peuvent manger ny miner, pour estre assailly & heurté d'une foudroyante violence, laquelle vous vaincrez par vostre indomptable fermeté.

Supportez doucement tous ces aspres tourments, & obeyssez à ce qu'il faut par necessité souffrir, avec ceste équanimité qui fait demeurer les personnes resolues, unes en prosperité & adversité. Et croyez qu'il vous est plus honorable de mourir dans le detroict des afflictions, qu'avec impatience souffrir le mal que Dieu vous envoye. Adieu.

LETTRE XII.

A luy-mesme.

Il donne son jugement de la ligue qui s'est formée en l'an 1620.

LE Roy a armé, voyant ses voisins armer, & resolu de ne mettre plus les armes basses, soit pour empescher que l'estranger n'entreprenne sur son Royaume, soit pour attaquer ceux de ses sujets, qui s'esleveront contre luy. Sur ceste resolution, plusieurs Princes & Seigneurs apprehendans que ceste armée ne fust un appenty de la ruine, & de leurs biens, & de leurs vies, se sont unis en un corps pour leur propre seureté, & afin d'amoindrir la planiere puissance de ceux qui manient absoluement à leur entier profit le timon des affaires de cest Estat en l'oeuvre de laquelle entreprise ils ont tenté, non les plus justes & legitimes moyens, mais ceux qui leur ont semblé les plus asseurez.

Vous desirez que je vous mande ce que je pense de la naissance, progrez & decadence de ceste Ligue. Quoyque toutes les raisons que je sçaurois deduire, vous soient presentes, si est-ce que je vous en diray mon opinion, & pour vous contenter, & pour satisfaire à nostre longue amitié, & au service que je vous ay voué. J'estime qu'il n'y a rien plus malheureux & abominable en un Royaume, comme les auteurs des Ligues, factions & conjurations, qui sont les vrays nourriciers de toutes sortes de maux, miseres & calamitez, puis qu'ils ostent au peuple & le sens & le sang en le faisant abboyer à la faim. Leur faute fut trouvée de si dangereuse consequence par les Legislateurs, qu'ils ne peurent imaginer de peine assez griefve contre les criminieux & convaincus de tel crime, d'autant qu'ils detournent les cœurs de la foy & obeyssance que les sujets doivent naturellement à leur Roy, d'où derive le bouleversement des Empires, la fin de l'Estat Royal, & la cheute des Republiques.

Une Ligue est tellement pernicieuse, & contraire à la souveraineté, que l'on croit qu'il n'est pas au pouvoir du Roy, quoyqu'absolu, d'en advouer une entre ses sujets, sans se dépouiller de son titre souverain, ny loisible au sujet d'y entrer sans estre declaré traistre à son pays, rebelle à la couronne, & indigne de tous honneurs, franchises & privileges. voilà le jugement que je fais de ceux qui se liguent contre leur Roy.

Je vous veux maintenant faire voir plainement & de droite veue & par raisons & par exemples, que ceste ligue & en son progrez & en sa fin enfantera d'elle-mesme sa defaite. Ces Princes & Seigneurs qui sont d'eux-mesmes chacun par soy foibles, ont jugé se pouvoir conserver estans liez & unis ensemble, & que desunis leur perte est inévitable. ne plus ne moins que és corps des animaux les parties vivent, se nourrissent & prennent esprit de vie, par la liaison qu'elles ont les unes avec les autres, & soudain qu'elles sont separées n'ayant où prendre leur nourriture, se corrompent & pourrissent. Mais il est impossible, quelque precaution qu'ils y apportent, que la division ne se loge parmy eux, & à sa suitte leur ruine, (quoyque tous en la source de ceste ligue n'ayent eu autre but que leur conservation) car tous croyent devoir esgaller leur compagnon, soit en force, soit en authorité, ou bien pour les charges qu'ils tiennent dans l'Estat, ou bien pour ce ce que l'aage les a rendus routiers & entendus au mestier de la guerre. Et ceste seule consideration aydée d'une vaine & convoiteuse ambition, produira que chacun d'eux voudra tenir la surintendance du commandement, & dés-là, voilà la division née. A-t'on jamais veu ligue ferme & asseurée, bastie avec ceux qui se croyent esgaux? Nullement, car estans pareils en force, ils ont rompu la ligue toutes les fois qu'ils ont veu pouvoir faire leur advantage. Et ce qui les poussoit encores mieux à ce faire, c'est qu'en ces compagnies ramassées de plusieurs pieces, ce qui plaisoit à l'un, desplaisoit à l'autre, ce qui estoit profitable à l'un, estoit dommageable à l'autre, si qu'en ceste mauvaise intelligence, quand ils avoient pris un conseil meur, deliberé & resolu, qui requeroit une prompte & soudaine execution, la contrarieté des opinions apportoit une lente diligence qui reduisoit leur entreprise, quoyque advantageusement entreprise, à rien. La diligence donne les victoires, & plus souvent que la force. l'experience ne nous rend-t elle pas sages, que és ligues des choses generalles peu de particuliers en prennent le soing, lesquels pendant qu'ils se reffient aux provisions des uns des autres, se retrouvent combattus de la disette de toutes choses: une ligue en son commencement est espouvantable, mais son premier effort soustenu, elle s'affoiblit par les raisons que j'ay desduites, & puis se deffait d'elle-mesme sans estre forcée des forces ennemies. A quoy aide beaucoup, de ce que plusieurs (quoyque engagez en ceste querelle) desirent avant que de se joindre au gros, de voir jouer le premier jeu pour recognoistre qui aura ou du bon ou du pire, afin ou de quitter ou de suivre ce party, ainsi que nous le vismes pratiquer en ce dernier mouvement où tous ceux qui s'estoient engagez & de parole & par escrit, abandonnerent celuy qui seul leva les armes. Et ce qui me fait encores mieux croire que ceste ligue se perdra, c'est que les auteurs tenans divers gouvernemens eslongnez les uns des autres, ne se pourront secourir estans diversement attaquez chacun en sa Province par les Seigneurs mesmes des Provinces appuyez des forces que le Roy leur envoyera, en attendant qu'il ameine une grosse & forte armée avec laquelle (les trouvans ainsi separez,) il luy sera aisé de les reduire les uns aprés les autres soubs le joug de sa domination. Je vous veux monstrer que ceste ligue sera d'une courte duée. Celle qui s'esleva contre Henry troisiesme, se resolut sur ce qu'il n'avoit aucuns heritiers sortis de luy, & la France estoit pour l'heure reduite à un tel chaos d'affaires que toutes choses y estoient confusément pesle-mesles, & puis fut pretextée de la Religion, de la vengeance & de la conservation d'une grande & illustre famille, de laquelle les principaux chefs estoient abbatus, & ce qui en restoit, à la veille de courir la mesme fortune.

Toutes ces considerations aprés la mort de Henry troisiesme n'eurent ny assez de force, ny assez de vigueur pour retenir toute ceste famille en un, & empescher que les cousins n'abandonnassent les cousins, les nepveux, les oncles, les oncles, les nepveux, le frere, ses freres, les freres, le frere, si qu'en ceste desunion chacun ne pensant qu'à son advancement soit au bien, soit aux charges, le chemin fust ouvert à nostre grand Henry, (en contentant chacun d'eux en detail,) pour reduire ses sujets en son obéissance & rompre ceste effroyable & detestable ligue qui avoit failly de bouleverser ce Royaume sens dessus dessous. Ceste-cy n'est appuyée dessus de si forts & favorables pretextes comme estoit celle-la, elle n'a pour bâse que le mescontentement de ces Princes & Seigneurs, qui n'ont autre desir que d'aborder la personne du Roy, & en eslongner ceux de la faveur, afin de faire leurs affaires & manier la France à leur plaisir. Car quant à ce qui est du Royaume, toutes choses y marchent avec l'ordre qui est necessaire pour maintenir un Estat en bonne paix. les gens de guerre sont payez de leur solde, les Officiers de leurs gages, le peuple de ses rentes, le Gentilhomme vit sans alarmes en sa maison, le citoyen doucement avec sa famille, le marchand vigilant trafique & librement & hazardeusement, l'artisan gaigne sans controlle sa vie à la sueur de ses bras, & l'actif & mesnager laboureur sollicite sans crainte, de ses innocentes mains la terre laquelle nous fournit avec usure redoublée les commoditez de la vie

humaine

humaine en nous ouvrant & son sein & son laict. Et ce qui est plus fort que tout cela, nostre Roy est soustenu de ses proches, & à la veille, avec l'ayde de Dieu, de s'immortaliser en ce mortel estre par la propagation de soy en plusieurs de ses semblables. Toutes ces raisons me font juger que ceste ligue ne sera qu'un mauvais vent, qui porteta toutesfois un triste & prejudiciable dommage au peuple, laquelle puis aprés se resoudra en rien. Comment Louis XI. destruit-il la ligue des Princes & Grands de son Royaume? En contentant le Comte de Charolois.

Quand le Roy pesera & ces vives raisons & ces exemples domestiques, & considerera que ceux qui se liguent regardent plus leur profit particulier que celuy du commun, il mettra hors d'interest un ou deux des principaux qui seront incontinent appaisez, desunis & ostez de la compagnie, laquelle puis aprés se dissipera d'elle-mesme, ou au moins la reduira-t'il aisément à son neant. Et d'autant qu'il est à craindre qu'au premier mescontentement ces Princes & Seigneurs ne renouvellent une nouvelle ligue & rendent par elle le mal incurable, que l'on avoit pensé curable, le Roy doit en ceste occurrence user de nouveaux & plus violens remedes. Periandre en tel subject donna advis à Thrasibule, & Tarquin le Superbe à Sexte son fils, de couper les plus hauts espics de leur champ, voulant dire qu'il n'estoit pas besoin de laisser croistre les hommes par dessus les autres. Conseil que executa Ferdinand en la personne de ce grand Gonsalve, lequel ayant reduit le Royaume de Naples sous la domination de son maistre, & mis à fin plusieurs braves, hautes & perilleuses entreprises, qui estoient toutes tournées à son profit, fut neantmoins par luy despouillé de toutes ses charges & reduit à une vie privée, de peur qu'une outrecuidée presomption ne le portast à troubler ses Estats. Belle leçon pour nos Roys, lesquels ne doivent tant authoriser un Grand, qu'ils ne puissent, quand bon leur semblera, reprendre à eux l'authorité qu'il aura eue. Les pouvoirs extraordinaires & continuels chatouillent quelquesfois & invitent à retenir de force ou d'artifice ce qui a esté octroyé de grace, la douceur du commandement estant un leurre puissant aux esprits ambitieux pour entreprendre. Quand le Roy mettra en œuvre cet advis non pas mollement & avec froideur, mais puissamment & resoluement, il apprendra à ceux qui entreprennent plus que leur mesure, qu'ils se precipitent en de grands & calamiteux malheurs, lesquels traisnent quant & eux de fonds en comble leur ruyne.

Et si opiniastrement ils s'efforçoient de faire revivre ce monstre ruine-Estat dans son Royaume, il les doit lors poursuivre à vent & à voile jusques à ce qu'il en ait purgé & nettoyé la France, laquelle il garantira en leur mort. Pleust à Dieu que ces Grands devinssent sages par les punitions exemplaires qu'ils ont veu depuis trente ans en çà tomber en la personne de ceux qui temerairement voulurent remuer l'Estat pour tout gaigner ou tout perdre, & creussent qu'il leur en pend autant à l'œil. car les Princes n'oublient & ne pardonnent jamais les offenses de leurs sujets pour desquels se vanger ils choisissent à point l'opportunité. O que heureux est celuy qui mesnage sagement sa charge sans entreprendre plus qu'il ne doit, lequel peut donner en vieillissant une asseurée & paisible assiette à sa vie! O que malheureux est celuy qui n'a jamais assez, ains qui court sans aucune entrecesse, d'un contentement à l'autre, auquel il en prend comme à ceux qui ayans le vent à souhait ne cessent de faire voile jusques à ce qu'ils soient perdus! Adieu.

LETTRE XIII.

A luy-mesme.

Ce que peuvent esperer les remueurs d'Estats.

PAr ma derniere je vous ay escrit où je croy qu'aboutira ceste ligue, maintenant je vous feray voir l'attente que peuvent esperer tous remueurs d'Estats par l'histoire du Connestable sainct Paul, que je representeray par celle-cy tout à nud. je prie à Dieu que ceste lettre tombe entre leurs mains & que de sa lecture ils en soyent faits & plus sages & plus desireux de servir le Roy. Le Comte de sainct Paul estoit grand d'extraction, bien apparenté, riche en biens, possesseur de fortes places, beau-frere du Roy, lequel se ligua avec le Comte de Charolois & les autres Princes & Grands de ce Royaume soubs le pretexte du bien public.

Il mena au Comte de Charolois trois cens hommes d'armes, & quatre mille Archers bien équipez & le jour de la bataille de Montlhery conduisant l'advant-garde combatit vaillamment. Par le traité de paix le Roy luy donna l'Estat de Connestable. Voicy l'une de ses premieres demarches faite au deceu du Roy: le Comte de Charolois fait Duc de Bourgogne assiege Dinan ville du Liege, auquel le Connestable meine des forces sans la permission du Roy. Aprés ceste équipée il se reconcilie avec le Roy, qui par ses caresses & bienfaits le rendit si sien qu'il ne fit plus d'estat du Duc comme il souloit, ce qui denoua & refroidit grandement leur amitié. Il estoit puissant en l'Estat; le Roy luy entretenoit quatre cens hommes d'armes, desquels il estoit & le Commissaire & le Controlleur, luy donnoit 45000. florins de pension, souffroit qu'il prinst un escu pour pipe de vin qui passoit parmy ses limites pour aller en Flandres ou en Hainaut, & possedoit Han, Bohain & autres places fortes. Il se delibera de nourrir la guerre entre le Roy & le Duc afin de maintenir seurement ses Estats, & empescher que le Roy ne se brouillast parmy les Grands de son Royaume s'il estoit en repos. Pour y parvenir, promet au Roy de se rendre maistre de sainct Quentin toutes les fois qu'il voudroit, & quant aux autres villes assises sur la riviere de Somme, plusieurs Seigneurs promettent de les faire rebeller à son premier commandement. Le Connestable se saisit de saint Quentin, Amiens se revolte. Le Duc arme pour les recouvrer & prie le Connestable de ne faire du pis qu'il pourroit. sa responce fut qu'il luy rendroit sainct Quentin & se jetteroit de son party s'il bailloit sa fille en mariage au Duc de Guyenne, de laquelle le Duc fut si offencé, qu'il en redoubla sa haine. Il met le siege devant Amiens, le Connestable se jette dedans avec 1400. hommes d'armes, 4000. francs-Archers, & tous les Grands du Royaume. La paix se fait entre le Roy & le Duc, lesquels recognoissant que le seul Connestable les entretenoit & en guerre & en crainte par le moyen de leur discord, le Roy l'abandonna au Duc avec toutes les terres & seigneuries pour en user à discretion. Toutesfois ce coup fut rompu par la mort du Duc de Guyenne. Si ne laisserent ces deux Princes à quelque temps de là de conspirer en sa ruine & reprendre leurs premieres erres; & pour cet effet envoyerent leurs Ambassadeurs à Bouvines, où les seellez de sa ruine furent donnez, contenans que le Connestable pour les raisons qu'ils deduisoient estoit declaré ennemy & criminel envers les deux Princes, qui promettoient & juroient l'un à l'autre, que le premier des deux qui s'en saisiroit, le feroit mourir dans huict jours aprés, ou le delivreroit à son compagnon pour en faire à son plaisir, & qu'à son de trompe il seroit declaré leur ennemy, & tous ceux qui le serviroient, porteroient faveur, ou ayde, & le Roy donnoit au Duc les meubles du Connestable qui se trouveroient en son Royaume, toutes les Seigneuries mouvantes du Duc, & quant & quant S. Quentin, Han & Bohain, & promettoient de l'assieger à jour dit dedans Han. Le Connesta-

ble qui eut advis de ce traicté, fait entendre au Roy que le Duc le vouloit attirer à son service, la crainte qu'en eut le Roy, fit rompre ce pourparler, & les seellez que les Ambassadeurs s'estoient ja donnez furent rendus. D'un autre costé pour gaigner les bonnes graces du Duc, il le prie d'envoyer gens de guerre pour luy rendre S. Quentin, lesquels s'estant approchez à deux & trois diverses fois pour entrer dans la ville, s'en retournerent sans rien faire. Depuis ces Princes reprindrent leur premiere trame. Quand Dieu veut punir un Grand, il luy envoye plusieurs malheurs qui se tiennent comme par la main, lesquels sont autant d'avant-coureurs de sa malencontreuse & desastrée infortune : le frere du Connestable Gouverneur d'Arras & son fils Gouverneur de Bourgongne furent faits prisonniers du Roy, sa femme sœur de la Royne deceda, celle-cy prés du Roy & ceux-là prés du Duc, luy servoient d'un secourable appuy, ses principaux serviteurs, comme Mony, Genly & autres l'abandonnerent & luy entra en meffiance de ses gens-d'armes. Le Roy le manda, il fit difficulté d'y aller qu'il n'eust fait serment sur la croix de S. Loup d'Angers, de ne luy faire ou permettre qu'il receust aucun mal en sa personne, lequel il ne voulut passer, ains tout autre serment. Pendant ces entrefaites, le Roy d'Angleterre entra en France à la semonce du Duc : le Connestable, voyant le danger inevitable de sa vie ; envoya un seellé au Duc (Voyez comme Dieu le priva tout-à-fait de son entendement) par lequel il promit de le servir, & secourir le Roy d'Angleterre avec tous leurs amis & alliez envers tous & contre tous, sans en nul excepter & escrit au Roy d'Angleterre lettre de creance par le Duc, qu'il luy mettroit S. Quentin & autres places entre les mains. Le Roy adverty de ce mesnagement, fait trefves pour neuf ans avec le Roy d'Angleterre, auquel le Connestable escrivit que le Roy le tromperoit & qu'il prinst Eu & sainct Valery, & qu'avant deux mois il le rendroit bien logé, offrant de luy prester cinquante mil escus, offres que l'Anglois refusa, & dèslors il se tint pour perdu car il avoit advis asseuré que le Roy & le Duc continuoient l'entreprise de se saisir de sa personne. Mais pour divertir ce dessein, il escrit au Roy, que s'il vouloit, il disposeroit le Duc à tailler en pieces le Roy d'Angleterre & toute sa bande, à quoy le Roy ne voulut prester l'oreille, ains luy manda qu'il avoit besoin d'une telle teste que la sienne, pour remedier aux grandes affaires qui l'assiegeoient (il ne vouloit point le corps, mais seulement la teste.) Et aussi-tost le Roy fit entendre à l'Anglois le project du Connestable, qui envoya au Roy les deux lettres qu'il luy avoit escrites, avec les paroles de creance, lesquelles portoient quant & soy sa condamnation. Le Roy au mesme temps conclud la trefve pour neuf ans avec le Duc, & tous deux jurerent deslors la mort du Connestable, ainsi qu'elle avoit esté resolue à Bouvines. Luy sçachant veritablement cet arresté, propose tantost d'achepter une place forte en Allemagne pour s'y retirer, afin d'éviter cet impetueux orage prest à tomber sur sa personne, tantost de tenir bon dans son chasteau de Han qu'il avoit fortifié, garny d'hommes, de vivres & de munitions de guerre, pour en une necessité forcée luy servir d'une asseurée retraicte. En ceste perplexité, il se resolut tout à coup d'aller trouver le Duc sur son saufconduit, & estant arrivé à Mons en Hainaut, le Duc commanda qu'il fust arresté, & de là mené à Peronne, & livré avec tous les seellez & lettres qu'il luy avoit escrites, à ceux qui avoient charge du Roy, lesquels le conduisirent jusques dedans Paris, où le Roy le fit mettre entre les mains de sa Cour de Parlement, laquelle par son arrest le condamna à avoir la teste trenchée, & ses biens confisquez : arrest qui fut executé en tous ses points. Voilà la parpaye que receut ce premier Officier de la Couronne, de ses desloyales infidelitez, par une punition prompte, exemplaire & visible, lequel mené d'une vaine & aveuglée ambition, & d'une pernicieuse & rongeardé avarice, fomenta la guerre entre trois grands Princes, lesquels il abusoit de ses promesses sans promesses, pour se maintenir en sa charge, & conserver les profits que le Roy luy avoit accordez, deux desquels l'ayant abandonné au premier occupant, par une juste punition divine il perdit aussi-tost le sens : ou bien que toutes choses se font craintivement, quand on est contraint de se resoudre au milieu d'une affaire. Car quand il fut question de prendre party, il choisit le pire. Le plus seur pour luy estoit de vuider le Royaume : & le plus glorieux, que toute son esperance fust au peril, qu'il n'esperast de retraite & de salut que sur sa valeur & generosité & n'eust qu'un courage sourd aux dangers pour s'ensevelir en ceste necessité au lict d'honneur. Au lieu d'embrasser l'un de ces partys, comme il se vit aux abois de sa proche ruyne, il eut le pouls foible, inegal & l'œil trouble. Car pressé du ressentiment de tant de maux qu'il avoit pourchassé à ces Princes, sa conscience luy donna tant d'assauts renforcez, voire redoublez, que son ame douteuse flotante entre le si & le non, le fit resoudre d'aller vers le Duc : resolution qui partit pour lors d'un cœur lasche & remis, laquelle le fit le jouet & la proye du temps. Dieu se voulut jouer de luy, ainsi qu'il s'estoit joué de ces Princes, afin qu'il sentist qu'il ne faut jamais heurter son Roy, & que celuy qui le fait, c'est d'adventure si à ce jeu-là il ne laisse sa teste pour gage. Ceste peine est un appennage inseparable de son meffait. S'il eust usé d'un bon sens & jugement naturel, de l'experience & maniement des affaires, d'une estude & consideration des choses passées, il pouvoit des actions d'autruy tirer des instructions pour ne pointer ses actions contre le service du Roy, ny se desmentir de la fidele loyauté qu'il luy devoit, & lors le Roy n'eust pensé à l'atterrer (comme il fit) en ses biens, en ses honneurs & en sa vie. Que nos Princes & grands Seigneurs seront sages de faire leur profit des advantures du Connestable, pour s'en prevaloir aux leurs, & malheureux s'il reçoivent advis de leurs propres malheurs ! Car estre fait sage par la faute d'autruy, est plus à propos, que de souffrir par sa cheute. C'est estre enseigné avec un grand contentement. S'ils considerent qu'ils sont tous sujets du Roy, auquel ils doivent naturellement le respect, la fidelité & l'obeissance, & qu'il est trés-certain que sa substance & la leur sont si estroictement liées en la participation du bien & du mal, que de sa grandeur despend leur repos, & de sa foiblesse leur totale ruyne, pour la licentieuse authorité que prendroient ses ennemis, je m'asseure qu'ils ne se desvoyront jamais de son service, ains l'embrasseront si estroitement (quelque mescontentement qu'ils puissent avoir) que le Roy en recevra un signalé plaisir, & eux des biens inestimables. C'est au sujet d'oublier ses services, & au Prince de s'en souvenir. Adieu.

LETTRE XIV.

A luy-mesme.

D'où naissent les mouvemens en un Estat & le remede pour les estouffer.

LA plus-part des Grands qui gouvernerent & les Roys & leurs Estats, se voyans estre en l'agonie & comme au dernier periode de leur felicité par l'estouffement de leur authorité, le raval de leur grandeur & le changement de leur bonheur, dresserent un monde de desseins pour rechercher leur repos dans les miseres publiques : & pensans ne pouvoir mieux subsister que par le trouble, bastirent un magazin de malcontens, pour esbranler ruyneu-

ruyneusement les affaires de leur Prince, & sous telle quelle couleur s'obstinans & roidissans à sa ruyne, enfanterent un essain de malheurs, sans considerer que toutes choses ont leur periode, & qu'estans montées au comble de leur grandeur, elles ne tendent plus qu'à leur defaite, peine, à laquelle les loix de la Providence divine les assujettirent. Le soleil estant esleve au plus haut point du jour, ses rayons commencent à s'affoiblir & sa clarté diminue à mesure qu'il s'approche de son occident, où nous en perdons l'entiere jouissance. la lune s'estant toute revestue de lumiere, elles s'en voit aussi-tost despouillée soit par son decours, soit par ses éclypses: les plantes parvenues à une juste grandeur se seichent insensiblement, & les fleurs s'estant espanouyes autant quelles peuvent, tombent: la grandeur des Empires a ses bornes qu'elle ne peut outrepasser: la bonne fortune des Grands a aussi ses limites, lesquels comme ils sont advancez jusques au plus haut degré de leur felicité, ne peuvent de là en avant qu'attendre leur cheute, laquelle leur a esté, de siecle en siecle, comme fatale, car combien qu'ils estimassent estre au-dessus du malheur, ils eurent plustost veu, que preveu, leur terrassement.

Les fortunes les plus eslevées sont subjectes à un flux continuel de change & rechange. Mais en ce grand abcez de fortune leur mal fut si grand qu'ils ne peurent ny ouyr, ny gouster de serviteurs qui leur dissent librement & avec une vigoureuse hautesse de cœur ce qui regardoit le bien de leurs affaires, dont l'ignorance leur causa des pertes irreparables. Qui estoit le vray temps qu'ils devoient plus aymer le parler libre d'un serviteur sage & discret, que le discours emmiellé d'un flateur, lequel ne leur disoit jamais ce qu'ils estoient, mais beaucoup plus ce qu'ils n'estoient pas. A quelle fin vous fais-je ce discours? Pour venir aux Grands de ce Royaume, qui par le passé maniement les resnes de cet Estat, lesquels estans sur leur soleil couchant, desireux neantmoins de se maintenir en leurs dignitez, ont prins les armes sous le pretexte des desordres que produisent en l'Estat ceux qui le gouvernent: sçachant & le rang & le poids que tenez prés des principaux & vostre libre & non flateuse façon de vivre, je vous ay escrit ce conseil (lequel vous leur donnerez si le trouvez à propos) que je croy estre salutaire pour le bien de leurs affaires. J'accorde qu'il y a des desordres dans l'Estat, pour cela il ne faut lever les armes, ce sont de mauvaises aries d'un louable dessein & des remedes pires que le mal. Ce n'est pas le juste moyen que les sujets doivent tenir pour recourir au Roy, c'est rendre leur plainte de mauvaise odeur, & trouver tost ou tard leur perte dans ce pretexte. Quand des sujets veulent donner la loy & mesure à leur Prince, ce n'est autre chose que de le contraindre de vouloir ce qu'il ne veut pas.

Il n'y a rien si sensible aux sens d'un Roy, que quand ses sujets veulent mettre frein à sa volonté. Ces Grands quoyqu'ils se soient armez, si doivent-ils laisser ce pretexte imaginaire des desordres, pour recevoir la paix, laquelle est la fin de toute guerre, il la leur vaut beaucoup mieux trouver dans le commencement des affaires, que de la rechercher par le hazard & les peines excessives de la guerre, qui autrement s'acquereroit à leur desadvantage. Il leur a esté facile de commencer ces mouvemens, & leur sera mal-aisé de les esteindre avec honneur & profit, s'ils ne prennent le contrepied de leurs desseins, & ne reçoivent la paix toute telle que le Roy leur voudra donner: car s'ils n'en passent par là, je prevoy qu'une longue & utile repentance sera le salaire de leur hastiveté.

Il faut qu'ils se laissent tromper, baissent la teste, presentent au coup, cedent à la necessité pour sortir d'une ruineuse affaire: & leur est plus utile d'ainsi s'accorder, que d'attendre le debris & fracas d'une totale ruine. L'evidente utilité & la pressante necessité sont suffisantes pour leur persuader de choisir plustost l'obeissance avec la seureté, que la desobéissance avec le danger: car le peril est qu'en s'opiniastrant par trop à ne vouloir rien relascher de leur opinion, ils donnent occasion au Roy d'en venir à la voye de toute rigueur, lequel est deliberé (s'ils ne suivent ce conseil) de les traitter à outrance, en leur denonçant guerre mortelle à feu & à sang, & les mener par force d'armes, sans esperance de respit, jusques à une entiere desconfiture. Les tumultes & desordres n'apportent guetes de danger qu'à ceux qui les font. Quand le Roy s'arrestera du tout & de pensée & de volonté à la guerre, leur affaire est reduite au dernier hazard, car toute son armée se viendra descharger, ainsi que quelque gros amas d'espaisses nuées, dessus les Provinces de leurs gouvernemens, & lors tout ce qu'ils pourront faire, ce sera de seretirer, comme à garand, dans leurs fortes places, où estans renfermez, ils ne se pourront garantir qu'à la longue le Roy ne les matte & desherite de leurs gouvernemens, sans rien hazarder, d'autant que leurs fondemens sont trop fresles pour s'appuyer de leurs propres forces, & que les grosses trouppes qu'ils nourriront dans leurs murailles, les defferont autant que l'armée du Roy. Pour eviter tous ces tristes & malencontreux malheurs, qu'ils se contentent de l'Edict du Roy, sous lequel & par lequel ils auront seureté & de leurs fortunes & de leurs vies. Aprés vous avoir desduit le conseil que je pense propre pour appaiser ces mouvemens, si vous veux-je escrire ce qu'ils engendrent en la personne de nostre Roy: son apprentissage aux armes, d'un mal naist souvent un bien. L'experience du Medecin s'acquiert dans les maladies; celle du Roy dans les maux de son Estat, dont les causes luy estant cogneues, il veut y apporter les remedes convenables, tant pour les guerir, que pour empescher leur recheute. Ce qui l'a desja fait resoudre à s'opposer de tout son pouvoir à ces torrens de confusion qui entraisneroient son Estat quant & eux. Comme les pilotes sont emportez au travers des escueils par la violence d'une bourrasque de mer & s'y perdent, aussi sont les Princes & Grands dans les desordres des Estats, si de bonne heure ils n'en destournent l'orage. Il est resolu pour ce coup de recevoir à bras ouverts les autheurs de ces troubles, de qui le salut & la conservation luy est aussi agreable que la ruine desplaisante; mais à l'advenir, il a juré d'appliquer le fer & les remedes plus violens aux parties gastées du corps politic, pour sauver le corps de ruine & destruction. Ce qui luy sera aisé de faire, maintenant qu'il est fait homme car il portera des labeurs plus que d'homme, en courant aux divers feux du Royaume. Et tout ainsi que les morsures venimeuses veulent le fer & le feu au commencement, ausquelles si l'on se prend trop tard, le mal devient incurable. de mesme le Roy croit que s'il laissoit prendre pied aux revoltes de quelques siens sujets, sans en couper la racine en sa source, le mal viendroit par dessus le remede. Voilà ce que j'avois à vous mander pour le dernier mets de ces mouvemens. A quoy j'adjousteray que jamais sujets ne se sont rebellez contre leur Prince, combien que pour un temps ils ayent eu le vent en poupe, qu'ils n'ayent prins une malheureuse fin. Il ne faut jamais exciter son Roy à courroux, & principalement pendant sa jeunesse, d'autant que le plus souvent il devient tel que l'humeur de ses sujets le rend, & que le malheur du temps le forme. Il faut que ceux qui ont levé les armes, ayent recours doresnavant au Roy, comme à la derniere anchre de leur salut, & reparent leur faute par toutes sortes de services, en resignant & leur courage & leur espée au repos du Royaume. quand leurs actions butteront là, cela donnera un grand effort à relever leur grandeur. Ceux qui font les choses follement & à l'adventure, n'en rapportent que perte & dommage; & ceux qui y pourvoyent d'un sens arresté, en viennent à bout, & plustost & plus aisément, & avec grand advantage. Les plus sages conseils sont les plus honorables. Adieu.

LETTRE XV.

A Monsieur de Bussy mon frere, Conseiller du Roy & Auditeur en sa Chambre des Comptes.

Sa resolution à la mort.

JE loué Dieu qu'avez plustost sçeu les nouvelles de ma guerison, que de ma maladie, car je sçay l'ennuy que vous eussiez receu, & encores esloignez comme nous sommes mon mal fut si present & si pressant, que je le puis dire sans pair, il me fit disposer de tout point à la mort. Je me confessay, fis mes Pasques, & tout le devoir d'un bon Chrestien cependant j'envoyay querir ma femme & mes enfans absens pour leur dire le dernier Adieu, & donner ma benediction. Quand ils furent arrivez, je priay ma femme de les aymer, & leur commanday de l'aymer, servir & honnorer. Combien que je voulusse monstrer de la constance en ceste action, si est-ce que quand je vins à prier ma femme de ne rien demander à mes enfans aprés ma mort, les larmes me vinrent aux yeux, & fus quelque temps sans parler. J'advoue qu'il y eut de l'humanité en ce premier mouvement, apprehendant qu'elle les tourmentast, mais sa reponce mit mon ame en une juste assiette. Aprés ce pour-parler, un de mes amis me dit, qu'il me falloit resoudre à la mort, & la prendre avec une agreable patience. Quoy, dy-je lors, pensez-vous que je craigne la mort, laquelle je me suis rendue comme ma familiere hostesse depuis plusieurs années? au-devant de laquelle je marche hardiment, mesme pour la heurter, s'il est besoin? Pensez-vous que j'aye peur d'une chose que je ne puis éviter, & laquelle est par-dessus & au-delà de toute puissance? Ne sçay-je pas que la separation de mon corps & de mon ame rend à chaque partie de sa nature ce qui luy est propre, le corps à la terre, & l'ame au Ciel? Ne sçay-je pas que aprés la mort, toutes choses retournent d'où elles sont sorties? Que mon corps & mon ame ne sont point de telle façon attachez l'un à l'autre qu'ils ne se desllient quand il plaist à Dieu? Que ma vie est peu de chose, mais grande son mespris? L'ayant tousjours mespriisée, c'est ce qui me fait maintenant mespriser ma mort. Ma mort, luy dis-je, n'a point de gloire en soy; mais mourant constamment, ce me sera une action glorieuse. Si je pouvois me desempestrer de la mort, ou bien qu'il n'y eust aucune vie aprés la mort, je la craindrois, mais me voyant sur le sueil de mon repos, je l'embrasse d'un cœur gay, d'autant que je meurs pour espouser une vie saincte & heureuse. Pressé du mal, je fis une pause, & à quelque temps de là je continuay de dire à ce mien amy, comme je me resjouyssois de bien mourir, parce que je mourois pour mieux vivre. J'ay tousjours creu, disois-je, que telle que sera ma vie, telle sera ma mort, ce qui m'a fait sans relasche estudier à bien vivre, afin que je peusse bien mourir, mesme souvent desunir mon esprit d'avec mon corps, pour, en m'accoustumant à mourir, estre mort en vivant, estimant chose miserable de ne sçavoir pas mourir, & heureuse d'estre tousjours disposé comme devant mourir. La mort ne tient rang de peine à qui la sçait vaincre, & celuy ne la sçait pas craindre qui sçait mourir. Depuis ces paroles resolues ainsi dites, personne ne me parla plus de la mort. Dieu me fasse ceste grace que je puisse perseverer le reste de mes jours en ceste ferme resolution. Adieu.

LETTRE XVI.

A luy-mesme.

Advis, que les armes se doivent prendre, & ce qui est necessaire que le Roy fasse.

COgnoissant veritablement l'eminent peril dans lequel la France s'en va tomber, je me penserois ennemy de l'Estat, si je ne vous donnois advis que le quinze du mois de Juillet, l'on verra estendart ondoyer aux quatre coins & au milieu de ce Royaume, & que les Chefs cependant arrest Capitaines qui arrestent un monde de soldats, empeschent la voicture des deniers des receptes particulieres en celles des generales, afin de s'en emparer prenant les armes. & que plusieurs Princes & Seigneurs sont resolus de quitter la Cour, pour se joindre aux factions qui se forment en l'Estat. C'est au Roy de penser ce qu'il a à faire pour le salut de son Royaume, & prendre un conseil meur & deliberé, auquel il adjouste une soudaine execution, d'autant qu'il n'y a rien plus contraire au temps, que le temps mesme. Quoyqu'il semble que l'Ecclesiastic, la Noblesse & le peuple promettent une prochaine rebellion, si vous puis-je asseurer certainement, qu'il n'y a aucun d'eux qui ne souspire sa liberté opprimée par la rigoureuse violence des Gouverneurs, le joug desquels ils secoueront, estans soutenus de la presence du Roy, qui doit empoigner & employer ceste occasion, comme l'ame de la guerison du mal courant, laquelle s'il laisse fuir, en vain l'implorera-t'il aprés: l'occasion bien suivie produit de merveilleux effects, & en la perdant, souvent on perd tout. Que le Roy monte à cheval, qu'il se monstre à la teste de son armée, & par une prompte vitesse amende sa vieille & premiere faute, sans demeurer au milieu du chemin, car se resoudre à demy, est se perdre tout entier. S'il veut affermir la tranquilité de son Royaume, & asseurer sans danger la base de son authorité, il luy faut demesler la grandeur de ce peril par le peril, s'il ne le fait, la France s'en va reduite à son dernier point, car la rebellion est inévitable, & la desolation certaine.

Le Roy mettant en œuvre ceste advis, je vous responds, à la peine de ma vie, que nulles armes en France ne se trouveront assez fortes ny puissantes pour luy monstrer visage, & qu'aisément il temperera & esmoussera les pointes de ces humeurs visqueuses, lesquelles se sont desviées de l'ordre que la raison leur traçoit, pour s'esgarer dans un labyrinthe confus de seditions.

C'est le plus honnorable & le plus seur party auquel il se puisse resoudre, qui le mettra à l'abry des revoltes, car s'il attend que les forces de ses ennemis soient unies ensemble, il est à craindre qu'il n'en ait pas si bon marché comme maintenant qu'elles ne sont encores jointes.

Quand le pouvoir de plusieurs est uny en un, le gouvernement, au lieu d'affoiblir, s'augmente, parce que l'obéyssance est plus grande, les resolutions plus faciles, & les executions mieux effectuées. Ses premieres armes se portans heureusement, tout luy cedera, chaque Gouverneur viendra les genoux en terre demander pardon, & rendre l'obéyssance que naturellement il luy doit. Mais s'il attend dans Paris, ou au milieu de son Royaume, il verra dans peu de jours son Estat servir d'espave au Prince le premier occupant, & ses fidelles sujets, qui n'ont trempé dans ces mouvemens, forcez de se lier & reunir avec ses ennemis, par l'apprehension qu'ils auront de

de voir ruiner & leurs personnes, & leurs biens. Qu'il suive en pareil subject l'exemple de Philippe Auguste, pendant le regne duquel les Cotheraux du pays de Berry, envieux & marris de ce que le seigneur de Coucy, & le Comte de Clermont gouvernoient paisiblement le Roy, se liguerent avec les maisons de Flandres, de Hainaut, de Champagne, de Sancerre, les Comtes de Beaujeu, de Châlon sur Saone, & une grande partie de la Noblesse, contre tous lesquels le Roy alla puissamment armé, si qu'il en deffit une partie, & poursuivant sa pointe, reduit la reste de telle sorte soubs sa main, qu'il en fit faire Justice. Je vous escris ce que je pense qu'il faut faire pour desfricher ces malheureuses semences de divisions, lesquelles veulent plustost une hastive diligence, qu'une puissante force. Adieu.

LETTRE XVII.

A luy-mesme.

Comme le Roy a dissipé par sa diligence les mouvemens qui commençoient à naistre dans son Estat.

Sur les derniers advis que le Roy receut que son Royaume estoit à la veille d'estre agité & esbranlé par les foudroyantes tempestes d'une guerre intestine, lesquelles l'eussent mis en feu, en sang & en cendre, par une meure & prevoyante deliberation, il porta la main, l'esprit & le courage pour faire qu'il ne vescust & respirast que par luy: tellement que picqué d'une vertu guerriere, il alla assaillir le chef, qui estoit, à bien parler, trencher la vie dans le vif. Ce qu'il entreprit hardiment, & executa plus heureusement, donnant à toutes choses tel ply qu'il voulut. En quoy il fit beaucoup plus seurement de prevenir & repousser le mal avec vigoureux courage, que de l'attendre & recevoir avec une lente patience. Il apprit par luy-mesme, que la diligence produit de grands, esclatans & excellents effects, laquelle vaine toutes les difficultez que la longueur d'une guerre douteuse & incertaine met au-devant, & qu'il se faut prevaloir des occasions que le temps & la fortune favorablement presentent. Par le discours du voyage du Roy de quatre mois, que je representeray icy sans art ny fard, vous jugerez que la guerre a esté le vray champ de sa gloire, ayant estanché les torrens d'une guerre civile toute preparée, ruë par terre, à la premiere secousse du vent de ses armes, ses racines tendrellettes & jeunes, & rompu à ses pieds (comme à un rude rocher) les flots escumeux de ces Grands irritez, qui bruyoient de loing le submergement de cest Estat. Le sept du mois de Juillet, le Roy partit de Paris pour aller à Rouen, accompagné seulement de trente Gentilshommes, d'une partie de ses compagnies de gendarmes & chevaux legers, de son regiment des Gardes composé pour lors de deux mille hommes & de mille cinq cens Suisses. Sur la nouvelle qu'il receut à Magny que les habitans de Caen estoient resolus de ne se desvoyer de son service, quoyque le Grand Prieur eust estably dans le Chasteau un Capitaine à sa devotion, il depescha le Mareschal de Praslin & Crequy avec dix compagnies des Gardes, qui avec une diligence admirable arriverent à Caen, où les habitans aussi-tost crierent d'une grande allegresse, Vive le Roy, & se barricaderent contre le Chasteau. Le Duc de Longueville, partit hastivement de Rouen, sçachant la venue du Roy, qui asseura par sa presence la ville, & n'ayant là sejourné qu'un jour, il arriva à Caen, où le troisiesme jour le Chasteau se rendit. Ceste place reduite en son obeyssance, toute la Noblesse Normande qui estoit engagée dans ce party, luy vint faire hommage. Le lendemain d'aprés, il eut advis que envoyant des forces à Alençon, les habitans gaigneroient une porte contre Belin qui avoit dedans quelques gens de guerre. Crequy est commandé d'y aller avec dix compagnies des Gardes, & les Carabins du Roy. Belin sentant approcher ces forces, partit nuitamment avec les siens, ne laissant qu'un seul Exempt de la Royne mere dans le Chasteau, où Crequy logea quelques gens de pied. Ceux du Mans envoyerent demander secours qui leur fut aussi-tost envoyé. Le Roy au partir de Caen, mit en son obeyssance Dreux, Verneuil, Vandosme & la Ferté-Bernard. L'armée que commandoit Bassompierre en Champagne, le joignit à l'Aigle, qui de là se rendit au Mans. La Royne mere advertie de son arrivée, se retira à Angers, laissant les Ducs de Vandosme & de Nemours avec quelques troupes pour deffendre la Flesche. Mais voyez de quelle vertu & efficace est la presence ou le nom d'un Roy: un boucher du Mans arriva à la Flesche qui annonça que les Mareschaux des logis du Roy le suivoyent de prés pour faire les logis, (ce qui n'estoit point d'autant qu'il alla coucher à Suze) une peur panique fit desloger à grand haste toutes ces troupes ennemies, lesquelles se retirerent à Angers. Le lendemain, le Roy fit une reveue generale de son armée, qui se trouva de quatorze mille hommes de pied & mille chevaux. De la Suze, il s'achemina à la maison du Verger, & le jour d'aprés, Crequy eut son departement dans les fauxbourgs du Pont de Sé, avec dix compagnies des Gardes, dix du regiment de Picardie & autant de celuy de Champagne: en attendant qu'il se logeast, le Roy demeura en bataille avec son armée. Crequy arriva dans la prairie du Pont de Sé, où l'ennemy parut en bel ordre, luy à sa veue dressa quinze bataillons de ses troupes, sur lesquelles l'ennemy tira nombre de coups de canon sans effect.

Le Roy envoya de renfort à Crequy les compagnies de chevaux legers des Ducs & Chevalier de Vandosme, avec celle des Carabins d'Arnaud, & deux couleuvrines, lesquelles il mit sur sa main gauche, & sans marchander alla droit à l'ennemy. Lors une allegresse, un desir ardent de combattre se jetta és cœurs de tous, qui fermerent les yeux aux perils, au travers desquels ils se fourrerent teste baissée pour venir à toute espreuve & au combat. Les Capitaines & soldats tous bien deliberez & d'un mesme accord apporterent une main prompte & un courage hardy, pour charger, attaquer & choquer de front, à dos & en flanc l'ennemy, lequel, ayant senty les furieux assauts & impetueuses bourrasques des forces Royales, se mit à la fuite comme à son garand. Un Capitaine fuit depuis le Pont de Sé, jusques à la maison de la Crossonniere qui est à deux lieues de là, où il mourut en arrivant: un autre fut trouvé fuyant jusques vers Chinon, distant de quinze lieues de là. La peur n'a ny mords ny bride qui la puisse retenir, si une fois elle est esbranlée, elle n'escoute ny priere ny commandement qu'on luy puisse faire. L'ennemy se jette dans son retranchement d'où il fit une grande salve de mousquetades, mais les couleuvrines ayant tiré & porté rudement contre luy, il abandonna la place, & lors ceux du Roy le poursuivirent vivement, & rendans feu & flamme firent sur le Pont une grande jonchée de morts. Il n'y avoit mousquetade qui ne portast, coup d'espée ou de picque qui ne fust bien employé, si qu'il fust combatu, battu, abbatu, tué & mis en pleine & entiere desconfiture, mesme qu'ils entrerent tous amis & ennemis pesle-mesle dans la ville, où ceux du Roy se rendirent maistres. Ceste vigoureuse hardiesse qui surabondoit & regorgeoit en eux, n'avoit besoin de coup d'esperon, pour monstrer qu'ils n'estoient chiches ny avaricieux de leurs vies. Ceux du Chasteau se rendirent sur la minuict. Et le lendemain, le Roy alla camper à une lieue d'Angers. Le Regiment de Picardie eut commandement de se loger à des maisons proches des fauxbourgs de la ville, qui donna une telle espouven-

te

te à l'ennemy barricadé dans le fauxbourg, qu'il quitta & fauxbourg & barricades, mesme qu'un Capitaine fut si esperdu de la peur, qu'il alla courant armé de toutes pieces dans le cabinet de la Royne mere luy dire que les fauxbourgs estoient prins, laquelle ne luy dit autre chose : vous avez peur, mon Gentilhomme, vous estes trop bien armé pour apporter ces nouvelles. Le Duc de Bellegarde l'asseura que cela n'estoit point, & depescha vers le Roy, pour le supplier de faire donner un autre departement à ce Regiment. L'Evesque de Luçon alla trouver le Roy, qui signa les articles de paix, lesquels Crequy porta signer à la Royne mere, l'armée de laquelle fut licenciée & mandé & commandé aux Ducs du Mayne & d'Espernon de desarmer, ce qu'ils firent sans delay. La Royne mere vint voir le Roy à Brissac, où elle fut deux jours apres cette entre-veue, le Roy tira droict à Poictiers, & la Royne mere à Angers. Tous les Chefs de ce party-là sont venus trouver le Roy, les uns à Brissac, les autres à Poictiers, les autres sur le chemin de Poictiers à Bordeaux, & les autres ailleurs, où tous, le genouil en terre, luy demanderent pardon. Il despouilla toute aigreur & desir de ressentiment de tant d'offences qu'il avoit reçeu d'eux, & assujectit la vengeance à la raison, laquelle pouvoit esflancer son ame hors des bornes de la mesme raison, sans qu'il creust devoir acquerir plus d'honneur à conserver qu'à destruire, espargner qu'à espandre le sang de ses sujets. Ceste clemence est en luy un caractere d'une saincte ame, & une victoire sur la victoire qu'il gaigna, laquelle le mit sur le courant d'une interminable reputation, qui est la moisson de gloire, que le Ciel luy presente. Signalé & digne exemple de la posterité, & d'autant plus admirable qu'il est rare. Le Roy laissa partie de son armée en Poictou, & mena l'autre avec luy. Il changea le Gouverneur & la garnison de Blaye, à Bordeaux, desposa les Jurats, & en establit d'autres, fit mettre entre les mains de la Cour de Parlement Argilmont Gouverneur de Caumont & Fronsac, qui eut la teste tranchée, pour avoir prins les deniers du Roy envoya vers le Parlement de Pau pour verifier son Edict du restablissement des Ecclesiastics en leurs biens, ce qu'ayant refusé, il s'achemina en Bearn avec son Regiment des Gardes & fit suivre son armée, là toutes les clefs des Villes luy furent apportées, changea le Gouverneur & la garnison de la ville de Navarrein, mit garnison dans toutes les villes, hors celle de Pau, restablit la Religion Catholicque en toutes les parties du Bearn. Ayant calmé, fondu & dissipé tous ces nuages de trouble & de tempeste, qui menaçoient de naufrage ce grand vaisseau de France, se retira à Paris, le septiesme de Novembre, en la mesme année. Nous pouvons neantmoins dire de nostre Roy qu'il est vray nourisson de Mars, endurcy & infatigable au travail des armes, de hardy courage & esprouvé & aguerry à tous les hazards les plus dangereux, lequel combat de louange, d'excellence & de renommée avec la memoire trés-glorieuse de Henry le Grand, son pere, comme le rejetton & la plante en laquelle reborgeonne & regenere sa valeur. L'on le croyoit mort, non, il ne l'est pas, il est ressuscité en la personne du Roy son fils, lequel en cette grande jeunesse couve un sens tout chenu ; car & son esprit & son courage devancent le cours de ses ans. Ce qui a mis sa gloire à un estage de grandeur si redoutable, qu'il manie la paix & la guerre à discretion. Outre tout cela, la nature l'a si glorieusement appennagé de tant de grandeurs & de vertus particulieres & de si haute marque, que toutes les actions de sa vie ne sont que merveilles : il est invincible, devant lequel nul n'ose comparoistre que pour faire joug : un Mars qui tonne, qui foudroye, qui vaine par tout, il est la terreur & l'honneur des armes, & neantmoins l'arc-boutant de la paix, le boulevert des loix, & par-dessus tout cela, le mirouer de bonté, le patron de debonnaireté & Justice, la pieté duquel marche du pair avec sa valeur.

Il a une vivacité d'esprit nompareille, un jugement solide, une clairté d'entendement, enfin un ame enrichie de mille & mille vertus, l'amas & assemblage de toutes lesquelles le rend incomparable. mesme qu'elles ont fait par une forte liaison d'affection & de courage par tout esgal & tousjours victorieux, qu'il a travaillé au salut de son Estat, lequel il a rendu debout, sain & sauve, & sa fortune en son entier, lorsqu'il sembloit estre la proye de ses ennemis, qui le fait dire le seul & seul rempart de ce Royaume. Adieu.

FIN DU HUICTIESME LIVRE.

LES

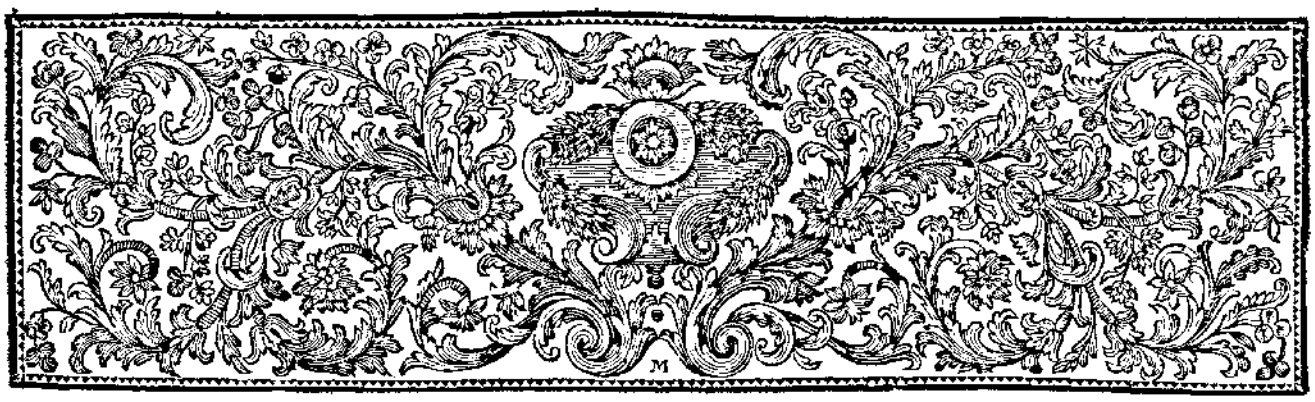

LES LETTRES DE NICOLAS PASQUIER, FILS D'ESTIENNE.

LIVRE NEUFVIESME.

LETTRE I.

A Monsieur de Montaigne, Seigneur de sainct Genest, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, President & Lieutenant general au siege Presidial de Xainctes.

D'où naissent ces mouvemens contre ceux de la Rel P R.

VOus desirez que je vous escrive d'où derivent ces mouvements je le feray, mais il en faut tirer l'origine de loing. La Royne Jeanne ayeule de nostre Roy en 1569. bannit la Religion Catholique, Apostolique & Romaine de son pays de Bearn: & l'année suivante, à la requeste des Estats Generaux, ordonna que les biens Ecclesiastics seroient regis par un Conseil Ecclesiastic, de leur Religion, qui auroit la direction des deniers provenants du revenu, pour estre employez aux gages des Officiers, entretenement des garnisons, pensions des Ministres, College, seminaire, pauvres, & autres œuvres pies. Ceste police se perpetua jusques au temps que nostre grand Henry vint à l'Estat, lequel, à la requisition des mesmes Estats, supprima ce Conseil, & reunit ce bien à son Domaine, pour estre de là en avant regy & gouverné par ses Receveurs, & distribué par le Thresorier general de la maison de Navarre, ainsi qu'il avoit accoustumé.

En 1599 la Religion Catholique, Apostolique & Romaine fut restablie en Bearn en quatre ou cinq endroicts, & les Evesques & Ecclesiastics remis en leurs charges par Edict du feu Roy, verifié au Parlement de Pau, à l'entretien desquels il pourveut, en attendant qu'il les eust restablis en leurs biens.

En 1608. il bailla par autre Edict, verifié au mesme Parlement & executé, main-levée aux Evesques d'Ax, Aire, Tarbe, leurs Chapitres & Curez, aux Abbez de Sainct Pé & Pontaut, Prieur de Saint Lezé & Chapitre du Sainct Esprit de Bayonne, de tous les biens qu'ils avoient en Bearn.

En mille six cens seize, les Evesques & autres Ecclesiastics Bearnois demanderent que la Religion Catholique, Apostolique & Romaine fust generalement restablie par tout le pays avec main-levée de leurs biens. Les Bearnois empescherent & l'un & l'autre, d'autant que la Royne Jeanne, pour crime de rebellion, confisqua leur bien & l'incorpora à son Domaine il y a cinquante ans & partant prescript, qu'elle en aliena il y a quarante-huict ans une partie à plusieurs, qui l'ont vendu, changé, partagé, revendu, rechangé & repartagé, si qui le voudroit aujourd'huy retirer, troubleroit toutes les familles.

A cela, les Ecclesiastics respondoient que la rebellion ne tomboit qu'en la personne de ceux qui l'avoient commise, lesquels n'estans que simples usufructiers & depositaires du bien Ecclesiastic, par leur mort il retournoit à ceux qui succedoient en leurs charges, innocens de ce crime que les Ecclesiastics devoient rentrer dans le bien aliené, en dédommageant les detempteurs, des sommes principales desbourcées, augmentations, reparations & autres ameliorations, ainsi qu'il a esté pratiqué & ordonné en toutes alienations faites du bien Ecclesiastic & que quant à la prescription, elle ne pouvoit courir contre les possesseurs de quinze cens ans, qui par force avoient esté depossedez, & de leurs charges & de leurs biens.

Adjoustoient qu'ils ne devoient estre de pire condition que les Estrangers, qui par Edict du feu Roy furent restablis en leurs biens situez en Bearn, & que quant à leurs parties, elles devoient avoir la bouche close, entant que le Roy les dédommageoit sur son domaine de pareil revenu qu'estoit le leur.

Le Roy ayant ouy & les uns & les autres en leurs raisons, par son Edict de 1617. restablit la Religion en tout le Bearn, & donna aux Ecclesiastics pleine main-levée de leurs biens. Et pour oster toute plainte aux Bearnois, par deux autres Edicts ordonna que la somme

de 78000. livres, à quoy se monte par chacun an le revenu du bien Ecclesiastic, seroit prinse tant sur le domaine de Bearn, que des Vicomtez & Baronnies de Foix & autres lieux, pour estre distribuez en la mesme façon qu'estoient les deniers Ecclesiastics, sans qu'à l'advenir ils peussent estre troublez en la jouissance. Comme l'on veut verifier ces Edicts, pour l'empescher, plusieurs mutineries populaires s'esleveut à diverses fois, ou veritables, ou feintes. La Cour prend de là occasion de dire, qu'il n'y a lieu de proceder à la verification, & que le Roy sera trés-humblement supplié de laisser les affaires en l'estat qu'elles estoient. Le Roy en Juillet & Septembre 1620. decerne ses lettres & jussion pour la verification. La Force, Gouverneur du pays, & Casau, premier President du Parlement, l'assurerent que ses Edicts seroient verifiez, il sejourne en ceste attente dix jours à Preignac, où deux Conseillers luy vindrent remonstrer qu'une sedition populaire & du dehors & du dedans de la ville, avoit empesché la verification. Il leur commanda de se retirer, & partit le lendemain pour aller à Pau. A Grenade, l'Advocat General luy presenta la verification, où la Force se trouva à garde faite, & l'un & l'autre representerent tout ce qui se pouvoit imaginer de fascheux en ce voyage, pour le destourner, mais il tira droict à Pau, de là à Navarrein, establit & un nouveau Gouverneur & une nouvelle garnison, & puis retourna à Pau, où il convoqua l'assemblée des Estats, en laquelle les Evesques & Abbez reprindrent leur ancien rang, supprima les Paisans Capitaines de la Gendarmerie du pays, reunit la Couronne de Navarre & la Principauté de Bearn à celle de France, & ordonna que les Parlemens de Navarre & de Bearn ne seroient doresnavant qu'un seul composé de trois Presidens & vingt-deux Conseillers, tant de l'une que de l'autre religion.

Si les interests couverts de quelques particuliers n'eussent point joué en cette affaire, jamais le Bearn n'eust changé de face. Le Roy n'avoit aucune volonté d'y aller, il ne demandoit que la seule verification de ses Edicts, laquelle ces particuliers pensoient, par leurs esmotions populaires, rendre vaine & illusoire. Les mutineries des Bearnois, les parolles hautaines qu'ils publioient à descouvert, les menées qu'ils pratiquoient en toutes les assemblées de ceux de la Religion pretendue reformee pour leur prester main forte, violenterent le Roy & d'y aller & de s'asseurer du pais. Voilà en peu de mots l'affaire de Bearn dépeinte en son naturel. De là, comme d'une vive source, sourdent les mouvemens qui courent par la France. Le Roy vient d'estouffer une guerre à sa naissance, en voicy une autre qui succede en son lieu, d'une partialité destrancte, en renaist une autre. Je vous ay raconté l'establissement nouveau qu'a fait le Roy en Bearn, lequel il a peu faire comme souverain, mesmement les villes n'ayant esté données pour seureté à ceux de la Religion pretendue reformée. Toutesfois ceux qui font profession de ceste religion en France, croyent leurs interests si connexes, unis & collez à ceux des Bearnois, qu'ils ont fait une assemblée generalle à la Rochelle, avec promesse d'executer de point en point, & ne à ne ses commandemens laquelle ne se separera, que le Roy n'ait reintegré le Bearn au mesme estat qu'il estoit quand il y entra. Le Roy, pour l'empescher & dissiper, fait proceder par les voyes de justice, puis tente les voyes douces, & enfin y vient à main armée. Nonobstant tout cela, elle s'est resolue d'executer son dessein à toute risque, d'autant qu'elle se void tellement ancrée dans le cœur de l'Estat, qu'elle croit que le temps & la vicisitude des affaires du monde lui accroistra l'envie d'y prendre plus de port. Elle fait graver un seau, avec ces mots, pour Christ, Roy & le Peuple, sous lequel elle commande par leurs Villes de seureté de fortifier, fait une collecte de deniers par leurs Eglises, enjoint à la Force de prendre les armes en Bearn, à Pardaillan de le secourir, nomme le Duc de la Trimouille Gouverneur d'Angoumois & Xaintonge, Chastillon, de Languedoc, la Force, de Perigort, Soubize, pour soustenir le Siege de Sainct Jean d'Angely, & General des gens de guerre de Poictou, d'Anjou & Touraine, delivre commissions pour lever gens de guerre en Languedoc, Dauphiné, Provence & autres Provinces, depute un Gentil-homme pour aller chercher du secours en Angleterre, pourvoit à la charge du Duc de la Trimouille qui a embrassé le service du Roy, le Marquis de Chasteauneuf, dresse une Admirauté, declare criminels de leze-assemblée ceux de leur Religion qui en ceste occasion ne leveront les armes, avec protestation de les prendre prisonniers, faire payer rançon & raser leurs maisons de fonds en comble, & donne commissions pour fondre canons, lever deniers, foin, paille & avoine sur le peuple, jouir des biens Ecclesiastics & des fermes & receptes du Roy, ses advis sont Arrests, ses dicts des Edicts, & ses voix des loix, elle a suivy son propre sens, & sans penser aux choses advenir, n'a regardé que les presentes. Je crains que ceste folle entreprise ne pourra recevoir remede que hors de sa saison, & que si Dieu n'y met la main, la paix ne se fera qu'en robes noires. Le Roy ayant meurement pesé, que tout cela estoit bastir insensiblement un Estat nouveau dans le sien, il ne l'a peu souffrir, parce que ses sujets s'y accommoderoient avec le temps, ainsi qu'ils s'accoustument à des vices qu'ils ont eu auparavant en horreur & dont ils blasmoient l'antiquité qui les a souffers. A en parler rondement, cet Estat formé de l'Estat, est un prodige en France, c'est felonie qu'une poignée de sujets donne la loy & mesure à leur Prince, entraversent sa puissance, mettent frein à sa volonté, bornent & estressissent son authorité supreme. Il ne s'est point veu que la revolte ne punisse & deshonnore son maistre.

Le Roy desireux de perdre & confondre cet Estat nouvellement né, a commencé de declarer qu'il prend en sa protection ceux de la Religion pretendue reformée, & qu'il veut entretenir ses Edicts de Pacification, & punir exemplairement les rebelles, afin que chacun se rende sage de leur peine. Et puis il s'achemine en Poictou, où toutes les villes de seureté luy ont esté ouvertes, sans y avoir apporté aucun changement. Premier que de vouloir attaquer Sainct Jean, il a tasché de gaigner ce peuple & remedier par douceur au soulagement de ces nouvelletez, mesme par un excés de charité & de zele invité doucement ces devoyez à leur propre bien, qui est un tesmoignage ample & certain qu'il est grandement avare du sang de ses sujets. Mais les ayant veus unis & referrez en leur obstinée opiniastrise, il a jugé qu'un mal haté, s'irrite davantage, & qu'une playe à moitié guerie, negligée, se rend incurable ainsi qu'ayant commencé de guerir son Estat, s'il demeuroit à la moitié du chemin sans l'asseurer & maintenir par sa hardiesse & magnanimité, il apprendroit à ses despens que le poison de sedition semé dans les entrailles d'iceluy, gagneroit par le menu de veine en veine jusqu'aux parties nobles. Il est arrivé devant Sainct Jean à enseigne deployée, arresté de tout & de pensee & de volonté à la guerre, armé d'une ferme constance, d'un travail opiniastre, d'un soing infatigable, & d'une teneure pour ne jamais decliner, qu'il n'ait rompu, bouleversé, terrassé, consumé & poudroyé & cet Estat nouveau, & ses villes rebelles car s'il n'en usoit de la sorte, l'on croiroit qu'il auroit l'apprehension toute esmoussée, laquelle se rendroit insensible aux revoltes de ses sujets. Et combien qu'il fust entierement resolu à ce que je vous escrits, si a-t'il voulu faire un dernier essay, pour se monstrer plus opiniastre à sauver ces assiegez, qu'ils ne sont à se perdre, car ayant longuement temporisé à leurs fautes, pour monstrer qu'il ne veut point que rien se perde de ses sujets, que la France se baigne dans son sang, & tesmoigner qu'il a tousjours la main tendue pour les retirer, les bras ouverts pour les recevoir, il envoya son Heraut d'armes sommer Soubize de luy rendre sa ville de Saint Jean, lequel en fit refus. Ils devoient prendre ce temps pour se remettre avec le Roy, plustost que de sentir leur ruyne. Car je voy leur salut desesperé & leur perdition presente inévitable & toute asseurée, & que où la douceur ne les a peu ramener,

mener, la force le fera. J'estime que le chemin qu'ils tiennent, fera tost ou tard perdre la liberté à leur party, & paradventure les biens & la patrie, car ils ne peuvent estre garands de leur dessein. Demades partizan d'Alexandre disoit aux Atheniens, qui s'opposans à la vanité de ce jeune Prince empeschoient qu'il ne fust receu au nombre des Dieux, non sans danger d'estre accablez de sa puissance gardez qu'en voulant deffendre le ciel, vous ne perdiez la terre. Aussi pourrois-je dire à ces assiegez, qu'en voulant deffendre la ville de Saint Jean contre le Roy, ils gardent de risquer en mesme temps & le spirituel & le temporel, comme firent les Juifs, qui postposans, pour la crainte des Romains, ce qui estoit de leur conscience à l'interest terrestre, perdirent par un juste jugement de Dieu, l'Estat pour l'amour duquel ils avoient hazardé leur Religion. Je vous diray maintenant qu'il arrivera de ces assiegez, comme d'un malade qui est d'une robuste complexion, lequel conteste opiniastrement avec la maladie & soustient l'assaut quelque temps, tenant la victoire suspendue, toutes-fois le naturel devenu foible & debile ne pouvant supporter un si long siege, est contraint de se rendre à la discretion de la maladie, laquelle le livre à la mort. Ainsi ils tiendront quelques sepmaines contre l'armée du Roy, & enfin il faudra qu'ils cedent, en danger toutesfois que le mal ne devienne tel, qu'ils ne puissent resister aux remdes. Car d'attendre du secours des Allemans, c'est folie ils sont si abbatus, las & recreus de tant de pertes, qu'ils ont eux-mesmes besoin de secours des Suisses, les pensions annuelles que le Roy leur donne, les lient par trop estroitement à luy & puis il n'y a que l'argent qui les fasse marcher des Hollandois, ils sont aux mains avec l'Espagnol de l'Anglois, ce Prince n'approuve les desobeissances des sujets, asseuré que qui sous quelque pretexte que ce soit s'esleve contre son Roy, il sera tousjours appareillé de luy en faire le semblable aux occasions, estant mal-aisé que celuy que la nature ne peut retenir, la fortune le puisse faire. Et puis il sçait que qui deffend les rebelles, apprend à ses sujets à se revolter. Il ne prendra jamais la protection de ceux en la ruyne desquels il n'est point interessé. Et quand tous ces estrangers donneroient secours, il leur faudroit advancer trois ou quatre monstres, & bailler de bons & solvables Marchands dans leur pays qui s'obligeassent du payement de leur solde pour le surplus du temps qu'ils sejourneroient en ce Royaume. Ils voudroient aussi des villes d'ostages pour faciliter leur retraite, & un Prince ou Grand qui les receust sur la frontiere avec une forte armée, pour les conduire aux lieux où le besoin seroit: car de se mettre seuls au hazard de traverser la France, c'est à quoy ils ne se resoudroient jamais, d'autant que le peril seroit par trop dangereux pour eux. Quels moyens ont ceux de la Religion pretendue reformée de satisfaire à tous ces points? Nuls. Ce zele ardent & ancien, qui faisoit affronter leurs armées à celles du Roy, livrer batailles, & le lendemain d'une desconfiture se representer pour recombattre, est esteint. Car tout ce peuple qui couroit à la nouveauté, est en partie mort, & en partie a reprins ses anciennes voyes. Ils n'ont plus de Roy de Navarre, de Princes de Condé, d'Admiral, de Dandelot & tant d'autres qui soustenoient puissamment ce party. Adjoustez à tout cecy, que l'estranger ne met pas aisément le pied en ce Royaume, sçachant veritablement que tost ou tard les François s'accordent avec leur Roy, qui tous unis tournent leurs armes contre luy, pour en delivrer la France. Ce grand Connestable Anne de Montmorency dit, aprés la reprise du Havre de Grace, que les François estoient si soigneux & du profit de leur Roy & de l'honneur du pays de leur naissance, qu'un peu de concorde assoupissoit aisément leurs inimitiez passées, se ruant contre les estrangers lesquels un peu auparavant ils eussent deffendus jusques au dernier soupir de leurs vies. Les exemples domestics nous en rendent & sages & sçavans. Aux premiers troubles, l'Anglois fut appellé par ceux de la Religion pretendue reformée, auquel ils donnerent le Havre de Grace en ostage, la paix faite, les deux partys se joignirent pour le chasser. L'Espagnol nous tenoit cinq ou six places, ceux de la ligue se rendirent à nostre grand Henry, puis ayderent à le jetter dehors. Que puis-je faire en ceste asseurée constance du Roy, & opiniastre obstination des assiegez, sinon prier Dieu que ceux-cy recourent à la misericorde du Roy, vray asyle des affligez. & que le Roy touché encores de la compassion de leurs miseres, preste la main pour les relever de leur cheute, estanche son ire, & donne lieu à sa misericorde? La plus seure & la plus severe vengeance au Prince à l'endroit de ses sujets, est l'oubliance des injures que l'issue des troubles est excellente, quand la paix se fait en pardonnant? Car quoyque la rigueur luy soit quelquefois necessaire pour executer ses volontez, si n'en doit-il jamais venir à l'entiere & absolue, ains l'assaisonner de douceur. Nostre Roy a une clemence & bonté incomparable, née avec luy, à pardonner à tous ceux qui l'ont offensé sans aucun ressentiment ou demonstration de vengeance laquelle me fait croire que ces assiegez revenans à eux, il leur pardonnera car s'il les reduisoit à n'esperer point de pardon, il verroit que ceux sont grandement à craindre qui remettent toute la ressource de leur salut en l'effort de leur valeur & generosité, qui ne font rien que par la necessité, laquelle sert d'un grand esguillon à la vaillance que qui sont despourveus d'esperance de bien, ne craignent aussi le mal que les grandes miseres donnent un courage fourd à tous les dangers, & de dire & faire librement toutes choses, & de mourir hardiment & volontiers. Je reviens à l'assemblée. Quiconques en furent les premiers autheurs, ne digererent jamais bien l'affaire, ains par une foiblesse & facilité d'esprit, ou par une pure & pourpensée malice, se laisserent emporter aux premieres impressions des Bearnois, qui ont donné lieu à l'assemblée. S'ils eussent consideré que les Bearnois n'ont jamais esté comprins dans les Edits de Pacification, ny les villes de leur pays données pour seureté à ceux de leur Religion, ils pouvoient de là juger, que le Roy a peu changer les garnisons, le Gouverneur, & establir tel ordre que bon luy a semblé dans les villes pour leur seureté: & qu'ainsi ceste assemblée estoit mal fondée de s'assembler sans la permission du Prince pour un subject sur lequel elle n'a que voir. Je vous prie d'adviser au fruit qu'elle a produit. Tout ainsi qu'on ne sent rien des mauvaises humeurs qui sont esparses parmy le corps tandis qu'il est sain, mais aussi-tost que quelque partie est mal, toute la douleur s'y ramasse de mesme est-il de ceux de la Religion pretendue reformée tandis que la paix a esté, l'on n'a cogneu ny leur division, ny leur foiblesse, & aussi-tost que la guerre a commencé, & l'une & l'autre ont paru. Les prompts remedes pour eux contre ces mouvemens estoient les plus utiles, d'autant qu'aux choses dangereuses, il n'y a rien de plus pernicieux que la longueur des deliberations. Ils se devoient arrester à la reputation conservée par tant d'années, car la mettant à l'espreuve ainsi qu'ils ont fait, le défaut de leurs moyens s'est recogneu, qui est perdre tout. Si ceste assemblée eust examiné, sondé & cherché sans passion les causes, motifs & ressorts d'une tant importante entreprise, & jusques où elle alloit, jamais elle n'eust porté les affaires aux extremitez de la guerre car par là elle expose leur Religion au danger d'un perilleux naufrage, & au hazard d'exhéréder les leurs du benefice de ces tant solemnels Edicts, tutelaires de leur repos. Elle met à l'enchere leurs vies, leurs biens & leur liberté prodigue leur sang de gayeté de cœur & sans aucune necessité. Le jeu de la fortune est si hazardeux, que c'est une grande simplesse de coucher contre ce qui est peu & incertain, le beaucoup & tout asseuré. La prudence humaine est une dangereuse guide és affaires du monde, si la Justice & la pieté ne vont devant. Que ceste assemblée eust fait sagement, de prendre la trempe d'une meilleure opinion, en preferant l'obéissance avec seureté, à la revolte avec dommage, & les choses certaines, & de long-temps acquises, aux choses nouvelles & douteuses? Tout est, en ce monde, si incertain & muable,

muable, que c'est par fois constance de changer de resolution. Aux dernieres & trés-dangereuses extremitez où il n'y a plus que tenir, comme à celle-cy, il faut baisser la teste, prester au coup, ceder à la necessité car il y a danger qu'en s'opiniastrant par trop à ne rien relascher de sa premiere opinion, l'on donne occasion à la violence de fouler tout aux pieds. L'on reputé une folle & vaine affection de vouloir ce que l'on ne peut, & quelquesfois à qui veut tout avoir, rien ne demeure. Il faut se mesurer à ce que l'on peut, & non à ce que l'on veut, ny à ce que l'on estime estre deu car celuy qui veut avoir plus qu'il ne peut & ne doit, bronche souvent dés l'entrée de sa vaine entreprise. L'assemblée veut le Bearn, & vous voyez qu'il ne se peut, ny ne se doit Il ne s'agist point icy du fait de religion, laquelle chacun possede à plein & sans trouble, ains de l'obéissance (nourrice de paix & de repos) due au Roy, donné de Dieu pour le representer icy-bas comme image vivante de sa divinité, lequel veut ramener ses sujets devoyez de leur devoir dans le rond de l'obéissance, & dissoudre, rabattre & reprimer l'insolence de cet estat nouveau, avant qu'il devienne incorrigible par impunité & perseverance. Quand il fera rendre les derniers abois à ceste assemblée, je veux dire, demander pardon, la fera separer & cassera tout ce qui a esté par elle fait & ordonné, il releverra la magnanimité de son Empire au plus haut point d'honneur. Le zele qu'apporte nostre Roy à maintenir inviolable l'authorité Royalle, est le vray soustien de la sienne. J'ay dit qu'en ce mouvement, il ne s'agit point du fait de religion, ains de l'obéissance, ce qui est trés-veritable. Car si le Roy eust voulu faire la guerre à la Religion, eust-il fait rendre Leytoure? Eust-il envoyé le Prince de Condé tant de fois au Parlement pour faire recevoir leurs deux Conseilleis? Les eust-il fait recevoir? Eust-il restably leur Religion dans Clermont de Lodeve? Leur eust-il continué la possession des villes de seureté pour quatre ans, l'entretien de leurs garnisons & Ministres? Eust-il fait prendre à Tours par authorité de justice cinq, qui enleverent des prisons les incendiaires de leur Temple? Eust-il fait delivrer 18000. livres des deniers de son Espargne pour le restablir? Se fust-il pas emparé de toutes les villes de Poitou qui luy ont esté ouvertes? Eust-il pas changé les Gouverneurs de Chastelleraut, Niort, saincte Foy, Royan & autres villes? Il les a tous cheris & embrassez pour n'avoir trempé en ces conspirations. S'il eust designé de leur denoncer la guerre, fust-il pas venu à main armée en ces pais? Eust-il pas dressé une armée navale pour bloquer la Rochelle du costé de la mer? Il partit de son Louvre avec sa Maison, croyant que toutes ses villes luy deussent estre ouvertes. Quand il arriva devant S. Jean, il n'avoit ny canon, ny poudres, ny boulets, ny gens de guerre, il a decerné commissions aux uns & aux autres pour dresser des Regimens, a mandé le Duc d'Espernon & les trouppes qui estoient en Gascongne. Tout cela fait voir à l'œil que son intention n'estoit de les attaquer? Eust-il fait une declaration qu'il prend en sa protection ceux de la Religion pretendue reformée qui ne prendront les armes? Eust-il protesté de vouloir continuer l'entretien de ses Edicts de Pacification? Qui obligeoit nostre Roy à faire tout cela pour le general & particulier de leur Religion, s'il n'en eust point eu de volonté? Ne pouvoit-il pas ordonner d'un primsaut par Edict que chacun eust à estre de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, ou à vuider le Royaume dans certain temps. Il en avoit le pouvoir, s'il en eust eu le vouloir mais sa volonté n'a point secondé sa puissance, pour ce que c'eust esté aller directement contre ses Edicts de Pacification. Le Duc de Lesdiguieres venu en Cour, & informé des sinceres intentions du Roy, eust-il mandé à l'assemblée qu'il estoit d'advis qu'elle se separast, & que la paix & la guerre estoit pleinement entre ses mains, que ne se separant point nous estions aux armes, se separant nous avions la paix toute asseurée, que c'estoit là le but de l'obéissance auquel le Roy tendoit? Qui leur fait la guerre soubs la banniere du Roy, que le Duc de Lesdiguieres, qui le veut faire obéir? S'il y al-

A loit du poinct de Religion, il ne se fust jamais rangé prés du Roy. Pourquoy nostre grand Henry octroya-t'il ses assemblées generales de toutes les Provinces à ceux de la Religion pretendue reformée de temps en temps sous sa permission, que pour establir un ordre parmy eux, par lequel ils peussent representer leurs plaintes, sur les griefs qui leur seroient faicts? Tout ce que je vous ay raconté qu'a fait l'assemblée, sont-ce plaintes, ou actes de souveraineté? Est-ce pas desheriter le Roy de son authorité? Jugez, pour moy, je n'y rapporte aucune passion, Dieu m'en est tesmoin, mais il n'y a François si perclus & orphelin de sens & de raison, de quelque Religion qu'il soit, qui puisse approuver ces actions. Dés l'heure que je vis qu'à l'assemblée de Saumur ils dresserent des Conseils en chaque Province, (que nostre grand Henry ne voulut pendant son regne leur accorder, quelque instance qu'ils en fissent) pour deliberer de leurs affaires, recevoir les advis, les debiter, assembler les deputez de leurs Eglises, convoquer les Provinces circonvoisines jusques à trois, & au fort d'une grande & importante affaire les appeller toutes, (assemblées, qu'ils baptiserent depuis du nom de cercles & demy-cercles,) avoir esgard sur les villes de seureté, Gouverneurs, Capitaines, garnisons, leurs

B payemens, les distribuer, sçavoir aux Capitaines un tiers, aux Lieutenans, Enseignes & soldats un tiers, & l'autre tiers l'employer aux affaires communes de la cause, avoir soin des fortifications, artilleries, magazins des bleds, poudres, mesches, armes & autres munitions perissables, & de les changer, accorder les procez, querelles & autres differends qui seroient ou naistroient entre ceux de leur Religion, & se voir tous les ans en certain temps & lieux, où ils feroient trouver à point nommé un personnage de chaque Conseil, afin d'entretenir la correspondance estroite qui doit estre entr'eux, renouveller le commun ressentiment de leurs interests, & s'instruire de la condition des uns des autres, & ordonner au departir de ceste assemblée un des Conseils qui donneroit le jour esleu pour l'année suivante, lequel auroit esgard à choisir le lieu où ceste rencontre se pourroit faire a petit bruict & avec moindre esclat je dis lors à plusieurs personnes de qualité de leur Religion, qu'ils bastissoient une Republique dans nostre Monarchie, laquelle tost ou tard produiroit leur ruyne, d'autant que le Roy, venu en aage de maturité, leur feroit la guerre pour renverser sens dessus dessous ceste forme nouvelle de gouvernement. Je voy le commencement de ma Prophetie s'accomplir, je

C prie Dieu que ceste divine Majesté sensible à nos maux, pitoyable à nos douleurs & aux rudes secousses d'afflictions de ce Royaume, prenne la conduite & le mesnage de nostre repos Si j'estois capable de donner advis à ceste assemblée, je luy dirois que tout remuement est dangereux, duquel derive plutost mal que bien, il engendre des maux tous certains & presens pour un bien advenir & incertain: & que le conseil de la paix, sans une grande necessité & évidente utilité au contraire, est tousjours le plus seur, comme celuy duquel les inconveniens & hazards sont moindres. J'en voulois demeurer là, mais je ne puis m'estancher, sans vous dire que je blasme grandement ceux qui se sont esleyez contre le Roy, sçachant qu'il demandoit seulement l'obéissance & excuse les autres qui se sont laissez emporter au courant de ce mouvement par la persuasion qu'on leur a jettée dans l'ame, que le Roy s'attachoit à la Religion. Je sçay & par les raisons que je vous ay desduites & de certaine science, que le Roy a appris de tant d'Edicts faits par quatre Roys ses predecesseurs, meurement balotez en leurs Conseils, qu'en matiere de Religion il ne faut forcer les consciences lesquelles violentées s'enflamment outre mesure. La Religion est un puissant charme pour enfler les courages.

D L'experience leur enseigna que pour exterminer ceux de la Religion pretendue reformée, il ne falloit user ny de fer ny de feu, lesquels irritent plustost, qu'ils ne guerissent car ils vient que ce peuple ne rabatit rien de son ardeur, quelque tourment, punition & supplice qu'on exerçast contre luy, mais au contraire, de tant plus s'en-

durcit

durcit & opiniastra à souffrir & à oser davantage. s'estant acquis une certaine indolence, & endurcissement aux coups, à force de les endurer. Pour moy, j'ay tenu, tiens & tiendray pour regle infaillible, que quand une Religion (laquelle est une lepre en l'ame, qui ne guerit point de main d'homme) bourgeonne dedans le monde, l'on doit laisser les consciences pleinement libres, car aussi-bien le seroient-elles au dedans, quand on les violenteroit au dehors il ne se faut prendre ny au corps ny aux biens, ains à l'esprit, la maladie duquel gist en la raison, qu'il est besoin de combattre & guerir par la raison, assaisonnée & d'un exemple de bonne vie & de douceur, & de patience par elle, avec le temps, la verité dissipe l'erreur, comme le Soleil un nuage En attendant la crise naturelle de ceste maladie d'esprit, & que Dieu desploye sa derniere main, nous le prierons de zele & d'affection, que le Roy demeure ferme & resolu en l'opinion qu'il a de laisser un chacun en liberté de conscience, & qu'il se garde d'aigrir le mal par la violence d'aucune évacuation, de laquelle nous verrions, au grand regret de tous les François frappez à la vieille marque, sortir les maux file à file, & un malheur presser l'autre. Adieu.

LETTRE II.

A luy-mesme.

Le malheur qui peut arriver des confiscations que le Roy donne pendant la guerre.

JE prevoy qu'il naistra de grands malheurs des confiscations que le Roy donne, tant des biens des Bourgeois de la Rochelle, S. Jean & autres places, que de ceux qui s'y sont retirez & de la forme du serment qu'on tire des personnes de la Religion pretendue reformée qui n'ont bougé de leurs fouyers du premier poinct deriveta que le mesme traittement que receivoient les biens donnez par le Roy, ceux des Catholiques en doivent attendre le pareil car en matiere de guerre civile, le droit de represaille court & pour la vie & pour le bien Vous me direz que les ennemis du Roy n'estans maistres de la campagne, ne pourront lever les fruicts. Je le vous advoue, mais ils les laisseront amasser, battre & serrer, & puis espieront une nuict en laquelle ils les enleveront, & brusleront ce qu'ils ne pourront emmener, & en danger de faire pis, de tuer les Receveurs. Le plus seur estoit, avant que de venir aux confiscations, de prendre la Rochelle, S. Jean & Pons, & puis confisquer. Je me souviens que le Mareschal de S. André demanda la confiscation de la Commune, Gentilhomme de ceste Religion, lequel à la bataille de Dreux tomba entre les mains de la Commune, qui l'ayant recogneu, luy donna un coup de pistolet dans la teste. Belle & memorable leçon pour ces demandeurs de confiscations, & l'attente qu'ils peuvent esperer. Quant au serment, je vous diray que sur la declaration du Roy, plusieurs sont demeurez chez eux, vivans sous la Foy publique des Edicts de Pacification, maintenant on leur fait jurer le service du Roy, comme s'ils n'estoient pas les serviteurs & sujets, renoncer & desadvouer l'assemblée de la Rochelle, les Conseils des Provinces abregez, Cercles & autres qui se tiennent sans la permission du Roy, & promettre de s'opposer aux resolutions qui y seront prises. Ceste forme altere & les esprits & les volontez d'un grand nombre, car ne jurant point, ils sont declarez crimineux de leze Majesté, & jurans, ceux de la Religion pretendue reformée les traiteront en ennemis. De cela il en arrive un inconvenient notable: c'est que tels, auparavant ce serment, demeuroient coys & à repos dans leurs maisons, lesquels la force de ce serment a forcez de se retirer dans les villes ennemies, qui fortifient autant ce party. Pensez-vous que ce serment leur fasse changer de volonté envers les leurs? Nullement. Ils ne s'obligent point par ce serment sans équivoquation ou soubs-entente. Ils diront, *juravi linguâ, mentem injuratam habeo* ou bien que vous avez leur sang, & ceux-là leur volonté. Il eust esté meilleur de les laisser paisibles en leurs maisons, les veillants neantmoins soudement, afin qu'ils n'entreprinsent rien contre le service du Roy. Car si vous demandez à la pluspart d'eux que c'est des Conseils, Cercles, demy Cercles, ils vous diront qu'ils ne sçavent. Aussi est-il vray que peu ont appris, jusques où s'estend leur pouvoir. Sans venir à ce serment, le Roy devoit faire un Edict, par lequel il abolist ces Conseils, & deffendist estroitement à ces Conseillers de s'assembler sur peine d'estre declarez crimineux de leze Majesté. Voilà le vray chemin qu'il falloit tenir pour arrester & abbattre tout-à-faict ces Conseils. Et encores eust-il esté plus à propos de le faire aprés la prise de ces villes. Aux grandes & importantes affaires de l'Estat, il faut executer, & puis ordonner. Ces Conseils esteints, il ne se parlera plus de Cercles ny demy Cercles, d'autant qu'ils despendent entierement des Conseils, qui les peuvent assembler quand ils jugent se devoir faire. Je suis obligé par l'ancienne amitié qui est entre vous & moy, de vous mander cecy, afin que vous qui estes Juge & Commissaire en ceste partie, rabattiez les coups selon vostre sage prudence. Adieu.

LETTRE III.

A luy-mesme.

Reddition de la ville de Saint Jean.

JE vous ay voulu chaudement escrire ces bonnes nouvelles, que vingt-six jours aprés l'arrivée du Roy devant sainct Jean, les assiegez ont eu recours à sa misericorde, comme à la derniere anchre de salut, lequel leur a pardonné, aprés avoir juré de faire banqueroute pour jamais à toute trame qui s'ourdiroit contre son service. Le Roy a donné ce pardon, touché au vif de l'oppressée ruine des assiegez, qu'il voyoit aux abois de la mort & ayant recogneu que tout ce qu'il pourroit recueillir de la prinse de ceste ville ne seroit que lamentable, que tous estoient ses hommes, que le sang qu'il respandroit sortiroit entierement des veines du corps de son Estat, & qu'il ne pourroit que s'affoiblir & perdre en gaignant. En ceste action, il s'est contenté d'arrester l'impetueux flux de l'ambition d'aucuns, & reserrer les autres dans leur devoir. La gloire & magnanimité d'un grand Roy consiste plus à pardonner se pouvant vanger, qu'à nuire & offenser, ayant pouvoir de le faire Le Roy a sagement entrepris & le siege & la prinse de ceste place, s'il ne l'eust fait, son Royaume s'en alloit penchant à sa ruine par le rabaissement de son authorité. Ne plus ne moins que la force du corps decliné à mesure que la chaleur naturelle va decroissant: ainsi la vigueur de l'Estat s'abastardit, au prix que la puissance du Roy diminue. Ce que nous avons veu arriver depuis un mois, apprend, que qui veut avoir la paix en une Monarchie, doit estre tousjours preparé à la guerre; & que qui est paré pour faire la guerre, peut avoir la paix & la guerre quand il veut. La prise de sainct Jean & son

razement ramenera à l'obeyssance du Roy, sans coup ferir, les villes de Pont, Bergerac, Saincte-Foy, Castel-jaloux, Thonins & plusieurs autres, mesme sera cause de dissiper tous les brouillards & tempestes qui sembloient menacer la France d'une perte prochaine, & de forcer l'assemblée, authrice de tant de maux, de se separer & demander pardon. Sa mutine opiniastrise a fait recevoir à ceux de la Religion pretendue reformée un heurt & offensif & dommageable, qu'ils ne pourront de long-temps guerir. Elle experimente maintenant par la reddition de sainct Jean, combien Dieu mesprise ceux qui se fient plus en leurs forces & conseils, courans sans cesse aprés une fuyarde esperance des choses imaginaires, je veux dire du pays de Bearn, qu'en sa seule grace & toute-puissance.

Nous verrons doresnavant le Roy absoluement obéy, & qu'il ne se fera plus d'assemblée en son Royaume sans sa permission, au moins s'il s'en fait, je me promets qu'à son premier mandement, elle se defera. Adieu.

LETTRE IV.

A Monsieur de Reau, Gentilhomme d'Angoumoisin.

Contre les duels & le moyen de les abolir.

IL s'est fait en Perigort un combat de trois contre trois, franc & heureux, tous six se trouverent au rendez-vous, à jour nommé, avec l'espée seule, sans laquais, là ils attacherent leurs chevaux à la haye, rompirent cartels, lettres & billets, se visiterent, à cent pas les uns des autres mirent pourpoint bas, l'espée à la main & commencerent à chamailler tous à la fois. Comme les autheurs de la querelle se furent tirez nombre d'estoquades, ils vindrent aux prinses & se terrasserent l'un tantost dessus, l'autre tantost dessous; ceste vire-voulte se fit à plusieurs fois, enfin s'estans relevez sur les genous en s'entretenans, l'un pria son ennemy par trois fois qu'ils allassent separer leurs amis qui se chargeoient vivement & de prés, ce qu'il luy accorda, deux des seconds se separerent voyant leurs amis accourir aux deux autres, qui ne laissoient de se battre, tant estoient-ils acharnez à se meffaire. Considerez comment tous ces Gentilshommes vont, & avec une froide patience au combat, & avec une aspre chaleur à la mort. Quelle furie, quelle rage, de dire que ceste desbordée passion de combattre un à un pour ce faux & malheureux point d'honneur, ne se puisse perdre par la terreur des peines, ny par les hazards de la vie! la privation mesme certaine du salut de l'ame ne peut desmouvoir les Gentilshommes d'une phrenesie si enragée: il semble qu'ils ayent leur vie à contre-cœur, car ils courent à bride abbatue aux perils de la mort, appellans du jugement des Edicts du Roy à la pointe de leurs espées pour s'appointer. Leur naturelle valeur degenere en une detestable brutalité. Ce n'est pas honneur ce qu'ils appellent honneur, ny courage ce qu'ils appellent courage, c'est un rien, un pur vent d'honneur & apparence de courage. Quant à moy, je croy qu'en ces combats, il y a plus d'ambition, couverte d'une hypocrisie de l'espée, que de vaillance. La vaillance est proprement une trempe acerée d'un esprit judicieux par tout esgal & uniforme, qui se donne le loisir de recognoistre les perils sans se troubler, & les mesprise ou surmonte pour quelque brave dessein, digne de servir son Roy, ou sa patrie.

Mais icy, la reputation de combattre teste à teste, n'est que vanité, laquelle engage la Noblesse à cest erreur d'esprit malade, d'esperer acquerir de la gloire en se combattant à outrance, détaillant, entre-tuant & se prestant l'un à l'autre la mort à usure.

Hazarder son honneur, son ame, s'ensevelir & enterrer en sa vie pour un faux gage d'honneur, est-ce pas une furieuse manie? Je prie Dieu que le Roy apporte une extreme rigueur pour arrester le cours de ces duels, & que cependant il fasse executer ses Edicts tant contre les grands que les petits, sans en rien relascher pour quelque priere ou cause que l'on luy puisse representer; paradventure que ce qui s'est imprimé dans l'esprit du Gentilhomme par l'opinion du faux honneur & un long usage, s'effacera par les mesmes voyes. Toutesfois j'apprehende, par l'experience que j'en ay, que les Edicts du Roy n'ayent assez de force pour desraciner cette folle opinion de combattre seuls main à main, & qu'elle ne se puisse abolir qu'en permettant les combats avec cognoissance de cause. C'est une maladie d'Estat desesperée, à laquelle il est meilleur de remedier de ceste façon, que point du tout les grandes & dangereuses maladies se guerissent par des remedes hazardeux.

Il faut en ces malheureux combats d'homme à homme, faire comme la nature, laquelle des espines fait sortir des roses, ou bien ensuivre l'abeille qui du thim, herbe puante, fait le miel, les sages ordinairement tirent profit du mal, & voit-on que d'une meschante cause s'ensuit un bon effect.

Aussi verrons-nous que le Roy accordant deux ou trois combats, sous tel si, que le vaincu sera degradé de Noblesse, & sa posterité, perdra son bien, & vif ou mort sera pendu par les pieds, que ceste permission arrestera le cours de tous les autres, comme il arriva en Piedmont, du temps du Mareschal de Brissac, lequel ne trouva plus prompt ny plus propre moyen pour en couper la racine, que d'en accorder un à outrance sur le pont de la riviere qui passe à Thurin, où le vaincu fut jetté à l'eau. Depuis, tous les François furent grandement sages. Et d'autant qu'ils avoient esté desireux de venir aux mains pour quelques legers subjects, autant fuyoient-ils les querelles. Je m'asseure qu'il se trouvera peu de ces vaillants combattans, si le Roy tient ceste route, car il ne faut pas prendre pied sur les combats qui se font tous les jours, d'autant que chacun pense qu'en gaignant temps, il sortira de ce mauvais pas, ou par un accord, ou que par la faveur de ses amis il obtiendra grace du Roy sous le pretexte imaginaire d'une rencontre. Nous n'avons veu punir un tout seul de ceux qui sont sortis sains des combats, encores qu'ils ayent tué. Quoyque j'improuve les duels, si detestay-je encores plus ceux qui employent des seconds, estant une action honteuse de vouloir proteger & defendre son honneur par autre valeur que la sienne. Adieu.

LETTRE V.

*A Madamoiselle ****

Consolation sur la mort de son mary.

CHose estrange, qu'en un mois vous ayez esprouvé une si longue traisnée de malheurs. le bien de feu vostre mary est confisqué, vous mise hors de sa maison, trois jours aprés il est tué d'une mousquetade, la confiscation de son bien reconfirmée, son sang rejaillissant encores, & vous ayant les yeux tous baignez de larmes.

Ces

Ces grands heurts de miseres coup à coup redoublez, A vous font goustet une aspre, amere & perçante douleur, si qu'il semble que soyez la butte où chacun traict de malheurs s'addresse, & que Dieu, par la renaissance de tant de maux, veuille que vous meniez une vie accablée d'ennuis, qui vous fassent cruelle guerre pour ronger, poinçonner & livrer & vostre cœur & vostre corps.

Ces adversitez sont rudes à digerer, à vous qui n'avez par le passé gousté aucune atteinte d'affliction, ains seulement la face d'une fortune riante la memoire des biens passez aigrit le sentiment des maux presens. Toutesfois en vous representant que tout le bon-heur de ce monde ne tient à rien, qu'en un clein d'œil l'on voit renverser ce que l'on y croit de plus ferme & stable, qu'il n'y a rien de si muable & inconstant que la felicité humaine, laquelle l'on voit croistre & decroistre à tous momens, sans qu'on se puisse promettre rien d'asseuré je me fais accroire que vous monstrerez une ame genereuse, qui prendra d'une patiente équanimité ces traverses découlantes de cette divine & ineffable bonté, lesquelles portant constamment & avec le contre-poids de la raison, vous entretiendront droicte & ferme.

La salutaire medecine pour appaiser tant d'afflictions, qui vous ont abordé en foule, c'est de recourir à la me- B moire de vostre vie passée, & espelucher par le menu si avez commis quelque peché digne d'un tel chastiment. Ne vous pensez coulpable, est un souverain bien pour oster le sentiment de vos adversitez mais vous sentir entachée de quelque faute, le profitable remede pour effacer la pointe des maux qui en derivent, est de croire que Dieu vous corrige & touche, non pas pour vous perdre, ains pour vous exciter à bien faire, & revenir à quelque recognoissance de sa toute-puissante misericorde.

Cecy vous fera quant & quant soustenir d'une sage constance le faix du mal, quelque pesant qu'il soit, si vous pensez estre née à la condition de toutes les autres personnes, pour avoir en partage soucis, travaux, tristesses, tourmens, & ne cesser d'estre miserable qu'en mourant. Voulez-vous vous rendre opiniastrement constante en vostre affliction, vous endurcir contre vostre propre malheur, & tirer vigueur de vostre misere, tenez certainement que Dieu n'use point de legere experience, quand il esprouve les siens, lesquels il exerce assez rudement, jusques à les reduire souventefois en toutes extremes necessitez, les y laissant longuement devant que de leur donner goust & saveur de sa douceur.

Vous voir pressée de trouble & tourment jusques à defaillir, est un trés-poignant aiguillon pour retourner à Dieu, lequel vous affranchira de tant d'infortunes, quand d'un cœur franc vous ferez tout ce qui se peut pour destourner ce que vous ne voudriez pas voir, & luy demanderez les choses meilleures, vous disposant neantmoins à en attendre d'autres, & à vous servir de toutes, en ostant de chacunes ce qui pourroit estre de trop. Cela vous apprend qu'il n'y a rien de si grand au malheur, qu'il n'y ait encores quelque chose de plus grand en vostre ame pour le surmonter, ny adversité si deplorable en qui un esprit bien assis, comme le vostre, ne trouve quelque soulas,

Souvent une calamité a donné entrée à quelque heureuse prosperité. Reconfortez-vous, & avec une resolution forte, esperez qu'aprés avoir esté entreprise de tant de tristes & fascheux desplaisirs, Dieu, en appaisant le courant de tant de peines, donnera paix & pause à vos pitoyables adversitez. Adieu.

LETTRE VI.

A Monsieur Favereau mon nepveu, Conseiller du Roy en la Cour des Aydes.

Il l'exhorte à porter patiemment les afflictions que Dieu luy envoye.

VOus avez eu la jambe cassée, une grande maladie en suitte, & puis vostre fils aisné est mort. Tous ces maux qui en foule vous ont assailly, sont exploicts de la Justice Divine que devez recevoir doucement en patience, & les embrasser comme gage & instrument du soin, de l'amour & providence de Dieu, pour en faire C vostre profit. Prenez-les d'un visage masle, accueillez-les d'un cœur hors de branle, roidissez-vous contre leur choc, & avec une vive resolution affrontez-les sans trouble, courez-leur sus & les combattez car ce sont lices pour exciter vostre vertu.

Quand vous maintiendrez de la sorte vostre ame en ceste fine trempe sans changer de démarche, vous sentirez vostre goust froid & mousse à ces afflictions pressantes, & les pointes de leur aigre douleur rabattues mesmes apprendrez que Dieu vous veut exercer sans vous abandonner & compasser de telle façon vos infortunes avec vos forces, que vous demeuriez tousjours victorieux.

Il vous a jusques icy comblé de biens & de bonne fortune souvenez-vous qu'il nous vend tous les biens qu'il envoye, je veux dire qu'il ne nous en donne aucun pur, que nous ne l'acheptions au poids de quelque mal. Ces adversitez sont les alimens de la vraye & vive vertu & autant de belles leçons pour vous allier à Dieu. Quand je sçauray qu'à ces rudes touches d'afflictions vostre ame sera demeurée ferme & entiere en son assiette & en son discours sans alteration, que le cœur, la force & la vertu vous seront revenues au double, je vous publieray à l'esprouve de tous accidens. Chose aisée à mettre en œuvre, quand vous userez de ceste droicte & équable fermeté d'ame, par laquelle elle ne s'esleve pour prosperité, ny s'abbaisse pour adversité aucune. Adieu.

LETTRE VII.

A Monsieur Pavillon, Advocat en la Cour de Parlement de Paris.

Quel est nostre vray pays.

MA resolution est d'aller passer le reste de ma vie avec mon seul & unique frere de Bussy, je ne suis appellé à cela par un ravissement d'amour envers le lieu de ma naissance, car ce nom de pais n'a autre force & D vertu que celle qui luy a esté donnée par l'opinion des hommes, & par la conformité des mœurs qui est entre luy & moy. La plus-part tiennent que la nature leur a donné une certaine affection incognue vers le pays de leur naissance, qui vit en eux & ne vieillit jamais. Et tout ainsi que l'aymant, que le Matinier porte tantost où le soleil se leve, tantost où il se couche, ne perd jamais la vertu occulte dont il regarde sa tramontane : ainsi celuy qui sort de son pais, ores qu'il s'en esloigne, voire souvent s'habitue en une terre estrangere, neantmoins ce naturel amour, qui incline son ame à aymer son pais, le retient tousjours.

Quant à moy, je tiens la vraye patrie, celle en laquelle on vit bien. A ceste occasion, je puis dire également

ment mon pais estre par tout, d'autant qu'en quelque lieu que j'aille, j'ay tousjours avec moy le vray bien, c'est à sçavoir une indolence d'esprit qui rend ma vie bien-heureuse. Anaxagoras, vieil & voisin de la mort fut exhorté par ses amys de se faire porter en son pais afin d'y rendre le tribut deu à nature. Quoy (dit-il) la voye qui conduit l'ame à l'autre vie n'est-elle pas semblable par tout? Hercule interrogé s'il estoit Argive ou Thebain, respondit que toute la Grece estoit son pais, & Socrate s'advoua Citoyen de tout le monde. Jamais sage ne fit aucune estime de, recognoistre aucune cité pour son pais. aussi est-il vray que tous pais nous doivent estre bons, moyennant que nous y ayons dequoy nous contenter. Toute la terre n'est qu'une seule cité de laquelle l'homme est Bourgeois passager en quelque climat qu'il habite.

Je seray grandement content, si Dieu me fait la grace de vivre & mourir avec mon frere que j'ayme comme un autre moy-mesme. Vous me direz que je retiens en ma forme de vie quelques traicts de celle de ces Philosophes du temps passé. Je vous diray que je ne sçay quels ils ont esté, mais la verité est que je vous dépeints aprés le naturel, quel je suis, & l'affection que l'on doit porter au lieu de sa naissance. Pour l'affaire que vous me recommandez & nostre ancienne amitié de quarante-huict ou quarante-neuf ans, & le merite de la chose, feront que je m'y emploiray de toute mon affection, afin que vous en puissiez tirer quelque contentement. Adieu.

LETTRE VIII.

A Monsieur de Sainct Leger, Enseigne de la Compagnie de Gendarmes du Duc d'Espernon.

D'où procedent tant de maux qui arrivent à ceux de la Religion pretendue reformée & qu'il est necessaire de faire la paix

ET bien vous desirez que je vous escrive ce que je pense de ces mouvemens. Je ne seray pas de vostre advis, car vous vous attachez entierement aux extremitez, & moy à une moyenne voye chacun sera libre en son opinion par le droit de la liberté Françoise, & toutes-fois je me promets que nos opinions seront diversement ballotées & embrassées selon les mœurs des personnes qui liront ceste lettre, pour ce que vous & moy tendons à une mesme fin, qui est d'avoir la paix, mais par divers moyens vous par la guerre, & moy par un bon accord, pour n'avoir point de guerre.

Le Roy a faict voir jusques au fonds de son cœur la sincerité de son intention, & qu'il n'a esté touché d'aucun desir d'attaquer ceux de la Religion pretendue reformée, ains que la seule consideration publique l'a emporté, comme n'ayant autre object que l'obéissance, laquelle est la nourrice de paix & du repos. Ceste union de l'obeissance du sujet avec le commandement du Prince, est une liaison qui entretient en estre & grandeur, ce grand corps commun de ce Royaume, qui deschoira aussi-tost que ce lien se dissoudra & rompra car la desobeissance est l'affoiblissement de toute puissance, la ruine des maisons & familles, la perte des villes, Principautez & Monarchies. En l'occasion de ces nouvelletez, il a mis en œuvre toutes sortes de circonspections, crainte & prudence, premier que d'en venir aux armes, pour ne mettre les choses au dernier peril car il sçait qu'un Prince ne doit jamais user de force, que quand les remedes ne peuvent rien gaigner envers les personnes incapables de raison, afin d'opposer des armes legitimes contre l'injurieuse passion des sujets revoltez Ceste consideration l'a obligé, aprés avoir essayé les moyens plus doux, comme chef du corps politic, d'applicquer le fer & le feu au moindres parties gastées du corps pour le sauver de ruyne & destruction. Le Roy ramassant toutes les assemblées passées par eux faites sans sa permission, avec la presente la patience luy a eschappé, ou, pour mieux parler, leur presomption l'a arrachée du cœur du Roy, qui s'est lasché la bride pour en avoir la vengeance, en demantelant à certes & tout à bon leurs villes de seureté, quand elles soustiennent l'effort de ses armes. Tout ainsi que le foudre ne brise que ce qui luy resiste & ne fait point de mal à ce qui obéit à son coup. aussi nostre Roy ne fait sentir sa rigueur qu'aux villes qui ne veulent rendre l'obéissance qu'elles luy doivent, laissant vivre celles qui sont pacifiques doucement au repos de leurs consciences. Il n'y a rien dont le sentiment soit si vif à un Prince, que quand des sujets se destournent de l'obéissance naturelle qu'ils luy doivent. Le Roy en ce mouvement a voulu faire le Roy, pour conserver ce qui est de sa dignité car s'il eust negligé, dissimulé, & passé par connivence la tenue de ceste assemblée, avec le refus qu'on luy a fait de l'ouverture de ses villes, il attrayoit à soy plusieurs autres entreprises qui touchoient son authorité, & au lieu qu'il eust creu, en le contentant, destourner la guerre, en amoindrissant la reputation de sa force & vertu, il les animoit contre luy. Il faut advouer que Dieu conduit nostre Roy par la main à des victoires entieres, pour donner entrée à un Regne pacifique. Il a choisi toutes choses en leur temps, & évité toute précipitation ennemie de sagesse & marastre de toute bonne action. C'est le tour d'un sage Prince de prendre les choses à leur point, bien mesnager les commoditez, se prevaloir du temps & des moyens, qui luy ont livré plus belle chance qu'il ne s'estoit promis. Il sçavoit qui a temps à propos & le perd, trop tard le recouvre, les Grands de ceste Religion se sont retirez prés de sa personne, les villes se sont rendues en flotte, & celles qui n'ont voulu & ne veulent obéir, il les a rangées & range à luy tout d'un tenant, sans espargner ny pardonner à peine quelconque, en mariant la main à l'esprit, & le conseil à l'execution. Je croy que Dieu a aimé tellement son bras de force & de puissance, qu'ils demeureront enfin accablez en leurs desseins par la perte de leurs villes de seureté & l'aneantissement de leurs conseils: & ce qu'ils avoient souhaité pour la conservation de leurs vies, & estably pour l'appuy, maintien & perpetuation du plan de l'Estat par eux basty dans l'Estat, seront cause de les precipiter en une profonde fondriere de désolation & misere, qui les exposera à l'incertitude d'un fort douteux évenement. C'est la fatalité des choses humaines, subjecte à un flux continuel de change & rechange. Un corps qui a atteint une parfaicte santé, tombe enfin en quelque maladie: de mesme eux qui estoient au dessus de toute prosperité, se voyent descheus tout à plat, ayants plus-tost veu que preveu la cheute de tant de villes. Les fortunes les plus esleuées panchent tousjours du costé de leur ruyne. Il n'y a rien si familier en la nature, que de voir les choses prendre fin de mesme proportion & conduite qu'elles ont prins leurs commencemens, & progrez. Tous Estats ont leurs aages, nuances & periodes toutes plantes germent, poussent, bourgeonnent & fructifient, puis se seichent, fanent & pourrissent: ainsi nous avons veu la naissance de leur Estat, son advancement & à present nous le voyons sur son declin. Leur Estat simbolise en cecy avec le corps humain, lequel bien qu'il rende l'ame en certain temps, toutesfois ce definement advient par les humeurs peccantes qu'il a de longue main amassées en luy le semblable se rencontre quant & quant en leur Estat, lequel ayant du commencement eu promotions favorables, vient maintenant à deffaillir par certains accidens desquels on peut infailliblement

liblement presagier sa fin par demonstrations politiques. Pendant la foiblesse du sous-aage du Roy, ils se donnerent tel jeu qu'ils voulurent, disans, que leur religion avoit atteint l'aage de majorité, & que le temps estoit venu qu'elle devoit hausser son courage. & qu'ayant fait souche, elle s'estoit tellement accreditée dans l'Estat, qu'elle pouvoit demander partage comme fille legitime, les Grands & Gouverneurs des villes, qui sont les arcs-boutans de la grandeur de leur Estat, leur ont defailly de garands, & leur des-union & rebellion a produit la ruyne de tant de villes. Il n'y a rien si naturel que de voir les choses se dissoudre par l'affoiblissement de ce dont elles estoient liées. Nous prenons nostre naissance, nourriture & croissance par nostre chaleur naturelle, laquelle à mesure qu'elle diminue, aussi defaillent les ressorts de nos corps jusques à leurs derniers periodes aussi ostez-leur les villes de seureté & les conseils, ils sont à l'agonie & comme au dernier periode de leurs felicitez.

Tout le mal qu'ils ressentent, leur est derivé d'une dereiglée passion, laquelle semblable au verre peint, leur a fait trouver les choses de la couleur qu'ils se les sont imaginées car se jugeant trés-forts pour se soustenir d'eux-mesmes & de leur propre poids, ils ont creu B leurs armes assez puissantes pour empescher ou esloigner celles du Roy. Au lieu que si touchez du repentir de leur faute, ils eussent pensez aux moyens de se reunir avec le Roy, plutost que de sentir leur perte, ils eschappoient à ces premiers maux, sans le danger de tomber encores en de plus grands. C'estoit éviter ce violent assaut de maladie qui les attaque & serre de prés.

Que ne se contentoient-ils de vivre & seurement & honorablement en une bonace & tranquillité d'esprit, sans s'exposer miserablement en bute aux rigueurs des armes du Roy, & enveloper leur Estat en une infinité de maux incurables? Que n'ont-ils souffert doucement l'establissement fait par le Roy en Bearn, sans rien remuer? Que n'ont-ils plié, cedé, fait joug & obéy volontairement de gré à gré, gauchy au danger, calé la voile à la fortune qu'ils ne pouvoient soustenir, employé toutes inventions pour estouffer de bonne heure ces mouvemens en leur naissance & remuer toutes choses pour destourner cet accident, au moins esmousser sa pointe & amortir son coup? Il estoit beaucoup plus seur d'aller au devant du mal, que de l'attendre. Le beau trafic que n'eust esté à eux de perdre peu, pour gaigner beaucoup, de prendre une paix telle que le Roy leur eust voulu donner, pour éviter une perilleuse guerre; demander pardon, plustost que de tomber dans les miseres où ils se voyent reduits, se consigner d'un franc cœur en la volonté du Roy, plustost que de se voir incertains de ce qu'ils doivent faire! Au lieu d'embrasser ces sages & salutaires advis, ils composerent une assemblée de plusieurs pieces diversement rapportées, à laquelle ils donnerent une absolue authorité pour ne prendre loy que de soy-mesme, & promirent de luy obéir de tout point. Elle se flattant en ses pensées & ne voulant rien demordre de son opinion, d'un prim'-abord ne respira que rebellion & avilissement de la Majesté Royale, & se laissant emporter à de violens conseils, delivra commissions pour fortifier places, lever deniers sur le peuple, assembler gens de guerre, & deputer Agens vers les Princes estrangers pour introduire l'estranger en France. Elle enyvrée & saisie d'une opinion prejugée, s'estargit & estancea plus qu'elle ne devoit, en s'engageant à des affections desreiglées, dans lesquelles se flattant & nourrissant s'y endurcit tellement qu'elle entassa mal sur mal.

Ceste assemblée a monstré à bon escient qu'elle a l'apprehension toute esmoussée, une stupidité & insensibilité à ne sentir & apprehender les choses, qui tesmoigne qu'elle est foiblement experte, deserte & nue d'esprit, & que la plus-part sont jeunes novices, peu encores pratics aux affaires d'Estat. Le chemin qu'elle a pris, est grandement devoyable, d'autant qu'elle a jetté la semence des maux qui germent & croissent comme fortes plantes, & attisé un feu qu'elle ne peut esteindre, si qu'elle est seule authrice & fautrice de s'obstiner & roidir à la ruyne de leur Estat. Si elle eust porté en l'ame se cognoistre soy-mesme, jamais elle ne se fust laisse emporter aux persuasions des agens Bearnois, ny bandée à ne rien relascher de sa resolution, ny veu advenir que voulant tout avoir, elle se mettoit au danger de tout perdre. Le temps & l'usage luy font voir les bons & mauvais conseils, & que l'advis de tenir & continuer l'assemblée ne partit oncques de bonne main. Si l'on ne se fust point hasté à l'assembler, mais que l'on eust bien pensé où tomboit l'affaire, & quel danger il en pouvoit survenir, tout fust venu à bien. Au moins voulans faire ceste assemblée, ils devoient choisir des hommes trés-advisez & rompus aux affaires du monde, vuides de passions & pleins de cognoissance, qui fissent avec une pensée profonde & retirée un juste & droit examen de ce qui estoit de bon à faire, qui pesassent, balançassent & sondassent avec un plein jugement les raisons & contre-raisons de toutes parts, le poids & merite d'icelles, & qui fissent de necessité vertu, profit de l'affliction, qui jugeassent que d'autant plus que ce mal s'estendroit plus loing, d'autant seroit-il plus dangereux enfin qui prinssent conseil selon la forme de l'heure presente: car où la necessité est, il ne sert de rien de consulter.

Tels personnages se fussent accommodez à tout, l'on les eust trouvez soupples & maniables, qui eussent sçeu tantost se monter & bander tantost se ravaller & relascher, & se garder de s'enfermer dans le malheur; lesquels voyans ceste grande tempeste preste à tomber sur leur Estat, eussent fait place à cest orage, gaigné le premier port, comme un nocher battu de la tourmente qui luy a froissé mast, voile & gouvernail, vaincu des flots, sans combattre à l'encontre, se sauve au premier port qu'il trouve eussent temporisé à ceste infortune, fait profit de leur propre dommage & prevenu ces malheurs par un sage conseil pour en éviter de plus grands.

Un bon estomach change toute sorte de mets en parfait aliment, des esprits bien faits font profit de toutes sortes d'advis à leur advantage. C'est une belle mesnagerie & premier traict de prudence, de tirer du mal le bien, manier si dextrement les affaires, & leur sçavoir donner si à propos le vent & le biais, que du malheur on s'en puisse prevaloir & faire sa condition meilleure. Rien n'a peu appeller ceux de la Religion pretendue reformée à en passer par là, les assemblées passées tenues contre la volonté du Roy les conseils par eux establis sans son authorité, la bonne opinion qu'ils ont eu d'estre le plus uny, puissant & renforcé party qui fust en France, leur a fait prendre l'essor pour se laisser emporter à un fascheux vent qui les a perdus, lequel les a jettez dans des pensées vagues & egarées sans ordre & sans certaine fin, ny vraye eslection

Ceste affection inconsiderée dequoy ils se sont chaus, laquelle les a representez à eux-mesmes autres qu'ils ne sont, les a reduits au point où ils se retrouvent: car mettant leurs conjectures à bien haut prix, ils se sont par trop estimez & n'ont assez prisé les forces du Roy. L'on dit qu'une injure premiere impunément reçûe, en appelle une seconde, ceste seconde, une troisiesme, le propre des Princes est d'aller tousjours en croissant. Ils ont tant fait d'assemblées contre la volonté du Roy, qu'il a pardonnées, tant d'entreprises qu'il a tolerées, que cela les a fait monter à ceste excessive outre-cuidance, que d'establir un Estat souverain dans son Estat. Que c'est un mauvais maistre que la presomption! laquelle se laisse tousjours guider à l'indiscretion & imprevoyance, comme en ceste action ils se sont tellement endormis & flattez en leur presomption qu'elle leur a osté l'advis de prevoir & se pourvoir contre le danger auquel ils sont tombez. Elle a abastardy, esteint & ensevely leur premiere vertu, qui leur a fait souffrir

souffrir les disgraces & tristes défaveurs d'une longue paix. Les Ministres bastissans sur ceste presomption, ont donné grand lieu à la revolte; car esguisans & leurs langues & leurs esprits par des mouvemens esleuez, & les appasts d'une vive, forte & masle faconde, remplie de mille belles saillies d'esprit, ont manié & contourné ce peuple, auquel ils prescheient les choses comme elles seront, & non comme elles sont, si qu'ils gaignerent telle puissance sur les ames, que tout ce qu'ils voulurent ils le peurent, ils le assouplirent, & ores les roidirent, les eschaufferent, refroidirent, les exciterent à une colere, tantost à une compassion, ny plus ny moins que leurs langues les veillerent. & ainsi trafiquans & leurs esprits & leurs mœurs, mirent les passions de l'ame en usage. Qu'a d'efficace une riche éloquence qui sort de la voix diserte d'un ministre avec termes bien conceus, pour lier la conscience d'un peuple, lequel se rend souple à recevoir toute sorte d'impressions, de celuy qui a succé son ame par l'oreille. Jusques icy, le tranchant de leurs langues a plus fait de mal, que le fer & l'acier de leurs Capitaines & soldats; ils ont esté les herauts du soulevement des armes, & les trompettes au milieu du peuple pour donner feuille à tous ces mauvais desseins, sous le faux gage de Religion; leur Evangile a esté le sang, le fer, le feu, au lieu de prier pour la paix, au lieu de prier (dis-je) pour les desvoyez; ce n'est à eux de prescher le sang, ains de déplorer & d'en ploirer. Que ceux de la Religion pretendue reformée eussent fait sagement de ne se laisser emporter par les ardentes, vifves & belles paroles de leurs Ministres! Comme un Maçon expert ne doit pour rien que ce soit enrichir son bastiment de ruineux lierre, d'autant que c'est le lier avec ce qui le peut abbatre: aussi ne devoient-ils permettre que les Ministres s'entremeslassent des affaires politiques, quelque couleur de Religion qu'ils y apportassent, quelque salut de leur Religion qu'ils proposassent, parceque c'estoit procurer leur ruyne. Luther en Alemagne remua avec une si estrange varieté d'accidens tout ce peuple, qu'il pensa en un moment luy faire perdre les droicts de l'Empire & son ancienne liberté. En 1563. les Ministres Desmeranges, Pierrus & Chamdieu s'opposerent, au nom de 69. autres Ministres, aux conditions de la paix que le Prince de Condé leur proposa, declarans que ny la Royne mere, ny le Prince ne pouvoient les y obliger. Ce que voyant ce Prince, ne les admit plus au Conseil, ains la seule Noblesse, avec laquelle il demeura d'accord des articles de la paix. Si ce peuple esslançoit son ame vers Dieu, il cognoistroit qu'il est justement courroucé contre luy, & qu'il luy a tourné l'entendement à contrepoil, qu'il le tourmente de divers assauts, le presse de prés, le moleste, trouble & estonne. Car comme il a osé pretendre de voler plus haut qu'il ne luy appartenoit, il a voulu qu'on le vist descendre, & en un rien precipité avec une plus grande ruyne, que sa grandeur pretendue n'avoit de gloire & haussement. Il a voulu que par cest exemple l'on vist, comme, quand il veut, il fait évanouir en fumée les conseils que l'on pense avoir bastis à chaux & à sable, & le peu d'estat qu'il fait de ceux qui se fient plus en la force de leurs bras, qu'en sa toute-puissance. Dieu a voulu quant & quant que tant plus le Roy s'est monstré doux, ce peuple se soit davantage roidy, croyant que ce fust une timide pusillanimité, qui le meust d'ainsi en user, au lieu que c'estoit le seul & unique remede de le tenir en union & reputation d'estre grandement fort.

Et pour exercer sur luy un trait admirable de son effroyable puissance, il luy a bandé les yeux, estoupé & oreilles & sens, afin que son coup fust plustost receu que veu. Je conclus par tout ce discours, que la main de Dieu est sur luy, & que sa fureur a mis en œuvre ce fleau de persecution pour le rendre sage. C'est à luy, pour arrester le cours de la vengeance divine, & se mettre à l'abry de la misere qui le travaille, de se convertir à Dieu de tout son cœur en jeusnes, en pleurs & en regrets, car il est clement & piroyable, tardif à ire & qui se repent de l'affliction. Qu'il revienne à Dieu de tout son entendement & de toute sa force; qu'il le cherche pendant qu'il le peut trouver soubs la guide de nostre Sauveur, qu'il l'appelle à son secours avant qu'il soit plus eslongné de luy, c'est à sçavoir avant que sa ruyne soit du tout arrestée, qu'il le prie, qu'il rentre en luy, y demeure & tellement y regne, qu'il soit redressé au droit chemin. En tenant ceste voye, il trouvera toute sorte de pitié & de misericorde en celuy qui le peut & veut ayder, comme au contraire il rencontrera toute rigueur & vengeance, s'il ne previent sa fureur. Ainsi l'a-t'il promis par son Prophete Hieremie, quand il dit, vous estes en ma main, comme la terre qui est la puissance du Potier. Quand je seray irrité d'un peuple & d'un Royaume, je proposeray de le vouloir desraciner, destruire & dissiper: mais si ce peuple fait penitence & retourne vers moy, je me desisteray de la vengeance que j'en voulois faire. Cela le doit rendre certain que de tous les maux & afflictions qui luy surviendront, son arrogante presomption en aura esté cause, & l'obstination de n'avoir voulu recourir à ce remede. Aprés tout ce discours, il me semble que je vous voy dire que l'assemblée & ceux qui luy adherent, s'estans declarez à descouvert ce qu'ils sont, le Roy les ayant rappellez par plusieurs fois & les cognoissant contumax, endurcis & obstinez en leurs mauvais desseins, n'a peu moins faire que de les declarer desobéissans, rebelles & criminels de leze-Majesté. Et quant au cours de ce remuement, qui considereta comme toutes choses sont reussies au souhait du Roy, cognoistra & confessera que Dieu est le vray defenseur, protecteur & vengeur des injures qui luy sont faites. Vous me direz davantage que vous n'eussiez jamais esté d'advis que le Roy eust captivé sa grandeur pour se demettre jusques là, que d'envoyer vers l'assemblée pour tascher de la retirer, offrant de l'embrasser & recueillir, si elle avoit recours à sa misericorde qu'il ne faut jamais faire de paix avec un rebelle, & que le mot de paix ne s'usurpe que quand il est question de composer & terminer un differend entre Princes & voisins égaux, sans qu'il s'approprie au sujet revolté contre son Prince. Je vous voy adjouster que ceste rebellion est le vray chancre de l'Estat qui ne se peut guerir par douceur, ains prend par elle sa nourriture, vigueur & accroissement. la souffrance, tolerance & connivence de laquelle est la seule cause de la perte & désolation d'un Estat, c'est pourquoy vous croyez qu'il est necessaire de la retrancher par le glaive, à la façon de l'expert Chirurgien, qui ayant à traicter un patient navré à mort, n'y espargne ny le cautere ny le rasoir qu'és grandes rebellions la douceur est trés-pernicieuse & reputée à une pusillanime lascheté & défaillance de cœur.

Que le Roy faisant la paix, il n'en peut rapporter autre fruict, qu'un grand mespris & raval de son authorité, une perpetuelle crainte de nouvelles entreprises contre son Estat, & à l'assemblée un accroissement & confirmation de ses mauvaises intentions, un respit de se rafraischir & fortifier, dresser & bien asseurer ses practiques pour leur donner un pied ferme, & de penser à d'autres moyens afin de parvenir au but où elle aspire. Vostre conclusion sera que le Roy a la moitié de l'œuvre achevé, puis qu'il a bien commencé. Qu'il doit oster les villes de seureté, qui aux premiers mouvemens servoient à tous les mal-gisans de fort, reduire à neant cest Estat aristocratic, & reunir les chambres my-parties dans les corps des Parlemens, pour vivre doresnavant soubs la foy du Roy, qui ne souffrira jamais qu'il leur soit meffait ny mesdit, d'autant qu'il ne voudroit blesser mortellement sa blanche renommée, sçachant bien que le Prince qui rompt sa foy, ne trouve plus de foy, & que la memoire des Roys reste aprés leur mort pour revivre ou en honte, ou en gloire, ainsi qu'ils auront vescu. Je diray à mon tour que jusques icy ce n'a esté qu'un grand flot de bonnes fortunes en la personne de nostre Roy,

des

des exploits paradoxes, & de vrays chefs-d'œuvres. Y eut-il jamais, je ne diray pas des flus, mais torrens d'heurs, à un clein d'œil tels que ceux-cy? Le Roy a esté un vray orage qui a cassé, froissé, tonné, bruy & destruy les forces qu'il a rencontrées. Maintenant qu'il a le vent en pouppe & la marée, il doit garder que ceste grande felicité ne luy tourne le dos l'ardeur de sa prompte & bouillante jeunesse, son magnanime & hardy courage & l'heureux succez du passé, & la fiance qu'il a que tout doit encores mieux succeder, ne le doivent porter à ce point que de vouloir ruiner rez pied rez terre ceux de la Religion pretendue reformée.

Un Prince, pour estre tousjours tel qu'il doit, faut qu'il se souvienne que la felicité est de pouvoir tout ce que l'on veut, aussi est-ce sa vraye grandeur de vouloir tout ce que l'on doit. Le plus grand malheur qui luy puisse arriver, c'est de croire qu'il luy est loisible tout ce qu'il luy plaist. Je sçay veritablement que le Roy ne vouloit s'aheurter à avoir de force ses villes, ains qu'il taschoit de gaigner ce peuple amiablement, & remedier par douceur au soulagement de ces nouvelletez, & qu'ayant tenté & failly ceste voye, il s'est deliberé de maintenir & asseurer ses affaires par hardiesse & magnanimité, croyant que s'ils le sentoient fleschir à ce commencement tant peu que ce fust, ils luy courroient sus. A present qu'il les a reduits au petit pied & à une juste mesure, c'est à luy de bien user de ses victoires, sans se laisser emporter ny au parler, ny au fait mesme, ny à aucune vaine esperance, car depuis que ceste erreur d'opinion entre au cerveau d'un Roy, elle luy fait passer toutes bornes de raison, & plusieurs fois perdre un bien certain par l'espoir d'un plus grand encores incertain. Quand la fortune rit & que tout arrive à souhait, c'est lors que l'on doit craindre & penser à soy, tenir ses affections en bride & les composer par raison.

Ceux de la Religion pr. ref. recognoissent leur faute, que la presumption les a portez à faire ce qu'ils ont fait, & que pour s'estre desbordez & avoir quitté de faire leur devoir en peu de chose, ils ont esté plus hardis, estans souffers, d'attenter les plus grandes. Le pardon est appareillé à toutes fautes, quand le pecheur se tourne vers la clemence du Prince. Ils ont recours à sa misericorde, & un vif ressentiment de leur faute. Il est tousjours temps à ceux qui sont sages de faire leur profit des fautes passées & dextrement les r'habiller. C'est assez qu'ils cognoissent que quand le Roy les entreprendra, il les peut rendre sans defense & exposer à toute fortune, comme la nef dejettée par tempeste de mer qui va la voile basse où le vent & les vagues la chassent.

Le Roy fera prudemment de leur donner la paix avec conditions honnestes, sans attendre à la faire aprés qu'une ville luy aura longuement resisté. Ayant un cours d'heurs si advantageux, il ne se doit exposer au danger de les perdre sans esperance d'autres plus grands. Alexandre avoit conquis tout l'Orient, quand les Tyriens envoyerent leurs Ambassadeurs luy offrir toute obeissance, avec trés-humbles prieres que luy ny les siens n'entrassent en leur ville, il les renvoya sans response, & ayant soustenu quatre mois le siege, ce grand conquerant s'apperceut qu'une seule ville effaçoit tous ses hauts faicts d'armes, ce qui luy fit tenter la voye d'accord & luy octroyer ce que devant ils avoient requis & luy refusé. eux enorgueillis de ceste recherche & du long siege, ne voulurent accepter ces offres, ains firent mourir ses Ambassadeurs, ce qui esmeut de telle façon sa colere, qu'il y mit le tout pour le tout, & les print de vive force, où partie fut mise à l'espée & l'autre à l'esclavage. Les Atheniens pour la perte qu'ils firent à Delos, & puis à Amphipolis, se repentirent de n'avoir fait la paix incontinent aprés qu'ils obtiendrent la victoire de Pile. La paix doit venir du Roy qui a tous les advantages pardevers luy, laquelle il vaut mieux qu'il accorde de bonne heure, que de voir le fiacas d'une totale ruine. J'ay dit qu'il doit bailler des conditions honnestes par la paix, d'autant qu'elle ne peut estre longue, quand elle n'a ses racines fondées dans l'amour de l'Estat. Je prie à Dieu que le Roy embrasse à fonds le conseil de ce grand Connestable Montmorency, lequel mourant & pour sa foy & pour son Roy, exhortoit la Royne mere Catherine de Medicis à faire la paix avec ce peuple, quoyque le Roy fust victorieux, luy disant que les plus courtes folies estoient les meilleures, & qu'un Estat, quelque fort & puissant qu'il fust, n'avoit point de petits ennemis, fondant son advis sur la memoire des choses passées, l'espouventement des presentes, & des perils à venir. Je croy que là doit fondre ceste affaire & prendre fin. Quand le Roy leur donnera la paix, ils se porteront doresnavant & plus justement & avec plus d'esgalité qu'ils n'ont fait, & formeront toutes leurs actions sur l'obeissance. Outre toutes ces considerations, le Roy doit estre meu à faire la paix par la peine qu'une guerre civile apporte aux Princes, Grands, moyens & petits, par la fertile disette de misere & de pauvreté qu'elle produit à son Royaume, par le sang des François dans lequel la France mesme se baigne, par son mal qui est tout certain, present & pressant, par la perte commune, d'autant que vaincre & estre vaincu tourne indifferemment au dommage du Roy, la douce & liberale bonté duquel redressera le bris de ce piteux naufrage, & rasseoira la tourmente esmeue, adoucira, temperera & ramenera à peu prés les extremitez à la mediocrité, qui est la vraye œuvre de vertu. S'il ne le fait aprés avoir remis tant de villes en sa subjection, il est à craindre que le vaincu par un miserable desespoir n'ait recours à l'Estranger, comme il a eu autrefois, qui venant au secours, recognoistra les lieux, les villes, les passages par où il pourra esperer plus ou moins d'advantage en assaillant, pour tascher de se rendre maistre de ce Royaume. L'une des plus grandes sagesses qui soit en l'art militaire, c'est de ne pousser son ennemy au desespoir. Il fait dangereux assaillir ceux à qui vous avez osté tout autre moyen d'eschapper que par les armes, la necessité est une violente maistresse d'escolle, nous avons en France des personnes aussi genereuses que celles qui respondirent à l'Ambassadeur de celuy qui les envoyoit menacer d'une generale ruine: dictes-luy que nous ne le craignons point, puis qu'il ne sçauroit empescher de mourir avec honneur, en defendant nos murailles. Je finiray par ce mot, qu'il n'est raisonnable de juger les choses par les effects, parce que souventefois les affaires conduites par bon conseil, ne reussissent à bonne fin, & le contraire arrive aux choses executées par mauvais advis, lequel n'est loué pour autre consideration que pour donner courage de faillir. Le Roy s'estoit resolu de n'attaquer les villes de seureté de ceux de la Religion Pretendue Reformée, sage & sain conseil, qui luy a mal reussy & par un advis contraire il a esté violenté de les assieger, ce qui luy a succedé si heureusement, qu'en trois ou quatre mois, il s'est presque rendu maistre de toutes leurs places ou de force ou d'amitié.

Le Pape & le Roy d'Espagne se sont conjouis avec luy de ceste grande felicité par leur Nonce & Ambassadeur, l'exhortant à poursuivre sa pointe. Et c'est ce qui me fait craindre que le Roy se laissant emporter à ces flateuses conjouyssances, ne voye dans peu de temps son Royaume reduit à trés-mauvais party, & si voulez que je le die, au dernier hazard de sa prochaine ruine. Adieu.

LETTRE IX.

A Monsieur de la Chevrie, grand Archidiacre de l'Eglise de Xaintes.

Il exhorte son amy à venir changer d'air en sa maison.

VOus m'avez tant de fois promis de venir changer d'air en ma maison sans me le tenir, que j'en desespere maintenant. mais pour vous exciter à le faire, je veux representer icy les commoditez profitables qui vous en viendront. Là vous serez esloigné du bruit de la ville & deschargé des affaires, pour jouyr du doux, gracieux & innocent repos des champs, & retiré d'un air contraint, pour vous voir dans un qui sera vague, sain & bien temperé. L'air a une intendance sur nos corps, sans la presence & entremise duquel rien ne se fait en la personne de l'homme. Un corps peut vivre quelques jours sans boire, manger, ne dormir, mais il ne peut estre sans respirer. Par la respiration l'air des champs attiré au cœur refrigere les esprits vitaux & la chaleur naturelle, puis à son partement les espure de leurs superfluitez. Que s'il y penetre puant & rance, comme dans vostre ville, où les maisons sont reclouses & pressées, il corrompt les esprits, altere la chaleur naturelle & rend le corps paresseux, d'où se germent les douloureuses gouttes & autres violentes & languissantes maladies.

A Cest air libre, clair & net fortifiera, subtilisera & esclaircira vos esprits & vostre sang, esgayera vostre ame & fera une digestion prompte, qui sans doute donnera un grand soulagement à tous vos maux, s'il ne les emporte du tout.

Resolvez-vous donc, au bien que recevrez de ce bon air, de partir & venir sans delay: là nous laisserons les affaires à part, & bannirons toute sorte de melancholie, pour ne parler que de rire & faire bonne chere, qui est un souverain remede pour donner relasche au mal qui vous travaille. Jamais personne ne viendra ceans qui y soit receu de si bon œil comme vous. Il n'y a que la chere gaye de l'hoste, je vous responds qu'elle sera entiere, ce sera le banquet d'un mien amy.

Terge manus, mensæ benedic, adjunge sodales,
Non memores, subeunt ferculæ, vina, joci.

En attendant vostre venue, je vous prieray de m'ay-
B mer tousjours. Adieu.

LETTRE X.

A Monsieur de Montaigne, Seigneur de S. Genest, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, President & Lieutenant general au siege Presidial de Xaintes.

Qu'il est necessaire de faire la paix & toutesfois il blasme grandement l'assemblée de la Rochelle.

JE vous ay cy-devant escrit d'un prophete discours (permettez que j'use de ces paroles aprés vous) ce qui seroit du siege de sainct Jean, de sa prinse, capitulation & des choses qui se feroient en suite, lesquelles ayant preveues long-temps devant qu'elles arrivassent, il semble que j'aye penetré dans le fonds des affaires. Je vous diray maintenant qu'il seroit à propos de mettre fin à ces mouvemens, lesquels il est besoin de plustost appaiser aujourd'huy que demain, quoyque nous voyons toutes choses succeder heureusement à nostre Roy, & que ses armes soient fondées & sur la justice & sur la necessité, car il ne faut qu'une ville seule pour arrester le cours de ses glorieuses victoires. Sa bonté a esté si grande, que devant que de venir aux armes, il a tasché, par tous moyens les plus gracieux dont il s'est peu adviser, d'attirer l'assemblée à son devoir, & empescher par amiables voyes le cours de sa mauvaise intention, n'ayant voulu mettre les armes en œuvre, que lors qu'il a veu que sa douceur l'animoit davantage. Son principal dessein a esté de conserver son Royaume, non de le ruiner, aymant mieux avec la tardité & longueur tenter de la réunir à soy, qu'en se hastant, procurer une lamentable décadence à la France. Quand les estrangers, & ceux de leur Religion, qui sont sans passion, entendront ce procedé, ils ne recevront les plaintes de l'assemblée, voyans à plein que le Roy fait la guerre pour estre obéy, & que pour s'estre assemblez contre sa volonté, tous les malheurs qui courent ce Royaume, en sont desbordez. Car, pour en parler à cœur ouvert, qu'est-ce que l'assemblée, qu'une faction de plusieurs particuliers qui n'ont voulu user de la paix, pour alterer le repos public? Je m'estois tousjours resjouy de ce que chacun vivoit & seurement & en une desirée liberté sans aucun trouble en sa Reli-
D gion: mais à present, j'ay un grand desplaisir de voir l'assemblée ne tendre qu'à une seditieuse rebellion, pour destourner les volontez des sujets du Roy, de la foy & obeïssance qu'ils luy doivent.

En public, elle met en avant le pretexte de Religion, le fait prescher par les Ministres, qui avec une grande facilité & de langue & d'esprit, d'une feconde & relevée faconde le persuadent à un peuple inconsideré, leger & souple à recevoir toutes sortes d'impressions: en secret, elle bastit le principal appuy de son Estat sur les armes. La plus grande part de ceux de leur Religion detestoit ce dessein, d'autant que chacun, par la douce benignité du Roy, jouyssoit d'une paix entiere, les Edicts estoient entretenus en tous leurs poincts; ceux qui le meritoient,
C estoient esleuez aux charges de la Couronne, & premieres de la Justice, & possedoient un si grand heur en leurs Eglises, que toute felicité y abondoit.

Quand les Anciens voulurent dire que les Eglises Chrestiennes estoient affligées, ils noterent qu'il ne leur estoit permis de prescher, ny convoquer Synodes. Au contraire, quand ils y remarquerent une grande tranquillité, ils dirent que les presches & Synodes y estoient ordinaires. Eux ont jouy & jouyssent encores de ceste liberté, seureté & frequence de Synodes & de presches, dont l'antiquité n'en a eu de plus grande. Aussi le Roy s'est entierement estudié de conserver la paix, & s'y est gouverné avec telle prudence, qu'il a rendu le cours des deux Religions si tranquille, qu'une chose qui sembloit du tout impossible, il l'a faite facile: mesme qu'en ce temps trouble, l'exercice de leur Religion est aussi libre qu'il estoit au temps le plus calme. Le Roy a fait son entrée dans plusieurs des villes de seureté, qu'il a laissées au mesme estat qu'il les a trouvées. Mais quant à celles qui luy ont refusé les portes, les unes il a reduites en bourgs, les autres sont demeurées au mesme estre qu'elles estoient, mettant seulement par terre les fortifications. Toutes ces villes sont descheues pour s'estre ren-
D dues complices des factions de l'assemblée, & efforcées de poursuivre hostilement le Roy & les siens. Je vous veux dire pourquoy l'assemblée n'a voulu entretenir la paix, pour jetter les premiers fondemens de sa souveraineté. Elle a fait un thresor public, estably un Chancelier, forgé des Seaux, nommé des Secretaires, des Ambassadeurs

bassadeurs pour aller vers les Rois & Princes estrangers, des Thresoriers, des Gouverneurs, Capitaines, Colonnels, dressé des Regimens, une armée navalle, & toutes choses qui servent à maintenir une souveraineté en son entier; & pour la conserver, elle a fait la guerre: quoyque les mieux censez de leur party fussent d'advis de ne l'entreprendre, que quand on les forceroit en leur Religion, ou revoqueroit l'Edict de Pacification, si ne voulut-elle les entendre en leurs raisons. Rien ne l'a pressée & travaillée, que ceste bonace de laquelle chacun jouyssoit paisiblement, qui l'empeschoit de faire la souveraine. Que t'eust esté grandement son advantage d'avoir accordé sa separation, qu'elle ne peut tost ou tard refuser! mais c'est le propre des Estats foibles d'estre mal resolus, & ne faire jamais bien si ce n'est par force. De dire que leur Edict ait esté violé, ce n'estoit à elle de le corriger par la voye de fait, ains par celle de Justice, & la demander à un Prince qui est entierement enclin à la rendre. Au lieu de le faire, elle s'est imaginée que le Roy mesme l'avoit enfraint, se rendant le Bearn paisible, quoyqu'au temps qu'il le fit, il ne fust ny uny à la Couronne, ny compris soubs l'Edict de Pacification: & sur cela elle l'a menacé de feu, de foudre & de la destruction de son Royaume, elle a couru aux armes & entreprins choses par dessus l'Edict, afin qu'en usurpant ceste domination, sa souveraineté demeurast entiere, & la liberté de leurs Eglises pirst accroissement. Quoyque ce fust chose digne de la modestie Chrestienne de se contenir dans les bornes de l'Edict car attentant contre & par dessus l'Edict, elle se rendoit indigne du benefice d'iceluy, comme infractrice des conventions particulieres que le general de leur party a fait avec le Roy, & aussi comme ayant violé le contract general par lequel tous les hommes sont abstraints d'obeyr aux Roys. Du temps de Valentinian, l'Eglise d'Alexandrie ayant voulu insolemment passer par dessus la liberté qui luy estoit permise, fut si abbaissée, qu'on contraignit les Chrestiens de sacrifier aux Idoles des Payens! La liberté fut donnée anciennement aux Chrestiens sous ceste condition, qu'ils vivroient paisiblement sans rien entreprendre contre les loix, & quand ils commencerent à les desprisier, alors les Edicts faits en leur faveur, furent abolis; & eux reduits soubs le joug de servitude. Representez-vous l'entreprise de l'assemblée; elle a fait la souveraine, attaqué le Roy d'injures, l'a accusé publiquement d'injustice, s'est liguée avec les Estrangers à son dommage & de son Royaume, & apresté quant & quant le feu, la ruine & le sac d'iceluy. Comment pourra le Roy digerer ces offences atroces & piquantes, qui touchent & sa personne & son Estat? Jadis les Eglises Chrestiennes furent privées de leur liberté; & endurerent persecution pour des legers soubçons de conjuration: que pourra-t'il advenir à l'assemblée, & aux Eglises de leur Religion qui manient les armes soubs son adveu? Je l'eusse prescheé toute sage, si elle eust consideré comme ceux de la Religion Pretendue Reformée vescurent en toute seureté & liberté tant qu'ils jouyrent de la paix, au lieu qu'en temps de guerre ils furent odieux au Roy & au peuple, chassez de leurs maisons, privez de leurs biens, en perpetuelle frayeur, crainte & doute de leurs vies, tourmentez par le peuple, pillez & quelquefois tuez; & en toutes batailles, fors une, battus. La longue paix luy a fait oublier ces maux, y voulant encores retomber, quoyqu'elle sçache que les belles levées de boucher que leurs devanciers firent, n'ayent prins la fin qu'ils s'imaginerent, ains ruiné, bouleversé, & pesle-mesle la France sens dessus dessous. Le meilleur & plus salutaire conseil que l'assemblée & ceux qui se sont unis à elle, puissent prendre, c'est de recouvrer la paix, non par armes, mais par obeyssance, par patience & par prieres, d'aller au Roy à genoux avec un cœur abbaissé pour appaiser sa colere, sans se plus efforcer de remettre sus leurs dessens soubs pretexte de Religion, lequel ils ne peuvent avoir. Toutes ces entreprises de guerre ne tendent qu'à aigrir de plus le Roy, & à le contraindre de tourner son ire en une haine irreconciliable contre le corps de leur Religion.

Depuis qu'en France l'on ouvrit le chemin à Jesus-Christ par l'espée, tout y fut rempli de sang, de cruauté, tristesse & misere. Il leur faut laisser ceste voye pour suivre celle de ces bons vieux Peres, & lors le Roy les relevera de ceste longue traisnée de malheurs, qui les talonne: Car c'est à luy, aprés avoir gagné tant de villes, & reduit ceux de la Religion pretendue Reformée à un miserable point, qu'ils ont un extreme besoin de sa misericorde, de ne les accabler par sa force, ains doit mieux aimer vaincre par sa clemence leurs cœurs desja abbattus par ses victoires que de les ruiner, leur donner la paix, oublier toutes les choses passées, leur remettre les crimes qu'ils ont commis, & les recevoir en son giron, pour le desir qu'il doit avoir de les attirer à soy par douceur, & de les conserver comme ses sujets.

Ce sera une obligation estroitte qu'ils luy auront, pour n'attenter jamais aucune nouvelleté en son Estat, & une crainte qui les retiendra dans la modestie, ayant veu qu'il a prins en quatre mois tant de villes, & que s'il eust voulu passer outre, il pouvoit prendre & ruiner de fonds en comble toutes les autres: car il n'y a point de ville si bien munie & fortifiée, qui pied à pied ne se force; la continuation est invincible, par la longueur de laquelle, le temps mine, consomme, donne toutes choses & les rend à leur point, estant le plus seur & le plus certain secours que sçauroient avoir ceux qui en sçavent attendre & choisir l'opportunité, & au contraire le plus dangereux ennemy que puissent avoir ceux qui font les choses avec precipitation. Adieu.

LETTRE XI.

A luy-mesme.

Qu'il ne faut forcer personne en sa Religion.

CEux de la Religion pretendue reformée apprehendent que le Roy, ayant mis soubs sa main toutes leurs villes de seureté, ne les force ou en leurs consciences, ou de sortir de son Royaume. Je ne croiray jamais qu'il en vienne à ces extremitez aprés tant d'Edicts & Declarations. Et quand tout cela cesseroit, puis que la volonté distingue le maleficé, comment les jugeroit-on criminels pour les punir, eux qui pensent bien faire en tenant l'opinion qui leur a esté imprimée en l'esprit dés leur basse jeunesse, laquelle ils croyent estre la pure verité? Car quel argument plus certain pour monstrer qu'ils le croyent, sinon qu'ils meurent obstinez en ceste creance? Ce seroit donc conscience bien grande de les condamner pour une Religion qu'ils tiennent la vraye Foy. Les Chrestiens ne condamnerent jamais un Payen à mort, pour ne croire point l'Evangile. Aucun de nous n'a esté fait Chrestien dés sa naissance, si ainsi estoit que pour n'estre point Chrestien, on fust punissable, si-tost que l'homme seroit nay, il seroit puny de mort. Le Christianisme est un accident à l'homme, consequemment il est besoin qu'il reçoive la foy, laquelle se reçoit par la persuasion, non par force ou contrainte, & ceste persuasion vient de la grace de Dieu, non par la persuasion de l'homme seulement. Il ne peut avoir la foy si Dieu n'y opere. Donc si la foy ne se plante point par contrainte, mais volontairement & de plein gré, est-il raisonnable de punir celuy qui ne se peut persuader que ce que l'on luy presche soit la vraye Religion? Quand

nostre Seigneur Jesus-Christ charge ses Apostres & Disciples d'annoncer l'Evangile, il ne leur commande point de forcer ou contraindre personne. Il n'y a point de merite à faire une chose par force. L'opinion est libre, & combien que l'on puisse forcer un homme de faire chose contre sa volonté, toutesfois il n'est pas possible de le contraindre de croire ce qu'il ne croit point. Adjoustez maintenant que ce seroit une injustice de condamner un homme pour avoir ignoré la vraye intelligence de l'Evangile, laquelle il ne peut avoir sans la grace speciale de Dieu. L'on ne peut contraindre ny le Payen, ny le Juif de recevoir le Baptesme, qui ne se reçoit qu'en croyant, ce seroit estre baptisé au corps, non en l'esprit. Et de les chastier là-dessus, l'on perdroit l'ame avec le corps. L'ignorance en ce subject semble estre excusable, car nostre Seigneur estant prest à rendre l'ame, excuse ceux qui le crucifioient, disant. pardonne-leur mon pere, car ils ne sçavent ce qu'ils font. Il est escrit que du cœur derivent les adulteres, les larcins, les homicides & les autres pechez: si la volonté n'est point de mal faire, on ne le peut imputer à peché car le peché est d'une malice pourpensée & deliberée, non quand on est deceu & trompé. Or est-il que l'heresie est une erreur. car si l'on parle contre sa conscience, c'est bien une menterie, ou imposture, non une heresie, d'autant que l'heresie est de croire, & que qui tient une proposition heretique ne la croyant point, il ment à son escient, mais il n'est pas heretique pour ce qu'il ne la croit pas. Si c'est erreur qu'il soustienne, il est trompé & deceu, or celuy qui erre ne consent point, & si le consentement n'y est, il n'y a point de peché. C'est pourquoy plusieurs ont fait conscience d'assister aux jugemens de mort, pour condamner des personnes ignorantes, qui pensoient bien faire en soustenant leur erreur, & estoient d'advis que l'on les cathechisast & instruisist, ainsi que nostre Seigneur commanda, disant à ses Apostres qu'il les feroit pescheurs des hommes, c'est-à-dire qu'ils convertiroient les infideles & mescroyans à la foy par leurs predications & bons exemples. Que si nos Prelats faisoient leur devoir d'annoncer la parolle de Dieu, & reformassent leurs mœurs, instruisans leur troupeau, tant par exemple de bonne vie, que par vives remonstrances, il seroit aisé de les gaigner. Mais d'y proceder par autre chemin, c'est temps perdu. Car l'on a veu par experience, que tant que l'on a pensé abolir leur Religion par supplices de mort, de tant plus leur nombre s'est accreu, les voyant constamment mourir pour le maintien de leur opinion, ainsi que jadis le sang des Martyrs estoit la semence des Chrestiens. Aussi de les bannir de ce Royaume, ce n'est guerir la playe, pour ce qu'estans hors d'icy, ils en gasteront d'autres, qui est aussi grand dommage que s'ils en infectoient des nostres d'autant que le Christianisme est un mesme Royaume, & que devant Dieu il n'y a point de distinction du Juif & du Grec, & puis le nombre de ceux de la Religion pretendue reformée est si grand, que de les exterminer, ce seroit entreprendre l'impossible, & quand le Roy le voudroit, (ce qui ne tombera jamais en son ame,) il se trouveroit le Roy des cendres, & non des François. On les a condamnez au feu, pour cela ils n'ont point cessé, mais se sont multipliez de plus en plus, & faits si forts & si puissans, qu'ils ont osé lever les armes contre nos Roys, livrer batailles, se saisir de ses villes, capituler avec luy, s'allier & confederer aux Princes de leur Religion, qui leur fournissoient argent & gens à leur besoin; tellement qu'il a fallu faire de necessité vertu, & authoriser par Edicts de pacification leur Religion pour les empescher de prendre les armes. Que si pour faire cesser ceste Religion, on se fust mis à reformer les abus des Ecclesiastiques, les faire resider en leurs Dioceses, preschet, empescher la pluralité, ou plustost venalité des benefices, distribuer aux Pauvres les biens de l'Eglise, que les Prelats prennent seuls à leur usage, c'eust esté un plus court chemin, & ne doit-on jamais esperer, que ceste Religion cesse tant que ces abus regneront en nostre Eglise. D'y aller par armes, c'est hazarder la vie des Sujets du Roy, pour faire vivre les Beneficiers à leurs aises, & jouir paisiblement du revenu dont ils abusent au grand scandale de tous. Est-il pas dit qu'il faut qu'il y ait des heresies, afin que ceux qui sont esprouvez, soient manifestez? C'est donc temps perdu que de s'y acharner par supplices, il y faut venir par moyens plus doux & gracieux, espargnant le sang de nostre prochain. Prions Dieu, qui seul preside à nos actions, qui est seul Medecin des ames, de les rappeller à son troupeau, les reduire au bon chemin dont ils se sont desvoyez. Suivans le conseil de ce Juif, qui dit, que si ceste doctrine estoit de Dieu, elle devoit demeurer, si elle n'estoit de Dieu, elle prendroit fin d'elle-mesme, ainsi que nous avons veu les heresies Arriennes, Macedoniennes, Nestoriennes & autres estre disparues avec le temps. Ceste opinion est favorisée par nostre Seigneur, quand il dit: si ton frere t'a offensé, fay-luy remonstrance à part, s'il ne te veut ouir, dis-le à l'Eglise, s'il n'en veut croire l'Eglise, qu'il te soit comme Ethnique & Publicain. Il ne dit pas que l'on le fasse mourir, ou bannisse, mais que l'on le fuye. S. Paul: fuyez l'homme heretique aprés que pour la premiere & seconde fois vous l'aurez repris de sa faute. Les maladies d'esprit se guérissent par le glaive spirituel, & non par le corporel.

Par les Edicts de pacification, il a esté permis de vivre en ceste Religion, de s'y faire baptiser, que l'on y ait prins son instruction, que l'on ait preschè ceste doctrine par authorité du Roy pendant cinquante ou soixante ans. & qui pourroit aprés ce long-temps en saine conscience condamner à mort ceux qui tiennent la Religion que l'on a preschée pour bonne publiquement en assemblées licites & permises par le Prince? La plus-part de ceux qui tiennent ceste opinion, sont nais depuis que ceste foy se presche, sont baptisez en ceste erreur, n'ont jamais ouy parler à leurs ministres en leurs presches, de l'Eglise Catholique, sinon comme d'une Eglise pleine d'abus. De penser maintenant leur faire gouster nostre Religion, dont on les a tant degoustez, il n'y a apparence. Es choses douteuses, c'est bien le plus seur d'embrasser l'opinion la plus douce. Les Juifs, encores qu'ils fussent le peuple de Dieu, toutesfois ils souffroient des heresies parmy eux, les Essenéens, Pharisians, Sadduceans & les Philosophes Judeans. Voilà, comme je pense, qu'il faut laisser vivre ce peuple, jusques à ce que Dieu l'ait touché & inspiré, pour s'unir avec nous. Il n'est pas dit cependant que l'on ne puisse remuer & jetter en avant les moyens de mettre bien celuy de la Religion pretendue reformée avec le Catholique, & aprés les avoir remuez diversement en mon esprit, je n'en ay point trouvé de meilleur que celuy dont useront les Atheniens en pareil cas. Que si telle douceur & bonté pouvoit entrer en nos esprits, j'espererois que facilement on se pourroit accorder du tout. Comme les Atheniens eussent envoyé prendre conseil d'Apollon de la Religion qu'ils devoient tenir, l'Oracle leur respondit, celle que leurs ancestres avoient accoustumé de tenir. Eux, non contens de telle responce, renvoyerent vers l'Oracle pour luy remonstrer que leurs devanciers avoient souvent changé de coustume, & qu'ils estoient en doute à laquelle ils se devoient arrester: à la meilleure, dit-il. J'estime qu'on en doit faire autant pour le regard de la Religion de Nostre Seigneur Jesus-Christ, de laquelle il faut bannir l'avarice, la convoitise du gain, la coustume de trafiquer marchandise en l'Eglise, qui y ont apporté un grand changement, corruption & depravation, & puis elle se reduira à tel estat, qu'on y recognoistra ceste sincerité, chasteté, integrité & saincteté qui reluisoit en l'ancienne & primitive Eglise. Quand cela sera executé, je veux que pour les accorder ils prennent des Juges non suspects lesquels sont hors de tout reproche; je dis Jesus-Christ, ses Apostres & les Docteurs & Martyrs des cinq premiers siecles les plus proches du temps des Apostres. Des escrits de tels personnages, l'on apprendra quelle est l'entiere & pure doctrine Chrestienne, & les ceremonies anciennes receues en la primitive Eglise, afin que se reglant selon icelle, chacun soit asseuré en sa

conscience

conscience de n'estre esgaré, mais bien de marcher seurement comme sous la conduite de ceux qui de tout ce qu'ils ont fait & ordonné en l'Eglise, ont pour garand nostre Sauveur Jesus-Christ. Je croy que voilà le vray moyen de s'accorder & reunir. Partant, il faut prier A Dieu chacun en son endroit, de tout son cœur, qu'il luy plaise nous en faire la grace, afin que sentans tous une mesme chose en Jesus-Christ nostre Redempteur, nous conspirions saincctement à l'avancement de sa gloire & édification de son Eglise. Adieu.

LETTRE XII.

A Monsieur Raoul, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, & Evesque de Xaintes.

Il luy monstre le bien qui est arrivé à son frere en mourant.

Dieu a sonné la retraite à vostre frere, mon bon & ancien amy, auquel il a obéy avec allegresse, croyant qu'il l'a renvoyé des mes-aises de ce monde, au repos superiel. Ce jour dernier de sa retraicte de la terre au Ciel, est le premier de son aise. Dieu qui par tant d'indices luy a certifié son amour, ne l'a pas créé, provigné & regeneré, afin qu'ayant souffert tant de peines, il cheust de mal en pis, si la mort estoit mal. La mort a esté le port pour le mettre à l'abry des orages de ce mon- B de, ausquels il estoit exposé.

Les Thraces, pour ceste occasion, entretroient avec allegresse les morts dont ils avoient tristement pleuré la naissance; & Socrate, sur le point d'expirer, voua un coq au Dieu Æsculape Medecin, comme si mourir fust guerir. Vostre frere s'est librement separé d'avec son corps & prins la mort gayement, en quoy consiste la vie du sage. S'estant delivré de ses liens, il a cinglé droit dans le Ciel, où il vit à bon escient, non comme çà-bas il vivotoit, ou bien plustost flottoit entre la vie & la mort, assiegé de toutes les affaires du pais, n'ayant nul repos que celuy qu'il prenoit dans le travail, affligé des gourtes, du calcul, des douleurs de teste & de tant d'autres maux, qu'il pouvoit dire que depuis quarante ans il n'avoit pas eu un jour de bon.

Quel heur à luy, de se voir deschargé de toutes ces passions qui suivent les affaires, & guery de toutes ses maladies, pour estre maintenant occupé à la claire contemplation de ceste divine bonté, dont icy-bas nos esprits sont esperduement amoureux. Quand vous considererez sa felicité, vous mettrez soubs pied toutes ces vanitez, toutes ces pensées molasses & avec une magnanimité de courage contemnerez ce monde pour aller chercher le Ciel & rendre le depost de vostre vie au Seigneur & proprietaire d'icelle, afin de recueillir le fruict du bien que vous aurez fait, ainsi que l'a pratiqué vostre frere. Adieu.

LETTRE XIII.

A Monsieur de S. Leger, Enseigne de la Compagnie de Gendarmes du Duc d'Espernon.

Que le Roy doit donner la paix à ceux de la Rel pr. ref.

Apres quele Roy eut prins tant de villes, & pour la derniere celle de Clairac, je vous manday que je pensois qu'il estoit à propos qu'il donnast la paix à ses sujets de la Religion pretendue reformée, qui s'estoient rendus souples, humbles & maniables par ses promptes & diligentes conquestes. Toutesfois il resolut d'attaquer la ville de Montauban, où il y a trois mois qu'il est, sans avoir rien avancé, je croy qu'il y demeurera jusques au prin-temps pour recommencer de plus beau. Je suis François frappé à la vieille marque, qui reçois un desplaisir extreme de ce que chacun en ses communs devis tient que le Roy monstrera une grande foiblesse s'il ne prend Montauban, laquelle haussera le cœur à ceux de la Religion pretendue reformée, pour entreprendre contre son Royaume, parolles qu'ils laissent aller à la vanvole, sans considerer, qu'à la guerre il faut balancer l'honneur & le profit d'un mesme poids, & suivre ce qui est plus apparent pour le bien & utilité du general.

Qu'un Roy ne doit jamais pour le desir d'un honneur, ny par la crainte d'un blasme imaginaire, faire rien au dommage, ou manquer à l'utilité de son peuple, ains en toutes choses se gouverner selon la raison, & non selon l'opinion. Nul ne revoque en doute que si le Roy desploye ses forces contre ceste ville, qu'il ne la prenne. Si ce n'est en six mois, ce sera en un, deux ou trois ans. La longueur du temps & la patience reduisent toutes choses à leur point. qui peut attendre, tout vient à bien. Qui ne sçait qu'en ce long siege se perdront Princes, Seigneurs, Gentils-hommes, Capitaines & Soldats, en la perte desquels la France recevra un notable D dommage? Le Roy peut destourner ceste triste perte, en donnant la paix à ceux de Montauban. C'est un exemple qui ne sera sans exemple. Nous en avons un domestic, au moule duquel, pleust à Dieu que nostre Roy se formast. Charles Neufviesme, premier que d'attaquer les Rochelois, envoya vers eux ce grand Capitaine la Noue pour les asseurer qu'il entretiendroit leurs privileges en tous leurs points, pourveu que Biron entrast avec sa compagnie dans leur ville, & garde suffisante pour le Chasteau & les tours de la chaisne & du garrot, offres qu'ils refuserent, croyans qu'ils imposeroient sur eux un C joug de servitude duquel ils ne pourroient jamais se desliet. La Noue fait entendre au Roy leur resolution, lequel depescha son armée commandee par Monsieur pour assieger leur ville pendant sept ou huict mois, plusieurs sorties & combats se firent, plusieurs mines jouerent & assauts se donnerent, qui produisirent la mort de grand nombre de François tant de l'un que de l'autre party. Pendant toutes ces sorties, combats & assauts, plusieurs pour-parlers de paix se jetterent en avant, les articles de laquelle enfin s'accorderent par Monsieur, les Princes & Grands de l'armée soubs le bon plaisir du Roy, qui par l'advis de la Royne Mere, des Cardinaux de Lorraine & de Guyse, du Chancelier de Birague, de Morvilliers, Lansac, Limoges, Foix, Thou, Seguier, Hennequin, Chiverny, Mande & Rossy, octroya par son Edict à ceux de la Rochelle, Montauban & Nismes · que la memoire des choses passées à l'occasion des troubles, demeureroit esteinte & assoupie, comme de choses non advenues que l'exercice de leur Religion leur estoit permis dans leurs villes : qu'ils jouyroient de leurs privileges anciens & nouveaux, esquels ils seroient maintenus & conservez sans aucune garnison, & que dans leurs villes ne seroient bastis forts, ny citadelles, que de leur consentement. A quel propos vous ay-je representé le nom de ceux par le conseil desquels se fit la paix, que pour vous monstrer que c'estoient personnages pleins d'experience aux affaires d'Estat, qui par la memoire des choses passées jugeoient de celles qui estoient à l'advenir qui jugeoient, dy-je, qu'un Roy doit considerer que la guerre

guerre civile est l'escueil & le bris des plus puissants Estats · qu'en ses victoires il ne peut que s'affoiblir, & perdre mesme en gaignant · qu'en une guerre estrangere, il trouve honneur & profit, mais qu'en la domestique, toute la perte est sienne : que tout ainsi que les branches n'ont plus de vie, le tronc de l'arbre estant porté par terre, de mesme, en une guerre civile la vigueur du chef de l'Estat se debilitant, l'on voyoit les parties nobles du corps se reduire à une piteuse condition, pour le peu de respect que leur rendoient les peuples, affriandez au libertinage & à la desobeïssance, chose qui leur faisoit apprehender une lamentable decadence de l'authorité Royale : qu'en un Royaume les moindres esmotions estoient grandement à craindre, lequel estoit comme un corps naturel où il y a danger de mettre la fievre en voulant purger les mauvaises humeurs, ou comme un bastiment dont une piece remuée esbranle quelquefois tout l'édifice, voire cause la ruine entiere : qu'il estoit trés aisé d'arrester ou de destourner les fleuves à leur source, lesquels enflez du grand amas des eaux, bouleversent aprés ce qui ose resister à leur violence : aussi qu'un Roy pouvoit, en un commencement de guerre, rasseréner la tourmente de son Royaume par un doux calme de reunion, & que ne le faisant, la guerre consommeroit ses forces, couvriroit son Royaume de cendres, & espuiseroit ses Finances, les plus fermes estançons de son Estat : enfin que c'estoit au Roy à apporter un bon ordre à ces desordres, & à ces maux des salutaires conseils, qui appaisassent ses orages par une tranquillité publique, & donnassent un affermissement à son authorité ; une force à son sceptre en l'amour de ses sujets, & à son nom, un glorieux nom de sage & pere de peuple. Voylà les motifs qui esmeurent ces grands hommes d'Estat à conseiller la paix à leur Roy. Pourquoy en pareil subject ne donnerons-nous pas conseil à nostre Roy pour ceux de Montauban, qui ont esté portez à soustenir ses armes par la crainte qu'ils ont eue d'estre forcez en leur Religion, & d'avoir une Citadelle dans leur ville ? Il n'y a rien si sensible aux hommes, que quand ils croyent que l'on les veut forcer en leurs consciences, ou priver de leur liberté. Ces deux poincts leur preparent le chemin à toutes choses extrémes. de là naissent les desespoirs, qui dispensent les sujets de leur affection & les affranchissent de toute crainte. Ils balancent entre l'obeïssance & la rebellion, & en ce doute, mettent aisément en nonchaloir l'obeïssance qu'ils doivent au Prince. Que le Roy sera saincteement conseillé, s'il suit le conseil de ces Nestors, qui ont tenu de leur temps & dehors & dedans le Royaume, les premieres charges de l'Estat ? Tout ainsi que le Pilote, selon les divers vents, & accidents, tourne & vire ores çà ores là son gouvernail, ce qu'il faict pour ne commettre des fautes perilleuses s'il le tenoit tousjours d'une sorte aussi le Roy, selon les diverses circonstances & varietez qui arrivent à tout moment és affaires humaines, ne doit tenir une mesme forme, ains suivre celle qui est la plus utile pour son peuple. Quand il verra dans le miroir des derniers troubles, le piteux Estat où estoit reduit ce Royaume, il apprendra que la ruine de ceux de la Religion pretendue reformée ne se peut jetter en moule, qu'elle n'attire celle des Catholiques. Si l'on veut guerir tout à coup les maladies du corps qui se sont acharnées sur nous à petits traicts, c'est, par un mesme moyen, perdre & le patient & la maladie. ainsi si le Roy veut purger & oster la Religion pretendue reformée tout à coup de son Royaume, qui s'est coulée dans toutes les veines du corps de son Estat depuis soixante & deux ou trois ans en çà, il verra & l'une & l'autre Religion perdue. Henry III. en la harangue qu'il fit au Parlement, aux Ecclesiastics & aux Parisiens qu'il avoit assemblez en 1585. en son Louvre. il eust mieux valu (me croire (dit-il) j'ay grand peur qu'en voulant perdre le presche, nous ne hazardions fort la Messe. Il vaudroit mieux faire la paix, encores ne sçay-je pas s'ils la voudront recevoir à nostre heure. Toutes ces raisons doivent exciter nostre Roy à calmer les flots qui veulent engloutir son Royaume & reduire la discorde à sa derniere fin. Disons, malediction d'enhaut sur ceux qui fomentent, desirent, procurent & allument une guerre intestine, de laquelle se forment les mescontentemens des peuples, leurs soulevemens, leurs desobeïssances & en suite la ruyne & desolation des Empires & l'entiere dissolution des œuvres les plus parfaites. Pardonnez à ma naïfve & grossiere liberté. Adieu.

LETTRE XIV.

A Monsieur de Montaigne, Seigneur de S. Genest, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, President & Lieutenant general au siege Presidial de Xaintes.

Que chacun en se monde participe de la lune.

Il est vray que nous participons tous de la lune, c'est-à-dire, que nous sommes fous en la chose où nous applicquons nostre fantaisie entiere : comme celuy qui ayme démesurément un plaisir lequel s'escoule plustost que le pensez, comme un autre qui est affligé d'une insatiable avarice, auquel tout est peu & le peu rien un autre qui pour estre battu d'une miserable ambition, n'a point de jour arresté, & son mal renaissant à chaque moment, ayant pensé estre grand, il se trouve qu'il n'embrasse que du vent. un autre qui se fonde sur des vaines & trompeuses esperances un autre qui n'a plaisir qu'à bastir, à estre bien vestu, à voyager, à estre à la Cour, un autre qui se met tout à plaider, un autre à faire bonne chere, estre suivy de valets.

Concluons que chacun a un quartier de lune dans la teste. Pour moy je n'en suis pas exempt ; car j'ayme à outrance & les chevaux & les livres, je loge les chevaux avec les livres, & les livres avec les chevaux. Mais Xenophane estoit tout lunatique, qui disoit le circuit de la lune estre plus grand dix-huict fois que la terre, & qu'en sa concavité il y avoit un autre monde qui vivoit à nostre façon. Pourquoy appellons-nous un homme fou, lunatique ? Parce que la lune reluit tantost sur la terre avec un plein visage, tantost avec un racourci, elle est inconstante & variable, & tousjours dissemblable à ce que n'agueres elle estoit : aussi un fou ne demeure jamais en un estre stable. Mais je laisseray là la raillerie à part, pour passer plus outre, & vous dire que toutes choses humaines animées & inanimées se gouvernent par la providence de la lune, lesquelles par ses mouvemens sont diminuées & augmentées selon qu'elle croist & diminue.

Je commenceray par ce grand élement, quand la lune est pleine & nouvelle, y a-t'il pas plein flux de mer ? Quand elle est au quartier, le flux est-il pas bas & à chacun jour ne se retarde-t'il pas de trois quarts d'heures ? Au declin & decroissement, toutes sortes de coquilles sont-elles pas fort extenuées de leur substance & presque comme vuides, & sur le plein le tout n'est-il pas au contraire ? Les animaux, les plantes & tous les élemens sentent-t'ils pas en ce temps-là un merveilleux changement de sang, des humeurs & des moelles ? Les femmes ont-elles pas une manifeste sympathie avec elle, lesquelles ont leurs temps en chaque lune une fois, les jeunes quand elle croist en lumiere, & les autres selon leur aage proportionné & rapporté à celuy de la Lune ? Quant aux animaux, l'Escarbot au definement de la Lune forme-t'il pas une boulette de fiente de bœuf laquelle il enterre, & ayant demeuré vingt-huict jours, au renouvellement de la

la Lune, ne trouve-t'il pas un escarboton formé, animé, né, & renouvellé avec elle? La fourmis ne cesse-t'elle pas de travailler lors qu'elle est sans lumiere, & quand elle est au plein, ne travaille-t'elle pas sans aucune entrecesse? Les yeux des chats ne se changent-ils pas selon ses changemens? Et aux chevaux la maladie des yeux ne croist-elle pas, ou décroist avec elle? La Panthere n'a-t'elle pas sur sa cuisse une marque representant le croissant de la Lune, laquelle s'augmente & diminue tout ainsi que fait la Lune? Ses cornes se courbent-elles pas & penchent peu à peu tout ainsi qu'elle decroist, & se relevent-elles pas aussi peu à peu ainsi qu'elle croist? L'Elephant recognoist-il pas les renouvellemens, & signamment le Croissant, quand il rompt des rameaux de certains arbres qu'il esleve en l'air, & retournant sa face vers elle, les esbranle comme s'il les luy vouloit offrir? Aux jours du renouvellement de la Lune, les animaux n'adjoustent ou diminuent-ils pas quelque chose à leur voix, excepté le Lyon? Les oyseaux de proye sont-ils pas plus legers environ la pleine Lune? Y a-t'il pas en Egypte un poisson appellé Physe, le foye duquel croist & decroist avec la Lune? Son corps est-il pas gresle & maigre quand il n'y a point de Lune, & gros & gras quand elle est au plein? Les plantes s'accordent-elles pas aussi avec elle? Les graines que l'on veut semer, doivent-elles pas estre jettées en terre quand elle croist? Et tout ce qu'on veut cueillir, doit-il pas estre fait quand elle décroist? Les herbes sont-elles pas de beaucoup plus grande efficace lors qu'elle croist, qu'au decours & definement d'icelle? La Lune n'a-t'elle pas une grande puissance sur les maladies, puis que l'on voit leur allegement & rengregement, mutation & changement soit en bien ou en mal se manifester communément le quatriesme jour, 7. 11. 14. & 28. entrant dans le 29. si tant durent les maladies? Ces jours-là ne sont-ils pas tant indicatifs & denonciateurs, que critiques & juges du progrés & estat du malade & maladie? Les Medecins ne tiennent-ils pas que ces jours ne peuvent avoir telle autorité de prerogative d'ailleurs que de la Lune? Disons donc que le cours de la Lune, adjoustant celuy du Soleil avec leurs divers changemens, temperent tout ce grand Palais basty pour la demeure des hommes. Les terres sont nourries, ouvertes & relaschées de la chaleur du Soleil, & la Lune par sa tiedeur penetre dans les fruicts, lesquels elle meine à une parfaite meurisson. Le Soleil fait ses operations durant le jour, & la Lune durant la nuict, auquel temps elle ramolit & humecte les matieres de ce bas monde, afin que plus facilement elles puissent recevoir les actions vitales & operations formelles du Soleil, lors qu'il les vient par son découlement, radiation & influence à disperser & particulierement distribuer selon le merite & capacité d'une chacune. De là vient que le Soleil & la Lune sont appellez les deux yeux du monde, penetrans, vivifians, esclairans sur toutes les choses de l'air, de l'eau & de la terre: les deux organes & principaux instrumens de tout l'univers, au son & harmonie desquels toutes creatures tant raisonnables que desraisonnables se resveillent, esjouyssent & prennent vigueur & force: deux grands Monarques qui ont authorité sur toutes les choses qui sont en ce monde, lumieres & flambeaux du jour & de la nuict, par une grande singularité & particulier privilege. Il faut que je laisse ce discours, car la passion des chevaux & des livres me reprend. Adieu.

FIN DU NEUFVIESME LIVRE.

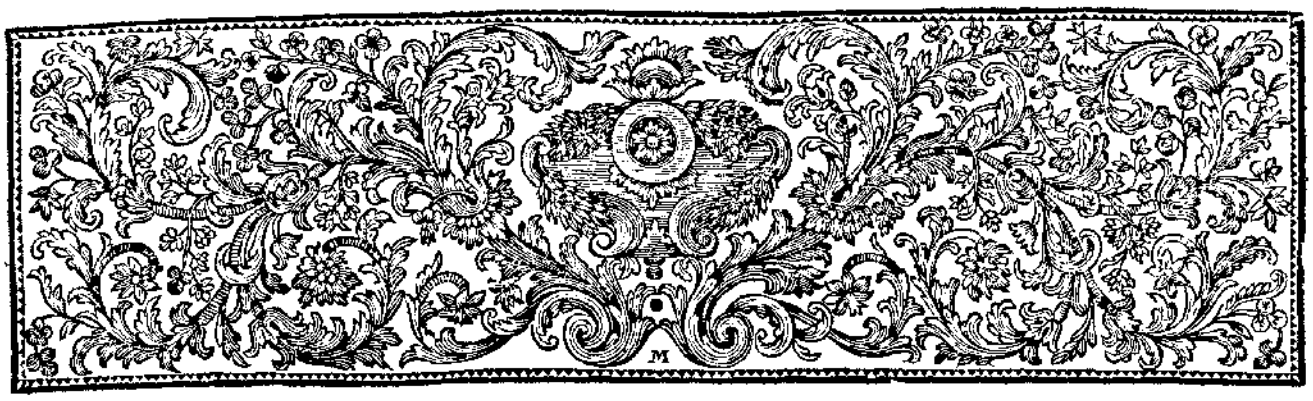

LES LETTRES DE NICOLAS PASQUIER, FILS D'ESTIENNE.

LIVRE DIXIESME.

LETTRE I.

A Monsieur Froger, Docteur en Theologie, Chanoine de la Saincte Chappelle de Paris, & Curé de S. Nicolas du Chardonnet.

Il le prie de luy escrire la façon de la mort de son pere.

JE m'asseure que quelques-uns des Jesuites feront courir divers bruits au desadvantage de la memoire de mon pere, maintenant qu'il est mort, d'autant qu'il plaida en 1564. pour l'Université de Paris contre leur Ordre, où il predit de leur Compagnie plusieurs choses auparavant qu'elles arrivassent & depuis composa le Catechisme ou Examen de leur doctrine, qui descouvre ce qu'il avoit prognostiqué trente-huit ans auparavant: & pour ce qu'ils veulent par toutes sortes d'artifices effacer ce qu'il a veritablement escrit, ils desirent faire croire à ceux qui ne l'ont cogneu, qu'il estoit Huguenot, afin qu'ils n'y adjoustent foy, combien qu'il ait esté Catholique, Apostolique & Romain en sa naissance, en sa vie & en sa mort. Nul ne sçait mieux que vous, qui avez gouverné sa conscience un si long-temps, quel il a esté pendant le cours de sa vie, & jusques à ce dernier periode de la separation de son ame & de son corps. C'est pourquoy je vous prie, comme son Curé, de m'escrire au long le pour-parler que vous eustes ensemble quatre ou cinq jours avant son trespas, & le jour qu'il mourut, afin que vostre lettre fasse mentir ceux qui voudront parler de luy autrement que selon la verité. Adieu.

LETTRE II.

Le Sieur Froger, au Sieur Pasquier.

Mort d'Estienne Pasquier.

Voyez la lettre de sa mort sup. f 93. 94.

POur satisfaire à vostre priere, je redigeray par escrit les propos que nous eusmes feu vostre pere & moy, quatre ou cinq jours auparavant son decez, & encores lors qu'il fut atteint du mal dont il mourut. Je commenceray à vous dire que la premiere fois je le trouvay, à son accoustumée, en sa chambre sur la composition de plusieurs beaux disticques Latins, de quoy me conjouyssant & de sa bonne santé, je le priay d'avoir agreable que je luy parlasse encore une fois franchement & avec liberté, & comme son Curé, qui ne recherchoit & n'avoit jamais recherché que le bien & l'asseurance du salut de son ame, & rien moins qu'à complaire aux Jesuites, que je ne voulois aymer & cherir qu'avec raison. Quoy protesté de ma part, je le supplay au nom de Dieu de me dire en bonne conscience s'il esperoit de pouvoir rendre à Dieu bon compte de toutes ses œuvres, & luy faire allouer toutes ses raisons, que lors je me tiendrois content sans plus en parler. Et particulierement je luy representay qu'il avoit escrit, que la secte des Jesuites estoit pire que le Machiavelisme & le Lutheranisme, en quoy je craignois fort qu'il n'eust fait injure à l'Eglise Catholique, nostre saincte Mere, qui avoit receu l'Ordre des Jesuites comme sainct & salutaire. Il me respondit qu'il n'avoit rien escrit contr'eux qu'avec fondement & raison, & que le temps & la posterité descouvriroit le merite ou demerite de luy ou des Jesuites, à laquelle il laissoit le jugement. Quant au Machiavelisme & Lutheranisme ausquels il les avoit comparez, qu'il entendoit dire qu'ils troubloient toute l'œconomie & hierarchie ancienne de toute l'Eglise, entreprenans sur les Ordinaires, & rendans

dans leur ministere, jurisdiction & authorité aneantie, & adjoignants à leur Societé autant qu'ils pouvoient de benefices. Au surplus, qu'il les honoroit tous en particulier, *nomine l terario*; en quoy je recogneus que ce venerable vieillard n'entendoit imputer la malignité & impieté soubs-entendue sous les deux termes de sa comparaison, dont je fus grandement consolé & satisfait, & tiray une consequence de tous les autres propos couchez en quelque autre part que ce fust de ses livres, par l'usage desquels, je certifie à tout le monde, comme son Curé, qui par la grace de Dieu ay eu une pleniere cognoissance de sa conscience, qu'il n'a voulu ny pretendu offenser, autant qu'ils seroient peut-estre offensifs. Et de fait, il me souvient qu'une fois en ma presence, il promit au Pere Gontery, que si jamais il faisoit reimprimer ses œuvres, & qu'il parlast d'eux, il n'useroit plus de ce mot de secte, ains de Compagnie. Aprés ce petit colloque, je le priay d'y repenser à loisir, & luy donnay le bon soir. A la seconde fois que je l'entretins, qui fut au temps de son mal, comme je m'approchay de son lict pour l'exhorter, je n'eus pas laché trois ou quatre paroles qu'il me prevint, & croyant que je luy voulusse r'entamer le discours où nous estions demeurez lors de sa santé, il me dit qu'il avoit veu le lieu susmentionné de son Cathechisme, & pensé à ce que je luy en avoit dit, mais qu'il n'y avoit rien que bien digeré & entendu au sens qu'il m'avoit expliqué. Sur quoy ne le voulant importuner, à cause du mal qui le pressoit, je le consolay, le priant de se resigner de tout point à la volonté de Dieu, qui ne l'abandonneroit à son besoin, pourveu quant & quant qu'il n'abandonnast le soin & de sa personne & de son ame, & partant je le priay d'embrasser ceste petite Croix que Nostre Seigneur luy faisoit porter, & que par le merite & Passion de Nostre Seigneur Jesus-Christ, il luy demandast pardon de ses pechez, & eust une bonne & entiere repentance.

Je luy demanday encores s'il n'estoit pas penitent de toutes ses fautes, & s'il ne vouloit pas mourir enfant trés-obeyssant de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine & recevoir de nous l'absolution de ses pechez, lesquelles demandes je reiteray à trois diverses fois, & m'ayant tousjours respondu qu'il le vouloit ainsi que je luy avois proposé aprés s'estre devotement confessé, je luy donnay l'absolution, puis le communiay avec une ardente & profonde devotion de sa part, & ayant beny tous ses enfans presens & absens, il deceda en bonne & heureuse paix par la bonté & misericorde de nostre Dieu. Adieu. De Paris ce 5e d'Octobre 1615.

LETTRE III.

A Monsieur de Raymond, Abbé de la Frenade.

Il monstre le mespris qu'il faut faire d'un livre plein d'injures.

J'Ay receu vostre lettre par laquelle j'apprends le desplaisir que vous prenez de ce qu'un Autheur sans nom ait escrit des impietez abominables & pleinement fausses contre la memoire de mon pere. Je vous diray que j'ay leu le libelle diffamatoire de ce nouveau rechercheur, lequel je trouve chargé de la plusspart des vices qu'il luy impose calomnieusement, de façon que l'on luy peut dire, *Va tibi, qui malè arguendo, maledicis.*

De respondre à ce livre, ce seroit une œuvre sans fin, & faire comme ceux qui tirent à la scie, lesquels se la poussent & repoussent continuellement. Vous sçavez ce que disoit un Ancien de ces sortes d'escrits, *spreta exolescunt.* C'est un livre qui sera aussi-tost estoufé, que nay, vous ne le verrez jamais engravé au cedre. Il falloit que ce Maistre Escrivain vuidast ses noires, recuites & trés-malignes humeurs, autrement il fust crevé. Le meilleur donc sera de ne prendre autre vengeance de luy que celle du desdain & du mespris de sa plume & de son esprit. Une vie relevée pardessus l'ordinaire est tousjours heurtée de telles gens, qui portent aisément & leur cœur & leurs mains au mal, lesquels ayans franchy les barrieres d'impudence, il n'y a plus de bride pour les retenir, il faut qu'ils aillent au pair de leur vouloir. Mais le bon en cela, est, qu'une solide renommée, comme celle que mon pere a laissée, ne peut estre atteinte ny esbranlée par un si petit & foible nain. Asseurez-vous que le silence en ceste rencontre operera plus que toutes les responses qu'on sçauroit faire, parce que dans cinq ou six mois la memoire de ce livre demeurera tellement esteinte, qu'il ne s'en parlera non plus que s'il n'avoit jamais esté. Le remuement qu'a fait mon frere de Bussy contre l'Imprimeur, luy a donné la vogue, car dès là, plusieurs creurent que c'estoit un livre de poids, lesquels curieux en meublerent leurs Bibliotheques. Mais ayans conferé les passages des Recherches avec les Chapitres de ce nouveau libelle par lesquels ils sont reprins, recogneurent la fourbe de cest imposteur, de laquelle aux occasions ils rendirent tesmoignage, de sorte que le bruict qu'avoit acquis ce livre, s'est, à l'heure que je vous escris, destruit par sa lecture.

Qui s'opiniastreroit à faire un livre à l'encontre & le mettre au jour, le feroit revivre long-temps aprés sa mort. J'ay escrit doucement mon advis à l'Autheur de ce libelle, je prie Dieu qu'il le rende sage, mais je crains que ce soit à tard, car il y a long-temps qu'il est, ce qu'il est, & tellement abandonné de Dieu, qu'il entre aisément en ceste rage canine, qui le fait mordre & devorer tout ce qu'il rencontre. Je ne croy pas qu'il puisse jamais changer. La truye a cela de propre, qu'elle se replonge dans sa premiere fange. Comme j'achevois celle-cy, un mien amy m'envoya ces Vers, desquels je vous feray part.

Ad G. J.

Latra quantùm vis, omnemque effunde furorem;
Latratu nullo gloria vera ruet.

In eundem.

Quamlibet oblatret rabidi fera lingua molossi,
Paschasio meritos numquam subducet honores,
Inconcussa viri stabunt monumenta per ævum.

Je vous remercie de vos tant honnestes offres. Adieu.

LETTRE IV.

Au Jesuite, Autheur du Libelle diffamatoire, intitulé les Recherches des Recherches.

Il remonstre à ce Jesuite qu'il ne devoit escrire contre la memoire de son Pere.

TU as du loisir à revendre, puis que tu te mets à regratter les œuvres d'autruy. Tu ne t'es pas souvenu de ce beau & riche precepte, espargne le temps. Si tu eusse aimé Dieu d'une integrité & rondeur de cœur, tu ne te fusses sans fin & sans mesure desbondé & desbordé par ton libelle contre la memoire de mon Pere, que tu as escrit avec non moindre chaleur que de vengeance. Ton esprit fecond & fertile en abondance d'injures, ressemble aux mauvais estomachs, qui vomissent ce qu'ils ne peuvent digerer; tu as fait comme la mouche cantharide, qui succe son venin du lieu mesme d'où l'Abeille tire son miel. Car en choisissant, à la façon des Sophistes, par cy par là de ses œuvres quelques tronçons & lambeaux de paroles, arrachez de leur contexte, tu les fais lire separément hors de leur subject, & de leur cause, & de ce qui precede, suit, & lie toute l'intelligence du discours, pour leur faire recevoir le visage que bon te semble. Et ainsi gehennant ses paroles & les destournant de leur sens naturel, quoyque clair & coulant: il ne se peut faire qu'elles ne soient desfeurées, foulées & renversées: à la façon des demy vers de Virgile, desquels on fit des pieces rapportées d'impudicité, bien qu'il n'y ait rien de si pudic que les vers de ce Poete.

Je croyois que ceste vieille dent d'inimitié que les Jesuistes luy portoient, fust ostée par sa mort: mais j'ay cogneu, quand tu as rafraischy & r'entamé ceste vieille playe, qu'il y a une guerre nouée irreconciliablement contre sa memoire. qui tesmoigne en toy un défaut de jugement, qui est la piece maistresse qui doit agir, dominer & faire tout, une sterilité de sagesse, un courage lasche; car celuy qui l'a grand, ne venge les offenses qui luy sont faictes, lesquelles negligeant, il ne sent point. La vengeance est confession de douleur, laquelle ne possede qu'un esprit bas, foible & plat, qui ne pardonne qu'au temps qu'il se venge. Quant à moy, je foule aux pieds ton mesdire indiscret. il n'y a rien de si victorieux qu'une insensibilité courageuse aux injures.

Si ton ame eust esté entiere, saine droicte & clairvoyante en elle-mesme, tu devois entrer en ton dedans, pour juger le profit que tu devois attendre de ton libelle. Le laboureur s'asseure de cueillir l'esperance du champ qu'il cultive. Mais tu ne dois rien esperer de ton travail, à cause de ce grand desbordement d'injures, lesquelles ayant semé au vent, ne produiront que du vent. Aussi que l'integrité de laquelle mon pere estoit plein, rebouche la pointe de tes mesdisances, sa vie descouvre tes calomnies, & l'honneur dont il a jouy, te rend tout couvert de honte. Que l'on retranche de ton libelle les impietez, faussetez, lieux tronquez, injures, contes bouffonnesques, & autres choses fades, insipides & languides il sera have, deffiguré & deschaîné par sa propre necessité, & demeurera comme une ruche sans rayons & sans miel, tronc aride, dont on ne fera point de compte. Je te dis bien plus, qu'il n'y a rien dedans qui puisse contenter un esprit fort.

En le composant, le peché & la peine sont nais tout à coup chez toy. le peché, ce sont tant & tant d'impietez & injures. la peine, c'est que l'enfant de ton esprit ne parviendra jamais à un parfait automne & entiere maturité. Il sera le jouet & la proye du temps, lequel comme juge veritable & équitable, l'a desja condamné. Il verra en un instant & son jour & sa nuict, il sera comme une fleur puante, qu'un seul moment fait fleurir & flestrir, un vent, une fumée, un ombrage & moins que rien, un esclair qui est aussi-tost amorty qu'allumé, un champignon qui croist & ternit en une nuict. Cet enfant avorton du temps, se rencontre plein de discours vains, & vuides de sens, ausquels il n'y a point de prinse, rien qui esveille l'esprit, rien qui le chatouille & anime, choses qui aydent grandement à le desheriter de la part qu'il pretendoit à la posterité. Ce qui a esté engendré en trois mois, ne peut estre de longue durée. les arbres tardifs demeurent vifs plus long-temps, & les fleurs tost espanouyes, tost s'esvanouyssent: davantage, ce genie qui conduit un livre à l'immortalité, ce naif qui le fait vivre, n'est point au tien, tout y manque, un amas de paroles de choix, un exquise recherche de belles pointes, ces riches traits que l'on desire de la langue Françoise, ces graves & mouelleuses sentences composées & serrées en certain nombre de paroles, qui sont le suc & la vigueur de l'œuvre, un discours arraisonné, ferme & solide, où tout est bien joint & compassé. Encores en eusse-je fais estat, quoyque mesdisant, (car je loue volontiers & largement les choses bien faites) s'il eust esté meublé de riches paroles, nerveux, plein de bonnes raisons & d'un langage masle, trempé de certaine efficace & vivacité, d'autant qu'il serviroit pour doucement polir & défricher le sauvagin de nostre langue. Mais au lieu de l'embellir de la sorte, tu l'as remply d'impietez & d'injures, & escrit d'un mesme air & en semblable stile que tu avois fait ton banquet des Sages, & ton Rabelais reformé, de la lecture desquels je fus desgousté par ce grand flot d'injures, qui se rencontrent dedans, si qu'il semble que le premier & le second ne soient qu'un project du troisiesme. Chefs-d'œuvres en matiere d'injures, ausquels personne non plus qu'au Tableau d'Appelles, mais d'une façon bien differente, n'oseroit apporter la derniere main.

Je souhaiterois que tu eusses ou pensé à parler de mon Pere avec plus de sobrieté, ou à remuer pendant sa vie toute sorte de pierres, pour avoir raison de luy, sans laisser croupir la vengeance cinq ou six ans aprés sa mort, qui estoit un assez long-temps pour cuire & digerer ta colere. Tu as voulu faire bresche à sa memoire & la jetter hors de son repos. & pour cuider avoir le dessus de tes pensées, tu as prins ton advantage en sa mort, & differé ta vengeance, croyant avoir le temps meur & opportun, comme si sa cause eust esté desertée & delaissée, pour vaincre à ton aise & sans coup ferir, car tu craignois, pendant qu'il vivoit, de venir à toute espreuve & au combat, à cause de ses rudes reparties. tu sçavois qu'il avoit l'esprit & la plume en main, pour se ressentir d'un outrage, & qu'il n'eust jamais mis ny l'un ny l'autre en espargne, qu'il n'eust recueilly les tiens d'une main hardie, pour les toucher & poindre jusques au vif, leur faire sentir ses vifves atteintes & fonder jusques à leur premiere assiette. tu as fait voir ta tendre & lasche foiblesse, une ame d'une trempe molle, en attendant sa mort. Qui refuse la lice, accuse son defaut, un guerrier genereux combat à l'ouvert, & fait force au besoin.

Tout ainsi que le veneur recognoist aux voyes la grandeur du Cerf, de mesme de tes libelles on recueille le fonds de ta conscience: ta plume est le truchement de ce qu'il y a de bon ou de mauvais en ton ame, nos escrits simbolisent ordinairement avec nos mœurs, & nos œuvres sont l'image de nostre esprit, & le mirouer de nostre cœur. Je ne veux point te flater ny prester par art des graces que tu n'a pas, ny couvrir, comme un bon peintre, par ombre, ton défaut, ton visage qui est une ame racourcie, démonstre, comme font tes libelles, dans lesquels tu es tiré tout de ton long au naturel, que tu as une merveilleuse gaillardise de cerveau,

veau, qui te rend les sens esgarez, l'entendement & la raison desvoyez à la plus haute touche, un grand desreiglement d'esprit (dans lequel tout s'aigrit, comme font les viandes dans l'estomac gasté) qui a tellement enraciné la médisance en toy, qu'elle s'y voit formée & comme naturalisée. Chose qui t'a produit l'envie de mettre au jour tes libelles. Ta condition d'Ecclesiastic vouloit que tu missés un cavesson à tes calomnies, que tu évitasses ces moyens reprouvez, illicites, bastards & desnaturez, sans te jetter à belles injures, d'une impetuosité desbordée, & contre les œuvres de mon pere & contre sa personne, & celle de ses enfans, qui oncques ne te donnerent occasion de prise pour s'attaquer à eux. Au temps de ce bon Empereur Adrian, tu eusses esté condamné à la mort, ou envoyé aux baleares.

Je laisse à part tous ces convices, pour te dire en Chrestien, que quand je voy tes libelles remplis d'un flus & reflus d'injures, cela me fait asseurément croire que tu n'as commerce avec le Ciel que des yeux, ayant fait il y a long-temps divorce avec Dieu car si tu estois teint de la moindre Saincteté, tu ne prostituerois laschement ta plume à tant de mesdisances, ains exercerois envers ton prochain tout devoir d'amitié, & mettrois en œuvre ceste charité, qui n'est qu'une reverberation de la pieté, ou amour de Dieu sur ton prochain, une reflexion de ta veue sur son image, une conjonction de l'homme à l'homme.

Le devoir d'un Chrestien, est, de soulager la necessité d'un pauvre par son abondance, ne le traiter par trop grande rigueur, mais user d'une gravité temperée avec douceur & facilité, ne blesser sa renommée, car la bonne reputation est plus precieuse que thresor quelconque. On ne fait moindre tort à l'homme de la luy oster, que de le despouiller de son propre bien. Qui se laisse aller à la medisance, decline de tout point de la sincerité Chrestienne. Se plaire en ce peché de mesdire & s'y endormir, est un lourd mespris de Dieu. Si tu le voulois reprendre, il falloit que ce fust comme les loix, qui punissant, sont meues d'équité, non de colere : ou comme les Medecins, qui, tous autres remedes cessans, retranchent ou cauterisent le membre gasté, mais sans esmotion ny alteration : de mesme, en ta liberté de reprendre, tu devois oster ce qui estoit de trop vehement & de trop crud, & le temperer d'une affection amiable, user d'une reprehension douce & paternelle, laquelle ne fust point pour rompre & aigrir un pecheur, ains pour ramener sa conscience à un sentiment particulier de sa faute, & encores falloit-il que cela se fist avec une personne vivante. Voilà veritablement le train que tu devois tenir. Mais il t'estoit bien difficile, voire impossible à toy que je recognois par ton libelle estre un vray pedant, qui as un deboit & rebut de toutes les choses bonnes, qui as un esprit indigeste & cacochisme lequel par une incivile importunité choque tout ce qui n'est pas selon son goust.

Mon pere a donné le poulx & le mouvement à nostre histoire Françoise, laquelle il a recherchée dans son berceau, & mise en tel ordre, que tous ceux qui ont escrit depuis luy, l'ont avec prefaces d'honneur allegué & suivy en ses opinions. Toy seul tasches d'abbattre & terrasser ses Recherches & les fouler aux pieds. Sois continuellement aux escoutes, faisant le guet pour les mordre, egratigner du bec & de l'ongle, sabouler avec toutes sortes de vilaines paroles, & les assaillir durement de toutes parts & d'une obstination deliberée : tes vains efforts n'empescheront qu'elles ne se maintiennent & guarantissent puissamment contre l'eschec que tu leur voudrois donner. Tu ressembleras aux chiens lesquels de nuict aboyent la lune qui luit, sans la pouvoir mordre. Et tout ainsi que les ombres courtes n'amoindrissent les corps qui les produisent de mesme les mesdisances que tu chantes contre ses Recherches, n'abaisseront ny ravalleront la vogue qu'elles ont gaigné.

Il y a soixante & neuf ans qu'il commença d'exposer ses œuvres à l'essay & à l'espreuve de tout un public, comme une monnoye de fin alloy, qui ne craint point A la pierre de touche. Quelle meilleure touche de verité, que ce long-temps qui approche d'un siecle, duquel ils n'ont senty la lime ny la corruption, que la vicissitude des choses & la suite des ans apporte à tout ce que l'on voit icy bas? Dieu a arrousé & meury son labeur, qui le fera vivre malgré ton libelle, ses Recherches sont à l'espreuve de tes calomnies, ce sont rocheis contre l'orage de tes mesdisances, elles sont une pierre de scandale, & comme un heurt contre lequel elles s'achoperont. Les plus furieuses marées s'applatissent à la rencontre des escueils; de mesme, tes libelles qui ne sont que torrens d'injures, se perdront contre ses Recherches.

Quoyque tu ayes descouvert les ulceres ou les orages de ton esprit, en t'eslançant par trop licencieusement sur quelque parcelle de ses œuvres; que tu ayes eu dessein de battre en ruyne son honneur, & par tes mesdisances voulu faire naufrage à sa renommée : tout cela ne le fera deschoir de ceste grande & fameuse reputation qu'il s'acquit en vivant : l'on a tousjours veu que ses actions ont esté telles, que de quelque costé qu'elles ayent esté veues, elles ont monstré une face pleine & égale en toutes leurs parties, lesquelles germerent & produisirent en luy une vraye vertu : qu'il avoit une ame revestue de pieté, une ame à la vieille marque, qui se soustenoit de soy-mesme & de son propre poids : qu'il avoit une liberté & vivacité d'esprit genereuse, forte & nompareille : un jugement solide, exquis & prompt en toutes occurrences d'affaires : l'on a tousjours veu qu'il roidissoit son courage, affermissoit son ame, l'endurcissoit & accroit pour le soustien de la chose publique, ce qui l'a d'autant fait aymer en sa vie, que regretter en sa mort : qu'en toute la teneur de sa vie, il a eu une ferme integrité, qui a maintenu & maintient sa memoire : qu'il estoit d'une conversation douce & enrichie de graces & diverses perfections : que sa plume, sa langue & son jugement alloient du pair : que pour avoir cheminé d'un droit pied en sa vie, parlé vigoureusement & d'une trés-grande hautesse de cœur, & escrit franchement les choses comme elles estoient, Henry troisiesme le choisit pour estre son Advocat general en sa Chambre des Comptes. La reputation de sa vertu & de sa prudence ont prins de si profondes racines, & donné de si fortes preuves de la candeur & naifveté de ses mœurs & de sa preud'hommie, qu'elle vaincra les calomnieuses mesdisances de toy, qui es descendu de l'estoc de ces vieux Gots, habitans du lieu de ta naissance, lesquels se rendirent arbitres des vies & Couronnes de leurs Roys. Et tout ainsi que les plantes retiennent tousjours & rapportent par tout la temperature de l'air, le sel & la saveur du sol & territoire où elles vivent de mesme ceste coustume meschante & maudite s'est donnée de main en main par une certaine propagation de pere en fils, jusques en la personne de l'un de tes proches, sorty de ce tige Gothique, qui executa ce meschant & damnable parricide contre nostre Henry le Grand. Un des parens duquel & de tes proches, aussi avoit cinquante ans auparavant tué, devant Orleans, le Duc de Guyse. Race abominable née pour assassiner les grands Princes. Dieu veuille arracher & de ton esprit & de ta volonté une si detestable coustume. & que tu n'encherisses sur eux un si meschant, maudit & malheureux forfait. Doresnavant ne songes plus à attaquer les Manes & cendres paternelles, mais plustost d'imiter ces Payens qui rendirent à leurs propres ennemis decedez le mesme devoir qu'ils eussent fait à leurs plus intimes amis. Hannibal ayant entendu que Marcellus avoit esté tué en la bataille, y accourut, & ayant consideré la taille du corps & les traicts de son visage, demeura long-temps pensif sans qu'il luy eschappast une seule parole insolente, ny monstrast en sa face une chere gaye, quoyqu'il eust grande occasion de l'avoir, estant venu à chef d'un si aspre & dangereux ennemy. mais de crainte que son corps ne receust quelque offence, le fit (selon la coustume) brusler avec toute sorte d'honneur, & mettre les cendres dans un vase d'argent qu'il envoya à son fils avec une couronne d'or que luy-mesme mit dessus. Pyrrhus fut assommé

à l'assaut de la ville d'Argos, par une femme qui jetta une tuille du haut de sa maison, la teste duquel Alcinous porta à Antigonus son pere, qui le chassa à coup de baston hors de sa presence, l'appellant inhumain meurtrier, & se couvrant les yeux du bout de son manteau, pleura, puis fit inhumer le corps à la Royale. Alexandre le Grand rencontrant le corps de Darius fraischement tué, le couvrit de son manteau Royal & l'ensevelit de ses propres mains, & quant & quant fit attacher celuy qui l'avoit tué, à deux arbres courbez l'un contre l'autre, lesquels laissant retourner à leur naturel, chacun en emporta sa piece.

Charles Duc de Bourgogne ayant esté tué en la bataille de Neuville, son corps fut trouvé nud, gisant parmy les morts, lequel le Duc de Lorraine fit laver, nettoyer & mener à Nancy, où il luy fit dresser une Chapelle ardente dans laquelle on le mit reposer, & y alla vestu de dueil prier Dieu qu'il luy pleust recevoir son ame en Paradis, quoyqu'en vivant il luy eust fait du mal sans fin, & aprés que les services furent faits, il le fit enterrer avec une magnificence, qui ne ressentoit rien de l'ennemy. Voilà des Payens & un Chrestien vrayement charitables à leurs propres ennemis, lesquels leur ayant fait la guerre à outrance, considerent aprés leur mort l'instabilité des choses humaines, & contemplent avec compassion la puissance qu'ont les causes occultes & divines pardessus l'imbecilité humaine, qui fait que l'un ne se peut resjouir de la mort de son ennemy, que l'autre pleure son infortune, l'autre l'ensevelit de ses propres mains, & ce dernier prie Dieu pour son ame, & luy rend toutes sortes de devoirs funeraux.

Ces exemples te devroient, par un discours sagement balancé, exciter à bien vouloir à ton ennemy, à bien parler de luy estant mort, & à prier Dieu pour le salut de son ame, sans te monstrer si austere, roide & entier Aristarque à critiquer, reprendre & corriger les escrits d'un homme mort, & à rechercher du mal où il n'y en à point. Paravanture que tu viendras à quelque sentiment de ta faute: si tu ne le fais, l'on dira que tu te laisses emporter à la mercy de tes opinions, par une folle & presomptueuse amitié que tu porte à tes libelles, & qu'il n'est pas en ta puissance de retirer la partie desraisonnable & passible de ton ame, pour la rendre sujette & obeissante à la raison, ny d'assaisonner la pointe de tous tes discours d'une sage modestie, qui leur donneroit le goust & la saveur. Si ceux de ta compagnie souffrent & permettent plus ces mesdisances, je suis d'advis que comme les anciens pourtrayoient sur les porches & entrées de leurs Temples des sphynx pour dire que toute leur Theologie contenoit, soubs paroles énigmatiques & couvertes, les secrets de sapience. de mesme eux mettent, par une façon mystique, un Momus sur le frontispice des portes de leurs Colleges, pour dire que ce sont escoles instruites, faites & formées à la medisance.

Je te diray que j'apprehende, comme bon Catholique, Apostolique & Romain, de voir ravaller, & desestimer par ton mesdire la condition Ecclesiastique & que tu ne portes la folle enchere de ton peché. Et afin que cela n'arrive, fais de moment en moment une exacte revue de tes fautes, afin qu'un repentir & une syndereze de tes pechez appelle Dieu sans aucune entre-cesse à ton secours: & je te conseille de plus, de te r'accorder avec ceste divine bonté par confession de bouche, par contrition de cœur, par peines de corps, par œuvres de charité, & que tu te relegue au pain & à l'eau, en faisant le dueil au sac & à la cendre. Lors l'on verra ceste force & vigueur que tu as eu de mal parler, esteinte & assoupie, pour regler & former ta vie à sainctete, qui engendrera en toy une entiere integrité, une pure simplicité de cœur, une conscience craintive & tremblante de peur, vuide & nette de tous ces convices, & en ton ame au lieu d'une ruchée de mesdisances, produira un essain de vertus, qui feront que tes actions seront un enseignement aux autres pour leur donner loy de les ensuivre. Reçoy de moy ceste douce, benigne & chrestienne remonstrance, comme symbole & tesmoignage de mon affection sincere, qui pour l'amour de Dieu oublie les offences qui me sont faites. Et te souviennes toutesfois, que l'insolence arrache souvent la patience du cœur des plus doux. Adieu.

LETTRE V.

A luy-mesme.

Response au libelle diffamatoire intitulé les recherches des recherches

Je t'escrivis l'autre jour au hazard, n'estant pas asseuré que ce fust toy qui eusses composé ce gros bobulaire, intitulé les Recherches des Recherches, contre la memoire de feu mon Pere. Depuis j'ay eu advis certain par l'un des tiens, que c'est toy-mesme. Je m'estonnay d'abord, pour ce que je ne croyois pas que tu te fusses de tout point abandonné à la mesdisance, toy qui t'advoues pere de ceste grande compagnie de Jesus. toy pere, dy-je, qui dois estre attrempé & avoir une ferme domination de raison contre les impetueux mouvemens de l'esprit, és choses qui ne sont ny honnestes, ny licites estre discret & moderé pour garder par tout & en toutes choses, ce qui est bien seant: toy, qui dois avoir, comme en un calme serenement tranquille, au fonds clair & net la partie imaginative & passive de ton ame totalement applanie & regie avec le plomb & la regle des choses justes: toy, de qui tous les escrits doivent participer de la douce gravité condigne à un Pere, sans les entrecouper ny enchevestrer de propos fades, bas & indignes: toy Pere (dy-je) qui dois avoir un esprit revestu de sainctete, de mœurs, de grace & de vertu, qui dois estre le miroir de toy-mesme, & resigner à Dieu les affections de ton cœur pour les manier à sa volonté. Toutesfois ayant leu ton libelle, & considerant que tu avois oublié toute modestie, & que par une imprudence, ou impudence, ou par quelque maligne volonté, ou par tous les trois ensemble, tu t'estois precipité en une licence desbordée de mesdire, je jugeay que tu estois capable de passer par-dessus les devoirs d'un Chrestien & dés-là je conclus que tu ne pouvois rien faire & sainement & sainctement. Et de fait, pour couvrir ta mauvaise façon de faire, tu n'as à garde faite monstré ton nom au jour à face descouverte, pensant par son recelement, soubs ombre d'un teint blesme, pasle & descharné, pouvoir continuellement hypocryser devant le monde, une austerité superficielle de vie, & mettre en œuvre ta devotion bastarde, qui tient plus de la superstition, que de la vraye devotion.

Et combien que tu ayes oublié ton nom, si est-ce que chatouillé de l'amour de toy-mesme, tu fis publier par tes Supposts, de boutique en boutique, de maison en maison, l'excellence de ton libelle. Tu fis, que chaque Regent commanda à ses disciples de l'avoir en leurs estudes, de la lecture duquel ils profiteroient plus que de celle de Ciceron, Prince de tous les Autheurs anciens. Voylà un fresle appuy de ta vaine esperance.

Cest artifice ne le rendra d'une longue durée, il est sans fonds & sans rive, & ce qu'il traicte, n'est pas seulement froid, mais sans saveur, si que tu te verras heritier de toy-mesme, & luy passera comme la rosée du matin, ou sera dans le monde ainsi qu'est le feu dedans l'estouppe, ou comme un sommeil & songe trompeur d'une nuict les locustes, pestes des arbres & de leurs fruicts, vivent fort peu, ainsi ces libelles diffamatoires, ennemis jurez des gens de bien, meurent en naissant. Que ton

cœur

cœur conçoive, que ta main produise quatre mille volumes sur le subject de la mesdisance comme fit Dydimus sur la Grammaire, les tiens mourront ainsi que firent les siens, & ne restera de toy à la posterité, comme de luy, que le nom. Tu ressembleras à un corps étique, qui plus mange, plus amaigrit, plus tu composeras de libelles de ceste estoffe, & moins seront-ils prisez. Tu devois estouffer, dés leur naissance, ces avortons, ou fils contrefaits de ton cerveau. Qui croy-tu qui se donne le loisir de lire un libelle remply & pesle-mesle de calomnies? Chacun veut profiter de ses lectures.

Quelle utilité peut-on tirer du tien, que des injures? Ce n'est pas ce qu'une ame bien assise demande; elle veut une science solide, qui luy serve aux occasions. Et voylà qui me fait juger que ton libelle abandonné & mesprisé de tous, retournera à son neant, quelque artifice que tu apportes pour le faire vivre. & si tu peux devenir sage, tu ne te mettras jamais à composer des libelles, car tu dois estimer plus le papier, que ce que tu escriras dessus.

Je ne veux point estriver avec toy par paroles mordantes. Je craindrois qu'il t'arrivast comme au pauvre Lycambe, qui se pendit se voyant diffamé par les vers d'Archiloch. Mais je desire parler serieusement, & comme de Chrestien à Chrestien, afin de t'admonester derechef qu'à l'advenir tu laisses le tac & la souilleure de ces paroles injurieuses, que tu rabaisses de tout point ceste volonté de mesdire, qui te domine, dessous le joug de la raison, qui doit te guider à bien dire, & presider comme maistresse sur tes sens, pour former ton ame aux bonnes mœurs, ton esprit à un sage gouvernement, & ta plume à tistre un ouvrage plein, laquelle il te sera tousjours plus seant de tenir en souffrance, que de l'employer à des pures & impures mesdisances, car tout ainsi que la terre qui a donné des vapeurs à la region superieure de l'air, par l'attraction qui est faite des rayons du Soleil, se voit quelquesfois battue & foudroyée des orages dont elle a fourny la matiere: de mesme, ton esprit & ta plume qui ont dit & escrit tant d'impietez & d'injures, bailleront quelque jour subject pour te perdre & ruyner de fonds en comble.

Tu as mis toutes tes pensées venimeuses à l'essor par ton libelle, qui fait cognoistre que de longue main tu nourrissois des rancunes sourdes contre mon Pere, lequel tu as attaqué dans le tombeau, sa funerale maison ta fureur est allée soubs terre pour le deterrer, & puis livrer guerre à son ombre & la combattre. Si ce crime est souverainement malheureux, meschant & maudit, je le laisse à juger à toute personne qui a la cervelle bien faicte s'aigrir contre un corps sans vie, & auquel il n'y a plus de sentiment, est-ce pas une cruauté barbaresque, qui ne differe en rien aux chiens lesquels courent contre les pierres qu'on leur rue & y monstrent leur rage, laissant cependant passer celuy qui leur a faict l'offence? Y a-t'il signe au monde qui demonstre plustost un esprit vilain & effeminé, que quand il despouille un mort, & qu'il pense le corps estre son ennemy? Veu que partant de ce monde, il ne laisse qu'un rien, pour arrhes de son départ.

C'est pourquoy je tiens que c'est une temeraire folie d'affliger l'ombre d'un mort, estimant le corps n'estre que l'ombre de ce qui est proprement l'homme. Il faut s'adresser aux vivans, & non s'acharner sur les morts, estant chose inique de mesdire d'un qui n'est plus au monde.

Quelle plus grande facilité y a-t'il que de combattre celuy qui n'a moyen de se defendre? Ou quelle plus extreme manie que de penser faire mal à un mort, lequel ne sent aucune passion ou attraque en chose que l'on luy fasse? Quant à moy, je diray hautement que tu as une ame laische, rude & vile, de te prendre à ce qui n'est plus. C'est un vray signe & symptôme d'une frenesie toute formée. & toutesfois je me veux persuader que si tu eusse remasché le discours de ceste affaire, que tu te fusses peu à peu rendu chez toy-mesme & arresté là, sans que ta plume eust passé les limites du stile d'un vray & naturel escrivain, de crainte ou d'estre condamné d'effrontée impudence, ou jugé de n'estre pas bien au dedans de toy-mesme dressé à plomb, mais pensant & repensant à ta presompteuse vanité, & à ton esprit malade de ses fantaisies, j'ay creu que tu t'es attaché à sa memoire, pour chercher & gaigner de la gloire en son nom, à la façon de Timée, lequel desireux de surmonter Thucydide en vivacité d'éloquence, & faire trouver Philister ignorant, s'esslança en son histoire tout à travers, de ce que les autres avoient richement descrit, & se mit à deschiffrer les batailles tant de mer que de terre, & les harangues que l'un & l'autre avoyent le plus discertement escrites, là où tant s'en fallut qu'il vinst au pair & à l'égal d'eux, qu'au contraire il se fit cognoistre & peu sçavant, & de peu de jugement.

Aussi toy qui as fait les Recherches des Recherches, parlé, crié & corné à tue teste contre ses œuvres, mis hors de ton esprit tous ces rejettons & germes sauvages qui y ont pris racine pour cela tu n'as que peint au vray le vif & clair de tes brutales façons de faire, qui te font tout à plat declarer artisan des injures, & tel que je t'ay pourtraict par mon autre lettre.

Devant que d'entrer au fonds de la matiere, permets que je me plaigne aux Peres Jesuites d'eux-mesmes. A vostre priere, un Seigneur de marque qui tient grand lieu en cest Estat, assisté de l'un de vos Peres, & apres luy quelques Docteurs de la Sorbonne, conjurerent mon Pere de ne plus escrire contre vous autres, avec paroles qu'ils luy donnerent pour gage de la vostre, que vous ne remueriez jamais rien contre luy, ny ses œuvres. Sur ceste asseurance, qu'il tenoit pour vraye & certaine, il se laissa liberalement aller à leur priere, & dés là creut-on vostre vieille querelle avoir rendu les derniers abois. Mais vostre promesse se trouve maintenant équivoquée & baillée avec soubs-entente, qu'aucun Jesuite n'escriroit contre luy, qui employast son nom sur le frontispice de son livre. Car en voicy un lequel a fait ce beau & magnifique libelle des Recherches des Recherches, qui ne sont que rapsodies qu'il a escumées d'uns & autres, & tirées depuis de ses lieux communs, lesquels sont comme des saulces à toutes viandes, ou les emplastres & medicamens des empiriques propres à toutes sortes de blessures & maladies.

Je vous demande si en bonne & saine conscience ses enfans ne sont pas obligez de mettre en lumiere & les Philippiques qu'il avoit dressées contre vous, que ces Messieurs empescherent de voir le jour, & son Catechisme traduit en Latin, afin qu'il courre les Nations estrangeres? Vous estes les agresseurs, & ses enfans obligez de deffendre la memoire de leur pere. D'alleguer que pour un qui a failly, il n'est pas raisonnable qu'un general pastisse, bon si vous ne contribuez point à sa faute. Mais vostre obéissance aveugle est de si grande efficace, qu'il n'y a aucun d'entre vous qui osast faire imprimer un livre, sans que vostre General l'eust veu, ou ses quatre assistans, ou autres par luy commis.

Et de fait, quand il fut question de mettre ce libelle sur la presse, il y eut diversité d'advis entre vous autres, les uns de le supprimer, les autres de luy faire voir le jour, & en ce contraste, les jeunes l'emporterent par dessus les anciens. Chose de mauvais exemple, quand la jeunesse pense estre plus sage que la vieillesse. Il me souvient que mon Pere ne trouva digne de sa colere le Jesuite de Douay, qui print le nom supposé de la Font, lequel avoit dressé quelques notes sur ses Recherches avec une epitaphe horrible & barbare.

Pour ceste cause, il jugea que puisque vostre corps avoit consenty à la publication de ce libelle, il estoit raisonnable qu'il s'attachast à luy.

Voilà qui donna subject à son Catechisme. Ne sommes-nous pas dans ces termes? Ce que nous ferons, ne sera-ce pas par une pressante necessité? Vous avez toleré la publication de ce libelle, pour flétrir d'infamie perpetuelle & son nom & sa reputation, si ce qu'a dit ce Jesuite n'avoit esté par luy & faussement & calomnieusement escrit,

escrit. Pour repousser ceste offence, l'obligation filiale ne nous contraint-elle pas de faire voir la lumiere à ses Philippiques & à son Catechisme latin? S'il y a du blasme & du mal en ceste procedure, vous en estes & les autheurs & fauteurs, pour n'avoir arresté le cours d'une teste legere, & telle tenue par vostre compagnie.

J'ay jetté cest avant-propos afin que ceux qui liront ceste lettre, apprennent que si vous vous sentez blessez & des Philipiques & du Catechisme, qu'ils l'imputent à la faute qu'avez faite de consentir à la ternissure de sa memoire contre vostre promesse donnée, consignée & jurée és mains de ces grands personnages. Car quoyque ce Jesuite die, qu'il estoit marry qu'il n'avoit plus de vie, pour pouvoir persecuter les Jesuites, il ne se trouvera en aucun lieu de ses œuvres, qu'il ait rien remué contre vous depuis qu'il bailla sa parole, ains vous excusa de la mort de nostre grand Henry, quoyque le Pere d'Aubigny eust confessé le parricide.

Je viens maintenant au fait. Tu l'accuses de mesdisance, impertinence, ignorance, libertinage & de gloire, desquels vices tu as composé cinq gros libelles. Je laisse à juger l'impertinence, l'ignorance & la gloire à ceux qui ont leu ses œuvres, & se donneront la patience de rapporter & conferer les passages entiers avec ceux que tu en as tiré & tronqué par la belle moitié, lesquels leur feront cognoistre la verité de tes malignes imputations. Mais quant à la mesdisance & au libertinage, d'autant que ce sont les hauts poincts, je t'en veux esclaircir, asseuré, que quand tu mettras la passion à part, & que tu ne te ressouviendras qu'il a plaidé & escrit contre ton ordre, tu composeras des libelles tous differents de ceux que tu as desgorgez contre sa memoire, à la façon de Sthesicore qui composa des vers tous contraires à ceux qu'il avoit faits contre Helene, qu'il appella sa Palinodie. La médisance regarde nos Roys, le libertinage l'estat de sa Religion. Je traiteray premierement ce qui est de nos Roys, & puis je viendray au second chef. Le fait va à Clovis, Charlemagne, Louys XI. & Henry III.

Paradoxe esmerveillable, que tu entreprenne la defense de nos Roys, toy qui es leur ennemi profez, & encores contre celuy qui a le premier dignement & fortement defendu & leur honneur & les libertez de nostre Eglise Gallicane. Fol. 52. tu luy impropere qu'il a revoqué en doute la Religion de Clovis, quand il a dit au chap 7. du 3. livre de ses Recherches: *Par adventure que Clovis & sa Posterité, depuis ce grand coup ainsi jetté, se contenterent de leur Baptesme, ou bien s'ils continuerent en leur Christianisme, ce fut pour la crainte des censures de Rome.* Si tu veux que je te fasse voir clair, entends ce qui precede & suit ce passage & sa resolution portée par le 10. chapitre du mesme livre. Il dit au 7. chapitre que Clovis ayant gaigné la journée de Tolbiac, receut avec tous les siens le sainct Sacrement de Baptesme, de sainct Remy Evesque de Rheims, sans l'aller mandier à Rome, & que paradventure luy & sa posterité se contenterent de ce Baptesme, il adjouste une alternative, ou bien s'ils continuerent en leur Christianisme, ce fut pour la crainte des censures de Rome. Il est entierement de la premiere opinion & rejette cette seconde, par ce qu'il dit apres, qu'on ne verra en toutes nos Histoires que jamais le Pape ait interposé son authorité contre les Roys de nostre premiere lignée, ce qu'il confirme au 10. chapitre. *Il est certain* (dit-il) *que soubs la premiere famille de nos Roys depuis le Baptesme de Clovis, ces grands Princes vesquirent à la Catholique, sans crainte toutefois des censures de Rome.* Enfin son opinion est que Clovis & sa posterité s'estans rendus Chrestiens, creurent qu'ils pouvoient continuer en leur Christianisme sans recourir à Rome, ni sans crainte de ses Censures, à faute d'y aller chercher le sainct caractere de Baptesme. Opinion qui a esté confirmée par l'Arrest de la Cour du 29. Decembre 1594. donné contre Jean Chastel Escolier nourry & esleve dans ta maison. Car ayant soustenu au procez, que nostre grand Henry n'estoit en l'Eglise jusques à ce qu'il eust l'approbation du Pape, ces propos furent declarez scandaleux, seditieux, contraires à la parole de Dieu & condamnez comme heretiques par les saincts Decrets. Je te prie de ne prendre advantage sur ce que nostre grand Henry deputa l'Evesque d'Evreux vers sa Sainctété, car ce qu'il en fit, ne fut point par obligation, ains par une surabondance de devotion religieuse, & pour oster toute occasion aux remueurs d'Estat, qui ne demandoient que ce pretexte pour prolonger la guerre afin de s'emparer du Royaume. Philipes le Bel n'envoya jamais demander absolution de l'excommunication de Boniface VIII. au Pape Benoist X. son successeur. Tu veux faire croire par un mensonge aposté, qu'au 1. chapitre du 5. livre des Recherches qu'il escrit que Clovis estoit Arian dés son Baptesme. Les mots par toy alleguez te desmentent: car aprés avoir un peu parlé de la Religion en laquelle pouvoit avoir esté nourrie Clothilde auprés de ses pere, mere & oncles Arians, enfin il croit qu'elle estoit Chrestienne Catholique, & que Clovis ayant faict un vœu de se reduire au sein de nostre Eglise, il choisit pour parrain & instructeur de sa conscience, Sainct Remy Prelat tres-Catholique, entre tous les Prelats de la Gaule, & adjouste que sur ce pied de Religion Catholique, il seroit mal-aisé de dire combien il se donna d'advantages, luy ayant esté un pretexte de guerroyer le Bourguignon, puis le Visigot, pour extiper l'Arianisme de la Gaule. Fol. 58. il appelle (dis-tu) Clovis bastard, lis Gregoire de Tours, Aymoinus, Othon de Frisigen & Sigibert, tu apprendras d'eux, qu'il est certain que Childeric acquit le nom d'ingrat envers Basin Roy de Turinge, duquel il avoit esté hoste pendant son exil, parce que l'on dict que sa femme le vint d'elle-mesme trouver, les autres disent qu'il l'enleva & emmena en France, de laquelle il eut Clovis. Quel nom donneras-tu à celuy qui est engendré de ce mariage? Il n'a rien escrit qu'aprés tous les autres Historiens, lesquels il faut que tu reprennes, & non luy.

Il n'asseure l'histoire ou fable des amours de Charlemagne ny veritable ny fausse, laquelle il a tirée d'une lettre de Petrarque qu'il escrivit à Jean Colonne Romain, auquel il rend compte d'un voyage qu'il fit en France, & en Allemagne, & entre autres choses raconte qu'il a veu escrit aux Registres anciens, qui sont dans les Archives de l'Eglise d'Aix la Chapelle, un conte approchant de la fable que cest Empereur aima si esperduement une Dame, qu'il negligea & le bien de son Estat & de sa reputation, n'ayant autre but que de servir ceste nouvelle Maistresse, laquelle estant allée de vie à trespas, sa fureur amoureuse ne fut neantmoins esteinte, car il se retrouva si passionné de ce Cadavre, qu'il perdoit & repos & repas prés de luy, sans vouloir ouyr ny Ambassadeurs, ny permettre l'entrée de sa chambre à ses plus particuliers favoris. Ce que considerant l'Archevesque de Cologne, grand preud'homme, eut recours à Dieu avec prieres, larmes, aumosnes, & jeusnes, à ce qu'il pleust à sa divine bonté, delivrer ce grand Empereur de ceste fureur si violemment dereglée, & en celebrant la Messe, une voix luy revela le subject de sa maladie cachée sous la langue de ce Cadavre, où il trouva une pierre enchassée en un petit anneau qu'il arracha. L'Empereur estant illec arrivé, commanda que l'on l'enterrast, & dés la mesme heure se lia à l'Archevesque d'une si ferme & forte amitié, que rien ne le pouvoit deslier d'avec luy. Ce sage Prelat craignant que ce caractere ne tombast entre autres mains que les siennes, le jetta dans le plus creux des marests du lieu d'Aix, afin de perdre ce qui perdoit ce Prince. Mais l'Empereur à l'instant cherit de telle façon ce marescage, qu'il y establit son principal sejour, le fit le chef de l'Empire, y bastit un riche & superbe Palais, une belle Eglise, & là finit ses jours & y fut enterré, mesme fit une loy que la couronne & les autres enseignes de l'Empire Romain seroient à tousjours conservées au thresor de ceste Eglise. Pleust à Dieu que les Princes tinssent ceste fable ou histoire pour veritable, ils ne se laisseroient si legerement emporter à ces enchanteurs, deceptifs & insensez amours, ains jugeroient qu'il y a tousjours du malin esprit meslé, qui

qui excite à amour celuy qui n'a souvent recours à Dieu. Cecy ou feint, ou veritable, n'est point sans exemple. Une Dame possedoit Henry second par la force d'une bague qu'elle luy donna, laquelle il portoit au doigt. Le Roy estant tombé malade, la Duchesse de Nemours, de laquelle j'ay appris cette histoire, qui l'estoit venue visiter, fut priée par la Royne de la tirer du doigt du Roy, ce qu'elle fit, & s'estant retirée avec la bague, le Roy commanda à l'Huissier de ne laisser entrer personne dans sa chambre, ceste Dame s'y presente une & deux fois, l'entrée luy est refusée, croyant quelque alteration, elle se represente pour la troisiesme fois, & la porte luy estant deniée, elle ne laissa d'y entrer & alla droict au lict du Roy, où voyant qu'il n'avoit sa bague, luy demanda ce qu'il en avoit fait, & ayant dit que la Duchesse de Nemours l'avoit emportée, elle la renvoya querir sous le nom du Roy, & la remit en son doigt, & les amours continuerent comme devant. N'avons-nous pas un bel exemple de ces charmes dans la vie de S. Hylarion, descrite par S. Hierosme, d'un jeune garçon de la ville de Gaza, qui s'achemina en la ville de Memphis apprendre la Magie pour jouyr d'une fille? lequel à son retour mit sous l'entrée de la porte de la maison de ceste fille des paroles estranges gravées dedans une lame d'airain, qui engendrerent en elle un si violent amour, que sans aucune entrecesse elle avoit cest amoureux à la bouche. Combien de pareils exemples te pourrois-je amener pour confirmer les amours de Charlemagne, que j'obmets à garde faite? Appelle-tu ceste histoire, ou fable, ou mesdisance? C'est un riche exemple pour rendre sages beaucoup d'autres Princes. Il a outragé la memoire de Louys XI. (dis-tu) en ce qu'il a escrit qu'il faisoit des fadaises & sottises, lesquelles tu baptises du nom d'humeurs joviales, qui eussent esté plus seantes en quelque Seigneur privé, comme quand il fit faire la musique des pourceaux à l'Abbé de Baigne. Tu accuses mon Pere, & tu ne te vois pas convaincu de ce que tu lui improperes? Ne le reprends s'il a lasché quelques paroles libres contre ce Roy. Il ne te souvient pas avec quelle liberté les meilleurs Historiens tant de l'histoire Grecque que Romaine, ont representé les vices des anciens Princes, Roys & Empereurs, & s'il s'en rencontre qui les ayent espargnez, c'est qu'ils ont escrit leur histoire pendant la vie de ceux dont ils escrivoient. Empescheras-tu un homme, lisant l'histoire, d'y remarquer la diversité des humeurs des Princes, pour s'en servir à propos en parlant ou escrivant, comme il a fait de la conscience & de la Religion de ce Roy? Si cela est, il faut condamner toute l'histoire. Mais dy-moy, je te prie, qu'a rapporté mon Pere dans la lettre qu'il adresse à Tiard, que la quintessence des vertus & des vices de ce Prince, qu'il a tirée, comme d'un alambic, des histoires de Philippes de Commines, de la Mesdisante & de Claude Seissel, sur lesquels il discourt, & puis interpose son jugement du bien & du mal qu'il receut en la naissance, au progrez & à la fin de son regne, exemple qui peut servir à tous Princes pour bien vivre afin d'heureusement mourir? Confere ce qu'il a dit, avec ce que ces Historiographes ont escrit, tu trouveras qu'il n'a rien contribué du sien que l'œconomie & le jugement qu'il fait de ceste histoire. Seissel escrit que comme on eut dressé une Oraison expresse à sainct Eutrope pour luy recommander & son corps & son ame, il fit oster ce mot de l'ame, disant que c'estoit assez que le Sainct luy fist recouvrer la santé du corps, sans l'importuner de tant de choses.

Reprends ces Historiographes desquels mon Pere n'est que le truchement, & ne t'amuse à invectiver satyriquement contre luy. Le mesdire est honteux en la personne d'un homme d'Eglise, qui doit faire paroistre en toutes ses actions les effets d'une meure & considerée prudence, qui le pousse à bien faire & bien dire, afin qu'il serve de patron sur le moule duquel chacun se puisse former. Car quelle penitence peux-tu donner à celuy qui se confesseroit à toy d'avoir mesdit, ou composé quelque libelle, veu que tu es entaché du mesme crime dont il s'accuseroit?

Il a fait six Vers Latins sur le despit qu'il eut qu'Henry III. se faisoit enseigner la langue Latine par Doron, au lieu d'arrester le cours des guerres intestines qui rognonnoient & perdoient son Royaume. Par cest Epigramme (de laquelle tu as faussement retranché les deux premiers Vers pour l'approprier à ta maligne imputation) il prophetisa la catastrophe de la vie de ce Prince long temps devant qu'elle arrivast:

Gallia cum passim civibus occidit armis,
Et cinere obruitur semisepulta suo,
Grammaticam exercet media Rex noster in aulâ,
Dicere jamque potest, vir generosus, Amo.
Declinare cupit, verè declinat, & ille
Rex his qui fuerat, fit modò grammaticus.

Declinare cupit, verè declinat: aussi vismes-nous qu'il vint à un tel declin, que ses sujets se revolterent contre luy, & finalement le firent malheureusement tuer. Celà n'est-ce pas bien decliner & finir miserablement? Si le Roy eust leu ces six Vers, ils estoient suffisants de luy faire embrasser à bon escient le timon du gouvernement de son Estat, & de corriger ce qu'il eust cogneu que son peuple ne trouvoit digne de luy. Au lieu de blasmer ceste Epigramme, tu devois haut-louer cette belle saillie d'esprit, remplie d'entousiasme. Je veux que tu sçaches que le tesmoignage de sa probité & preud'hommie luy donna le courage & la hardiesse de dire aux Roys & Princes & de bouche & par escrit les choses comme elles estoient, sans leur donner divers visages.

Je viens au second chef qui regarde sa Religion. Sçaches qu'il a esté baptisé, nourry & esleve en la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, en laquelle il a vescu pendant le cours de son grand aage, & y est mort. Qui le sçait mieux que son Curé, duquel tu as honnorablement parlé en trois ou quatre endroits de ton libelle? Si tu l'eusses veu, il t'eust esclaircy de sa Religion, car il sçavoit le fonds de sa conscience pour l'avoir tous les ans & confessé & communié, aux quatre festes annuelles, & mesme le jour de sa mort administré les Saincts Sacremens. Il t'eust plus dit, qu'estant prest à recevoir le corps de nostre Seigneur, il dit hautement: Je t'adore ô Pain de Vie, salut du monde, ame de mon ame, son aliment & sa plus salutaire nourriture, je te prie que je sois transformé en toy, & toy en moy; je te consacre mon cœur, mon corps & mon ame, que je te donne & livre pour en faire selon ta bonne & saincte volonté.

Il t'eust aussi appris qu'aprés avoir esté confessé & communié, il declara en la face de luy & de tout le peuple qu'il n'avoit jamais embrassé autre Religion que la Catholique, Apostolique & Romaine, en laquelle il vouloit mourir, comme il y avoit vescu. C'est luy qui est le vray tesmoin & Juge de sa Religion, que tu devois alleguer pour te faire croire. Tout ainsi qu'il avoit creu que la chose la plus utile, la plus profitable & la plus honneste & plus necessaire estoit celle de bien vivre, & que conformément à ceste proposition il eust tenu ses actions en une profonde innocence, pendant qu'il jouyssoit d'une heureuse & remplie vieillesse aussi est-il mort aprés avoir receu les Saincts Sacremens de l'Eglise, l'esprit net, sain & entier, jusques là, qu'estant sur le point d'expirer, il fit à Dieu une devote & profonde priere, laquelle achevant, il se sentit finir, & afin que l'on ne luy vist faire en ce poinct aucune mauvaise action, il se tourna de l'autre costé de son lict, & se ferma les yeux de deux de ses doigts, que l'on y trouva comme colez. Le lendemain de sa mort, son corps fut honnorablement conduit par le Curé de S. Nicolas du Chardonnet, jusques au devant de la porte de l'Eglise de Sainct Severin, & là rendu entre les mains du Curé de la Parroisse, qui le fit enterrer dans la Chappelle de saincte Barbe (sepultures de ses ancestres) avec les ceremonies accoustumées. Celuy-là ne l'eust conduit, cestuy-cy ne l'eust receu, ny fait enterrer, s'il eust esté autre que Catholique, Apostolique & Romain. Et suivant son ordonnance de derniere volonté, les enfans firent dire & celebrer en sa Chappelle une Messe par chacun jour pendant le cours d'un an pour la

salvation de son ame, & appliquer dans la muraille & son effigie & son Epitaphe. Et outre, payerent trente livres qu'il avoit legué à la fabrique de l'Eglise. Si tu ne me veux croire, au moins adjousteras-tu foy au Certificat du Curé de sainct Nicolas du Chardonnet, & à l'extrait des Registres des mortuaires & sepultures faictes en l'Eglise parochiale de sainct Severin à Paris, par le Curé & Archipreste d'icelle.

Certificat du Curé de Sainct Nicolas du Chardonnet.

EGo Doctor Regens in almâ & sacrâ Theologiæ Facultate Parisiensi, Socius Sorbonicus, & parochus immeritus licet Ecclesiæ Parrochialis S Nicolai è Cardineto, Accademiæ Parisiensis, fidem facio eâque statâ spondeo Magistrum Stephanum Paschasium, Regi à Consilijs, ejusdémque in supiema Rationum Camera Advocatum, parœcianum quondam nostium in fide ortodoxa sanctæ matris Ecclesiæ Catholicæ, Apostolicæ & Romanæ diem obijsse extremum. Nam etiam super lectum doloris sui quo acutissimè percellebat & ex quo desivit, divinâ ope adjutus apud me parœcum suum auriculatem instituit confessionem, & absolvi, & sacri Dominici Corporis Viatico refeci & communivi. Postquam iterum à me postulatus respondit & obtestatus est velle se mori filium sanctæ Romanæ Ecclesiæ obsequentissimum. In quorum omnium stabilimen & robur adhibitâ syngraphe meâ subsignavi Domi nostræ apud Cardinetum S. Nicolai, decimo kal. Decembris, Anno salutis clɔ. Iɔ. xxi. Ainsi signé,

FROGER.

Extraict des Registres des mortuaires & sepultures faictes en l'Eglise Parrochiale de S. Severin à Paris.

L'An 1615. le 30. Aoust sur les sept heures du soir, Monsieur le Curé de S. Nicolas du Chardonnet, present a le corps de feu Maistre Estienne Pasquier, en son vivant Conseiller du Roy, & Advocat general en sa Chambre des Comptes à Paris, pour estre enterré en la sepulture de ses ancestres, suivant son testament & derniere volonté, lequel il asseura avoir receu les Sacremens & estre mort bon Catholique. Monsieur le Curé de S. Severin assisté de tous les Prestres de sa Parroisse, le receut, aprés avoir chanté Vespres des Morts, le corps fut porté & inhumé en la Chapelle de saincte Barbe, & le 3. de Septembre on fit le service, un des Prestres habituez commença l'annuel en sa Chapelle le mesme jour. Il avoit legué dix escus à l'œuvre, qui ont esté baillez & receus par Messieurs les Marguilliers: collationné à l'original par moy soubsigné Prestre Docteur en Theologie, Curé & Archipreste de S. Severin, ce 13. Decembre 1621. Ainsi signé,

DE HEU.

Juges maintenant en gros de luy par la maistresse fin de ses actions. Veux-tu un plus asseuré tesmoignage de la felicité de son ame, que par la connoissance que tu as maintenant, qu'elle est partie de ce monde en la grace de son Dieu? Aprés cela, pourquoy ne diray-je pas que tu es un detestable imposteur (excuse si cette parole m'eschappe) de dire & publier que luy estant à l'agonie de la mort, pour se consoler en Jesus-Christ, il se fit lire tantost les consolations de Seneque, tantost le Phædon de Platon, au lieu de se confesser, & comme on luy parla de pardonner & se reconcilier, il respondit que tout cela n'estoit qu'une foiblesse d'esprit, & que parlant de sa Puce, de sa Main, de ses Jeux amoureux, & en semblables discours spirituels (ce sont tes propres mots) il rendit saincteement & chrestiennement son ame au Createur. Ce mensonge prodigieux forgé par un Athée ou libertin, ou tous les deux ensemble, ne pouvoit sortir d'autre fabrique que de la tienne, car tu as une ame à tout prix & à toutes couleurs, qui te fait prendre tel visage que tu veux; ayant dit cela, j'ay tout dit.

Pourquoy as-tu laschéces maudits, malheureux & blasphemants propos, indignes, soit en la bouche, soit en la plume d'un Chrestien, que pour faire croire qu'il estoit sans Dieu & sans Religion? afin que ceux qui vivent & qui viendront aprés nous detestassent & sa memoire & ses œuvres, & qu'ils n'adjoustassent aucune foy à ce qu'il a veritablement escrit de ceux de la Compagnie de Jesus?

Ce dernier poinct est le blanc auquel visent toutes tes pensées. Car si tu pouvois faire par tes menées, qu'on le tinst pour estre de la Religion pretendue reformée, tu penserois avoir le dessus de ton desir d'autant que ceux de ceste Religion estans leurs ennemis profez, tu estimes qu'ils ne seront nullement creus de ce qu'ils diront ou escriront à l'encontre d'eux. Mais tu juges mal, quand tu escris qu'il tenoit ceste opinion, pour ce que si tes imaginations fantastiques avoient lieu, il faudroit aussi conclure que l'Evesque de Paris, la Sorbonne, les Curez, l'Université & tant d'autres parties jusques au nombre de dix, eussent esté de ceste Religion nouvelle, pour ce qu'ils les ont censurez, presenté requestes à ce qu'ils ne fussent immatriculez au corps de l'Université, & fait plaider à trois diverses fois choses que je tais pour quelques particulieres considerations. Ce grand Parlement ne pourroit quant & quant éviter ce blasme, qui prononça ce memorable Arrest de leur bannissement. En cela, toutes choses combattent contre toy, leur vie, leurs œuvres & la devotion avec laquelle ils ont embrassé & embrassent la Religion Catholique, Apostolique, Romaine. Chasse donc de ta teste ceste vaine & fausse creance, que qui n'est Jesuite, est de la Religion pretendue reformée, & croy que qui est vrayement Catholique, Apostolique, Romain, n'est point Jesuite. Je t'ay monstré clairement que mon Pere n'embrassa jamais autre Religion que la Catholique, Apostolique & Romaine, & si tu en veux estre plus à plein esclaircy, lis ses livres, tu apprendras qu'il estoit de ceste Religion & que quand il a parlé du sainct Siege, ç'a esté avec tout honneur & reverence. Aussi quand les Papes ont entrepris sur le temporel de nos Roys, il l'a dit avec une honneste liberté. La seule lecture de la Preface de son troisiesme livre des Recherches jusques au septiesme Chapitre inclus, fait bien cognoistre le respect & la croyance qu'il portoit au sainct Siege, & les textes exprés de saincts Autheurs par luy alleguez justifient ta colomnieuse imposture. ses Icons, le quatriesme de ses Epigrammes, & la lettre escrite à de Sillery President, au dixiesme livre de ses Lettres, tesmoignent l'honneur qu'il portoit au Pape, aux Docteurs de nostre Eglise, & à la Sorbonne.

Luy as-tu pas imposé d'avoir dit que saint Cyprian & sainct Hierosme n'ont recogneu autre Souveraineté ny prééminence au sainct Siege de Rome, que toute telle & pareille qu'est celle des Evesques? & qu'ils ont dit que les moindres Evesques sont autant en leurs Dioceses, que le Pape dans le sien? Fausseté signalée, car voicy ses propres mots;

Combien que sainct Cyprian Evesque d'Affrique recogneust avec tout honneur & respect Cornelian Evesque de Rome superieur de toute l'Eglise, & qu'à ceste occasion luy & quarante & un Evesques l'eussent supplié par lettres de trouver bon que l'on admist à la Communion de l'Eglise ceux qui par crainte des tourmens s'en estoient distraits, mais estoient revenus à penitence.

Et qu'en autre endroit escrivant au mesme Pape, il confesse que la Chaire de sainct Pierre est l'Eglise principale dont estoit yssue l'unité Sacerdotale: toutesfois en la mesme Epistre dit que Felicissime Affriquain s'estoit venu justifier à Rome au prejudice des Evesques d'Affrique, dont il estoit justiciable, & par lesquels il avoit esté excommunié. Les paroles qui regardent sainct Hierosme, les voicy: pareille resolution trouvons-nous dans sainct Hierosme,

Hierosme, escrivant à Evagre, quand il dit que le moindre Evesque estoit aussi grand dedans ses fins & limites que le plus grand de la Chrestienté. Et toutesfois il ne faut douter qu'il n'estimast la Chaire de sainct Pierre estre la premiere de toute l'Eglise, ainsi que nous recueillons par exprés de l'Epistre qu'il escrit à Damase Pape. Banissons (disoit-t'il) de nous l'envie de ceste puissance de Rome, esloignons-nous de l'ambition j'ay maintenant affaire avec le successeur d'un pescheur, disciple de la Croix.

Quant à moy, ne me representant autre premier que Jesus-Christ, je fais vœu de Communion perpetuelle avec vostre Saincteté, je veux dire avec la Chaire de sainct Pierre. Je sçay & veux recognoistre que sur ceste pierre l'Eglise de Dieu est bastie, & que quiconque mangera l'Agneau Paschal hors ceste maison, sera excommunié car aussi s'il advient que pendant le deluge, aucun soit mis hors l'Arche de Noé, il est noyé.

Tous lesquels passages nous enseignent avec quelle devotion ces bons vieux Peres embrasserent la grandeur de l'Evesque de Rome, entre tous les autres. toutesfois avec ceste condition qu'il ne pouvoit rien entreprendre sur les autres Evesques. Luy as-tu pas encores imposé qu'il a voulu prouver que les Gaules se sont passées du sainct Siege, comme ayans eu de plus grands personnages que les Papes? Voicy ses propres mots & ce qui de plus en plus authorisa nostre Eglise Gallicane, fut que, selon la diversité des temps, elle produisit des Prelats, qui pour leur saincteté furent grandement respectez de toute la Chrestienté, puis les nomme. Et discourant au mesme livre, chap. 1. de la presseance du sainct siege de Rome, il monstre ce qui se pratiquoit du commencement de nostre Eglise, & qu'on ne donnoit l'Ordre de Prestrise qu'à ceux qui devoient avoir charge d'ames & consequemment quelque titre. Et neantmoins quand il considere que la quantité des Prestres, la pluspart ignorants, font une espece de honte à l'Eglise, il blasme le desbord qu'il y a eu en la distribution de cet Ordre à toutes sortes de personnes, laquelle il dit estre derivée de l'avarice des Evesques. De ce discours, tu fais une induction, accompagnée de tes beaux contes ordinaires, qu'il voudroit qu'il n'y eust autres Prestres que les Curez. Et quand ton induction seroit vraye (ce qui n'est pas) quelle conclusion? Il ne s'en fera aucune qui luy puisse tourner à blasme.

Tu le reprends d'avoir dit au vingt-sixiesme chapitre du troisiesme livre, qu'en ce temps la Papauté estoit infiniement affligée par le schisme, & toute la Chrestienté par la Papauté, & de ces paroles tu en fais une proposition schismatique. Sçaches qu'en tout ce chapitre il continue à parler du schisme qu'avoit produit la translation du sainct Siege en Avignon, & qu'il monstre qu'autant de fois que la Papauté avoit esté troublée, aussi l'avoit esté la France, & que l'heresie de Jean Hus s'estoit introduite dans ce schisme, laquelle par le Concile de Constance fut condamnée avec la memoire de Wiclef.

Enfin il remarque que la Papauté qui estoit travaillée par ce schisme, travailloit aussi toute la Chrestienté par les diverses constitutions & censures des Papes, & par la faveur qu'ils portoient à uns & autres Princes contre tout droit, & au ravalement mesme de la dignité du sainct Siege, pour leur manutention particuliere. Et monstrant le profit de ce Concile, il dit que pendant que la Papauté se mesnageoit ainsi mal, toute l'Eglise universelle prit la cause du Pape en main & la soustint courageusement & contre l'heresie & contre l'erreur. En quoy se voit que tout est à l'honneur du sainct Siege. S'il y a du blasme, il est en la personne des Papes, & non en la dignité du lieu qu'ils tenoient. Voicy une autre proposition schismatique que tu formes sur ce qu'il dit, au vingt-cinquiesme chapitre du troisiesme livre de ses Recherches, que la transposition du sainct Siege de Rome en Avignon apporta plusieurs calamitez, & en cela tu fais cognoistre que tu n'as pas entendu son intention, laquelle a esté de faire paroistre, qu'il ne plaisoit pas à Dieu que ceste translation se fist, puisque luy-mesme l'avoit en sainct Pierre establie à Rome; & sur les maux qui en vindrent, lesquels il remarque, tu en forme des propositions schismatiques. Quiconque lira ce chapitre, verra que ce n'est qu'une simple narration de l'histoire, & non des propositions.

Ce sont deux propositions schismatiques (dis-tu) fol. 799. art. 16. & 22. quand il a couché dans ses Recherches, que nous avons tousjours opposé nos privileges & libertez de nostre Eglise Gallicane contre les entreprises & abus de la Cour de Rome, & quand il a dit que nos Roys, nos Prelats, nos Princes & nos Cours de Parlemens ont tousjours fait teste à l'Eglise de Rome. Elles sont veritablement schismatiques pour toy, qui tiens toutes propositions contraires & à nos libertez & aux loix de nostre Estat. Tous les jours, nous mettons en œuvre ces propositions, que tu nommes schismatiques, quand à Rome l'on entreprend sur les droits, authoritez & jurisdiction de nos Roys, quand il y a contravention aux saints Decrets, aux Ordonnances, Arrests & jugemens Royaux. Les Roys, tant pour la manutention de leur Royaume, de leur dignité Royale, que des franchises, libertez & immunitez de l'Eglise Gallicane, du soulagement, bien & repos de leurs peuples, ont prestè l'oreille à leur clameur, lorsqu'ils ont crié, liberté.

Et quand les Papes ont entrepris de vouloir excommunier nos Roys & donner en proye leur Royaume au premier occupant, nous avons rebattu telles entreprises par la force & vertu de nos libertez. Innocent Troisiesme voulut attaquer Philippes Auguste, Prince trés-belliqueux, contre lequel ayant decoché les pointes de son foudre, ce Prince, ny ses sujets n'en firent aucun compte, & appella de luy au futur Concile, & cependant les Eglises de France se maintindrent fermes sous la police de leurs Prelats. La bulle de Boniface huictiesme qui voulut excommunier Philippes le Bel, mettre son Royaume en interdit, & le donner à l'Empereur Albert, fut publiquement bruslée en l'assemblée des Estats tenue à Paris, les messagers pilorisez, & Boniface enfin pris prisonnier par ce grand Nogaret, où il mourut miserablement. Celle de Benoist XI. du temps de Charles VI. fut lacerée, & ceux qui l'avoient apportée, firent amende honorable, puis vestus d'une tunique de toile peinte, furent pilorisez & eschaffaudez. Et auparavant, l'Eglise Gallicane, du regne de Charles le Chauve, manda au Pape que s'il venoit excommunier leur Roy, luy mesme s'en retourneroit excommunié. Tu sçais la devise que Louys XII. fit mettre sur les revers de la monnoye qu'il fit battre, lors que le Pape Jule second entreprit de l'excommunier, & de donner une pleniere remission de tous pechez à ceux qui tueroyent un François. Et comme l'assemblée de l'Eglise Gallicane tenue en l'an 1510. en la ville de Tours arresta que le Roy se pouvoit licitement soustraire de reconnoistre ce Pape pour la tuition & deffence de ses droits temporels. La Bulle de Sixte V. decernée contre Henry III. fut bruslée par Arrest du Parlement de Rouen seant à Caen. Et celle de Gregoire XIV. contre Henry le Grand, fut aussi bruslée & par Arrest du Parlement seant à Tours, & par celuy de la Chambre souveraine establie à Châlons. Voilà le plan des libertez de nostre Eglise Gallicane. Tu ne devois, à face eshontée, parler de la sorte contre nos libertez, pour advantager le Pape, au desadvantage de nostre Roy & de son Royaume. Ce n'est pas estre bon Catholique, Apostolique & Romain de donner tout au Pape, pour appauvrir nostre Roy & son Royaume. Nous faisons mieux, nous n'ostons rien au Pape, & conservons ce qui est de la dignité du Roy & de son Royaume, nous luy deferons, comme au chef de l'Eglise, les honneurs & prerogatives qui luy appartiennent, & conservons neantmoins ce Royaume de telle façon, que les Papes n'y acquierent par usance & longue possession plus de droit qu'ils ont eu jusques à present. Desapprens ceste doctrine tant dommageable à nostre Roy & à son Royaume, & croy pour vray aphorisme de nostre Estat, que nos Roys ne possedent leur Couronne que de Dieu, lesquels sont si purement souverains, qu'ils

qu'ils ne recognoissent, en ce qui est de la puissance temporelle, autre que luy. C'est ce que l'Eglise Gallicane tient pour maxime infaillible & indubitable, non par privilege ou liberté particuliere, mais par droict commun conforme à la parole de Dieu, à l'ancienne police de l'Eglise universelle & aux decrets des Conciles œcumeniques Fol. 750 en une inscription que tu adresse à mon Pere, tu maintiens qu'il a combattu trés-asprement ceste toute-puissance temporelle du Pape, quand tu dis. OMNIPOTENTIÆ PONTIFICIÆ IMPUGNATORI ACERRIMO, &c.

Il est vray qu'il l'a fait: mais aussi a-t'il recogneu sa souveraine puissance, pour ce qui regarde le spirituel. Sa creance a esté, comme est celle de tous les vrays François, que le Pape n'a aucune cognoissance sur ce qui est du temporel du Roy & de son Estat. Il faut donc conclure, que telles paroles se rapportent à ceste puissance temporelle, puisqu'il advoue la spirituelle. De façon que (toy nouveau Theologien) tu nous viens estaller sur ce grand theatre de la France, une doctrine (de laquelle nos devanciers ne voulurent jamais ouir parler) meschante, maudite & malheureuse, qui ruyne de tout point les libertez de nostre Eglise Gallicane, rabaisse la grandeur de nos Roys, & tire ses sujets de leur obéissance. Ta theologie est toute contraire à la saincte Escriture, car tu n'y trouveras point, que Dieu attribue aux successeurs de sainct Pierre, la puissance temporelle sur les Roys & leur Couronne, ains seulement la spirituelle. Tu y liras que Jesus-Christ luy oste la temporelle, quand il enseigne à ses Disciples & Apostres l'incompatibilité qui est entre ces deux puissances. Il pouvoit tout, & neantmoins il a refusé ceste puissance temporelle, & advoué que son Royaume n'estoit point de ce monde, s'estant assujetty aux puissances terrestres, lorsque luy & la Vierge sa mere se firent enroller, au commandement d'Auguste. lorsqu'il paya le tribut à Cesar. lorsqu'il fut prié de juger du differend de deux freres, qui m'a ordonné & estably vostre juge? (dit-il) lorsque mourant il veut mourir, non par la fureur des Juifs, ains par l'authorité de Cesar, ou de son Lieutenant. L'exemple de nostre-Seigneur est suffisant pour condamner ceste puissance temporelle, que tu veux attribuer au souverain Pontife sur nos Roys & leur Royaume. J'adjouste que nostre-Seigneur dit. les Roys dominent sur les nations, mais vous ne feriez pas ainsi. Le Pape n'a autre droit que celuy de sainct Pierre & de ses successeurs, lequel Jesus-Christ borne par ce passage.

Et sainct Pierre retranche tout-à-fait ceste domination temporelle & la condamne, quand il prie les anciens de paistre le troupeau de Jesus-Christ, non point comme ayant seigneurie sur le peuple esleu du Seigneur, mais pour estre exemple du troupeau. Aussi est-il vray que sainct Pierre avoit receu seulement de nostre-Seigneur les clefs des Cieux, lesquelles il a resigné à ses successeurs. Quant à sainct Paul, il dit. personne qui bataille pour Dieu, ne s'empesche aux affaires seculieres, afin qu'il plaise à celuy qui l'a esleu pour batailler. Il sçavoit que ces deux puissances ne pouvoient compastir ensemblement. Ce que les Papes des quatre ou cinq premiers siecles avoient retenu des Apostres, qui ne prindrent jamais la domination temporelle sur les Royaumes. De tout ce discours, l'on tire que Jesus-Christ, ses Apostres, Disciples & les Papes des quatre ou cinq premiers siecles ne penserent jamais à s'emparer de la puissance temporelle sur les Roys & leurs Couronnes. Qui est la doctrine que mon Pere a escrite, soustenue & defendue contre ces nouvelles Viperes (comme toy) qui en naissant veulent faire mourir leur mere.

Tu as donc grand tort de le reprendre pour avoir fait une action si louable, honneste & utile & à son Roy & à sa patrie. Ce n'est pas en France que tu nous dois debiter ceste marchandise, passes les Monts, elle y sera bien reçeue, car tournant le revers de la medaille, l'on y verra ceste inscription gravée, AUTHORITATIS REGIÆ EVERSORI PERTINACISSIMO. Ce sont gens de ta portée que l'on y demande, qui ne desirent que le raval de la puissance des Roys, pour aggrandir celle de nostre sainct Pere. Je n'en veux pas demeurer là; car je te diray que pour avoir publié en France ceste fausse & erronnée doctrine, tu t'es rendu plus coulpable & punissable que Jean Tanquerel & Florentin Jacob Augustin, Bacheliers en Theologie, le premier pour avoir proposé en ses disputes, *Papam spiritualem & secularem habere potestatem: & omnes fideles subjectos continendo, principes suis preceptis rebelles, regno & dignitatibus privari posse*, fust par Arrest de la Cour du deuxiesme jour de Decembre 1561. dit, qu'en l'absence de Tanquerel qui s'estoit evadé, le Bedeau de la Faculté de Theologie declareroit en pleine Sorbonne, en presence du Doyen & de tous les Docteurs, que telle proposition leur desplaisoit & qu'elle avoit esté indiscrettement & inconsiderément tenue & disputée, & qu'il estoit certain du contraire ce qui fut executé par le premier President de Thou, le Procureur general Bourdin le requerant en personne, le second pour avoir composé, dressé & fait imprimer des Theses où il soustenoit qu'il ne falloit point douter que les choses spirituelles & temporelles ne procedassent du Pape, d'autant qu'il avoit sur tous les hommes, de quelque condition qu'ils fussent, une puissance spirituelle & temporelle, lesquels estoient tenus de luy assister comme les membres au chef. Et par une autre, il maintenoit que la maison Ecclesiastique avoit la puissance d'un double glaive, laquelle baillait aux Roys & Magistrats la puissance du glaive temporel pour la deffence des bons & la punition des meschans. La Cour de Parlement declara par son Arrest du dix-neuf Juin 1595. ces deux articles faux, schismatiques, contraires à la parole de Dieu, saincts Decrets, constitutions canoniques & loix du Royaume, tendans à rebellion & perturbateurs du repos public, & le condamna de dire nue teste & à genoux dans la grande sale de Sorbonne, presens les Doyen, Syndic, Docteurs, Licentiers & Bacheliers, que temerairement il avoit composé ses positions pour estre disputées & par luy soustenues en son acte de grand Ordinaire, dont il se repentoit & en demandoit à Dieu pardon, au Roy & à Justice. Ce qui fut executé, & les positions rompues & lacerées.

Tu tiens que si la Cour de Rome entreprend contre nos libertez, qu'il n'est pas permis de s'y opposer, car tu reputes celuy pour schismatique, qui dit que l'on a tousjours opposé les privileges de l'Eglise Gallicane contre les entreprises & abus de la Cour de Rome. Tanquerel pour n'avoir que disputé, le corps de la Sorbonne en souffrit; Jacob, pour n'avoir eu qu'intention de le faire, en fit amende honorable. Toy qui as escrit & publié ton libelle à la face de toute la France, contenant ceste malheureuse doctrine, que merite ta Compagnie qui en a toleré la publication, & toy qui l'as composé? Je le laisse à juger à une Cour Souveraine.

C'est icy où tu le veux rendre de tout point odieux, sans esperance de pardon, quoyque de soy la chose fust pardonnable. Car celuy qui a failly & qui vient à une recognoissance, Dieu luy pardonne. Mais quant à toy, tu ne sçais que c'est de pardonner. Mon pere escrivant ses Recherches, tint l'opinion commune de Jeanne dite la Papesse, de laquelle il se retracta dans ses lettres. Cependant tu dis folio 745. 748. & 749. qu'il a couché dans ses Recherches Jeanne Anglesche au rang de ceux qui ont possedé le Saint Siege, & sur cela, taisant & sa retractation & les raisons qu'il allegue, pour monstrer que ceste Jeanne est une pure Chimere, que ne luy impropere-tu point? Tu lui dresse fol. 750 une inscription la plus impie qui fut jamais veue ny leue: & sans ta qualité d'Ecclesiastic, que j'honore & respecte sur toutes les choses du monde, je dirois que ceste piece est sortie d'un esprit vrayement Athée, & qui est ennemy juré & de nostre Roy & de son Estat. Je la veux icy rapporter afin que chacun juge à l'œil de la verité

Stephano Paschasio vero stoicorum D o, sine manibus, fronte & capite (que sunt per allegoriam dicta) Vespertilioni religionis oculatissimo, omnipotentiæ Pontificiæ impugnatori acerrimo, Joannæ Papissæ assertori invictissimo, Romani

Romani capitolii destructori robustissimo, Anseri clamosissimo, Brenno sui sæculi fortissimo, nostrarum partium patrono fidelissimo, suarum sinonii vigilantissimo, Calvino Papistæ neutri neutrissimo, rerum Gallicarum scrutatori scrutario, regularum, nugarum, sordium fossori indomito, laudum suarum historico indelassabili, scriptori nugacissimo, in juventa versificatori non inepto, in virili ætate patrono picacissimo, fori gracco gracculissimo, in senecta grammatico intolerabili, viro ubique maledico, quia neque hoc, neque illud fuit. Respub. gebennensis, neque hoc neque illud posuit, neque Cenotaphium neque monumentum, neque alterutrum, neque utrumque, neque utrumlibet. Neque de ære suo, neque non suo, neque suo, neque non suo, sed Tapantioni Tapanda; ΟΤΔΕΝΙ ΟΔΥΕΝ *Vanitanti Vanitantium, Vanitatem Vanitatum orbis cymbolo Crepitaculum. D. D. D.*

Je reviens à l'opinion de ceste Jeanne, qui a esté un erreur, lequel a couru longuement parmy la Chrestienté, auquel mon pere s'estoit laissé tomber aprés tous ceux qui l'avoient devancé. Il n'y à gueres d'Historiographes qui ayent descrit la vie des Papes, lesquels n'ayent parlé de ceste Jeanne dans leur histoire, de façon que mon pere à failly avec tous ceux-là. Mais comme Dieu luy eust desillé les yeux de l'esprit, aussi-bien qu'à tous nos modernes, il combattit & terrassa cest erreur dans la lettre qu'il escrit à Turnebus au douziesme livre de ses missives, où il monstre par vives raisons que c'est une pure imposture de dire & croire que ceste Jeanne ait esté. Puis que la chose passoit de la sorte, devois-tu faire ce grand brouhala? En devois-tu seulement parler?

Tu eusse esté marry de dire la verité, car la disant, tu ne te fusses monstré fecond en injures, & fait voir au jour ceste detestable inscription, laquelle il t'eust esté plus seant d'estouffer en sa naissance, que de luy faire voir le jour, d'autant qu'elle est suffisante de faire perdre à plusieurs la creance qu'ils ont de la sainctété, pureté & netteté de ceux de la Compagnie de Jesus, quand ils verront qu'une piece si abominable & devant Dieu & devant le monde, est sortie de l'un de leurs Peres, qui est Prestre, Docteur en Theologie & Predicateur. Quant à moy, j'estime un prodige, qu'un homme de ta qualité enfante de telles ordures, pleines de termes sales, horribles & indignes & de la voix & de la plume d'un Ecclesiastique, & encores d'un qui se dit de la Compagnie de Jesus.

Ton libelle est si remply de fausseretz, que nous appellons en droit *in omittendo*, que je croy qu'il n'y a section qui ne porte la sienne. J'en produiray icy quelques-unes, par adventure auras-tu honte de toy-mesme, avec un remords de conscience, d'avoir si injustement blasphemé & contre la memoire & les œuvres d'un mort.

Tu luy reproches qu'il a advancé ceste proposition pire qu'heretique, sçavoir que ceux qui entreprindrent les voyages de la Terre-Saincte par contenance, y gaignerent, mais qui s'y porterent par devotion, y perdirent. Tu n'adjouste pas l'explication qui suit en ces termes: j'appelle user par dessein, ceux qui trouverent bons ces voyages, mais les laisserent faire à d'autres, ou bien y allerent seulement par contenance, & puis donne les exemples. Et en un autre, tu le fais parler des croisades autrement qu'il n'a fait au quatorziesme chapitre du troisiesme, & vingt-cinquiesme chapitre de son sixiesme livre de ses Recherches, lequel aprés avoir haut-loué leur institution, se plaint que les Papes exerçans inimitiez particulieres contre quelques Princes Souverains, lors qu'ils s'en voulurent vanger ils les excommunierent, puis à faute d'absolution les declarerent heretiques, & à la suite firent souvent tromperet des croisades contre eux, comme s'ils eussent esté infidelles, afin que les autres Princes Chrestiens s'empariassent de leurs Royaumes, & puis il fait voir les grands deniers qui se levoient sous ce pretexte de croisade, que les Papes distribuoient à leurs favoris, sans les employer à l'usage auquel ils estoient destinez. En tous ces deux chapitres, il raconte simplement l'histoire sur laquelle tu forme des propositions schismatiques, comme chimeres en l'air.

Tu fais icy un grand bruit, quand tu alleguesqu'au cinquante-cinquiesme chapitre du huictiesme livre il met le Huguenot & le Papiste en parallelle, & que ces deux sectes ont causé l'entiere desolation du Royaume, ses mots sont tels: le semblable s'est presque pratiqué de nostre temps en ceste France, quand les courtisans se cuidans mocquer voulurent appeller Huguenots, ceux qui adheroient à l'opinion de Calvin. Introduisans deux sectes d'hommes entre nous, l'un Papiste & l'autre Huguenot, & que tout homme d'entendement pouvoit pronostiquer, lors qu'ils furent premierement mis en usage, ne pouvoit apporter qu'une entiere desolation du Royaume. Appelle-tu cela mettre le Catholique & le Huguenot en parallelle? quand il rapporte le temps que ces mots de Papiste & Huguenot furent inventez & par qui, mots de faction, qui ne pronostiquoient qu'un mal futur à la France, comme des Guelphes & des Gibellins en Italie, de la rose blanche & rouge en Angleterre, des Armignacs & Bourguignons en France. Quand nous voulons parler d'un hipocrite, nous le nommons papelard, pour cela diras-tu que les Catholiques, Apostoliques & Romains, soient papelards? Nullement. De mesme, ceux tant de l'une que de l'autre Religion qui souhaitent une guerre civile, sont appellez, les uns Papistes, & les autres Huguenots. Pour cela nommeras-tu un Catholique, Papiste? Point du tout. Ce sont mots funestes, enfantez dans la misere des troubles, qui denotent ceux lesquels dans une guerre intestine veulent tout-à-fait bouleverser nostre Estat. Et de fait, dans ce mesme chapitre, il dit qu'au milieu de nous se formerent deux partis contraires, le Huguenot & le Papiste, qui est l'explication de ton mot de secte.

Je parleray maintenant de la chose qui a donné subject à ton libelle, & sans laquelle tu n'eusse jamais mis la main à la plume. Tu és celuy d'entre les Jesuites duquel tu parles, qui se devoit eslever pour grabeller & faire une reveue generale sur ses Recherches & autres œuvres. Il a trouvé (dis-tu) ce qu'il ne cherchoit pas, c'est-à-dire, toy, qui ne luy celles point ses fautes. Tu parles en homme de bon sens, addressant toutes tes reprehensions à un mort. Est-il pas bien en estat de te respondre? Que tu n'avois garde de son vivant d'entreprendre de tondre le lyon! quoyque ce que tu as faussement blasmé de ses œuvres, fust imprimé trente ans avant son decez. Quelle excuse peux-tu alleguer, qui t'ait empesché d'escrire contre luy, qu'une lasche & craintive pusillanimité? Tu apprehendois pour les tiens sa plume de fer (ainsi la nommes-tu) cruelle & pesante contre ses ennemis. Le plaidoyé qu'il fit en l'an 1564. pour l'Université de Paris contre les Jesuites, qui ne faisoient que naistre, & le Catechisme ou examen de leur doctrine imprimé en 1602. t'ont piqué. voulois-tu qu'il refusast de plaider la cause de l'Université, qui l'avoit alaité, nourry & esleve aux bonnes lettres? S'il n'eust fait son devoir, chacun l'eust tenu pour un vray prevaricateur? Quant au Catechisme, a-t'il pas bien fait de repousser une injure, que tout le corps des Jesuites luy vouloit imputer soubs le nom supposé de la Font? Ils ont appris qu'il n'estoit insensible aux offences, & qu'il sçavoit rendre avec usure quand on luy prestoit. Tu le blasmes de ce qu'il a appellé les Jesuites brigans, impudens, assassins, larrons publics, ausquels, sans s'espargner, il a voulu ravir l'honneur, les mettans en parallelle avec les Luthériens, mesme de ce qu'il se vante que long-temps devant que le mal arrivast, il predit tous les malheurs qu'ils produisirent en cet Estat, eux qui sont, comme tu dis, bons Catholics, bonnes gens sçavans, fleaux des heretiques, Luthériens & Calvinistes, qui attirent à eux (ainsi que tu dis qu'il leur a esté reproché) les plus excellens esprits des jeunes gens. Quand il a parlé de la sorte, croy qu'il l'a puisé des propres livres de ceux de ta Compagnie, & tiré des procez faits aux parricides, qui ont attenté aux personnes sacrées des Princes, de la censure de la Sorbonne donnée en l'an 1554. & de tant & tant d'actions qui sont arrivées en suite, soit en ce Royaume, soit en Portugal, Arragon,

Suede, Boheme, Angleterre, Flandres, Bavieres, Hongrie & la Transilvanie. Lis à teste reposée ce qu'il a escrit, tu apprendras qu'il ne dit rien qu'il n'appuye de pressantes, pertinentes, & preignantes raisons Et le Cathechisme (que tu dis estre un perpetuel coq à l'asne, & un ramas, ou si tu l'ose dire, une galimafrée de propositions ridicules, deshées, & extravagantes, qui te font ressouvenir (belle & inimitable comparaison, qui est toute tienne & de laquelle tu ne dois rien à personne) d'une centaine d'escrevisses toutes vifves & ramassées dans un bassin) est une forte & puissante piece qui touche ton Ordre jusques au vif. Tous ceux qui ont escrit jusques icy, ne l'ont qu'effleuré, mais quant à luy, il l'a approfondy & sondé jusques dans le vif. Tu as l'entendement ou renversé, ou lethargique, quand tu parles de son Cathechisme de la sorte. J'y recognois une belle économie gardée. Là il descrit le plan de ta Compagnie, les estudes d'Ignace de Loyola, le temps que luy & ses compagnons se presenterent au Pape Paul troisiesme, comme il les refusa, & depuis les approuva, comment ils s'insinuerent en France, & comme ils furent censurez en l'an 1554. par la Faculté de Theologie de Paris, le Decret que donna l'Eglise Gallicane contr'eux en l'assemblée tenue à Poissy, la Requeste qu'ils presenterent au Parlement pour estre immatriculez dans l'Université de Paris, combien de parties leur firent teste, du nom de la Compagnie de Jesus pris par eux, pourquoy ils se sont faits appeller Jesuites, les impietez de Postel Jesuite, les visions fabuleuses d'Ignace de Loyola, & fables miraculeuses de Xavier, & quelques propositions Machiavelistes pour donner vogue à leur Compagnie.

Au second livre, il traicte de l'incompatibilité qui est entre l'Eglise Gallicane & ceux de ta Compagnie, que les Papes authorisans le Jesuite sur son premier advenement, n'eurent opinion qu'il se peust ou deust habituer en France, qu'il ne leur doit estre permis d'enseigner toute sorte de Jeunesse pour le mal qui en peut sortir, comme il s'enrichit de la despouille de ses Novices, que sa liberalité est captieuse en l'institution de la Jeunesse à la ruine de l'Université de Paris, des vœux du Jesuite, de leur practique, de celuy de Mission, d'obéissance aveugle, &c.

Au troisiesme livre, il discourt de plusieurs assassinats contre les Roys & Princes, ausquels le Jesuite a trempé, qu'il a esté autheur de la Ligue en 1585. de l'Arrest donné contre l'Ordre des Jesuites, que leur secte n'est pas moins prejudiciable à nostre Eglise que la Lutherienne, & de plusieurs autres matieres qui seroient par trop longues à desduire.

Appelle-tu tous ces discours une galimafrée? Dy plustost, qu'autant de Chapitres, ce sont autant de coups de poignards contre ceux de ton Ordre, le Pere Richeaume sceut bien dire, que de tous les livres qui avoient esté faicts contr'eux, cestuy-cy avoit emporté la piece. Tu n'es pas esloigné de cest advis, quand tu dis, qu'il devoit faire un commandement absolu à ses enfans de le supprimer. S'il estoit tel que tu le figures, qu'estoit-il besoin, par une Jussion expresse, d'en faire perdre la memoire? Car avec le temps il fust mort de luy-mesme. Ceux de ta Compagnie se doivent rendre sages par cest exemple, quand je dis sages, c'est qu'ils n'attaquent jamais un personnage qui a dequoy se deffendre. Sans le livre de la Font, le Catechisme n'eust esté enfanté. Encores si en ses mesdisances, il n'y eust eu qu'une gentillesse & pointe d'esprit, & non pas une malignité excessivement affectée, il n'en eust fait que rire.

Tu as tort de l'accuser d'avoir mal parlé des S. Ignace de Loyola & S. Xavier, car lors que le Cathechisme vit le jour, ils n'estoient ny beatifiez ny sanctifiez, il n'y a que deux jours qu'ils le sont.

Quant au miracle de Saint Romain, il l'a hautement loué au 42. chap. du 9. livre des Recherches. Bien est vray que discourant de ce miracle, il s'estonne que Gregoire de Tours & tous les Historiens, mesme ceux qui particulierement ont escrit les miracles de ce Sainct, n'en parlent point, ny aussi le grand Cardinal Baronius, & plus bas, dit, qu'il y a beaucoup de faux miracles & supposez ausquels il ne faut adjoustet foy jà à Dieu ne plaise (escrit-il) que j'estime cestuy-cy estre tel, & ailleurs, je veux avec toute humilité croire le miracle pour trés-veritable, tout ainsi que le Clergé de Rouen. Appelles-tu cela parler mal des Saincts.

Tu veux maintenant faire croire fol. 717. & 723. qu'il ne croit point aux Predicateurs, d'autant qu'au 3. & 38. chap. du 6. livr. il a appellé Jean Petit, caphard, lequel soustint publiquement le meurtre commis en la personne du Duc d'Orleans par le Duc de Bourgongne, & le blasme davantage d'avoir dit que ce Duc se servoit pour Capitaine de ses cruautez, du bourreau, & qu'il avoit des prescheurs à gage, lesquels ayant une langue venale pendant le trouble & pesle-mesle d'un Estat, il tient pour Machiavelistes, & de là tu dis qu'il parle indifferemment contre tous les Predicateurs, & que d'eux, & du bourreau il fait un parallele. Ce qui est faux en l'un & en l'autre, & bien loing de son intention, car il s'estonne qu'il se trouvast des gens de ceste condition si meschants, qui favorisassent de si cruels desseins Tu ne pouvois mieux faire paroistre l'interieur de ton ame, qu'en l'accusant de ne croire point aux Predicateurs: car il est vray qu'il deteste ceux qui par leur bien dire font trouver un meurtre bon, lequel est de soy abominable & devant Dieu & devant les hommes, qui de leurs chaires publiques font un toxin de sedition, qui par leurs Predications persuadent d'attenter à la vie des Roys, qui par une langue venale soustrayent les sujets de l'obeissance qu'ils doivent naturellement à leur Prince. Autant qu'il a eu en abomination ces seditieux & Machiavelistes Predicateurs, autant les as-tu en delices, pour le rapport & conformité de mœurs & d'opinions qu'il y a entr'eux & toy Tu n'avois garde d'en parler mal, pour ce que c'eust esté t'attacher à Commolet ton compagnon d'armes, qui desploya en ses Sermons tous artifices pour estouffer la synderesse, arracher le respect de l'ame & le devoir envers le Prince, qui prescha dans Paris que l'on verroit dans peu de jours un coup du Ciel, fust-ce (dit-il) d'un Aod, sur l'esperance qu'il avoit que Barriere sorty de ta maison tueroit nostre grand Henry lors trés-Catholique. A Guignard, qui fit amende honorable, fut pendu & bruslé pour avoir escrit qu'il estoit loisible de tuer nostre grand Henry, lequel ayant pris ce texte en une predication. *Toute race bastarde sera desracinée & jettée au feu* prescha que ce texte s'entendoit du Beannois, ainsi parloit-il du Roy, qui seroit desraciné & jetté au feu. Quant au parallele, nulle mention dans ces deux chapitres. Il dit bien fol. 451. que Capeluche bourreau se rendit chef d'une esmotion populaire, lequel accompagné de la populace, rua tous les prisonniers, qui avoient favorisé le party Armignac, mais que le Parlement le condamna par son Arrest à la mort, lequel fut executé. Appelle-tu cela parallele? Donne telle feuille à tes faussetez que tu voudras, demeure partizan du mensonge, si faut-il que la verité tienne le dessus, laquelle se cognoist par la lecture de ces deux chapitres

J'ay satisfaict aux deux points & de la mesdisance & de la Religion, & pensois en demeurer là. Mais j'ay pensé qu'il te falloit donner quelque contentement en t'esclaircissant des matieres qu'il a traitté en ses recherches. Car tu luy reproche que son livre portant un tiltre haut, fastueux & relevé, neantmoins qu'il ne s'est amusé à y traitter que des ravauderies pedantesques, villageoises & recherches de l'Hospital, au lieu d'escrire de la Loy salique, de l'origine & progrés des Parlemens, des fondations des Evesches, des Chanceliers, des exploits memorables de nos ancestres. Je te veux monstrer comme tu es un impudent menteur & imposteur tout ensemble. Tu advoues d'avoir leu ses Recherches fueillet par fueillet; puisque cela est, tu sçavois bien que dans son premier livre il a discouru doctement & à plein, des Gaulois & de leurs gestes, de l'extraction des François, de leur entrée & progrés és Gaules, de celuy des Gots, Bourguignons,

Bretons,

Bretons-Gaulois, de la Gascongne, du Languedoc, des Roys que l'on tient avoir regné sur les François auparavant Pharamon. dans le second, de l'origine des Parlemens, Chambre des Comptes, Grand Conseil de l'assemblée des trois Estats, des Thresoriers generaux, Maire du Palais, Connestable, Chancelier, Ducs, Comtes, Baillifs, Prevosts, Vicomtes & Viguiers des Terres tenues en Franc-alleud, du ban & arriereban, des hommes d'armes, des armoiries de France, du droict d'aisnesse, appannages, de la Loy Salique, & des Regences des Roynes meres dans le troisiesme, de la preseance du S. Siege de Rome, du Pape, des Cardinaux, des privileges & libertez de nostre Eglise Gallicane, des remedes que nos Roys apporterent pour leur manutention, des graces expectatives, mandats & indults, de quelques schismes arrivez en l'Eglise, de quelle vertu l'Eglise Gallicane proceda pour les exterminer, des Universitez, de la puissance qu'ont nos Roys sur la discipline & mœurs du Clergé, des appellations comme d'abus, du Concile de Trente, des regales, des oblats, des dixmes infeodées, je serois par trop long, si je voulois rapporter icy toutes les autres matieres qui regardent les affaires de nostre France; qui les voudra sçavoir, les verra dans le livre. Que peux-tu maintenant respondre à ce faux, vilain & prodigieux mensonge? Car te voilà convaincu. Il ne faut que voir son livre, & le tien pour te condamner, ce sont les tiltres de ta condamnation.

Tous ces discours sont-ce ravauderies pedantesques & villageoises, ou recherches de l'Hospital? Tu les requerois tels de luy; feras-tu maintenant satisfaict? Quoyque tu die que tu ayes leu ses recherches, fueillet par fueillet, si ne le puis-je croire, car je ne pense pas un homme si effronté de vouloir asseurer une chose n'estre pas, qui est réellement & de fait, j'estime que tu t'es servy du labeur d'autruy, & que sur leurs memoires que tu as ajeancez, tu t'es laissé ainsi abuser, qui est un grand défaut à toy. Car ceux qui ne le sçauront pas, ne t'excuseront jamais, ains t'accuseront d'estre un malicieux calomniateur.

Il n'y a que le huictiesme livre sur lequel tu t'es à plein escarmouché, là tu as jetté tous tes dards &, si j'ose dire, tout ton venin. Il contient plusieurs mots & proverbes desquels nous usons en nos communs devis, sans sçavoir leur origine. Les aucuns tu improuves, les autres tu renvies par tes Commentaires. La responce à ce que tu puis dire, fut faicte par mon pere, car prevoyant que quelque rude, severe & impertinent Pedant s'attacheroit particulierement à ce livre, dit en ces mots, *& parce que* je me doute qu'il se pourra rencontrer lecteur, qui pour estre ou trop stoïque, ou trop delicat d'esprit, trouvera subject de se mescontenter de ce livre, auquel j'ay discouru quelques particularitez qui luy sembleront trop basses, je le prie de prendre en payement ces huict vers :

Si dedans ce livre j'accueille
Quelque discours foible ou petit,
Qui ne soit à ton appetit,
Le foible sert aux bons de feuille.
Je veux contenter le Lecteur,
Mais aussi veux-je bien qu'il sçache,
Qu'en luy voulant plaire, je tasche
De ne mescontenter l'Autheur.

Si tu n'es content de ceste responce, j'y joindray ce qu'il escrivit contre un certain Zoile au 4. livre de ses Epigrammes, pour ce que tu es un autre luy-mesme :

Adlatras, rabidoque miser nos dente lacessis,
Quique aliquid scribunt, hoc nihil esse putas.
Dentibus authores & cum corroseris omnes,
Ipse nihil scribis, num potes esse aliquid?
Invidiam hanc veteres quondam dixere caninam,
Cùm noceas alius, nec tibi proficias
Nil ego sum, tu qui mordes, & Zoile latras,
Esse aliquid jam te dico. quid ergo? canem.

Je suis marry de ce que tu le reprends d'avoir usé des mots de pleuvir, crimineux, voisiné, & pris la liberté de composer ces mots, quintoyer, pour estre compté le cinquiesme, fievre-quintaine, pour une fievre qui reprend de cinq jours en cinq jours; & mis en œuvre ces metaphores, si les oreilles me begayent, confit en sentences, en toute scelerateesse, transplanter un passage, religieux de mesme paste, pour d'un mesme ordre: & de ce que tu le dis inculc & grossier en sa langue maternelle, à cause qu'en quelques endroits de ses œuvres, au lieu de dire son pere, nostre sottise, vos biens, il a dit le pere de luy, la sottise de nous, les biens de vous. Encores l'accuse-tu d'avoir parlé en praticien, quand escrivant à Ainaut Lieutenant Criminel d'Angers, il luy mande qu'il sous-signe avec luy, pour dire qu'il s'accorde à son advis. Il n'y a François, qui ait la moindre teinture des lettres, lequel ne s'estudie d'enrichir sa langue maternelle, soit en phrases, soit de mots nouveaux; luy, en escrivant, a fait ce qu'il a peu pour l'embellir. De ton costé, tu as fait le semblable, car tu as usé par-cy, par-là dans ton libelle, de phrases nouvelles, & forgé des mots, esquels tu excelle & superlatise.

Voicy tes phrases, par le bouchon de vostre livre, pour dire par l'intitulation, enfler le ventre de ses recherches, pour grossir, le grand usurier des yeux de mesdisance, embrasser avidement les égratigneures de l'Eglise, pour en faire des chancres & gangrenes, ateirer sa reputation, & l'immoler honteusement sur l'Autel de la contumelie, vieilles charognes de calomnies, qu'il trouve dans les esgouts de son papier journal, creuser dans les fumiers de ces vieux Romans, embeguiné d'une cause pour chargé, raffiner l'honneur dans l'alambic de leurs imaginations, il a si bien enseigné son jargon à ceux qui qui se sont abbreuvez de son esprit, tirer quelques brocards & lardons d'athéisme, ses œuvres ne contiennent que viperes venimeuses d'erreurs, libertinages, moucherons bourdonnans d'injures & medisances, ou fourmis rampantes de conceptions basses & triviales, discourir à l'aveugle voicy tes mots nouveaux, nevritique pour nephritique, une combinaison d'escrivains, oculer, preconiser, preconiseur, parodier, parodiant, mot auquel tu as voulu donner grand vogue en usant de luy deux fois en une page, & encores une fois à une ou deux pages de-là, peste amphibie, excellent amphibie d'esprit, jube de Lyon, combination.

Ne croy pas que je te veuille reprendre ny en tes phrases, ny en tes mots nouveaux. j'approuve tout, bon & mauvais, quand je cognoy que l'on le fait avec intention de meubler nostre langue. Je diray, si tu veux, que tes phrases sont belles & tes mots nouveaux bien sonnants aux oreilles, mesme propres pour embellir un discours. Mais il est vray que la vogue des mots & des phrases despend du temps. il leur donnera par advanture cours, aussi les peut-il condamner. Je ne veux pas oublier que tu escris assez souvent, comme si tu avois esté nourry dans la poussiere de la chicane, quand tu use de ce mot, ledit Roy Robert, il donna au susdit personnage. Ceste parole de (dit) ne se pratique qu'en pratique. Je n'ay pas remarqué cecy pour te syndiquer, ains pour t'admonester que tu devois faire le semblable en la personne de mon pere, sans le mordre, deschirer & desmembrer par calomnieuses invectives. Use de ses phrases & de ses mots, si tu les trouves bons, s'ils ne sont à ton goust, laisse-les là; je te proteste que je feray le semblable des tiens. C'est comme il faut vivre, & non pas declamer à belles injures, comme tu as faict. Les ames bien faites ne gousteront jamais ce procedé. Encores que tu ayes improuvé ce mot, confit, transplanter, lis Montaignes, du Vair, Charron, Calvin, qui tous ont bien parlé François, là tu verras qu'ils ont usé de ces mots en la mesme signification que luy.

Quand il a parlé de Calvin, tu devois mettre comme au cinquante-cinquiesme chapitre du huictiesme livre de ses Recherches, il improuve sa Religion, sans l'accuser qu'il l'a loué de ce que nostre langue Françoise luy est grandement redevable, pour l'avoir enrichie d'une infinité

nité de beaux, & à la mienne volonté, dit mon pere, que c'eust esté en meilleur subject. Tu as oublié ceste suitte, afin de faire quadrer tes faussetez à tes imputations. Dans la mesme section, fol. 733. tu escris qu'il a mis en parallele sainct Bernard avec Abaillard : chose fausse & tronquée par la belle moitié. Voicy ses mots que tu as rapportez.

Sainct Bernard, (dis-je,) qui se fit ennemy formel d'Abaillard, tu t'arreste là, & tay ceste suitte, qui est au chapitre huictiesme du neuviesme livre des Recherches pour quelques propositions erronées qu'il soustenoit. Il est vray que couchant les passages tous de leur long, tu n'eusse eu matiere d'épiloguer & discourir à perte de veue. Luy veux-tu pas faire croire quant & quant qu'il a choqué lourdement la reputation de sainct Gregoire? En taisant, qu'il l'a hautement loué de pieté, sainctetté & d'érudition, & qu'il l'a appellé ce grand sainct homme, folio 185. de ses Recherches?

En voicy une autre de mesme alloy, quand tu luy improperes qu'au quatorziesme chapitre de son septiesme livre, il se vante d'avoir faict honte à l'antiquité. Ses paroles sont telles & suis cependant trés-glorieux, que non seulement nos François ayent de nostre temps faict sur ce subject honte à l'ancienneté. S'il me falloit icy inserer tous les passages que tu as faussement tronquez, je n'aurois jamais faict, car autant de Sections, autant de faussetez. Chose qui n'est nullement belle en la plume d'un Pere Jesuite, de qui toutes les parolles devroient estre comme oracles veritables.

Aprés t'avoir fait voir tant & tant de faussetez, je te veux pareillement representer, comme dans un tableau, une partie des injures que tu as laschées contre sa memoire. Tu l'appelles mesdisant, impertinent, ignorant, libertin, glorieux, *monachorum omnium urticam.* Tu le blasme d'estre gay en sa vieillesse, d'avoir en ce grand aage relimé & poly ses ouvrages de jeunesse, d'avoir une liberté huguenotte. Tu as mis dans ton libelle l'abominable tombeau de l'Aretin, avec une proposition de luy à mon pere, tu le nommes, en te mocquant, bon François, meilleur Catholique, trés-bon Parroissien, excellentissime Marguiller de sainct Nicolas, tu le dis mesdisant des mesdisants, libertin, inepte, impie, resveur, sentir le fagot, & n'avoir jamais esté bon Catholique. Tu luy reproches qu'il ne fouille que dans les Autheurs soupçonnez d'heresie, & libertinage ou d'athéisme, qu'il est despourveu de sens & de jugement, de Religion, de bon naturel, de franchise, qu'il faict des livres pleins de contes & sottises, qu'il a une plume libertine, qu'il est grammairien & grimault par excellence, Maistre Pedant, pedantiffique, pedantiffiant, pedantiffié, qu'une humeur pedantiffique le predomine, qu'il est appellé bon homme par les petits enfans de sa Parroisse, qu'il lasche des paroles indignes d'un bon François & d'un passable Catholique, qu'il est effronté, Advocat licentieux, Vieillard hargneux, Poete libertin, gros Chrestien, mauvais François, insolent, libertin qui signifie un Huguenot & demy, bon gallant, affamé de mesdisance, qu'il faict le veau, qu'il n'a ny honte dans son visage, ny discretion dans ses levres, qu'il est enragé, tutelaire des Huguenots, cyclope, heritier de l'esprit de Porphyre, Lucian & Evagrius, qu'il a un stile barbare, & un discours à faire rire les mouches & à dormir debout, qu'il est un meschant homme, Assassin, lequel immortalise son nom parmy les plus indignes calomniateurs que le diable ait engendré, gourmand, Polipheme en mesdisance, qu'il mesdit impunément des choses sainctes & prophanes, des vivants & des morts, de Dieu & des hommes, qu'il est un esprit d'escarbot, insolent. Tu luy donnes un desmenty, & parlant à luy, tu dis, phy le vilain. Tu luy imputes qu'il est ennemy des Ordres Religieux & Huguenot, ingenieux à trouver des soupplesses & revirades contre l'honneur de l'Eglise, impertinent & importun à outrance, grand en impertinences, grand en vanteries, grand en libertinage, grand en mesdisances, bavard, qu'il noircit & ravalle par sa plume les personnes relevées, qu'il compose des vers libertins & indignes de son aage, qu'il prie Dieu à la franche marguerite, qu'il est bon Gaulois, qu'il a un défaut de jugement trés-familier. Tu dis que la posterité luy façonnera une couronne de chardons, donnera un bonnet verd, & pour monument un pailler; qu'il sera compté parmy les grands & signalez resveurs de nostre siecle, tenu par nos descendans pour un trés-impertinent & ridicule resveur, que les veritez qu'il dit sont belles, mais qu'il les gaste en les disant.

Tu le blasme de legereté, de variation en ses humeurs & opinions, que ses lettres sont mesdisances & detractions, qu'il n'a leu Virgile que comme les grimaux le lisent, que ce bon vieux Gaulois a une pure & franche ignorance; qu'il a l'esprit de reculons, qu'il est fort inculte & grossier en sa langue maternelle, Theologien suranné, chauve-souris, ignorant malitieux & plein de venin, Jurisconsulte grimelin, Theologien critique, Historien libertin, Marguiller Huguenot, rechercheur de mairseries, lecteur de Clopinel, panegyriste de Margot, preconiseur de Patrouillet, admirateur de Patelin, Maistre Estienne impertinent, enfant libertin, mal morigené, meschant, fort Huguenot, que son esprit est semblable à deux meschants Ministres, l'un appellé Stanckarius, & l'autre Luther, qu'il n'a point d'ignorance que punissable & dangereuse à l'Estat & à l'Eglise, qu'il est inepte & ridicule, ignorant Poete, que luy & Battus sont alliez, qu'il ramasse toutes les œuvres qu'il rencontre contre l'Eglise, qu'il est libertin & partant Huguenot, Athée, Heretique, Politique & qui n'est point Catholique, que toutes les marques de libertin se trouvent en toutes les pages de ses escrits, lesquels ressentent l'impieté, qu'il est libertin, & toutesfois qu'il n'est ny Catholique ny Huguenot, qu'il assiste à la Messe à laquelle il ne croit point, qu'il est une peste amphybie, un excellent amphybie d'esprit, qu'il ne croit point aux Predicateurs; que ses propositions sont libertines, erronées, impies; qu'il est mauvais Advocat du Roy, qu'il s'accorde aux mauvais Ministres, qu'il a un esprit schismatique, qu'il est pire qu'un Huguenot, qu'il défere plus de croyance aux Autheurs Heretiques qu'aux Catholiques, qu'entre les schismatiques, il est le plus ardent & passionné de tous, qu'il a appris par hantise le jargon des Ministres; que Luther & Calvin ont trouvé un troisiesme partizan aussi meschant qu'eux, (sçavoir Pasquier,) par un libertinage pire, qu'il est traistre domestique, libertin de conscience; qu'il outrage comme frere desnaturé, qu'il est venimeux en ses inventions, qu'il a l'esprit sanguinairement joyeux, qu'il n'a autre but ny dessein que de ravir l'honneur de l'Eglise Catholique, & souiller l'escarlate des Prelats, qu'il est profane & mocqueur de Religion, franc Huguenot, mocqueur des choses sainctes; qu'il a fait de l'oison, qu'il va faire du veau, qu'il a la mine sauvage, les sourcils espais & renfrongnez, la barbe malfaicte, qu'il ne fit jamais gaigner mil escus aux Barbiers pour luy relever ou friser la moustache, qu'il est Advocat inepte, extravagant, plein de vanité, que le temps viendra que les enfans se mocqueront de luy, & que pour dire un vantart, un glorieux, un bavard, un ridicule, on fera un proverbe de son nom, qu'il fait envers la Dame renommée le mesme qu'un Sibilot faisoit envers sa Julia, que ses livres sont de la nature du Calepin, du Despauterie & des Rudimens, qui ne meritent d'estre citez, lesquels se doivent dire Recherches de l'Hospital & non de la France, ses Epigrammes sont petits fatras, qu'il est inepte, ridicule, sot, roulade frenetique, qu'il a une sottise insupportable, que quand il escrit contre ses ennemis, il a la plume de fer, cruelle, pesante, rouilleuse, sa plume est l'outil de sa ruine à la posterité, qu'il est depourveu de sens, qu'il fait gloire de sa honte, le but de ses lectures est d'apprendre des bouffonneries, mairseries, blasphemes, impietez, sottises; qu'il ne fut jamais escrivain plus glorieux, ny un esprit plus fecond & varié en termes ridicules & locutions de gloire, que ses œuvres ne contiennent que viperes venimeuses

meuses, erreurs, libertinages, mouscherons bourdonnans d'injures & mesdisances, ou des fourmis rampantes de conceptions basses & triviales, ou des festins de grimauderies, qu'il est ordinairement de mesme advis que les Ministres ses bons amis. Que *ignoravit vitiâ sua & amavit*, qu'il idolastre ses conceptions.

Bon Dieu! Comment as-tu peu amoncellet ceste Iliade de calomnieuses & énormes, injures? Tes paroles sont si outrageuses, qu'il n'y a qu'une passion furieuse & aveugle qui en puisse faire naistre de semblables dans la bouche la plus licentieuse qui soit au monde. Elle est un vray esgoust & cloaque de toutes saletez & ordures.

Il falloit que ton esprit gros d'une rage mordante enfantast ce fruict, qui est la vraye image des conceptions injurieuses de ton mesme esprit. Elles sont toutes en toy & toy en elles. Si j'eusse employé toutes les autres qui sont espatses en toutes les pages de ton libelle, ma lettre se fust trouvée aussi grosse que luy.

J'ay fait ce simple recueil, afin que par cet eschantillon chacun juge de la piece, je veux dire de ton libelle, qui est une anatomie de toutes les parties de ton ame, pour ce qu'il n'y a affection ny passion en toy, laquelle n'y soit representée comme en un mirouer, là sont pourtraites au vif toutes les impietez, injures & maledictions desquelles elle est remplie, voire jusques aux esmotions confuses, desquelles ton esprit a accoustumé d'estre agité. Tout ainsi que le laboureur qui veut recueillir quantité de fruict, seme de la main & ne verse pas du sac, il espand le grain & non pas le respand de mesme escrivant ton libelle, tu devois estre avare en injures & non pas prodigue sans discretion & sans mesure. L'excessive mesdisance est un foible moyen pour s'acquerir de la bienveillance, elle mescontente plus qu'elle ne profite, par le fruict malin, acre, fade, aigre & amer qu'elle produit.

J'ay protesté, dés le commencement de ma lettre, de ne debattre avec toy par paroles injurieuses, combien que je ferois bien à mon contentement & à ton deshonneur tel bruit de toy que tu merite. Mais je te diray que toutes ces fausses calomnies & injures ne peuvent offencer sa memoire, puis qu'elles sont dites par un Jesuite. Le Jesuite qui veut parler de Pasquier, porte son reproche quant & soy. Et tout ce qu'il peut dire de mal contre luy, sont autant de flétrissures honorables & marques glorieuses de son zele inimitable à la conservation de l'Estat, de ses privileges & libertez. Tu le sçavois trés-bien, quand de guet-à-pens tu as celé ton nom, pensant par là donner vogue & creance à tes injures & faussetez. Quoyque tu ayes accumulé injures sur injures pour outrager son honneur, si ne s'en sentiroit-il point offencé, ny piqué sur le vif, quand il vivoit. Il disoit, comme fit Lysander à celuy qui l'injurioit à outrance, dy tousjours, mon petit amy, dy tousjours, n'oublie rien, si tu peux aucunement deschargez ton cœur des maux dont tu te monstres plein. Ou comme Caton, lequel en plaidant une cause, dit à Lentule qui luy avoit craché au visage, je tesmoigneray par tout le monde que ceux se trompent qui disent que tu n'as point de bouche. De mesme il publieroit que ceux s'abusent qui estiment que tu n'as ny l'esprit, ny la plume mesdisante & mordante. Pendant sa vie, il t'eust mesprisé de la sorte qu'il fit la Font, auquel il ne daigna respondre, croyant que la plus belle vengeance qu'il pouvoit prendre, estoit de ne faire compte ny de luy, ny de ses notes. Il avoit ceste hautesse de cœur, que de tenir en nonchaloir les gens de ton estoffe, & de croire que c'estoit une maladie d'esprit, de craindre une injure qui en decoulast. Il estoit si à soy, qu'il demeuroit tousjours en un mesme poinct, gouvernant de telle sorte ses affections qu'il les avoit en sa main & en pouvoir, faisant cependant croire qu'il n'en avoit point du tout. Et en ceste forme de vie, il estimoit que personne ne nous pouvoit offencer, si nous ne nous offensions nous-mesmes, car celuy qui sçait sa conscience nette, ne peut recevoir aucune offence, au contraire, elle retourne contre celuy qui l'a faite. Toy qui as decoché tant d'injures pour l'offencer, ne s'en prenant point, tu en eusses perdu le fruict, lesquelles soit vivant, soit mort n'auront autre pouvoir contre sa vertu, que celle que les brouillards ont contre la force du soleil.

Si faut-il que je te die, que pour ce que tu as escrit contre sa memoire, quoyque faussement, tu és aucunement excusable, car toy qui ne pardonnes jamais, en la qualité que tu portes, tu le tenois pour ton ennemy profez, combien qu'il creust avant son trespas n'avoir rien à desmesler avec les tiens, à cause de la parole si solemnellement donnée. Mais d'avoir, comme tu as fait, mal parlé de Dieu, de Jesus-Christ, de la saincte Vierge, des Evangelistes, des Saincts Docteurs, des Curez & Prestres, de la vie Monastique & du Pape, & mis en avant plusieurs autres impietez, cela ne se peut pardonner. Quelle suitte pense-tu que cela ait? Nostre Religion en est offencée, ta compagnie en sera blasmée & ton General le premier, nos adversaires en triompheront à nostre grand desadvantage. Quelle prinse ils auront & sur ton Ordre & sur nous autres Catholics, de nourrir parmy nous un impie! Pleust à Dieu que tu te fusses bien endormy, quand tu mis ces impietez à la veue de tout un monde, tu avois certainement mis lois & ton esprit & ton jugement en sequestre. Je reçois un extreme & fascheux desplaisir, quand je pense qu'il me les faut icy traiter à part & separément les unes aprés les autres. Si je n'y estois obligé, de crainte d'encourir le blasme d'un malicieux calomniateur, j'en fusse demeuré là, mesme que si j'eusse peu cachement ou les arracher de ton libelle, ou couvrir ou pallier en quelque sorte, mon honneur sauve, cela se fust fait, car je hais mortellement le scandale & ce qui offence nostre Religion: c'est ce qui afflige & pourmene mon esprit d'une façon qui n'est point lasche. Mais quoy que je fasse, je ne puis empescher qu'elles ne se voyent, soit icy, soit dans ton libelle. Que tu és blasmable d'avoir mieux aymé te ruyner de reputation, en pensant renverser celle de mon Pere, que de te tenir coy, en vivant paisiblement au repos de ta conscience! Dés l'entrée de ton libelle, tu nous produits une énorme impieté, adressant ta lettre à Maistre Estienne Pasquier, *La part où il sera*. Toy qui te dis Chrestien, Prestre & Confrere de ceste grande societé de Jesus, doutes-tu que celuy qui a fait tous les jours de sa vie profession publique de la Relig. Cath. Apost & Rom participé aux Festes annuelles aux sacrez misteres de l'Eglise, qui est expiré, touché d'une vraye repentance de ses pechez, aprés s'estre confessé & communié, soit ailleurs qu'avec les bien-heureux? Ceste ame qui a ainsi vescu, n'est-elle pas entierement disposée pour les cieux? Sçaches une fois pour toutes qu'il est mort de la mort des justes, & que comme tel il a esté recueilly là-haut au ciel par ce trés-fidele depositaire de nos ames Jesus-Christ. Aprés cela, quelle malice noire est ce à toy d'ignorer le chemin qu'il a tenu au départ de ceste vie? Si tu despouilles toute inimitié, tu effaceras quant & quant ces termes si mal appliquez à un mort, *La part où il sera*, paroles propres en la plume d'une prophane. Tu continues ton impieté par les antitheses & oppositions que tu fais de Pasquier de Corbie & de mon Pere, quand par tes imaginations fantastiques, fol. 33 tu fais depuis l'an 880. jusques en 1615. qu'il nous fut osté, courir encores Pasquier de Corbie au chemin de la vie éternelle, car tu asseures qu'ils ne se sont rencontrez par les chemins. Et quoy, toy Theologien, ou as-tu appris que nos ames vaguent çà & là si long-temps, devant que de surgir à ce bien-heureux port? Les Anges porterent l'ame du Lazare en un moment au sein d'Abraham. Quand elles sortent de ceste prison, elles vont recevoir le jugement de vie ou de mort. Que tu es blasmable, de publier ceste doctrine impie!

Tu crois fol. 201. que si Charlemagne estoit en mesme lieu que mon Pere, ou s'ils se rencontroient en l'autre monde, qu'il auroit du ressentiment de ce qu'il luy a donné pour suivans & compagnons, des Clercs de Greffes, des Paumiers & Bonnetiers. Au 8. chapitre du 4.

livre de ses Recherches, il a parlé de quelques Ordonnances de Charlemagne, faites pour obvier aux fraudes que l'on pratiquoit en France sous le pretexte des clericatures, aux chapitres qui suivent & jusques au 15. il discourt de plusieurs matieres lesquelles regardent la police, aprés cela, il nous donne l'origine des jeux de paumes & des bonnets ronds. Quel mal en cela? Nul. Cependant tu nous estales sous le nom de cet Empereur, une impieté de ressentiment, qu'ont les Saincts dans le ciel, des offences qui leur sont faites sur la terre. Impieté intolerable, de leur attribuer dans l'estat de la gloire, les impressions malicieuses des passions humaines. Ne sçais-tu pas que là-haut l'on jouit d'une paix sans trouble, d'une felicité sans mesure, que l'on y respire sans envie, que le seul amour de Dieu possede leurs affections; que la charité qui y est en sa perfection, ne leur permet l'exercice vicieux d'aucune passion? Ne sçais-tu pas qu'ils sont en une perpetuelle contemplation de ceste divine essence, dans laquelle ils voyent toutes choses avec des yeux d'amour, & rien qui soit contraire à la perfection du repos de leur beatitude, comme seroit ce ressentiment pretendu? Qu'ils n'ont qu'un object qui remplit leurs entendemens, contente tous leurs desirs, & où Dieu est toutes choses en tous? Il y a toujours quelques-uns de ta Compagnie qui dogmatisent, Postel prescheoit sa mere Jeanne qui estoit venue (à ce qu'il disoit) sauver le genre feminin. Carles Jesuite de Dijon soustint qu'il falloit oster de la priere que nostre Seigneur Jesus-Christ laissa à son Eglise: *Ta volonté soit faite en la terre comme au ciel.* Suarés tenoit que la Vierge Marie estoit née en peché originel, & qu'envoyant sa confession par escrit au Prestre, il pouvoit absoudre par lettre propositions jugées heretiques par le Pape, qui par Arrest voulut condamner ses livres à estre bruslez, & l'eussent esté sans la promesse que ton General luy fit, qu'à la premiere édition il les feroit oster. Et toy, tu tiens que les ames courent les chemins long-temps devant que de monter au ciel: & que les Saincts se ressentent dans le ciel, des offences qui leur sont faites en ce monde.

Tu ne te contente pas de nous debiter une nouvelle doctrine, si tu n'y entremesle l'Athéisme de trois Poetes, de qui tu nous rapportes fol. 648. les epitaphes, lesquels perdus, par le long temps qu'il y a qu'ils sont composez, tu fais revivre.

I. EPITAPHE.

Icy gist l'Aretin, Poete de Florence, qui a mesdit de tout le monde fors que de Dieu, & encores il s'excuse en disant, je ne le cognois pas.

II. EPITAPHE.

J'ay vescu sans soucy & je meure sans regret,
Personne ne me plaint & je ne plains personne:
Pour le lieu ou je vois, c'est un trop grand secret,
Je le laisse à vuider à Messieurs de Sorbonne.

III. EPITAPHE.

J'ay vescu sans nul pensement,
Me laissant aller doucement
A la bonne loy naturelle,
Et si m'estonne fort pourquoy
La mort oza songer en moy,
Qui ne songeay jamais en elle.

L'Aretin ne cognoist point de Dieu, l'autre par mocquerie du Paradis & de l'enfer, laisse la decision du lieu où il va partant de ce monde (ce qu'il appelle grand secret) à Messieurs de la Sorbonne, & le dernier ne songea jamais à la mort, ignorant volontaire de sa fresle condition, & de ce qu'il est ordonné à tous humains de mourir une fois. Bonnes pieces d'esprit, dignes de memoire racontes-tu. ouy, d'un esprit abandonné de Dieu, auquel il eust esté bon de n'avoir jamais esté créé. Tu n'en devois grossir ton livre, ains passer la pierre de ponce par-dessus pour en perdre le souvenir. Est-ce ainsi que tu enseignes les peuples & par tes Confessions & par tes Sermons? Que tu mesnages leurs consciences? O plume lubrique, de couler par escrit des traicts à ne cognoistre point Dieu, les lieux où nous allons aprés nostre trespas, & à ne songer point à la mort! Car qui ne sçait combien les exemples sont puissans soit en bien, soit en mal?

Icy les cheveux me herissent en la teste, tous les sens me fremissent, quand je pense qu'il me faut estaler la mocquerie que tu fais de la passion de nostre Seigneur Jesus-Christ, de ses sainctes larmes & de son image de la passion, quand ton libertin, fol. 54. ayant au long representé les misteres d'icelle, fit pleurer le peuple à chaudes larmes le jour du Vendredy absolu, puis leur dit ne pleurez pas bonnes gens, car paradventure n'est-il pas vray des larmes, que le sentiment de l'ire de Dieu, armé d'horreur & de fureur à l'encontre de nos pechez, que nostre Seigneur Jesus-Christ a prins sur soy, comme pleige & respondant, luy a arrachées, aussi bien que le sang descoulant de son corps en terre cependant comme si c'estoit une fable, tu nous les exposes à mocquerie, mettant en avant, fol. 485. le souhait d'un Allemand lequel beuvant en Italie du vin appellé, *Lachrima Christi* dit en soupirant *O Bone Christe, quare non etiam in patria mea lachrimatus es!* A cecy tu adjoustes fol. 268. qu'un Empereur mettoit en son Oratoire l'image de Jesus-Christ au milieu de celle de la Deesse Venus & de Priape. Rapports honteux, pleins de pudeur, indignes de la lumiere, à quoy bons, que pour exposer en risée ce qui est des mysteres de nostre foy? Il te falloit cacher ces ordures, les ensevelir sans en faire trophée. Ne crains-tu point la vengeance de Dieu, deshonorant son fils par des contes si eshontez & malins? Ne crains-tu point qu'il convertisse sa patience en fureur? Et quoy que diront nos adversaires, qu'un Jesuite parle de la sorte, les voilà en beau champ. Ayant parlé du fils, tu as voulu folio 128. & 129. parler de la mere & mesler les choses prophanes avec les sainctes & sacrées. A Rouen, le jour de la Conception Nostre-Dame, les plus beaux esprits viennent composer chants royaux en l'honneur de la Vierge, & parmy ces graves & serieux poemes tu nous repais d'un quidan qui fit ce vers. un grand pandart tel que je pourrois estre. Devois-tu raporter ce vers qui est fait en derision & mocquerie, toy qui ne dois rechercher que l'assemblage des choses sainctes? N'est-ce pas encores espouventablement blasphemer contre la sainte & sacrée Vierge, quand fol. 416. & 417. sous le nom de ton Anglois, tu l'appelles charongne, quoyque nous tenions en l'Eglise pour chose arrestée qu'elle a esté receue dans le ciel avec son propre corps? De quelle édification est ton étimologie? Que tu eusse mieux fait de dormir, que d'exercer ton esprit à de si vaines, frivoles & inutiles curiositez!

A la suitte, tu n'as pas voulu oublier les Evangelistes. Tous ceux qui se sont meslez de lucianiser en ce temps, ne sont allez jusques là, que d'attribuer le nom d'Evangeliste à autres, qu'à ceux à qui par excellence il a esté transferé aprés la mort de nostre Seigneur Jesus-Christ. Toy passant par-dessus à face eshontee, tu as donné fol. 715. ce nom d'Evangeliste à Rabelais, Marot, Clopinel & Patelin. Et quoy, il te sera permis de te mocquer impunément de nos Evangelistes?

Voicy les saincts Peres qui viennent sur le rang, desquels tu as effleuré les escrits, pour de choses sainctes, qui ne regardent que l'amour de Dieu, en dresser fol. 760. un poeme lascif, duquel la teneur est telle:

Sainct Augustin instruisant une Dame,
Dit que l'amour est l'ame de nostre ame.
S. Bernard fait une longue homelie
Où il benist tous les cœurs qu'amour lie.
Et S. Ambroise en fait une autre expresse,

Où

Où il maudit ceux qui sont sans maistresse.
Et de Lyra là-dessus nous raconte,
Que qui plus ayme, & plus haut au ciel monte.
Et dit bien plus le Docteur Seraphique,
Que qui point n'ayme, est pire qu'heretique, &c.

Toy, Jesuite, as-tu osé parler de la sorte contre les saincts Peres? leur faire croire chose où ils ne penserent jamais? & encores pour donner feuille à tes vers, tu les attribué faussement à Marot, quoyque tu en sois le Pere. Tu n'estois pas satisfait d'avoir ainsi traicté ces bons, vieux & saincts Peres de l'Eglise, tu l'as voulu renvier fol. 604. quand tu dis que tous les Autheurs leus par mon pere, sont ou schismatiques, ou heretiques fourrez. Lis les Recherches d'un bout à l'autre, tu trouveras qu'il ne s'est servy que des authoritez & textes de Tertulian, de S. Cyprian, S. Augustin, S. Hierosme, S. Irenée, S. Chrisostome & autres Docteurs approuvez de l'Eglise, & qu'il n'a allegué aucun de nos anciens & nouveaux heresiarques. Cependant voilà pas de belles qualitez que tu attribues à tous ces saincts Personnages?

Tu n'as rien voulu oublier qui ne passast par le fil de ta plume. Tu nous scandalise & la vie Monastique & les Ecclesiastics, & parles du Pape comme si c'estoit la personne la plus injuste qui fust au monde la vie monastique, quand fol. 229. tu nous veux persuader qu'on ne peuple les Monasteres que de gens de sac & de corde, sous pretexte du conte d'un Advocat Huguenot, que tu nous debites pour argent comptant les Ecclesiastics, depositaires des secrets de nos ames, quand fol. 833. & 835. tu les publies trompeurs & extremement nonchalans en l'execution de leurs charges, & que tu leur impute d'avoir passé en la Messe des obseques de feu mon pere, plusieurs choses par un *fidelium*, c'est-à-dire de s'estre legerement acquitez du service qu'ils luy devoient par obligation. Tu les devois espargner, car aprés toy, que ne diront nos adversaires d'eux?

Quant au Pape, tu nous le figure, fol. 828. sans justice & plein de sang: car tu escris que s'il y eust eu un des enfans de mon pere à Rome, qui se fust presenté pour baiser les pieds de sa Saincteté, qu'il luy eust donné un pourpoint de pierre de taille, comme il fit à l'Abbé du Bois, (exemple qui seroit mieux teu que dit) pour se venger de l'offence, (que tu dis faussement) que mon pere à faite aux Papes. C'est mal presumer à toy, de la sincerité & justice du S. Pere, il y a deux de ses enfans & quatre sortis d'eux, qui ont demeuré six ou sept ans à Rome, lesquels baiserent les pieds de sa Saincteté & y furent cheris des grands, moyens & petits, tant pour la recommandation des vertus du pere & ayeul, que pour leurs merites. Mais dy-moy, où est la loy humaine qui permette de punir les offenses des peres en la personne des enfans? Où as-tu veu faire au Pape telles tyranniques injustices? Ce sont personnages qui sont appellez à ces hautes dignitez, pleins d'ans, d'experience, de sagesse & de prudence, qui ne font rien qu'avec le compas de la raison. Tes discours seroient meilleurs & plus seants en la plume de nos adversaires qu'en la tienne, lesquels n'ont autre but que de diffamer la reputation de sa Saincteté. Quand tu en parleras doresnavant, que ce soit avec tout honneur & reverence, & n'aye de luy une si sinistre opinion.

Aprés avoir mal parlé de Dieu, de Jesus-Christ, de la saincte Vierge, des Evangelistes, des saincts Peres, de la vie Monastique, des Ecclesiastics & du Pape, tu travailles à faire damner les hommes, par tes malins & trompeurs enchantemens. Mon pere, au 27e chapitre du quatriesme livre des Recherches, dit, que les Advocats anciennement rapportoient au commencement de leurs plaidoyers un passage de la saincte Escriture, comme fit Pierre de Congneres Advocat general, lequel plaidant contre les Ecclesiastics pour les droits du Roy, dit, *Reddite que sunt Cæsaris, Cæsari* Et toy pour une chose dite à propos, tu nous couches des textes de la saincte Escriture pour empescher que le vin ne se tourne dans les caves, que les arbres ne s'escoulent & perdent leurs fruicts, que les esperviers & plus fuyards oyseaux ne prennent l'essor, que les serpens & crapaux n'entrent dans les jardins. Textes qui ne sont qu'autant de damnables instructions aux esprits curieux, qui sont portez à l'essay de ces sorcelleries. Par tes enseignemens scandaleux, les precipites-tu pas en des charmes & conjurations qui les perdront eternellement? J'ay veu expressément les textes que tu allegues, que j'ayme mieux qu'ils aillent chercher chez toy, que de les puiser chez moy.

Quelles paroles piquantes & outrageuses sont-ce celles-cy, fol. 146. qui descoulent de ta plume? Si le diable incarné venoit pour faire une levée de soldats, il auroit tout le party Huguenot, & puis tu les qualifies calomniateurs les plus indignes que le diable engendra jamais, & là-dessus tu dis, fol. 151. que parmy de si miserables creatures, mon pere a immortalisé son nom. Quelle hantise a-t'il jamais eu avec le Huguenot? Nulle auparavant qu'il fust parlé de luy en France, une partie de ses œuvres avoit desjà veu le jour, & quand il a discouru de ce party dans ses Recherches, ses Lettres & son Cathechisme, ç'a esté comme de celuy par l'outil duquel la France a failly d'estre renversée sens dessus dessous. Tu le recognois ainsi, quand fol. 123. tu dis qu'il a trés-mal parlé des Calvinistes & Lutheriens en mille & mille lieux de ses livres, de ses Recherches & Epistres. Son dessein n'a jamais esté autre que de donner son labeur au public, aussi en a-t'il receu un los d'une ferme durée.

Ce qui te fait de la façon parler de luy, c'est qu'il a d'une bouche prophete descouvert dés la naissance de ta Compagnie, les choses lesquelles se sont rencontrées veritables, & monstre au doigt & à l'œil, comme plusieurs des tiens ont persuadé d'attenter à la vie de plusieurs Roys & Princes. Pour effacer ceste tache, tu nous contes que tu as veu escrit dans la Bibliotheque de Bourdeaux, les collections ramassées des Concils Espagnols par l'un des Peres de ta Societé, qui monstrent le sentiment de ton Ordre entierement contraire à ce que l'on dit que les Jesuites sont assassins des Roys, d'autant que par l'extrait du dernier Canon du Concile sixiesme de Tolede, il declare excommunié celuy qui attentera en quelque façon à la personne du Prince. Mais que responds-tu à la doctrine de Sa, de Mariana, Ribadeneira, Suarés, Bellarmin, Scribanus, Molina, Lessius, Baccanus, Heissius, Gretserus, & de tant d'autres qui enseignent qu'il est permis de tuer les Roys, soubs pretexte qu'ils sont tyrans? Que dis-tu de ce que les livres d'aucuns de ceux-là, ont esté par Arrests des Cours souveraines, condamnez au feu & executez, pour avoir soustenu ceste doctrine bonne? Que dis-tu de Barriere, qui fut conseillé dans Lyon par Majorius Jesuite, de tuer nostre grand Henry, & depuis dans Paris fut confessé & communié par Varade, Recteur du College des Jesuites, lequel aprés luy remonstra que s'il le pouvoit assassiner, il feroit œuvre meritoire? Que la crainte qu'il pouvoit avoir d'y perdre la vie, ne le devoit demouvoir de passer outre, qu'il y seroit assisté de la mesme faveur speciale de Dieu, que fut Judith qui tua Holoferne & retourna saine & sauve vers les siens. Et Aod qui tua Eglon, Roy des Moabites d'un cousteau, sans recevoir aucun mal? Qu'à ces exemples, il devoit faire ce coup, afin qu'il peust, comme eux, aller droit au ciel. Que dis-tu de Chastel instruit dés son bas aage dans tes Colleges, qui se hazarda de luy donner un coup de cousteau dans le visage, croyant le porter dans l'estomach? Que dis-tu des procez faits à Campian, Parry, Culan, Williame, Yorte & Squire, qui voulurent en divers temps & separément tuer la Royne Elizabeth d'Angleterre, par la persuasion de Holt, Creswelle, Parson & Walepole Jesuites? Que dis-tu de l'entreprise de Garnet Jesuite contre le Roy Jacques d'Angleterre à present regnant, lequel avec ses complices resolut de faire jouer la fougade, ausquels Gerard Jesuite fit faire serment sur le Saint Sacrement de tenir le tout secret? Catesby l'un des conjurez fut-il pas esclaircy & resolu par Garnet, sur le doute des innocens

innocens qui periroient avec le Roy, ses Princes & les Grands d'Angleterre, que puis qu'il y avoit plus de gain d'une part, que de perte de l'autre, il estoit loisible de les perdre tous, comme à la prise d'une ville, ou autre place? La solution de Garnet ne fit-elle pas resoudre Catesby, à l'execution de ceste entreprise, & Catesby tous les conjurez, en les asseurant que le fait estoit licite? Garnet ne pria-t'il pas Dieu pour un bon & heureux succez de ce grand affaire? L'entreprise descouverte, Garnet & les conjurez ne furent-ils pas mis à mort par Arrest?

Que dis-tu de l'execution de tant d'autres qui ont attenté aux vies des Roys & Princes, par les persuasions des Jesuites? Tout cela est contraire à tes collections escrites à la main, & cependant, fol. 154. tu demandes à Dieu, qu'il t'efface de son livre de vie, si tu changes une seule syllabe de l'Epiphoneme escrit au bas de ce Canon. Tu appelles Dieu à tesmoin sur ton ame, de la sincerité que tu apportes en ceste allegation, & veux estre damné si tu en gauchis ou alteres tant soit peu les termes. Qui t'oblige à ce grand serment? Quelqu'un impugne-t'il ton Canon de faux? És-tu pressé de le faire valoir au hazard de ton ame? Je veux croire que tu as quelque sens naturel. Juge auquel l'on croira le plustost, ou à ce que tu nous asseures, toy qui n'es cogneu dans le monde, qui es sans nom, sans poids, sans merite, sans authorité & sans probité: ou à ce que nous voyons escrit dans les œuvres de ceux de ta Compagnie, qui sont en une grande & singuliere recommandation parmy eux, & à ce que nous avons veu mettre en œuvre par tant de personnes dressées & gaignées par les tiens? Sçaches que nous jugeons sur pieces authentiques, & non sur des extraicts, lesquels tu nous veux faire valoir par tes execrables sermens, l'on pipe les enfans avec paroles & promesses, & trompe-t'on les hommes avec sermens solemnels. Que penses-tu le desplaisir que j'ay, de voir, que toy Ecclesiastic, sois le subject de ce qu'il m'ait fallu faire renaistre tous ces exemples, que le temps avoit rendus comme morts, pour avoir voulu par injures deschirer & mettre en pieces la renommée de mon Pere? Je m'asseure que les bien-censez de ta Compagnie m'excuseront, venans à peser à part eux, qu'une juste deffense m'a contraint de le faire, pour destourner & abbattre les mesdisantes calomnies, que, par une haine implacable, tu luy as imputé.

Ton inimitié est grande contre luy, puis que tu attendois fol. 170. de le voir crever comme un autre Cerbere, pour avoir trop mangé. Quelle furie infernale te possede! le sang & l'horreur sont tes delices, tu ne luy souhaite que malheur & malencontre, bien esloingné du commandement de celuy de la Compagnie duquel tu te nommes. Aymez (dit-il) vos ennemis, faictes bien à ceux qui vous haïssent, benissez ceux qui vous maudissent, & priez pour ceux qui vous outragent. S'il me falloit rapporter en ce lieu toutes les autres impietez, desquelles ton livre est farcy, je n'aurois jamais fait, je me contente de celles-cy, pour faire voir quel tu és & dedans & dehors.

Je cognoy bien que je passe les bornes d'une lettre; mais il m'a esté necessaire de te monstrer que mon Pere parlant de nos Roys, a suivy le fil de l'Histoire, & qu'il a vescu & est mort Catholic, Apostolic & Romain. Car sur ces deux points principaux, comme sur un ferme pivot, tu appuyes tes fondemens, pour asseurer qu'il n'a pour recompense de ses œuvres, que la malediction de la posterité & nul honneur ny profit, & ailleurs, que sa plume est l'outil de sa ruine à ceux qui viendront aprés nous. Tu as forgé & l'un & l'autre dans ta teste legere. Hors ceux de ta caballe, je n'en sçache point qui n'honore & n'embrasse sa memoire, laquelle est si bien venue dans le monde, que depuis sa mort, ses Recherches ont esté coup sur coup imprimées en divers caracteres & volumes, ses Lettres & Epigrammes pareillement imprimées, & son Catechisme ou Examen de la doctrine des Jesuites, traduit en langue Latine, qui est à la veille de voir le jour. Voilà l'honneur qu'il reçoit aprés sa mort, si un mort en peut jouyr.

Que j'emprunte icy ta comparaison, qui te convient, soit d'effect, soit de nom, ceste seule consideration fait que j'en use, car il faut rendre à chacun le sien. Tout ainsi (dis-tu) que l'on entre dans un pré avec divers dessseins, la fille pour y cueillir des fleurs, l'asne des chardons, le pourceau de l'ordure, de mesme quand tu te mets sur la lecture de ses œuvres, c'est pour faire comme le pourceau, ou la nuisible chenille, qui convertit le suc des fleurs en poison. Pourquoy ne te compareray-je pas à la puante cantharide, qui ne se jette que sur les plus beaux bleds & les roses les plus suaves? Puis que tu n'infecte de tes venimeuses injures, que ceste candide reputation, qui survit & de luy & de ses œuvres? Malheur à toy (dit le Prophete) qui convertis les bonnes liqueurs en venin, & les douceurs en amertumes. Tes effects sont si foibles & si petits, qu'ils ne pourront rien alterer ny de la renommée qu'il a laissée en mourant, ny de la creance que ses livres se sont acquis dans le monde. Je ne te diray que ce mot, que *SUS cùm sis, cùm Minerva contendis*, ou bien que *aliter longè catuli olent ac SUES.*

Lisant le huictiesme livre des Epigrammes de mon Pere, j'en tiray celle-cy qu'il fit *in Zoïlum*, laquelle je t'envoye, tant pour le rapport de ton nom, avec l'un de ces animaux, que pour la convenance de ton humeur avec tous les autres.

IN ZOÏLUM.

Frendet Aper, Lupus ipse Ululat, Rugiuntque Leones,
Mugit, & immani gutture Taurus hiat.
Passio cuique sua est, latrat Canis, æstuat Hircus,
Et rudit in medius tardus Asellus agris.
Sed (portentum ingens!) nostris SUS grunnit in Oris:
Qui Brutorum omnes format in ore sonos.
Frendet enim, atque Ululat, Rugit, Immugitque Latratque,
Æstuat, utque Asinus sæpe per arva Rudit.
Huic Aper atque Lupus pater est, materque Leæna,
Illi oculus Tauri, densque Canina micat.
Barba Hircina, Asinique aures, quis tale videndo
Prodigium, informem diceret esse SUEM?
Omne animal pereat: SUS dummodò in orbe superstit,
Credo ego Brutorum posse manere Genus.

Il est tantost temps que je sonne la retraicte, mais avant que de me retirer, j'estime qu'il est à propos que ceux qui sont & seront aprés nous, sçachent ton Adieu, avec le tombeau que ton compagnon la Font luy dresse, lesquels je coucheray en ce lieu tout de leur lay & de leur long, afin qu'ils voyent les horribles, damnables, maudites & abominables impietez sorties de deux Peres Jesuites, que je disois (sans la qualité qu'ils portent) les plus insignes & remarquables Athées que nostre siecle ait porté.

ADIEU DU JESUITE SANS NOM, fol 983.

Adieu Maistre Pasquier, adieu à qui je vous recommande pour vous faire recognoistre vos fautes, puis que les hommes ny peuvent rien. Adieu Recherches impertinentes, libertines & schismatiques. Adieu Poesies impudiques & mesdisantes. Adieu Lettres glorieuses, lettres sans lettres, lettres de vanité. Adieu Catechisme bouffon & ridicule. Adieu Monophile sans cervelle. Adieu puce mordante. Adieu main de Scevole. Adieu plume sanglante. Adieu plaidoyez sans loix. Adieu Advocat sans conscience. Adieu homme sans humanité. Adieu Chrestien sans Religion. Adieu Vieillard sans sagesse. Adieu Thersite en laideur de vos imperfections. Adieu Narcisse en amour de vous-mesme. Adieu capital ennemy du sainct Siege de Rome. Adieu fils desnaturé de l'Eglise, qui publiez & augmentez les opprobres pretendus de vostre mere. Adieu jusques au jour qui revelera vos meschantes intentions. Adieu jusques à ce moment qui contrebalan-

trebalancera les ans, les jours, les heures & les momens de vostre vie. Adieu jusques à ce jugement qui jugera de vos injustices. Adieu jusques à ce clein d'œil qui vous fera ouvrir les yeux à vos fautes passées. Adieu jusques au son de ceste trompette effroyable qui vous fera cognoistre par experience, que c'est que Tintamarre. Adieu jusques à ceste Tragedie qui censurera vos farces & bouffonneries. Adieu jusques à cest examen rigoureux qui recherchera vos Recherches. Adieu jusques à ces coups de tonnerre, qui vous enseveliront soubs d'autres montagnes, que dans vostre Parnasse. Adieu jusques à ceste sentence severe qui sera bien d'autre nature que les sentences de vos Romans. Adieu jusques à cest esclat qui vous fera bien trouver vos mains tant renommées, & cachées soubs la frange d'une loy. Adieu jusques à ces grands jours qui seront bien d'autre nature que ceux de Poictiers, ausquels on ne songera plus aux puces ny aux vers, si ce n'est à des vers immortels pour vous mordre le cœur. Adieu jusques à ce grand parlement, auquel vous ne plaideriez plus pour l'Université, mais pour vous-mesme. Adieu jusques alors, & si n'avez fait penitence à vostre mort, adieu pour tout jamais.

Adieu remply d'horreur, de fureur & de barbarie. Quelle passion demesurée? Quelle vengeance? Quelles flesches empoisonnées contre un cadavre, contre des os & des cendres? L'on n'y lit que pointes injurieuses, que calomnies diffamatoires, que traits mordants, qu'un amas de paroles pourries & infectes: rien finalement qu'un adieu, jusques à ce grand & dernier jour de la restauration de toutes choses. Jour auquel les livres seront ouverts, & les ulceres de nos consciences manifestez là il nous faudra tous comparoistre pour recevoir en nostre corps selon le bien ou le mal que nous aurons fait. Et lors tu te trouveras bien esloigné de ton compte, quand tu verras celuy duquel tu as faussement mesdit, compté entre les enfans de Dieu, son heritage estre entre les saincts & toy au contraire chasse honteusement, comme chien hors de la cité des enfans de Dieu, criant aux montagnes tombez sur moy, montagnes couvrez-moy & me cachez de devant la face de celuy qui est assis sur son Throsne. Tes paroles sont trop outrageuses, ta langue trop injurieuse, ta plume pleine de menterie, & tes actions desordonnément desbordées, pour n'encourir point un si horrible & immuable jugement. Escoute ta condamnation découlante de la bouche de Dieu qui dira à son frere la moindre parole injurieuse, sera coupable de la gehenne du feu.

TOMBEAU DE LA FONT JESUITE, fait contre Pasquier.

Or qu'il vive encores joyeusement, & qu'il escrive & resve encores s'il veut contre les Jesuites; il resvera en saison dessus ses vieux jours, qu'il resve jusques à ce que quelqu'un, ou de cette compagnie, ou s'ils le desdaignent, quelque autre pour le Public, fasse une generale reveue sur ce qu'il a mis en lumiere & un recueil de ses ignorances, resveries, asneries, malignitez, heresies & Machiavelismes pour luy dresser un tombeau de funeste memoire, où il soit encoffré vif, où les Corbeaux & Vautours viennent de cent lieues à l'odeur, où les hommes n'osent approcher de cent pas, sans boucher le nez pour la puanteur, où les ronces & les orties croissent, où les viperes & basiliques nichent, où les chats-huans & butors chantent, afin que par un tel monument, ceux qui vivent à present & vivront aux siecles futurs, sçachent que les Jesuites ont eu pour un insigne persecuteur & calomniateur, un insigne menteur, & un capital ennemy de la vertu, & que tous les calomniateurs apprennent aux despens d'un orgueilleux ignorant, de mieux penser ce qu'ils disent & escrivent contre les Ordres Religieux, & ne scandaliser si effrontément par leurs escrits diffamatoires & blasphematoires la saincte Eglise de Dieu.

Est-il possible que la facon d'un tel tombeau ait peu sortir de l'esprit d'un Chrestien, quelque capitale & mortelle inimitié qu'il portast à un autre? Necessairement ce Jesuite a esté nourry & esleve parmy les Cannibales, Lestrigons & Antropophages qui croyent que c'est pieté de se manger les uns les autres, & engraissent leurs ennemis pour en faire des gorges chaudes, quand ils celebrent leurs plus somptueux & plus magnifiques banquets, desquels ayant humé à longs traicts ceste vicieuse humeur, il nous l'estalle maintenant sur ce grand tapis de la France, comme quelque piece rare, digne veritablement de son esprit & de son courage. Vous avez, & l'un & l'autre, dit ce qu'avez voulu, oyez ce que vous ne voulez pas. Ces deux pieces barbares, execrables & impies par-delà l'impieté, ne pouvoient tomber ny en l'esprit, ny en la plume de personnes que de vous autres Peres deshumanisez, qui avez mis hors de vous tout sentiment de pieté, & qui estes abandonnez de Dieu jusques au dernier point, d'autant qu'il y a chez vous un amas & une conserve de plusieurs vices infames, lesquels n'y sont point coulez de dehors, ains y ont leurs sources originaires saillantes, lesquelles vostre desnaturée volonté, abondante & riche de passions furieuses, pousse en avant. Et tout ainsi que l'estain gaste & corrompt les metaux avec lesquels on l'allie, & les rend faciles à estre rompus de mesme vous meslant avec ceux de la Compagnie de Jesus, vous les perdiez & gasteriez par le venin de vos conceptions.

Je ne sçay comment ils vous souffrent dans leurs Maisons, aprés avoir veu & leu ces deux pieces contraires de tout point à ce qui est du devoir charitable d'un Ecclesiastic. Je reviens à moy, en la Compagnie de Jesus, Judas y fut souffert. Pouvez-vous prendre maintenant le nom de Religieux de la Compagnie de Jesus? Non, mais celuy de Religieux de la compagnie du diable. Car qui aura le moindre bien de Religion, ne souhaittera à son ennemy jurés telles & semblables maledictions. Vous avez tous deux des chambres de meditations dans vos testes, où se forgent ces paroles diffamatoires, faussetez, impietez, athéismes, contes bouffonnesques & maudissons, desquelles vous les tirez pour les placarder dans vos libelles. Toutesfois cela n'empeschera que le renom de ses Recherches & de ses autres Livres, n'ait pour fin, la fin de plusieurs siecles, & quoyqu'il soit mort, que sa mort ne soit un mourir vivant, qui luy donne vie aprés sa mort. il vivra pour ne mourir plus.

Je proteste en ce lieu, que je ne veux point user à l'encontre de toy, de ces imprecations foudroyantes, qui te sont propres, ny d'un semblable Adieu que tu luy donnes. Mais je prieray Dieu de cœur & d'affection, qu'il change & ton esprit & ton ame de mal en bien & qu'il regle tes dereglées imaginations d'une raison bien reglée, afin que tu ne couves & couves soubs une face plombée un cœur de Tygre, & des ongles de Lyon, qu'il desracine de toy ceste grande passion qui t'a troublé l'esprit, & tiré tes sens hors de leur siege, qu'il te fasse rentrer dedans toy & reprendre ceste charité chrestienne, de laquelle tu t'es despouillé, qu'il arrache de ton ame ceste vaine créance, que pour accuser d'impieté un homme de bien, cela soit une monstre de ta pieté. Que si mon pere, selon ton jugement, a failly, il t'inspire à ce que tu en donnes advis doucement & sans bruit à ses enfans, afin que s'il y a de la faute, ils la puissent reparer. Ils sçavent qu'il estoit homme, s'ils l'ignoroient, ils ne seroient pas hommes. Asseures-toy qu'ils ne feront jamais d'effort contre la verité. L'on embrasse celuy qui reprend fraternellement son prochain, & l'on fuit celuy qui par aigres mesdisances l'attaque & en sa reputation & en sa conscience. Tu vois comme je traitte avec toy chrestiennement. Je prie & reprie Dieu de tout mon cœur, mon entendement & ma pensée, que tu apprennes à le craindre, à ne le mespriser, à aimer ton prochain comme toy-mesme, à ne l'offenser, & à contenir ta langue dans ses limites, sans souffrir qu'elle en sorte pour le mordre de paroles injurieuses. Quand tu ne suivras ces saincts preceptes, je te diray, que telle faute ne se veut, ny doit, ny peut passer par connivence. Car lors chacun a interest, pour le deu de ta charge Ecclesiastique, de te remettre dans le bon chemin, quand tu t'en es destourné. Voilà le mal

que je te desire pour la recompense de ton impie, faux & injurieux libelle. Mais il faut confesser que c'est un malheur grandement deplorable en un Estat, quand l'on voit les gens d'Eglise, au lieu de servir d'exemple, de bien dire & bien faire à tout un peuple, qu'il faille que ce mesme peuple leur monstre ce qu'ils doivent dire & faire. J'ay meilleure esperance de toy, & me promets que doresnavant, par une entiere recognoissance de tes fautes passées, tu calmeras ces mouvemens & passions desreglées, qui t'ont poussé à calomnier si injurieusement la memoire de mon Pere. Adieu.

LETTRE VI.

*A Monsieur * * **

Il reprend son amy de ce qu'il a executé une entreprise sans prendre conseil de luy.

VOus ne m'avez communiqué vostre dessein, (dites-vous,) d'autant qu'il y a des choses où il ne faut prendre conseil que de soy-mesme. Ceste parole me fit sentir de vives & rudes esprentes au-dedans de moy. Car un conseil bouillant & temeraire, est tiant de prime-face & l'execution triste, & baloté par une teste chenue, lequel a l'experience des affaires du monde, est d'ordinaire mis à droite ligne. Que la prudence humaine est une dangereuse guide en nos actions, si la justice & la pieté ne marchent devant! Pleust à Dieu avoir sceu vostre dessein, qui est un essay d'armes, lequel n'est pas seulement à fer esmoulu, mais à corps perdu. J'eusse couru au devant, pour avec une ferme & arrestée resolution le combattre, l'estouffer & couler à fonds, & vous prier de vous en retirer quand vous le pouviez, de peur que vous ne le pussiez, quand vous le vouldriez. Les entreprises douteuses sont accompagnées de dures traverses, enveloppées d'ennuis sans relasche, traversées d'incommoditez sans remede, & suivies d'une longue & lamentable traisnée de calamitez. Ceste action sera la crise de vostre bonne ou mauvaise fortune, mais plustost de la derniere. Dieu veuille que je sois faux Prophete. J'eusse souhaité qu'en donnant jour & naissance à ceste perilleuse action, s'il vous faut estre miserable, qu'il n'y eust point eu de crime attaché à vostre misere, au moins les desconvenues qui vous pourront arriver, ne seroient attirées sur vous par vos fautes. Que pensez-vous qu'enfantera l'execution de vostre entreprise? Un essain de malheurs, qui plongeront & vous & ceux qui vous favorisent, dans de tristes & profondes douleurs. Il semble que vous ayez couru à bride perdue à vostre ruyne, pour venir faire en ce Pays un miserable naufrage. Le danger est à plomb sur vous. Vous estimez avoir pris pied & terre ferme chez ceste Damoiselle. Je vous parleray rondement & non pas à demy. Vous avez joué à quitte & à double, & fait un coup de desesperé. Je crains, contre vostre attente, que vous ne serviez de spectacle d'une triste misere. Si vous fussiez entré en vous-mesme, pour examiner le commencement, le progrez & l'issue de ceste affaire, que vous l'eussiez regardée à tous visages, que vous vous fussiez guetté, tasté, sondé sans jamais vous abandonner, enfin que vous eussiez tousjours esté chez vous pour estre loy à vous-mesme vous ne fussiez oncques venu, à une longue & inutile repentance, dans laquelle vous estes sur le point d'entrer. Il ne falloit que vostre desir allast si avant, que le repentir s'en peust ensuivre il y a des fautes qui ne se peuvent faire qu'une fois. Il estoit besoin de vous mesurer à ce que vous pouviez, & non à ce que vous vouliez, à ce qui se pouvoit, & non à ce que vous estimiez vous estre deu. A qui croyez-vous avoir à faire? à une femme qui mettra tout le but de ses pensées à vous deffaire rez pied rez terre. Elle nourrira une vengeance secrette au-dedans de soy, en attendant son à-point, pour vous denoncer une guerre mortelle à feu & à sang, qui vous mettra aux abois d'une triste & lamentable ruyne. La doit fondre ceste affaire & prendre fin. Une femme a plus besoin d'outil propre pour executer ce qu'elle veut, que pour l'encourager à faire & entreprendre. Que de douleurs & de croix d'esprit je ressens au dedans de moy, qui rendent mes sens tous entrepris, quand je pense aux continuels soucis & craintes qui vous traverseront doresnavant l'esprit! Lors que je me represente la grande suite des maux incurables prests à vous accueillir & accabler, ils me font avoir une sensible compassion de vostre affliction future. Qui examinera vostre affaire sincerement & de bonne foy, vous dira, sans rien flater ny desguiser, que ceste action est une temerité dénuée de toute prudence, qui vous fera traisner une vie languissante en toute misere, & courir le grand train vers vostre irrecouvrable perte. Le proverbe Espagnol est veritable, qui dit, *guarda me Dios de my*, c'est-à-dire, que l'homme n'a point de plus grand ennemy que soy-mesme aussi n'en avez-vous eu un plus dangereux que vous-mesme. L'ambition & le deregle desir d'avoir des richesses ont servy comme de racine à produire ce dessein, & fomenter le mal qui vous adviendra. Ce contentement imaginaire de vous voir au comble de vostre aise, plein de biens, vous a jetté hors des gonds de la raison, empoisonné le cœur, charmé l'entendement, lequel portera tousjours la repentance quant & soy.

Il ne falloit lascher la bride à vos passions, ny laisser floter & refloter çà & là vostre esprit sur de vaines, douteuses & flateuses esperances, qui ne sont que le branle d'une onde, un songe, une ombre, un vent de peu de tenue, mais vous laisser gouverner par un esprit de droiture & de prudence. Je m'asseure que quand vous avez fait ceste entreprise, vous avez mis Dieu au dernier chapitre de vostre memoire: car aussi-tost que vostre esprit a esté preoccupé d'une fiance mondaine, il est tombé quant & quant en un oubly de ceste divine bonté. Le temps, pere de verité, vous apprendra si avez bien ou mal fait. Pour sortir de l'embarras de ceste affaire, les moyens surordinaires & plus divins qu'humains seront necessaires. Adieu.

LETTRE VII.

A Monsieur D. G.

Qu'il ne faut jamais médire.

NE dites jamais mal de personne; car le mesdire desrobe l'honneur d'autruy, & enseigne que vous n'avez jamais appris à bien dire, que vous estes une contre-resistance à la hantise du monde, le fleau des gens de bien. C'est pourquoy, si vous estes sage, vous celerez ce qui est de mal en celuy duquel vous voulez parler, afin que plusieurs ne sçachent ce que vous seul sçavez. Il n'appartient qu'à une ame foible & lasche de mesdire, & à celle qui est forte & genereuse de croire qu'en faisant estat de louer celuy qu'il croit homme de bien, & se taisant de l'autre, il apprend à celuy qui a quelque sentiment, qu'il ne l'a pas en estime. Si vous voulez que vostre

tre mesdire ne fasse jamais bresche à vostre ame, reduisez vostre parler à la raison. Imprimant ceste vertu en vous, vous esvitez les grands maux qui suivent le trop parler, entierement contraire à la nature, qui n'a ordonné qu'une bouche, deux oreilles & deux yeux, pour dire qu'il faut deux fois plus voir & ouyr que parler. Quand l'envie de mesdire de quelqu'un vous prendra, entrez premierement en cognoissance de vos imperfections & examinez de prés vostre conscience, pource que si vous la trouvez souillée de plus grands vices, que ne sont ceux que vous blasmez en la personne de quelqu'un, vous prendrez le subject de vous taire, de vous mouvoir à pitié de ceux qui sont tombez en faute & de vous corriger vous-mesme. La modestie laquelle vous retirerez de ceste consideration, vous poussera encores à couvrir d'une excuse les fautes d'autruy. Vous vous gardez d'aller sur l'eau, de crainte d'estre noyé, de trop vous accoster du A feu, pour n'en estre bruslé, manger de mauvaises viandes, pour n'en devenir malade, de monter en lieu haut & dangereux, pour n'en choir point, de ne cheminer en lieu glissant & pierreux, pour ne choper, d'un mauvais air, de l'ardeur du soleil, du serein, pour éviter les rhumes & catharres, & toutesfois vous ne prenez pas la peine de vous garder de mesdire & mettre un frein & arrest à vostre langue? Flestrir l'innocence, se desborder en mesdisance contre quelqu'un, le blesser jusques au cœur & au sang par la pointure de vostre piquante, venimeuse & serpentine langue, c'est meurtrir vostre ame par ce peché. Qui veut garder l'ame, garde la bouche. Apprenez qu'il ne faut jamais piquer ny injurier personne, pour obvier à ce qu'en disant tout ce qu'il vous plaist, vous n'oyez, pour la revenche, chose qui vous desplaise. Adieu.

LETTRE VIII.

A Monsieur Pasquier, Seigneur de Bussy, mon frere, Conseiller du Roy, & Auditeur en sa Chambre des Comptes.

Il se console sur la mort de son fils de Gimeux

Je viens au devant de la consolation, que je recevray B par vos lettres, de la mort de mon fils de Gimeux vostre nepveu. Jusques icy, j'ay porté d'un visage masle & esgal les afflictions que Dieu m'a envoyées, & me suis resolu de supporter celle-cy constamment, comme l'ayant preveue de longue main. Car je sçavois qu'il estoit la bute d'un coup de balle, d'espée ou des maladies qui courent les armées. Toutesfois je vous confesseray que sa mort d'un prim'abord me fut grandement sensible, comme une douleur sans pair. mais rentrant aussi-tost au dedans de moy, sans attendre la medecine du temps, qui efface telle tristesse, Dieu, auquel j'eus recours, me donna en un instant la fermeté de souffrir ceste affliction avec une constante patience. Je me representay n'y avoir rien de nouveau en sa mort, d'autant que sa vie estoit un acheminement à la mort: que la mort est une necessité égale & inexorable que la mort, si nous considerons la misere de ce monde, est un affranchissement & prompte recepte à tous maux, un port & un couvert contre toutes les tempestes de nostre vie: qu'il n'y avoit maison exempte de tel accident: qu'il n'estoit pas possible que mes larmes, ny mes cris le peussent relever du tombeau: qu'il faut endurer doucement le mal auquel la prudence humaine ne peut remedier. Avec toutes ces raisons, je C pensay que j'avois rendu mon fils à Dieu, qu'il m'avoit prestè & redemandé. Et consideray de plus la mort de tant d'hommes survenue depuis six mois que la guerre a commencé, tellement que s'il eust encores resté quelque temps, qu'au bout il luy falloit partir. Tout cela me fit estimer qu'estant mort, il avoit vescu tout le temps qu'il luy estoit de besoin.

Quant à moy, repensant au mal courant de la France, je croy ceux bien-heureux qui n'ont point d'enfans, & ceux-là vrayement moins mal-heureux lesquels les ont perdus. Car l'Estat est en tel branle, si dans peu de jours nous n'avons la paix, que chacun se devroit resjouir de mourir avant que d'en voir la cheute, en laquelle nous perdrons tout, fors la misere qui ne nous quittera qu'au tombeau. Quelques ames foibles me blasmeront de ce que j'ay prins moy-mesme la consolation que je devois attendre d'autruy. Je voudrois qu'ils me dissent à quoy m'eussent servy toutes ces plaintes de dire, que je ne cuidoye pas que Dieu eust doué mon fils de tant de belles vertus pour l'oster de ce monde en la prime-vere de son aage: que je l'avois esleve pour le repos & soulas de ma vieillesse: que sa vie estoit l'espoir de la mienne, que j'ay fait une perte sans reconfort, que je vivois en luy, & que luy mort, je ne pouvois plus vivre qu'avec douleur & un desir perpetuel de mourir.

Qu'eussent tesmoigné toutes ces paroles plaintives, qu'une lasche pusillanimité? Pourquoy en nos adversitez n'aurons-nous pas la mesme force de ces Anciens, tant prisée, ausquels estant rapportée la mort de leurs enfans, disoient simplement, qu'ils les avoient engendrez mortels? Ceux-là trouvent ces infortunes griefves & fascheuses, qui ne penserent jamais à tels accidens. Permettez que je vous die (parole qui sera trouvée paradventure sonner mal en la bouche d'un pere) que voyant estimer mon fils une des merveilles de la jeunesse de son temps, pour avoir parfaitement en main les exercices propres à un Gentil-homme, pour avoir une vieille sagesse en ceste aage jeune, un esprit vif, un entendement net, une memoire heureuse, une vaillance sans artifice, composée d'un franc & hardy courage, qui ne marchandoit point à entrer dans les hazards, pour s'ensevelir au lict d'honneur ces louanges me firent souvent juger qu'il n'estoit pas pour longuement vivre. car ce qui est venu à son plus haut degré, est bien prés de sa fin: les fruicts qui meurissent de bonne heure, n'attendent point l'arriere saison. Je prie Dieu qu'il ne permette que je fleschisse ou rabaisse rien de la grandeur & hautesse de mon courage, ny pour ma perte, ny pour quelque triste malheur qui me survienne, ains qu'il me fasse la grace que je puisse regarder resolu toutes les diverses faces des afflictions humaines, pour les soustenir d'un front hardy, imitant en cecy ces ames fortes, qu'une grande resolution met à l'abry de tous orages. Ce n'est pas peu d'honneur, quand on ne peut éviter le mal, de se resoudre courageusement à la souffrance. Adieu.

LETTRE IX.

A Monsieur D. B. Gentilhomme Xaintongeois.

Il reprend son amy des excessives despenses qu'il fait.

SI vous continuez de mettre librement & à large main tout par escuelle, je vous voy dans peu de temps semblable à ces prodigues, qui consomment & le leur & celuy de l'autruy. Vous vous sentiriez aller doucement à vostre ruine, & vostre desbauche estre la perte de vostre bien. Et quand vous n'aurez plus rien, vous ressemblerez justement à un beau Palais, qui est à la veille de s'en aller sens dessus dessous, duquel un chacun se tire loin. La Noblesse privée de richesse, est comme l'Aigle qui n'a point d'aisles, sans lesquelles il est impossible qu'elle s'esleve au Ciel, comme la nature l'y pousse. Ce sera une grande prudence, quand vous prevoirez & pourvoirez à ne despendre qu'à l'esgal de vos facultez, & que balancerez vos rentes au poids de ce que vous despendez, en vous retirant des despences inutiles & superflues. Vous profitez quand vous espargnez, d'autant que vostre espargne vous est un fonds de reserve, de laquelle naist un souverain bien, car vous ne tombez jamais en ceste extremité, qu'il vous faille passer par les mains d'autruy. La bouche, le jeu & la paillardise sont les causes principales de vostre perte, qui comme fournaises ardentes devorent tout. Vous serez reputé miserable de despendre & respandre le vostre pour assouvir vos appetits insensez & desraisonnables. Tous ces desirs & delices durent peu, & les dommages de la bource, sont d'une durée sans fin. L'argent est le sang de l'homme, quiconque se prive de ses moyens, il s'oste quant & quant la vie. Observez, je vous prie, les déportemens des autres, & à leurs despens, apprenez comme il faut vivre: des dommages d'autruy, voyez ce que devez fuir. Tirez les vrays joyaux & perles pretieuses de la bouë vile de plusieurs actions humaines, pour en profiter, lors vous prendrez un ply que vous garderez jusques au tombeau, & vous rendrez espargnant & abstinent en toute extremité. La sobrieté rend l'homme sain, elle est la fille de l'espargne. Si vous voulez parvenir, ne vous endormez point en faisant vos affaires, car le temps ne demande point de temps, & ne faites rien par personnes interposées, d'autant que chacun fait mieux ses affaires de par soy, que par autruy. Souvenez-vous que l'on possede autant que l'on travaille, les moyens se font d'eux-mesmes, mais le moyen de les acquerir gist à mettre la main à l'œuvre. L'industrie sert la plusspart du temps d'argent. Si vous n'avez cure de vos affaires, c'est-à dire, qu'avez envie de vous faire enroller en la confrairie de ceux qui sont accablez de miseres en leur vieillesse. Le gain & l'espargne sont les poles, les deux fins, le subject & le but de tout bon mesnage. Adieu.

LETTRE X.

A Monsieur de Montaigne, Seigneur de S. Genest, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, President & Lieutenant general au siege Presidial de Xaintes.

Moyens pour empescher les partialitez qui naissent des Religions.

C'Est chose pleine d'une pitoyable commiseration, de voir un Royaume partialisé en diverses Religions, & encores le peuple s'entre-tuer pour une cause si saincte: je vous en diray au long la raison par celle-cy. Il n'y a nation au monde qui n'ait quelque forme de Religion, fondée sur la providence divine, & sur l'immortalité de l'ame, pour le temps futur, auquel chacun attend de recevoir selon la vie qu'il aura menée. Et combien que la plusspart des hommes ignorent la vraye maniere d'adorer Dieu, tous neantmoins viennent à ce poinct qu'on le doit honnorer, prier & craindre. Mais d'autant qu'ils sont espars par l'un & l'autre Hemisphere, ne s'entr'entendans ny communiquans aucunement ensemble, ils n'ont peu vivre en mesme Religion sous un Dieu & un Pasteur, en un troupeau & une foy, ains ont receu diverses loix qu'ils reputent divines, croyans en icelles consister leur salut. Par là, tous tendent à mesme fin, à sçavoir de recognoistre Dieu Pere commun & autheur de tous biens, n'esperent rien que par sa grace, n'attendent salut que par sa misericorde, & croyent qu'il ne faut faire tort à autruy. Il est vray que quand l'on vient à condamner leurs Religions bastardes, un chacun d'eux perd l'humanité, tournant la dilection tant recommandée en toutes Religions, en inimitié plus que mortelle, de laquelle naissent guerres, qui traisnent quant & elles mille & mille maux, pendant lesquelles ils pensent faire sacrifice agreable à Dieu, que de defaire & destruire leurs prochains. Il n'y a passion si furieuse que celle qui derive de la Religion, elle nous prive de nos sens, de nostre jugement & entendement, car tous estiment adorer Dieu en la meilleure forme.

Tres-heureux sont les Chrestiens ausquels Dieu a baillé la vraye & pure Religion, lequel nous donna son fils Jesus-Christ au temps ordonné de la redemption, qui descendit du Ciel en terre, vestit l'espece humaine, nasquit de la Vierge Marie, & sortit de son ventre, homme visible & Dieu adorable, promis par la loy & les Prophetes, pour restituer les croyans à luy en leur pureté & innocence ancienne, corrompue par la forfaiture du premier homme qui institua les Apostres conduits par la vertu du sainct Esprit, lesquels annoncerent son Evangile au monde, en monstrant & enseignant la voye de salut, l'adoration d'un seul Dieu & l'invocation de Jesus-Christ. A eux succederent les Martyrs, Docteurs & Evesques qui maintindrent de temps en temps la parole de Dieu contre les menaces, fureurs, feux & autres tourmens des Grands de la terre. L'Eglise Chrestienne ayant pris ce sainct commencement dés le temps de nostre Seigneur Jesus-Christ, s'espandit presque par toutes les parties de la terre habitable. Mais comme il n'y a rien si sainct, qu'estant manié par les hommes, ne soit, avec le temps, corrompu. aussi par leur malice, avarice, ambition, ignorance & nonchalon, les erreurs s'engendrerent parmy nous. avec ce que l'Escriture saincte nous ayant esté donnée en Hebreu & en Grec, fut traduite en toutes langues traductions qui rapporterent plusieurs fausses intelligences & contraires expositions, lesquelles produisirent des manieres reprouvées de prier & prescher. Tout ainsi qu'au corps humain s'amassent avec un long trait de temps plusieurs superfluitez qu'il faut purger, de crainte qu'elles n'engendrent des maladies, qui le menent au tombeau de mesme, en la Religion naissent, par succession de temps, abus & erreurs qui la pervertissent, s'ils ne sont souvent corrigez & reformez. Car les ordres premiers sont peu à peu delaissez ou changez, les loix enfreintes & les mœurs corrompues, si qu'il n'est possible de les redresser qu'en les renouvellant souvent & les reduisant à leur premiere integrité & tant plus on demeure à

le

le faire, tant plus y a de danger en la correction, d'autant que l'on ne remue rien en ce subject qu'il n'y survienne des mescontentemens, puis des seditions, & pour catastrophe, des guerres. Il n'y a chose qui mette si-tost les hommes aux mains, que quand les uns perseverent és traditions & coustumes de leurs devanciers, & que les autres s'ingerent avec une opiniastre obstination, de les reprouver, soustenans que celles qu'ils proposent, quoyque diverses, sont meilleures. A raison de quoy, Jesus-Christ preschant, disoit qu'il n'estoit pas venu apporter la paix, mais l'espée & le feu, & que par ce moyen le fils seroit divisé du pere, la fille de la mere, & que les plus proches parens s'entrelasseroient. Toutes nouvelletez en l'Estat sont à fuir, & celle de la Religion principalement, comme la plus dangereuse. Ce que recognoissans les sages mondains, y resisterent tousjours, pour ce qu'ils estimerent que le changement de la Religion rapportoit quant & quant celuy de l'Estat. Telle fut l'opinion de plusieurs sur la decadence de l'Empire Romain, lorsqu'il devint Chrestien, qui attribuerent la cause de sa ruyne au delaissement de l'ancienne religion, en laquelle il avoit esté esleve, accreu & maintenu longuement. Pour revenir à mon propos, la devotion Chrestienne estant refroidie, & les Concils discontinuez, par lesquels la religion estoit preservée en sa pureté, les abus, les sectes, superstitions, fausses doctrines & generalement la corruption s'y logea de telle façon, qu'elle perdit grandement de sa premiere reputation puis plusieurs heretiques mirent en avant des opinions scandaleuses, qui touchoient les principaux articles de la foy, tellement qu'ils partialiserent tout le monde, d'ou vint que l'Eglise se divisa, & perdit sa vraye discipline. Ce que plusieurs attribuerent à l'instabilité des choses humaines, qui de leur nature ne demeurent jamais en mesme estat. Autres plus curieux le rapporterent à l'influence des astres, pour ce qu'environ mesme temps Luther en Saxe, Techel Cuselbas & le Sophy Ismael en Perse, & autres en toutes les parties du monde s'ingererent de remuer les vieilles & anciennes ceremonies des religions, pour en planter & semer de nouvelles. Quant à moy, je ne suis ny de l'une ny de l'autre opinion. Car, pour ce qui regarde nostre Religion, j'en donne la cause à la paresse & ignorance de la pluspart des Prelats, lesquels gorgez de biens n'eurent soin ny de leurs charges, ny de leurs troupeaux. Reste à vous dire le remede pour retenir la Chrestienté en une union perdurable j'estime celuy-cy estre le souverain, quand il n'y aura qu'une Religion. Car le peuple estant lié par là, nous ne verrons plus de ces dommageables & seditieuses partialitez. Comme en cest univers plusieurs & dissemblables mouvemens sont entretenus par le mouvement celeste, & toutes les causes par la premiere és animaux tous les membres du corps differents en offices sont accordez par l'ame de mesme la Religion bien unie, maintient les Estats en une profonde paix au lieu que divisée, l'on les voit aller en une pireuse & lamentable decadence, qui cause leur ruyne entiere. Pour empescher telles partialitez naissantes de la diversité des Religions, le meilleur est d'aller au-devant, & reduire au plustost le desordre qui en semble estre le subject, en ordre & meilleure forme, & faire remonter les choses à leur source car il seroit à craindre qu'estans enracinées, on ne les peust arracher qu'avec la perte entiere de l'Estat. Tant plus les divisions croissent, & tant plus elles empirent, mesmes qu'elles ne cessent jamais que la partie la plus puissante n'ait vaincu la plus foible ou que l'Estranger, sous couleur de secourir l'une, ne soit fait Seigneur des deux, renversant la police ancienne du pais, & abaissant les plus grands, pour transferer toute l'authorité & a luy & aux siens, & asseurer la seigneuriale domination qu'il a usurpée sur de miserables seditieux, aveuglez de leurs haines obstinées. Adieu.
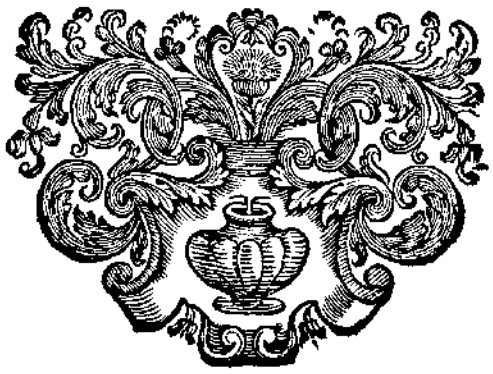
FIN DU DIXIESME LIVRE.